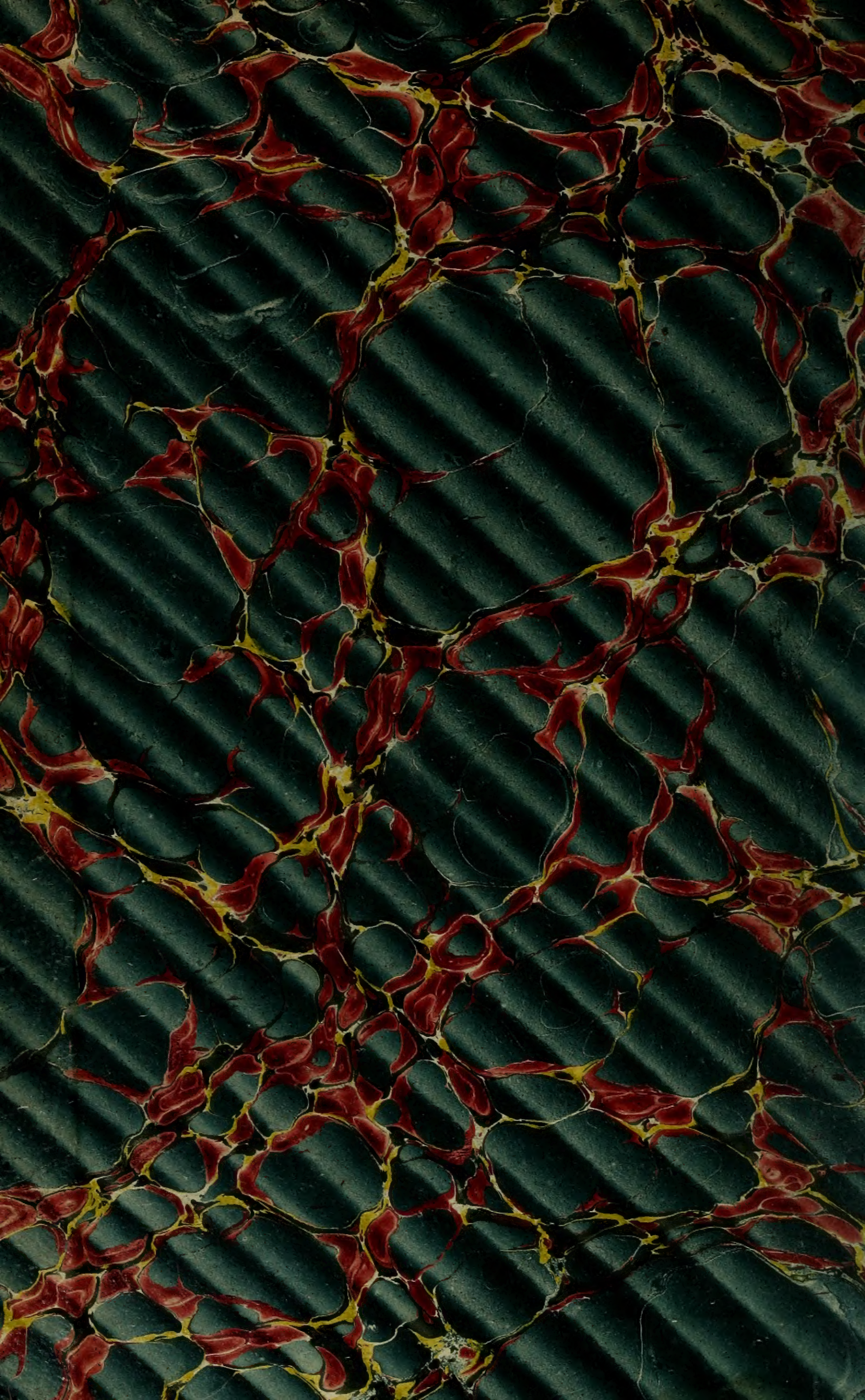
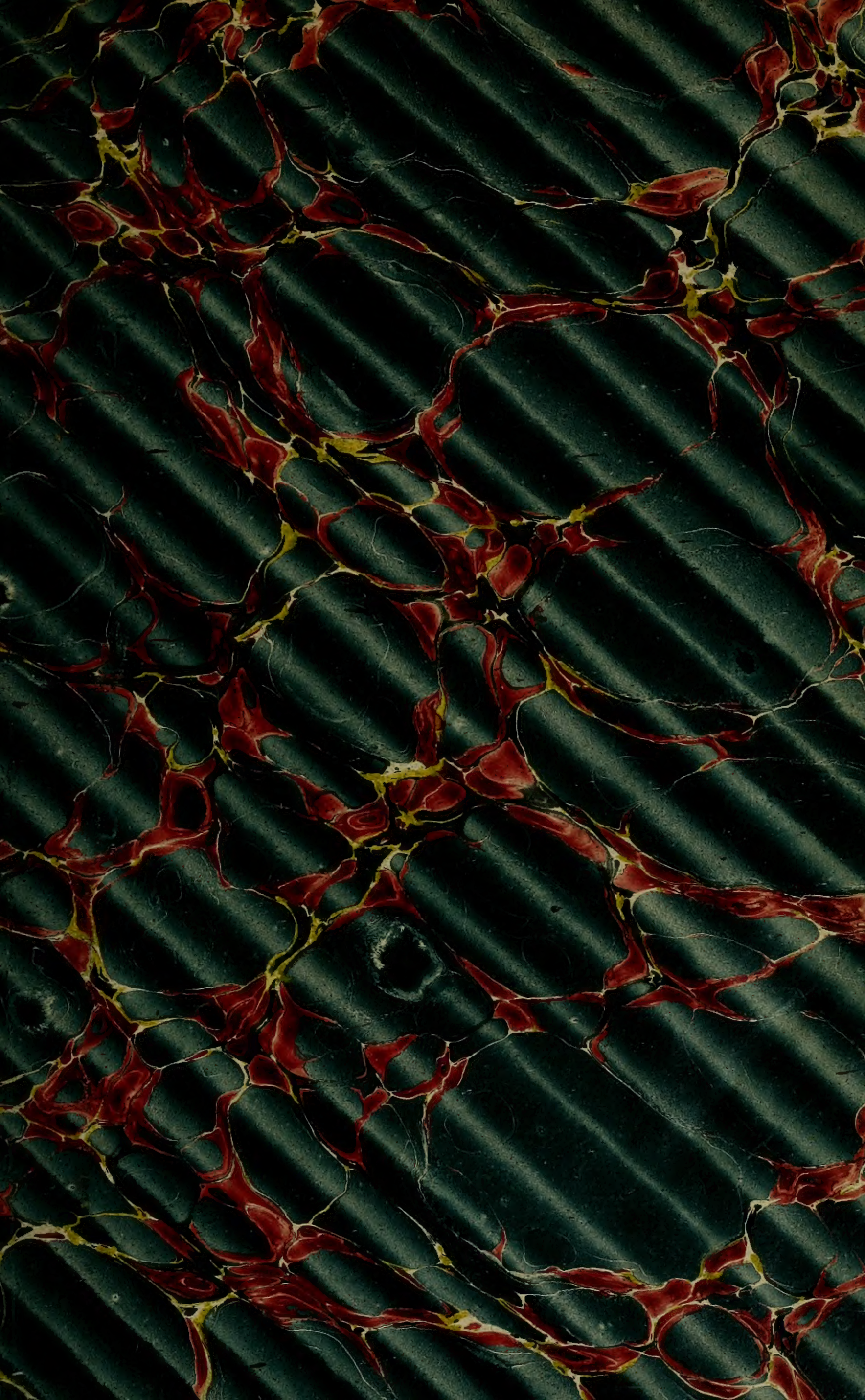






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

CINQUIÈME SÉRIE

DEUXIÈME VOLUME

1877



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie,

Grande-Rue, 87.

—

1878

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1877

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 13 janvier 1877.

PRÉSIDENCE DE MM. MARQUISET ET SAILLARD.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Marquiset,* président sortant, élu premier vice-président ; *Saillard,* premier vice-président sortant, élu président ; *Sire,* élu deuxième vice-président ; *Klein,* trésorier réélu ; *Faivre,* vice-secrétaire réélu ; *de Prinsac,* trésorier-adjoint réélu ; *Castan,* secrétaire décennal ;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre* (Charles), *Boudot, Chapoy, Daubian-Delisle, Debauchey, Delavelle, Ducat, Durupt, de Gassowski, Guillin, Jégo, Lacoste, Louvot* (Hubert), *Paillot, Pingaud, Vaissier ;*

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Lebault.*

Les procès-verbaux des séances tenues les 13 et 14 décembre 1876 sont lus et adoptés.

Les élections faites dans la première de ces réunions se trouvant ainsi ratifiées, M. le président Marquiset remercie la Société de la bienveillance unanime qui lui a rendu sa

tâche facile, et il assure ses confrères que l'honneur d'avoir été leur président comptera parmi ses meilleurs souvenirs.

Les paroles de M. Marquiset ayant été accueillies par des applaudissements, M. le docteur Saillard, prenant possession du siége présidentiel, fait l'éloge des traditions en vertu desquelles notre association fonctionne : il essaiera néanmoins de mettre à l'étude quelques projets dont la réalisation pourrait encore accroître la somme de notre influence collective, et il compte pour cela sur l'affectueuse coopération de ses collègues du bureau. Des marques d'assentiment suivent cette harangue.

Le secrétaire notifie en ces termes la mort de M. le professeur Chevilliet :

« Nous avons, Messieurs, à vous annoncer la mort de M. Jean-Isidore Chevilliet, professeur de mathématiques pures à la Faculté des sciences de Besançon, qui appartenait à notre Société depuis 1859. Né à Reims le 18 septembre 1822, M. Chevilliet avait été à l'Ecole normale supérieure le condisciple préféré d'un savant de génie dont s'enorgueillit la Franche-Comté, M. Pasteur. Après diverses étapes dans le professorat des mathématiques élémentaires, M. Chevilliet fut nommé au Lycée de Besançon en 1855 : au mois de février 1857, il y prit possession de la chaire de mathématiques spéciales, qu'il garda jusqu'en 1871. « Dans cette période de » quatorze ans, a pu dire sur sa tombe M. le Recteur, des » succès nombreux à l'Ecole polytechnique et au concours » académique signalèrent l'excellence de son enseignement. » Il s'y dévoua tout entier, l'améliorant progressivement, » suivant avec les soins les plus minutieux le travail de ses » élèves. » Sa santé s'étant usée à ce labeur, il profita des loisirs d'un congé pour se faire recevoir docteur ès-sciences; puis la chaire de mathématiques pures de la Faculté de Besançon devenant vacante, il en fut chargé. « Il y montra, dans un » enseignement clair, précis, méthodique et substantiel, qu'il » était tout à fait à la hauteur de ses fonctions nouvelles. »

Le 28 mars 1876, un décret le nomma titulaire de cette chaire, et, moins de neuf mois après, le 17 décembre dernier, il rendait le dernier soupir. « S'il a peu fait pour la science, a dit » encore M. le Recteur, il a beaucoup fait pour le pays en » formant des élèves d'élite, dont il a assuré le succès par un » excellent enseignement. » C'est à ce dernier titre que la Société d'Emulation du Doubs, vivement soucieuse de l'éducation du pays, doit un sympathique souvenir à la mémoire du professeur qui, pendant nombre d'années, a su faire aimer les hautes études scientifiques à l'élite des élèves du Lycée de Besançon. »

De son côté, M. Ducat rappelle à la Société qu'elle vient de perdre un de ses membres les plus dévoués, M. Charles Saint-Eve, dont l'initiative a procuré plusieurs transformations d'édifices qui contribuent à l'embellissement de la ville.

Le secrétaire dépose sur le bureau quelques objets d'archéologie offerts à la Société par M. l'abbé Chatelet, membre correspondant. Ce sont : 1° une clef en fer et une petite monnaie de Tétricus trouvées, en 1876, dans le cimetière burgonde de Cussey-sur-l'Ognon ; 2° une agrafe cruciforme, avec trois clous rivés et la chape d'un ardillon au sommet, objet en fer doré paraissant remonter au quatorzième siècle, trouvé, avec trois autres semblables, dans une tranchée de la route romaine de Besançon à Langres, entre Etuz et Bonnevent, lieudit *Combe d'Ouche*, en 1872 ; 3° une petite monnaie romaine dédiée à Claude le Gothique, trouvée en 1874, dans la villa de *Mont-Antin*, territoire de Cussey-sur-l'Ognon ; 4° deux petites monnaies delphinales en billon, du quinzième siècle, trouvées à Cussey-sur-l'Ognon.

M. l'abbé Chatelet sera remercié de son attention, et les objets qui viennent d'être énumérés seront transmis au musée des antiquités de la ville.

Trois sociétés nouvelles ont exprimé le désir d'entrer en relation d'échanges avec notre Compagnie. Il sera répondu favorablement à ces sociétés, dont voici les noms : Société des

sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône; Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême; Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.

La Société des sciences naturelles de Neuchâtel, depuis longtemps en correspondance avec nous, sollicite la concession des volumes qui manquent à son exemplaire de nos publications. Bien qu'il s'agisse de volumes dont nous n'avons plus qu'un très petit nombre, la Société tient à prouver, en les concédant, tout le prix qu'elle attache à ses bonnes relations avec les associations savantes de la ville de Neuchâtel.

Trois membres étrangers au conseil d'administration devant être choisis pour vérifier les comptes de l'exercice 1876, la Société désigne pour remplir ce mandat MM. Alexandre (Charles), Bougeot et Renaud (François), ce dernier commissaire chargé de présenter un rapport.

M. Ducat expose que la Direction des Beaux-Arts fait procéder à un inventaire général des richesses artistiques de la France, et que, dans une circulaire ministérielle du mois de juillet dernier, il a été dit que le Gouvernement comptait à cet égard sur le concours des sociétés savantes des départements. Cette circulaire étant venue à la connaissance du secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, celui-ci crut pouvoir assurer directement le Ministère que notre concours collectif était acquis à l'entreprise. A cette déclaration, M. le Directeur des Beaux-Arts a répondu, sous la date du 15 décembre 1876 : « Je serai heureux d'apprendre dans quelle mesure il vous sera possible de joindre vos efforts à ceux de l'administration pour nous permettre de publier l'inventaire des monuments de votre région. » Aussitôt notre secrétaire, d'accord avec M. le président Marquiset, a convoqué le conseil d'administration de la Compagnie, en y appelant en outre les artistes et archéologues qui font partie de la Société. Cette assemblée spéciale a ratifié les démarches dues à la vigilance de notre secrétaire, et elle a chargé M. Ducat de demander,

en son nom, à la Société de former une commission qui se mettrait à la disposition de M. le Directeur des Beaux-Arts pour telle portion de l'entreprise que l'on jugerait convenable de lui demander. Il est présumable toutefois que cette portion ne saurait être délimitée dès aujourd'hui, car le Ministère a fait directement appel au concours des évêques et des conservateurs de collections publiques, à l'effet d'avoir ainsi les inventaires concernant les églises, musées, bibliothèques, etc. Quand les réponses de toutes ces personnes seront parvenues, la Direction des Beaux-Arts pourra seulement juger de ce qu'il conviendra qu'elle nous départisse. En attendant, notre Compagnie aura montré qu'elle tient à honneur de participer, dans la limite de sa sphère d'action, à toutes les œuvres d'intérêt national que pourra provoquer le Gouvernement français.

La Société ratifie ces mesures préalables ; puis, adoptant les conclusions du rapport de M. Ducat, elle compose ainsi qu'il suit la commission éventuellement chargée de satisfaire aux demandes officielles touchant l'inventaire des richesses artistiques du département du Doubs : MM. l'abbé Bailly, Edouard Besson, Boutterin, Castan, Delacroix, Ducat, de Gassowski, Gauthier, Le Mire, Marquiset, Pingaud, de Prinsac, Ripps et Saint-Ginest.

La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône avait eu la gracieuse intention de doter le programme de notre dernière séance publique d'un morceau intitulé : *La Saône considérée comme frontière naturelle*. Ce morceau, écrit par M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône, est arrivé au moment où la séance allait s'ouvrir et sans que personne, en l'absence de l'auteur, se fût préparé à le lire publiquement. Le manuscrit nous étant resté, il y a lieu de décider si nous devons oui ou non l'imprimer dans nos *Mémoires*.

M. Marquiset rapporte que ce travail contient, en huit pages, l'énumération des témoignages historiques qui prouvent, contrairement à certaines prétentions particulièrement

menaçantes pour notre province, que jamais la Saône n'a été frontière nationale. Sur ce résumé, la Société décide que le travail de M. Jules Finot entrera dans ses *Mémoires*.

M. le président dépose sur le bureau, avec un avis favorable de M. Gauthier, une *Notice sur les billets de confiance de la ville de Gray émis en 1792*, opuscule de neuf pages qui a pour auteur M. Ernest André, présenté comme candidat au titre de membre correspondant. La Société vote l'insertion de cette notice dans le volume des travaux de l'année 1877.

Il est décidé ensuite que le procès-verbal de la présente séance contiendra la note suivante, lue par M. Castan, sur une tombe alsacienne retrouvée dans l'église des Grands-Carmes de Besançon :

« L'an dernier, en pratiquant des ouvertures dans le flanc de l'ancienne église des Grands-Carmes qui s'aligne sur la rue de la Préfecture, à Besançon, on a retrouvé, à l'entrée du chœur de l'édifice, une inscription sépulcrale que le propriétaire, M. Sicard, s'est empressé de concéder au musée d'antiquités de la ville. Ce monument est en pierre grise polie, avec encadrement oblong en manière de cartouche, dans le style de la Renaissance : la largeur est de 1 mètre 55 centimètres, la hauteur de 60 centimètres seulement. L'inscription, élégante de style et de facture, se compose de onze lignes de lettres gravées en creux et dorées.

» C'est l'épitaphe d'un jeune gentilhomme alsacien qui, voyageant avec son précepteur, fut surpris à Besançon par la mort, le 1er novembre 1602, à l'âge de onze ans moins six jours. Il se nommait Sévère Voltz d'Altenau, et appartenait à une famille qui avait fourni plusieurs préteurs à la ville de Strasbourg. Son précepteur, noble Jean Kizmalgd, revint deux ans plus tard à Besançon, chargé par la famille d'Altenau de marquer par un monument, dans l'église des Carmes, la sépulture du jeune défunt, comme aussi de fonder au même lieu un service anniversaire.

» Cette fondation s'exécuta jusqu'à la Révolution française :

elle consistait en vigiles solennelles, la veille de l'octave du jour de la Toussaint, et en trois grandes messes le lendemain, la première du Saint Esprit avec ornements rouges, la seconde de Notre-Dame avec ornements blancs, la troisième des trépassés avec habillements noirs. Durant ces offices, un catafalque demeurait dressé devant le lieu de la sépulture, et le clergé s'y rendait, après les vigiles et après la dernière grande messe, pour chanter le *Libera me* et autres suffrages. Vingt pauvres de l'hôpital Saint-Jacques assistaient à toutes ces cérémonies : ils y étaient conduits par le receveur de l'établissement, lequel avait pour ses peines la somme de six gros. Chacun des pauvres touchait quatre blancs pour assistance aux vigiles, et six blancs pour assistance aux trois messes. A la fin du dernier office, le receveur de l'hôpital payait au couvent des Carmes la somme de douze francs. Pour assurer ces divers paiements, la famille avait versé dans la caisse de l'hôpital une somme de trois cents francs. Toutes les conditions qui précèdent avaient été formulées dans un acte passé au convent des Carmes, le 10 avril 1604, entre le précepteur du jeune d'Altenau, le prieur du couvent et l'un des membres de la municipalité, ce dernier stipulant comme l'un des commis à l'administration de l'hôpital. Cet arrangement fut ratifié, le 26 avril suivant, par le conseil communal et par l'official de l'archevêque.

» Voici le texte latin et la traduction française de l'épitaphe qui a motivé la présente note :

D. O. M.

NOBILI PRÆCLARÆQ3 SPEI ADOLESCENTI SEVERO DE ALTENAV, PRÆMATVRA MORTE E REBVS HVMANIS SVBLATO, FORTVNATVS DE ALTENAV FRATER, CVM FRATRI NON SINE DOLORE SIBI RAPTO ANIVERSARIVM OCTAVO POST SVI TRANSITVS QVI FVIT OMNIVM SS : DIE HABEDV FVDABAT, AD PRÆSENTEM ILLIVS TVMVLVM MONVMENTVM QVOQ3 HOC MOEST ? PONEBAT

TRANSIIT ANNO SALVTIS. M : DC. II KAL : NOVEMB :
VIXIT IN SECVLO, DEO DEINCEPS IN ÆTERNVM VIVENS
ANNOS VNDECIM DIES MINVS SEX

» Au nom de Dieu tout puissant et très grand.

» A la mémoire de noble Sévère d'Altenau, jeune homme de la plus belle espérance, enlevé de ce monde par une mort prématurée, Fortunat d'Altenau, son frère, en même temps qu'il fondait, à l'intention de ce frère si douloureusement ravi, un anniversaire devant être célébré le huitième jour après la date du décès, cette date concordant avec la fête de la Toussaint, élevait aussi, en témoignage de sa tristesse, ce monument qui accompagne la présente sépulture. Il trépassa l'an du salut 1602, le 1er novembre. — Il avait vécu en ce monde, avant d'habiter éternellement avec Dieu, onze ans moins six jours.

» Nous avons pensé que ce souvenir, si modeste qu'il soit, des relations anciennes de l'Alsace et de la Franche-Comté, pouvait emprunter aux circonstances actuelles un caractère particulier d'intérêt. »

A propos d'un fait d'observation astronomique signalé par M. Delacroix, M. Guillin parle de l'influence attribuée par les campagnards à la lune sur la qualité du bois servant à la confection d'ustensiles. Il est admis, par exemple, que le bois coupé en jeune lune est plus humide que celui coupé en vieille lune. Cette différence, qui paraît démontrée, proviendrait-elle de ce que la lumière lunaire aurait plus ou moins agi sur les arbres pendant les derniers jours de leur existence sur pied ?

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Saillard et Marquiset, M. Camille *Flagey,* industriel, membre du conseil général du Doubs ;

Par MM. Bizos et Castan, M. Antoine *Hild*, professeur au Lycée de Besançon ;

Par MM. Marquiset et Daubian-Delisle, M. Louis *Le Bleu*, avocat;

Comme membres correspondants,

Par MM. Ducat et Castan, M. *Bousson*, docteur en médecine, à Poligny (Jura);

Par MM. Delacroix (Alphonse) et Castan, M. Adrien-Emile *Delacroix*, chimiste, à la Froidière, commune de Rozet-Fluans (Doubs);

Par MM. Saillard, Lebault et Durupt, M. Albert *Janet*, négociant, à Saint-Vit (Doubs);

Par MM. Petit, Ducat et Castan, M. Jules *Vaissier*, fabricant de papiers, à Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

A la suite d'un vote favorable sur le compte des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Ansberque (Edme), médecin vétérinaire en retraite;

Membres correspondants,

MM. André (Ernest), notaire à Gray (Haute-Saône);
Deroze (l'abbé), curé de Chargey-lez-Gray;
Pierson (Octave), instituteur à Cussey-sur-Lizon (Doubs).

Le Président, A. Saillard.

Le Secrétaire, A. Castan.

Séance du 10 février 1877.

Présidence de M. Saillard.

Sont présents :

Bureau : M. *Saillard*, président; MM. le Recteur de l'Académie et l'Inspecteur d'Académie, membres honoraires; MM. *Marquiset* et *Sire*, vice-présidents; M. *Faivre*, vice-secrétaire; M. *Gauthier*, archiviste; M. *Castan*, secrétaire;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre* (Charles), *Androt*, *Ansberque*, *Auscher*, *Barbier*, *Bertrand*, *Besson* (Edouard), *Bizos*, *Boudot*, *Bougeot*, *Canel*, *Chapoy*, *de Chardonnet*, *Chatelain*, *Courtot*, *Coutenot*, *Daubian-Delisle*, *Delacroix* (Alphonse), *Demongeot*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Durupt*, *de Gassowski*, *Girod* (Victor), *Grand* (Charles), *Grosjean* (Francis), *Haldy*, *Huart*, *Jégo*, *Lacoste*, *Lebreton*, *Le Grix*, *Louvot* (l'abbé), *Marion* (Charles), *Paillot*, *Perruche de Velna*, *Pingaud*, *Renaud* (François), *Richard*, *Ripps*, *Savourey*, *Vaissier*, *Waille*.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier ayant été lu et adopté, le secrétaire annonce en ces termes la mort de M. Lélut, survenue à Gy le 25 janvier dernier :

« Je suis chargé de faire part à la Société d'Emulation du Doubs de la mort de l'un de ses membres honoraires, également distingué par des talents de premier ordre et par un caractère hautement estimable.

» M. Lélut (Louis-François), né à Gy (Haute-Saône) le 15 avril 1803, a été l'un des célèbres médecins aliénistes de notre époque : il dirigea longtemps d'importants services à Bicêtre et à la Salpétrière. Ses nombreux travaux sur les organes de la pensée humaine lui ouvrirent, en 1844, les portes de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut de France).

» Envoyé en 1848 à l'Assemblée constituante par le département de la Haute-Saône, il y vota constamment avec le parti modéré, se déclara pour la candidature du général Cavaignac et ne se rallia à la politique de l'Elysée qu'après l'élection populaire du 10 décembre. Toutefois, il sut comme député conserver son indépendance : il en donna particulièrement une preuve en votant contre une dotation que proposait le pouvoir et que l'opinion publique n'aurait pas sanctionnée.

» Aimant avec passion sa ville natale, il n'hésita pas à tout quitter, en 1854, pour y venir combattre l'épidémie cholérique. C'est également là qu'il a voulu finir sa carrière, quand

une terrible affection rhumatismale eut paralysé sa prodigieuse activité.

» Le docteur Lélut n'était pas seulement un profond penseur en philosophie, un éminent observateur en médecine, un sage en politique; il savait en outre se montrer brillant causeur, agréable musicien et poète aimable. Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir que méritent les hommes d'élite qui ont considéré la vie comme l'accomplissement d'un grand devoir. »

Le secrétaire ajoute qu'il a cru aller au devant des intentions de la Compagnie en proposant à M. le professeur Carrau d'écrire, pour notre séance publique de décembre prochain, une étude sur la vie et les œuvres du savant confrère et éminent compatriote que nous avons perdu. Cette proposition ayant eu la bonne fortune d'être acceptée par l'écrivain distingué à qui elle s'adressait, la Société ne peut que remercier vivement M. Carrau de ce qu'il a bien voulu consentir à se faire l'interprète de nos sentiments.

La Société apprend ensuite avec un sensible plaisir la promotion au grade d'officier d'Académie de M. Jules Jurgensen, le fidèle et sympathique collaborateur de nos séances solennelles.

Il est donné lecture d'une circulaire ministérielle informant les sociétés savantes que le congrès annuel de la Sorbonne s'ouvrira le mercredi 4 avril prochain pour se terminer le samedi suivant. Les mémoires historiques et archéologiques destinés à ce congrès, ainsi que les noms des cinq ou six personnes que chaque société pourra y déléguer, devront être parvenus au ministère le 17 mars au plus tard. Comme les années précédentes, les auteurs de communications et les délégués auront au retour des billets gratuits de chemin de fer : toutefois, sur les lignes de Paris-Lyon-Méditerranée, les voyageurs de cet ordre ne seront pas admis dans les trains express.

Les communications déjà prévues pour le congrès sont les suivantes :

1° *Des nouvelles institutions géographiques de la France*, par M. Drapeyron, directeur de la *Revue de Géographie*;

2° *Du rôle réservé à la topographie,* par M. Hennequin, président de la Société de topographie;

3° *Les plagiats de Mirabeau*, par M. Edouard Besson;

4° *La colonie romaine de Vesontio*, par M. Castan.

Se sont fait inscrire comme délégués : MM. Carrau, Faucompré, Demongeot, Girod (Victor), l'abbé Louvot et de Fromentel.

La Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois, fondée en 1858, a bien voulu nous adresser son compte-rendu de l'année 1876 : il sera répondu à cet envoi par l'inscription de ladite association sur la liste de celles qui correspondent avec la nôtre.

M. Anthyme Saint-Paul se proposant de publier une *Carte archéologique de la France* et réclamant pour son entreprise l'adhésion des sociétés savantes, il est décidé que nous acquérerons par souscription un exemplaire de ce document.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée de contrôler les opérations financières de l'exercice 1876. Ce rapport, présenté par M. François Renaud, est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Par les soins de notre excellent trésorier, M. Klein, les écritures financières de la Société sont correctes sur tous les points.

» La balance de la caisse pour l'exercice 1876 n'offre pas la satisfaction qu'on pourrait désirer.

» Les frais d'impression ont dépassé de près de mille francs la somme fixée par le projet de budget. La commission n'a rien à reprendre sur ce chef, qui a été régularisé par un vote de la Société à la séance de novembre dernier. Cependant il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer que ce n'est pas la première fois que les finances ont été déréglées par des surcroîts imprévus d'impressions.

» Vos commissaires expriment le vœu qu'à l'avenir les commissions d'examen des ouvrages présentés renseignent plus exactement la Société sur l'étendue des mémoires dont elles proposent l'adoption. Ensuite, en raison de l'importance des publications annuelles de la Société, ne conviendrait-il pas d'examiner le prix des frais d'impression, et, au besoin, de provoquer la concurrence entre MM. les imprimeurs? Nous espérons que le bureau voudra bien fixer son attention sur ce point.

» Sans s'arrêter sur l'état dans lequel est la bibliothèque de la Société, votre commission se croit autorisée à exprimer le désir que M. l'archiviste se concerte avec notre trésorier pour faire coïncider régulièrement l'envoi du volume avec le paiement de la cotisation de chaque membre correspondant.

» La comptabilité fait ressortir la situation financière suivante pour l'exercice de 1876 :

RECETTES.

Solde en caisse au 1er janvier	16 f.	10
Subvention de l'Etat	400	»
Subvention du département	500	»
Subvention de la ville	600	»
Cotisations de 246 membres résidants	2.460	»
Cotisations de 113 membres correspondants	672	»
Prix de 30 diplômes aux membres nouveaux	60	»
Remboursement par un fournisseur	5	»
Prestation arriérée	18	25
Prix de quatre volumes	26	»
Intérêts des capitaux sur l'Etat	350	»
Intérêts du compte de MM. Bretillot et Cie	28	50
Montant d'une cotisation rachetée	100	»
Total des recettes	5.235 f.	85
Espèces retirées de chez MM. Bretillot et Cie.	2.700	»
Total général du débit de la caisse	7.935 f.	85

DÉPENSES.

Frais d'impressions	4.577 f. 05
Frais de bureau	43 05
Frais divers et redressements	214 30
Prix d'une médaille offerte à la Société de tir...	59 »
Souscription pour l'envoi de délégués à Philadelphie	30 »
Traitement de l'agent de la Société	275 »
Total des dépenses	5.198 f. 40
Espèces versées chez MM. Bretillot et Cie.	2.678 50
Total général du crédit de la caisse	7.876 f. 90

RÉSUMÉ.

Entrées en caisse	7.935 f. 85
Sorties	7.876 90
Solde en caisse	58 f. 95
Solde chez MM. Bretillot et Cie	27 10
Solde à l'actif de la Société	86 f. 05

» Après cette balance arrêtée au 31 décembre, le budget de 1876 a légué à celui de 1877 deux obligations, l'une passive, l'autre active. L'obligation passive consiste en une somme de 635 fr. 75 c. à payer pour solde des frais du dernier banquet; celle active résulte des cotisations arriérées qui se montent à environ 400 francs.

» Telle est la situation actuelle.

» Votre commission a le ferme espoir que le nouvel exercice se balancera par des économies, et elle ne doit pas vous laisser oublier que la Société possède, en plus du capital inaliénable de 5,000 fr. provenant des cotisations rachetées, une réserve d'au moins 2,000 fr. placée en rentes sur l'Etat.

» Sous le bénéfice de cet exposé, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption des comptes de 1876.

» Besançon, le 8 février 1877.

» *(Signé)* ALEXANDRE ; E. BOUGEOT ; F. RENAUD, *rapporteur.* »

Au sujet des observations légitimes de MM. les commissaires sur le prix très élevé du tome X (4e série) des *Mémoires* de la Société, le secrétaire fait remarquer que ce résultat est dû à des causes accidentelles et qui ne sont pas trop à regretter. Ces causes sont : 1° la confection de deux belles planches coloriées représentant l'ensemble et plusieurs détails nouvellement découverts du *Théâtre de Vesontio ;* 2° l'extension imprévue donnée par M. Henry à son travail sur l'*Infralias en Franche-Comté;* 3° la publication si utile d'une *Table générale* des matières contenues dans les quatre séries de nos *Mémoires.* Le secrétaire ajoute que le volume actuellement sous presse, par son prix de revient notablement inférieur aux prévisions budgétaires, compensera le surcroît de dépense occasionné par son aîné.

Ces explications entendues, la Société adopte les conclusions du rapport et vote des remercîments à ses vigilants commissaires.

M. le docteur Louis Marchant, conservateur du musée d'histoire naturelle de Dijon, nous a transmis un important travail laissé en manuscrit par feu M. Léon Lacordaire et intitulé : *Catalogue des oiseaux observés de 1845 à 1874 dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône.* M. le docteur Marchant, qui s'est chargé de réviser cet ouvrage, se joint à la veuve de l'auteur pour nous en demander l'impression dans nos *Mémoires.* Il en évalue l'étendue à 120 pages in-8°.

Le bureau de la Société a aussitôt renvoyé cette proposition à l'étude d'une commission composée de MM. Saillard, Paillot et Moquin-Tandon. Ce dernier commissaire, chargé par ses confrères de présenter un rapport, déclare que le travail en question « constitue une monographie méthodique résu-

mant les observations antérieures et en ajoutant de nouvelles, appelée conséquemment à devenir l'indispensable guide de tous ceux qui voudront étudier l'ornithologie de la Franche-Comté. »

La commission étant unanime pour désirer l'impression de cet ouvrage, MM. Saillard et Paillot, commissaires présents à la séance, seraient d'avis que l'on priât M. Marchant soit de rétablir dans le manuscrit les paragraphes descriptifs qu'il en a retranchés pour économiser l'espace, soit d'ajouter à ce même manuscrit une table analytique donnant les caractères physiques des oiseaux biographiés dans l'œuvre.

La Société, adoptant les avis exprimés par sa commission, vote l'impression du *Catalogue des oiseaux du Doubs et de la Haute-Saône*, avec les descriptions que l'éditeur voudra bien y ajouter.

M. Castan lit un morceau de critique qu'il intitule : *le Forum de Vesontio et la Fête des Fous à Besançon*. C'est une réponse aux déductions archéologiques qui terminaient un travail sur la *Fête des Fous* à Besançon, lu dans la séance publique tenue le 30 janvier par l'Académie de cette ville.

M. Gauthier, auteur de ce dernier travail, reconnaît que la lecture que vient de faire M. Castan a été pour lui très instructive ; il n'en conteste que la forme qui lui semble agressive envers l'Académie de Besançon. Il annonce d'ailleurs son intention de répliquer personnellement devant cette honorable compagnie.

M. le président répond que la critique des travaux lus dans une société ne saurait constituer une attaque envers cette société, et il déclare qu'en mettant aux voix l'impression du travail de M. Castan, son intention n'est point de créer un antagonisme entre l'Académie de Besançon et la Société d'Emulation du Doubs.

La Société vote l'impression du morceau lu par M. Castan.

M. Edouard Grenier, membre correspondant, ayant bien voulu nous communiquer une pièce de vers intitulée *Helvetia*,

M. Edouard Besson donne lecture de cette œuvre qui est chaleureusement applaudie

Sur quoi, le secrétaire propose qu'en souvenir de la lecture qui vient d'être faite, M. Edouard Grenier, lauréat de l'Académie française, soit invité à prendre la place laissée vacante par M. Lélut dans l'ordre des membres honoraires de la Société d'Emulation du Doubs.

Cette proposition est adoptée par acclamation, en même temps que l'on décide l'impression d'*Helvetia* dans les *Mémoires* de la Société.

Sont présentés pour entrer dans la Compagnie :

Comme membres résidants,

Par MM. Saillard et Coutenot, M. Charles *Perron*, docteur en médecine, membre du conseil municipal de Besançon ;

Par les mêmes, M. le docteur *Polin*, médecin-aide-major attaché à l'hôpital militaire ;

Par MM. Saillard et Renaud (François), M. Emile *Poulet,* négociant, juge au tribunal de commerce ;

Par MM. Pernard et Castan, M. Charles *Retrouvey*, boulanger ;

Comme membres correspondants,

Par MM. Saillard et Castan, M. Louis *Marchant,* docteur en médecine, conservateur du musée d'histoire naturelle de Dijon;

Par MM. Coutenot et Saillard, M. le docteur *Taillard*, membre du conseil d'arrondissement de Montbéliard, à Maîche (Doubs) ;

Par MM. Saillard et Castan, M. Armand *Saillard*, manufacturier à Villars-les-Blamont (Doubs).

Un vote favorable ayant ratifié les présentations antérieurement faites, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Flagey (Camille), industriel, membre du conseil général du Doubs;

Hild (Antoine), professeur au Lycée de Besançon ;

Le Bleu (Louis), avocat;

Membres correspondants,

MM. Bousson, docteur en médecine, à Poligny (Jura);
Delacroix (Adrien-Emile), chimiste, à la Froidière, commune de Rozet-Fluans (Doubs);
Janet (Albert), négociant, à Saint-Vit (Doubs);
Vaissier (Jules), fabricant de papiers, à Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Le Président, A. Saillard. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 10 mars 1877.

Présidence de M. Saillard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Saillard*, président; *Klein*, trésorier; *Gauthier*, archiviste; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Beurnier, Blondon*, *Boysson d'Ecole*, *Chapoy*, *Coindre*, *Debauchey*, *Delacroix* (Alphonse), *Demongeot*, *Denizot*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Grand* (Charles), *Jégo, Lacoste*, *Michel* (Brice), *Pingaud*, *Renaud* (François), *Savourey, Vaissier.*

Le procès-verbal de la séance du 10 février ayant été lu et adopté, M. le président Saillard annonce en ces termes la mort de M. Gouillaud, survenue le 26 février :

« Notre Compagnie vient de faire une perte sensible dans la personne de M. Hippolyte-Joseph Gouillaud, professeur honoraire de physique à la Faculté des sciences de Besançon, mort dans sa 61e année.

» Esprit trempé à la comtoise, notre savant confrère avait la volonté forte, le raisonnement logique, le caractère plus profondément droit que superficiellement aimable : affligé de la goutte dès sa jeunesse, il ne connut que l'austère jouis-

sance du travail, trop souvent interrompue pour lui par des crises douloureuses. En dehors de son enseignement auquel il fut très dévoué, on peut citer de lui une remarquable thèse de doctorat sur la conductibilité des métaux par la chaleur (1854), puis des recherches sur la distribution du magnétisme dans les barreaux d'acier aimantés par le procédé de la touche séparée. Ce dernier travail ayant paru en 1863 dans nos *Mémoires*, nous pouvons dire que les œuvres écrites de M. Gouillaud ont été partagées également entre l'Université et notre Société.

» Son savoir et ses qualités sérieuses le désignaient naturellement aux fonctions annuelles qui relèvent de votre estime et de vos sympathies. Il fut élu vice-président pour l'année 1867 ; mais l'état de sa santé ne lui permit pas, l'année suivante, de répondre à vos vœux. Autant qu'il le put, il suivit nos séances mensuelles en auditeur bienveillant, et plus d'une fois, il nous prêta le concours de son expérience pour juger des travaux qui nous étaient présentés.

» La Société gardera de M. Gouillaud le souvenir qui est légitimement dû à un savant de mérite doublé d'un homme de bien. »

Cette allocution ayant été retenue pour le procès-verbal de la séance, le secrétaire fait part à la Société de deux distinctions arrivées à de savants confrères qui comptent parmi les plus distingués de nos collaborateurs : M. Charles Lory, dont nous avons imprimé les premiers travaux géologiques, a été élu, le 12 février dernier, correspondant de l'Institut (section de minéralogie de l'Académie des sciences) ; M. Georges Sire, qui ne cesse d'enrichir nos recueils de communications du plus haut intérêt, recevra une médaille d'argent à l'occasion du prochain congrès de la Sorbonne.

La Société vote des félicitations à ces deux honorables confrères.

En retour de la notification qui lui a été faite de son élection à une place de membre honoraire de notre Compagnie,

M. Edouard Grenier exprime la plus gracieuse satisfaction. « Rien de plus flatteur et de plus doux dans la vie, nous écrit-il, que le suffrage de ses concitoyens les plus proches et les plus éclairés. »

Par une lettre, en date du 19 février, M. le secrétaire de la commission municipale d'archéologie nous accuse réception et nous remercie des objets que nous lui avons transmis, pour le musée de la ville, de la part de notre confrère M. l'abbé Châtelet.

La commission chargée d'organiser une exposition d'art rétrospectif, à l'occasion du concours régional de Vesoul, nous prie de seconder ses efforts pour la recherche des objets dont elle aurait à solliciter la communication.

La Société, accédant à ce désir, charge MM. Boysson d'Ecole, Marquiset et Gauthier de se concerter, en vue de l'exposition projetée, avec la commission vésulienne.

La direction de la *Revue historique* nous informe qu'elle a demandé au Ministère de l'Instruction publique que son intéressant recueil nous fût gratuitement envoyé ; elle désirerait que nous voulussions bien lui adresser en retour un exemplaire de nos publications, nous promettant d'ailleurs d'en rendre fidèlement compte à ses lecteurs.

La Société accepte cette proposition, pour y donner suite tant que la *Revue historique* nous sera régulièrement adressée.

La Société académique de Cherbourg ayant manifesté, par l'envoi qu'elle nous a fait d'un volume de ses *Mémoires*, son intention d'entrer en relation d'échanges avec nous, il est décidé que cette proposition sera favorablement accueillie.

Parmi les dons faits à la Société depuis la dernière réunion, le secrétaire signale les *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, par M. Edouard Fleury, Ire partie, 1 volume gr. in-4, accompagné de 140 gravures exécutées par l'auteur du texte. Ce splendide volume, qui nous est offert au nom du conseil général de l'Aisne et en celui de M. Edouard Fleury, peut être proposé à l'imitation des autres départements fran-

çais. Son point de départ a été une circulaire ministérielle, en date du 2 août 1873, prescrivant aux préfets de constituer des commissions départementales, composées d'archéologues et de savants, qui prépareraient par toute la France une liste définitive des édifices à classer comme monuments historiques. Il ne semble pas que tous les préfets aient constitué des commissions départementales : ce serait profondément regrettable si chaque circonscription avait pu produire ce que le département de l'Aisne doit au zèle, à la science et à la générosité de M. Edouard Fleury.

La Société vote des félicitations et des remercîments à cet érudit.

M. Edouard Besson rend compte en ces termes d'un récent ouvrage de M. Ludovic Drapeyron, l'un de nos plus dévoués collaborateurs :

« Notre excellent confrère et ami, M. Drapeyron, vient de faire hommage à la Société d'un travail remarquable lu par lui à l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) et intitulé : *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carolingiens.*

» Ce travail a, comme on voit, pour objet une époque et des événements sur lesquels, jusqu'à nos jours, la lumière est loin d'avoir été complétement faite. M. Drapeyron les a sinon éclaircis d'une manière absolue, au moins dégagés d'un nombre considérable d'obscurités qui en rendaient l'intelligence fort difficile.

» En feuilletant le *Gallia christiana*, il a été, nous dit-il, frappé de la brusque interruption de l'épiscopat dans une partie du midi de la France, entre le septième et le neuvième siècle. Cette interruption avait généralement été attribuée à l'invasion arabe. Mais la question était infiniment plus complexe.

» M. Drapeyron, contrairement aux opinions déjà émises par l'abbé Duboz et renouvelées par l'éminent auteur des *Institutions politiques de l'ancienne France,* pense que la Gaule

fut littéralement conquise par les Francs, dont la domination oppressive se fit surtout sentir dans les pays situés au delà de la Loire. Ainsi s'expliquent les fréquents soulèvements de l'Aquitaîne, et en premier lieu l'insurrection de Gondowald à la fin du VIe siècle. Un grand nombre d'évêques y prirent part, et, par suite des violences de la lutte et des rigueurs de la répression, bien des siéges devinrent et restèrent vacants. Plus tard, survint l'invasion basque qui désorganisa complétement les diocèses. Les évêques du nord profitèrent de ces troubles pour s'acquérir de nombreux et vastes domaines aux dépens des églises du midi. Celles-ci purent réagir et rentrer en possession de leurs biens aux temps troublés d'Ebroïn et de saint Léger, alors que se constitua le duché d'Aquitaine. Mais à l'avénement des Carolingiens, les énergiques représentants de la nouvelle dynastie voulurent replacer les rebelles sous le joug, et mirent en avant les droits de leurs évêques depuis longtemps méconnus. Telle est l'origine des guerres de Waïfre et de Hunald, qui apparaissent surtout à M. Drapeyron « comme des chefs de Basques et comme les défenseurs » intéressés des Gallo-Romains. » Waïfre, vaincu par Pépin le Bref après une lutte désespérée, laissa son pays en proie aux fureurs des guerriers d'Austrasie. Il fallut, pour y ramener quelque peu d'ordre et de prospérité, et y rendre à l'épiscopat sa dignité première, la sagesse de Charlemagne, et surtout l'humanité et la modération de son fils Louis le Pieux auquel il avait confié le gouvernement de l'Aquitaine.

» Telles sont, aussi résumées que possible, les idées originales et nouvelles développées par M. Drapeyron au cours de son travail. Elles ne pouvaient manquer de trouver le plus favorable accueil auprès de la docte compagnie à laquelle elles furent soumises tout d'abord. L'un de ses membres les plus éminents, M. Ch. Giraud, juge ainsi, dans le *Journal des savants*, l'œuvre de notre confrère : « M. Ludovic Drapeyron » a épuisé les textes qui ont trait au sujet qu'il étudiait. De » leur confrontation attentive est née cette interprétation toute

» nouvelle et vraisemblablement irréfutable d'une partie im-
» portante de nos origines nationales. Les théories de M. Dra-
» peyron sur la disparition de l'épiscopat dans une portion
» du midi de la Gaule et sur les causes de la guerre de Waïfre
» et de Pépin, méritent un examen approfondi. Le premier,
» il a reconstitué les campagnes du duc d'Aquitaine et du roi
» des Francs, et rendu à la légende de Waïfre, dénaturée de
» nos jours, son véritable caractère. »

La Société remercie M. Edouard Besson et retient pour le procès-verbal son intéressant rapport.

M. Castan communique un travail sur *Vesontio colonie romaine;* il demande l'autorisation de faire lire cet opuscule, sous les auspices de la Société, dans la section d'archéologie du prochain congrès de la Sorbonne.

Cette autorisation est accordée.

M. Castan donne en outre lecture d'une note qu'il intitule : *Une gloire militaire du Jura à revendiquer pour la ville de Besançon.* Cette note est ainsi conçue :

« On lit dans tous les recueils biographiques que le général Lecourbe, le plus brillant des élèves de Moreau, naquit à Ruffey, près de Lons-le-Saunier, le 23 février 1759. Un éloge historique du général, publié en 1854 sous les auspices de sa famille, lui décerne la noblesse héréditaire, ajoutant que dans la Franche-Comté les familles vivant noblement étaient réputées nobles, et que quand leur origine remontait à une époque déjà reculée, elles rejetaient les titres comme étant au-dessous de leur ancienneté. En 1730, un Lecourbe, qui s'intitulait comte palatin et chevalier de Saint-Jean-de-Latran, écrivit une requête pour démontrer que sa famille avait droit au Le *particule*, ce qui était bien autrement rare que le De. « Le général Lecourbe, dit son panégyriste, a été le pre-
» mier qui ait réuni la particule à son nom ; nous avons cru
» devoir, dans son éloge, nous conformer à cette ortho-
» graphe. »

» Si le général Lecourbe eut un médiocre souci de la par-

ticule, c'est qu'il n'était pas sans avoir quelque conscience des circonstances dans lesquelles il était né; et ces circonstances n'avaient rien qui pût lui faire croire à la prétendue *palatinité* de ses aïeux.

» Comme tout le monde, j'étais convaincu que l'illustre défenseur de Belfort était né à Ruffey, et que c'était justement que Lons-le-Saunier, chef-lieu du Jura, avait été mis en possession de sa statue, quand, tout récemment, notre savant confrère M. Bernard Prost, archiviste du département du Jura, me pria de rechercher à son intention l'acte de baptême de Lecourbe, dans les registres de la paroisse de Sainte-Madeleine de Besançon. « C'est une illustration, ajoutait-il, » que nous avons à vous restituer. » Je fis immédiatement la recherche, et j'en envoyai le résultat à mon excellent collègue. Lecourbe, en effet, est bien né à Besançon; il fut enregistré d'abord comme issu de la Tiennette Vuillemot, de Montbarrey, pauvre fille de Battant qui avait été payée pour le déclarer frauduleusement comme son enfant naturel; après quoi, mais environ cinq ans plus tard, son père, Claude-Guillaume Courbe, et sa vraie mère, Marie Valette, obtinrent de l'autorité ecclésiastique la faculté de le reconnaître. En attendant que notre confrère M. Prost divulgue ce curieux exemple de la façon dont l'état civil était tenu dans les sacristies, je crois n'être pas indiscret en proposant à notre Société de prendre acte d'une constatation qui enrichit d'un nom glorieux la liste des militaires d'élite fournis à la France par la ville de Besançon.

» I. *Extrait du registre des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse de Sainte-Madeleine, à Besançon, année* 1759, *fol.* 16 *verso. — Baptême d'illégitime; Battant.* — Claude-Jaque, fils naturel de Tiennette Vuillemot, de la paroisse de Montbarrey, bailliage de Dole, est né le vingt-deux et a été baptisé le vingt-trois février mil sept cent cinquante neuf. Son parein a été Jacque Roussel, maître menusier, et sa mareine a été Anne-Claude Belin, soussignée avec le parein, le

père absent. — (Signé) *Jacque* Rousel ; *Anne-Claude* Belin ; Legier, *chanoine.*

» II. *Requête annexée au registre.* — Monsieur, Monsieur le révérend official de la cour archiépiscopale de Besançon. Suplient humblement le sieur Claude-Guillaume Courbe, ancien officier d'infanterie, et d^lle^ Marie Vallette, son épouse, demeurans à Ruffey, et disent que leur mariage a été célébré en l'église de Sainte-Marie-Magdeleine le quinze août mil sept cent soixante un. Lors de la célébration, ils déclarèrent que Claude-Jacques Courbe, baptisé en la même église le vingt-trois février mil sept cent cinquante neuf, et né le vingt-deux avant cette célébration, étoit leur enfant. Des raisons de bienséance les auroient déterminés à ne point faire insérer sur le registre des baptêmes leurs noms. Ce fils a seulement été baptisé sous le nom de Claude-Jacques, fils naturel d'Etiennette Vuillemot, de Montbarrey, bailliage de Dole. Mais comme ces raisons ne subsistent plus, que ce fils a été légitimé par le mariage subséquent, les suppliants ont été conseillés de recourrir à votre autorité pour faire rétablir son véritable nom sur le registre. — Ce considéré, Monsieur, il vous plaise voir les extraits de baptême et mariage ci-dessus énoncés ; en conséquence ordonner que par le sieur curé de Sainte-Marie-Magdeleine de cette ville, l'un de ses vicaires, ou autres préposés pour la desserte de ladite paroisse, les mots de *Claude-Jacques, fils naturel de Etiennette Vuillemot, de la paroisse de Montbarrey, bailliage de Dole,* seront raturés, et qu'en place sera substitué les suivants : *Claude-Jacques, fils du sieur Claude-Guillaume Courbe, ancien officier d'infanterie, et de d^lle^ Marie Vallette*, et que mention sera faite, en marge du registre, de votre ordonnance à rendre sur la présente. Et sera justice. — (Signé) Courbe, *officier.*

» III. *Ordonnance en marge de la requête.* — Nous n'empêchons, en ce qui nous regarde, qu'il ne soit fait comme il est requis par les suppliants. A Besançon, le 18 août 1764. — (Signé) Galois, *vic. gén.*

» IV. *Rectification mise en marge de l'acte primitif.* — L'an mil sept cent soixante quatre, le dix huit d'aoust, ensuite de l'appointement mis par M. Galois, vic. gén., à la requette ci-jointe, je soussigné ay corrigé l'acte de baptême de Claude-Jaques, fils naturel de Tiennette Vuillemot, etc., comme il suit : *Claude-Jacques, fils du sieur Claude-Guillaume Courbe*, *officier d'infanterie*, *et de d*[lle] *Marie Valette*, *est né*, *etc.* — (Signé) Marin, *chan. et proc. du Chap.* »

La Société ayant autorisé l'insertion au procès-verbal des documents qui précèdent, M. Vaissier présente, tant en son nom que de la part de MM. Paillot et Amberger, une proposition relative aux facilités à accorder aux membres de la Société pour consulter les ouvrages composant notre bibliothèque : une séance mensuelle, tenue le lundi qui suit chaque séance, suffirait pour atteindre le but désiré par les honorables pétitionnaires. Cette mesure aurait d'ailleurs comme conséquence de nécessiter un classement complet et méthodique des publications qui nous arrivent.

M. Gauthier, archiviste de la Société, répond que le classement qui existe laisse fort peu à désirer. Il déclare que ses occupations lui permettraient difficilement de tenir des séances dans le local de la bibliothèque ; mais il pense néanmoins que l'on pourrait, par tel ou tel expédient, donner satisfaction au désir légitime formulé par M. Vaissier.

Après quoi, ladite proposition est renvoyée à l'étude d'une commission composée de MM. Saillard, Gauthier, Grand, Paillot et Vaissier.

Sont présentés pour entrer dans la Société comme membres résidants :

Par MM. Bizos et Castan, M. *Blanchard,* professeur de dessin au Lycée;

Par MM. Saillard (Albin) et Castan, M. Léon *Saillard*, négociant.

Les présentations antérieurement faites ayant été approuvées, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Perron (Charles), docteur en médecine, membre du conseil municipal;

Polin, docteur en médecine, médecin aide-major à l'hôpital militaire;

Poulet (Emile), négociant, juge au tribunal de commerce;

Retrouvey (Charles), boulanger;

Membres correspondants,

MM. Marchant (Louis), docteur en médecine, conservateur du musée d'histoire naturelle de Dijon;

Taillard, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement de Montbéliard, à Maîche (Doubs);

Saillard (Armand), négociant à Villars-lez-Blamont (Doubs).

Le Président,
A. Saillard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 14 avril 1877.

Présidence de M. Saillard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Saillard*, président; *Klein*, trésorier; *Faivre*, vice-secrétaire; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Besson* (Edouard), *Bizos*, *Boysson d'Ecole*, *Daubian-Delisle*, *Delacroix* (Alphonse), *Demongeot*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Grand* (Charles), *Huart*, *Jégo*, *Monnot*, *Paillot*, *Renaud* (François), *Richard*, *Retrouvey*, *Vaissier*.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Par une dépêche du 16 mars, la Direction des Beaux-Arts,

occupée de dresser un *Inventaire des richesses artistiques de la France*, nous informe qu'elle désirerait que les sociétés savantes du département du Doubs s'entendissent à l'effet de constituer une commission mixte qui se chargerait de décrire les groupes d'objets non encore inventoriés dans cette région. M. le Directeur des Beaux-Arts nous apprend que la description du musée de Besançon a été faite par notre savant compatriote M. de Ronchaud. Nous savons, d'autre part, que les archivistes et bibliothécaires ont fourni les inventaires relatifs à leurs dépôts. Il est notoire enfin que les évêques ont adressé aux curés de leurs diocèses des instructions concernant la description des objets d'art renfermés dans les églises. Il resterait donc, en ce qui concerne Besançon, une tâche peu considérable à accomplir. Les arrondissements de Baume-les-Dames et de Pontarlier n'offriraient également, en dehors de leurs églises, qu'un petit nombre d'objets à noter. Enfin l'arrondissement de Montbéliard serait exploré par la savante Compagnie qui siége au chef-lieu de cette circonscription.

La Société, reconnaissant l'exactitude de l'exposé qui précède, charge son conseil d'administration de convoquer les délégués de l'Académie de Besançon et ceux de la Société des Amis des Beaux-Arts, à l'effet de constituer la commission mixte dont la Direction des Beaux-Arts désire la formation.

La Société d'Emulation de Montbéliard nous informe qu'elle tiendra, le jeudi 17 mai prochain, sa séance publique suivie d'un banquet : elle nous prie d'envoyer des délégués à cette double solennité.

M. le président fera tout le possible pour se rendre à cet appel : MM. Charles Grand, Faivre et Edouard Besson l'accompagneront probablement. De plus, M. Edouard Besson paraît disposé à préparer, en vue de la séance publique de Montbéliard, un morceau dont la lecture ne saurait être que très agréable à nos excellents voisins.

Le secrétaire présente à la Société quelques envois remarquables qui nous ont été faits depuis la dernière séance :

1° *Album des principaux objets recueillis dans les sépultures de Caranda (Aisne)*, recueil de 48 planches in-4. en chromolithographie, reproduisant avec une merveilleuse exactitude des spécimens d'armes et ustensiles de l'âge de la pierre, de curieuses pièces de parure et amulettes de l'époque gauloise, des armes et joyaux de l'époque franque, publication de MM. Frédéric Moreau, qui ont donné ainsi un noble emploi à leurs ressources, en même temps qu'ils ont fourni à une imprimerie provinciale l'occasion de se signaler par une production de premier ordre ;

2° Six monographies archéologiques de notre confrère M. le docteur Louis Marchant, de Dijon, brochures in-4 éditées avec luxe, fort intéressantes par les rapprochements que l'auteur a su établir entre les coutumes analogues de peuples très divers parvenus au même degré de civilitation ;

3° *Nouveau dictionnaire de Géographie universelle,* par M. Vivien de Saint-Martin, in-4, fascicules 1 et 2, sur le titre desquels l'auteur a bien voulu mentionner la qualité qui nous procure l'honneur d'être ses confrères.

Des remercîments sont votés à MM. Frédéric Moreau père et fils, Louis Marchant et Vivien de Saint-Martin.

Au nom de la commission chargée d'étudier les questions concernant le classement et le service de la bibliothèque de la Société, M. Charles Grand demande qu'une commission permanente soit instituée pour concourir avec l'archiviste à la confection d'un catalogue des volumes qui nous arrivent du dehors, à la distribution régulière de nos publications, à la tenue d'une séance mensuelle où les communications de livres pourraient avoir lieu.

La Société, adoptant les conclusions qui précèdent, décide que la commission permanente de la bibliothèque sera composée du président et de l'archiviste, membres de droit, plus de cinq membres élus.

Sont désignés pour remplir ce mandat : MM. Daubian-Delisle, Paillot, de Prinsac, Richard et Vaissier.

M. Edouard Besson présente un rapport sur les lectures faites et les distinctions obtenues au récent congrès de la Sorbonne par les membres de la Société d'Emulation du Doubs.

A la suite de cet intéressant rapport, qui prendra rang dans nos *Mémoires,* la Société renouvelle à M. Sire ses félicitations au sujet de la médaille qui lui a été si justement décernée, en même temps qu'elle applaudit à la décoration qui a récompensé les savants travaux de M. de Fromentel, de Gray, l'un de nos très méritants collaborateurs.

De plus, sur la proposition du secrétaire, la Société décide que son volume de l'année 1877 comprendra la remarquable étude de M. Edouard Besson, sur les prétendus *Plagiats de Mirabeau*, qui a été si honorablement accueillie à la Sorbonne.

Le secrétaire communique ensuite une note de M. Jacob, ancien bibliothécaire de Metz, sur la découverte en cette ville d'un manuscrit autographe de Jean-Jacques Boissard.

La Société vote l'impression de cette note, qui complète un travail antérieurement publié dans nos *Mémoires.*

Il est pris une semblable décision au sujet de deux opuscules de M. Castan, intitulés : 1° *Origine de la fortune des Perrenot de Granvelle ;* 2° *Une troisième réplique au sujet du Fra Bartolommeo de la cathédrale de Besançon.*

MM. Amberger et Richard présentent comme candidat au titre de membre résidant, M. Auguste *Zorn*, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie.

Un vote favorable ayant ratifié les présentations faites dans la précédente séance, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Blanchard, professeur de dessin au Lycée ;
Saillard (Léon), négociant.

Le Président,
A. Saillard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 12 mai 1877.

PRÉSIDENCE DE M. SAILLARD.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Saillard*, président; *Sire*, vice-président; *Castan*, secrétaire;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre* (Charles), *Besson* (Edouard), *Blondon*, *Boudot*, *Bougeot*, *Cheviet*, *Daubian-Delisle*, *Denizot*, *Ducat*, *Haldy*, *Jégo*, *Le Bleu*, *Lehrs*, *Monnot*, *Renaud* (François), *Richard*, *Savourey*, *Vaissier*.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril ayant été lu et adopté, le secrétaire notifie en ces termes la mort récente de Mgr Mabile, l'un des membres honoraires de la Société :

« La Société d'Emulation du Doubs vient encore de perdre l'un de ses membres honoraires, Mgr Mabile, évêque de Versailles, qui appartenait à la Franche-Comté par sa naissance et ses plus intimes affections.

» Né à Rurey (Doubs) le 20 septembre 1800, il fut enlevé, en 1844, à la paroisse de Villersexel qu'il administrait, pour devenir vicaire général du nouvel évêque de Montauban, Mgr Doney, originaire d'un village qui confine à celui de Rurey. Promu lui-même à l'épiscopat en 1851, il occupa d'abord le siége de Saint-Claude, puis fut transféré à Versailles, en 1858. Il est mort à Rome le 8 mai courant.

» Mgr Mabile s'intéressait à nos travaux, et la circonstance qui l'avait fait élire membre honoraire de cette Compagnie, en 1858, était une généreuse marque d'attention donnée par lui à notre musée d'histoire naturelle. Il fut particulièrement sympathique à nos recherches sur le terrain d'Alaise, si voisin du lieu de sa naissance, et il témoigna gracieusement le désir d'en recueillir les comptes-rendus. La Société, qui avait été sensible à ces témoignages d'estime, doit un souvenir à

la mémoire du prélat dont la bienveillance lui était si complétement acquise. »

M. de Fromentel remercie la Société des compliments qu'elle lui a fait transmettre au sujet de la décoration qu'il a obtenue à l'occasion du récent congrès de la Sorbonne. « Je n'oublierai jamais, dit-il, que la Société d'Emulation du Doubs a été l'une des premières à m'ouvrir les pages de ses *Mémoires*, pour la publication d'un travail qui a obtenu un rapide succès. »

La Société d'Emulation de Montbéliard nous informe que sa séance publique, qui devait avoir lieu le 17 mai, est renvoyée au jeudi 24 du même mois.

Trois nouvelles associations scientifiques ayant manifesté le désir de correspondre avec nous, il est décidé que nos *Mémoires* leur seront adressés par réciprocité. Ces associations sont : l'Université royale de Christiania (Norvège), la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, la Société de Géographie de Marseille.

M. le président Saillard expose que la question de loger au Palais Granvelle toutes les sociétés savantes de la ville étant à l'étude, il a proposé, comme membre du conseil municipal, qu'une grande salle fût mise à la disposition commune de toutes ces associations pour leurs assemblées extraordinaires, chacune d'elles recevant d'ailleurs un local particulier pour ses réunions habituelles et pour l'installation de ses livres. Cette combinaison ayant été acceptée par l'Académie de Besançon, par la Société de médecine, par les Sociétés d'agriculture et d'horticulture, M. le président consulte la Société d'Emulation du Doubs au sujet du désir qu'elle pourrait avoir d'être admise à la jouissance de la salle commune dont la création est proposée.

La Société, considérant que son programme illimité pourrait admettre des conférences auxquelles un nombreux public serait convoqué, juge utile, dans cette prévision, d'avoir part à la jouissance de la salle commune dont il est question. Elle

donne donc mandat à son honorable président de faire le possible pour lui obtenir cette faveur du conseil municipal, comme aussi de demander l'adjonction à son local actuel de l'espace contigu qui ne serait pas absorbé par la création de la grande salle : l'importance de ses collections de livres, qui ne cessent de s'accroître, rend cette extension fort désirable.

Le secrétaire dépose sur le bureau une proposition ainsi conçue :

« En 1866, sur la demande de M. Henri Martin, l'un de ses membres honoraires, la Société d'Emulation du Doubs votait une somme de cinquante francs pour contribuer au rachat de la tour où Jeanne d'Arc avait subi sa glorieuse détention.

» Aujourd'hui, M. Jules Quicherat, qui nous appartient au même titre, verrait avec plaisir que notre Compagnie s'associât, par une modeste offrande, à la souscription ouverte pour élever un tombeau à l'historien Michelet, l'éloquent narrateur des exploits de la Pucelle.

» Pour nous, qui avons le strict devoir d'être collectivement neutres en matière de dogmes religieux ou politiques, il ne saurait être question d'adhérer à telle ou à telle des manifestations de la pensée lumineuse et profonde de Jules Michelet. Il s'agirait uniquement d'associer notre Compagnie à un acte de haute bienséance nationale envers la mémoire d'un écrivain qui a été l'une des plus brillantes incarnations du génie français. »

La Société, adoptant cette proposition dans les termes qui la formulent, vote une somme de cinquante francs pour contribuer au tombeau de l'historien Michelet.

Au nom de la commission permanente nommée pour administrer la bibliothèque, M. Daubian-Delisle annonce que cette commission va se mettre à l'œuvre quant au récolement des publications qui arrivent à la Société. La commission se propose en outre d'ouvrir deux fois par mois la bibliothèque, savoir le second samedi, immédiatement après la séance men-

suelle, et le quatrième vendredi, de quatre heures à six heures du soir. Chaque prêt ne pourrait dépasser le nombre de six volumes, et l'emprunteur ne pourrait conserver les volumes au delà d'un mois sans en venir renouveler l'inscription. De plus, afin que chacun sût à qui s'adresser pour des communications urgentes, en dehors des jours d'ouverture de la bibliothèque, chaque bulletin mensuel de convocation pourrait indiquer le membre de la commission qui prendrait pour un mois le service, à partir de la séance pour laquelle on serait convoqué.

La Société donne son approbation aux mesures qui viennent d'être proposées.

Conformément à une résolution prise dans la dernière séance, le conseil d'administration a prié l'Académie de Besançon et la Société des Amis des Beaux-Arts de se faire représenter dans une conférence ayant pour objet la formation d'une commission mixte chargée de coopérer, en ce qui concerne le département du Doubs, à l'*Inventaire des richesses artistiques de la France.*

Cette conférence ayant eu lieu, le secrétaire de la Société relate en ces termes les résolutions qui y ont été prises :

« MESSIEURS,

» La Direction des Beaux-Arts, occupée de dresser l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*, a voulu que les sociétés savantes des diverses régions coopérassent à cette œuvre nationale. En ce qui concerne le département du Doubs, elle a désiré que les associations du chef-lieu se concertassent pour créer une commission mixte qui se chargerait d'accomplir ou de provoquer les descriptions des groupes d'objets non encore inventoriés.

» La Société d'Emulation du Doubs, à qui l'esprit d'initiative est familier, se mit aussitôt en devoir de répondre au vœu de la Direction des Beaux-Arts. Par une délibération en date du 14 avril, elle chargea son conseil d'administration d'ap-

peler les délégués de l'Académie de Besançon et de la Société des Amis des Beaux-Arts, à l'effet de former la commission mixte que l'on désirait.

» Cette réunion mixte a eu lieu le samedi 21 avril. L'Académie de Besançon y était représentée par M. Vuilleret, son secrétaire perpétuel, et par MM. Delacroix et Ducat; la Société des Amis des Beaux-Arts nous avait envoyé son vice-président, M. Albert Mallié.

» La commission a voulu d'abord reconnaître les limites dans lesquelles son action pourrait utilement s'exercer. Procédant par élimination, elle a constaté qu'elle n'aurait pas à s'occuper du mobilier des églises ni de celui de l'archevêché, une commission diocésaine procédant sur ce chef à un travail approfondi; elle sait en outre que M. Louis de Ronchaud, inspecteur des Beaux-Arts, a fourni la description du musée d'art de Besançon, et que les bibliothécaires des villes du département ont envoyé les notices concernant leurs dépôts.

» Cherchant ensuite à répartir la besogne qui n'est pas encore attribuée, la commission a jugé qu'il conviendrait de laisser à la Société d'Emulation de Montbéliard le soin d'explorer l'arrondissement au centre duquel elle siége, que l'enquête concernant l'arrondissement de Baume pourrait être confiée à M. Gauthier, et que notre confrère M. l'architecte Girod serait prié de prendre le même soin à l'égard de l'arrondissement de Pontarlier.

» Pour les monographies non encore faites à Besançon, la commission en a opéré le partage ainsi qu'il suit : *Musée d'archéologie*, à M. Vuilleret; *Hôtel de ville*, à MM. Delacroix et Castan; *Hôpital*, à MM. Vuilleret et Castan; *Palais de Justice*, à M. Ducat; *Académie de Besançon*, à M. Vuilleret.

» Sur la proposition de notre premier vice-président M. Léon Marquiset, la commission a décidé en outre qu'elle prierait l'administration préfectorale de transmettre à MM. les Maires, par la voie du *Mémorial administratif*, un questionnaire concernant les objets d'art qui peuvent exister sur les places pu-

bliques ou dans les bâtiments des communes. Un projet de circulaire, rédigé dans ce sens, a été immédiatement soumis à M. le Préfet, et, par une lettre des plus gracieuses, ce haut fonctionnaire a bien voulu nous assurer que le document dont il s'agit figurerait dans le prochain numéro du *Mémorial administratif.* »

La Société donne acte à la commission mixte du rapport qui précède, en décidant que ce morceau sera compris dans le procès-verbal de la séance où il a été lu.

M. Edouard Besson lit un travail intitulé : *La correspondance de P.-J. Proudhon dans ses rapports avec la Franche-Comté.*

Après audition de cette remarquable étude, qui est chaleureusement applaudie, la Société autorise l'auteur à en donner, comme son délégué, une nouvelle lecture devant la Société d'Emulation de Montbéliard. Il est décidé en outre que ce travail entrera dans nos *Mémoires.*

M. Sire entretient la Société de quelques appareils de l'ordre des sciences physiques qu'il a remarqués pendant son dernier séjour à Paris comme délégué au congrès de la Sorbonne. L'honorable savant nous fait ainsi connaître : 1° la méthode employée par M. Coquillion pour recueillir l'air vicié des galeries de mines et le soumettre à l'analyse ; 2° le curieux phénomène d'une colonne d'eau tenue en suspension dans un verre renversé sur une base de tulle ; 3° le moteur domestique de M. Bisschop, perfectionnement et réduction du moteur Lenoir, applicable aux travaux de la couture et à quelques-unes des parties de l'industrie horlogère ; 4° le radiomètre, moulinet à quatre ailettes, enfermé dans une ampoule de verre où l'air a été considérablement raréfié, lequel tourne dans un sens sous l'action calorifique des rayons lumineux, tandis qu'il tourne dans un sens opposé sous l'action de la chaleur dépourvue de rayonnement.

M. le président, se faisant l'interprète de l'assistance, remercie M. Sire du vif plaisir qu'ont causé ses claires et intéressantes démonstrations.

Le candidat présenté dans la dernière séance ayant été accepté par un vote favorable, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. ZORN, Auguste, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie.

Le Président. A. SAILLARD.

Le Secrétaire, A. CASTAN.

Séance du 9 juin 1877.

PRÉSIDENCE DE M. SAILLARD.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Saillard,* président; *Marquiset* et *Sire,* vice-présidents; *Klein,* trésorier; *Gauthier,* archiviste; *Castan,* secrétaire ;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre* (Charles), *Androt*, *Barbaud, Bertrand, Besson* (avoué), *Besson* (Edouard), *Bizos, Boname, Boudot, Canel, Chapoy, Chatelain, Coindre, Daubian-Delisle, Delacroix* (Alphonse), *Demongeot, Denizot, Foin, Grand* (Charles), *Grosjean* (Alexandre), *Guillin, Haldy, Lacoste, Ledoux, Monnier, Monnot, Nargaud, Ordinaire, Paillot, Petitcuenot, Renaud* (François), *Ripps, Saillard* (Léon), *Saillard* (Francis), *Savourey, Valluet, Vaissier;*

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Renaud* (Alphonse).

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

Une lettre de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel nous prie d'envoyer des délégués à la réunion générale que cette compagnie tiendra, le 26 juin, à La Sagne.

M. Marquiset voulant bien accepter d'être notre représentant à cette solennité, la Société est heureuse de lui en confier le mandat.

La Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de

Beaune (Côte-d'Or) nous ayant envoyé un volume de ses *Mémoires*, en nous priant d'user envers elle de réciprocité, il est décidé que cette démarche recevra un favorable accueil.

Par une lettre en date du 8 juin courant, la Société de Tir de Besançon nous annonce la prochaine ouverture de son grand concours annuel, en exprimant l'espoir que notre Compagnie voudra bien, comme l'an dernier, lui offrir une médaille à décerner en cette circonstance.

Il est décidé qu'une médaille de vermeil, grand module, sera offerte à la Société de Tir, en témoignage des sentiments confraternels de notre Compagnie pour une institution qui développe dans notre pays des aptitudes utiles à la défense du territoire national.

M. Edouard Besson, qui a dignement représenté notre Compagnie à la fête annuelle de la Société d'Emulation de Montbéliard, dépose sur le bureau son compte-rendu imprimé de cette solennité.

La Société croit devoir retenir pour ses annales ce morceau qui renferme le toast chaleureux prononcé à Montbéliard par notre délégué.

M. le président Saillard entretient l'assemblée du désir qu'auraient la plupart de nos médecins et naturalistes d'être autorisés à se constituer en groupe spécial, afin d'avoir des réunions où ils pourraient, plus librement que dans nos séances ordinaires, s'entretenir de questions qui les intéressent à peu près exclusivement : ils resteraient d'ailleurs en communion administrative avec l'ensemble de la Compagnie et désireraient même que tous les membres de celle-ci eussent la faculté d'assister à leurs réunions.

Ce projet est renvoyé à l'examen d'une commission composée de M. le président Saillard et des membres dont les noms suivent : MM. Chapoy, Faivre, Ledoux, Moquin-Tandon, Nargaud, Paillot, Vézian et Castan.

M. Alphonse Delacroix donne lecture d'une *Note sur quatre nouvelles busandales*, découvertes aux Chaprais, sur la bifur-

cation des vieux chemins dans la direction de Châtillon et de Braillans.

La Société vote l'impression de cet opuscule.

M. Edouard Besson lit une étude intitulée : *La Révolution et les classes laborieuses*. Le but de ce travail est de montrer, contrairement aux assertions d'une certaine école historique, que tout a été profit pour les classes laborieuses dans la suppression des monopoles et priviléges qui étaient l'essence même de l'ancien régime.

Cette lecture ayant été sympathiquement applaudie, M. le président se fait l'interprète de l'assistance en remerciant M. Edouard Besson.

M. Castan communique une *Note sur la consultation musicale donnée dans l'église de Saint-Etienne de Besançon, en 1458, par le compositeur Guillaume du Fay.*

La Société retient ce morceau pour ses *Mémoires*.

Le secrétaire rappelle que M. Jules Marcou, de Salins, l'éminent géologue, a donné nombre de témoignages d'attention et d'estime aux travaux de notre Société : il demande que ce savant compatriote soit élu à la place devenue vacante dans la catégorie des membres honoraires de la Compagnie.

Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité et par acclamation, M. le président proclame :

Membre honoraire.

M. Marcou (Jules), géologue, à Salins (Jura).

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membre résidant, par MM. Saillard, Marquiset et Edouard Besson, M. Paul *Bucaille*, avocat ;

Comme membre correspondant, par MM. Paillot, Chapuis et Chatelain, M. Théodore *Jobez*, propriétaire, à Chaussin (Jura).

Le Président,
A. Saillard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 14 juillet 1877.

PRÉSIDENCE DE M. SAILLARD.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Saillard*, président; *Marquiset*, premier vice-président; *Klein*, trésorier; *de Prinsac*, trésorier-adjoint; *Castan*, secrétaire;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Androt, Ansberque*, *Besson* (avoué), *Besson* (Edouard), *Bizos*, *Bougeot*, *Chapoy*, *Coindre*, *Daubian-Delisle*, *Demongeot*, *Diétrich*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Grand* (Charles), *Haldy*, *Jégo*, *Le Bleu*, *Le Grix*, *Monnier* (Louis), *Nargaud*, *Perruche de Velna*, *Renaud* (François), *Richard*, *Vaissier*.

Le procès-verbal de la séance du 9 juin est lu est adopté.

Par une lettre en date du 22 juin dernier, M. le Directeur des Beaux-Arts nous remercie de l'initiative que nous avons prise pour constituer, avec l'aide de l'Académie de Besançon et la Société des Amis des Beaux-Arts, une commission devant collaborer à l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*.

De gracieux remercîments nous sont adressés, à propos de l'envoi du nouveau volume de nos *Mémoires*, par M. le Général commandant le 7e corps d'armée, M. le Premier président de la Cour d'appel, Mgr l'Archevêque de Besançon et M. le Préfet du Doubs.

En retour de notre modeste souscription à l'œuvre du tombeau de Michelet, la veuve de ce grand écrivain a écrit au secrétaire de la Société la lettre suivante :

« Monsieur, je suis bien touchée de la part que votre honorable Société a voulu prendre à l'érection du tombeau que la France donne à Michelet.

» Ce n'est pas un monument stérile et d'ostentation : il l'eût refusé. C'est le vœu secret de toute son existence que je suis parvenue à réaliser. Ce vœu était une pensée religieuse. Au

delà de la mort, il avait besoin de voir planer la vie ; et le *Père-Lachaise,* qui fut pendant dix ans le lieu favori de ses méditations, à chaque instant, par l'aridité, le dénuement de ses tombes, semblait lui donner un démenti.

» Il eût payé bien cher ce que je viens d'obtenir : des eaux courantes au plus haut du cimetière, et par elles une sorte de résurrection triomphante. Les fleurs, les chants des oiseaux, diront partout que rien ne meurt, que tout vit. Son tombeau sera donc une fontaine où tous pourront venir puiser. J'ai voulu que l'eau fût donnée par *lui*, afin que son nom soit béni du pauvre, du peuple, dont il a eu la préoccupation constante. C'est la récompense du juste, et la seule vraiment digne d'un si grand cœur.

» Recevez encore, Monsieur, pour vous et pour tous les membres de votre Société, mes remercîments et l'expression de tous mes sentiments les plus distingués.

» A.-J. Michelet. »

Le secrétaire relate en ces termes une double preuve d'aimable attention de nos chers voisins de l'Alsace envers la Société d'Emulation du Doubs.

« M. Auguste Michel fils, très sensible au souvenir que la Société d'Emulation du Doubs a bien voulu accorder à la mémoire de son père, nous transmet une *Notice biographique* publiée récemment sur le digne instituteur de Mulhouse.

» Jean-Auguste Michel, né à Strasbourg le 15 juin 1808, fut l'un des principaux organisateurs de ce mouvement de propagande pédagogique auquel la prévoyante Alsace tenta d'associer la France entière. Directeur des cours d'adultes organisés sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, notre regretté confrère vit ses efforts récompensés par les plus brillants résultats : les inscriptions de la première année s'étaient montées à 1095 ; celles de la deuxième atteignirent le chiffre de 1176.

» Dans les rares loisirs que lui laissaient ses occupations

multiples, Jean-Auguste Michel sut encore être utile à la science. La Société industrielle de Mulhouse lui doit une *Table générale* des matières des XLV premiers volumes de son *Bulletin*. Naturaliste érudit, passionné surtout pour l'entomologie, il fut l'utile et dévoué compagnon d'explorateurs célèbres, tels que Daniel Kœchlin, Henri Weber et Daniel Dollfus-Ausset, l'intrépide et savant collecteur des *Matériaux pour l'étude des glaciers*.

» Jean-Auguste Michel avait collaboré vaillamment à ce dernier ouvrage, et son fils a désiré que notre bibliothèque le possédât : il en a demandé pour nous un exemplaire à l'un des fils du principal auteur, M. Gustave Dollfus, de Riedisheim, et ce grand monument scientifique vient de nous parvenir.

» En utilisant cette précieuse source d'informations recueillies au prix des plus méritoires sacrifices, nos travailleurs auront un nouveau motif de songer affectueusement à une province dont les sympathies nous consolent et nous aident à espérer. »

La Société, adoptant les sentiments qui viennent d'être exprimés, vote des remercîments à MM. Gustave Dollfus et Auguste Michel fils.

Sur la proposition de M. le président Saillard, la Société décide qu'elle souscrira, moyennant 20 francs par année, aux *Comptes-rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences*.

M. le président présente, en ces termes, le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de création du Comité des sciences naturelles et médicales de la Société d'Emulation du Doubs :

« Sur le désir exprimé par plusieurs médecins et naturalistes de notre Société, à l'effet d'organiser, sous les auspices de cette Compagnie, une sorte de conférence où ils pourraient, plus librement que dans des séances ayant un caractère général, traiter les questions spéciales qui les intéressent, la

Société a nommé, le 9 juin dernier, une commission chargée d'aviser aux moyens de donner suite à ce désir.

» La commission s'est réunie : elle a entendu les observations de plusieurs de ses membres sur les inconvénients qu'il y aurait à préluder au sectionnement de la Société, ce système ayant été déjà mis en pratique et immédiatement abandonné à cause de son excessive complication.

» Néanmoins la commission a jugé que, tout en maintenant le principe de l'unité administrative de la Société, rien n'empêchait d'autoriser un groupe de membres à se réunir pour conférer sur des matières spéciales et préparer des travaux qui seraient ensuite présentés dans les séances ordinaires de la Compagnie.

» En conséquence, la commission propose à la Société d'adopter une résolution ainsi conçue :

» ARTICLE 1er. — Les médecins et naturalistes faisant partie de la Société d'Emulation du Doubs pourront, en dehors des séances ordinaires de cette Compagnie, se réunir dans le local affecté auxdites séances, pour conférer sur des matières scientifiques.

» ART. 2. — Cette réunion s'appellera *Comité des sciences naturelles et médicales de la Société d'Emulation du Doubs.*

» ART. 3. — Tous les membres de la Société auront le droit d'assister aux séances et de prendre part aux travaux dudit Comité.

» ART. 4. — Aucune délibération du Comité ne sera valable qu'après avoir été, sous forme de proposition, présentée à la Société et acceptée par elle. »

La Société adopte et convertit en délibération le rapport qui précède.

M. Léon Marquiset rend compte de la délégation qu'il a remplie, le mardi 26 juin, en représentant notre Compagnie dans la séance générale tenue à La Sagne par la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel. Ce récit, très vivement coloré, comprend l'excellent discours par lequel notre délégué

a exprimé les sentiments affectueux de la Franche-Comté pour le canton de Neuchâtel, et tout particulièrement ceux de la cité horlogère de Besançon envers le village qui fut le berceau du créateur de l'horlogerie portative dans notre région. M. Marquiset caractérise en termes charmants l'hospitalité qui lui a été cordialement offerte par M. Jules Jurgensen, l'ambassadeur ordinaire de la Société d'histoire de Neuchâtel auprès de nos solennités bisontines.

Mais, par une réciprocité de délicate attention, M. Jurgensen avait voulu que la Suisse témoignât directement de la bonne impression produite à La Sagne par l'envoyé de la Société d'Emulation du Doubs; en effet, le vote d'impression du rapport de M. Marquiset fut immédiatement suivi de la lecture des lignes suivantes : « Vous ne sauriez croire à quel point le délégué qu'a choisi notre association s'est conquis tous les suffrages à La Sagne. Vous n'ignorez pas combien MM. de Neuchâtel tiennent aux excellentes relations qui unissent leur pays à la Franche-Comté. Soyez sûr que M. Léon Marquiset n'aura pas peu contribué à maintenir et à fortifier les liens qui rattachent la Suisse romande à Besançon. J'espère que votre ambassadeur consentira à vous communiquer le discours élégant, ferme, élevé qu'il a prononcé au banquet du 26 juin dernier..... »

L'aimable attestation de M. Jurgensen ayant été accueillie par des applaudissements, la Société adresse des remercîments unanimes tant à M. Léon Marquiset qu'à l'hôte distingué qui lui a accordé le plus gracieux des patronages.

M. Edouard Besson présente une analyse de la thèse française soutenue dernièrement par M. Bizos, notre confrère et collaborateur, pour obtenir de la Faculté de Paris le grade de docteur ès lettres. Ce travail, qui peut à bon droit s'appeler un livre, est intitulé : *Etude sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet*. C'est la première étude réellement importante qui ait été publiée sur ce poète tragique issu de Besançon, devenu le précurseur, puis le rival du grand Corneille. M. Bizos s'est

acquitté de sa tâche en érudit et en artiste : aussi a-t-il obtenu en Sorbonne un grand et légitime succès. M. Besson se fait en excellents termes l'écho de cet événement qui nous intéresse à double titre, et la Société décide avec plaisir l'impression de son compte-rendu.

Sur la proposition du secrétaire, la Société vote en outre à M. Bizos des félicitations au sujet de son succès, et des remercîments pour le service qu'il a rendu à l'histoire littéraire de la Franche-Comté.

M. Bizos se montre sensible à cette aimable preuve de l'estime que lui accordent ses confrères de la Société; il veut toutefois déclarer bien haut, comme il l'a déjà fait en Sorbonne, qu'il entend demeurer l'obligé de la ville de Besançon, car c'est à la bibliothèque de cette ville qu'il a rencontré des matériaux et des conseils pour la construction d'une œuvre qui vient de lui faire honneur.

Par l'organe de M. Daubian-Delisle, la commission chargée du classement de la bibliothèque demande que la Société l'autorise à s'adjoindre MM. Edouard Besson et Bougeot.

La Société accède avec empressement à ce désir.

Un vote favorable ayant eu lieu au sujet des candidatures posées dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Bucaille (Paul), avocat;

Membre correspondant,

M. Jobez (Théodore), à Chaussin (Jura).

MM. Marquiset et Castan demandent la qualité de membre correspondant pour M. Charles *Baille*, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura).

Le Président,
A. Saillard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 11 août 1877.

Présidence de M. Saillard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Saillard*, président ; *Quicherat,* membre honoraire ; *Klein*, trésorier ; *Gauthier*, archiviste ; *Castan,* secrétaire ;

Membres résidants : MM. *Androt, Barbier, Besson* (Edouard), *Bial, Bucaille, Chapoy, Coindre, Delacroix* (Alphonse), *Demongeot, Ducat, Grosjean* (Alexandre), *Haldy, Huart, Jégo, Lacoste, Ordinaire, Paillot, Richard, Savourey, Tailleur* (Louis), *Vaissier ;*

Membre correspondant : M. *Roy.*

Le procès-verbal de la séance du 14 juillet ayant été lu et adopté, M. le président signale la présence au bureau de M. Jules Quicherat, membre honoraire de la Compagnie.

M. Quicherat répond qu'il est heureux de cette première occasion qui lui est offerte de prendre séance parmi ses confrères de la Société d'Emulation du Doubs, flatté qu'il est d'appartenir à une Compagnie dont l'esprit libéral et les solides travaux sont hautement appréciés dans le monde savant.

Le secrétaire communique ensuite une dépêche ministérielle annonçant à la Société une allocation de 400 francs, à titre d'encouragement.

Des remercîments ayant été transmis, au sujet de cette libéralité, à M. le Ministre de l'Instruction publique, la Société décide qu'il en sera fait mention de gratitude au procès-verbal.

Le secrétaire annonce ensuite à la Compagnie l'élection récente de M. Godron au titre de correspondant de l'Institut (section de botanique de l'Académie des sciences), nouvelle qui est accueillie avec plaisir, le savant qu'elle concerne ayant été l'un des collaborateurs de notre œuvre et y prenant toujours une vive part d'intérêt.

En retour de l'avis qui lui a été donné de son élection au titre de membre honoraire, M. Jules Marcou nous exprime ses sentiments dans les termes suivants : « Enfant de la Franche-Comté, ancien élève du collége de Besançon et membre correspondant de la Société d'Emulation depuis 1845, c'est-à-dire depuis les premières années de son existence, j'ai toujours conservé, malgré mes voyages et mes longs séjours à l'étranger, un grand amour du pays natal : aussi rien ne pouvait m'être plus agréable que la distinction dont la Société vient de m'honorer. » M. Marcou ajoute qu'il se propose d'offrir à notre bibliothèque quelques-uns de ses travaux, puis de faire inscrire le nom de notre Compagnie sur les listes de distribution de plusieurs grands ouvrages d'histoire naturelle et de géographie en voie de publication par le gouvernement des Etats-Unis.

Le secrétaire dit que M. l'Inspecteur d'Académie l'a prié de demander à la Société une offrande pour contribuer aux récompenses qui seront décernées à la fin de l'exposition scolaire.

La Société est unanime pour désirer le succès d'une œuvre qui touche de si près à la haute question du relèvement de la France : aussi regrette-t-elle que les charges qui pèsent sur son budget ne lui permettent pas de voter une allocation importante au profit des lauréats de l'exposition scolaire.

Quelques membres ayant proposé le vote d'une somme de cinquante francs, M. Jules Quicherat demande que la Société veuille bien lui permettre de se substituer à elle quant au versement de cette somme : ce serait pour lui, dit-il, un aimable prétexte de laisser trace de son passage dans l'une des séances de la Compagnie.

La Société fait le possible pour montrer à l'honorable érudit combien elle est à la fois touchée de son mouvement généreux, en même temps que désireuse de ne pas en accepter la conséquence. Mais M. Quicherat insistant pour qu'une fin de non-recevoir ne lui soit pas opposée, la Compagnie décide que

les cinquante francs ainsi offerts seront transmis à M. l'Inspecteur d'Académie comme don fait par M. Quicherat, sous les auspices de la Société, pour contribuer à la distribution des prix de l'exposition scolaire.

De la part de M. Poly, membre correspondant, le secrétaire communique une note intitulée : *Les monuments mégalithiques de la vallée de Lomont.* Notre honorable confrère nous adresse la nomenclature de ces monuments, se mettant à notre disposition pour les étudier au profit de nos *Mémoires*.

Cette offre est acceptée avec empressement par la Société.

- M. Edouard Besson rend compte, en ces termes, d'une récente publication de notre cher confrère M. Jules Jurgensen :

« Messieurs,

» A notre dernière séance, M. Marquiset nous racontait en un style imagé et pittoresque son voyage à La Sagne, où il venait d'être notre représentant aussi éloquent qu'autorisé.

» Il s'y était rencontré avec notre sympathique confrère M. Jurgensen, qui avait apporté son tribut à cette fête littéraire et dont le travail avait été, comme toujours, très bien accueilli.

» Ce travail, imprimé depuis et dont son auteur nous a récemment fait hommage, m'a paru riche d'enseignements sur des questions qui nous touchent de fort près : aussi vous demanderai-je de vouloir bien m'autoriser à lui consacrer ici quelques mots d'analyse.

» M. Jurgensen s'est justement préoccupé de la crise que subit depuis quelque temps l'industrie horlogère en Suisse et particulièrement dans le canton de Neuchâtel. Il s'est demandé si cette industrie était tombée, dans son pays d'adoption, à un réel état d'infériorité; si l'emploi exclusif des machines, supprimant la main-d'œuvre individuelle, assurait désormais à la fabrication américaine une prépondérance absolue.

» A cette question, notre confrère répond très judicieuse-

ment que la machine ne se substituera jamais d'une manière complète au travail isolé de l'homme, qu'elle peut bien faire le gros des pièces manufacturées, mais qu'en fin de compte l'artiste doit toujours intervenir pour donner la dernière main aux produits purement mécaniques. Le tout est donc pour un pays d'industrie horlogère d'avoir de bonnes machines bien installées, et aussi des ouvriers habiles dont l'emploi est aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Or, à ce double point de vue, la Suisse peut défier toute concurrence. Ici l'auteur donne en passant un juste éloge aux produits de fabrication moyenne dus à l'industrie bisontine.

» D'ailleurs, ajoute-t-il, l'emploi des machines en horlogerie, dont les Américains se montrent si fiers, ils le doivent à un Suisse, Pierre-Frédéric Ingold, dont notre confrère retrace avec un rare talent, joint à la plus haute compétence, la vie et les travaux.

» Né à Bienne en 1787, Ingold eut une existence passablement tourmentée. Ses pénibles débuts, ses voyages entrepris dès sa jeunesse, les rudes épreuves qu'il eut à subir, rendent la carrière de l'éminent industriel fort intéressante, et la plume de son biographe a su y répandre un nouveau charme.

» Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour apprécier pertinemment une œuvre dont les détails ne sont accessibles qu'aux hommes du métier; mais, autant que nous pouvons en juger, Ingold nous paraît avoir joué, en fait de fabrication horlogère, le rôle que Jacquard joua relativement à une autre industrie.

» Il eut d'ailleurs à subir les mêmes attaques de la routine stupide et tracassière; il rencontra de plus grands obstacles encore, puisqu'après des essais laborieux en France et en Angleterre, mais demeurés infructueux malgré de hauts appuis, il dut aller, comme Fulton, porter à l'Amérique le tribut de ses idées nouvelles.

» L'Amérique en a bénéficié : elle a reçu le don, mais elle en a méconnu l'auteur, comme du reste elle a méconnu en

des circonstances récentes et tragiques ceux auxquels elle devait le don bien autrement précieux de ses libertés et de son autonomie. Ingold a quitté, oublié et pauvre, le pays qu'il venait d'enrichir; il est retourné dans sa patrie où il vit encore, et où, naguère, nous raconte son biographe, il entendait un ouvrier dire à ses camarades : « Tiens ! voilà celui qui a manqué, avec ses machines, nous ôter le pain de la bouche ! »

La Société remercie M. Edouard Besson de son compte-rendu et décide que ce morceau entrera dans le procès-verbal de la séance.

M. Gauthier met sous les yeux de la Société deux bandes ayant servi d'orfrois à des vêtements sacerdotaux, sur lesquelles bandes sont brodées des représentations de saints et de saintes, avec les attributs qui les caractérisent. Ces objets, qui remontent aux premières années du seizième siècle, sont proposés à M. le conservateur du musée d'antiquités de Besançon, qui regretterait vivement, en raison du prix élevé qu'on en exige, de ne pouvoir les acquérir pour l'établissement qu'il administre. Ce prix consisterait dans la somme de quatre-vingts francs. Or, si la Société voulait payer la moitié de cette somme, M. Gauthier assure que le musée prendrait à sa charge l'autre moitié, et que notre Compagnie serait inscrite comme unique donatrice des objets qui lui sont présentés.

Un membre fait observer que le musée d'antiquités de Besançon a un budget annuel de 800 francs, dont 300 alloués par le département et 500 par la ville; que cet établissement, qui se recrute principalement par des dons, ne semble pas devoir être tellement nécessiteux qu'il faille lui venir en aide par un secours de quarante francs; qu'en admettant même, par hypothèse, la réalité de cette situation, l'établissement aurait à son service, au moins pour des avances de fonds, une bourse privée incontestablement mieux garnie que celle de la Société d'Emulation du Doubs.

M. le trésorier ayant remontré une fois de plus que notre budget en cours d'exercice est grevé par un arriéré de dépenses, la Société décide que, tout en désirant qu'il soit fait achat pour le musée des objets en question, elle ne peut contribuer à cet achat que par un vœu dont l'expression sera transmise à l'administration municipale.

M. Castan lit un morceau intitulé : *Le passage de Gaston d'Orléans à travers la Franche-Comté et sa retraite de quatorze jours à Besançon, en 1631.*

La Société se montrant disposée à retenir ce travail pour ses *Mémoires*, M. Castan déclare qu'il en a fait abandon à M. Valfrey, au point de vue de l'édition que ce savant confrère va donner d'une chronique concernant le règne de Louis XIII ; il ajoute cependant que quand l'édition dont il s'agit aura paru, rien ne s'opposera à une reproduction dans nos *Mémoires* de l'opuscule qui vient d'être lu.

MM. Saillard et Chapoy présentent comme candidat au titre de membre résidant M. Gustave *Clerc*, banquier.

Sont présentés comme candidats au titre de membre correspondant :

Par MM. Savourey et Castan, M. Edouard *Droz*, élève de l'Ecole normale supérieure ;

Par MM. Besson (Edouard) et Castan, M. Gaston *Joliet*, avocat, docteur en droit, à Dijon ;

Par MM. Delacroix (Alphonse) et Sire, M. *Quivogne*, archéologue et vétérinaire à Lyon (Place Perrache, 16).

A la suite d'un vote ratifiant la présentation faite dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membre correspondant,

M. Baille (Charles), président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura).

Le Président,
A. Saillard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 10 novembre 1877.

Présidence de M. Saillard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Saillard,* président; *Sire,* vice-président; *Klein,* trésorier; *Faivre*, vice-secrétaire; *Gauthier,* archiviste; *de Prinsac,* trésorier-adjoint; *Castan,* secrétaire;

Membres résidants : MM. *Besson* (Edouard), *Bougeot*, *Colombain*, *Daubian-Delisle*, *Debauchey*, *Ducat*, *de Gassowski*, *Grand* (Charles), *Grosjean* (Alexandre), *Guillin*, *Haldy*, *Martin*, *Monnot*, *Pingaud*, *Potier*, *Renaud* (Alphonse), *Renaud* (François), *Ripps*, *Vaissier*.

Le procès-verbal de la séance du 11 août est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle MM. Veil-Picard fils remercient collectivement la Société de ce que la plupart de ses membres ont contribué, par leur présence, à l'éclatant hommage que la ville entière vient de rendre à la mémoire de son bienfaiteur. Puis M. le président Saillard fait en ces termes l'éloge du regretté défunt :

« La Société d'Emulation, Messieurs, s'est fait un devoir de participer au deuil public qui impressionnait si vivement naguère notre cité : dans la touchante manifestation du 4 novembre, elle a confondu ses regrets avec ceux de tous nos concitoyens. Avec eux, elle a déploré la mort de M. Adolphe Veil-Picard, c'est-à-dire la perte d'un homme dont la bienfaisance et l'intelligente générosité étaient justement appréciées.

» Dans la séance de ce jour, je crois être votre interprète en disant ce que fut pour notre Association le confrère que nous regrettons tous. En cela je me conforme à l'une de nos meilleures traditions, celle qui nous impose le devoir de garder mémoire des services rendus et de l'attachement témoigné à

l'œuvre commune. A ce double point de vue, M. Veil-Picard mérite notre respectueux souvenir et nos hommages.

» Elu membre de la Société en 1859, il nous faisait participer, dès l'année 1863, aux libéralités dont il alimentait si volontiers les divers foyers d'instruction. Il facilitait alors, par un don de 200 francs, les fouilles entreprises à Alaise pour enrichir la science des antiquités gauloises et évoquer de patriotiques souvenirs. — En 1870, lorsque notre Société, sous les auspices de la ville, entreprit de convertir en un square archéologique la place Saint-Jean, où l'on venait de repérer les vestiges du théâtre romain de Vesontio, il s'inscrivait pour 6,000 francs sur la liste de souscription ouverte à cet effet, et il insistait pour que son nom ne fût pas prononcé à l'occasion de cette libéralité nouvelle. — La même année, notre Société prenait l'initiative de la création d'une bibliothèque populaire, projet traversé par la guerre, mais repris ensuite et exécuté par notre municipalité : M. Veil-Picard affecta 3,000 francs à cette œuvre qui reste un peu la nôtre. — Enfin, et tout récemment, il s'enquérait auprès de notre sympathique et savant secrétaire décennal des conditions diverses qui pourraient permettre de faire revivre, par sa libéralité et par nos soins, le plus important des monuments romains de Besançon, le Capitole. Sur le désir formel qu'il en avait exprimé, le projet de cette restauration était à l'étude, et sa réalisation pouvait nous paraître prochaine.

» La mort subite et prématurée de notre confrère anéantit cette espérance. Elle laisse inachevée une carrière exceptionnellement honorable et dans laquelle, Messieurs, notre reconnaissance ne séparera point les intentions des faits accomplis. »

L'allocution qui précède ayant été accueillie par des applaudissements, il est décidé qu'elle entrera dans le procès-verbal de la séance et que communication en sera faite aux journaux de la ville.

Sur la demande écrite de la Société de géographie de Mar-

seille, il est décidé que cette compagnie prendra rang parmi celles qui échangent leurs publications contre les nôtres.

La *Revue politique et littéraire* nous demandant l'envoi de nos travaux, à l'effet d'en rendre compte, il ne sera satisfait à ce désir que dans le cas où le conseil d'administration jugerait que l'organe dont il s'agit peut nous procurer par sa publicité un avantage réel.

En quittant Besançon pour se retirer à la campagne, M. Louis Racine, ancien adjoint au maire de cette ville, a eu la généreuse pensée d'offrir à notre Compagnie, dont il est membre depuis vingt ans, divers objets pouvant entrer dans les collections publiques. Ces objets sont les suivants : oiseaux empaillés, tant d'Europe que d'Amérique, au nombre de 69, avec trois globes de verre servant à en abriter plusieurs groupes; deux couvoirs artificiels (système Charbogne) pour l'éclosion des œufs; un fusil à vent d'une élégante facture.

La Société vote à M. Louis Racine de vifs remercîments pour cette aimable preuve d'un fidèle souvenir; puis elle décide que le don fait par cet honorable confrère sera ainsi réparti : les oiseaux empaillés au musée d'histoire naturelle; l'un des couvoirs et le fusil à vent au cabinet de physique de la Faculté des sciences; le second couvoir à la Société d'Agriculture du Doubs.

L'ordre du jour appelle la Société à arrêter son budget pour l'exercice de 1878. Un projet, présenté au nom du conseil d'administration par M. le président, est ainsi conçu :

RECETTES.

1° Encaisse prévu au 31 décembre 1877..........	50 f.
2° Subvention de l'Etat..........................	400
3° — du département du Doubs.........	500
4° — de la ville de Besançon............	600
5° Cotisations des membres résidants	2.300
A reporter.....	3.850 f.

Report.....	3.850 f.
6° Cotisations des membres correspondants.......	700
7° Droit de diplôme, recettes accidentelles........	60
8° Intérêts du capital en caisse et des rentes......	350
Total.....	4.960 f.

DÉPENSES.

1° Impressions..........................	3.500 f.
2° Reliures..............................	100
3° Frais de bureau, chauffage et éclairage........	125
4° Frais divers et séance publique...............	600
5° Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société......................	240
6° Crédit pour recherches scientifiques...........	300
7° Compte de réserve.........................	95
Total.....	4.960 f.

Les divers articles et l'ensemble de ce projet sont adoptés pour servir à régler les recettes et les dépenses de la Compagnie pendant l'année 1878.

La Société décide ensuite que la séance publique et le banquet de 1877 auront lieu le jeudi 13 décembre; elle donne plein pouvoir au conseil d'administration pour organiser cette double solennité.

De la part de M. Quiquerez, notre savant et vénéré confrère, le secrétaire communique un manuscrit intitulé : *Les églises de l'ancien Evêché de Bâle*, volume in-folio de 223 pages, suivies de 55 planches. L'auteur a voulu ainsi nous donner un spécimen des précieux recueils qu'il confectionne pour sauver de l'oubli les monuments historiques de la contrée dont il est encore, malgré ses 76 ans, le plus fécond annaliste et le plus infatigable explorateur. Par la lecture qui est faite d'un résumé de ce grand travail, la Société apprécie l'intérêt des observations tour à tour judicieuses et piquantes de M. Quiquerez, en même temps qu'elle prend plaisir à voir les dessins

qui reproduisent avec tant de précision des édifices ayant fait partie du diocèse ou de la province ecclésiastique de Besançon. En conséquence, la Société adresse des remercîments et des félicitations à M. Quiquerez; elle vote l'impression dans ses *Mémoires* de l'opuscule qui résume le manuscrit placé sous ses yeux; elle décide enfin que cette publication sera accompagnée d'une planche reproduisant deux curieux chapiteaux du portail principal de l'église de Saint-Ursanne.

M. de Gassowski ayant bien voulu se mettre à la disposition de la Société pour dessiner cette planche, son offre est acceptée avec empressement et gratitude.

M. Castan lit une note sur l'origine et le sens du mot *regiquina*, terme de la procédure criminelle du moyen âge qui, de la Suisse romande où il était employé fréquemment, est entré dans la charte des franchises de Jougne, en Franche-Comté. Cette note, que la Société retient pour le procès-verbal de la séance, est ainsi conçue :

« En publiant dans nos *Mémoires* (1870-71), avec une traduction et des notes, la charte des coutumes de la ville de Jougne, dont j'avais eu le plaisir de lui fournir le texte, notre savant confrère M. Jules Gauthier ne fut arrêté que par la difficulté d'interpréter un seul mot, le mot *regiquina*. « Ce » mot *regiquina,* écrivit-il, que nous n'avons jamais rencontré » dans d'autres textes que celui-ci, ne se trouve expliqué dans » aucun glossaire. Les personnes les plus compétentes con» sultées à ce sujet m'ont affirmé ne point le connaître. Quant » au sens du mot lui-même, il n'est point douteux qu'il signifie » *témoignage*, *déclaration faite sous serment préalable.* » Dans son introduction, notre confrère dit qu'il s'agit d' « un serment particulier à Jougne et appelé *regiquina.* »

» Si ce mot est étranger au vocabulaire des actes franc-comtois du moyen âge, il se trouve en revanche dans un bon nombre des coutumiers locaux de la Suisse romande, et sa présence dans la charte de Jougne vient de ce que ce texte avait été calqué sur les franchises plus anciennes de Moudon,

petite ville vaudoise qui appartenait, ainsi que Jougne, au diocèse de Lausanne.

» C'est ce que nous ont appris nos érudits confrères de la Suisse romande et de la Savoie, qui se sont fait une sorte de point d'honneur d'élucider le petit problème soulevé presque concurremment, à Lausanne par MM. François Forel et Charles Le Fort (*Chartes communales du pays de Vaud*), et à Besançon par M. Jules Gauthier. Le mot *regiquina* est devenu, à lui seul, l'objet d'une remarquable étude publiée par M. Jules Vuy, président de la Cour de cassation de Genève, dans les *Mémoires de l'Institut national genevois* (t. XIII). Cet auteur trouvant dans quelques textes genevois et vaudois les mots *regiquina* et *tortura cordæ, questio giquina* et *tortura*, rapprochés et indiqués comme synonymes les uns des autres, sa conclusion a été naturellement « que la *regiquina* était bien la torture, et une espèce de torture déterminée. » Voilà pour le sens du mot.

» Quant à son étymologie, MM. Jules Vuy et l'abbé Ducis ont mis à la torture (*ad regiquinam*) leur imagination et leur très réel savoir pour la trouver, et ils ont publié là-dessus plusieurs articles dans la *Revue savoisienne* (1877, n°s 7 et 8). Mais la solution que vient de donner à cet égard, dans la même *Revue* (n° 8), M. A. Morel-Fatio, de Lausanne, me semble de beaucoup la préférable, et c'est à ce titre que je vous propose de l'enregistrer comme complément de l'intéressant commentaire de M. Jules Gauthier sur la charte de Jougne.

« Le n° 7 de la *Revue savoisienne,* dit M. Morel-Fatio, parle
» de la *regiquina*, et votre *regichia* me paraît être la même
» chose et devoir se lire regichia (avec un trait sur l'*i*), soit
» regichina.

» Quant à l'étymologie de ce mot, à sa signification absolue,
» je crois qu'elle se trouve dans le vieux verbe *regehir*, *rejehir,*
» confesser.

» Le *Livre des Psaumes*, traduction française du XIIe siècle (?),

» fait un emploi fréquent de ce verbe. Je n'en citerai que deux » exemples :

» *El milliu de la nuit esdrecowe a* REGEHIR *a tei, sur les ju-* » *gemenz de la tue justise.*

» (Medio noctis surgebam ad *confitendum* tibi, super judicia » justitiæ tuæ. — Ps. 118, v. 62);

» *Jo* REGEÏRAI *al Seignur sulunc sa justise, e chanterai al num* » *del Seignur très halt.*

» (*Confitebor* Domino secundum justitiam ejus, et cantabo » nomini Domini altissimi. — Ps. 7, v. 17).

» La *regiquina* était une confession, une déposition proba- » blement accélérée par quelque moyen violent; mais le fond » du mot signifie, je crois, confession. »

» Telle est la note judicieuse de M. Morel-Fatio. On me permettra d'y ajouter le modeste appoint que voici. Le verbe *rejehir* a une origine latine, il dérive de *rejicere* qui, dans son acception la moins noble, signifie *expectorer :* or l'expectoration physique, avec ses douleurs et ses contractions musculaires, a bien pu être prise comme image de l'expectoration morale obtenue des accusés par le monstrueux procédé de la question; ce serait là, suivant moi, le sentiment qui aurait conduit à fabriquer avec le verbe *rejicere* le substantif *regicina*, devenu depuis *regiquina,* pour dénommer et peindre la confession forcée en usage dans la procédure criminelle du moyen âge. »

M. de Prinsac expose que des travaux de canalisation ont fait récemment découvrir, près de Scey-sur-Saône, à quatre ou cinq mètres de profondeur, dans une couche de gravier que recouvrait un fort lit de marne, une barque d'une seule pièce et faisant corps avec deux bancs de rameurs : elle est longue de 8 mètres sur 97 centimètres de largeur; le bois en est noir et tend à s'exfolier; une chaîne de fer avec cadenas y est rattachée. Cette barque paraît être d'une assez haute antiquité, et nos collections publiques ne possèdent rien d'analogue. M. de Prinsac pense qu'on l'obtiendrait assez faci-

lement de l'ingénieur qui l'a ramenée à Vesoul, moyennant remboursement des menus frais d'extraction et de transport.

Notre honorable trésorier, M. Klein, devant aller prochainement à Vesoul, la Société le prie de voir l'objet et d'aviser à l'obtenir, sous nos auspices, pour le musée d'antiquités de Besançon : il sera préalablement écrit dans ce sens à l'ingénieur que la question concerne.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants, par MM. Ch. Grand et Castan, M. le comte *Georges de Soultrait*, trésorier-payeur général du Doubs, membre non-résidant du Comité des travaux historiques ;

Par MM. Ch. Baille, Pingaud et Castan, M. le comte *Léonel Mouchet de Battefort de Laubespin-Saint-Amour ;*

Comme membre correspondant,

Par MM. Ch. Grand et Castan, M. *Julhiet*, président à la Cour d'appel de Dijon.

A la suite d'un vote d'admission des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Clerc (Gustave), banquier ;

Membres correspondants,

MM. Droz (Edouard), professeur-agrégé de rhétorique au Lycée de Belfort ;

Joliet (Gaston), avocat, docteur en droit, à Dijon ;

Quivogne, archéologue et vétérinaire à Lyon.

Le Président, A. Saillard.

Le Secrétaire, A. Castan.

Séance du 12 décembre 1877.

Présidence de M. Saillard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Saillard*, président ; *Marquiset* et *Sire*, vice-présidents ; *Klein*, trésorier ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Castan*, secrétaire ;

Membres résidants : MM. *Arnal* (Alexis), *Bertin*, *Besson* (avoué), *Besson* (Edouard), *Bial*, *Bizos*, *Blanchard*, *Boudot*, *Canel*, *Clerc* (Gustave), *Cuenin*, *Daubian-Delisle*, *Debauchey*, *Demongeot*, *Dodivers*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Faucompré*, *Girod* (Victor), *Grand* (Charles), *Grosjean* (Alexandre), *Guillin*, *Haldy*, *Hézard*, *Hild*, *Huart*, *Jégo*, *Laurens* (Paul), *Ledoux*, *Le Grix*, *Lehrs*, *Martin*, *Moquin-Tandon*, *Monnier* (Louis), *Nargaud*, *Pétey*, *Picard* (Arthur), *Renaud* (François), *Vaissier* ;

Membre correspondant : M. *Gascon*.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre ayant été lu et adopté, le secrétaire annonce en ces termes la mort récente de deux membres de la Société :

« La Société d'Emulation du Doubs a perdu récemment l'un de ses membres honoraires, M. Charles Paravey, décédé le 17 octobre dernier, à l'âge de 76 ans.

» M. Paravey était originaire de la Franche-Comté, son père étant né à Gray, et il se souvint de cette circonstance lorsque notre Compagnie voulut faire l'exploration archéologique du pays d'Alaise : il prit spontanément à Paris l'initiative d'une souscription en faveur de cette entreprise ; nous l'en remerciâmes en inscrivant son nom sur la liste de nos membres honoraires.

» C'était d'ailleurs un homme des plus distingués comme intelligence et comme caractère. Ses connaissances administratives, jointes à la sûreté de son jugement, l'avaient fait nommer conseiller d'Etat par le roi Louis-Philippe. Cette

fonction lui fut conservée par l'Empire, mais il s'en démit pour rester fidèle à ses convictions politiques : sa capacité reconnue en affaires lui valut alors une belle position dans l'industrie.

» M. Paravey aimait surtout à encourager et à obliger : les services qu'il a rendus à des particuliers sont innombrables ; mais on doit mentionner comme exemple sa coopération active aux mesures qui sauvèrent de la ruine l'établissement de Sainte-Barbe, où il avait reçu l'éducation. Après avoir rappelé ce trait généreux d'une existence entièrement vouée au culte du bien, M. Louis Quicherat, dans un excellent discours prononcé sur la tombe de son fidèle ami, dépeignait en ces termes le caractère de M. Paravey : « La modération fut une » de ses qualités saillantes. La politique provoquait bien des » conversations animées, trop souvent violentes ; malgré de » fermes convictions, il ne sortait jamais de la mesure. Et » dans le monde, s'il trouvait quelque action blâmable, jamais » son blâme n'avait rien d'acerbe. Dans les causeries de sa» lons, son esprit n'était pas tourné à décocher un trait ma» lin. En un mot, il était bienveillant. Faut-il ajouter qu'il » portait au plus haut point la loyauté, la droiture, l'équité ? » Il était un modèle de vertu dans toutes les acceptions du » mot. » Et pour dernière parole, l'éminent orateur disait de notre regretté confrère : « Je n'ai jamais connu un homme » meilleur ! »

» La Société doit également un souvenir à M. Claude-François Voisin, ancien entrepreneur de maçonnerie, décédé le 24 novembre dernier, à l'âge de 80 ans. Nous ne pouvons oublier, en effet, le bon vouloir et le désintéressement qu'il mit au service de la création du square archéologique, en un moment où les caisses publiques et les bourses privées semblaient ne plus devoir s'ouvrir pour cette œuvre interrompue par la guerre de 1870. A ses risques et périls, M. Voisin commença le redressement des colonnes dont on avait recueilli, pièce après pièce, les bases, les tambours et les chapiteaux ; cette

reprise de l'opération décida de son achèvement. M. Voisin savait par expérience que rien en ce monde ne s'obtient qu'au prix d'un effort et souvent d'une lutte ; il avait gravi péniblement tous les degrés de sa profession, ayant l'idée fixe de s'instruire et étant parvenu à acquérir, en même temps qu'une solide instruction professionnelle, une aisance entièrement due au travail et à la probité. Demeuré simple d'esprit et quelque peu rustique d'allures, M. Voisin avait le cœur généreux, et son intelligence était prompte à s'intéresser par sympathie aux conquêtes de la science ou aux recherches de l'érudition. »

La Société, partageant les sentiments ci-dessus énoncés, décide que la notice qui les formule entrera dans le procès-verbal de la séance.

Le secrétaire communique les réponses obtenues en retour des invitations faites, au nom de la Compagnie, pour la séance publique et le banquet. Ces réponses sont affirmatives en ce qui concerne les sociétés savantes habituellement représentées à nos fêtes annuelles. Mais plusieurs de nos membres honoraires, empêchés par des circonstances indépendantes de leur volonté, ont exprimé à cet égard les plus sympathiques regrets. M. le Sénateur maire de la ville, qui se trouve dans ce cas, a mis un gracieux empressement à nous accorder, pour la double solennité du 13 décembre, la grande salle de l'Hôtel de ville et le salon principal du Palais Granvelle.

Conformément à une décision prise dans la précédente séance, il a été écrit à M. l'ingénieur Bouvaist, de Vesoul, au sujet d'une barque antique découverte à Saint-Albin, près de Scey-sur-Saône. Cette barque, trouvée sur le terrain de l'Etat, paraît devoir être réclamée par le musée gallo-romain de Saint-Germain ; mais si, après renseignements pris, le directeur de cet établissement ne jugeait pas utile d'en demander le transport, M. Bouvaist serait heureux de nous céder l'objet. « Ce bateau, ajoute M. Bouvaist, a huit mètres de longueur et un mètre de largeur moyenne ; la hauteur des bandes est

d'environ quarante centimètres ; l'épaisseur du fond est de dix centimètres et celle des bandes de trois centimètres. »

M. le président de la Société d'Agriculture du Doubs nous remercie du don que nous avons fait à cette compagnie de l'un des couvoirs artificiels provenant de M. Louis Racine. Le second de ces appareils a été joint au fusil à vent et aux oiseaux empaillés de la même provenance, pour enrichir les collections de la Faculté des sciences : une lettre de M. le doyen nous rend grâce de ces nouvelles libéralités.

Parmi les dons arrivés depuis la dernière séance, le secrétaire signale la *Carte géologique du Grand-Duché de Luxembourg*, qui nous est offerte par la Société royale des sciences de ce pays : magnifique publication exécutée à Paris et avec l'emploi exclusif de la langue française.

M. Vézian sera prié d'examiner ce monument scientifique, et les plus chaleureux remercîments seront transmis, au sujet d'un si intéressant envoi, à nos confrères en langue française de la Société royale des sciences naturelles et mathématiques de Luxembourg.

L'ordre du jour appelant la Société à élire son conseil d'administration pour 1878, il est décidé que le vote s'effectuera par un seul bulletin portant désignation de titulaires pour les sept postes à pourvoir. Le scrutin, immédiatement ouvert, ne sera clos qu'après achèvement de la lecture annoncée par le billet de convocation.

Cette lecture, intitulée *Amédée Thierry à Besançon*, est faite par le secrétaire, au nom de l'auteur, M. Chotard, ancien président de la Société. Elle est vivement applaudie, tant pour les souvenirs sympathiques qu'elle éveille qu'en raison de son mérite littéraire très réel. La Société est unanime pour en voter l'impression dans ses *Mémoires*.

Le dépouillement du scrutin, qui a lieu ensuite, donne les résultats uisvants :

Nombre de votants, 40.

Pour le président : M. Sire, 40 voix.

Pour le premier vice-président : M. Saillard, 39 voix.

Pour le deuxième vice-président : M. Besson (Ed.), 39 voix ;
M. Grand (Ch.), 1 voix.

Pour le vice-secrétaire : M. Faivre, 39 voix ;
M. Dunod de Charnage, 1 voix.

Pour le trésorier : M. Klein, 39 voix ;
M. Bougeot, 1 voix.

Pour le trésorier-adjoint : M. de Prinsac, 39 voix.

Pour l'archiviste : M. Vaissier, 37 voix ;
M. Gauthier, 3 voix.

En conséquence, M. le président déclare le conseil d'administration de l'année 1878 constitué ainsi qu'il suit :

Président........................ M. Georges Sire ;
Premier vice-président.......... M. Albin Saillard ;
Deuxième vice-président........ M. Edouard Besson ;
Secrétaire décennal............. M. Auguste Castan ;
Vice-secrétaire et contrôleur des dépenses........................ M. Adolphe Faivre ;
Trésorier........................ M. Auguste Klein ;
Trésorier-adjoint............... M. le baron de Prinsac ;
Archiviste .... M. Alfred Vaissier.

Sont présentés pour entrer dans la Société comme membres résidants :

Par MM. Belot (Aimé) et Fouin, M. Edmond *Belot,* essayeur du commerce ;

Par MM. Sire et Vézian, M. Marcel *Croullebois,* professeur de physique à la Faculté des sciences ;

Par MM. Daubian-Delisle et Grand (Charles), M. *Henricolas,* inspecteur des contributions directes ;

Par MM. Saillard et Arnal père, M. Mathieu *Tridon,* censeur honoraire des études au Lycée de Besançon.

Puis, un vote affirmatif ayant eu lieu sur le compte des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. le comte Georges DE SOULTRAIT, trésorier-payeur général;
le comte Léonel MOUCHET DE BATTEFORT DE LAUBESPIN-SAINT-AMOUR;

Membre correspondant,

M. JULHIET, président à la Cour d'Appel de Dijon.

Le Président, A. SAILLARD. *Le Secrétaire,* A. CASTAN.

Séance publique du 13 décembre 1877.

PRÉSIDENCE DE M. SAILLARD.

La séance s'ouvre extraordinairement, à deux heures un quart, dans la grande salle de l'Hôtel de ville, qui est remplie par une très nombreuse assistance.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Saillard*, président; *Marquiset* et *Sire*, vice-présidents; *Faivre*, vice-secrétaire; *de Prinsac*, trésorier-adjoint; *Castan*, secrétaire.

MEMBRES HONORAIRES : Sa Grandeur Mgr PAULINIER, archevêque de Besançon; M. LISSAJOUS, recteur de l'Académie; M. PETITON-SAINT-MARD, procureur général près la Cour d'Appel; M. DUPARAY, inspecteur d'Académie.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES : M. Jules JURGENSEN, de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel; M. Maurice DE TRIBOLET, de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel; MM. REBOUL DE NEYROL, BAILLY et SCHOENENDOERFFER, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; MM. ROUSSEAUX et CLOS, de la Société d'Emu-

lation du Jura; MM. Favre, Eissen et Lalance, de la Société d'Emulation de Montbéliard; MM. Ch. Baille et Canoz, de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny;

M. Armbruster, délégué de Belfort, avait, par télégramme, envoyé ses excuses basées sur un empêchement imprévu;

Membres résidants : MM. *Alexandre* (Charles), *Arnal* (Alexis), *Auscher*, l'abbé *Bailly, Bertrand*, *Besson* (Edouard), *Bial*, *Bizos*, *Carrau*, *Chapoy* (Léon), *Delacroix* (Alphonse), *Delavelle*, *Ducat, Dunod de Charnage, de Gassowski*, *Girod* (Victor), *Grand* (Charles), *Haldy*, *Jégo*, *Lehrs, Monnier* (Louis), *Pingaud, Renaud* (François), *Ripps, Tivier;*

Membres correspondants : MM. *Gascon*, *Girod* (Léon), *Mourot*, *Thuriet* et *Vaillandet.*

Après un discours d'ouverture de M. le président Saillard, ayant pour objet les travaux accomplis et les pertes éprouvées par la Société durant l'année 1877, M. Sire entretient l'auditoire de divers phénomènes de rotation qui peuvent expliquer comment se meuvent les atômes et rendre raison de certaines des propriétés physiques de la matière.

M. Carrau lit une notice sur le médecin-philosophe Lélut, payant ainsi la dette de gratitude de la Franche-Comté envers un homme qui honora cette province par ses travaux et lui témoigna, en diverses circonstances, le plus absolu dévouement.

M. Thuriet fait connaître, par des extraits, un travail historique sur quelques prédictions relatives à la fin du monde, laissant à ses auditeurs le soin de conclure que les terreurs imaginaires de l'humanité ont décru en proportion du progrès de l'éducation des masses.

Dans une causerie à la fois spirituelle et savante, M. le recteur Lissajous montre que la régularité géométrique en architecture est sœur de la monotonie en musique, et que, dans les monuments des meilleures époques, il y a irrégularité intentionnelle quant à l'espacement ou au groupement des motifs d'ornementation.

M. Jules Jurgensen fait un tableau vivement coloré de la passivité allemande comparée à la turbulence française, cherchant à nous donner, sous la forme anecdotique, les avis d'un sincère ami de la France.

La séance se termine, à cinq heures, par la lecture d'une pièce de vers touchante de M. Edouard Grenier, intitulée : *Le dévouement de sœur Simplice.*

Le Président,
A. Saillard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

BANQUET DE 1877.

Cette seconde partie de la fête, malgré les préoccupations politiques qui semblaient devoir l'amoindrir, a eu autant d'éclat et d'entrain que de coutume. La table, dressée dans le magnifique salon du Palais Granvelle, était revêtue d'une parure végétale, disposée avec un goût exquis par notre habile collaborateur en cette matière, M. François Lépagney. Des groupes de drapeaux aux couleurs de la France, de la République helvétique et de la cité de Besançon, alternaient avec les armoiries des villes dont nous avions l'honneur de posséder les représentants. L'une des cheminées du salon supportait un buste en terre cuite du XVI[e] siècle, représentant Humbert Lulier de Preigney, le chef de la milice communale qui prépara la défense de Besançon contre Henri IV, en 1595; sur l'autre cheminée, était le buste si vivant de l'architecte Nicole, par le sculpteur bisontin Luc Breton.

M. le docteur *Saillard,* président de la fête, avait à sa droite M. le premier président LOISEAU, et à sa gauche M. le recteur LISSAJOUS ; en face était M. *Sire*, président élu pour 1878, assis entre M. le procureur général PETITON-SAINT-MARD et M. l'inspecteur DUPARAY. Venaient ensuite : MM. Jules JURGENSEN et Maurice DE TRIBOLET, délégués des sociétés savantes de Neuchâtel; MM. FAVRE et LALANCE, délégués de Montbéliard; MM. REBOUL DE NEYROL, BAILLY et SCHOENENDOERFFER, délégués de Vesoul; MM. ROUSSEAUX et CLOS, délégués de Lons-le-Saunier; MM. BAILLE et CANOZ, délégués de Poligny; M. Léon *Marquiset,* premier vice-président annuel; MM. Alphonse *Delacroix*, *Ducat*, Victor *Girod*, anciens présidents; M. Paul *Laurens,* président de la Société d'Agriculture du Doubs; M. *Huart*, avocat général; MM. *Le Grix* et *Perruche de Velna*, substituts du procureur général; M. *Daubian-De-*

lisle, directeur des contributions directes; M. le docteur *Faivre*, professeur à l'Ecole de médecine; M. le commandant *Bial;* M. le baron *Henry*, littérateur; M. Edouard *Besson*, vice-président élu pour 1878; M. Léon *Barbier*, ancien sous-préfet; M. *Bizos*, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au Lycée; M. *Bertin*, membre du conseil municipal de Besançon; MM. les ingénieurs *Guillemin* et *Marion;* MM. Paul *Bouttey* et Emile *Poulet*, juges au tribunal de commerce; M. *Klein*, trésorier de la Société; MM. *Blanchard* et *de Gassowski*, artistes peintres; M. l'avocat *Dunod de Charnage*, etc.

MM. le baron *de Prinsac* et Paul *Ripps* avaient bien voulu se charger des fonctions de commissaires de la fête.

La fin du dîner a été animée par de nombreux toasts. Nous reproduisons ci-après tous ces discours, car chacun d'eux contribue à refléter la physionomie cordiale de la fête et à caractériser son esprit éminemment civilisateur.

Toast de M. le président Saillard.

Messieurs,

Il est établi, en biologie, que du nombre des organes résulte la complexité des fonctions et conséquemment le degré plus ou moins élevé de l'organisation de l'individu. La perfection qui s'affirme dans les œuvres de la nature dépend ainsi de la somme des associations contractées par les éléments, et de la constante et admirable coordination de leurs efforts.

Est-il possible à l'être collectif de procéder d'une autre loi? Et ne puis-je assurer, par analogie, que, pour être prospère, une société doit incessamment s'accroître, travailler, et maintenir entre ses membres une inaltérable harmonie?

Nos prédécesseurs, les membres fondateurs de notre Compagnie, l'ont bien compris. C'est par l'application des lois naturelles qu'ils ont assuré l'avenir de l'institution dont ils jetaient les bases. Nous pouvons dire aujourd'hui, avec une légitime fierté, que le succès n'a pas trompé leurs espérances,

et que nous n'avons pas seulement pour nous le nombre, mais que nous avons et que nous tenons à garder l'union, l'union sans laquelle il ne saurait exister d'œuvre prospère.

Nous possédons une constitution modèle, qui ne demande pas à être révisée. Notre république est suffisamment sauvegardée par l'affection de ses membres et par l'attitude correcte de ses chefs électifs, qui règnent et ne gouvernent pas.

Aussi bien, messieurs, la tâche de vos présidents est-elle rendue facile par l'extrême bienveillance que vous ne cessez de leur témoigner et dont j'ai fait moi-même une expérience qui comptera parmi mes meilleurs souvenirs.

Je n'oublierai pas, non plus, avec quelle courtoisie nos membres honoraires ont bien voulu, cette année encore, s'intéresser à nos modestes travaux. Que M. le Recteur, en particulier, me permette de le remercier ici du gracieux concours qu'il nous a prêté pour cette séance publique et de me faire en même temps auprès de lui l'interprète de la gratitude respectueuse de notre Compagnie.

Aujourd'hui je remets entre des mains amies et sûres la charge que vous m'aviez confiée. M. Sire, dont vous connaissez la science éprouvée et qui nous donnait encore tout à l'heure une preuve de son rare talent d'exposition, ne fera que reprendre des fonctions qu'il avait déjà remplies à la satisfaction de tous.

Sous ses auspices va s'ouvrir pour notre chère Société une ère de prospérité nouvelle. C'est ma ferme confiance; c'est aussi le plus cher des vœux que je forme en cessant d'être votre président pour redevenir votre tout dévoué collègue.

Messieurs, je bois à l'avenir de la Société d'Emulation du Doubs!

Toast de M. le recteur LISSAJOUS.

MESSIEURS,

Permettez-moi, à défaut d'une personne plus autorisée, de

remercier M. le président Saillard au nom des membres honoraires de votre association, et de porter un toast à la prospérité et à l'avenir de la Société d'Emulation du Doubs. Je suis heureux d'être l'interprète des hauts fonctionnaires qui reçoivent chaque année ici une si gracieuse et si cordiale hospitalité. Je puis vous donner l'assurance que, présents et absents, tous portent le plus sympathique intérêt à votre œuvre et à la vieille, excellente et légitime renommée de votre Société.

M. Saillard, dans les paroles qu'il vient de prononcer, a fait allusion à la faible part que j'ai prise à la séance publique de ce jour : grâce à votre bienveillante attention, la tâche m'a été facile; j'avais besoin pour la remplir de toute votre indulgence; vous m'avez donné plus que l'indulgence, je vous remercie profondément.

C'est en effet un des caractères des sociétés libres comme la vôtre d'accepter tous les dévouements, de se montrer sympathiques à tous les efforts qui ont pour objet les progrès de la vulgarisation de la science; c'est chez vous qu'on rencontre ces controverses qui ne divisent pas et ces sentiments de confraternité qui rapprochent.

En acceptant la mission de prendre la parole à votre séance annuelle, j'ai voulu vous témoigner tout l'intérêt, toute la sympathie que vos membres honoraires portent à vos travaux. Il eût été désirable que cette mission fût acceptée par un plus digne, par un de ces hommes dont la parole élégante et facile eût donné plus de charme à l'expression des idées et plus de régularité au style.

En attendant la réalisation de ce vœu, je bois à la prolongation de vos succès et de l'harmonie qui unit, comme dans une grande famille, tous les membres de la Société d'Emulation du Doubs.

Toast de M. Edouard Besson, *vice-président élu pour 1878.*

Messieurs les délégués des sociétés savantes,

C'est pour moi une mission bien agréable à remplir que celle de vous souhaiter, suivant l'usage, la bienvenue dans cette réunion.

En me choisissant pour leur interprète auprès de vous, mes collègues de la Société d'Emulation ajoutent encore à la distinction flatteuse dont ils m'honoraient hier, malgré ma jeunesse et le peu de titres que je pouvais leur offrir.

Qu'ils reçoivent donc tout d'abord l'expression publique et émue de ma gratitude !

Et vous, Messieurs, dont la présence à nos solennités annuelles nous est toujours d'un si grand prix, merci pour l'empressement avec lequel vous avez encore une fois répondu à notre invitation, en nous apportant, les uns des morceaux littéraires qui ont fait l'ornement de notre séance publique, tous l'amour des grandes et belles choses qui nous occupent et dont l'étude forme notre lien commun !

Vous représentez ici pour la plupart les principales villes de notre chère province, avec leur originalité propre, leurs curieuses traditions, leur passé de gloire et de luttes. Aujourd'hui, confondues comme leur antique métropole dans cette grande unité nationale dont nos Rois avaient jeté les bases et que la Révolution a consommée, elles ne rivalisent plus que de patriotisme, d'activité en tout genre, surtout d'activité intellectuelle. Votre présence au milieu de nous est la meilleure preuve de cette heureuse et féconde émulation.

Et que dirai-je que vous n'ayez déjà mille fois entendu, vous qui nous venez de cette terre hospitalière et généreuse de Suisse envers laquelle, comme le disait si bien M. le docteur Saillard dans son remarquable rapport, nous n'aurons jamais payé notre vieille dette d'affection et de reconnaissance ?

Car ce n'est pas d'aujourd'hui que datent entre elle et nous ces excellentes relations, comme aussi ces échanges mutuels d'hommes et d'idées qui cimentent l'amitié des peuples.

Depuis qu'au dernier siècle elle nous donnait Jean-Jacques Rousseau et que nous lui renvoyions Voltaire, nous avons trouvé souvent, au delà du Mont-Jura, de salutaires inspirations. Nous y avons même trouvé mieux, à une heure de sombre mémoire : des secours pour nos frères trahis par la fortune, et cette chose si rare, une main amie à serrer dans le malheur.

Maintenant encore votre pays nous enseigne la pratique de la liberté, qui lui assure la paix par le développement régulier et progressif de ses institutions, et qu'il sait préserver des orages comme un précieux dépôt remis à sa garde pour l'exemple et pour l'instruction du monde.

Soyez donc les bienvenus parmi nous, de même que nos compatriotes auxquels nous vous associons dans nos cœurs ; car vous avez depuis longtemps, comme un grand roi le souhaitait en vain pour d'autres contrées, fait tomber les puissantes barrières qui nous séparent.

J bois aux sociétés savantes de la Franche-Comté et de la Suisse !

Toast de M. Maurice DE TRIBOLET, *délégué de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel.*

MESSIEURS,

L'an dernier, presque à pareil jour, j'avais l'honneur de représenter pour la première fois, à une de vos séances publiques annuelles, la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, et je ne pouvais que me féliciter de la réception cordiale que vous m'aviez faite. Cette fois encore, je pourrai dire à la Société que je représente ici combien touchant a été l'accueil que son délégué a reçu au milieu de vous. Elle y sera très sensible et en demeurera très fière, soyez-en sûrs.

Messieurs,

La science, jadis ignorée, peut-être méconnue, a désormais conquis sa place dans notre société contemporaine. Chacun doit reconnaître que sans les patientes investigations de ceux qui s'y vouent, sans leurs veilles laborieuses, sans leurs essais vingt fois répétés avant d'aboutir, aucune des découvertes utiles qui ont illustré ce siècle n'eût peut-être vu le jour. Vous n'ignorez pas la part que la science a prise dans cette transformation presque providentielle, qui, en augmentant les besoins, a multiplié les sources de production, et grâce à laquelle, malgré une population toujours croissante, il y a encore du travail pour l'ouvrier et du pain pour sa famille.

Les services nombreux que la science rend à l'industrie et aux arts ne sont pourtant que des emprunts partiels faits à la grande œuvre qu'elle poursuit depuis des siècles, c'est-à-dire à l'observation de la nature, des lois qui la régissent et des transformations qu'elle subit sous l'action du temps et sous la main perturbatrice de l'homme.

L'esprit pratique de l'industriel, l'observation sagace de l'ouvrier lui-même, ont souvent fourni l'idée première d'un nouveau progrès ; mais pour le réaliser, il faut toujours l'intervention de la science, il faut avoir recours aux lois qu'elle a découvertes, aux formules qu'elle a établies, aux déductions qu'elle sait en tirer. L'industrie pose le problème, mais c'est la science qui le résout.

Les investigations continues de la science s'étendent dans les innombrables directions que lui offre le théâtre immense de la nature. Ainsi s'augmente son trésor ; ainsi s'exécute la recherche des principes immortels du vrai, du beau et du bien. Son édifice, s'élevant toujours, reste cependant inachevé. Oui, inachevé, car le champ ouvert à l'exploration est inépuisable ; on dirait même qu'il s'étend à mesure qu'on y fait un nouveau pas. En effet, sans cesse nous voyons une découverte en amener une autre, et des moissons imprévues se récolter dans des sillons qu'on croyait épuisés.

Il n'est, Messieurs, qu'une limite à cette observation de la nature, limite lointaine : c'est celle où finit le monde des corps et où commence celui des idées ; c'est celle où, par delà l'incalculable série des effets et des causes, apparaît enfin la cause primordiale, la création, et par delà cette création, le Créateur.

Vous êtes ici, Messieurs, les représentants de ces études, de ces progrès, de ces conquêtes pacifiques. Vous aimez et honorez la science ; vous en connaissez les applications.

La science française ne faillira pas à sa tradition. Malgré la crise politique qui éprouve votre pays, vous saurez vous placer au-dessus des inquiétudes du moment et revendiquer pour lui la place qu'il doit occuper dans le monde scientifique et à laquelle il a nécessairement droit.

L'émulation dans la science, n'est-ce pas là, Messieurs, la base éprouvée sur laquelle votre Société a édifié son œuvre et doit la poursuivre? Cette œuvre, qui allie les intérêts de votre pays à ceux de la science, n'a certes pas été, dans ces deux domaines, sans utilité et sans éclat jusqu'ici.

Messieurs, c'est par ces mots que je me résume : je bois à la science française, à cette science représentée par votre honorable Société au milieu de laquelle j'éprouve un vif plaisir de me trouver en ce moment.

Toast de M. Favre, *président de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

Messieurs les membres de la Société d'Emulation du Doubs,

Un ministre qui, malgré son court passage aux affaires, sut faire apprécier son sage patriotisme et ses idées vraiment libérales, prononçait, il y a bientôt deux ans, les paroles suivantes en séance publique de la Sorbonne :

« Les sociétés savantes sont les véritables architectes de » notre histoire nationale, ce sont les premiers et laborieux

» pionniers de la science; par leur activité et leurs travaux » constants, elles apportent, tous les jours, de nouveaux élé» ments non-seulement à la science, mais encore à la pros» périté de l'industrie française. L'action des sociétés dépar» tementales est celle à laquelle j'attache le plus grand prix, » parce qu'elle résulte de l'initiative individuelle. »

Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, assistaient à cette séance, et ils ont dû prendre une large part dans ces éloges mérités; en effet, si vous avez ressuscité le passé dans de vieux monuments, vous le faites revivre éloquemment dans vos publications annuelles. Grâce à une direction magistrale, grâce à d'éminents collaborateurs, vous ajoutez chaque jour une nouvelle pierre au grand édifice de la science et de la littérature françaises. Notre belle province est fière de vos travaux; et c'est de tout cœur qu'au nom de notre modeste compagnie, je bois au succès et à la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs. Qu'elle vive!

Toast de M. Reboul de Neyrol, *président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

Messieurs,

Je me félicite d'être, pour la seconde fois, appelé à représenter dans cette assemblée la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, et à vous saluer cordialement en son nom. L'accomplissement de ce devoir a d'ailleurs pour moi tout l'attrait de la reconnaissance.

Ces réunions solennelles, que volontiers j'appelle les grands jours de la Société d'Emulation, et auxquelles vous conviez les sociétés voisines à prendre part, ont pour ces dernières un grand intérêt que je serais heureux de vous exprimer comme je le comprends.

Votre association a eu l'inestimable privilége de se former dans l'antique cité bisontine à qui l'industrie, les arts et les sciences se partagent l'honneur de faire une célébrité. Elle

n'a eu qu'à se produire pour attirer à elle les sommités en tout genre dont la cité est toujours si brillamment pourvue. L'esprit patriotique qui a présidé à sa formation lui a rapidement conquis une grande popularité, qu'elle a su consolider par l'importance et la variété de ses travaux.

Aussi, Messieurs, avec elle et par elle nous apprenons à regarder au sérieux, à nous distraire par le travail et l'attachement à la France de ces agitations vaines qui dévorent le temps, troublent tous les courages et affaiblissent tous les dévouements. Le patriotisme, nous ne saurions le proclamer trop haut, est l'apanage des sociétés robustes, le fruit par excellence du véritable progrès social. Voilà pourquoi je ne me lasserai jamais d'applaudir à votre œuvre, car je la tiens pour éminemment patriotique.

La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône peut vous envier l'éclat et la puissance de vos moyens d'action, mais elle tient à marcher à vos côtés dans la voie du civisme. Son bulletin de cette année en est une preuve nouvelle. Il contient un long mémoire sur la Saône envisagée comme frontière naturelle, destiné à répondre à des publications d'Outre-Rhin qui réclament cette frontière et s'efforcent d'arracher à l'histoire une géographie menteuse qu'elle n'a jamais connue. Il contient, en outre, un essai sur notre établissement universitaire dans ses rapports avec les services de l'Etat, qui fait suite à un précédent travail sur l'enseignement secondaire.

C'est ainsi, Messieurs, que notre association s'essaie à imiter la Société d'Emulation du Doubs en s'inspirant de son généreux programme : l'émulation dans le travail, la liberté dans la pensée et la France dans le cœur.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer un toast :

Je bois à l'union toujours plus intime des travailleurs de la pensée au service de notre patrie.

Toast de M. Rousseaux, *président de la Société d'Emulation du Jura.*

Messieurs,

La Société d'Emulation du Jura m'a délégué, ainsi que mon collègue Clos, pour vous apporter l'expression de ses sentiments de sympathique et affectueuse confraternité.

J'ai accepté avec bonheur cette mission qui me permet de me retrouver au milieu de tant d'esprits d'élite, d'entendre tant de créations spirituelles, de faire battre mon cœur à l'unisson des vôtres, de constater une fois de plus que la vraie science ne condamne décidément pas tous les principes d'Epicure, et que votre hospitalité prévoyante sait réunir tous les plaisirs.

C'est sous l'impulsion de ces sentiments, qu'au nom de nos collègues moins favorisés que nous et restés à Lons-le-Saunier, nous venons vous dire : Merci de votre invitation que vous voulez bien nous renouveler chaque année et qui, à chaque fois, nous flatte et nous charme.

Merci d'avoir, de votre côté, répondu à notre dernier appel et envoyé à notre réunion des délégués dont nous avons apprécié vivement le sympathique concours.

Continuons, Messieurs, à nous aimer, à enlacer les existences de nos sociétés, à favoriser l'attraction secrète, mais réelle et profonde, qui fait des Francs-Comtois une grande famille dont tous les membres se chérissent et qui, tout en conservant son type propre, entend néanmoins ne se laisser devancer par personne dans l'amour de la grande Patrie.

Voilà les nobles pensées que votre initiative, vos travaux incessants, votre foyer, fortifient et réchauffent, et pourquoi nous portons ce toast sincère : A la prospérité de votre Société, au succès et à la santé de tous ses membres !

Toast de M. CANOZ, *délégué de Poligny.*

MESSIEURS,

Un des honneurs les plus recherchés, dans notre modeste Société de Poligny, est assurément celui d'être délégué auprès de vous, d'être chargé de vous exprimer les sentiments de reconnaissance et de haute estime que vous nous inspirez à tous.

C'est de la modestie à vous, Messieurs, que ce titre que vous prenez de Société d'Emulation du Doubs, car vous êtes vraiment l'institution provinciale, le foyer comtois, et c'est à ce foyer que chaque année nous venons recueillir l'étincelle à l'aide de laquelle nous entretenons chez nous le feu sacré.

Notre sphère d'activité est limitée à la mesure de nos forces; mais, que nous nous occupions d'encourager l'instruction, d'apporter notre pierre à l'édification de l'histoire comtoise, ou qu'enfin nous travaillions au perfectionnement de l'industrie vinicole, qui est la plus nationale de nos industries et qui, espérons-le, sera impérissable; dans toutes ces œuvres, nous ne cessons de nous inspirer de la devise éloquemment formulée par votre secrétaire décennal :

Sacrifices de toutes les divisions; — union de toutes les forces, pour l'éducation de la province et le relèvement de la patrie.

Je remplis le mandat de mes confrères de l'arrondissement de Poligny en buvant, Messieurs, à la continuation, à l'accroissement dans notre province du fécond patronage de la Société d'Emulation du Doubs!

Toast de M. Jules JURGENSEN, *délégué de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel.*

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Vous vous lasserez de m'entendre, mais jamais je ne serai

fatigué de vous redire ma sympathie et de vous exprimer la joie que j'éprouve à me retrouver dans vos rangs, participant à vos travaux et me retrempant aux rayons de vos lumières.

Je vous aurais épargné néanmoins ce nouveau discours, si je n'avais pas une tâche très agréable à remplir en cet instant auprès de vous.

Délégué par la *Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel,* je vous apporte une fois encore le salut cordial de cette compagnie. — Son président m'écrivait récemment : « ..... Je » suis certain d'être l'organe de nos nombreux confrères en » vous priant, si, comme je le pense et l'espère, vous vous » rendez à Besançon pour cette réunion, de bien vouloir y » représenter la *Société d'histoire,* et d'exprimer à ces mes- » sieurs tous nos sentiments de haute et respectueuse estime, » ainsi que le plaisir que nous éprouvons à entretenir avec » leur savante Société des relations suivies. »

Et plus loin : « ..... Ayez aussi l'obligeance de rappeler aux » membres de la *Société d'Emulation du Doubs* que la réunion » annuelle de notre association aura lieu l'année prochaine à » Cernier, et que nous serions très heureux si quelques-uns » d'entre eux nous faisaient, comme les années précédentes, » l'honneur d'y assister. Lorsque la date en aura été fixée, le » comité enverra à Besançon une invitation spéciale. »

Ces paroles me dispensent de longs commentaires; mais, après avoir insisté à mon tour pour que, nombreux, vous veniez dans le Val de Ruz à la saison des fleurs, et pour que vous acceptiez la modeste hospitalité que je pourrai vous offrir personnellement sur la rive droite du Doubs, je tiens à vous remercier tous ensemble de ce que vos représentants, MM. Castan et Gauthier en 1875, M. Léon Marquiset cette année même, ont bien voulu faire et dire en votre nom sur le sol helvétique. Ils s'y sont montrés vos dignes représentants, ce qui n'est pas un mince éloge — et vous ont conquis là-bas des amis, beaucoup d'amis, en même temps qu'ils y prenaient eux-mêmes

la place distinguée que leur assignent des talents divers et hautement reconnus.

Votre éminent secrétaire décennal a des admirateurs en Suisse comme en France.

Sa science archéologique y fait autorité..... Mais voyez quel triste associé vous avez en ma personne; je prise en lui l'ami bien au-dessus du savant, ne pardonnant à celui-ci son éclatante supériorité qu'en faveur de l'autre, si bon et si parfaitement indulgent.

M. Jules Gauthier, par ses recherches patientes, par son inépuisable complaisance envers nos modestes travailleurs du Jura, compte parmi eux des auditeurs heureux d'être ses obligés, et je suis chargé de le lui dire ici, ce dont je m'acquitte avec plaisir et d'un cœur affectueux.

Il me faudrait, pour être à la hauteur de ma mission, l'éloquence de M. l'avocat Marquiset. Cet orateur, à la fois bonhomique et retors, a, chez nous, accompli un tour de force dont le souvenir n'est pas près de se perdre. Oui, Messieurs, il a su consoler une vallée entière de ce qu'elle reste, malgré ses riches villages et son industrie, privée des bienfaits que procurent les lignes ferrées. Les Sagnards, qui l'interpellaient, se voyant oubliés dans son toast, reçurent, en guise d'eau bénite de cour, une réponse si spirituelle qu'ils se déclarent consolés.

La recette est précieuse. — Vous avez, chez vous aussi probablement, des délaissés inconsolables du départ des trains hors de portée : envoyez-leur M. Marquiset; — ou plutôt qu'ils appellent à eux M. Marquiset, car il a des recettes souveraines, même en cas d'insuccès.

A l'an prochain, à Cernier! — Au nom de la *Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel,* vive à jamais notre riche et grande sœur la *Société d'Emulation du Doubs!*

Toast de M. Léon Marquiset, *premier vice-président.*

Messieurs,

La politique est bannie de nos assemblées : aussi je ne rechercherai point avec vous si le régime parlementaire existe en France; mais j'affirme que, grâce à sa constitution, la Société d'Emulation du Doubs jouit sans conteste de ce bienfait. C'est donc en vertu des usages parlementaires, Messieurs, que je vous demande la parole pour un fait personnel.

Mon excellent ami M. Jurgensen vient de porter un toast à l'union des sociétés suisses et franc-comtoises. Vous avez voulu cimenter davantage cette amitié cordiale en envoyant cette année un délégué à la réunion de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, à La Sagne. Vous m'avez fait l'honneur, Messieurs, de me confier ce mandat; mais mon savant ami m'attribue une trop large part dans cette démarche. Ne devais-je pas chaudement remercier nos bons voisins de Neuchâtel de leur affectueux accueil? En arrivant au Locle, n'avais-je pas reçu une hospitalité charmante de Mme Jurgensen ? Après cela, mes chers confrères, croyez-le, on peut être éloquent, même à La Sagne (1).

Messieurs,

Au moment où je quitte les fonctions de vice-président, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous remercier encore une fois des missions que vous m'avez confiées. En votre nom, je suis allé à La Sagne, à Lons-le-Saunier et à Montbéliard. J'étais fier d'être votre mandataire, parce que j'avais à exprimer les nobles sentiments qui animent la Société d'Emulation du Doubs.

A Lons-le-Saunier, à Montbéliard, j'ai dit à nos confrères

(1) On connaît la réputation dont jouit La Sagne dans le canton de Neuchâtel. La Franche-Comté possède en ce genre Champlitte, Chouzelot et l'académie de Pretin.

combien nous restions fidèles au but élevé de nos sociétés. Sur le terrain des choses de l'intelligence, nos sociétés réunissent des hommes de tous les partis : elles leur apprennent à s'estimer mutuellement; donc elles travaillent à la concorde publique, c'est-à-dire qu'elles assurent pour une large part la prospérité de la Patrie !

A La Sagne, j'ai fêté cette vieille alliance de la Suisse et de la Franche-Comté qui, de nos jours, trouve une de ses meilleures manifestations dans les liens fraternels qui unissent les sociétés savantes de la Suisse romande avec la Société d'Emulation du Doubs. En votre nom, Messieurs, et je crois avoir été votre interprète, j'ai dit à nos confrères de l'Helvétie que cette cordiale affection avait encore des siècles devant elle, parce que, Suisses et Franc-Comtois, nous serions toujours unis dans un commun amour de la Liberté !

Toast de M. Sire, *président élu pour 1878.*

Messieurs,

Pour la seconde fois, vos bienveillants suffrages viennent de me conférer l'honneur de présider vos réunions pendant une année. Lorsque j'envisage combien de nos confrères, à plus de titres que moi, méritaient cet honneur, je suis obligé de reconnaître, dans votre choix récent, une nouvelle marque de sympathie dont la Société m'a déjà donné tant de preuves.

En effet, permettez-moi de rappeler que, sans être un des membres fondateurs de notre Compagnie, je compte parmi ses plus anciens adhérents, et que je ne puis me souvenir sans émotion du bienveillant accueil qu'elle a fait à mes modestes et timides débuts dans la carrière scientifique. Depuis, ses encouragements ne m'ont pas fait défaut : elle a libéralelement mis à ma disposition la ressource inappréciable de sa publicité; enfin, c'est sous ses auspices qu'une récompense m'a été décernée dans la dernière réunion des sociétés savantes de la province, à Paris.

Ne croyez pas, Messieurs, qu'en rappelant ces faits, je cède à un sentiment de vanité, car rien n'est plus loin de ma pensée. Mais j'ai deux raisons pour agir ainsi : la première, c'est que je tiens à signaler hautement ce côté éminemment utilitaire de notre organisation, c'est-à-dire encourager et vulgariser les recherches de travailleurs de bonne volonté ; la seconde, c'est que je trouve l'occasion trop solennelle pour ne pas affirmer à la Compagnie combien j'ai toujours été fier et honoré de son sympathique patronage. Aussi, je prie la Société d'Emulation du Doubs, représentée d'une façon si brillante dans cette enceinte, de bien vouloir considérer mon dévouement sans bornes à ses intérêts et à sa prospérité comme un témoignage permanent de ma profonde gratitude.



MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1877

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 13 décembre

Par M. le docteur SAILLARD

PRÉSIDENT ANNUEL.

MONSEIGNEUR (1), MESDAMES, MESSIEURS,

Le concours empressé dont vous honorez nos séances solennelles crée au président de notre Compagnie l'impérieux devoir de vous exposer, tout d'abord, nos titres à une bienveillance aussi constante que flatteuse.

Je viens donc, conformément à l'usage, vous rendre compte de nos travaux durant l'année qui touche à son terme : tâche difficile et ingrate — non pas que la matière fasse défaut, elle est plutôt trop abondante; — mais le temps ne me permet de vous apporter ici qu'une aride nomenclature, et les œuvres de nos collègues mériteraient mieux.

Par une innovation heureuse, nous imprimerons même des pièces de vers. Jusqu'ici, notre république, comme celle de Platon, bannissait les poètes en les couronnant de fleurs. Notre sympathique compatriote M. Edouard Grenier a forcé la barrière, comme il forcera bientôt, nous en avons la ferme confiance, les portes de l'Académie française. Aussi bien,

---

(1) S. G. Mgr PAULINIER, archevêque de Besançon.

comment le reconnaître sous le déguisement helvétique grâce auquel il s'est introduit parmi nous? Comment surtout repousser une hymne de reconnaissance à l'adresse de nos voisins, dont nous demeurerons toujours les débiteurs, même quand un poète de la valeur de M. Edouard Grenier aura chanté leurs bienfaits en vers harmonieux?

Toutefois la poésie ne nous a pas fait perdre de vue l'objet essentiel de nos travaux : les recherches historiques visant surtout la Franche-Comté.

En cette matière, notre cher secrétaire décennal, j'allais dire perpétuel, est depuis longtemps passé maître et son éloge serait, ici, superflu. Nous imprimerons de lui, sans parler d'un grand nombre de notices ingénieuses sur des questions auxquelles sa modestie n'attachait qu'une importance secondaire et de remarquables rapports, plusieurs travaux considérables. Signalons d'abord un mémoire présenté au congrès de la Sorbonne de cette année, et dans lequel l'auteur, par une habile interprétation de deux inscriptions antiques, a su fixer au règne de Marc-Aurèle l'époque où Vesontio était devenue colonie romaine. Dans un morceau intitulé le *Forum de Vesontio et la fête des fous à Besançon*, M. Castan a cru devoir réfuter certaines critiques, formulées dans une autre enceinte, contre l'une de ses principales découvertes archéologiques. Notre secrétaire nous a encore communiqué une note sur la consultation musicale donnée, en 1458, dans l'église de Saint-Etienne de Besançon, par le compositeur Guillaume du Fay, un des prédécesseurs du célèbre contrapuntiste bisontin Claude Goudimel. Enfin, nous avons entendu la lecture, du même auteur, relative au passage de Gaston d'Orléans dans notre ville, à l'époque de ses luttes avec le tout-puissant ministre de Louis XIII. Nous regrettons de ne pouvoir insérer immédiatement, dans nos *Mémoires*, cette œuvre remarquable qui complète, en un point important, le grand ouvrage de M. le comte d'Haussonville sur la réunion de la Lorraine à la France; mais elle est déjà retenue pour entrer dans une pu-

blication actuellement entreprise sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères.

M. Alphonse Delacroix, un de nos vétérans, mais vétéran toujours actif, nous a donné une note intéressante sur quatre nouvelles busandales récemment découvertes.

MM. Drapeyron et Hennequin ont encore développé cette année devant le congrès de la Sorbonne, et avec un réel succès, leurs idées réformatrices sur l'enseignement de la géographie et de la topographie.

Dans un autre ordre de recherches, notre recueil contiendra un excellent catalogue des oiseaux des départements du Doubs et de la Haute-Saône. Ce travail, de beaucoup le plus considérable de ceux que nous allons publier, avait été laissé en manuscrit par feu Léon Lacordaire. M. le docteur Marchant, conservateur du musée d'histoire naturelle de Dijon, s'est chargé de le réviser; et maintenant il constitue, de l'avis autorisé de M. le professeur Moquin-Tandon qui l'a examiné au nom de notre Compagnie, « une monographie méthodique résumant les observations antérieures et en ajoutant de nouvelles, appelée conséquemment à devenir l'indispensable guide de tous ceux qui voudront étudier l'ornithologie de la Franche-Comté. » Nous ne pouvons que nous applaudir de doter la zoologie française d'une monographie de cette valeur.

Les sciences physiques sont également en honneur parmi nous. Mon confrère et successeur désigné M. Sire ne se contente pas, en effet, de nous donner de temps à autre une conférence de vulgarisation scientifique, comme celle que nous allons entendre, où il allie si merveilleusement la profondeur et l'exactitude de la science à toutes les délicatesses du langage; de plus, c'est dans nos recueils que paraissent habituellement les résultats de ses recherches personnelles. Dans le cours de l'année, il soumettait au congrès de la Sorbonne la description d'un nouvel appareil destiné à vérifier la pression exercée par les liquides sur le fond des vases. A cette occa-

sion, le Comité des sociétés savantes lui a décerné une médaille d'argent, hautement méritée, qui s'ajoute à celles déjà si nombreuses dont s'énorgueillit notre Compagnie.

Un autre de nos dévoués collègues, M. de Fromentel, de Gray, a, dans les mêmes circonstances, reçu la croix de la Légion d'honneur pour ses remarquables travaux sur les infusoires et les microzoaires, et un peu aussi, certainement, pour sa savante introduction à l'étude des polypiers fossiles, publiée sous nos auspices.

De M. Edouard Besson, nous imprimerons un grand nombre de rapports. L'un d'eux résume la thèse si distinguée par laquelle notre confrère M. Bizos a su faire revivre, avec la sûreté d'érudition et le talent littéraire qu'on lui connaît, la mémoire du Franc-Comtois Jean de Mairet, l'un des créateurs de notre poésie nationale.

M. Besson nous a encore donné un mémoire intitulé *Les plagiats de Mirabeau*, dans lequel il fait justice des accusations formulées contre le grand orateur au point de vue de l'originalité de son talent; ce travail a été favorablement accueilli à la Sorbonne aussi bien que dans la presse parisienne. L'étude, du même auteur, sur la correspondance de Proudhon, récemment publiée, permet d'apprécier, surtout au point de vue franc-comtois, les lettres si nombreuses et si intéressantes de notre illustre compatriote.

Nous avons, en outre, entendu de M. Besson un important morceau ayant trait à l'influence de la révolution sur le sort des classes laborieuses. — A l'occasion de cette lecture, il s'est produit quelques critiques peu justifiables, suivant nous; car si notre Société doit s'interdire rigoureusement toute excursion sur le terrain de la politique proprement dite, elle ne saurait demeurer complétement étrangère à ces grandes questions d'économie sociale qui à l'heure actuelle dominent toutes les autres. Ce n'est même qu'à ce prix qu'elle sera de son époque et qu'elle s'assurera pour l'avenir des conditions sérieuses de vitalité. Il faut qu'elle soit et demeure une so-

ciété ouverte, non pas seulement aux hommes, mais aux idées, et que tout en restant dans les limites qui lui sont marquées par ses statuts, elle s'y meuve cependant sans contrainte et sans jamais céder à de puériles appréhensions.

Elle l'a, du reste, bien compris et n'a cherché qu'à étendre le cercle de son activité propre, à trouver, dans l'originalité de recherches nouvelles et s'appliquant à des sujets variés, l'intérêt qui lui échapperait certainement si elle s'obstinait à suivre des voies sans cesse rebattues C'est ainsi que, moi-même, j'ai cru devoir provoquer, dans son sein, la formation d'un comité destiné à embrasser spécialement l'étude des sciences médicales et naturelles.

Chaque fois, de plus, que ses membres ont eu l'honneur de la représenter au dehors, ils ont hautement affirmé son attachement à la cause du progrès. M. Besson l'a fait à Montbéliard en un langage aussi élevé que libéral. Mon excellent prédécesseur, M. Marquiset, dans un voyage dont il nous a donné l'élégante et pittoresque description, a développé les mêmes idées à La Sagne, devant nos amis et confrères de la Suisse.

Dans les diverses circonstances où l'on a fait appel à notre concours, nous nous sommes efforcés d'y répondre. — Sur l'invitation du Ministère, nous avons pris part à l'*Inventaire des richesses artistiques de la France*, dans les limites où nos investigations pouvaient s'exercer. Tout dernièrement, les amis du grand historien Michelet ayant pris l'initiative de l'érection d'un monument destiné à consacrer sa mémoire, nous leur avons adressé notre modeste obole. — Malgré l'exiguité de ses ressources, notre Compagnie s'est fait un devoir de venir en aide à la plupart des institutions utiles de la ville de Besançon, principalement à celles qui ont pour objet l'éducation publique.

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'après vous avoir signalé les succès et les tendances libérales de la Société d'Emulation, pourquoi faut-il que je vienne à la partie la plus triste de ma

tâche, celle où je dois vous faire connaître nos pertes qui, cette année, ont été particulièrement nombreuses et cruelles?

La mort a frappé trois de nos membres honoraires: M. Lélut, dont une voix plus autorisée que la mienne retracera tout à l'heure la vie et les travaux; Mgr Mabile, l'un des membres les plus distingués de l'épiscopat français; et M. Charles Paravey, ancien conseiller d'Etat du gouvernement de Juillet, dont l'éloge a été résumé par son ami, M. Louis Quicherat, en ces quelques mots dignes d'être retenus: « Je n'ai jamais connu un homme meilleur. »

Nous nous sommes associés au concert des regrets qui ont fait un deuil public de la mort du bienfaiteur de la cité, M. Adolphe Veil-Picard, dont la généreuse sollicitude s'appliquait particulièrement à favoriser l'instruction du peuple.

Rappelons aussi les mémoires plus modestes, mais qui ne nous sont pas moins chères, de M. Charles Saint-Eve, à l'initiative duquel Besançon doit plusieurs embellissements; de MM. Gouillaud et Chevilliet, deux professeurs distingués de notre Faculté des sciences; et enfin de M. Voisin père, qui fut un type d'ouvrier devenu maître en cherchant et en trouvant les moyens de s'instruire.

Ces pertes, Messieurs, nous les sentons vivement; mais notre Société les répare en demeurant fidèle à l'esprit fermement progressif qui lui procure sans cesse des adhésions nouvelles et semble être pour elle un talisman d'éternelle jeunesse.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

AU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1877.

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ

Par M. Edouard BESSON.

Séance du 14 avril 1877.

MESSIEURS,

Au dernier congrès de la Sorbonne, la Société d'Emulation du Doubs a été représentée dans les sections des sciences, d'archéologie et d'histoire. Plusieurs de ses membres y ont en outre obtenu des succès que nous sommes heureux de pouvoir vous relater tout d'abord. Dans la section des sciences, une médaille d'argent a été décernée à notre cher vice-président, M. Sire; et l'un de nos plus éminents collaborateurs, M. le docteur de Fromentel, de Gray, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Blanchard, secrétaire rapporteur de cette section, a énuméré les titres scientifiques qui valaient à nos confrères ces hautes distinctions.

Les travaux de physique et de mécanique de M. Sire sont bien connus de tous ceux qui cultivent ces branches de la science. Celui qu'il présentait cette année à la Sorbonne avait pour objet la description d'un appareil de son invention, destiné à vérifier la pression exercée par les liquides sur le fond des vases, et beaucoup plus simple que ceux de Pascal et de M. de Haldat, auparavant employés à ce genre d'expérience. Il ne pouvait manquer d'appeler l'attention sur son auteur,

aussi ingénieux que savant, pour qui d'ailleurs le succès qu'il vient d'obtenir n'est sans doute que le présage d'autres distinctions non moins flatteuses.

M. de Fromentel doit sa décoration à ses travaux sur les infusoires et les microzoaires, dont M. le rapporteur a parlé en termes fort élogieux. Depuis 1841, en effet, aucune étude générale n'avait été publiée en France sur la matière : notre confrère a su combler cette regrettable lacune par un grand ouvrage où se trouve exposé d'une manière complète et lucide l'état actuel de la science; et pour cette entreprise dispendieuse, il ne s'est aidé que de ses propres ressources. « Nous ne saurions oublier d'ailleurs, ajoute M. Blanchard, que le docteur de Fromentel est l'un de nos paléontologistes les plus distingués. Depuis vingt ans il a mis au jour une longue suite de travaux remarquables sur les fossiles; des polypiers, il a fait une étude profonde. Dans le vaste ouvrage entrepris par Alcide d'Orbigny : la *Paléontologie française,* il a tracé avec talent l'histoire des zoophites du terrain crétacé. En un mot, M. de Fromentel est devenu l'un des maîtres dans une des branches de la science. »

A la section d'archéologie, nous ne pouvions être mieux représentés que par notre secrétaire, M. Castan.

Son mémoire, lu à notre dernière séance, avait pour objet de déterminer l'époque où Vesontio s'était appelée colonie romaine. M. Castan fixe cette époque au règne de Marc-Aurèle, en s'appuyant sur deux inscriptions romaines : un *ex-voto* à Jupiter des Alpes Pennines, qui se conserve à l'hospice du Grand-Saint-Bernard; l'épitaphe d'un tombeau trouvé à Rome, et dont il ne reste plus qu'un dessin de l'antiquaire franc-comtois Jean-Jacques Boissard. Ce dernier monument révèle que la *Colonia Sequanorum*, c'est-à-dire Vesontio, avait pour surnom l'adjectif *Victrix*. D'où procéderait cette qualification? M. Castan pense qu'elle viendrait de ce que Vesontio aurait eu pour colons des vétérans de la sixième légion, qui était surnommée *Victrix*, et, en effet, plusieurs inscrip-

tions témoignent du séjour dans nos contrées de quelques officiers de ce corps. M. Léon Renier croit, au contraire, que l'épithète *Victrix* s'explique comme la commémoration d'une victoire à la suite ou au temps de laquelle fut fondée la colonie. L'éminent épigraphiste ajoute que, depuis Auguste, il n'y a plus d'exemple en Gaule de ces colonies militaires; que les nouvelles colonies furent des municipes dotés du droit colonial, par conséquent peuplés d'indigènes. A cette affirmation, M. Castan croit pouvoir répondre que sur les deux individus signalés par les inscriptions comme ayant fait partie de notre colonie, il y en a un d'origine latine, ce Quintus Silvius Perennis qui conduisait à Rome, par la route des Alpes, les dépêches de Vesontio. Quoi qu'il en soit de ces objections réciproques, qui portent sur des détails accessoires, les points essentiels du mémoire de M. Castan ont été admis sans contestation. M. Jules Quicherat, qui a bien voulu donner lecture de ce morceau, dit que l'auditoire l'a bien accueilli, parce qu'il est clair, court et substantiel. Nous ne saurions rien ajouter à cet éloge de l'un des maîtres de la science archéologique.

C'est dans la section d'histoire que nos lectures ont été les plus nombreuses. MM. Drapeyron et Hennequin, le premier directeur de la *Revue de Géographie*, récemment créée et déjà fort répandue, le second président de la Société de topographie, non moins nouvelle et non moins populaire, ont longuement entretenu l'assemblée de leur science de prédilection. M. Drapeyron a insisté sur le salutaire effet produit par les congrès d'Anvers et de Paris, et sur l'impulsion qu'ils ont donnée aux études géographiques. Il a montré les sociétés de géographie se multipliant en France et concourant à y développer le goût de cette science si nécessaire et encore si négligée. Il eût pu ajouter que personne ne pouvait revendiquer une part plus considérable que lui-même dans ce mouvement intellectuel. Personne, en effet, ne s'en est constitué avec plus d'ardeur l'apôtre et le guide.

M. Hennequin a traité du rôle particulier qui doit être réservé à la topographie dans l'économie générale des études géographiques. Il a insisté sur l'utilité de cette science au point de vue militaire et stratégique, et a conclu en ces termes : « Il ne saurait y avoir de campagne sérieusement conduite sans connaissances géographiques ; mais le sort de toute bataille engagée dépend de la topographie. Le général en chef doit être parfaitement au courant de la géographie ; mais il n'est point d'officier, et même de sous-officier, qui puisse ignorer, sans péril pour sa troupe, la topographie. »

Ces deux lectures ont été fort bien accueillies, et les délégués des sociétés savantes, ainsi que le Ministre de l'Instruction publique, ont témoigné à nos deux confrères la plus vive sympathie.

Quant au travail intitulé : *Les plagiats de Mirabeau*, que j'ai personnellement fait lire à la Sorbonne par un de mes anciens amis et collègues du barreau de Paris, comme il est toujours difficile de parler de soi-même, je me contenterai de reproduire l'analyse suivante qu'en a donnée le journal le *Temps :*

« M. Besson, de Besançon, de la Société d'Emulation du Doubs, se fondant sur la correspondance récemment livrée à la publicité d'un Genevois, Reybaz, qui fut l'un des collaborateurs de Mirabeau, a vengé la mémoire de notre grand orateur des banales accusations de plagiat, déjà réfutées avec tant d'éloquence et de bon sens par Jules Janin. La correspondance de Reybaz offre ceci d'intéressant, qu'elle nous laisse surprendre sur le vif les procédés dont Mirabeau se servait pour inspirer, guider et contenir les gens de talent qui lui donnaient leur concours. Quand on songe aux productions que Mirabeau, en deux ans de vie publique, a mises en circulation sous son nom, et qui ne tiendraient peut-être pas en vingt volumes, on se persuade aisément qu'il n'a pu se passer d'une collaboration efficace. La correspondance de Reybaz explique et met à néant les odieuses insinuations d'Etienne Dumont. »

Outre les sections des sciences, d'histoire et d'archéologie, vous savez, messieurs, qu'il vient d'en être instituée une quatrième intitulée : Section des Beaux-Arts, qui siégeait pour la première fois ces jours derniers à la Sorbonne. Nous n'y étions pas représentés et nous ne pouvions pas l'être : tout ce qui touche à cette branche intéressante de l'activité humaine est ici le monopole d'une société particulière que nous souhaiterions pour notre part de voir s'agréger à la nôtre, si l'esprit local se prêtait davantage à la concentration des forces intellectuelles de la province.

Tels que nous sommes, cependant, nous n'en avons pas moins tenu un rang avantageux au congrès scientifique de cette année ; et les distinctions obtenues par nos collègues sont la preuve de notre prospérité présente et nous permettent de bien augurer de l'avenir.

RAPPORT

SUR LA SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE NEUCHATEL

TENUE A LA SAGNE LE 26 JUIN 1877

Par M. Léon MARQUISET

DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Séance du 14 juillet 1877.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de venir vous rendre compte de la mission que j'ai remplie pour vous représenter à la réunion annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel, qui s'est tenue à La Sagne le 26 juin.

Notre Société est un peu internationale, et les bons procédés qu'elle échange avec les associations de la Suisse romande n'ont pas peu contribué à cet esprit de sage libéralisme qui la caractérise. Aussi occupe-t-elle un rang honorable dans l'estime de nos voisins.

De notre temps, Messieurs, la narration n'est pas le genre le plus facile dans l'art d'écrire. Autrefois c'était aussi simple que les mœurs de nos ancêtres. On pouvait toujours commencer son récit, son histoire, en un mot, comme notre cher secrétaire commençait à notre dernière séance publique l'effrayante légende de la place Labourey : *Il était une fois!*

Ce n'est plus ainsi que peuvent commencer nos narrations modernes : un échange de dépêches télégraphiques est géné-

ralement le premier incident qu'elles aient à noter, et le fil télégraphique a coupé les racines de la légende.

Grâce à vous, Messieurs, j'avais une hospitalité cordialement offerte chez notre excellent collègue M. Jurgensen, que vous connaissez et que vous aimez tous. — Rien de pratique comme le télégramme par lequel il me donna mon ordre de marche; il consistait dans ce propos lacouique : *All right* (tout droit) !

Je ne vous décrirai point les sites pittoresques que traverse la route de Besançon à Neuchâtel. Presque tous vous les avez admirés. Et d'ailleurs je ne suis ni littérateur, ni peintre, ni poète. Je reste dans le cadre de mes études ordinaires; car, devant les plus beaux spectacles que m'ont offerts les montagnes de la Franche-Comté et de la Suisse, j'ai encore fait de l'économie politique : peut-être aussi, je l'avoue tout bas, un peu de politique. Mais s'il m'est arrivé, sur la terre indépendante de la noble Helvétie, de songer à *la liberté comme en Autriche*, ce n'est point évidemment aux incidents du jour qu'il faut attribuer ces pensées dangereuses que j'ai, du reste, laissées avec soin au delà des frontières.

J'ai donc admiré les paysages que m'offraient ces rives enchanteresses du Doubs : la féodalité en ruine à Montferrand; le seizième siècle à Thoraise; les dix-septième et dix-huitième à Torpes; la verrerie, séjour d'un collègue et d'un ami, emblême de la force productive de ce temps; tout à côté l'asile de Mont où se trouve la tombe d'un homme d'élite qui n'a songé, lui, qu'aux déshérités de ce monde. Toute l'histoire, toutes les grandes questions sociales sont dans ce petit coin de terre. Au lieu de la légende de quelque troubadour et de sa noble dame, c'est la légende des siècles !

Ma pensée est allée moins vite que la vapeur. Nous avons cotoyé des montagnes, traversé le Val d'Amour et nous nous arrêtons à Mouchard. Quand on voit cette gare si incommode, si mal placée, on voudrait croire encore aux mauvais génies pour attribuer à leur influence, plutôt qu'à celle de l'Ecole

polytechnique, l'emplacement de ce caravansérail qui n'a point de nom et qui a été si fatal aux intérêts de notre ville.

La puissante machine nous élève aux premiers plateaux du Jura, en nous faisant planer sur les grands vignobles de cette région. Quel splendide panorama formé par la Bresse, la Franche-Comté et la Bourgogne!

A Pontarlier, je quitte d'aimables compagnons de voyage qu'une santé chérie appelait à une station thermale du Valais, et je continue seul mes réflexions. Bon gré mal gré, il faut se figurer que l'on est un peu poète en passant au pied du fort de Joux. Les légendes du vieux castel vous reviennent à la mémoire. Dans le bon vieux temps, c'était là qu'on entendait les cloches de la ville coupable engloutie sous les flots du lac Saint-Point. Aujourd'hui c'est la cloche de la gare qui remplace celles des églises maudites. Ainsi va le monde, Messieurs, et, disons-le tout bas, grâce à Dieu, il ne va pas plus mal.

Je ne sais, Messieurs, si vous êtes de mon avis; mais il me semble qu'en passant la frontière, le devoir de tout bon citoyen est de rechercher en quoi les étrangers nous sont supérieurs. Eh bien! Messieurs, il y a un fait qui m'a toujours frappé en entrant en Suisse par le Val-de-Travers. On n'a pas besoin de s'informer du point où l'on franchit la frontière. Vous venez de traverser des villages formés de vieilles habitations de montagne couvertes en bois; s'il y a quelques constructions neuves, elles sont sans tournure et sans élégance. Puis le paysage, si l'on peut ainsi parler, change subitement : les maisons deviennent spacieuses, percées de nombreuses fenêtres à volets verts; un jardin fleuri précède l'habitation. D'un côté vous êtes en France, de l'autre vous êtes en Suisse. Arrivé à Neuchâtel, je me rends à l'Académie où je pensais trouver mon hôte, examinateur ce jour-là pour la délivrance du brevet supérieur. Les examens en Suisse n'ont pas autant que chez nous (passez cette comparaison à un habitué de palais) ces allures d'audience de police correctionnelle. Les professeurs

ne se croient pas obligés de prendre des grands airs de président d'assises qui foudroient les timides et ne donnent point d'esprit aux fruits secs.

Je trouve enfin mon hôte à la gare : il me présente à M. Ferdinand Richard, directeur du Crédit foncier de Neuchâtel, député de La Sagne et président annuel de la Société d'histoire et d'archéologie. Nous faisons route ensemble, causant des hommes et des choses. On me demande avec le plus vif intérêt des nouvelles de la France.

Tout en arrivant au Locle, M. Jurgensen me présente à sa famille : à son père, vénérable vieillard plein de finesse, qui a beaucoup voyagé et beaucoup observé (1) ; à ses sœurs, vrais types de ces éducations sérieuses et pratiques de la Suisse ; à son frère et à son beau-frère, industriels distingués. Je serrai la main de son fils âgé de douze ans, bien fait pour continuer les traditions de la famille, et j'eus l'honneur de présenter mes hommages à la toute gracieuse compagne de notre ami, digne ornement de cet intérieur d'élite.

---

(1) Mon rapport allait être mis sous presse pour entrer dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, quand M. Jurgensen père mourut à Genève le 17 décembre 1877. Au sujet de cette perte si douloureuse pour notre éminent collaborateur, le *Journal de Genève* s'exprimait ainsi : « Il vient de mourir dans notre ville un homme aussi savant que modeste, M. Jules Jurgensen, ancien chef de la maison d'horlogerie de ce nom. Né au Locle le 27 juillet 1808, d'un père danois et d'une mère neuchâteloise, il passa sa jeunesse à Copenhague et vint, à l'âge de 27 ans, se fixer en Suisse où, à côté de sa profession, il cultiva avec passion l'astronomie et la physique. Arago le reçut en 1838 à Paris. Le roi de Danemark lui conféra la croix de l'Ordre du Danebrog ; le célèbre Andersen l'appelait son *cher Jurgensen*. Il éleva sa profession à la hauteur d'un art, et le Conseil administratif s'empressa de l'appeler dans la commission de notre Ecole d'horlogerie à laquelle il se voua avec intérêt, aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Par son caractère plein de charme et de grâce, il faisait tour à tour apprécier le Danemark en Suisse et la Suisse en Danemark. Ses qualités d'homme privé lui ont procuré dans notre ville, où il était venu se fixer il y a une dizaine d'années, bien des amis qui apprendront sa mort avec un sincère regret. »

Le lendemain, nous nous rendions au lieu de la réunion. Que vous dire de La Sagne! C'est, comme l'a spirituellement défini un des orateurs du banquet, M. Fritz Berthoud, député national, c'est un village passé au laminoir, dans lequel on sait quand on entre, mais duquel on ne sait jamais quand on sort. De plus, La Sagne passe pour le pays le plus arriéré du canton : en politique on l'appelle la Vendée neuchâteloise; au point de vue de l'intelligence, c'est la réputation de Chouzelot dans le Doubs, de Champlitte dans la Haute-Saône et de l'académie de Pretin dans le Jura. Mais, à la finesse d'esprit des Sagnards, j'ai pu voir qu'il n'avaient pas attendu l'ordonnance d'un sire de Toulongeon pour allumer leur lanterne.

L'arrivée à La Sagne fut d'un joyeux aspect, grâce à un splendide soleil et à l'animation qui régnait partout. Des voitures élégantes, des chars de campagne transformés en omnibus et vigoureusement conduits, nous amenèrent de nombreux collègues. — D'autres, sans doute les géologues et les artistes, le chapeau décoré de fleurs alpestres, descendaient en touristes par tous les sentiers de la montagne. Nous fûmes bientôt cent cinquante réunis autour de la maison d'école. Je retrouvai tous les grands noms de Neuchâtel : Desor, le géologue; Daguet, l'historien; le colonel de Mandrot; M. de Pury, trésorier de la Société; le professeur Jaccard, un de nos collègues, etc.

Une première collation est cordialement offerte par de nombreux commissaires, ayant à leur tête M. de Meuron, pasteur indépendant de La Sagne. — Ils portent tous la rosette rouge, blanc et vert, les couleurs du Neuchâtel *suisse*, par opposition au jaune et rouge du Neuchâtel *prussien*. De là, musique en tête, le cortége se rend au temple où doit avoir lieu la séance.

Tous les édifices publics sont ornés de guirlandes de fleurs et de verdure. — Le drapeau fédéral et le drapeau neuchâtelois les pavoisent; des écussons et des trophées d'armes les décorent; enfin de grands sapins, plantés en forme de mâts,

en indiquent l'entrée. — Ajoutez à cela toute la population contribuant à cet accueil et ayant suspendu le travail journalier pour revêtir les habits de fête, et vous aurez une idée de l'aspect que présentait l'heureux village de La Sagne le 26 juin 1877.

En arrivant au temple, nous trouvâmes l'édifice déjà comble. La moitié était occupée par des femmes; cette particularité me frappa vivement.

M. le président de la Société ouvrit la séance par la lecture d'usage sur l'histoire locale; de poétiques légendes et les joyeuses facéties attribuées aux Sagnards encadraient à merveille la partie principale du récit. — M. Ferdinand Richard est un descendant de Daniel-Jean Richard, pauvre serrurier de La Sagne, qui, au XVII[e] siècle, fonda la fabrique d'horlogerie des montagnes neuchâteloises. Vous comprenez tout ce que le nom du président de la Société et le lieu de la réunion avaient d'à-propos. D'autres communications suivirent. M. le professeur Jaccard rendit compte d'intéressants voyages exécutés par un habitant du pays au siècle dernier. J'ai eu particulièrement plaisir à entendre la lecture de notre ami, M. Jurgensen, sur la crise que l'industrie horlogère subit par suite de la concurrence américaine. L'auteur de ce bouleversement dans les conditions économiques de notre fabrique est un Suisse originaire de Bienne, M. Ingold : son pays repoussa à plusieurs reprises ses innovations; la France ne sut pas l'accueillir; l'Angleterre lui valut une ruineuse liquidation; enfin, vers 1843, l'Amérique fondait avec ses machines les premières usines horlogères du Nouveau Monde. Malgré tout, M. Ingold n'a pas voulu terminer sa carrière ailleurs que dans son pays natal, et ses quatre-vingt-dix ans ne l'empêchent pas de suivre, depuis sa paisible retraite de La Chaux-de-Fonds, cette grande question de la mécanique horlogère, qui fut la passion de sa vie : il rassure ses concitoyens en leur disant qu'ils peuvent reprendre facilement ce qui est leur bien.

Le banquet qui suivit la séance eut lieu dans le bâtiment des écoles. Je ne suis pas à moitié Suisse d'origine sans savoir que les divisions politiques et religieuses sont nombreuses et profondes chez nos voisins tout autant que chez nous. Le long de ma route, j'avais entendu parler plus d'une fois de *conservateurs* et de *radicaux*, de *pasteurs indépendants* et de *pasteurs nationaux;* cela me rappelait les *noirs*, les *vieux rouges* et les *jeunes rouges* du Jura bernois. Mais il y a une chose en Suisse devant laquelle toute division s'évanouit : c'est l'idée de Patrie. Aussi, quand le major de table donna la parole à M. de Meuron pour porter le toast à la *Patrie*, il se fit un solennel silence. Chaque période de l'orateur fut soulignée par des applaudissements frénétiques, et, lorsqu'il eut terminé en buvant à la Patrie, la musique et les convives, avec un merveilleux ensemble, entonnèrent le chant national suisse. Les discours se succédèrent jusqu'à la fin du banquet. — M. Fritz Berthoud porta le toast à La Sagne : étincelant de traits et de mots charmants, ce discours eut un vrai succès; M. le colonel de Mandrot remercia les dames de La Sagne du soin qu'elles avaient pris pour décorer les salles de réunions; M. Etienne, des Brenets, au nom de son village, adressa des *compliments de bon voisinage* à La Sagne, en rajeunissant une pièce fort originale du XVIIe siècle; M. l'abbé Remy, de Fribourg, porta un toast à l'union des confédérés; M. Jurgensen but à M. Henri-Florian Calame; M. Perrenoud-Dubois lut un spirituel *sonnet à nos hôtes* : c'était un tour de force, car il n'est pas facile de trouver une rime riche et élégante à *Sagnard* en dehors de montagnard.

Bien entendu, Messieurs, j'ai dû faire comme les autres et monter à la tribune, car il y avait une tribune, et joliment ornée de fleurs. M. le président Richard m'y avait forcé en ne prenant la parole que pour porter un toast à la Société d'Emulation du Doubs. Son discours fut salué par un double *ban* que nourrissaient singulièrement les vigoureux battements de mains d'une joyeuse escouade d'étudiants aux cas-

quettes *bleu de ciel* qui s'était jointe au banquet. L'accueil sympathique que votre nom recevait dans cette nombreuse assemblée m'encouragea, et je répondis avec empressement à l'appel du major de table. J'espère avoir été votre interprète en m'exprimant à peu près dans les termes suivants :

« MESSIEURS,

» Les aimables paroles que vient de m'adresser M. le président Ferdinand Richard, et dont je le remercie cordialement, me font un devoir de monter à cette tribune. — Au nom de la Société d'Emulation du Doubs, je vous apporte un confraternel salut de bon voisinage. — Depuis plusieurs siècles, Suisses et Franc-Comtois sont unis d'une solide amitié. Autrefois c'était pour lutter sur les champs de bataille, aujourd'hui c'est pour lutter sur les champs féconds de la civilisation, de la science et du progrès; car, Messieurs, ce sera le propre de notre temps d'avoir, malgré les scandaleux abus de la force auxquels il aura assisté, d'avoir, dis-je, proclamé la haine de la guerre et l'amour de la paix. La paix! c'est le cri unanime de tous les peuples.

» Et qu'on ne dise pas que cet amour de l'humanité, cet appel, si je puis ainsi parler, à la fraternité universelle, soit la ruine de l'idée de Patrie. Non, Messieurs, la haine de l'étranger n'est pas plus l'amour de la Patrie que la haine de l'assassin pour sa victime n'est l'amour du foyer domestique! — Comment pourrait-on soutenir la doctrine contraire dans la noble Helvétie, surtout après avoir entendu tout à l'heure les chaleureuses paroles de M. le pasteur de Meuron portant le toast à la Patrie et avoir été ému de votre émotion, lorsque de vos cent poitrines sont sortis les premiers accords du chant national? N'est-ce pas à la ville de Genève qu'est due cette admirable convention, dont la croix apparaît en consolatrice sur tous les champs de bataille? — Un Français, Messieurs, ne manquera jamais de rendre hommage à votre charité fraternelle, surtout lorsqu'il se trouvera au milieu de ces mon-

tagnes neuchâteloises où les soldats de la France ont reçu en un jour de désastre la plus touchante hospitalité. — Oui, Messieurs, vous êtes les dignes représentants de l'idée moderne, parce que la Suisse n'a de haine contre aucun peuple. Et, cependant, aucun autre peuple ne saura comme le vôtre se grouper en bataillons serrés, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, lorsque la grande figure de Guillaume Tell, agitant le drapeau fédéral, viendra vous appeler à défendre la Patrie et la Liberté ! !

» Messieurs,

» Je me félicite à plus d'un titre d'avoir été délégué par la Société d'Emulation du Doubs pour la représenter à La Sagne. Et d'abord, étant à moitié Suisse, je suis un peu en famille au milieu de vous. D'un autre côté, cette délégation m'a procuré la bonne fortune d'accepter l'hospitalité de mon excellent collègue et ami M. Jurgensen. La Société d'Emulation du Doubs vous remercie, Messieurs, d'envoyer à nos réunions bisontines un représentant comme M. Jurgensen : je n'ai pas besoin de vous dire qu'un pareil ambassadeur s'est bien vite acquis le droit de cité à Besançon. Enfin, comme Bisontin, je me félicite du choix de votre centre de réunion; je ne puis oublier que La Sagne est le berceau de Daniel-Jean Richard. Ceux-là, Messieurs, sont de vrais patriotes qui, au lieu de lancer leurs concitoyens dans les politiques d'aventure, savent doter leur pays d'une industrie féconde et intelligente. Pour nous, Suisses et Bisontins, ce nom est un appel à des sentiments de commune gratitude qui nous unissent plus étroitement que tous les traités d'alliance de nos ancêtres. — Je suis heureux qu'un Bisontin puisse rendre ce témoignage de reconnaissance au fondateur de l'horlogerie, dans son pays et en présence de l'un de ses descendants. En voyant au milieu de vous M. Ferdinand Richard honoré de vos suffrages comme président de votre Société et comme député de La Sagne, je constate, une fois de plus, que si la Suisse a toutes

les nobles ambitions de l'avenir, elle sait aussi entourer de respect toutes les grandes traditions du passé.

» Aujourd'hui, Messieurs, un trouble profond se produit dans cette industrie horlogère qui a fait notre prospérité commune. C'est un nouvel appel que la Providence fait à notre dévouement au pays, à notre amour du travail. Mon savant ami M. Jurgensen vous a dit tout à l'heure, dans une excellente étude sur cette question, que la solution du problème est bien moins difficile que nous ne le pensions. — A l'œuvre donc, Bisontins et Neuchâtelois! à l'œuvre, et souvenons-nous du proverbe : Aide-toi le ciel t'aidera!

» Messieurs,

» Lorsque, cet hiver, notre Société a eu l'honneur de recevoir à sa fête annuelle les délégués de vos savantes associations, je leur ai dit avec quelle vive satisfaction nous voyions entreprendre la nouvelle voie ferrée qui va relier Besançon aux montagnes neuchâteloises. Aujourd'hui, c'est une certitude : les travaux marchent rapidement sur toute la ligne, et le temps n'est pas loin où, dans une de nos grandes réunions de la Société d'Emulation du Doubs, nous pourrons fêter ce nouveau gage d'union avec nos bons voisins suisses de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds.....

» (*Interruption*) Et de la Sagne!

» Messieurs, l'avenir nous réserve sans doute le chemin de La Sagne. Mais l'aimable accueil que je reçois dans cette contrée me fait espérer que la distance qui vous sépare du Locle ne vous empêchera pas de venir, en attendant mieux, y trouver la voie ferrée. Aussi dans cette grande fête (inauguration du Besançon-Locle), j'espère bien que les Sagnards ne feront pas défaut. — Ils seront des nôtres, et je pourrai leur adresser le cordial salut que je vois inscrit en patois local sur un écusson en face de cette tribune. — Qu'ils me permettent de ne pas employer l'idiome sagnard, que mon accent étranger ne me permettrait pas de parler aussi bien qu'eux. —

Mais j'espère que vous me comprendrez tous, Messieurs, lorsque je vous dirai avec l'accent du cœur :

» Amis, soyez les bien venus! »

Nous entendîmes encore de nombreux discours et des chants joyeux ; puis une partie de la Société se rendit, musique en tête, à une course géologique.

J'eus le plaisir d'être présenté à M. Chatelain, pasteur de Cernier, président nommé pour l'année prochaine. Avec une amabilité charmante, il me pria d'offrir l'hospitalité de sa maison à vos délégués de 1878.

Le soir, je rentrais au Locle prendre congé de la famille chez laquelle votre nom m'avait valu un si délicieux accueil. — Je voulais aussi me réjouir avec mes hôtes de cette belle journée, bien faite pour resserrer les liens qui unissent la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel et la Société d'Emulation du Doubs.

RAPPORT

sur la fête annuelle

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD

EN 1877

Par M. Edouard BESSON

DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Séance du 9 juin 1877.

MESSIEURS,

Jeudi 24 mai, la Société d'Emulation de Montbéliard tenait sa séance solennelle, qui attire toujours une grande foule et de nombreux délégués des villes voisines. Il en était venu de Suisse et même de Mulhouse, la grande cité industrielle qui ne nous est devenue que plus chère après une cruelle séparation. M. Jules Jurgensen, l'éminent littérateur, l'ami dévoué et sympathique de notre pays, était arrivé du Locle la veille, heureux de pouvoir encore une fois témoigner de son affection pour la France et de son goût pour nos fêtes littéraires. La Société d'Emulation du Doubs n'avait envoyé par extraordinaire qu'un seul délégué, M. Edouard Besson.

On s'est réuni le matin dès neuf heures, et les choses allaient fort bien dès le début, lorsqu'il a fallu procéder au renouvellement du bureau. Les formalités minutieuses qu'exige une telle opération ont peut-être un peu traîné en longueur, inconvénient que nos amis de Montbéliard eussent facilement évité en consacrant à ces détails d'organisation intérieure, sans intérêt pour les étrangers, une séance préparatoire qui aurait,

je suppose, précédé d'une heure la séance publique. On y aurait gagné notamment, dans la circonstance, de pouvoir entendre une lecture du président, M. Favre, annoncée au programme et qui a dû être remise faute de temps. Cette omission était d'autant plus regrettable que son discours d'ouverture, empreint des idées les plus élevées et parfaitement écrit, nous promettait pour sa lecture quelque chose d'achevé.

A la reprise de la séance, M. Jurgensen a lu un morceau inédit et par lui traduit de son ami et compatriote le célèbre poète danois Andersen, sur l'œuvre duquel il devait faire le lendemain une conférence à Montbéliard. Il était impossible de rendre avec plus de délicatesse la pensée elle-même si fine, si gracieuse, si fugitive, du charmant conteur. Sans avoir pu, à notre grand regret, assister à la conférence du lendemain, nous pouvons affirmer, connaissant la facilité de parole de M. Jurgensen, égale pour le moins à son rare talent de lecteur, que l'interprétation orale a été à la hauteur de l'interprétation écrite, et qu'il y a eu là pour nos voisins un véritable événement littéraire.

On a ensuite fort bien accueilli un travail de M. Edouard Besson sur la correspondance de Proudhon, travail que son auteur avait soumis naguère à l'approbation de la Société dont il est membre.

La séance a enfin été close par la lecture d'une intéressante étude de M. Contejean, l'éminent professeur de Poitiers, relative aux théories nouvelles sur le *transformisme*.

Cependant il se faisait tard, et les préoccupations intellectuelles commençaient à faire place à d'autres plus positives. On accueillit donc sans tristesse l'annonce du banquet qui devait terminer la fête. Ce banquet fut comme toujours empreint de la plus parfaite cordialité, très animé et très joyeux. Au dessert, M. le président Favre se leva le premier et prononça un discours plein de courtoisie pour ses hôtes et où respirait un sincère libéralisme. Après lui le délégué de la Société d'Emulation du Doubs prit la parole en ces termes :

« Messieurs,

» L'absence de mon excellent confrère et ami M. le docteur Saillard, empêché à son grand regret par des circonstances imprévues de se rendre à votre invitation, me laisse en ce moment le périlleux privilége de vous présenter, au nom de la Société d'Emulation du Doubs, l'expression des sentiments d'estime et d'amitié qu'elle nourrit depuis longtemps pour votre Compagnie.

» Quelles que soient les difficultés de ma tâche et l'émotion bien naturelle que j'éprouve en la remplissant, permettez-moi d'en dépasser encore les limites, et de vous dire d'après mes impressions présentes ce que je pense de nos réunions, de l'esprit qui les anime, des résultats qu'on en doit attendre. Aussi bien, il y a pour moi à la fois honneur et plaisir à vous entretenir un peu longuement, surtout en vous parlant le langage que vous comprenez si bien parce qu'il est le vôtre, celui de la science, du patriotisme et de la liberté.

» Et d'abord que faisons-nous ici, rassemblés comme nous le sommes des extrémités de notre province, et comptant même parmi nous des représentants d'un peuple voisin et ami?

» Venons-nous seulement resserrer les liens d'affection qui nous unissent, nous rappeler les uns aux autres cette solidarité d'intérêts, de joies et de souffrances qui existe entre les membres d'une même nation, et qui résume à nos yeux l'idée de la Patrie? Non. Nous venons avant tout témoigner par notre présence, non pas autour de cette table où Bacchus a remplacé le chœur des Muses, mais dans la salle où j'entendais tout à l'heure ces lectures aussi attrayantes par la profondeur et la variété des doctrines que par la délicatesse des sentiments et l'élégance de la forme, et où moi-même j'ai dû compter sur votre extrême indulgence pour oser mêler ma voix à celle de savants et d'écrivains aussi autorisés que les vôtres, nous venons, dis-je, témoigner d'une manière éclatante que les choses de l'esprit, les travaux de l'intelligence

ont toujours le privilége d'intéresser, de passionner les âmes en ce beau pays de France qui n'est tant calomnié par ses ennemis que parce qu'ils désespèrent d'atteindre jamais à sa hauteur.

» Car il ne faut pas se fier aux apparences : il ne faut pas que le passage d'un nuage éphémère fasse oublier l'éclat du soleil dont il dérobe momentanément les rayons. Nous aimons la science, le libre examen, tout ce qui fait les peuples grands et prospères. Et c'est là ce qui nous permet de bien augurer de l'avenir en dépit des tristesses du présent. On a beau dans notre pays violer les droits, faire taire les revendications, rendre les tribunes muettes, la France n'en reste pas moins maîtresse d'elle-même, parce que c'est une nation qui pense et qui sait.

» Répandre et développer parmi le peuple l'esprit scientifique, c'est-à-dire l'esprit de travail, d'indépendance et d'initiative à la fois prudente et hardie, n'est donc pas seulement accomplir une œuvre utile ; c'est agir en bons citoyens. C'est du moins le but que nos sociétés poursuivent dans la modeste limite de leurs forces ; et à ce titre, nous faisons de la politique et de la meilleure, quoique nous en fassions peut-être comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. Car tout homme qui apprend à ses semblables à penser leur apprend par cela même à vivre libres.

» Nous en faisons aussi en donnant à notre province une vie intellectuelle qui lui soit propre ; et sans voir en elle, comme l'illustre publiciste dont j'avais l'honneur de vous entretenir il y a un instant, *l'arche du genre humain*, sans lui souhaiter une indépendance complète au détriment de l'unité nationale, nous montrons qu'elle est digne de ces libertés locales si précieuses et qui lui sont encore si parcimonieusement départies.

» Redoublons donc d'efforts ; travaillons : *laboremus*, comme disait cet empereur romain qui voulut mourir debout. Travaillons pour la liberté ; travaillons surtout pour la Patrie

qui, aujourd'hui plus que jamais, a besoin du concours de tous ses enfants.

» Je bois à la prospérité présente et future de la Société d'Emulation de Montbéliard ! »

Ces paroles, ou plutôt les idées qu'elles expriment, ont été accueillies par de vifs applaudissements. Un grand nombre de toasts ont encore été portés, parmi lesquels nous avons remarqué spécialement celui de M. Jurgensen qui, par les sentiments élevés et généreux dont il était empreint, a excité un véritable enthousiasme.

Reportant, lui aussi, sa pensée aux souvenirs de l'antiquité romaine, l'orateur a comparé la France en sa douloureuse agonie de 1870, alors qu'elle était abandonnée et trahie de toutes les nations, à César qui se voilait la face pour ne pas voir d'où lui venaient les coups de ses assassins. Il a eu aussi pour la Franche-Comté de ces mots gracieux qui viennent du cœur, allant jusqu'à dire qu'il y verrait bien comme Proudhon *l'arche du genre humain*, et ajoutant qu'il ne serait pas fâché d'en être l'hôte. En cela il ne ferait que combler nos vœux ; et du reste, étant déjà Français par le cœur, pourquoi ne le serait-il pas par la nationalité ? Nos amis de Suisse nous ont, eux aussi, tous témoigné, selon leur habitude, les plus vives sympathies.

Le délégué de Mulhouse n'a pas été moins bien inspiré en rappelant que ses compatriotes garderaient toujours comme un précieux dépôt le souvenir de la patrie absente, jusqu'à ce qu'elle leur fût rendue.

En un mot, nous n'avons emporté de cette fête que de bons souvenirs, et nous devons remercier nos aimables vois ins à la fois pour leur amical accueil et pour l'occasion qu'ils ont offerte à l'esprit public de manifester encore une fois dans notre province ses tendances patriotiques et libérales.

HELVETIA

HYMNE A LA SUISSE

Pièce de vers lue à la Société d'Emulation du Doubs
le 10 février 1877

Un pour tous!

I

O pays des glaciers, des lacs, des hommes libres,
Air pur où l'étranger vient retremper ses fibres,
Sublime réservoir de neige et de granit
D'où s'épanchent sans fin les fleuves du vieux monde,
O Suisse! accepte ici ma tendresse profonde :
Je t'admire, je t'aime et mon cœur te bénit.

Ton front est couronné de neiges éternelles;
La foudre ou le soleil se joue en tes prunelles;
L'avalanche rapide et tes mille torrents
D'une agrafe d'argent retiennent ta ceinture;
Les forêts ont tissé ta robe de verdure,
Et tu baignes tes pieds dans tes lacs transparents.

Que de temps tu restas inconnue et secrète!
Un peuple de pasteurs fit enfin ta conquête;
Nul désert, nul sommet n'arrêta son élan.
Comme un amant jaloux d'une beauté voilée,
Il foula jusqu'aux pics où la neige étoilée
Depuis l'aube des jours dort sous son voile blanc.

Adossée à tes monts, pacifique guerrière,
Entre l'Europe et toi Dieu mit une barrière :
Les Alpes sur tes flancs dressent leurs bastions.
Ainsi que l'Angleterre à l'abri dans son île,
De ton nid d'aigle, au loin, tu regardes, tranquille,
Passer le flot troublé des révolutions.

Jouis de ta beauté. L'art peut la rendre à peine :
Le pinceau n'atteint pas ta taille surhumaine;
Son cadre trop étroit veut un moindre milieu.

La parole essaierait en vain de te décrire;
Ta grandeur déconcerte, hélas ! même la lyre.
C'est que l'art vient de l'homme, et toi, tu viens de Dieu.

Il nous a montré là sa puissance sans bornes.
Il dit au cyclamen : fleuris sous les pics mornes !
Au glacier : mire-toi dans l'eau du lac dormant!
Au mélèze éperdu : penche-toi sur l'abîme!
Au Mont-Blanc : vers le ciel monte en dôme sublime,
Et que le grandiose ait un aspect charmant!

Heureux le voyageur, l'amant ou le poète,
Qui contemple de près ta majesté muette,
Plonge ses yeux lassés dans tes lacs toujours bleus,
Ou rafraîchit sa lèvre à tes claires fontaines,
Ou d'un roc escarpé voit les Alpes lointaines
S'enfuir à l'horizon en sommets onduleux !

Heureux, et plus encor, celui que Dieu fit naître
Sur ton sol fortuné, dans quelque lieu champêtre,
Pour y vivre et mourir libre parmi les siens!
Ah ! si jamais l'exil m'arrachait de la France,
C'est là que je voudrais abriter ma souffrance
Et donner à mon cœur ses vrais concitoyens !

II

Champ d'asile, place choisie
Où les meilleurs et les plus grands,
Les amants de la poésie
Et les ennemis des tyrans,
Loin des foules toujours serviles,
Fuyaient le tumulte des villes,
Staël, Rousseau, Voltaire, Byron!
Tu t'embellis de leur mémoire,
Et leur gloire ajoute à ta gloire
Un impérissable fleuron.

Tes beautés n'ont pas de pareilles.
Pour en former les traits divers,
Dieu choisit toutes les merveilles
Dont il a semé l'univers.
Sur tes monts et dans tes vallées,
Il les a toutes rassemblées,

Du sublime jusqu'au joli :
Ainsi cet empereur de Rome
Prit tous les chefs-d'œuvre de l'homme
Pour son jardin de Tivoli.

Ici, dans leur paix inconnue,
Les pics neigeux planent dans l'air ;
Leur tête dépasse la nue,
Et leur flanc voit ramper l'éclair.
Là-bas, comme des coupes pleines,
Les lacs se creusent dans les plaines ;
Là le Giesbach tombe et mugit ;
Plus loin, derrière le Salève,
Le soir, le Mont-Blanc se soulève
Pour voir la Jungfrau qui rougit.

Lieux charmants, quand vous reverrai-je?
Beau pays d'où mon souvenir,
Ainsi qu'un oiseau pris au piége,
A tant de peine à revenir !
Genève, Lausanne, Lucerne,
Zurich, Berne, où l'esprit moderne
S'est librement épanoui ;
Clarens, nid caché, paix profonde,
Oberland, Eden du vieux monde,
Interlak, Rosenlaüi !

Et vous dont j'ai gravi la cime,
Forêts où mon pied s'égara ;
Schaffhouse, où le Rhin qui s'abîme
Fait rêver au Niagara ;
Mont-Saint-Bernard d'où l'Italie,
Comme une carte qu'on déplie,
Se déroule au regard charmé ;
Et toi, grandiose Engadine,
Fleur de beauté, brise divine,
Dont mon cœur reste parfumé !

III

Et l'âme en ces beaux lieux respire satisfaite ;
Nulle part l'indigent, venant troubler la fête,
Ne s'impose à l'œil attristé.

Partout le gai travail, la propreté, l'aisance,
Et cet air de bonheur que donne ta présence,
O sainte et saine liberté!

C'est que la liberté, mère des sacrifices,
Au lieu du faste impur et des grandeurs factices
Qui s'écroulent au premier choc,
Donne seule aux Etats une base immuable.
Les despotes d'un jour bâtissent sur le sable;
Le peuple bâtit sur le roc.

Le peuple est éternel comme l'eau d'une source;
Les générations se suivant dans leur course
Accumulent leur long travail;
Un monde peut sortir de ces efforts sans trève:
Voyez! avec le temps, le madrépore élève
Tout un continent de corail.

Tu t'es ainsi fondée assise par assise;
Ton peuple, cinq cents ans fidèle à ta devise,
N'eut pour but que le bien commun.
Et, quoique à l'étranger de son sang trop prodigue,
Il étendit toujours sa frontière ou sa ligue
Au cri d'un pour tous, tous pour un!

Dès ton adolescence, ô Suisse! tu fus grande,
Et ta première histoire est presque une légende.
Du Grütli le pacte immortel
Sur l'océan des jours comme une arche surnage,
Et l'écho de tes lacs redira d'âge en âge
La flèche de Guillaume Tell.

Comme Hercule au berceau, ta main rude et loyale
Etouffa les replis de l'hydre impériale:
Sempach préludait à Granson.
La Bourgogne à son tour plia sous tes étreintes.
C'était pour te défendre... O guerres vraiment saintes!
Gloire sans tache et sans rançon!

Ce fut l'aube des temps modernes; et l'histoire,
De ces vils paysans célébrant la victoire,
Apprit au monde féodal
Qu'un noble cœur peut battre aussi bien sous la bure,
Et qu'au fond la justice est la meilleure armure
Et le trop de puissance un mal.

Ainsi Dieu te fis belle, et toi, tu te fis libre!
Et, conservant toujours ton heureux équilibre,
Tu vas en paix vers l'avenir.
Ce lot est assez beau : qu'ajouterais-je encore?
Les prés ont assez bu; le ruisseau peut se clore,
Et cet hymne devrait finir...

IV

Non! Non! le meilleur reste à dire.
Mon cœur est encore trop plein;
Je ne puis apaiser ma lyre
En l'étouffant contre mon sein.
Ma course n'est pas achevée;
Autre est l'œuvre que j'ai rêvée :
Je veux accomplir mon dessein.

Sans doute ta beauté m'enchante,
Et j'honore ta liberté;
Mais si dans ce jour je te chante,
Si cet hymne fut mérité,
Si je t'admire et si je t'aime,
C'est pour un autre don suprême,
O Suisse! c'est pour ta bonté!

Ah! la bonté! source divine,
Inconnue au monde moqueur!
Vertu cachée où se devine
La main qui forma notre cœur!
La moindre larme qu'on essuie
Vaut cent fois le trône où s'appuie
La froide main d'un dur vainqueur.

V

Oui, tu fus dévouée et bonne envers la France.
A l'heure de ses grands revers,
Quand tout l'abandonnait, tout, même l'espérance,
Tes bras lui restèrent ouverts.
O bon Samaritain des nations! toi seule,
Arrachant sa proie au vainqueur,
Pauvres soldats blessés qu'allait broyer la meule,
Tu les emportas sur ton cœur;

Tu leur fis de tes bras la prison la plus douce,
Et, les réchauffant dans ton sein,
Tu donnas aux vaincus, à ceux que tout repousse,
Place au foyer et part au pain.

Val Travers! Val Travers! port de salut, refuge
Où cet exode s'assura,
Abri dans la tourmente, arche dans le déluge,
Oasis du sombre Jura,
C'est toi qui recueillis, qui sauvas cette armée,
(Notre dernière armée, hélas!)
Troupe errante, éperdue, épuisée, affamée,
S'entre-choquant sur le verglas,
Traînant ses pieds meurtris dans la neige durcie...
Car l'hiver, cruel jusqu'au bout,
Fit de cette campagne en France une Russie;
Et tout fut notre ennemi, tout!
Alors, pour bien montrer que cette guerre infâme,
Du passé trop sanglant retour,
N'avait pas étouffé dans tout peuple et toute âme
Le rayon divin de l'amour,
Pour qu'en cet Océan d'incendie et de crime
Notre regard épouvanté
Pût se poser au moins sur quelque pure cime,
Refuge de l'humanité,
Dieu permit que la Suisse, assise à la frontière,
Vînt recueillir ces délaissés,
Les prît à son foyer, et, douce, hospitalière,
Pansât tous ces pauvres blessés.
Avec une tendresse et de mère et de femme,
En soignant leurs membres meurtris,
Elle n'oubliait pas les blessures de l'âme
Et nous les renvoyait guéris,
Guéris des préjugés, guéris de l'ignorance,
Accrus dans leur saine raison,
Rendus meilleurs enfin par l'exil, la souffrance
Et la douceur de leur prison.
Est-ce tout? Non! — Plus tard, quand l'affreuse famine
Menaçait la Franche-Comté,
La Suisse, sans rien dire, en fermière, en voisine,
Toujours simple dans sa bonté,

Passa notre frontière et s'en vint, les mains pleines,
Nourrir tout ce peuple accablé,
Et pour ensemencer le désert de nos plaines
Lui donner son orge et son blé !
Ah ! que ce grain béni garde, touchant emblème,
Les dons du sol qui l'a porté,
Et qu'il fasse germer dans nos champs qu'il ressème
La liberté, l'humanité !

VI

Tout est dit maintenant, ô Suisse vénérée !
J'ai déchargé mon cœur d'une dette sacrée,
Et peut-être allégé celle de mon pays.
Ah ! si la France heureuse, un jour pouvait te rendre...
Non ! Puisses-tu n'avoir jamais à te défendre
Sur tes fils massacrés et tes champs envahis !

Reste toujours heureuse et grande ! — Oui, j'ai dit grande ;
On est grand par le cœur. La Suisse et la Hollande
L'ont prouvé toutes deux en défendant leurs droits.
Athène et la Judée étaient-elles petites ?
La force n'y fait rien, pas plus que les limites.
On peut être puissant et petit à la fois.

Continue à montrer à l'Europe attardée
La force du bon droit, la grandeur de l'idée,
Que la liberté seule a des fruits savoureux,
Que par ses sages lois toujours tu te gouvernes,
Et que c'est à ce prix que les peuples modernes
Peuvent être puissants et s'estimer heureux.

Montre-leur qu'en ton sein, sur tes monts, dans tes villes,
Tu nourris, sans danger des discordes civiles,
Trois peuples différents réunis pour le bien.
Leurs usages, leurs dieux, leurs langues sont contraires :
Qu'importe ! ils sont contents et vivent tous en frères ;
Car c'est la liberté qui fait leur sûr lien.

Ah ! puisse un jour l'Europe, imitant ton exemple,
N'être dans l'avenir qu'une Suisse plus ample,
Nouveaux Etats-Unis des vieux peuples chrétiens !
Immense république, où nations et races,

De leurs trop longs discords répudiant les traces,
Formeraient des cantons libres comme les tiens !

Si c'est une chimère, elle est belle ! L'histoire
Doit-elle errer toujours dans un cercle illusoire,
Comme Samson tournant la meule en sa prison ?
Des siècles plus actifs sont à l'œuvre pour elle :
Le nôtre va finir ; l'axe incline et révèle
Un meilleur avenir, un plus large horizon.

Et quand ces jours viendront, c'est toi seule, Helvétie,
Toi qui les fis comprendre et fus leur prophétie,
Qui conduira le chœur de nos amphictyons.
Pacifique et sereine en tes Alpes tranquilles,
Où notre liberté peut voir ses Thermopyles,
Tu jugeras d'en haut toutes les nations.

Edouard GRENIER.

20-30 septembre 1872.

LE

DÉVOUEMENT DE SŒUR SIMPLICE

Pièce de vers lue à la Société d'Emulation du Doubs, dans sa séance publique du jeudi 13 décembre 1877.

On lisait dans les journaux du 23 octobre dernier :

« Vendredi ont eu lieu, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, les obsèques de la sœur Simplice, institutrice, victime de son dévouement.

» Voyant un chien enragé, que l'on poursuivait, arriver sur les enfants qu'elle conduisait à la promenade, elle s'était jetée au devant d'eux pour les préserver et avait été cruellement mordue aux mains par le dangereux animal.

» C'est aux suites de ces morsures qu'après plusieurs jours de souffrances, la sœur Simplice a succombé. »

Cette action vertueuse a inspiré les quelques vers que voici, qui sont datés de Baume-les-Dames, 24 octobre 1877 :

I

Souvent dans l'Océan de l'humaine bassesse,
Parmi ces flots fangeux qui s'agitent sans cesse,
Comme une vision, une perle sans prix
Passe et brille un instant à nos regards surpris,
Et la vague l'emporte en ses replis. L'abîme
Se referme, et son bruit, monotone ou sublime,
Continue à bercer avec ses mille échos
Nos craintes, nos espoirs, nos luttes sans repos.
Car la vie, au hasard sans cesse dépensée,
A tous les vents du ciel disperse la pensée.
Hélas ! que de beautés nous perdons sans remords !
Et que nous savons peu nous souvenir des morts !

II

Je ne t'ai pas connue en ce monde, ô Simplice!
Mais je te vois tendant tes deux mains au supplice,
Et regardant la mort avec tranquillité
Pour sauver ces petits tremblants à ton côté;
Je te vois souriant à tes saintes blessures,
Et bénissant ce mal aux atteintes trop sûres.
Douce et chaste héroïne! à l'heure de mourir,
Sur ton front rayonnant le Ciel a dû s'ouvrir.
Abandonnant le chœur des célestes phalanges,
Les mères, les enfants dont la mort fit des anges,
Sont venus t'accueillir au seuil du Paradis
Et baiser en pleurant tes pauvres bras meurtris.
Devant les Séraphins, l'Ange du Sacrifice
A posé sa couronne à ton front, ô Simplice!
Et le Christ, les yeux pleins d'ineffable douceur,
T'a tendu les deux bras en te disant : Ma sœur!

Edouard GRENIER.

JEAN MAIRET ET M. BIZOS

SON NOUVEL HISTORIEN.

RAPPORT DE M. Edouard BESSON.

Séance du 14 juillet 1877.

MESSIEURS,

L'ouvrage dont je viens vous présenter l'analyse succincte est pour nous et pour notre province une véritable bonne fortune. Avant qu'il parût, nous le connaissions déjà en partie, son auteur nous en ayant donné les prémices à l'une de nos dernières séances publiques. Qui de nous ne se rappelle l'ingénieux et éloquent travail de M. Gaston Bizos sur la lutte du grand Corneille et du poète franc-comtois Jean de Mairet?

Notre compatriote joua certainement un assez triste rôle dans la circonstance. Mais il serait bien injuste de l'apprécier seulement d'après cette polémique violente et parfois grossière entreprise contre le premier de nos poètes à l'instigation d'une puissance supérieure. Mairet possède des titres meilleurs à l'attention de la postérité : ses œuvres dramatiques jouirent d'une grande réputation au temps où elles parurent; l'une d'elles, la *Sophonisbe,* mérita d'être appelée par Voltaire *la mère de toutes les tragédies françaises,* et s'il eut le tort grave de s'attaquer à Corneille et de prendre parti contre lui dans la grande querelle du *Cid*, il fut son précurseur, parfois même son heureux rival.

Il méritait donc, au moins de la part de ses compatriotes, une étude sérieuse; et pourtant cette étude n'avait point encore été faite parmi nous. Nous n'avions sur Mairet que des

éloges académiques insuffisants à le faire connaître, et nous semblions laisser volontairement dans l'ombre une mémoire qui devait nous être chère et glorieuse.

C'est cette lacune regrettable de nos annales particulières que M. Bizos a prétendu combler, et il l'a fait dans une étude longuement méditée et fort bien écrite qu'il présentait naguère à la Sorbonne comme thèse de doctorat. Car notre confrère appartient à cette grande Université de France qui, chaque jour, répond par des œuvres de talent aux ineptes calomnies de ses adversaires.

Il faut d'ailleurs reconnaître que le sujet prêtait beaucoup par lui-même. Mairet vint en effet à l'époque la plus intéressante de notre histoire moderne, époque de transition politique et littéraire, où tout prenait corps et s'organisait sous la forte main de Richelieu. Notre compatriote lui-même ne fut pas seulement un poète remarquable et novateur à plusieurs égards, il joua aussi un certain rôle dans le monde des affaires publiques, et la Franche-Comté notamment eut plusieurs fois à s'applaudir de son influence.

Né à Besançon d'une famille d'origine westphalienne, que les troubles de la Réforme avaient chassée d'Allemagne, il vint de bonne heure s'établir à Paris, où, dès l'âge de seize ans, d'heureuses productions dramatiques le mirent en lumière. Il ne tarda pas à devenir le favori du célèbre et infortuné duc de Montmorency, auquel la politique de Richelieu et ses propres fautes réservaient une fin si tragique. Il l'accompagna même dans ses expéditions guerrières et sut montrer devant la Rochelle que l'épée du gentilhomme ne pesait pas plus à sa main que la plume du poète. Du reste, on doit dire à son honneur qu'il demeura constamment fidèle à la mémoire de son premier protecteur après la sanglante catastrophe de Toulouse, même quand il fut devenu le familier et le pensionnaire du tout-puissant cardinal.

C'était malheureusement à l'époque où Richelieu dirigeait contre la Franche-Comté cette nouvelle guerre inexpiable qui

fit perdre à notre province les neuf dixièmes de ses habitants. On pouvait trouver et on trouva, en effet, fort étrange que Mairet, en de telles circonstances, s'occupât à chanter en vers les louanges du bourreau de son pays.

M. Bizos, en prenant sur ce point la défense de notre compatriote, omet de faire valoir la principale des circonstances qui plaident en sa faveur. Mairet n'était pas Franc-Comtois, mais Bisontin, et Besançon, ville libre impériale, n'avait alors avec la Franche-Comté que des relations d'amitié.

Il employa d'ailleurs toute son influence à servir notre province et à lui venir en aide dans sa détresse. Ce fut lui notamment qui, en 1649, signa avec Villeroy le traité auquel nous dûmes de recouvrer notre neutralité. La municipalité bisontine lui témoigna en cette circonstance sa gratitude d'une manière solennelle. Le président Boyvin se fit aussi l'interprète de la reconnaissance publique, et Mairet fut nommé résident de Franche-Comté auprès de la cour de France. Peu de temps après, il fut banni de cette cour et vint demander un asile à sa ville natale. Le traité des Pyrénées lui permit de rentrer à Paris, où il ne demeura pas longtemps. Besançon le revit bientôt dans ses murs, où il mourut à l'âge de 82 ans, en 1686 (1).

Depuis longtemps déjà, à cette époque, il ne cultivait plus les muses qui avaient valu à sa jeunesse de brillants triomphes. Depuis longtemps, comme le dit son biographe, « il avait à subir la douleur la plus cruelle que pût supporter un homme qui avait eu son temps de gloire et de célébrité, celle de se survivre complètement à lui-même, et d'assister non-seulement à l'épuisement de son génie, mais encore à la disparition de ses œuvres, dont la jeune génération, si on excepte la *Sophonisbe,* ne savait même plus les noms. »

Cette gloire éclatante, suivie d'un si brusque retour, ne

---

(1) Voir ci-après les délibérations municipales de Besançon concernant les services rendus par Jean Mairet à sa ville natale.

saurait s'expliquer si l'on ne se replace à l'époque où parurent les premières œuvres de notre poète. Le théâtre, après avoir traversé la période des mystères, des moralités et des soties, venait à peine de secouer l'imitation servile des Grecs et des Espagnols. Jusque-là, les confrères de la Passion, les Basochiens et les Enfants sans souci, l'école de Jodelle et de Garnier, celle du déréglé et intarissable Hardi s'étaient succédé sans parvenir à fixer aucune règle, sans laisser la moindre œuvre digne d'attention.

Aussi les premières pièces de Mairet, la *Chryséide,* qu'il écrivit à l'âge de 16 ans, et la *Sylvie,* quoiqu'elles prêtassent beaucoup à la critique et que leur auteur en fît lui-même volontiers bon marché, se recommandaient déjà par des qualités relatives. M. Saint-Marc Girardin a pu dire de la dernière que « l'amour et la passion n'avaient pas encore parlé sur le théâtre un langage aussi noble et aussi élevé. »

Suivant la vogue du moment, le sujet de ces deux pièces était pris dans l'*Astrée*, le fameux roman pastoral d'Honoré d'Urfé, qui défraya les salons et les cercles littéraires de toute la première période du XVIe siècle. Nous en dirons autant de la *Sylvanire,* pièce qui fit école et à la tête de laquelle son auteur plaça sous le nom de préface un véritable art poétique, où il plaidait déjà pour les trois unités.

Mairet s'essaya ensuite à la comédie dans son *Duc d'Ossone*, composition licencieuse et sans valeur; puis il revint aux pièces tragiques, en donnant sa *Virginie* qui présente déjà des qualités sérieuses.

Mais son œuvre de beaucoup la plus remarquable, celle qui fit passer son nom à la postérité et lui assure encore aujourd'hui un rang honorable parmi les auteurs dramatiques, est la *Sophonisbe,* qui, parue en 1629 avec *Mélite* de Corneille, inaugura, suivant l'expression de Sainte-Beuve, « l'ère des pièces régulières. »

Tout le monde connaît les aventures de la célèbre fille d'Asdrubal, qu'on n'a si souvent mises sur le théâtre que parce

qu'elles présentent un intérêt éminemment tragique. Sa haine indomptable du nom romain, ses unions successives avec Syphax et Massinissa, le sacrifice que ce dernier en fait à ses projets ambitieux et aux ordres impérieux de Scipion, sa mort enfin, sont des épisodes d'un puissant attrait et capables de saisir fortement l'âme du spectateur. Mairet toutefois a cru devoir modifier en deux points importants le thème historique que lui fournissaient les décades de Tite-Live. Dans la pièce de notre poète, Syphax a été tué par les Romains avant le mariage de Sophonisbe avec Massinissa. Celui-ci, d'autre part, ne joue plus le rôle avilissant que lui prête l'histoire; mais, obligé de sacrifier sa femme aux rancunes romaines, il se tue lui-même sur son cadavre.

Grâce à ces heureux changements, autorisés d'ailleurs par les préceptes d'Aristote, le sujet perd ce qui pouvait froisser nos mœurs et notre délicatesse, et ne présente plus qu'un intérêt dont l'auteur a su parfaitement ménager les gradations. Nous ne pouvons donner ici une analyse complète de sa tragédie. Rappelons seulement qu'elle eut, au temps où elle parut, un succès immense et qui se maintint durant une période relativement considérable. Aussi bien, elle l'emporte de beaucoup sur toutes les pièces, d'ailleurs si nombreuses, qui ont été écrites sur le même sujet, notamment sur celle de Voltaire que Buffon appelait un *ressemelage*, et sur celle de Corneille lui-même qui l'écrivit, il est vrai, dans la décadence de son génie. Le grand poète, du reste, témoigna constamment une sincère admiration pour l'œuvre de son devancier, même au temps de sa querelle avec lui. Il s'en est même parfois inspiré, jusque dans ses vers les plus sublimes, dans ceux qu'une admiration commune a depuis longtemps gravés dans toutes les mémoires. Qui ne reconnaîtrait au moins l'idée première des *imprécations de Camille* dans ce cri de haine de Massinissa expirant?

« O peuple ambitieux!
J'appellerai sur toi la colère des cieux

Puisses-tu retrouver soit en paix, soit en guerre,
Toute chose contraire et sur mer et sur terre!
Que le Tage et le Pô contre toi rebellés
Te reprennent les biens que tu leur a volés!
Que Mars faisant de Rome une seconde Troie
Donne aux Carthaginois tes richesses en proie,
Et que dans peu de temps le dernier des Romains
En finisse la race avec ses propres mains! »

Ce n'est pas sans doute encore l'éloquence pleine et nourrie que l'auteur des *Horaces* devait inaugurer sur notre théâtre, mais il y a là déjà comme un écho des mâles accents de la lyre antique. Songeons d'ailleurs que la *Sophonisbe* était écrite sept ans avant le *Cid*, c'est-à-dire à une époque où l'art encore livré à l'anarchie n'avait donné chez nous aucune œuvre sérieuse; songeons que, comme le dit Fontenelle, « si, pour juger de la beauté d'un ouvrage, il suffit de le considérer en lui-même, pour juger du mérite de l'auteur, il faut le comparer à son siècle; » et nous n'hésiterons pas à donner à l'auteur d'une telle pièce un rang à part, non-seulement parmi ses contemporains, mais parmi tous les poètes qui ont honoré la scène française.

Il avait écrit son chef-d'œuvre dès l'âge de 25 ans. Cette précocité hâtive semble avoir épuisé son génie, qui depuis ne fit plus que baisser. La décadence s'accentue déjà dans *Cléopâtre* et le *Grand Soliman* et devient tout à fait visible dans les dernières productions de notre compatriote, qui ne supportent plus la lecture. Néanmoins, il écrivit encore d'agréables pièces fugitives, genre dans lequel il avait toujours excellé. Il était aussi bon prosateur; certains passages de ses pamphlets contre Corneille trahissent même une véritable éloquence.

En tout cas, c'est comme poète et comme poète dramatique qu'il doit être apprécié; et nous ne pouvons mieux faire à cet égard que de reproduire les remarquables conclusions du travail de son biographe. « Versificateur habile, dit M. Bizos, écrivain soigneux du détail, il n'a pas eu assez de génie pour

secouer le joug du précieux, du romanesque, de la fade galanterie ; mais, doué d'un heureux instinct, observateur assez délicat du cœur féminin, il a été parfois un interprète pénétrant de la passion de l'amour ; il a eu la gloire de traiter les sujets tragiques avec une élévation souvent digne de la tragédie ; il a su trouver des traits fiers et hardis, et surtout donner un modèle déjà remarquable d'un plan régulier, d'une conduite unissant la liberté à la raison, la vraisemblance à la fiction. Nous espérons qu'on ne fera pas difficulté de lui accorder avec nous le mérite d'avoir tiré de l'anarchie notre poésie dramatique et exprimé avant Corneille, au théâtre, la passion, le devoir, la tendresse et la grandeur. » Tel fut le poète franc-comtois Jean Mairet, dont notre confrère a retracé la vie et jugé l'œuvre avec un remarquable talent d'écrivain, une rare finesse d'aperçus, une grande rectitude de vues, en s'aidant d'une érudition vaste et toujours sûre.

Qu'il nous permette toutefois quelques critiques relatives non pas à l'ensemble de son œuvre, mais à certains points de détail.

Peut-être la partie biographique gagnerait-elle à être quelque peu abrégée ou tout au moins plus sobrement écrite. Il y a aussi un chapitre dont nous serions tentés de reprocher à l'auteur les développements exagérés, si nous ne savions que, travaillant en vue d'un examen, il n'était pas complétement maître du plan et des proportions des diverses parties de son livre. C'est celui où il est question des rivaux de Mairet : Scudéry, du Ryer, Tristan l'Hermite, Rotrou, et du groupe littéraire que dominait la grande figure de Richelieu et qui travaillait sous la tutelle, parfois sous les ordres du puissant cardinal. Sans doute, tout cela nous fait connaître l'époque où vivait Mairet et nous permet de mieux l'apprécier ; sans doute l'abbé de Boisrobert, l'Estoile, Colletet le père, Desmarets jouèrent un certain rôle, surtout lors de l'institution de l'Académie française. Mais ils ne se rattachent pas suffisamment à notre compatriote pour justifier l'étude très dévelop-

pée que M. Bizos consacre à leurs personnes et à leurs œuvres. Cette étude est excellente ; mais nous dirons avec le poète : « *Non erat hic locus.* »

Ces observations n'ont d'ailleurs, je le répète, rien que de très relatif et de très accessoire. L'ouvrage, en ce qu'il a d'essentiel, c'est-à-dire en ce qui touche à l'appréciation littéraire de l'œuvre de Mairet, échappe à toute critique; la forme en est aussi remarquable que le fond. M. Bizos a su se garder de ce style maniéré et prétentieux qui est devenu de mode en matière de critique littéraire : il n'a cherché qu'à exprimer sa pensée avec clarté et précision, comme le faisaient les véritables grands maîtres dont les traditions sont si loin de nous.

En un mot, le livre de notre confrère révèle chez son auteur un penseur et un écrivain dont les débuts sont riches de promesses pour l'avenir. Il a, du reste, reçu à la Sorbonne et dans quelques organes de la presse l'accueil qui lui était dû, c'est-à-dire un accueil excellent. Nous ne pouvions faire moins que les docteurs et les journalistes parisiens, car le sujet et l'auteur nous intéressent plus qu'eux. Relativement au dernier, nous exprimerons toutefois un regret. Voilà M. Bizos docteur ès-lettres grâce à l'excellente thèse française dont nous venons de donner une trop rapide analyse, et aussi à une thèse non moins remarquable sur l'historien Florus, thèse dont nous avons fait notre profit personnel, mais dont nous ne pouvions parler en détails parce qu'elle vise un sujet étranger aux travaux habituels de notre Société. Ce nouveau titre, consacrant désormais notre confrère à l'enseignement des Facultés, va peut-être nous l'enlever, et nous pourrions en somme nous affliger d'avoir acquis un bon livre, chose rare aujourd'hui, s'il nous faut en revanche perdre quelque chose d'infiniment plus rare, un ami homme d'esprit et surtout homme de cœur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Enregistrement par la municipalité de Besançon du traité qu'avait signé Jean Mairet, *comme envoyé du gouvernement de la Franche-Comté, pour assurer à cette province et à la ville de Besançon une suspension d'hostilités de la part de la France.*

Du jeudy xxix apvril 1649.

CESSATION D'ARMES.

Messieurs ont ce jourd'huy receu lettres du Parlement avec la coppie du traitté fait avec la France, pour la cessation de tous actes d'hostilité, par l'entremise du sieur Mayret, citoyen, avec la ratiffication du Roy Très-Chrestien ; lesdits traitté et ratiffication estant de la teneur suivante :

« Le Mareschal de Villeroy, gouverneur de la personne du Roy et de ses provinces de Lyonnois, Forest et Baujollois, commis par Sa Majesté pour examiner et résoudre les conditions de neutralité ou suspension d'armes proposée et demandée par le sieur Jean de Mayret, gentilhomme bourguignon de la cité de Besançon, envoyé exprèz en Cour par les commis du Roy Catholique au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne, ayant d'eux suffisant pouvoir, a accordé les traitté et articles qui ensuyvent, soubz le bon plaisir de Sadite Majesté, dont il a promis de fournir l'acte de ratiffication en bonne forme dans un mois :

» Qu'il y aura neutralité ou suspension d'armes entre ceux du duché de Bourgongne et terres adjacentes du Gouvernement, et ceux de la Franche-Comté, Besançon compris, jusqu'au temps de la majorité du Roy, et mesme jusqu'à la fin de 1651 ;

» Que les trouppes de Sadite Majesté, de quelque nation qu'elles puissent estre, soit en corps d'armée ou autrement, n'entreront point dans ladite Franche-Comté de Bourgongne, Besançon compris, et ne feront aucune course ny surprise de place, et ne se

commettra aucun acte d'hostilité, et le semblable sera observé par ceux de la Franche-Comté, ainsi que tout a esté cy-devant exécuté de part et d'autre par les traittés précédents.

» En considération de quoy, ledit sieur de Mayret promet et s'oblige de payer la somme de six vingt mille libvres par chacun an, par forme de contribution, en un seul payement qui se fera par avance en la ville de Lyon, d'année en année, le premier jour d'apvril de chacune desdites années, à commancer en la présente, ès mains de celuy qui sera commis par le sieur abbé d'Aisney, lieutenant général de Sa Majesté en Lyonnois.

» Et en cas que la paix entre les couronnes de France et d'Espagne soit signée et ratiffiée, lesdits Comtois seront déchargés et tenus quittes des payements qui resteront lors à faire du présent traitté, duquel ledit sieur Mayret promet fournir aussy la ratiffication en bonne forme dans un mois.

» Fait double à Saint-Germain-en-Laye, le troisième jour de mars mil six cent quarante neuf. — (Signé) Villeroy et Jean de Mairet.

» LE ROY ayant veu de mot à mot le traitté cy-dessus transcript, fait entre le sieur mareschal de Villeroy, gouverneur de la personne de Sa Majesté, et le sieur Jean de Mairet, gentilhomme bourguignon de la cité de Besançon, de la part des commis du Roy Catholique au gouvernement de la Franche-Comté de Bourgongne, par lequel ils ont convenu et accordé, soubz le bon plaisir de Sa Majesté, la continuation de la neutralité ou suspension d'armes entre ceux du duché de Bourgongne, Besançon compris, jusqu'au temps de la majorité du Roy et mesme jusqu'à la fin de l'année 1651, et qu'il ne se commettra de part ni d'autre aucun acte d'hostilité durant ledit temps, ainsy qu'il est plus particulièrement exprimé audit traitté : Sa Majesté, de l'advis de la Reyne-régente, sa mère, et de son Conseil où estoient monseigneur le duc d'Orléans, oncle de S. M.; monsieur le prince de Condé, et autres grands et notables personnages dudit Conseil, a aggréé, approuvé et ratiffié, aggrée, approuve et ratiffie ledit traitté par la présente, promettant en foy et parole de Roy de le faire punctuellement garder et observer de sa part selon sa forme et teneur, sans y contrevenir ny permettre qu'il y soit contrevenu en aucune manière. Car telle est sa volonté. En tesmoing de quoy, Sa Majesté a signé la présente de sa main et l'a fait cacheter de son seel secret. Donné à Saint-Germain-en-Laye, le xiii mars mil six cent quarante neuf. — (Signé) LOUYS; et plus bas Le Tellier. »

II

Accueil honorable fait par la municipalité de Besançon à Jean MAIRET, *lors du retour de ce personnage dans sa ville natale.*

Du vendredy 7 juin 1669.

COMPLIMENT.

« Messieurs ont prié M. Duchasne de visiter le sieur Jean MAIRET, retourné nouvellement de Paris, et luy remercier de ce que la cité a eu cy-devant de bons advis par son moyen touchant les desseins et entreprises des François ; ayant de plus esté résolu, en mesme considération, de lui faire faire pour cette année et donner une pièce d'honneur comme celles que l'on fait pour Messieurs. »

CATALOGUE

DES

OISEAUX

OBSERVÉS, DE 1845 A 1874, DANS LES DÉPARTEMENTS

DU DOUBS ET DE LA HAUTE-SAONE

Par Léon LACORDAIRE

ANCIEN INSPECTEUR DES TÉLÉGRAPHES

REVU ET PUBLIÉ

PAR LE Dr LOUIS MARCHANT

CONSERVATEUR DU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE DIJON

Membre correspondant de la Société d'Emulation du Doubs.

Séance du 10 février 1877.

Madame Lacordaire a bien voulu me charger de revoir et de préparer pour l'impression le *Catalogue des oiseaux du Doubs et de la Haute-Saône,* œuvre d'un mari bien-aimé.

Je me suis acquitté de cette tâche pieuse avec un véritable bonheur, et en même temps avec la plus grande discrétion, c'est-à-dire en ajoutant très peu et en retranchant le moins possible.

Mais là n'était pas la difficulté; il fallait trouver une place honorable à ce catalogue, fruit de vingt années d'observations.

A cet égard, tout ce qu'auraient pu rêver l'auteur, sa veuve, et je puis dire aussi l'éditeur, est aujourd'hui un fait accompli, grâce à la Société d'Emulation du Doubs.

Ce livre aura donc la double bonne fortune d'être publié dans son véritable milieu et dans les Mémoires d'une des sociétés savantes qui font le plus d'honneur à notre pays.

Est-ce téméraire de croire que son succès est deux fois assuré ?

Dijon, le 26 mars 1877.

D[r] Louis Marchant.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Depuis l'*Essai sur le catalogue des oiseaux du Doubs*, publié par M. Brocard en 1857, je ne sache pas que personne se soit occupé de cette branche de l'histoire naturelle dans ce département.

Je me décide donc à remplir cette lacune pour le Doubs et la Haute-Saône que j'ai parcourus pendant trente ans avec le zèle d'un chasseur collectionneur des plus consciencieux. J'ai vu de mes propres yeux tous les sujets décrits dans ce catalogue, soit à l'état vivant, soit à l'état de dépouilles.

J'aurais pu n'indiquer que les noms des espèces et leur provenance, mais j'avais fait dans mes courses tant d'observations plus ou moins connues, que je n'ai pu m'empêcher d'en relater quelques-unes.

Je ne doute pas que ce travail ne soit encore bien incomplet; mais c'est déjà un chiffre considérable que celui de 260 espèces constatées dans un espace aussi restreint, quand on considère que le nombre des espèces d'Europe ne s'élève qu'à 531 d'après le Catalogue de Degland et Gerbe, publié en 1867.

Je dois à M. Constantin, préparateur à la Faculté des sciences de Besançon, et à quelques chasseurs, la connaissance de plusieurs espèces dont l'apparition dans notre zone est excessivement rare.

Mon bagage ornithologique se compose de ma collection,

qui comprend près de 900 sujets[1], d'un album en trois volumes contenant 672 oiseaux dessinés et coloriés par moi d'après nature[2], et enfin du présent Catalogue.

Léon LACORDAIRE.

---

(1) Cette collection a été acquise par la Faculté des sciences de Dijon.

(2) L'album appartient aujourd'hui au Dr Louis MARCHANT, éditeur de ce Catalogue.

CATALOGUE

ORDRE I.

OISEAUX DE PROIE.

A.— Oiseaux de proie diurnes.

FAMILLE I.

VULTURIDÉS.

GENRE UNIQUE. — **Vautour** *(Vultur).*

1. — V. FAUVE, vulgairement Vautour griffon (*V. fulvus*, Briss.)

Dans une course faite en montagne, en 1847, avec M. Pidancet, alors préparateur à la Faculté des sciences de Besançon, nous avons découvert les débris d'un vautour griffon qui avait été cloué à la porte d'une grange, dans un village voisin de Nozeroy.

C'est sur l'assurance qui m'a été donnée par le propriétaire de cette grange que cet oiseau avait été tué dans le pays, que je me suis décidé à le faire figurer dans ce Catalogue.

FAMILLE II.

GYPAETIDÉS.

2. — G. BARBU (*Gypaetus barbatus*, Linn.).

En 1856, j'ai vu, dans la cour d'une brasserie à

Mulhouse, un gypaète vivant, auquel manquait la moitié d'une aile.

J'appris que cet oiseau avait été capturé par un agent forestier des montagnes du Doubs, et envoyé par lui à l'un de ses amis qui l'avait vendu au propiétaire de l'établissement où le hasard me le fit rencontrer.

C'est un des plus grands rapaces d'Europe. Jadis il était commun en Suisse, où il est devenu rare. Nos voisins en ont fait un oiseau légendaire, comme le prouvent les histoires incroyables, anciennes et momodernes, qu'en raconte M. Tschudi dans la *Faune des Alpes*, Neuchâtel, 1856.

FAMILLE III.

FALCONIDÉS.

Genre I. — **Faucon.**

3. — F. PÈLERIN *(F. peregrinus,* Briss.).

Comme oiseau de passage, ce faucon n'est pas rare dans nos départements. Tous les hivers j'ai occasion d'en voir quelques-uns, mais rarement d'en tuer, ce qui n'arrive que quand il poursuit une proie ou quand on le surprend occupé à la dévorer. Ce dernier cas ne se présente pas souvent, car alors il se place de façon à voir venir de loin et à pouvoir s'enfuir à temps en emportant son butin.

Ce faucon est un des plus grands destructeurs du genre. Tout gibier lui est bon, même la corneille. J'ai assisté bien souvent à ses chasses, et en ai même profité sans aucun scrupule, car il est parfois obligé d'abandonner ses prises faute de forces suffisantes pour les enlever de terre; quand, par exemple, il s'est emparé d'un canard ou d'un autre oiseau de même poids.

Dans cette espèce, comme chez tous les oiseaux de proie, le mâle est toujours d'un quart ou d'un tiers plus petit que la femelle. Les jeunes diffèrent des vieux jusqu'à la troisième année.

4. — F. HOBEREAU (*F. subbuteo*, Linn.).

Sédentaire chez nous pendant toute la belle saison, car il apparaît dès la fin d'avril pour ne repartir que dans les premiers jours d'octobre. C'est lui qui suit les chasseurs et s'élance sur les alouettes et les cailles qu'ils font lever. Les jeunes perdreaux sont quelquefois ses victimes, mais les vieilles perdrix se débarrassent facilement de ses serres; j'ai été plusieurs fois témoin du fait. Les petits oiseaux qu'il poursuit peuvent rarement lui échapper. Il mange aussi beaucoup d'insectes qu'il prend au vol, tels que libellules, papillons, etc.

5. — F. EMÉRILLON (*F. lithofalco*, Briss.).

Il arrive dès que le hobereau a quitté nos contrées. Il nous vient du nord, séjourne pendant une partie de l'hiver et disparaît complétement à la fin de mars. C'est le plus petit de nos oiseaux de proie. Son vol est excessivement rapide et sa témérité extraordinaire, car il ne craint pas d'entrer jusque dans les appartements pour y saisir l'oiseau qu'il poursuit. Il fréquente souvent les bois où il fait une grande destruction de mésanges.

6. — F. CRESSERELLE (*F. tinnunculus*, Linn.).

Il y a peu de localités en France où on ne rencontre la cresserelle. C'est de tous les oiseaux de proie celui qui détruit le moins de gibier. Sa nourriture consiste principalement en souris, lézards, insectes. En fait d'oiseaux, il ne s'empare guère que des jeunes, ou de ceux qui ont été pris au piége. Il ne poursuit jamais sa proie à tire-d'aile. Sa manière de chasser consiste à

s'élever à une certaine hauteur, d'où il plane sans bouger de place, mais en agitant ses ailes et en étalant sa queue. C'est de là qu'il se précipite sur l'objet de sa convoitise, qu'il mange sur place ou transporte à quelque distance. On peut le voir répéter cette manœuvre pendant des heures entières.

Il niche indistinctement dans les vieux édifices, dans les fentes des rochers et dans les nids abandonnés de pies et de corneilles.

7. — F. KOBEZ ou à pieds rouges (*F. vespertinus*, Linn.).

Ce petit faucon n'est guère plus grand que l'émérillon. Son apparition chez nous est extrêmement rare. En 1857, j'en ai vu un mâle, et en 1862, le jour de l'ouverture de la chasse, j'en ai tué une femelle. C'est tout ce que je sais de cet oiseau, mais je crois que par ses habitudes il a beaucoup d'analogie avec le hobereau. Comme lui, il mange beaucoup d'insectes, et comme lui, il suit les chasseurs. La femelle que j'ai tuée exécutait les mêmes manœuvres, et c'est au moment où elle se précipitait sur une alouette que je l'ai abattue.

Le mâle est généralement couleur de plomb sans aucune tache : les cuisses et le dessous de la queue d'un roux foncé ; le tour des yeux et les pieds d'un rouge cramoisi ; ongles jaunes.

La femelle a les parties supérieures d'un bleu noirâtre, et les inférieures roussâtres, rayées de brun ; pieds couleur orange.

Deux individus tués en 1872, l'un à Cussey et l'autre à Emagny. (Renseignement fourni par M. Constantin.)

Genre II. — Aigle (*Aquila*).

8. — A. CRIARD (*A. nævia,* Briss.).

Vu plusieurs fois dans la vallée de l'Ognon à son

passage de novembre. M. Brocard (1) dit qu'il est assez commun dans la haute montagne, où il niche et où l'on entend à chaque instant son cri plaintif.

J'ai fait à plusieurs reprises des stations de huit à dix jours sur les hauts sommets des environs de Mouthe et de Pontarlier, mais je n'ai jamais vu et entendu que la buse commune.

M. Constantin en a monté un qui avait été tué, le 5 janvier 1873, près de Rioz (Haute-Saône).

9. — A. BOTTÉ (*A. pennata*, Briss.).

Cet aigle est beaucoup plus petit que le précédent. Son apparition doit être très-rare dans nos contrées, puisqu'en 1840 on n'avait encore signalé que deux captures de cet oiseau. La première avait eu lieu à Vitry-le-Français, et la seconde à Nancy. J'ai vu ces deux individus.

Un chasseur de Sauvigney (Haute-Saône), qui empaille les oiseaux qui ne lui paraissent pas bons à mettre à la broche, m'a fait cadeau d'un rapace qui a tous les caractères de l'aigle botté, mais qui en diffère par la coloration des plumes. En voici la description détaillée :

Bec d'aigle, tarses couverts de plumes jusque sur les doigts, deux taches d'un blanc pur à l'insection des ailes ; tête et parties supérieures d'un brun foncé, chaque plume présentant une raie plus foncée ; parties inférieures d'un brun roux avec un trait noir sur les baguettes, dessous de la queue d'un blanc sale avec bandes peu apparentes. Ce doit être un jeune sujet.

---

(1) *Essai sur le catalogue des oiseaux du Doubs,* Besançon, 1857.

Genre III. — **Pygargue** (*Haliætus*).

10. — P. ORDINAIRE (*H. ossifragus*. Linn.).

Son apparition dans le Doubs n'est pas très-rare, puisque trois sujets y ont été capturés depuis une dizaine d'années, dont un dans un filet à ramiers, près de Clerval. Il n'est guère plus petit que l'aigle royal. Pour le reconnaître de celui-ci, il suffit d'examiner les tarses. Ils sont nus chez le premier, tandis que chez le second ils sont couverts jusque sur les doigts de petites plumes duvetées. Le bec du pygargue est aussi plus puissant.

On le rencontre le plus souvent à proximité des rivières et des étangs. Il se nourrit de poisson et de gibier d'eau. J'en possède un qui a été pris sur le bord d'un étang, à Champaubert, au moyen d'un piége à renard ayant une carpe pour appât.

Genre IV. — **Balbuzard** (*Pandion*).

11. — B. FLUVIATILE (*P. haliætus*, Linn.).

Quelques couples passent régulièrement sur nos rivières dans les mois d'avril et de septembre. Il est connu dans notre pays sous le nom de *grand martin-pêcheur*. Quoique le poisson fasse le fond de sa nourriture, il mange aussi des grenouilles. Je l'ai observé plongeant dans une petite mare où il n'y avait pas un seul poisson, mais beaucoup de grenouilles et de crapauds. Chaque fois qu'il prenait un de ces reptiles, il venait se poser sur le bord de l'eau pour le dépecer, et comme il en abandonnait quelques débris, j'ai pu ainsi constater cette particularité.

Un nommé Perrot, pêcheur et chasseur, de Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), m'a assuré avoir trouvé dans les parties charnues d'une grosse carpe plusieurs

ongles ayant appartenu à cet oiseau. Ce pêcheur supposait que très probablement ce balbuzard, s'étant attaqué à une trop grosse proie, avait été entraîné sous l'eau et asphyxié avant d'avoir pu se dégager. Ce même observateur m'a dit également avoir vu fort souvent cet oiseau enlever des poissons qui ne pesaient pas moins de deux kilogrammes.

Genre V. — Circaète (*Circaetus*).

12. — C. JEAN-LE-BLANC (*C. gallicus*, Gmel.).

Cet oiseau est d'un tiers plus grand que la buse. Il arrive dans notre pays à la fin de mars et le quitte en septembre et octobre, son genre de nourriture ne lui permettant pas de passer l'hiver chez nous, car il est bien prouvé qu'elle ne consiste qu'en reptiles de toute espèce.

Quoique rare, plusieurs captures en ont été faites dans nos départements. La dernière a été opérée par un vigneron de Marnay qui en a tué un d'un coup d'échalas. Il l'avait surpris à demi-asphyxié par la trop grande quantité de nourriture qu'il venait d'absorber. Il avait en effet dans l'estomac un énorme crapaud et une couleuvre de 90 centimètres de longueur, dont la queue lui sortait encore du bec.

C'est la troisième fois que j'ai connaissance d'un semblable fait. Il doit même se présenter souvent, ce rapace ayant l'habitude d'avaler sa proie sans la dépecer, quel que soit son volume.

Cet oiseau ne pond qu'un œuf par an. Son nid, très volumineux, est ordinairement placé à la hauteur moyenne d'un hêtre ou d'un chêne, et il lui sert pendant plusieurs années quand même on en a enlevé son jeune.

On le dit commun dans la côte de la Bourgogne.

Tous les mois, pendant sept années, j'ai parcouru cette côte, du Châtillonnais au département de Saône-et-Loire, et sans l'avoir vu une seule fois (1).

Buffon dit, en parlant de cet oiseau, qu'il est assez commun en Bourgogne et redouté des cultivateurs par les déprédations qu'il commet en s'introduisant dans les fermes pour enlever la volaille et les pigeons. Ces méfaits incombent au *Falco palumbarius* et non à notre oiseau.

Genre VI. — **Autour** (*Astur*).

13. — A. ÉPERVIER (*A. nisus,* Linn.).

Commun en automne, mais rare en été dans notre région. Il se nourrit surtout de petits oiseaux, bien qu'il attaque aussi les perdrix, les tourterelles et même les pigeons.

On jugera par le fait suivant de la quantité d'oiseaux qu'il peut détruire en un jour.

Au mois de mars 1835, me trouvant dans les bois de Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), à l'heure de la passe de la bécasse, je fus frappé par de véritables cris de détresse que poussait un pic-vert, à quelque distance de moi. M'étant approché, je vis un épervier tournant rapidement autour d'un chêne et cherchant à s'emparer d'un ces oiseaux. Profitant d'un instant favorable, j'abattis le chasseur. Etonné de la saillie extraordinaire de son jabot, je l'ouvris pour en vérifier le contenu. J'y trouvai d'abord un rouge-gorge, puis une alouette et un pinson, enfin des fragments méconnaissables. Sans mon arrivée, il est probable que

(1) Il est cependant assez commun dans le vallon de l'Ignon. Voir dans notre *Catalogue des oiseaux de la Côte-d'Or*, Dijon, 1869, les curieuses observations de M. Couturier de Tarsul qui a enlevé plus de *quarante* nids de cet oiseau. (*Note de l'Editeur.*)

le pic-vert aurait été s'ajouter à ces nombreuses victimes.

14. — A. ORDINAIRE (*A. palumbarius*, Linn.).

C'est un grand destructeur de gibier ; heureusement il n'est pas commun. Il égale le faucon pèlerin en force et en courage, mais sa manière de chasser est toute différente.

Le plus souvent il guette sa proie dans l'intérieur des forêts, ou bien il rase les taillis d'un vol léger pour surprendre le ramier, la bécasse, le merle, le geai, etc.

En hiver, il s'approche en tapinois des habitations pour enlever une poule ou un pigeon.

Il se prend souvent dans les filets tendus aux ramiers et aux corneilles, en fondant sur les *meutes*. A l'époque où ce mode de chasse était autorisé dans le Doubs, on en apportait souvent sur le marché de Besançon.

Les vieux diffèrent des jeunes en ce que les parties supérieures sont d'un cendré bleuâtre, et les inférieures blanches, rayées transversalement de bandes brunes très étroites.

Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun roussâtre et les inférieures blanchâtres, variées de longues taches d'un brun foncé.

Genre VII. — Milan (*Milvus*).

15. — M. ROYAL (*M. regalis*, Briss.).

De passage régulier au printemps et en automne, souvent par bandes de dix à quinze individus suivant la même ligne, mais à une assez grande distance les uns des autres.

On ne le voit pas souvent se jeter sur une proie vivante ; il se nourrit le plus souvent de débris d'ani-

maux en putréfaction. Il est sédentaire dans le département des Landes, où j'en ai tué plusieurs, et entre autres un remarquable par la courbure de la partie supérieure du bec. Ayant donné ce sujet à M. Nodot, de Dijon, il pourrait se faire que cet oiseau fût encore dans le cabinet de la ville (1). Pour distinguer au vol les milans des buses, il faut examiner la queue ; chez les premiers elle est longue et fourchue, tandis qu'elle est de longueur moyenne et arrondie chez les buses.

16. — M. NOIR (*M. niger*, Briss.).

Ce milan niche dans nos départements, où il arrive à la fin de mars pour repartir en octobre.

Plus hardi que le précédent, on le voit rôder sans cesse autour des villages, cherchant à enlever quelque jeune volaille.

Dans les plaines de la Bourgogne où l'on conduit les oies au pâturage, il vient souvent prendre un oison au milieu du troupeau. Il fréquente aussi le bord des étangs et des rivières pour y saisir quelque poisson mort ou vivant ; il mange aussi de la charogne.

Il est un peu moins grand que le précédent. Son plumage est d'un brun foncé sur les parties supérieures, et d'un brun roussâtre en dessous, avec des taches longitudinales sur les plumes ; cuisses rousses, tête blanchâtre, queue peu fourchue.

Genre VIII. — Buse (*Buteo*).

17. — B. VULGAIRE (*B. vulgaris*, Ch. Bonap.).

Très commune partout, mais niche de préférence en montagne, d'où elle descend en octobre pour passer son hiver dans la plaine. Elle se nourrit de souris, de rats d'eau et même de perdrix. Je l'ai vue souvent se

---

(1) Il y est effectivement. (*Note de l'Editeur.*)

repaître de restes d'oiseaux abandonnés par d'autres rapaces. J'ai même mis à profit cette observation pour lui tendre un piége. Il consiste en un piége à rats avec un petit morceau de drap rouge comme appât. On fixe ce piége en terre dans une localité fréquentée par une buse, ayant soin de répandre tout autour quatre ou cinq poignées de plumes, sur un espace d'un mètre carré environ. Ce sont ces plumes qui de fort loin attirent l'attention de l'oiseau. Le milan se prend également de la même façon.

18. — B. PATTUE (*B. lagopus*, Brünn.).

De passage accidentel dans notre pays. Deux de ces oiseaux seulement ont été pris, à ma connaissance, dans la Haute-Saône, près de l'étang de Vy-le-Ferroux; mais à leur passage de septembre j'en ai observé plusieurs individus dans la vallée de l'Ognon, volant à une grande hauteur.

Quand elle vole, il est facile de la distinguer de la buse commune, au large plastron brun de son ventre et à sa queue presque entièrement blanche.

Tarses et doigts couverts de plumes.

Genre IX. — **Bondrée** (*Pernis*).

19. — B. COMMUNE (*B. apivorus*, Linn.).

Elle nous arrive à la fin d'avril et repart en septembre. Si elle retrouve son nid de l'année précédente, elle y fait sa ponte; dans le cas contraire, elle en construit un autre dans les environs, avec des rameaux feuillés de hêtre, qu'elle casse à l'extrémité des branches. Ce nid est ordinairement placé aux deux tiers de la hauteur d'un chêne ou d'un hêtre.

Ce qu'il y a de remarquable dans cet oiseau, c'est qu'il nourrit ses petits dans leur premier âge avec des larves de guêpes, de bourdons et d'abeilles. A cette

époque, le nid est encombré de rayons où le miel est mélangé avec des larves.

A l'état adulte, sa nourriture consiste en mulots, taupes, souris et insectes.

Le caractère distinctif de la bondrée est d'avoir l'espace compris entre l'œil et le bec couvert de petites plumes très serrées, tandis que dans les autres rapaces il est garni d'un poil rare et contourné.

Genre X. — Busard (*Circus*).

20. — B. ORDINAIRE ou harpaye (*C. rufus*, Lath.).

De passage au printemps et à l'automne, mais ne niche pas dans notre pays. Cet oiseau n'est pas commun, et fort heureusement, car c'est un grand destructeur d'oiseaux aquatiques, surtout à l'époque des nichées. Il mange aussi des rats d'eau, des musaraignes et au besoin des grenouilles. Comme tous les busards, il chasse en rasant la surface du sol, explorant le terrain avec autant de soin que peut le faire le meilleur chien d'arrêt.

Son plumage est d'un brun foncé sur les parties supérieures. Tête et cou d'un blanc jaunâtre rayé de taches brunes, ventre et cuisses couleur de rouille, tarses très longs.

Les jeunes sont couleur chocolat, avec la tête et une partie du cou d'un blanc jaunâtre.

21. B. SAINT-MARTIN (*C. cyaneus*, Linn.).

Le Saint-Martin est plus commun que le précédent. Sa manière de chasser est la même, mais il fréquente plus les champs que les marais. Il niche dans les bruyères, dans les hautes herbes et quelquefois dans les blés.

Autrefois on se servait de cet oiseau en Champagne pour chasser les perdrix en hiver, époque où, rassem-

blées en grandes bandes, elles sont inabordables. On tendait d'abord une quantité de lacets en crin dans les rares buissons des vastes plaines de cette province, puis on parcourait les environs, et quand partait une de ces compagnies de perdrix, on lançait dans cette direction un busard qui, retenu par une ficelle, n'allait pas à plus d'une centaine de mètres. Il suffisait qu'il eût été aperçu par les perdrix pour que toute la bande allât chercher un refuge dans les buissons où la plupart se prenaient dans les collets.

Le mâle a toutes les parties supérieures et la gorge d'un cendré bleuâtre. Parties inférieures blanches.

La femelle a le cou et le dos d'un brun terne. Parties inférieures d'un jaune roussâtre avec de grandes taches longitudinales brunes. Croupion blanc.

22. — B. MONTAGU (*C. cinereus*, Linn.).

Le blanc et le cendré clair étant les couleurs dominantes du Saint-Martin et du Montagu, il est très difficile de ne pas les confondre à une certaine distance.

Tous deux rasent le sol en chassant; mais le Montagu se voit plus souvent sur les marais que sur les terres cultivées, probablement parce qu'il niche dans les premiers.

Il nous arrive dès les premiers jours de mai pour repartir en septembre, différant en cela du Saint-Martin que nous voyons tout l'hiver. Plus un marais est étendu, plus on y voit de couples réunis. En 1840, le marais de Salon en contenait plus de trente paires. Pendant un séjour de cinq années que j'ai fait en Champagne, j'ai tué ou pris au filet (1) au moins qua-

---

(1) Voir pour la façon dont M. Lacordaire pratiquait cette chasse au filet, notre Catalogue, pp. 16-17. (*Note de l'Editeur.*)

rante de ces oiseaux. Dans ce nombre, je n'ai trouvé qu'une seule variété, mais qui s'est présentée quatre fois et toujours chez le mâle : elle consiste en une belle couleur ardoisée uniforme, sans aucune tache, et cela sur toute la surface du corps.

Je ne l'ai jamais vu s'emparer d'une proie un peu forte, mais j'ai trouvé dans son gésier des débris de jeunes perdrix, de cailles, d'alouettes, d'oiseaux de marais surtout, et des œufs de ces divers oiseaux toujours intacts.

Plus petit que le précédent, toutes les parties supérieures, chez le mâle, sont d'un cendré foncé ; deux bandes noires sur les couvertures des ailes, gorge et poitrine de couleur cendrées ; parties inférieures, flancs et cuisses blancs, mais variés de raies longitudinales d'un beau roux.

La femelle a les parties supérieures brunes et les inférieures jaune clair, avec des bandes d'un roux vif sur le ventre.

B. — Oiseaux de proie nocturnes.

FAMILLE III.

STRIGIDÉS.

GENRE UNIQUE. — Chouette (*Strix*).

Première division. — HIBOUX.

23. - - H. GRAND-DUC (*S. bubo,* Linn.).

N'est pas rare dans le Doubs. M. Constantin, préparateur à la Faculté des sciences de Besançon, a tous les ans l'occasion d'en monter au moins un.

Il niche dans les trous des rochers les plus escar-

pés, quelquefois sur les sapins touffus et couverts de mousse.

Sa nourriture consiste en gibier de toute espèce.

J'en ai connu plusieurs nids, et j'y ai toujours trouvé des débris de jeunes renards, de lièvres, putois, fouines, rats et taupes. C'est le soir et le matin qu'il cherche sa proie. Il est armé de serres puissantes, et son bec est un véritable assommoir

Pendant mon séjour en Bourgogne, on m'a raconté le fait suivant. Le curé d'un village, dont j'ai oublié le nom, possédait un grand-duc qu'il avait pris jeune et qu'il tenait enfermé dans un grenier. Un jour, un nommé Gremaux, qui avait avec lui un chien *roquet,* demanda à voir l'oiseau. On monta au grenier, et pendant que ces messieurs regardaient par la porte entr'ouverte, le petit chien entra dans l'intérieur du grenier. Tout à coup le duc se précipita sur lui du haut de son perchoir, et il était assommé à coups de bec avant qu'on ait pu venir à son secours.

24. — H. MOYEN-DUC (*S. otus*, Linn.).

Habite tout le jour les bois d'où il ne sort que le soir pour vaquer à la recherche de sa nourriture, qui consiste en souris, petits oiseaux et insectes. Il niche dans les nids abandonnés de pies et de corneilles. Un jour, j'ai trouvé dans un de ces nids trois jeunes hiboux entourés de plus de cinquante souris et mulots. Ayant enlevé toute cette victuaille, je revins le lendemain, et le nid regorgeait encore de nouvelles victimes. Il est vrai de dire que cette année-là les souris étaient excessivement abondantes.

25. — H. SCOPS (*S. scops*, Linn.).

C'est le plus petit de nos oiseaux de nuit. Il n'est que de passage dans nos départements, tandis qu'il niche dans toute la partie montagneuse de la Côte-d'Or

et même dans les environs de Dijon (1). Il établit son nid particulièrement dans les vieux noyers.

Il arrive dans la Côte-d'Or au commencement de mai pour repartir en septembre. Il est probable qu'il se nourrit de souris, mais plus encore d'insectes, de scarabées en particulier, car on en trouve beaucoup de débris dans les arbres creux qu'il fréquente.

26. — H. BRACHYOTE (*S. brachyotos*, Linn.).

Ce hibou est de passage dans nos départements, où il ne niche qu'en très petit nombre. C'est à terre, dans les hautes herbes des bois marécageux, qu'il établit son nid. Il y a des années où son passage d'automne est très considérable. En 1862, les chasseurs en ont tellement tué qu'un empailleur m'a affirmé en avoir monté dix-huit pendant le mois d'octobre (2).

On le rencontre presque toujours à terre, dans les buissons et les carrières. Quand il en reste en hiver, ils se refugient dans les greniers à foin, où ils contribuent à la destruction des rongeurs.

Deuxième division. — CHOUETTES.

27. — C. EFFRAIE (*S. flammea,* Linn.).

L'effraie est presque un oiseau domestique, car elle ne quitte que la nuit les villes et les villages pour aller dans la campagne chercher sa nourriture. Souvent même, et surtout en hiver, c'est dans les greniers, les granges et les écuries qu'elle nous rend d'immenses services en détruisant dans une nuit plus de rongeurs que ne le feraient dix des meilleurs chats.

---

(1) A Dijon même, dans les promenades du Parc et de l'Arquebuse. Voir notre Catal., p. 19. (*Note de l'Editeur.*)

(2) Cette même année, le passage a été aussi considérable dans la Côte-d'Or. Voir notre Catal., p. 20. (*Note de l'Editeur.*)

J'ai été témoin, en ce genre, de plusieurs faits qui sembleraient exagérés s'ils ne s'expliquaient tout naturellement par les instincts vraiment sanguinaires dont sont doués ces oiseaux. La chouette est, sous ce rapport, tout à fait semblable au loup qui, entré dans une bergerie, ne se lasse point d'égorger. Voilà pourquoi on trouve souvent dans les greniers et dans les colombiers une véritable litière de souris et de rats massacrés par ces oiseaux.

28. — C. HULOTTE (*S. aluco,* Linn.).

C'est la plus grosse chouette de France. Elle n'est pas commune dans nos forêts; on entend cependant quelquefois son cri lugubre pendant le mois de mars, moment de la passe de la bécasse.

Elle habite les grandes forêts, en plaine comme en montagne. Elle niche dans les arbres creux ou dans les vieux nids de pies ou de corneilles. Sa nourriture consiste en rats, souris, oiseaux et grenouilles.

29. — C. CHEVÊCHE (*S. psilodactyla*, Linn.).

Elle habite les pays montueux où se trouvent des carrières abandonnées et surtout de vieux noyers, dans lesquels elle niche. Elle se nourrit de souris et d'insectes.

Dans le Nord, on l'emploie pour la chasse aux alouettes, où elle remplace avantageusement le miroir. Perchée sur une branche, on la fait voltiger quand passe une bande de ces oiseaux, qui fondent sur elles. Le chasseur a alors tout le temps de les tirer au fusil ou de les prendre au filet.

30. — C. TENGMALM (*S. tengmalmi,* Gmel.).

Bien plus rare que la précédente, surtout dans la plaine. On la rencontre assez souvent sur la montagne. du côté de Foncine, où je l'ai vue chez le docteur X***. Elle diffère de la précédente par les tarses et les doigts

couverts, jusqu'à la naissance des ongles, d'un duvet très abondant. Son plumage est aussi généralement plus clair et sa taille plus petite.

ORDRE II.

PASSEREAUX.

A. — Passereaux omnivores.

FAMILLE I.

CORVIDÉS.

Genre I. — **Corbeau** *(Corvus).*

31. — C. NOIR ou ORDINAIRE (*C. corax*, Linn.).

Habite la haute montagne où il niche. Son apparition dans la plaine est très rare. Je ne l'ai jamais vu qu'une fois planer à une grande hauteur sur les rochers de Montfaucon, près Besançon. Il annonce toujours sa présence par le cri répété de *cro*, *cro*, qui s'entend de fort loin, mais ne ressemble pas à celui de la corneille. Il est rare d'en voir plusieurs paires réunies, à moins qu'elles ne soient attirées par une proie; ce que j'ai pu constater un jour, où j'en ai observé une quinzaine occupées à dévorer un énorme poisson que les vagues avaient jeté sur le sable dans le golfe de Gascogne.

32. — C. CORNEILLE (*C. corone*, Linn.).

Sédentaire en partie. Niche dans nos bois, et fréquente toute l'année nos champs et nos prairies, où elle détruit une immense quantité d'insectes et de larves de toute espèce, surtout celle du hanneton.

En hiver, toute proie lui est bonne, même la charogne.

33. — C. FREUX (*C. frugilegus,* Linn.).

C'est l'espèce qui nous arrive en grandes troupes à l'approche de l'hiver et qui est toujours confondue avec la corneille.

La base du bec, la gorge et le devant du cou sont dénués de plumes. Cela tient à l'habitude qu'a cet oiseau d'enfoncer son bec dans la terre pour en extraire les racines, les vers et les larves. Il est très friand de toute espèce de fruits, et c'est probablement ce genre de nourriture qui rend sa chair supérieure à celle de ses congénères. Les jeunes de l'année n'ont pas le tour du cou dépourvu de plumes.

34. — C. MANTELÉE (*C. cornix,* Linn.).

Habite le nord et vient passer en France une grande partie de l'hiver, mais jamais en grandes bandes.

On prétend qu'elle s'accouple quelquefois avec la corneille. Je crois posséder le fruit de cet accouplement, tué par moi en Bourgogne en 1835 ou 1836.

35. — C. CHOUCAS (*C. monedula*, Linn.).

Niche en montagne et dans les rochers de la citadelle de Besançon. La tour du château de Corcondray en abrite chaque année plusieurs nichées.

Il se nourrit principalement de fruits, graines, insectes, et au besoin de charogne.

35 *bis*. — C. CHOUC (*C. spermolegus*, Vieill.).

J'ai trouvé sur le marché de Besançon, au milieu d'une masse de freux et de choucas, une petite corneille de la taille de ce dernier, dont tout le plumage est d'un noir à reflets violets, mais ne portant aucune trace des petits points blancs qui entourent les yeux du chouc et qui le caractérisent.

Persuadé que ce n'est pas un jeune du choucas, que

je connais parfaitement, j'ai cru devoir le porter provisoirement dans ce Catalogue comme étant un chouc jeune âge (1).

Genre II. — Chocard (*Pyrrochorax*).

36. — C. DES ALPES (*P. Alpinus.*).

Je n'ai jamais observé cet oiseau; mais M. Brocard l'a vu deux fois près de Besançon, et M. Bourqueney en a tué sur les pâturages avoisinant Chapelle-des-Bois.

Tout le plumage d'un noir brillant avec des reflets verdâtres; bec d'un jaune orange, pieds rouges.

Genre III. — Pie (*Pica*).

37. — P. ORDINAIRE (*P. caudata*, Linn.).

Très commune partout; elle préfère cependant la plaine à la montagne.

J'ai vu trois variétés de cette espèce. La première, couleur café au lait, tuée par moi en 1827; la seconde, d'un blanc parfait, tuée près de Dijon (2); et la troisième d'un cendré ardoise uniforme.

Genre IV, — Geai (*Garrulus*).

38. — G. ORDINAIRE (*G. glandarius,* Linn.).

Assez abondant dans nos forêts. Il paraît nicher en plus grande quantité dans le nord, car il y a des années où, comme nombre, son passage est vraiment extraordinaire. Parfois son passage du printemps n'a lieu que dans le courant de mai.

---

(1) Le corbeau chouc, admis dans la première édition de l'Ornithologie européenne du Dr Degland comme excessivement douteux, est une espèce apocryphe à éliminer. Voir la 2e édition de cet ouvrage publiée par le Dr Z. Gerbe, Paris, 1867, t. I, p. 196. (*Note de l'Edit.*)

(2) Bien antérieurement avant celle abattue en novembre 1863 entre Plombières et Velars. Voir *Catal. des oiseaux de la Côte-d'Or,* p. 23. (*Note de l'Editeur.*)

Cette espèce offre des variétés d'un blanc pur, les couvertures des ailes ayant conservé leur belle couleur bleue. Ce bleu se montre souvent sur les grandes couvertures des ailes et même sur les plumes de la huppe.

Genre V. — **Casse-noix** (*Nucifraga*).

39. — C.-N. VULGAIRE (*N. caryocatactes*, Linn.).

C'est un habitant de la haute montagne couverte de sapins. Son apparition dans la plaine est rare et n'a lieu qu'à des intervalles très éloignés.

C'est ordinairement en octobre que nous le voyons, mais jamais en grandes bandes. Sa nourriture consiste en larves, vers et insectes, mais aussi en graines de pins et de hêtres, en noisettes et en baies de différentes espèces.

Tout le plumage couleur de suie, mais varié sur le dos de grandes taches blanches en forme de gouttes; la queue terminée par du blanc.

FAMILLE II.

STURNIDÉS.

Genre I. — **Etourneau** (*Sturnus*).

40. — E. VULGAIRE (*S. vulgaris*, Linn.).

Très commun à son double passage dans la vallée de l'Ognon. Je ne connais dans nos environs aucune localité où il niche, mais dès la fin de juin il commence à arriver par petites troupes de dix à quinze individus composées uniquement de jeunes. Ces troupes augmentent avec le temps, et dès le mois d'août elles sont innombrables.

C'est dans les grands massifs de roseaux qu'elles viennent s'abattre chaque soir pour y passer la nuit. Souvent les pêcheurs montés sur des barques les ap-

prochent d'assez près pour pouvoir en prendre cinquante à soixante d'un coup d'épervier. L'étourneau est un grand destructeur d'insectes et surtout de sauterelles. Il mange aussi toute espèce de graines et des raisins. Il cause même un dommage assez notable dans un vignoble quand il s'y abat en bandes, non par la quantité de grains de raisins qu'il mange, mais parce qu'il en fait tomber six pour en manger un.

Au printemps, les vieux sont noirs avec des reflets éclatants de pourpre et de vert doré.

Les jeunes sont d'un cendré brun sans taches.

Genre II. — **Martin** (*Pastor*).

41. — M. ROSELIN (*P. roseus*, Linn.).

Ce magnifique oiseau tend à disparaître de nos contrées. Il me semble que dans ma jeunesse son apparition était plus fréquente ; les chasseurs en tuaient assez souvent et l'appelaient *merle rose*. Deux individus ont été tués il y a une quinzaine d'années, près de Vesoul, par M. de Rochéprise. J'en ai trouvé deux sur le marché de Besançon, dont un, avec la livrée du jeune âge, était dans une liasse d'étourneaux.

Les vieux ont une huppe à la tête. Celle-ci, ainsi que le cou et la poitrine, sont noirs avec des reflets violets ; dos et parties inférieures d'un beau rose, ailes d'un noir violet.

Les jeunes ont toutes les parties supérieures d'une seule teinte isabelle, et les inférieures d'un brun cendré.

FAMILLE III.

COTINGAS.

Genre unique. — **Jaseur** (*Bombycilla*).

42. — J. ORDINAIRE (*B. garrula*, Vieill.).

De passage accidentel ou périodique. D'après des

observations souvent renouvelées, cet oiseau ferait son apparition dans notre pays tous les sept ou huit ans, et dans les mois de novembre ou de décembre.

A cette époque on le rencontre à terre cherchant des graines et des insectes, ou sur les buissons d'aubépine dont il mange les fruits.

Une huppe de plumes allongées sur la tête ; parties supérieures et inférieures d'un cendré rougeâtre ; gorge noire ; petites couvertures des ailes noires, terminées de blanc et de jaune, avec un prolongement cartilagineux d'un rouge vif ; queue terminée de jaune.

FAMILLE IV.

ORIOLIDÉS.

GENRE UNIQUE. — **Loriot** (*Oriolus*).

43. — L. JAUNE (*O. galbula*, Linn.).

Très commun autrefois, mais devenant chaque année de plus en plus rare.

J'attribue ce fait à la faculté qu'on avait autrefois de tirer cet oiseau sur les cerisiers. C'était en plein temps de nichée que cette chasse était autorisée, ce qui la rendait d'autant plus destructive. J'en ai ainsi tué moi-même de dix à quinze dans une matinée, et presque tous étaient des vieux qui venaient chercher la nourriture de leurs petits.

Il nous arrive en mai pour repartir en septembre.

Il est très friand de cerises ; mais sa nourriture ordinaire consiste en chenilles sans poils, qu'il cherche en se suspendant à la façon des mésanges, sans jamais descendre à terre.

FAMILLE V.

LANIADÉS.

Genre unique. — **Pie-grièche** (*Lanius*).

44. — P.-G. GRISE (*L. excubitor*, Linn.).

Nous avons dans notre pays quatre espèces de pies-grièches ; la grise seule est sédentaire. Elle niche dans les bois et passe l'hiver autour de nos habitions. Elle se nourrit de souris, larves, insectes, et quelquefois de petits oiseaux qu'elle prend à tire-d'aile. Si elle capture une proie trop grosse pour être immédiatement dévorée, elle en fixe solidement les restes sur une ronce ou sur un buisson épineux, avec l'intention de les retrouver au besoin. J'ai remarqué plusieurs fois, ainsi piqués aux épines des haies, des débris de souris, de scarabés et de bousiers. Je ne sais si toutes les pies-grièches ont cette habitude, mais j'en suis certain pour cette espèce et pour la suivante.

45. — P.-G. D'ITALIE ou A POITRINE ROSE (*L. minor*, Linn.).

Un peu plus petite que la précédente, mais lui ressemblant beaucoup par le plumage et par les habitudes. Elle n'en diffère que par la teinte d'un rouge rose de sa poitrine et de ses flancs.

Moins commune que la grise, elle nous arrive en mai pour disparaître en septembre.

46. — P.-G. ROUSSE (*L. rufus*, Briss.).

Beaucoup moins rare que la rose. Elle s'éloigne beaucoup moins des habitations, car elle niche souvent dans les vergers et en particulier sur les branches horizontales des pommiers.

Front noir, tête d'un roux ardent, haut du dos et

ailes noires, parties supérieures et couvertures des ailes blanches, queue arrondie.

47. — P.-G. ÉCORCHEUR (*L. collurio*, Linn.).

La plus petite du genre. Elle fréquente habituellement les haies et les buissons où elle niche.

Les quatre espèces ont singulièrement diminué depuis quelques années. Je me souviens d'avoir lu un arrêté autorisant la destruction, en tout temps, des mammifères et des oiseaux nuisibles. Parmi ces derniers figuraient toutes les pies-grièches, et cependant, à l'exception de la première, elles vivent presque uniquement d'insectes ou de petits rongeurs.

Chez le mâle : tête, nuque et haut du dos d'un cendré bleuâtre; moustaches noires; manteau d'un roux marron; queue longue, blanche et noire.

FAMILLE VI.

MUSCICAPIDÉS.

GENRE I. — **Gobe-mouches** (*Muscicapa*).

48. — G.-M. GRIS (*M. Grisola*, Linn.).

Assez commun. Il arrive dans la première quinzaine de mai, et repart en septembre. Il s'éloigne peu des habitations et habite de préférence les vergers, les promenades publiques. Il établit son nid à l'enfourchure des grosses branches.

On le voit souvent immobile sur une branche, attendant le passage des insectes qu'il saisit au vol ; il descend rarement à terre.

49. — G -M. BEC-FIGUE (*M. atricapilla*, Linn.).

Commun à son double passage du printemps et de l'automne. Il se tient le plus souvent perché sur les branches basses des arbustes, d'où il se précipite à terre pour saisir les insectes.

Au printemps, il porte une livrée noire sur les parties supérieures, moins une tache sur le front et une bande sur l'aile, qui sont d'un blanc pur.

50. — G.-M. A COLLIER (*M. albicollis*, Temm.).

Beaucoup plus rare que les précédents, ses apparitions sont quelquefois séparées par des intervalles de plusieurs années. Ceux que je possède m'ont été envoyés de la Haute-Saône, où quatre individus avaient été pris pendant le printemps de 1852.

Il ne diffère du précédent que par un large collier blanc qui entoure le cou et par un miroir blanc sur l'origine des rémiges.

51. — G.-M. ROUGEATRE (*M. parva*, Beckst.).

L'individu qui fait partie de ma collection était conservé sous un globe de verre avec des oiseaux ordinaires du pays. Son possesseur a bien voulu me le céder par voie d'échange.

Cet oiseau est excessivement rare chez nous. Parties supérieures d'un cendré rougeâtre, ailes brunes, queue blanche et noire; devant du cou et poitrine d'un roux vif, flancs rougeâtres.

Un peu plus petit que l'*Albicollis*.

Genre II. — **Traquet** (*Saxicola*).

52. — T. MOTTEUX (*S. œnanthe*, Linn.).

Ce traquet, excessivement abondant il y a quinze ou vingt ans, est devenu relativement rare. Il habite les endroits rocailleux peu éloignés des champs.

Niche dans les amas de pierres et sous les mottes de terre. Il chante en s'élevant à une certaine hauteur, comme le fait le merle de roche, avec lequel il a beaucoup d'habitudes communes.

Son nom vulgaire est *Cul-Blanc*.

53. — T. TARIER (*S. rubetra,* Linn.).

Il aime les prairies humides, où il niche dans des touffes d'herbes très épaisses.

Après la récolte des foins, il fréquente les champs de maïs, les buissons et les jardins. J'ai cru longtemps que les traquets étaient exclusivement insectivores; mais j'ai pu m'assurer, et cela dans mon propre jardin qui n'est séparé que par un mur d'appui d'une vaste prairie, que cette espèce mangeait des baies et entre autres des framboises et des groseilles.

Il est très commun dans la vallée de l'Ognon, où il arrive à la fin d'avril pour repartir en septembre.

54. — T. PATRE (*S. rubicola*, Linn.).

Assez commun sur les coteaux en friches et couverts de buissons, sur lesquels on le voit le plus souvent perché et faisant entendre son *cret-cret.* Niche à terre dans la mousse et sous les petits buissons. Il ne disparaît qu'à la fin d'octobre pour revenir dès le mois de février.

Tête et gorge noirs; côtés du cou, haut des ailes et croupion blancs; dos noirâtre; poitrine d'un roux foncé. Le reste des parties inférieures d'un roux clair ou blanchâtre.

FAMILLE VII.

TURDIDÉS.

Genre I. — **Merle** (*Turdus*).

55. — M. NOIR (*T. merula,* Linn.).

C'est le merle à bec jaune, connu de tout le monde. Le vulgaire veut toujours en faire deux espèces, l'une à bec jaune et l'autre à bec noir. Au sortir du nid, les deux sexes se ressemblent, mais dès la première mue, qui a lieu en septembre, le mâle devient tout noir en même temps que son bec prend une teinte jau-

nâtre. Ce n'est qu'au mois de mai suivant qu'il devient d'un beau jaune, et que le tour de ses yeux prend la même couleur. La femelle est alors d'un brun de suie, avec le plastron roussâtre et le bec brun.

Il est de passage, mais il nous en reste beaucoup pendant l'hiver.

56. — M. A PLASTRON (*T. torquatus*, Linn.).

Niche dans la montagne. Son passage dans la plaine n'est pas régulier, car on ne l'y voit pas tous les ans.

J'en ai trouvé deux ou trois nids dans les environs de Pontarlier; ils ressemblent à ceux du merle ordinaire, mais ils paraissent plus volumineux à cause de la grande quantité de mousse employée à l'extérieur.

Se nourrit de vers, d'insectes et de baies.

Sa chair est très délicate au mois d'octobre, mais d'une amertume désagréable au printemps, ce qui est probablement dû à la grande quantité de baies de lierre qu'il consomme en hiver.

Il porte sur la poitrine une large plaque ou demi-lune d'un beau blanc.

57. — M. LITORNE (*T. pilaris*, Linn.).

Niche dans le Nord. A la fin d'octobre, elle arrive en grandes bandes dans notre pays, et se répand dans les prairies pour y chercher des vers et des insectes. Quand la gelée commence à se faire sentir, elle gagne les coteaux garnis de buissons d'aubépine et de genevrier, dont les fruits constituent alors sa principale nourriture. C'est alors qu'on en prend une grande quantité au moyen de lacets de crin.

Son nom vulgaire, qui rend assez bien son cri d'appel, est *tia-tia* ou *grinche*.

58. — M. DRAINE (*T. viscivorus*, Linn.).

La draine, tout en étant un oiseau de passage, ne doit pas s'éloigner beaucoup de nos contrées, car on la

voit encore au mois de décembre, et dès la fin de janvier elle fait entendre son chant éclatant. C'est le premier de nos oiseaux qui nous annonce le printemps; c'est aussi celui qui niche le plus tôt.

Habite les bois en plaine et en montagne, mais est plus commune dans ces derniers.

59. — M. GRIVE (*T. musicus*, Linn.).

Niche dans nos forêts; est très commune à son double passage. C'est l'espèce du genre qui construit son nid avec le plus d'art. Elle fait entendre, dès les premiers jours de mars, son chant à la fois agréable et varié. Vit comme ses congénères, et fréquente surtout les vignes et les terrains incultes, mais sablonneux.

60. — M. MAUVIS (*T. iliacus,* Linn.).

C'est la petite grive de montagne ou à ailes rouges. Elle niche dans le Nord, d'où elle nous arrive vers la fin d'octobre. Elle habite, plus que la précédente, l'intérieur des forêts. Il est rare de la rencontrer dans les vignes ou dans les endroits découverts. Elle aime les baies et les fruits, et est tout particulièrement friande de ceux de l'alisier.

Elle se distingue du *T. musicus* par sa taille plus petite et par ses flancs, qui, ainsi que le dessous de ses ailes, sont d'un roux ardent.

Genre II. — **Pétrocincle** (*Petrocincla*).

61. — P. DE ROCHE (*P. saxatilis*, Vigors.).

Ce merle habite les terrains arides et couverts de rochers. On le voit souvent perché sur une éminence, d'où il s'élève à une certaine hauteur pour retomber en planant et en chantant. Il est assez commun aux environs de Besançon et sur les roches de Frotey, près Vesoul.

Ils se nourrit d'insectes et surtout de sauterelles à ailes rouges et bleues.

Le mâle a la tête et le haut du cou d'un bleu de plomb, les ailes d'un brun noirâtre, le dos blanc, les parties inférieures et la queue d'un roux ardent.

La femelle a le dos et la tête d'un brun terne, le cou et la poitrine blanchâtres avec les plumes bordées de gris roussâtre; queue d'un roux clair.

62. — P. BLEU *(P. cyanea,* Linn.).

Quelques couples nichent chaque année sur les rochers de la citadelle de Besançon, sur ceux de la route de Morre et du Bout-du-Monde, près Beure.

Ses habitudes sont les mêmes que celles de l'espèce précédente, mais peut-être place-t-il plus souvent son nid sous des bancs de roches en saillie.

A l'exception des ailes et de la queue qui sont noires, le mâle a tout le plumage d'un beau bleu.

Chez la femelle, ce bleu est mêlé de brun.

Genre III. — **Cincle** *(Cinclus).*

63. — C. PLONGEUR *(C. aquaticus,* Bechst.).

Il habite tous les petits cours d'eau limpides de la montagne. Assez commun aux environs de Besançon, à Morre, à Beure et sur la Loue. C'est un oiseau très difficile à observer, et malgré ma patience, je n'ai pu y réussir autant que je l'aurais désiré.

Il cherche sa nourriture sous l'eau, comme un autre oiseau le fait à la surface du sol. Il se submerge en marchant, sans efforts et sans battements d'ailes. L'eau se trouble cependant un peu autour de lui, ce qui me fait croire qu'il gratte le sable avec une de ses pattes pour y chercher les insectes, tandis qu'il se maintient à fond avec l'autre. Il ne reste sous l'eau qu'une demi-minute au plus. Ses ongles sont cannelés, ce qui lui permet de se fixer et de gratter.

Il place son nid sur les bords de l'eau, sous les cas-

cades naturelles et même sous l'empellement des moulins. Il est solidement bâti en mousse et recouvert d'un dôme.

Parties supérieures d'un brun foncé ; gorge et poitrine d'un blanc pur ; ventre roux.

Genre IV. — **Rubiette** (*Erithacus*).

64. — R. ROSSIGNOL (*E. luscinia,* Lath.).

C'est un oiseau commun et qui le serait davantage encore, s'il n'avait la mauvaise habitude de venir nicher dans les bosquets de nos jardins, où lui et ses petits sont le plus souvent la proie des chats.

65. — R. ROUGE-QUEUE (*E. tithys,* Lath.).

Commence à arriver dès la fin de février et ne nous quitte qu'à la Toussaint. Il n'est pas rare dans les environs de Besançon ; il niche même dans l'intérieur de la ville, où il est connu sous le nom de *charbonnier.* Perché sur une cheminée ou sur le sommet d'une roche, il ne cesse de balancer son corps et sa tête, comme s'il saluait les passants.

Il se nourrit d'insectes qu'il prend à terre ou contre les murailles, niche dans les trous des murs ou des rochers.

Le mâle a les parties supérieures d'un cendré foncé, et les inférieures d'un noir profond.

La femelle est cendrée en dessus avec cette même teinte plus claire en dessous ; une tache blanche sur les ailes comme le mâle.

65 *bis.* — R. ROUGE-QUEUE GRIS CENDRÉ.

N'ayant trouvé cet oiseau décrit, ni dans le *Manuel* de Temminck, ni dans les autres ouvrages que j'ai pu avoir à ma disposition, je lui donne, en attendant, le nom de rouge-queue gris cendré. Le mâle et la femelle se ressemblent. Les parties supérieures sont d'un cen-

dré terne, et les inférieures d'un cendré plus clair' tournant au blanc jaunâtre dans la région anale; couvertures inférieures d'un roux jaunâtre; pennes de la queue rousses.

Plus commun que le précédent, il a probablement été confondu avec la femelle du *Tithys* à laquelle il ressemble beaucoup, à l'exception de la tache blanche que ce dernier porte sur l'aile. J'ai longtemps partagé cette erreur, avec quelques doutes cependant. Enfin, ayant rencontré ces deux espèces nichant dans la même localité, j'ai fait tout ce qu'il fallait pour me convaincre de l'existence des deux espèces.

En parlant du jeune mâle du *Tithys*, Temminck dit : « Le jeune ressemble à la femelle jusqu'au printemps. »

C'est une erreur : ce *jeune* n'est autre que notre espèce, car le jeune mâle du *Tithys* a son plumage parfait à son passage d'octobre. Sa teinte est seulement plus noir au printemps par suite de l'action de l'air sur les plumes (1).

66. — R. DES MURAILLES *(E. phœnicurus*, Linn.).

Il est beaucoup plus commun que le précédent, dont il diffère sensiblement par les habitudes. Il arrive en avril et mai dans nos contrées, et en repart dès le mois d'août. Il fréquente moins les villages, dans l'intérieur desquels il ne niche pas; il bâtit cependant son nid dans les crevasses des murs de clôture peu éloignés des habitations.

Une large tache blanche sur le front; le reste de la

(1) Il est fâcheux que M. Lacordaire, qui a pu, comme il le dit, observer ces deux espèces vivant et nichant dans la même localité, ne nous ait pas donné plus de détails comparatifs sur ces deux espèces voisines : la nidification, la couleur des œufs, le chant, etc., devant certainement présenter des différences. *(Note de l'Editeur.)*

tête et le haut du dos d'un cendré bleuâtre; gorge noire; parties inférieures d'un roux brillant; queue d'un roux clair.

67. R. ROUGE-GORGE (*E. rubecula,* Lath.).

Bien moins commun qu'autrefois. Il habite l'intérieur des forêts, et ce n'est qu'au moment du passage qu'il se montre autour des habitations. Surpris par le froid, il devient si familier qu'il ne craint pas d'entrer dans les appartements.

C'est, de tous les oiseaux, celui qui le plus souvent a le privilége de servir de père nourricier au coucou. Ceci me remet en mémoire un fait qui prouve combien il a d'attachement pour son nourrisson.

J'aperçus un jour la tête d'un jeune coucou qui sortait d'un trou creusé dans une vieille souche de chêne. Ce trou avait à peine quatre centimètres de diamètre. A l'aide de mon couteau je parvins à l'élargir suffisamment pour pouvoir en entraîner le prisonnier, mais dans quel état! Resserré dans cette étroite prison, ses plumes, qui avaient atteint tout leur développement, étaient recourbées dans tous les sens, de telle façon que le pauvre coucou ressemblait plutôt à un hérisson qu'à un oiseau.

D'après l'état de ses plumes, j'ai pu évaluer à six semaines le temps pendant lequel le rouge-gorge avait dû pourvoir à sa nourriture.

68. — R. GORGE-BLEUE (*E. suecica*, Lath.).

Commune au printemps sur les bords de nos rivières, en automne dans les champs de pommes de terre et de maïs, ainsi que dans les buissons. Elle n'aime pas les fourrés épais, car étant très vive et très agile, elle a besoin d'espace pour courir à l'aise. Cet oiseau m'ayant été demandé à titre d'échange par les marchands naturalistes de Paris, je lui ai fait pendant longtemps une

chasse très active. Je le prenais au moyen d'un petit filet en soie appelé Iragnon. Je recommande cet engin aux amateurs, car il permet de prendre, sans les endommager, toutes les petites espèces d'oiseaux. Je peux donc évaluer à plusieurs centaines le chiffre de ceux que j'ai capturés tant sur les bords de nos rivières que sur ceux de la Loire et de la Marne. C'est sur les rives de cette dernière que j'ai pris du même coup de filet le mâle et la femelle de la variété ou race à *miroir roux*. Il ne m'était encore jamais arrivé de la voir, et j'ai chassé depuis pendant quinze ans sans avoir la bonne fortune de la rencontrer de nouveau. Je suis donc autorisé à regarder comme très rare son apparition dans notre pays.

Genre V. — **Rousserolle** (*Calamoherpe*).

69. — R. TURDOIDE (*C. turdoides,* Temm.).

Très commune sur les bords de l'Ognon à cause de la grande quantité de roseaux qui garnissent ses rives. Elle établit son nid au plus épais de ces roseaux, en le suspendant à trois ou quatre tiges de ces plantes, et à deux ou trois pieds au plus de la surface de l'eau. Malgré cette élévation, les crues trop fréquentes des mois de mai et de juin en détruisent une grande quantité.

Au mois de septembre, cet oiseau se charge de graisse comme la caille, et c'est alors un excellent manger.

Son nom vulgaire est *kinkara*, qui rend parfaitement son cri.

Son plumage est d'un brun roussâtre sur les parties supérieures et d'un blanc jaunâtre sur les inférieures.

70. — R. EFFARVATTE (*C. arundinacea*, Briss.).

Plus commune et plus petite que la rousserolle,

elle en a le plumage et les habitudes ; son nid est aussi construit de la même manière. Il arrive quelquefois qu'elle se pose sur les branches des buissons de saules qui croissent dans l'eau ou sur ses bords.

On l'appelle *trin-trin* ou petit *kinkara*.

71. — R. AQUATIQUE (*C. aquatica,* Lath.).

Commune à son double passage sur les marais qui avoisinent les bords de la Saône et de l'Ognon. Comme la *phragmite*, elle nous quitte très tard. Lorsqu'on chasse la bécassine aux environs de la Saint-Martin, on la rencontre encore en petites bandes dans les joncs, et elle est alors si grasse, qu'on ne comprend pas que dans cet état elle puisse accomplir sa migration.

Sur la tête, trois bandes d'un blanc jaunâtre ; dos teint de roussâtre.

72. — R. PHRAGMITE (*C. phragmitis,* Linn.).

Ressemble beaucoup à la précédente par les habitudes et le plumage. Elle est cependant moins taciturne ; car, au printemps, perchée à l'extrémité d'une touffe d'herbe ou d'un petit buisson, elle ne cesse de faire entendre son chant. L'*aquatique,* au contraire, cachée au fond d'un massif d'herbages, ne fait entendre qu'à de rares intervalles un léger gazouillement.

Elle porte seulement deux bandes blanches sur la tête.

Au mois d'octobre 1873, on m'en a apporté une variété entièrement blanche.

73. — R. LOCUSTELLE (*C. locustella,* Lath.).

Plus rare à son passage du printemps qu'à celui de l'automne. On la rencontre en septembre dans les luzernes et dans les trèfles. Elle part alors très difficilement, et son vol est si court qu'à peine a-t-on le temps

de la mettre en joue et de tirer. Sans chien on ne la relève pas toujours, car elle court avec la rapidité d'une caille.

Elle niche rarement dans nos marais.

Parties supérieures d'un vert olive avec des taches noires; cou et ventre blancs; quelques petites taches sous la gorge.

Genre VI. — **Hypolaïs** *(Hypolais)*.

74. — H. ICTÉRINE *(H. icterina,* Vieill.).

Cette espèce ne me paraît pas à sa place dans le genre Pouillot de Temminck [1]; car, sauf la couleur du plumage, elle n'a ni les caractères, ni les habitudes des espèces qui le constituent. Elle est d'abord plus grande; son bec est large à la base et fort long; ses ailes sont relativement courtes.

Elle construit son nid sur les buissons, à quatre ou cinq pieds de terre. Son chant est mélodieux et extrêmement varié. Elle le fait entendre, perchée le plus souvent à découvert, sur les rameaux les plus élevés des grands arbres. Rien de tout cela n'a lieu pour les pouillots.

Son séjour parmi nous est fort court, car à la fin de juillet elle a disparu.

Parties supérieures d'un cendré verdâtre; une raie jaune entre l'œil et le bec. Parties inférieures d'un jaune pâle.

On parle d'une nouvelle espèce nommée *Hypolaïs minor*. Je ne l'ai jamais vue.

---

(1) Dans la rédaction de son Catalogue, M. Lacordaire avait suivi la classification de cet auteur. (*Note de l'Editeur.*)

Genre VII. — Fauvette (*Sylvia*).

75. — F. A TÊTE NOIRE (*S. atricapilla*, Lath.).

Nous arrive au mois de mars, et nous reste quelquefois jusqu'à la fin d'octobre. A cette époque, les insectes commençant à lui manquer, elle recherche les baies, et mange même celle du lierre; elle est aussi très friande de prunes. Son chant est des plus agréables.

La femelle diffère du mâle par la tête qui est rousse au lieu d'être noire.

76. — F. DES JARDINS (*S. hortensis*, Bechst.).

De même taille que la précédente, elle habite également les bois et les vergers qu'elle égaie de son chant plus sonore que celui de la *tête noire*. En automne, quand elle a cessé ses chants d'amour, elle fait entendre un cri particulier qu'elle répète des heures entières, et qui consiste en un *cra, cra*, des plus désagréables.

Niche dans les taillis et sur les arbustes de nos jardins. Elle nous quitte plus tôt que la *tête noire*.

Les sexes diffèrent très peu. Le plumage est généralement d'un gris brun en dessus, et roussâtre en dessous; ventre blanc.

77. — S. GRISETTE (*S. cinerea*, Briss.).

Très commune partout. C'est la plus gaie et la plus pétulante de nos fauvettes. Son chant n'est pas mélodieux, mais elle le répète indéfiniment, ou cachée dans l'intérieur d'un buisson, ou perchée à la cime d'un arbre, ou bien encore en s'élevant en l'air à une certaine hauteur.

Son nid n'est pas évasé comme celui de ses congénères; il est plus profond, de sorte que quand elle couve on n'aperçoit que le bout de sa queue. Elle le

place dans les buissons, les arbustes et quelquefois dans les champs de navette. Elle nous quitte plus tôt que les autres fauvettes.

78. — F. ORPHÉE (*S. orphea*, Temm.).

C'est la plus grande des fauvettes. Son chant ordinaire n'a rien d'agréable; mais elle a un gazouillement qui, entendu de près, est modulé et très varié.

Elle niche dans les buissons qui croissent au milieu des décombres, ainsi que dans les haies et les taillis, mais non dans l'intérieur des forêts.

Elle vit d'insectes et de baies. Peu commune.

Tête noire; dos gris foncé; gorge blanche; poitrine et flancs d'un rose très clair. Les autres parties inférieures d'un roux clair.

79. — F. BABILLARDE (*S. curruca*, Lath.).

Son chant consiste en un gazouillement peu étendu, mais débité avec une volubilité surprenante et continue. A deux pas de mes fenêtres se trouve un énorme sureau sur lequel, chaque année, je la vois venir, en compagnie des oiseaux de son espèce, prendre sa part des baies dont il est chargé.

Elle niche dans les buissons très épais assez éloignés des habitations.

Tête d'un cendré pur; dos d'un cendré foncé; parties inférieures d'un blanc légèrement roussâtre : le mâle et la femelle.

Genre VIII. — **Pouillot** (*Phyllopneuste*).

80. — P. FITIS (*P. trochilus*, Linn.).

C'est le plus commun du genre. Il varie beaucoup par la taille, les dimensions du bec, la longueur des pennes de la queue, ainsi que par le plumage dont la couleur change trois fois dans l'espace de dix mois.

Au sortir du nid, il est d'un brun clair uniforme. A

la fin de juillet, époque à laquelle commence sa migration, les parties supérieures sont d'un brun olivâtre. Une bande jaune s'étend du bec au delà de l'œil. La gorge et toutes les parties inférieures, y compris les plumes sous-caudales, sont d'un jaune plus ou moins pur. Au mois de mars, il ne reste de cette couleur que des stries longitudinales sur la gorge et sur les côtés, le reste étant d'un gris blanc. Queue fourchue. Je l'ai toujours vu dans cet état au moment de la reproduction.

Il niche à terre, dans la mousse et les feuilles. Son nid a la forme d'un petit four, ce qui lui a valu le nom de *founo* dans la Haute-Saône. Son chant mélancolique peut se traduire par les syllabes *huit, huit, huit,* répétées six ou sept fois, les premières vivement, les dernières lentement, comme si l'oiseau manquait d'haleine.

81. — P. VÉLOCE (*P. rufa,* Briss.).

Un peu plus petit que le précédent, avec lequel il voyage de compagnie.

Niche dans les bois, sur les revers des fossés garnis de ronces, et là où se trouve une légère dépression. Son nom vulgaire est compteur d'argent ou *chif-chaf,* qui exprime son chant monotone.

Parties supérieures d'un gris brun légèrement olivâtre; une petite bande d'un jaune terne au-dessus des yeux; parties inférieures d'un blanc sale, un peu jaunâtre; pennes de la queue d'égale longueur.

82. — P. SIFFLEUR (*P. sylvicola*, Lath.).

Niche à terre dans les bois de haute futaie. Il fait entendre, en battant des ailes, son chant cadencé.

Même au moment du passage, on ne le voit jamais que dans l'intérieur des forêts.

Parties supérieures d'un vert clair; une bande d'un jaune pur s'étend du bec au-delà de l'œil; gorge et de-

vant du cou d'un beau jaune; le reste du plumage d'un blanc pur; queue un peu fourchue.

83. — P. BONELLI (*P. Bonellii,* Vieill.).

(*Bec-fin Natterer* de Temminck).

Encore plus petit que le véloce. C'est le seul pouillot dont le plumage ne présente aucune tache jaune.

Habite les bois en montagne où il niche à terre. Il est rare dans nos départements. Je ne l'ai observé qu'une seule fois dans les bois qui sont à droite de la percée de la route de Morre à Pontarlier.

Il est commun en Bourgogne, où j'en ai tué plusieurs.

Tête et parties supérieures d'un cendré brun; un large sourcil blanc; toutes les parties inférieures d'un blanc pur et lustré.

Genre IX. — **Troglodyte** (*Troglodytes*).

84. — T. D'EUROPE (*T. europæus,* Vieill.).

Assez commun dans nos contrées, où il niche. On ne saurait préciser l'époque de son passage; car, en hiver comme en été, on le voit autour des habitations. Il place souvent son nid sous l'auvent des maisons couvertes en chaume. J'en ai vu un appliqué contre un chêne couvert de mousse, avec laquelle il se confondait admirablement. On sait que ce nid est en forme de boule, mais ce qui n'a peut-être pas encore été observé, c'est que l'orifice de ce nid a une porte s'ouvrant et se fermant aux trois quarts. Elle est en mousse comme le reste du nid, et fixée à la partie supérieure du trou par des fibres très minces qui permettent à l'oiseau de la soulever à son entrée et à sa sortie. La partie inférieure de l'ouverture est comme pavée de petits morceaux de bois de la grosseur d'une aiguille à tricoter, qui sont là pour empêcher les détériorations

que pourrait faire l'oiseau en entrant et en sortant.

Ce charmant petit oiseau a un nom différent dans chaque pays. En Comté, on l'appelle *Roi de Guille*, en Gascogne *Beben-queue*, parce qu'il tient toujours sa queue relevée.

Genre X. — **Roitelet** (*Regulus*).

85. — R. HUPPÉ (*R. cristatus*, Briss.).

Très commun en montagne, dans les forêts de sapins, où il niche. Son nid en forme de sphère est placé à l'extrémité des branches. Les jeunes, en sortant du nid, n'ont point de huppe; la tête est alors d'un gris uniforme. A la fin d'octobre, il descend dans la plaine où beaucoup séjournent tout l'hiver. Il se tient alors dans les bosquets de sapins et dans les buissons de genévriers. Au mois de mars, il a presque complétement disparu.

86. — R. TRIPLE-BANDEAU (*R. ignicapillus*, Naum.).

Il nous arrive beaucoup plus tôt que le précédent, car dès la fin d'août on le voit apparaître par petites troupes de huit ou dix individus. On le rencontre alors dans les bois, dans les vergers, dans les lieux couverts de buissons; mais son séjour y est de courte durée, car dès la fin de septembre on ne voit plus que quelques retardataires. Je ne prétends cependant pas dire qu'il disparaisse complétement en hiver, mais je puis affirmer que son passage a lieu comme je l'indique. Son retour a lieu à la fin de mars et dans les premiers jours d'avril. Il recherche alors les haies d'épine noire déjà fleuries. Son plumage diffère peu de celui du *R. cristatus*. Trois bandes longitudinales sur les côtés de la tête, deux blanches et une noire; sur le sommet de la tête, des plumes longues et effilées, couleur de feu très éclatant, entourées de quelques plumes jaunes et

noires; les parties supérieures d'un vert olivâtre, les côtés du cou jaune doré.

Genre XI. — Accenteur (*Accentor*).

87. — A. DES ALPES (*A. alpinus,* Bechst.).

Au mois de novembre 1844, le lendemain d'une petite neige, me trouvant derrière la citadelle de Besançon, j'en vis une petite troupe composée d'une quinzaine d'individus. Ils n'étaient pas sauvages, car je pus en tuer cinq sans effrayer beaucoup le reste de la bande. Depuis, j'ai visité bien souvent cette localité, et c'est à peine si j'ai pu en revoir quatre ou cinq, et isolément.

On dit qu'il niche en Suisse sur les montagnes les plus élevées.

Tête, poitrine et cou d'un gris cendré; de grandes taches brunes sur le dos; ventre et flancs d'un roussâtre mêlé de blanc.

88. — A. MOUCHET (*A. modularis*, G. Cuv.).

Cet oiseau est assez commun, mais on ne le voit jamais en troupe. Il niche dans les taillis, sur les petits buissons, à deux ou trois pieds au-dessus de terre. Son nid, très bien fait et surtout très solide, est bâti en mousse, au dedans comme au dehors, et cette mousse est tellement pressée, qu'elle forme une masse résistante et très dure.

Il vit d'insectes et de graines. Il avale ces dernières sans les briser, même celles de chenevis. Son chant est agréable, mais peu soutenu. Il part en octobre; quelques individus seulement passent l'hiver parmi nous.

Tête cendrée, avec des taches brunes; devant des parties inférieures d'un cendré bleuâtre; parties supérieures noirâtres, bordées de roux.

FAMILLE VIII.

MOTACILLIDÉS.

Genre I. — **Bergeronnette** (*Motacilla*).

89. — B. GRISE (*M. alba,* Linn.).

Très commune dans notre pays à son double passage, mais y nichant en petit nombre. On en trouve quelques nids ordinairement placés sur le bord des rivières, sous les terrains minés par les eaux. En Alsace, elle niche sous les avant-toits des maisons isolées.

L'été, elle porte un large plastron noir sous la gorge et sur le devant du cou; en automne, la gorge est blanche.

90. — B. JAUNE (*M. boarula*, Gmel.).

La boarule habite les mêmes localités que le cincle. Il lui faut, comme à ce dernier, des eaux courantes et limpides. On ne la voit jamais en bandes, mais toujours par paires, ou bien isolée. Pendant les froids rigoureux, on la rencontre sur le bord des fontaines.

Le hausse-col noir que le mâle porte au printemps, est un attribut qui n'appartient qu'aux individus de deux à trois ans. Les plus jeunes n'ont que quelques plumes noires à la gorge. Souvent, dès le mois de janvier, cette tache est déjà complète, mais alors chaque plume est liserée de blanc.

91. — B. PRINTANIÈRE (*M. flava*, Linn.).

Très commune dans toutes les prairies, c'est là qu'elle établit son nid. A l'époque du passage, elle se rassemble en bandes nombreuses et s'abat au milieu des troupeaux. Le vert olivâtre et le jaune dominent dans le plumage de cette espèce. La tête et la nuque sont d'un cendré bleuâtre. Une tache blanche passe au-dessus des yeux.

Les auteurs italiens indiquent, comme espèces, deux bergeronnettes que je possède dans ma collection. L'une a été tuée près de Châlons-sur-Marne, et l'autre près de Besançon. En voici la description :

1° *Cutti capo cerino. Motacilla cinereo capite.* Tête plombée, sans aucune bande sourcilière, gorge blanche ; le reste comme chez la précédente.

2° *Cutti capo-negro. Motacilla melano capite.* Tête noire sans bande sourcilière, gorge jaune ; le reste comme dans l'espèce précédente.

Les mêmes auteurs donnent la description des jeunes des deux espèces.

C'est isolément que je les ai rencontrées.

Genre II. — **Pipit** (*Anthus*).

92. — P. RICHARD (*A. Richardi*, Vieill.).

J'ai longtemps cherché cet oiseau dans nos départements, et ce n'est qu'au mois d'octobre 1868 que j'en ai rencontré une petite troupe composée de douze à quinze individus, dont quatre ont été tués. Je crois ce passage accidentel, car depuis je n'en ai pas revu un seul. Ils n'étaient pas sauvages et se perchaient toujours à découvert sur les mottes. Leur cri de rappel est très fort et ressemble à celui de la rousseline. C'est la plus grande espèce du genre. Ongle du pouce très long.

93. — P. SPIONCELLE (*A. spinoletta,* Linn.).

De passage au printemps et en automne le long des rivières et des ruisseaux. Au mois de mars, il commence à prendre une livrée qui diffère beaucoup de celle qu'il portait en hiver ; au mois d'avril, il a toutes les parties inférieures, de la gorge à la queue, d'une belle teinte rose chamois sans tache, si la mue est complète.

J'ai trouvé son nid sur le mont Rose, où il n'y a plus qu'une maigre végétation.

94. — P. DES ARBRES (*A. arboreus*, Bechst.).

C'est le *bec-figue* ou la *vinette* des chasseurs et des gourmets. Il niche chez nous dans les bruyères voisines des bois. A ce moment, il chante perché à la cime d'un arbre, ou bien en s'élevant en l'air. Son départ a lieu en septembre; il est alors très gras. Il nous revient en avril. Sa nourriture se compose d'insectes et de petites graines dont il ne brise pas les enveloppes.

95. — P. ROUSSELINE (*A. campestris*, Bechst.).

Il n'est pas rare, mais ne niche pas chez nous. Il se tient ordinairement dans les pâturages ou dans les friches couvertes de petits buissons. Il chante en s'élevant à une grande hauteur comme l'alouette lulu, mais il ne se perche pas. Il court avec une grande rapidité. Son passage a lieu en avril et en septembre.

Le gris isabelle est la couleur dominante du plumage de cet oiseau. Une large bande blanche au-dessus des yeux.

96. — P. DES PRÉS ou FARLOUSE (*A. pratensis*, Linn.).

Niche plus avant dans le Nord que les précédents. Il effectue son passage en même temps que l'alouette, mais il préfère les prairies humides aux champs cultivés. — C'est le *fifi* des chasseurs.

Il est plus petit que le P. des arbres, et son plumage est plus lavé d'olivâtre.

C. — Passereaux granivores ou conirostres.

FAMILLE IX.

ALAUDIDÉS.

GENRE UNIQUE. — Alouette (*Alauda*).

97. — A. COMMUNE (*A. arvensis,* Linn.).

C'est là peut-être l'oiseau le plus commun que nous ayons, et malgré l'énorme destruction qu'on en fait, l'espèce ne paraît pas diminuer d'une manière sensible. Ce n'est pas dans les départements de l'Est qu'on en tue beaucoup, puisqu'il est défendu de le chasser autrement qu'au fusil. Mais dans l'Ouest et sur les bords de l'Océan, on autorise un mode de chasse qui ne peut manquer, avec le temps, d'amener sa disparition complète. Cette chasse se fait au moyen d'un petit lacet composé d'un seul crin, tendu par millions en hiver, dans les plaines de la Beauce en particulier. J'ai vu, il y a quelques années, un rapport émanant des maires des communes de Vouvray, Pocé et Saint-Ouen, qui évaluait à trente mille douzaines le nombre de ces oiseaux pris pendant un hiver sur le territoire de ces trois communes.

Je possède deux variétés de cette espèce : l'une noire, et l'autre isabelle.

98. — A. ALPESTRE (*A. alpestris*, Linn.).

Alouette à hausse-col noir.

Je ne l'ai jamais rencontrée dans nos pays, mais je sais que plusieurs sujets ont été vus dans la Haute-Saône, et que M. Brocard en a tué une à Dampierre-lez-Montbozon, en 1864. Le nom d'*alpestris* ne me paraît pas convenir à cet oiseau, car il n'habite pas les Alpes, n'y étant pas même de passage; du moins je

ne l'ai pas vu signalé dans la *Faune des Alpes*, où l'ornithologie est traitée avec soin. Les auteurs disent qu'il niche dans les dunes de sable près de la mer, et qu'il se répand pendant l'hiver aux environs des villages.

Le plumage de cette espèce est assez varié. Gorge, sourcils et derrière des yeux d'un jaune clair ; moustaches et plastron sur le haut de la poitrine d'un noir profond. Parties supérieures et côtés de la poitrine d'un cendré rougeatre. Pieds noirs.

99. — A. COCHEVIS (*A. cristata,* Linn.).

Rare dans nos départements et très commune en Champagne, ainsi qu'aux environs de Paris. Elle se tient habituellement sur les routes où elle cherche sa nourriture dans le crottin de cheval. Elle niche à terre comme l'alouette ordinaire, mais elle se perche souvent sur les poteaux et les barrières. Elevée en cage, on peut lui apprendre plusieurs airs.

Elle porte sur la tête une huppe de plumes allongées et acuminées.

100. — A. LULU (*A. arborea,* Linn.).

Niche dans les friches et dans les clairières des bois rapprochés des champs. C'est un musicien des plus matineux. Bien avant l'aurore, il se perche à la cime d'un arbre et fait entendre son chant, qu'il continue, contrairement aux habitudes des autres oiseaux, longtemps après la saison des amours. Je ne connais pas d'oiseau qui évite aussi habilement un coup de filet, et qui fasse dans ce cas aussi bien *cheminée*.

C'est au mois d'octobre qu'il effectue son passage de départ, pour revenir en mars. Son nom vulgaire est *mauviette*, et l'on sait qu'une brochette de mauviettes n'est pas à dédaigner.

101. — A. CALANDRELLE (*A. brachydactyla,* Leisl.).

C'est la plus petite de nos alouettes. Elle est très accidentellement de passage dans la Haute-Saône, où je l'ai vue deux ou trois fois sur la route de Gray à Champlitte. Elle est très commune en Champagne, et dans les environs de Dijon où elle niche (1).

Toutes les parties supérieures d'un beau roux isabelle; gorge blanche avec deux ou trois points bruns de chaque côté du cou; poitrine et flancs d'un roux clair. Queue noire dans son milieu, et d'un roux clair sur les bords. Doigts très courts.

FAMILLE X.

PARIDÉS.

Genre unique. — **Mésange** (*Parus*).

102. — M. CHARBONNIÈRE (*P. major,* Linn.).

Tous les oiseaux qui composent ce genre devraient être protégés à l'égal des animaux les plus utiles. Leur prodigieuse activité est uniquement employée à la recherche des chenilles et de leurs œufs. C'est au moyen de leur bec robuste qu'ils détruisent en deux minutes ce nid qu'on appelle *bague,* dont le nombre d'œufs peut être évalué à trois ou quatre cents, et qui échappe presque toujours à la vue de l'homme. Ils mangent aussi du chènevis, et même des noisettes et des faines , dont ils percent l'enveloppe pour en atteindre l'amande. Pour y parvenir, l'oiseau saisit le fruit avec ses pattes, et à grands coups de bec pratique l'ouverture nécessaire.

La M. charbonnière est la plus grande du genre; elle est très commune. Presque toute l'année on en

(1) Voir notre Catal., p. 101. (*Note de l'Editeur.*)

voit dans nos vergers, mais elle habite surtout les bois. Elle niche dans les trous des arbres.

103. — M. NOIRE (*P. ater*, Linn.).

Moins commune que la précédente, elle habite en montagne dans les bois de sapins, qu'elle ne quitte qu'à la fin d'octobre pour descendre dans la plaine; elle se répand alors dans les vergers et dans les jardins, en préférant ceux où se trouvent des arbres verts.

104. — M. BLEUE (*P. cæruleus*, Linn.).

Un peu plus petite que la précédente, et beaucoup plus commune, elle habite les forêts de hêtres et de chênes, et aussi les vergers; niche dans les trous des arbres et des vieux murs.

En octobre, elle passe par petites bandes, fréquentant alors les bords des rivières garnis de roseaux, dont elle mange les graines. Il m'est arrivé de la prendre de loin pour la mésange à moustaches.

105. — M. HUPPÉE (*P. cristatus*, Linn.).

Assez commune dans les forêts de sapins des montagnes du Doubs, où elle niche. Lorsque la neige y devient trop abondante, elle descend dans la plaine et s'approche des habitations : aussi ne la voyons-nous pas tous les ans.

J'ai dans mon jardin des pieds de tournesol dont on ne récolte jamais la graine. Toutes les mésanges en sont très friandes, et la huppée en particulier.

Je l'ai vue souvent dans les grands bois de pins maritimes du département des Landes et de la Gironde. Elle niche dans les trous des arbres, et surtout dans ceux abandonnés par les pies.

106. — M. NONNETTE (*P. palustris*, Linn.).

Un peu plus petite encore que la huppée, elle n'est pas commune, ou du moins ne se montre jamais en troupes comme ses congénères. Son nom de *palustris*

ne veut pas dire qu'elle habite uniquement les marais; mais pendant les nichées, elle fréquente ordinairement les bois humides où dominent le tremble et le saule marceau.

Elle est très friande de chènevis, et on la voit très souvent quitter les bois pendant le mois de septembre pour venir se régaler de cette graine. Elle niche dans les trous des vieux trembles. Je n'ai jamais trouvé plus de six œufs dans son nid.

107. — M. A LONGUE QUEUE (*P. caudatus,* Linn.).

Cette jolie mésange est commune partout. A son passage d'automne, elle voyage par familles de douze à quinze individus. A son retour en mars, elle est déjà appariée. Son nid en forme de boule est toujours construit avec de la mousse de la même espèce que celle qui couvre l'arbre sur lequel elle le construit. C'est contre le tronc ou sur une branche horizontale qu'elle l'établit, tantôt à une grande hauteur, tantôt à quelques mètres du sol. L'intérieur est garni de plume et de crin.

108. — M. MOUSTACHE (*P. biarmicus,* Linn.).

Très rare. — Le musée d'histoire naturelle de Besançon possède un mâle et une femelle de cette espèce, tués en 1854 dans un jardin à Baume-les-Dames.

Très commune en Hollande. — Niche dans les marais couverts d'herbes et de joncs.

FAMILLE XI.

FRINGILLIDÉS.

Genre I. — **Bruant** (*Emberiza*).

Première division. — UN TUBERCULE OSSEUX AU PALAIS.

109. — B. JAUNE (*E. citrinella*, Linn.). — Vulg. *Verdière.*

Excessivement commun autrefois et nichant par-

tout. Aujourd'hui ce n'est qu'en hiver, quand la campagne est couverte de neige, qu'il vient par petites troupes chercher sa nourriture sur les routes et dans l'intérieur des villages. On ne sait à quelle cause attribuer cette diminution.

110. — B. ZIZI (*E. cirlus*, Linn.).

Il n'a jamais été aussi commun que le précédent. Quelques couples nichent aux environs du village que j'habite. L'un d'eux vient tous les ans s'établir dans un lierre couvrant une maison située à cent mètres de la mienne. Cet oiseau arrive à la fin de mars et repart en octobre. Niche aussi dans les environs de Besançon.

111. — B. ORTOLAN (*E. hortulana*, Linn.).

De passage régulier dans la vallée de l'Ognon en septembre et en mai, et toujours par petites bandes de sept ou huit individus. Après le 15 mai, on n'en voit plus. Il en reste quelques paires dans les vignobles de Besançon et de Pouilley, car j'en ai vu en juin dans ces localités. Ils font entendre leur chant, perchés sur les échalas.

Pris au filet et nourri dans une chambre à demi obscure, l'ortolan s'engraisse au point de perdre toutes ses plumes. Il est probable que si on ne le tuait pas, il mourrait de *gras fondu*. On en fait un grand commerce à Dax et à Bayonne.

112. — B. DES ROSEAUX (*E. schœnicula,* Linn.).

Très commun en toute saison sur les bords de l'Ognon, où il est pendant l'hiver le compagnon du pipit spioncelle. On le voit mangeant les graines de roseaux, qui seules constituent alors sa nourriture. Il niche au milieu des débris de joncs entassés par les grandes eaux contre les racines et les branches des buissons de saules.

Il émigre comme les autres espèces, mais il en reste beaucoup.

113. — B. PROYER (*E. miliaria*, Linn.).

Commun en été dans toutes les prairies, où il niche. En septembre il fréquente les champs où l'on a récolté de l'avoine. C'est à ce moment qu'il se réunit en grandes bandes avant de se mettre en voyage pour l'Afrique où il passe, dit-on, l'hiver en quantité considérable.

Il fait entendre son chant, perché à la cime des arbres ou à la partie supérieure des buissons.

Il place son nid dans une touffe d'herbes, mais sans qu'il touche la terre. J'y ai trouvé une fois un œuf de coucou.

114. — B. FOU ou DE PRÉ (*E. cia*, Linn.).

Assez rare à son passage d'automne. Il niche dans les rochers de la citadelle de Besançon et dans ceux de la route de Morre. Il est même commun dans ces localités au moment de la nichée.

Deuxième division. — PAS DE TUBERCULE OSSEUX AU PALAIS.

115. — B. DE NEIGE (*E. nivalis*, Linn.).

J'en ai vu un mâle en livrée parfaite d'été dans l'ancien cabinet de la ville de Besançon, mais sa provenance m'est inconnue. Il y a quelques années, on en a tué un jeune près du fort Bregille.

C'est un oiseau rare dans nos départements.

116. — B. RUSTIQUE (*E. rustica*, Pall.).

Je ne l'ai observé et tué qu'une seule fois; c'était en avril 1868, à Burgille-lez-Marnay.

Cet oiseau se trouvait, en compagnie de quelques bruants des roseaux, sur le bord d'un petit ruisseau garni d'oseraies. Il y avait peut-être dans la bande un ou deux autres oiseaux de son espèce, mais je n'ai pas

eu le temps de m'en assurer, chassant en plaine et étant par conséquent en contravention.

Je possède un petit bruant qui m'a été donné par M. Faivre de Bussez, grand chasseur au filet, mais médiocre empailleur. Je ne crois pas que ce soit une de nos espèces connues.

J'en donne la description pour le cas où un sujet semblable aurait été déjà vu ou décrit.

La tête, le cou, la gorge et les parties supérieures d'un rouge de brique; ailes et queue brunes; toutes les parties inférieures d'un jaune clair.

Comme il a été monté sur mannequin, on ne peut préciser sa longueur; mais il paraît plus petit que le bruant des roseaux. Il avait été pris au filet en compagnie de cet oiseau.

Genre II. — **Bec-Croisé** (*Loxia*).

117. — B.-C. COMMUN (*L. curvirostra*, Linn.).

Il n'est pas de passage régulier dans la partie basse du département du Doubs; on ne l'y voit même qu'à de rares intervalles, tandis qu'il est sédentaire en montagne.

J'en ai tué de jeunes au mois de juillet 1850, mais je n'ai jamais pu trouver le nid de cet oiseau. Ces jeunes étaient d'un gris brun, tandis que les vieux mâles sont d'un rouge plus ou moins foncé, et les femelles d'un cendré verdâtre ou jaunâtre. Il s'habitue très bien à la captivité et devient très familier. Moi-même j'en ai gardé une paire en cage pendant plusieurs années. Quand on leur donnait une pomme de moyenne grosseur, ils la fixaient dans un coin de la cage en la tenant avec une patte et avec le bec, et y pratiquaient une ouverture longitudinale jusqu'au centre, pour pouvoir en extraire les pepins. Ils ouvraient aussi les noix avec beaucoup d'habileté.

Genre III. — **Bouvreuil** (*Pyrrhula*).

118. — B. COMMUN (*P. vulgaris*, Briss.).

Il niche dans nos forêts, sur les arbres de moyenne grosseur et souvent sur les petites pousses qui sortent des troncs. Il passe au mois d'octobre, mais il en reste en hiver. Pris jeune, et *seriné,* il a un chant très agréable. J'en ai entendu un, chez un serrurier à Chanceaux (Côte-d'Or), dont le sifflement imitait à s'y méprendre celui de l'homme. Il répétait plusieurs airs.

On rencontre quelquefois une variété de très forte taille. J'en possède un exemplaire, et M. Belin, de Dijon, en a deux (1). Les variétés noires se rencontrent chez des individus élevés en captivité ; une nourriture uniquement composée de chènevis en est, croit-on, la cause.

Le nom vulgaire du bouvreuil est *camus*.

Genre IV. — **Gros-Bec** (*Fringilla*).

119. — G.-B. ORDINAIRE (*F. coccothraustes,* Linn.).

Il devient rare dans nos contrées. Il n'y niche plus, et c'est à peine si l'on en voit quelques individus au passage d'automne. Je crois que la chasse *au cerisier* leur a été aussi funeste qu'aux loriots.

C'est un bel oiseau, qui se prive facilement et qui est doué d'une certaine dose d'intelligence. J'en ai gardé un, qui avait été pris au nid, pendant plus de trois ans, et jamais il n'est entré dans une cage. Je l'avais habitué à se tenir perché au-dessus d'une porte dans ma salle à manger. Il était installé là, entre deux petits vases contenant l'eau et la nourriture, et

---

(1) Voir notre Catal., p. 45. (*Note de l'Editeur.*)

il ne quittait ce poste qu'à l'heure des repas. Il descendait alors sur la table, et là il attendait patiemment le dessert pour avoir les pepins de pommes et de poires; cela fait, il regagnait son perchoir. Jamais il n'a cherché à s'échapper.

Dans le temps des nichées, les vieux apportent d'énormes chenilles à leurs petits. J'en ai vu un ayant dans son bec la grosse chenille du sphinx tête de mort.

120. — G.-B. VERDIER (*F. chloris*, Linn.).

Encore un gros-bec qui disparait! Depuis six ans environ, je n'en ai pas aperçu un seul sur le territoire de Burgille, où il était excessivement commun il y a une quinzaine d'années. Le ruisseau qui serpente à travers la prairie de Burgille, pendant deux kilomètres, est bordé d'une grande quantité de vieux saules et de peupliers. C'est sur ces arbres que le verdier nichait en quantité; aujourd'hui il n'y en a plus un seul nid. J'en possède une fort curieuse variété, prise au filet en 1843. Elle est d'un tiers plus grosse que le type ordinaire, et entièrement de couleur isabelle, lavée de jaune; les grandes couvertures des ailes sont blanches; le bec et les pattes étaient blancs, mais ils ont bruni depuis le montage.

Le verdier ne se nourrit d'insectes à aucune époque de sa vie.

121. — G.-B. SOULCIE (*F. petronia*, Linn.).

Je ne crois pas que cet oiseau niche dans nos départements; il n'y est même que de passage irrégulier. Je l'ai trouvé dans l'arrière-côte de Bourgogne, aux environs de Reulle, Vergy et Meuilley, etc., où il nichait dans les trous des vieux noyers. Les chasseurs le reconnaîtront immédiatement à la tache d'un jaune vif et du diamètre d'une pièce de 50 centimes

qu'il porte sur le devant du cou. Le reste du plumage est d'un cendré foncé en dessus, et clair en dessous.

122. — G.-B. MOINEAU (*F. domestica*, Linn.).

Commun partout, dans les villes comme dans les villages. Il niche dans les trous des murailles, rarement dans ceux des arbres. Souvent il place son nid sur les branches élevées ; c'est une grosse boule garnie de plumes à l'intérieur.

Comme nourriture, tout lui est bon. J'en ai vu un qui, sans moi, détruisait entièrement une couvée de mésanges à longue queue. Il avait jeté à terre une partie du nid avec deux petits, et il en emportait un troisième quand je me décidai à lui envoyer un coup de fusil. C'est un oiseau sédentaire.

123. — G.-B. FRIQUET (*F. montana*, Linn.).

Cette espèce diminue aussi d'une manière sensible. C'est un oiseau d'une pétulance et d'une vivacité extrêmes. J'ai vu en couvrir cinquante d'un coup de filet, et le chasseur être très heureux d'en attraper la moitié.

Il habite peu les villes; mais j'ai vu le temps où il n'y avait pas une vieille église de campagne, ni un colombier couvert en lave, qui n'en abritât une multitude de nids. Il ne fréquente les bois que pour venir y passer la nuit, mais il n'y niche pas. — Il est de passage. — Les chasseurs au filet l'appellent *fiafia*.

124. — G.-B. SERIN ou CINI (*F. serinus*, Linn.).

Il n'est pas très commun. C'est dans nos jardins et nos promenades publiques qu'il vient passer la belle saison. Il niche tantôt sur les grands arbres, tantôt sur les arbustes. On le voit assez fréquemment dans la ville et dans les environs de Besançon. Il s'élève à une certaine hauteur en chantant et en battant des ailes comme une chauve-souris.

Il se nourrit de graines de colza, de navette, etc., et jamais d'insectes.

125. — G.-B. PINSON (*F. cœlebs*, Linn.).

C'est celui de nos fringilles qui diminue le moins. Il est encore commun dans nos jardins et nos vergers, mais on n'en voit plus de ces innombrables bandes qui couvraient des kilomètres de champs à son passage d'octobre.

Il se nourrit indistinctement de graines et d'insectes.

126. — G.-B. D'ARDENNES (*F. montifringilla*, Linn.).

De passage à peu près régulier en mars et en octobre. Il y a cependant des années où l'on en voit fort peu, et d'autres où il couvre nos champs de ses vols nombreux.

Il niche dans le Nord.

Pour avoir le mâle en beau plumage, il faut le prendre au mois de mars, le mettre dans une grande volière en plein air, et le monter au mois de juillet. A cette époque, les bordures grises des plumes de la tête et du dos ayant disparu, toutes ces parties sont d'un noir brillant.

127. — G.-B. LINOTTE (*F. cannabina*, Linn.).

Répandu partout. Les grandes bandes qui passent chez nous en automne et dont quelques-unes séjournent tout l'hiver, n'ont pas encore diminué d'une manière sensible, mais cela commence.

On sait maintenant qu'il n'y a qu'une seule espèce de linotte, dont le mâle a la poitrine rouge lie de vin en hiver, et d'un rouge plus vif et plus étendu en été. Cette coloration est due à l'usure de l'extrémité des plumes et à l'action de l'air.

La nourriture de cette espèce se compose de graines et jamais d'insectes.

128. — G.-B. GORGE-ROUGE ou DE MONTAGNE (*F. flavirostris*, Linn.).

C'est un oiseau du Nord, dont le passage en France n'est pas régulier. J'en vis pour la dernière fois au mois de novembre 1869. Il y en avait une dizaine perchés sur un buisson de saules au milieu de la prairie de Burgille. S'ils ne s'étaient laissé approcher à dix pas, j'aurais pu les prendre pour des linottes auxquelles ils ressemblent beaucoup.

Ils s'en distinguent par leur bec triangulaire, de couleur jaune, par leur queue plus longue et leur croupion rouge.

129. — G.-B. VENTURON (*F. citrinella*, Linn.).

Habite les montagnes couvertes de sapins. Je l'ai observé en été dans les environs de la Chapelle-des-Bois, où il niche en compagnie du tarin. Il construit son nid dans les sapinières peu élevées, tandis que celui du tarin est placé à l'extrémité des branches des sapins. Il se nourrit des graines de plantes alpestres. Descend rarement dans la plaine.

130. — G.-B. SIZERIN (*F. linaria*, Linn.).

Le sizerin (*cabaret* de Buffon) est un oiseau de passage qui nous vient du Nord. Ses habitudes ont beaucoup d'analogie avec celles du tarin. On le trouve souvent dans les bois où croissent les bouleaux. Il est aussi friand des semences de cet arbre que de celles de l'aulne.

Son passage chez nous n'est pas toujours annuel.

Je ne connais pas d'oiseau plus facile à prendre au filet.

Tête et poitrine rouges chez le mâle, et rousses chez la femelle.

131. — G.-B. BORÉAL (*F. borealis*, Linn.).

Il ressemble au précédent, mais il est un peu plus

grand. Son plumage est généralement plus clair, et le rouge de la tête et des parties inférieures plus rose et plus étendu.

C'est aussi un oiseau du Nord, dont les apparitions sont très accidentelles. Je crois qu'il fréquente moins les arbres que le *linaria*.

132. — G.-B. TARIN (*F. spinus*, Linn.).

Cet oiseau était, il y a peu d'années, très commun à son double passage, sur les bords des rivières bordées d'aulnes, dont il venait en bandes manger les graines, et au printemps dans nos jardins où il recherchait celles du mouron et du seneçon. Aujourd'hui, on n'en voit presque plus.

Il niche sur les grands sapins des montagnes du Doubs. Je n'ai jamais pu en atteindre un seul nid, mais j'ai tué plusieurs jeunes.

Avant la première mue, il ressemble à la femelle; mais après la seconde, le jeune mâle a son plumage d'adulte, moins la tache noire de la gorge qui ne paraît qu'à la troisième mue.

133. — G.-B. CHARDONNERET (*F. carduelis*, Linn.).

Ce charmant oiseau est encore assez abondant et nous fait toujours le plaisir de venir chaque printemps nicher dans nos jardins, faire entendre sa petite chansonnette et manger nos graines de salade. Tous les ans je suis bien partagé sous ce rapport. Six nichées ont encore réussi cette année sur mes arbres fruitiers, grâce à une surveillance constante et à la guerre active que moi et mon chien avons organisée contre la race féline.

J'en possède une variété d'un beau blanc, avec une tache jaune sur chaque aile et quelques plumes rouges autour du bec.

D. — Passereaux zygodactyles.

FAMILLE XII.

PICIDÉS

Genre I. — Pic (*Picus*).

134. — P. NOIR (*P. martius,* Linn.).

Habite les grandes forêts de sapins, en montagne. Il n'est pas commun; cependant j'ai rarement parcouru les environs de Pontarlier sans le voir ou l'entendre. Dans une auberge de Mouthe, on m'a assuré que les chasseurs qui tendent à terre des lacets aux grives en prenaient souvent; ce qui me ferait croire que, comme le pic vert, cet oiseau cherche sa nourriture autant à terre que sur les arbres.

Tout le genre Pic est accusé par les propriétaires de bois, et même par les forestiers, de causer un notable dommage en perforant les arbres. C'est une erreur; ce qui n'est pas difficile à prouver. Jamais le pic n'attaque un arbre sain. S'il veut creuser son nid, il sait d'avance que l'arbre qu'il a choisi est creux à l'intérieur, et que pour arriver à ce vide, il n'a que l'aubier à perforer, c'est-à-dire trois ou quatre pouces au plus, suivant la grosseur de l'arbre. Cela fait, il trouve le vide ou la partie tarée, et n'a plus qu'à extraire les détritus qui le gênent pour qu'il puisse y déposer ses œufs.

S'il cherche sa nourriture, ce n'est que sous l'écorce ou dans le bois pourri qu'il va atteindre les larves au fond de leurs trous. Il les pique au moyen de sa langue acérée, qui, comme on le sait, a la faculté de pouvoir s'allonger extraordinairement.

Le cri du pic noir ressemble à celui du pic vert; il en diffère cependant en ce qu'il se rapproche de celui de la cresserelle.

Il y a peu de personnes qui n'aient entendu dans les forêts un certain bruit très fort et très sonore que l'on peut rendre par *re*, *re*, *re*, *re*, *re*, *re*, *re*, *re*, rapidement exécuté. Je me suis assuré que ce bruit était dû à trois espèces de pics : le cendré, l'épeiche et l'épeichette, sans nier cependant que les autres n'aient la même faculté.

C'est en introduisant son bec entre deux branches vermoulues ou dans la fente d'une branche morte et creuse, et en agitant fortement la tête de droite à gauche, qu'il le produit. Ce bruit, qui retentit fort loin, ne se fait guère entendre qu'à l'époque des amours.

135. — P. VERT (*P. viridis*, Linn.).

Il est moins grand que le précédent, mais ses habitudes sont les mêmes. On le trouve souvent à terre à la recherche des vers, des insectes et surtout des fourmis. Il ne craint pas de pénétrer dans les fourmilières, et à une profondeur de plusieurs pieds. Quand il rencontre une troupe de fourmis, il allonge sa langue, enduite d'une humeur visqueuse qui retient les fourmis : quand elle en est couverte, il la retire et les avale. Son cri est souvent attribué à l'espèce suivante; il en diffère cependant beaucoup. Il peut se rendre par les syllabes *cla*, *cla*, *cla*, *cla*, répétées dix fois au moins et très rapidement. Celui du pic cendré est au contraire un sifflement qui peut se traduire par *tue*, *tue*, *tue*, *tue*, *tue*, *tue*, en précipitant les trois ou quatre premières notes et en ralentissant et diminuant de force les dernières.

La queue sert à cet oiseau de point d'appui pour grimper aux arbres et même pour marcher. Elle est

composée de pennes à baguettes dures et très élastiques. Si cet appui vient à lui manquer, ses mouvements sont complétement paralysés. Même avec cet organe complet, il ne peut se tenir perché en travers d'une branche, comme les autres oiseaux, si cette branche a moins de six à huit centimètres de diamètre; car si la queue ne trouve pas un appui, l'oiseau est renversé le ventre en l'air. Aussi est-ce toujours dans la longueur d'une branche qu'il se tient, et jamais en travers.

Beaucoup plus commun que le précédent, il habite indistinctement les forêts en plaine et en montagne.

136. — P. CENDRÉ (*P. canus,* Gmel.).

Un peu plus petit que le précédent, dont il ne diffère que par la tête qui ne porte, chez le mâle, qu'une petite tache rouge placée sur le front, le reste de la tête et les côtés du cou étant d'un cendré clair. La femelle n'a point de rouge sur le front.

On le rencontre moins souvent à terre, et il est aussi moins commun que le précédent. Il préfère les forêts en plaine à celles de montagne. Ce pic ne paraît pas du reste être très répandu : aussi les peaux de cet oiseau ont-elles une certaine valeur chez les marchands naturalistes.

137. — P. ÉPEICHE (*P. major,* Linn.).

Il se rencontre partout, dans les forêts noires comme dans les sapins. Son nom vulgaire est *pic gris.*

Cette espèce est plus commune que les autres.

Il y a des années où les passages en sont considérables, et les jeunes y sont en grande majorité.

Sa nourriture consiste en larves, punaises et fourmis, qu'il recherche sous les écorces et dans le bois pourri, et aussi en semences de hêtre et en noisettes.

Il descend rarement à terre.

En sortant du nid, les jeunes ont toute la tête d'un rouge terne. A la première mue, ce rouge disparaît pour faire place, sur l'occiput du mâle, à une bande étroite d'un rouge cramoisi.

La femelle a la tête noire.

138. — P. ÉPEICHETTE (*P. minor,* Linn.).

C'est le plus petit des pics d'Europe, car sa taille est à peine celle d'un moineau.

Le mâle seul a la tête rouge.

Il se nourrit, comme les précédents, de larves et d'insectes. Il accompagne souvent les bandes de mésanges.

Comme les autres pics, il fait un trou dans les arbres pour y déposer ses œufs, mais il choisit de préférence les cerisiers et les trembles, dont le bois plus tendre lui offre moins de résistance.

Il habite les forêts en plaine. Je l'ai vu souvent dans les bois de la Haute-Saône. Il visite aussi les vergers.

139. — P. MAR (*P. medius*, Linn.).

Très rare dans nos départements. Je n'en ai jamais vu que trois, dont un tué par moi dans les bois de Montseugny. J'ai trouvé les deux autres sur le marché de Vesoul.

Il serait, dit-on, plus commun dans le Midi.

Un peu moins grand que l'épeiche. Il en diffère aussi par la tête, qui, chez le mâle comme chez la femelle, est couverte de plumes allongées d'un beau rouge cramoisi. Les flancs sont également d'un rose clair.

Genre II. — **Torcol** (*Yunx*).

140. — T. VERTICILLE (*Y. torquilla*, Linn.).

Ce n'est pas sans motif que les chasseurs ont donné le nom d'ortolan à cet oiseau; car à son passage de

septembre, il a acquis un embonpoint extraordinaire, que le véritable ortolan n'atteint jamais en liberté.

Son nom de torcol lui vient de la singulière habitude qu'il a de tordre son cou et sa tête en différents sens. Je ne l'ai jamais vu faire ses contorsions que pris au piége, ou blessé d'un coup de fusil. Il commence par allonger le cou d'une façon extraordinaire, puis avec une grande lenteur il exécute ses mouvements de torsion, sans remuer le reste du corps. Si dans ce moment le corps lui-même de l'oiseau était dissimulé sous de l'herbe ou de la mousse, on croirait voir une couleuvre, le plumage bigarré du torcol aidant à cette ressemblance.

Il grimpe à la manière des pics, mais il vit surtout à terre, faisant usage de sa très grande langue pour attraper les fourmis.

FAMILLE XIII.

CUCULIDÉS.

Genre unique. — **Coucou** (*Cuculus*).

141. — C. GRIS (*C. canorus,* Linn.).

C'est le seul représentant de cette famille que nous ayons en France. C'est un oiseau connu de tout le monde, et par son chant et par l'instinct qui le porte à déposer ses œufs dans les nids des petits oiseaux insectivores. Malgré tout ce qui a été écrit à son sujet, nous ne savons pas encore tout, tant ses mœurs présentent d'anomalies, si toutefois il y a des anomalies dans la nature. Je donnerai donc ici quelques aperçus sur la mue de cet oiseau, parce qu'elle avait donné lieu à l'établissement d'une espèce nouvelle sous le nom de *Coucou roux*.

Je suis convaincu que ce *Coucou roux* est une fe-

melle à l'âge d'un an, et qu'à deux ans cette femelle ressemble au mâle. Je vais essayer de le prouver.

Ayant consacré deux ou trois printemps à tuer et à étudier scrupuleusement vingt-huit de ces oiseaux, j'ai constaté d'abord que sur ce nombre, il y avait vingt et un mâles adultes. Sur les sept femelles qui restaient, une était rousse, deux portaient encore sur le dos quelques plumes rousses, et les quatre autres ne présentaient aucune différence avec les mâles.

Comme je n'ai remarqué aucun indice de plumes rousses sur le plumage des mâles, je crois que, dès la première mue ou dès la première migration, ils prennent la livrée de l'adulte.

J'ai été à peu près confirmé dans cette opinion par la rencontre des plus rares que je fis d'un jeune coucou à la fin d'octobre. Il était alors en pleine mue; la couleur grise ou cendrée de l'adulte dominait déjà sur le cou et sur le croupion. Malheureusement je n'ai pu constater son sexe, la nature n'ayant encore rien fait de ce côté.

Je crois notre coucou exclusivement insectivore et surtout grand destructeur de chenilles velues. Comme tel il aurait droit à notre respect; mais la femelle, en déposant ses œufs dans cinq ou six nids, ne détruit pas moins d'une trentaine d'oiseaux par an.

Je suis de l'opinion de ceux qui affirment que la femelle pond son œuf à terre et le transporte dans le nid qu'elle a choisi à l'avance. La petitesse de cet œuf, relativement à la grosseur de l'oiseau, est encore une preuve que la nature n'a rien oublié dans ses combinaisons.

La dernière femelle que j'ai tuée, dans un petit bois de sapins près Cernay, était poursuivie par un pipit des buissons. Quand je la ramassai, il lui sortit un œuf de la gorge.

E. — Passereaux ténuirostres.

FAMILLE XIV.

CERTHIADÉS.

Genre I. — **Sittelle** (*Sitta*).

142. — S. TORCHEPOT (*S. europæa*, Linn.).

Les habitudes des sittelles tiennent à la fois de celles des pics et de celles des mésanges. Elles grimpent aux arbres et en descendent par le même procédé ; elles frappent aussi l'écorce avec leur bec pour en faire sortir les larves.

Le nom de Torchepot, donné à cette sittelle, vient probablement de l'habitude qu'elle a de rétrécir avec de la terre l'ouverture du trou où elle établit son nid. Choisissant toujours pour cela l'excavation naturelle d'un arbre, et cette cavité ayant souvent une ouverture trop grande, elle la réduit de cette façon à la grosseur de son corps.

La terre employée à cet usage doit contenir un certain mélange, car elle devient très dure, et en la coupant, l'intérieur semble comme pénétré de colle forte.

La sittelle est un oiseau sédentaire qui ne s'éloigne pas des lieux qui l'ont vu naître. Elle est assez commune. Outre les insectes, elle mange des faines et des noisettes.

Genre II. — **Grimpereau** (*Certhia*).

143. — G. FAMILIER (*C. familiaris*, Linn.).

Ce petit grimpereau se rapproche des pics par ses habitudes et par la conformation de sa queue qui lui rend les mêmes services, mais il en diffère par son

bec qui est grêle et courbé, et par sa langue qui est courte et inextensible.

Il niche dans les trous naturels des arbres et quelquefois dans ceux des vieux murs qui ferment les vergers, où il se tient volontiers. Il n'est pas rare.

GENRE III. — **Tichodrome** (*Tichodroma*).

144. — T. ÉCHELETTE (*T. phœnicoptera,* Temm.).

Ce bel oiseau est de passage dans nos départements de la fin d'octobre au mois de mars, c'est-à-dire que pendant tout l'hiver on en voit quelques-uns.

Il habite les rochers et les vieux édifices isolés, après lesquels il se cramponne fortement en battant des ailes, et en les parcourant de la base au sommet pour y chercher sa nourriture, qui consiste en araignées et leurs œufs.

J'ai tué plus de trente de ces oiseaux, tant dans la Côte-d'Or que dans les environs de Besançon, sans en avoir rencontré un seul avec la gorge noire. Plus heureux que moi, M. Brocard en a tué un en janvier sur les rochers de la route de Morre, qui portait cette tache.

A mon avis, cette plaque noire ne doit appartenir qu'à de très vieux mâles; et comme je l'ai observé pour la bergeronnette boarule, il n'est pas nécessaire que l'époque des amours soit arrivée pour qu'ils en soient revêtus.

FAMILLE XV.

UPUPIDÉS.

GENRE UNIQUE. — **Huppe** (*Upupa*).

145. — H. VULGAIRE (*U. epops*, Linn.).

C'est un oiseau bien connu, dont le nom vulgaire

est *Boubotte.* Orné d'une belle huppe qu'il déploie à volonté, et paré d'un plumage distingué, il est des plus gracieux quand il se promène à terre à la recherche des vers dont il fait sa principale nourriture. Il détourne adroitement leurs fientes et enfonce son bec dans la terre pour les atteindre. Quand il en a saisi un, il l'amène lentement au dehors et par petites secousses, puis il le frappe à coups de bec et le jette à quelques pouces en l'air pour le recevoir dans sa gorge. Il est obligé de procéder ainsi, sa langue très courte ne lui permettant pas de faire arriver sa proie jusqu'au fond du bec.

Il niche dans les trous naturels des arbres, ou dans les crevasses des rochers et les trous des murs.

On a prétendu que cet oiseau tapissait son nid d'excréments humains et d'autres matériaux infects. C'est une erreur; les œufs sont déposés à nu au fond du trou, que ce soit dans un arbre creux ou sur de la terre, ou dans un mur; mais il est très vrai que ce trou exhale une odeur repoussante et indéfinissable, qui saisit à tel point le nez et la gorge, qu'on ne peut la supporter un quart de minute. J'en ai fait plusieurs fois l'expérience. Les auteurs prétendent que cette odeur est tout simplement due aux déjections des jeunes; mais les observations que j'ai pu faire sur huit nids m'empêchent d'être de cet avis.

Tout d'abord, il n'est pas nécessaire qu'il y ait des jeunes pour que cette odeur se manifeste, puisque pendant l'incubation elle s'est déjà développée dans toute sa force. Ensuite je n'ai pas plus trouvé de déjections dans ce nid que dans ceux des autres oiseaux, dont les parents ont le soin d'enlever les fientes dès qu'elles sont produites.

F. — Passereaux syndactyles.

FAMILLE XVI.

MÉROPIDÉS.

GENRE I. — **Guêpier** (*Merops*).

146. — G. VULGAIRE (*M. apiaster,* Linn).

Très rare dans nos contrées. Je ne connais d'autre capture que celle d'un sujet tué près de la gare de Besançon, le 14 juillet 1872, et monté par M. Constantin.

GENRE II. — **Rollier** (*Coracias*).

147. — R. COMMUN (*C. garrula*, Linn.).

Un jeune mâle m'a été envoyé de Ray-sur-Saône, il y a quelques années. Il avait été tué sur un peuplier pendant qu'il était occupé à manger des chenilles du *bombyx* de cet arbre.

Deux autres individus ont été tués près de Saint-Vit (Doubs). (Renseignement communiqué par M. Constantin.)

Tête et cou d'un bleu clair; dos roussâtre; petites couvertures des ailes d'un bleu violet; deux plumes de la queue dépassant les autres; parties inférieures d'un bleu d'aigue-marine.

FAMILLE XVII.

ALCÉDINÉS.

GENRE UNIQUE. — **Martin-pêcheur** (*Alcedo*).

148. — M.-P. ALCYON (*A. ispida*, Linn.).

De tous les oiseaux de notre pays, c'est assurément celui qui est revêtu des plus brillantes couleurs. Elles

sont malheureusement la cause de la diminution toujours croissante de l'espèce.

Quoique le moins nuisible des membres de la gent emplumée, il n'en a pas moins été mis hors la loi par je ne sais plus quelle autorité préfectorale qui l'avait rangé parmi les destructeurs de poisson. Il est vrai que c'est là sa seule et unique nourriture, mais quels poissons !

Les jeunes de cet oiseau, observés dans le nid, offrent une particularité curieuse que je croyais leur être propre ; mais j'ai appris depuis peu qu'elle appartenait aussi aux jeunes du guêpier vulgaire.

On sait que le martin-pêcheur niche dans des trous qu'il creuse lui-même dans les berges des rivières. Si à l'époque où les jeunes sont déjà très forts, on parvient, en prenant des précautions, à enlever la terre jusqu'au fond du trou, on est fort surpris de voir que les petits ne possèdent pas une seule plume, mais ont tout le corps couvert de tuyaux dans lesquels les plumes sont encore enveloppées, quoiqu'elles aient acquis toute leur longueur.

Ce n'est donc que très peu de temps avant la sortie du nid que ces enveloppes se détachent spontanément, et que l'oiseau se trouve emplumé. J'ai pu non sans grand'peine parvenir à constater ce fait.

G. — Passereaux fissirostres.

FAMILLE XVIII.

CHELIDONIDÉS.

Genre I. — **Hirondelle** *Hirundo*).

149. — H. DE CHEMINÉE (*H. rustica,* Linn.).

Depuis qu'on a pris l'habitude de couvrir les che-

minées de tuiles ou de les surmonter de tuyaux en terre ou en tôle, elle ne peut plus guère y nicher. Elle s'établit maintenant sous les hangars et jusque dans les chambres qui lui sont accessibles. Elle ne prend jamais domicile en dehors des villes et des villages.

Elle présente souvent des variétés d'un blanc pur ou jaunâtre. J'en ai vu une dont le roux de la gorge était remplacé par le plus beau rouge.

150. — H. DE FENÊTRE (*H. urbica*, Linn.).

Elle n'est plus aussi commune qu'autrefois, ou du moins elle ne niche plus en aussi grand nombre dans les villes et les villages.

Par contre, il y a des parois de rochers où l'on voit des groupes de centaines de nids, comme le grand banc qui se trouve sur la route de Pontarlier, à la sortie du village de Mouthier.

151. — H. DE RIVAGE (*H. riparia*, Linn.).

Visite rarement les villages, où elle ne vient que pour chercher des plumes de poule dont elle garnit l'intérieur de son nid. Ce nid est placé au fond d'un trou assez profond qu'elle creuse dans les berges des rivières ou plus souvent dans les trous de taupes mis à découvert par les éboulements qu'occasionnent les crues des rivières.

Assez commune sur les bords de l'Ognon, où elle niche.

151. — H. DE ROCHER (*H. rupestris*, Linn.).

Je ne mentionne cette espèce que sur l'assurance qui m'a été donnée par plusieurs personnes qu'elle avait été vue dans le département du Doubs.

Un chasseur de Salins en a tué une près du fort Saint-André.

M. Contessons, conducteur des ponts-et-chaussées,

m'a affirmé qu'elle nichait dans les rochers avoisinant la ville de Saint-Claude, et que de son jardin il en avait tué plusieurs. C'est tout ce que je sais de cet oiseau qui est commun en Savoie et en Piémont.

Genre II. — **Martinet** (*Cypselus*).

153. — M. NOIR ou DE MURAILLES (*C. apus*, Illig.).

Très commun dans les villes et dans les villages où il y a de vieux châteaux. Son séjour parmi nous ne semble pas durer plus de trois mois. Cependant s'il quitte les lieux où il a niché, il ne faut pas croire pour cela qu'il ait disparu, car en août et en septembre on en voit encore quelques-uns. Je dirai même que j'en ai vu passer une bande d'au moins cinquante individus le 10 octobre 1835, sur les chaumes d'Auvenay (Côte-d'Or). J'avoue avoir été très surpris de l'apparition de ces oiseaux, et je crois ce passage tout à fait accidentel.

Le nid de cet oiseau, établi dans les trous de murailles, mérite une courte description. Il est formé de brins de paille très courts, réunis et agglutinés au moyen d'une substance que l'oiseau doit lui-même produire. Il est légèrement concave et à claire-voie, et assez résistant pour qu'on puisse l'enlever sans le briser. Il ressemble alors à un petit panier.

Je dois ces renseignements à un sonneur de l'église Saint-Pierre de Besançon.

154. — M. A VENTRE BLANC (*C. alpinus*, Temm.).

Très rare. Je ne l'ai rencontré dans le département du Doubs que sur les rochers de Mouthier, à quelque distance de la percée ; c'était au mois de juillet 1850. Il y en avait cinq ou six couples. Comme la saison était déjà avancée pour ces oiseaux, je n'ai pu m'as-

surer s'ils étaient sédentaires dans cette localité ou s'ils n'y étaient que de passage.

Dèux ont été tués à la source de la Loue le 16 avril 1873. (Renseignement communiqué par M. Constantin.)

Je l'ai vu en Bourgogne, dans la combe de Nolay où il niche, et où j'en ai tué quelques-uns (1).

Genre III. — **Engoulevent** (*Caprimulgus*).

155. — E. ORDINAIRE (*C. europæus,* Linn.).

C'est un oiseau solitaire. A part le temps de la reproduction, on le rencontre toujours seul. Je ne lui connais pas d'autre cri que celui qu'il fait entendre pendant la saison des amours, et qu'il répète pendant des heures entières, perché sur une branche, dans le sens de sa longueur.

Dans tout autre moment, il se tient à terre. C'est aussi sur le sol et sans aucune préparation qu'il dépose ses œufs. S'il est dérangé pendant l'incubation, il les transporte ailleurs, mais seulement à quelques mètres.

Au crépuscule, il se met en chasse de papillons de nuit, qu'il saisit en volant et qui constituent son unique nourriture. A la fin de septembre, on n'en voit plus.

---

(1) Voir notre Catal., p. 59. (*Note de l'Editeur.*)

ORDRE III.

PIGEONS.

FAMILLE UNIQUE.

COLOMBIDÉS.

GENRE UNIQUE. — **Pigeon** (*Colomba*).

156. — C. RAMIER (*C. palumbus,* Linn.).

Nichent en petit nombre dans nos forêts en plaine, mais plus communs en montagne. Ils nous arrivent du Nord au mois d'octobre par grandes bandes. Si les glands ou les faines sont en abondance, ils séjournent dans les forêts ; dans le cas contraire, ils s'abattent sur les champs nouvellement ensemencés, où ils sont très difficiles à approcher.

A leur retour au mois de mars, les bandes en sont réduites au moins de moitié, ce qui n'étonne pas quand on a assisté aux destructions prodigieuses de cet oiseau qui se font dans le Midi et dans l'Ouest de la France.

157. — C. COLOMBIN (*C. œnas*, Linn.).

Plus petit et moins commun que le précédent, il en diffère aussi par les habitudes.

Il niche dans les trous des vieux arbres vermoulus, et cherche sa nourriture dans les champs et non dans les bois. Son passage d'automne commence aussi plus tôt, presque immédiatement après celui de la tourterelle.

Il niche très rarement dans nos départements. Dans ma jeunesse, j'en ai pris un nid à Port-sur-Saône, dans le creux d'un hêtre, et, depuis, je n'en ai jamais retrouvé.

158. — C. BISET (*C. livia*, Briss.).

C'est le pigeon qui peuple nos colombiers et que nous appelons *fuyard*. Il est extrêmement rare de le rencontrer à l'état sauvage, dans nos contrées et même dans les Pyrénées, à l'époque de son passage. J'ai consulté plusieurs chasseurs à cet égard, et un seul m'a dit en avoir pris une petite troupe composée de douze ou quinze individus.

159. — C. TOURTERELLE (*C. turtur*, Linn.).

Commune dans nos bois où elle niche. Elle arrive dans les premiers jours de mai pour repartir à la fin d'août. Après le 15 septembre, on ne rencontre plus que quelques jeunes provenant de couvées tardives, ou quelques individus malades. Dans notre pays, son départ n'a pas lieu par grandes bandes, tandis que dans les Landes et dans la Gironde, c'est par volées nombreuses qu'on la voit longer le golfe de Gascogne pour entrer en Espagne par les Pyrénées.

Très grasse à ce moment, c'est un excellent gibier. On la prend au filet sur les bords de la mer, où elle vient avaler du sable imprégné de sel.

ORDRE IV.

GALLINACÉS.

FAMILLE I.

TÉTRAONIDÉS.

Genre unique. — **Tetras** (*Tetrao*).

160. — T. AUERHAN (*T. urogallus*, Linn.) ou *Coq de bruyère*.

C'est, avec la gelinotte, le seul oiseau du genre qui habite nos départements. J'ai bien entendu dire que

le birkhan s'y trouvait aussi, mais je n'ai pu en acquérir la preuve positive.

C'est un magnifique gibier, que j'ai voulu chasser; mais il n'est pas commun, et les localités où il se tient ne sont pas sans dangers pour le chasseur qui ne connait pas le pays. Cependant, comme j'avais pour guide un homme du métier, nous sommes parvenus, après deux jours de fatigues, à tuer un jeune mâle. Je dois ajouter que mon inexpérience, et surtout la crainte de tomber dans les *lésines* (crevasses dans le roc), sont les causes de notre peu de succès. Le grand coq de bruyère (c'est son nom vulgaire) mange plusieurs sortes de baies, des bourgeons et de jeunes pousses d'arbres alpestres.

161. — T. GELINOTTE *(T. bonassia,* Linn.).

Habite la montagne et les forêts de la plaine. Il est rare dans la partie basse du département du Doubs, tandis qu'il est commun dans l'arrondissement de Vesoul; on peut même dire qu'il est répandu dans toute la Haute-Saône. Depuis quelques années, on le rencontre même dans des localités où on ne l'avait jamais vu. Deux ont été tués dans les environs de Marnay, l'an dernier (1873). Deux autres m'ont été apportés au mois d'octobre de cette année (1874); ils avaient été tués dans le bois de Burgille où on ne l'avait encore observé qu'une fois.

Avis aux chasseurs qui ne connaissent pas cette chasse : la gelinotte part comme la bécasse, mais avec plus de bruit et de rapidité; si le chasseur, après avoir battu le terrain où il la croit remisée, ne la relève pas, il devra examiner avec soin les gros chênes des environs; c'est là qu'il la découvrira immobile, couchée dans le sens de la longueur d'une grosse branche.

FAMILLE II.

PERDICIDÉS.

GENRE UNIQUE. — **Perdrix** *(Perdrix)*.

162. — P. GRISE *(P. cinerea*, Briss.).

Commune dans les plaines des deux départements; plus rare en montagne.

Les chasseurs en signalent une autre espèce qu'ils nomment *Perdrix de passage*. Elle ne différerait du type que par sa taille plus petite et par ses pieds jaunes. Je ne l'ai jamais vue.

J'ai été, au mois d'août 1870, témoin d'un acte de courage dont je ne croyais pas notre perdrix capable.

Une compagnie traversait au vol la prairie de Burgille, quand un hobereau vint fondre sur elle. S'abattre et se cacher dans l'herbe, fut pour les perdrix l'affaire d'une seconde. Mais le faucon en ayant aperçu une, se précipita sur elle pour la saisir. Le père et la mère se lancèrent alors à sa rencontre à plusieurs reprises, et réussirent à le mettre en fuite.

Pareil fait s'était passé sous mes yeux en 1834 dans les rochers de Saint-Sernin-du-Plain ; mais les héros étaient cette fois deux perdrix rouges qui défendirent courageusement, contre une cresserelle, leurs jeunes qui n'avaient que quelques jours.

163. — P. ROUGE (*P. rubra,* Briss.).

Très rare dans notre pays. Je ne connais qu'une seule localité où, chaque année, on en tue quelques individus ; c'est le bois qui se trouve sur le plateau de Montfaucon, près Besançon.

La perdrix rouge n'est pas un oiseau de passage, mais elle est très sujette à changer fréquemment de cantons.

Dans une même compagnie, on trouve quelques sujets de très forte taille, et d'autres qui ne sont pas plus gros que des perdrix grises. Les chasseurs donnent aux premiers le nom de bartavelles, espèce qui ne se trouve jamais dans nos contrées.

On la rencontre plus souvent que la grise dans les localités boisées; mais elle habite la plaine comme la montagne, témoins les Landes et les plaines de la Beauce. Elle se perche souvent.

164. — P. CAILLE *(P. cothurnix,* Linn.),

La caille est un oiseau dont le passage est plus ou moins abondant suivant les années, mais régulier.

Comme il y a des années tardives, il en résulte qu'on en voit jusqu'à la fin d'octobre. Je me souviens d'en avoir tué une le jour de la saint Nicolas (6 décembre).

ORDRE V.

ÉCHASSIERS.

A. — Echassiers pressirostres.

FAMILLE I.

OTIDÉS.

GENRE I. — **Outarde** *(Otis)*

165. — O. BARBUE (*O. tarda*, Linn.).

Ayant habité et parcouru la Champagne pendant cinq ans, j'ai pu observer cet oiseau dans bien des circonstances, car tous les hivers on en voit quelques troupes, et les marchands de gibier en apportent sur le marché de Châlons-sur-Marne.

Il n'y a pas pour l'outarde de mode de chasse particulier, et ce n'est que par hasard, et en rampant des kilomètres, que l'on parvient quelquefois à l'approcher à portée de fusil. J'ai employé tous les moyens que me suggérait mon ardeur de chasseur et d'amateur, et n'ai pu réussir que deux fois, en abattant un mâle de grande taille et une femelle. Après avoir blessé cette dernière, j'ai dû la poursuivre encore quatre heures avant de pouvoir l'achever. C'était le jour de la translation des cendres de Napoléon à Paris, par un froid de 18 degrés et une neige de 40 centimètres.

Elle niche en Champagne dans les seigles et les blés, mais non tous les ans. Il est même probable qu'elle cessera tout à fait, car ses couvées réussissent rarement.

En mai 1841, on m'a apporté un mâle en plumage de noces, pesant vingt-huit livres, et un autre, au mois d'août de la même année, mais en pleine mue.

Le plumage de noces de cet oiseau diffère de celui qu'il porte en hiver, par l'accroissement considérable qu'ont pris les plumes du cou, et par leur couleur, qui de blanc cendré est devenue d'un beau roux sur les parties latérales. Le cou lui-même a triplé de volume par suite du développement de glandes graisseuses, qui à sa base forment une masse d'environ soixante centimètres de diamètre. Je crois que l'oiseau peut à volonté en augmenter ou en diminuer l'amplitude. Dans cet état, les longues plumes effilées et à barbes isolées qui ornent les côtés de la gorge ont jusqu'à vingt centimètres de longueur.

Une autre particularité à signaler, mais qui se présente en toute saison, c'est que la base duvetée de toutes les plumes de cet oiseau est d'un beau rouge lie de vin.

L'outarde doit s'accoupler de bonne heure; car me trouvant un jour du mois de février dans un poste télégraphique, j'en ai observé des troupes se livrant à des évolutions excentriques, semblables à celles du dindon, telles que battement d'ailes, étalage de la queue, etc.

Elle n'habite pas uniquement les plaines, puisqu'on en voit quelquefois dans des lieux très accidentés. Il y a une quinzaine d'années, j'en ai trouvé une sur le marché de Besançon, mais je n'ai pu savoir sa provenance : elle est au musée de cette ville. En 1868, on en a tué une près de Faverney (Haute-Saône) : elle fait partie de la collection de M. Grandbesançon, à Breurey.

166. — O. CANEPETIÈRE *(O. tetrax,* Linn.).

Beaucoup plus petite que la précédente à laquelle elle ressemble par le plumage et par les habitudes. Il est cependant rare d'en voir plus cinq ou de six ensemble, même pendant les nichées.

J'en ai tué quelques-unes dans le département des Landes, où elle niche. C'est à l'époque des amours que le mâle fait entendre son cri *prout*, *prout,* répété à satiété. Son vol ressemble à celui du canard sauvage.

Elle est de passage accidentel dans nos départements. On m'en a apporté une le 28 octobre dernier (1873). Elle avait été tuée dans un champ couvert de chardons, près de Burgille.

FAMILLE II.

CHARADRIDÉS.

Genre I. — Œdicnème *(Œdicnemus)*.

167. — Œ. CRIARD *(Œ. crepitans,* Temm.).

Rare dans nos contrées. Je ne l'ai vu qu'une seule fois sur les terrains incultes situés entre les villages d'Avrigney et de Charcenne. Il habite ordinairement les terrains sablonneux ou couverts de bruyères et éloignés des eaux.

Son cri, qu'il fait entendre la nuit plutôt que le jour, ressemble à celui du courlis cendré, ce qui lui a valu le nom de courlis de terre.

Il est commun dans la Champagne pouilleuse, mais on en tue fort peu au fusil. J'ai connu un braconnier de Châlons qui les prenait de la manière suivante :

Muni d'une quarantaine de lacets en crin, dont chacun d'eux était fixé à un morceau de bois aiguisé pouvant se piquer en terre, il parcourait la plaine à la recherche de ces oiseaux. Lorsqu'il en avait fait lever une bande, il remarquait exactement leur remise et allait tendre ses collets à l'endroit même d'où la troupe était partie. Faisant ensuite un grand détour, de façon à ce que les oiseaux se trouvent entre lui et les piéges, il les faisait repartir, et presque toujours ils revenaient à l'endroit où ils avaient été levés la première fois. Cette manœuvre exécutée, il attendait une heure ou deux et allait ramasser les prisonniers. Il m'a assuré que que quand la bande était composé d'une trentaine d'individus, il était à peu près sûr d'en prendre dix ou douze.

Genre II. — **Pluvier** *(Charadrius).*

168. — P. DORÉ *(Ch. pluvialis*, Linn.).

Assez commun. Il est de passage au printemps et à l'automne dans notre pays. Il se tient indistinctement dans les champs et dans les prairies. Comme il niche dans le Nord, nous ne le voyons jamais dans son beau plumage de noces, à moins d'employer le moyen dont je me suis servi pendant mon séjour à Châlons-sur-Marne. Dans ce pays, où on le chasse avec le filet à nappes, j'allais trouver les chasseurs à la fin de mars, et je choisissais parmi les captifs ceux dont le plumage était le plus avancé. Je leur arrachais quelques plumes d'une aile, puis je les lâchais dans mon jardin. Dès les premiers jours de juin, leur plumage était parfait.

J'ai employé le même moyen pour les Combattants.

Les pluviers deviendraient très promptement familiers. Leur nourriture consiste en vers; ils acceptent même très bien la mie de pain trempée dans de l'eau.

Dans mon jardin ils s'occupaient sans cesse à chercher les insectes, les limaçons et les vers. Quand on y travaillait, ils ne quittaient pas les ouvriers : chaque pelletée de terre retournée était immédiatement visitée, et les plus petits insectes saisis et avalés.

169. — P. GUIGNARD *(Ch. morinellus*, Linn.).

Plus petit que le précédent, et beaucoup plus rare. Ceux que j'ai tués ou que j'ai pu rencontrer sur les marchés étaient toujours des jeunes. Cependant, j'ai vu à Vesoul, dans une petite collection appartenant à M. Gillard, deux sujets parfaitement adultes.

170. — GRAND P. A COLLIER *(Ch. hiaticula*, Linn.).

On en voit rarement d'individus vieux sur les

bords de nos rivières; mais au passage d'automne, les jeunes y sont très communs. On le distingue de l'espèce suivante par sa plus grande taille, par son bec qui est moitié jaune et moitié noir, et par ses pieds de couleur orange.

171. — PETIT P. A COLLIER (*Ch. minor*, Meyer et Wolf).

Plus commun que le précédent.

Il niche sur les graviers de nos rivières, où il serait même très abondant si ses couvées n'étaient pas détruites le plus souvent par les inondations du printemps. Les œufs sont simplements déposés dans un petit creux, parmi les cailloux et les coquilles avec lesquelles ils se confondent. Les jeunes peuvent courir en sortant de l'œuf.

Son nom vulgaire est *graveline*.

Genre III. — **Huitrier** (*Hœmatopus*).

172. — H. PIE (*H. ostralogus*, Linn.).

C'est un oiseau des plages maritimes, dont l'apparition dans notre pays est rare.

On le voit quelquefois sur les grèves de la Saône, où un chasseur en a tué un au mois de mars 1861. Il y en avait plusieurs en compagnie de vanneaux.

Genre IV. — **Vanneau** (*Vanellus*).

173. — V. PLUVIER ou V. SUISSE (*V. melanogaster*, Bechst.).

Très rare dans nos départements où l'on ne voit que des jeunes. Un chasseur de Burgille m'en a apporté un au mois d'octobre 1869.

Il paraît habiter de préférence les bords de la mer et l'embouchure des fleuves.

174. — HUPPÉ (*V. cristatus*, Meyer).

Je connais peu de localités où le passage de cet

oiseau soit aussi considérable que dans la vallée de l'Ognon ; et si la chasse au filet à deux nappes y était permise comme en Champagne, je suis convaincu qu'un chasseur de profession pourrait gagner ainsi de 1,000 à 1,200 fr. pendant les deux passages, c'est-à-dire dans l'espace de trois mois.

J'ai assisté bien des fois à cette chasse aux environs de Châlons-sur-Marne. Je ne la décrirai pas parce que cela m'entraînerait trop loin ; mais en deux mots, et pour faire comprendre combien elle est fructueuse, je dirai que j'ai vu prendre souvent cinquante à soixante vanneaux d'un seul coup de filet.

Le chasseur Jeannard, près duquel je me plaçais de préférence, m'a assuré en avoir couvert cent-vingt d'un coup.

Tous nos échassiers de taille moyenne se prennent à cette chasse ; je dis de taille moyenne, parce que les petites espèces peuvent s'échapper à travers les mailles du filet, dont la dimension est de sept à huit centimètres.

Le vanneau s'habitue facilement à la captivité. Il y a peu de jardins à Châlons où l'on n'en garde pour détruire les vers et les insectes.

Pendant le jour ils ne craignent pas les chats ; mais on les enferme la nuit dans de petites cabanes construites à cet effet.

B. — Echassiers cultirostres.

FAMILLE III.

GRUIDÉS.

GENRE UNIQUE. — Grue (*Grus*).

175. — G. COMMUNE (*G. cinerea*, Bechst.).

Les grues passent régulièrement en France par bandes plus ou moins nombreuses.

A la fin d'octobre elles se dirigent de l'est à l'ouest. A cette époque, elle s'abattent sur les champs ensemencés. A la fin de mars, elles remontent vers le nord, et elles s'arrêtent dans les prairies étendues. On ne les approche toujours que très difficilement : aussi, malgré leur grand nombre, on n'en tue que fort rarement.

La plupart des chasseurs et des habitants de la campagne les confondent avec les cigognes et les oies sauvages. Il est facile d'éviter cette méprise.

Le passage de la cigogne a lieu à la fin d'août, et celui de la grue à la fin d'octobre. La première ne fait entendre aucun cri, soit qu'elle vole, soit qu'elle soit à terre. La seconde, au contraire, ne cesse de lancer un cri très sonore, suivi de temps en temps d'un sifflement isolé très aigu, et qu'on perçoit lors même que la bande est à perte de vue. L'oie sauvage passe en novembre et décembre; son cri est le même que celui de l'oie domestique.

FAMILLE IV.

ARDÉIDÉS.

Genre I. — **Héron** *(Ardea).*

176. — H. CENDRÉ (*A. cinerea,* Linn.).

Il y a peu d'années, ce héron était assez commun sur les bords de l'Ognon. Aujourd'hui on n'en voit presque plus.

Je n'en ai jamais vu en aussi grande quantité que sur les bords de la Marne, surtout dans son parcours de Châlons à Epernay. Leur abondance sur ce point est probablement due à la héronnière de M. de Sainte-Suzanne, située à Ecury, près des vastes marais de Jalons. Cette héronnière n'est autre chose que la réunion de quarante à cinquante chênes plusieurs fois séculaires, qui forment une belle allée près du château. Depuis des siècles, ces arbres abritent annuellement de vingt à vingt-cinq nids de hérons. Ces nids sont soigneusement gardés, et les pontes réussiraient presque toutes sans la corneille noire qui en détruit une grande quantité. Je tiens ce dernier détail de M. de Sainte-Suzanne lui-même.

J'ai compté jusqu'à cinq nids sur le même arbre. Ils se composent d'un amas de petites branches, et l'intérieur est garni de jonc.

177. — H. POURPRÉ (*A. purpurea*, Linn.).

Beaucoup plus rare que le précédent. J'en ai vu un qui avait été tué à Buthier, sur l'Ognon, et un chasseur de Pagney m'en a apporté un autre le 16 avril 1866; c'était une femelle.

Ses habitudes se rapprochent beaucoup plus de celles du butor que de celles du héron cendré. Comme

le premier, il se tient dans les roseaux touffus dont il ne part pas facilement.

Niche dans les marais boisés, mais non en troupes.

178. — H. AIGRETTE (*A. egretta*, Linn.).

Je n'ai que de bien faibles indices du passage de cet oiseau dans notre pays. Ce sont les suivants :

Traversant un jour la prairie de Marnay, j'aperçus à quelques centaines de mètres une tache blanche d'une certaine étendue. M'étant dirigé sur ce point, je reconnus qu'un oiseau de grande taille et entièrement blanc avait été dévoré là par un oiseau de proie ou par des corbeaux. Les seules parties caractéristiques restées sur place se composaient des grandes pennes des ailes et de quelques plumes filamenteuses propres à cette espèce.

179. — H. CRABIER (*A. comata*, Pall.).

Très rare. Un individu a été tué à Pagney, il y a quelques années, et monté par M. Constantin. Un autre a été vu l'été dernier (1873) sur les graviers du gué de Marnay ; mais, attendu le voisinage de la gendarmerie, personne n'a osé le tirer.

Cet oiseau est remarquable par sa huppe formée de huit à dix plumes effilées, d'un blanc liséré de noir, qui retombent en arrière jusqu'à la naissance du cou.

180. — H. BUTOR (*A. stellaris*, Linn.).

Assez commun. — On le voit tous les ans sur les bords de l'Ognon, mais le plus souvent en automne. Très gras à cette époque, c'est alors un assez bon manger.

Il se tient dans les roseaux, d'où il ne part que difficilement. Le dernier que j'ai tué avait dans le gésier deux rousses, dont chacune avait dix-huit centimètres de long.

181. — H. BLONGIOS (*A. minuta*, Linn.).

Le plus petit du genre. Il est assez commun sur les bords de l'Ognon, où il niche, soit dans les roseaux, soit dans les gros buissons qui penchent sur l'eau. Autant sa démarche est lente et embarrassée sur la terre, autant il est vif quand il parcourt un massif de roseaux. Il ne saute pas d'une tige à l'autre, mais il les saisit l'une après l'autre avec ses doigts, à la manière des perroquets.

Lorsqu'il est posé dans l'intérieur d'un buisson, il se laisse approcher d'assez près pour qu'on puisse l'assommer d'un coup de rame. Il se tient alors immobile, le cou allongé et la tête relevée, espérant qu'il ne sera pas aperçu.

182. — H. BIHOREAU (*A. nycticorax*, Linn.).

Rare. On peut le rencontrer en toute saison, le plus souvent perché sur les peupliers, et se laissant facilement approcher.

En 1846, j'en ai observé un depuis le poste télégraphique de Maxilly, qui, en moins d'une heure, a pris une vingtaine de souris. Il se promenait à travers les chaumes, puis restait immobile pour guetter sa proie, sur laquelle il se précipitait. Deux de ces oiseaux m'ont été envoyés des bords de la Saône.

Genre II. — Cigogne (*Ciconia*).

183. — C. BLANCHE (*C. alba*, Briss.).

Cet oiseau, si commun autrefois, devient de plus en plus rare, non-seulement à son passage, mais encore dans les pays où il niche habituellement.

En Alsace, par exemple, il y avait peu de villes entre Mulhouse et Strasbourg dont les clochers ne fussent surmontés d'un nid de cigogne. Strasbourg à lui seul en possédait au moins dix nids, et il y en a quatre au plus aujourd'hui.

Il y a sept ou huit ans, un couple de ces oiseaux a passé la nuit sur le faîte du toit de ma maison. Le matin, malgré la présence de nombreux curieux, elles se sont mises à faire leur toilette, qui n'a pas duré moins de deux heures. Enfin, à huit heures, après quelques claquements de bec, elles ont disparu.

184. — C. NOIRE (*C. nigra*, Bechst.).

Cette cigogne ne paraît que fort rarement chez nous. Un individu jeune a été tué, il y a plusieurs années, par le maître de poste de Recologne. Un autre, tué à Pin-l'Emagny en 1866, par M. Raguet, de Marnay, m'a été donné par ce chasseur. Enfin un troisième a été tué dans les marais de Saône, près Besançon, le 18 septembre 1862.

Cette espèce ne niche pas sur les maisons, comme la précédente. C'est dans les grandes forêts, sur les pins et les sapins les plus élevés, qu'elle établit son nid.

C. — Echassiers longirostres.

FAMILLE V.

SCOLOPACIDÉS.

Genre I. — **Ibis** (*Ibis*).

185. — I. FALCINELLE (*I. falcinellus,* Linn.).

C'est à peine si depuis cinquante ans on compte trois ou quatre apparitions de cet oiseau dans nos départements.

En 1825 ou 1826, on en a tué sur la Saône, entre Auxonne et Saint-Jean-de-Losne. Un de ceux-là m'a été envoyé tout monté par M. Charles, d'Auxonne.

En 1861, quatre ont été observés entre Gray et Apremont. C'est probablement de cette petite bande

que provient le sujet envoyé à cette époque au musée de Dijon.

Genre II. — **Courlis** (*Numenius*).

186. — C. CENDRÉ (*N. arcuata,* Linn.).

Tous les ans, au mois d'août, il est de passage dans la vallée de l'Ognon. Comme à cette époque la chasse n'est point encore ouverte, on ne peut pas en tuer. Ce n'est qu'à son retour, en mars, qu'on en atteint quelques-uns. On l'approche difficilement; et ce n'est que caché dans une hutte de roseaux que je parvenais, mais rarement, à en abattre.

187. — C. CORLIEU (*N. phæcophus*, Lath.).

Plus petit que le précédent, dont il diffère en outre par la tête qui est traversée longitudinalement par une bande d'un blanc jaunâtre, accompagnée de chaque côté par une bande brune. Il est rare dans l'intérieur des terres. J'en ai tué plusieurs sur le bassin d'Arcachon et un à Port-sur-Saône

Genre III. — **Barge** (*Limosa*).

188. — B. A QUEUE NOIRE (*L. ægocephala*, Linn.).

Rare dans nos contrées, où elle est connue sous le nom de *bécasse d'eau*. Elle se tient plutôt dans les endroits vaseux que sur le sable. On en a tué sur les bords de l'Ognon et de la Saône.

189. — B. ROUSSE (*L. rufa,* Briss.).

Plus petite que la précédente. Rare en tout temps. J'en ai trouvé au mois de septembre un jeune individu en plumage d'hiver sur le marché de Besançon. Sa queue est rayée de bandes noires et blanches. Ce caractère suffit à la distinguer à première vue de la précédente, dont la queue est complétement noire.

Genre IV. — Chevalier (*Totanus*).

190. — C. ABOYEUR (*T. glottis*, Temm.).

C'est le plus grand du genre. Il se distingue de ses congénères par son bec gros, robuste et légèrement retroussé. Il est assez commun sur nos rivières à son double passage, et surtout sur les graviers de la Saône, où il vient chercher sa nourriture consistant en très petits poissons. J'en ai ouvert un dont le gésier contenait au moins trois cents poissons, mais ne dépassant pas un centimètre de longueur.

Comme les autres représentants du genre, c'est un gibier plus que médiocre.

191. — C. ARLEQUIN (*T. fuscus,* Linn.).

De passage périodique le long de nos rivières, mais plus commun en septembre qu'en mars. En automne, il porte une livrée cendrée, rayée de noir sur le dos, avec les parties inférieures d'un blanc pur. Au printemps, le dos est noirâtre, et chaque plume est marquée d'un point blanc en forme de croissant; les parties inférieures sont d'un cendré noirâtre. En hiver, pieds d'un rouge vif.

192. — C. AUX PIEDS ROUGES ou GAMBETTE (*T. calidris,* Linn.).

A son passage d'automne, il ressemble beaucoup au précédent. Il est cependant un peu plus petit et ses pieds sont d'un rouge plus pâle. Au printemps, on ne peut plus les confondre, le gambette ne prenant jamais de noir aux parties inférieures, qui sont d'un blanc pur avec une raie brune sur le milieu de chaque plume. La moitié du bec et les pieds sont alors d'un rouge vermillon. Commun.

193. — C. CUL-BLANC (*T. ochropus*, Linn.).

Très commun en septembre et à la fin de mars. Il

se tient sur les bords escarpés des rivières, des ruisseaux, et même dans les fossés boueux qui servent à assainir les prairies. Il est plus petit que le gambette. Il doit son nom à la couleur de sa queue, qui est entièrement blanche sur les trois quarts de sa longueur. Son plumage d'été diffère très peu de celui d'hiver.

194. — C. SYLVAIN (*T. glareola*, Linn.).

Un peu plus petit que le cul-blanc, auquel il ressemble à l'exception de la queue qui, chez le sylvain, est transversalement rayée de bandes brunes et blanches dans toute sa longueur.

Ses habitudes aussi ne sont pas les mêmes. C'est rarement qu'on le rencontre sur les bords des lacs et des rivières. Il hante de préférence les mares situées dans les bois. C'est là qu'il m'est arrivé d'en tuer deux, étant à la chasse à la glu.

Il est rare dans nos contrées.

194. — C. GUIGNETTE (*T. hypoleucos*, Linn.).

Plus petit que le sylvain, il est excessivement commun sur les bords de l'Ognon où il niche. Je ne saurais affirmer si les autres espèces du genre ont la faculté de nager et de plonger, mais pour celui-ci, j'ai été plusieurs fois témoin du fait. Si un de ces oiseaux est démonté et tombe dans la rivière, il gagne en nageant la rive opposée au chasseur; et si le chien va pour le saisir, il plonge avec la promptitude d'un grèbe, pour reparaître à plusieurs mètres. C'est aussi en se précipitant dans l'eau et en plongeant qu'il échappe à l'épervier. Les jeunes, qui ne volent pas encore, se dérobent de la même façon à la poursuite de leurs ennemis.

J'ai fait la même observation que M. Brocard relativement à l'habitude qu'ont ces oiseaux de se rassembler en assez grandes bandes au coucher du soleil,

puis de s'élever en criant à une grande hauteur, pour ensuite disparaître, sans que l'on sache ce qu'ils sont devenus.

Ils nous quittent à la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre. Ils sont alors très gras, mais ne sont pas meilleurs pour cela.

Genre V. — **Combattant** (*Machetes*).

196. — C. ORDINAIRE (*M. pugnax,* Linn.).

Rien de plus variable que le plumage de cet oiseau. Sur vingt sujets tués avec la livrée de noces, il est difficile d'en trouver deux semblables.

Le dos est varié de diverses couleurs. Les belles plumes formant la large fraise qui garnit les côtés du cou offrent des nuances tellement variées chez les divers individus qu'on peut observer, qu'il est impossible d'en donner la description.

Il n'est pas rare chez nous à son double passage. Il voyage souvent de compagnie avec les vanneaux.

Genre VI. — **Bécasse** (*Scolopax*).

Section A. — BÉCASSE PROPREMENT DITE.

197. — B. ORDINAIRE (*S. rusticola*, Linn.).

On pourrait dire que la bécasse est un oiseau sédentaire chez nous, puisqu'en toute saison on la rencontre dans nos bois. Il est vrai qu'elle y niche en petit nombre ; mais à ses deux passages, elle est assez abondante, et il en reste toujours en hiver

La limite extrême de ses voyages dans le Midi ne me paraît pas être très reculée ; car les départements des Landes et de la Gironde en fourmillent, pour ainsi dire, pendant une partie de l'hiver. Elles y arrivent dans la dernière quinzaine de novembre, pour disparaître en totalité au commencement de janvier,

suivant que la température est plus ou moins élevée. Se dirigent-elles alors vers l'Espagne ou vers les parties plus méridionales de la France, c'est ce que j'ignore. Mais ce qui est positif, c'est qu'on n'en voit plus, et que le passage de février et mars, ordinaire chez nous, ne se fait pas dans ces départements.

Peu de chasseurs connaissent les différences qui existent entre les mâles et les femelles de ces oiseaux.

Les mâles ont le bord externe des barbes de la première rémige couvert de taches brunes sur fond blanc. Les femelles portent un liséré blanc sans taches sur toute la longueur de ces barbes. Les femelles sont aussi plus petites.

Je ne sais jusqu'à quel point on peut ajouter foi au dire des chasseurs qui affirment avoir vu des bécasses emporter des petits dans leurs pattes, pour les soustraire à leurs ennemis.

Section B. — BÉCASSINE.

198. — B. DOUBLE (*S. major*, Linn.).

Excessivement rare, comparativement à la suivante, dont elle diffère par la taille et par la couleur des parties inférieures, qui, chez celle-ci, sont rayées de bandes brunes.

Leurs passages ne se font pas aux mêmes époques. Ils ont lieu, pour la bécassine double, dans les derniers jours de mars et dans les premiers de septembre. Dans ce dernier mois, elle se tient dans les regains, les colzas, les navettes et même dans les vignes, et, en mars, dans les marais et les tourbières. Elle ne fait entendre aucun cri en partant, mais un bruit d'ailes très accentué. En septembre, elle est excessivement grasse.

199. — B. ORDINAIRE (*S. gallinago*, Linn.).

Cette espèce varie beaucoup comme taille. J'en ai

tué qui étaient presque aussi grosses que la précédente, et d'autres plus petites de moitié. De ces dernières, on a fait une espèce nouvelle sous le nom de bécassine erratique, qui ne diffère de l'autre que par la taille, moins grande d'un quart, et par le nombre des pennes de la queue qui est de douze, au lieu de quatorze comme chez la bécassine ordinaire. J'avoue que je ne me suis jamais donné la peine de vérifier ce fait sur un grand nombre d'individus, ne regardant pas comme sérieux l'établissement de cette nouvelle espèce.

200. — B. SOURDE (*S. gallinula,* Linn.).

C'est la plus petite de nos bécassines. Je ne sais pourquoi on lui a donné le nom de sourde. C'est peut-être parce qu'elle se laisse souvent approcher de très près. Cela n'arrive cependant que quand elle se croit bien cachée, car autrement elle part encore à bonne distance. Il nous en reste tout l'hiver; mais on ne la trouve alors que sur le bord des petits ruisseaux, et non loin de leurs sources.

Genre VII. — **Bécasseau** (*Tringa*).

201. — B. COCORLI (*T. subarcuata*, Temm.).

Assez commun sur les bords de la Saône à son passage de septembre ; beaucoup plus rare à celui du printemps. Comme tous les oiseaux de ce genre, son plumage varie beaucoup d'une de ces époques à l'autre. En automne et en hiver, toutes les parties inférieures sont blanches, tandis qu'elles sont couleur de rouille en été.

202. — B. BRUNETTE ou VARIABLE (*T. variabilis*, Mey.).

Plus petit que le cocorli et aussi plus commun à son double passage. Pendant l'hiver, ses parties infé-

rieures sont blanches, souvent tachetées de noir, et en été, d'un noir profond.

C'est cette espèce qu'on connaît sur nos côtes sous le nom d'*alouette de mer*, et dont on fait une si grande destruction en la chassant d'une façon des plus originales.

Il faut être deux pour cette chasse. Le premier est muni d'un cercle de tonneau garni d'un filet, et d'un certain nombre de torches de paille. Le second ne porte qu'une clochette semblable à celles qui pendent au cou des vaches.

Ils se rendent sur la grève à deux pas des flots; c'est là que ces oiseaux se tiennent, et la chasse commence. Le premier, tenant d'une main son cercle et de l'autre une torche allumée, marche en avant, éclairant le terrain. Le second le suit à trois pas, agitant régulièrement sa sonnette et se gardant bien de faire un seul *canard*.

Attirés par le feu et étourdis par le bruit, les oiseaux arrivent si près et en si grand nombre, que le chasseur au cerceau peut en couvrir une douzaine ou deux d'un coup.

J'ai assisté plusieurs fois à cette chasse, comme acteur; mais n'ayant aucune espèce de talent sur la sonnette, je me suis vu finalement congédié par mon compagnon.

203 — B. TEMMIA (*T. Temminckii*, Leisl.).

Encore plus petit que le précédent et moins commun. Ses livrées d'hiver et d'été diffèrent considérablement. La première est d'un noir profond sur les parties supérieures, mais chaque plume est liserée de roux foncé; les parties inférieures sont roux clair, avec de petites taches noires.

Il habite le bord des bois et des rivières, rarement les côtes maritimes.

204. — B. ÉCHASSES (*T. minuta*, Leisl.).

De même taille que le précédent, avec lequel il voyage de compagnie. J'en ai tué beaucoup sur la Saône, où on l'appelle *gri-gri*, du cri qu'il fait entendre en volant.

Son plumage d'hiver est cendré sur le dos, et blanc sur le ventre.

En été, le dos devient noir, bordé de roux. Les tarses sont de deux lignes plus grands que ceux du précédent.

205. — B. PLATYRHINQUE (*T. platyrincha*, Temm.).

Trouvé par M. Constantin sur le marché de Besançon. Il paraît fort rarement sur nos rivières.

Il est reconnaissable à son bec très déprimé à la base, et un peu élargi à la pointe qui est toujours courbée.

Genre VIII. — **Echasse** (*Himantopus*).

206. — E. A MANTEAU NOIR (*H. melanopterus*, Mey.).

On voit accidentellement cet oiseau sur les bords de la Saône, et toujours en été. Je n'ai cependant jamais appris qu'il ait niché dans nos marais. J'en ai reçu un, il y a quelques années, qui avait été tué à Conflandey par M. Guy. Il faisait partie d'une petite troupe de quatre ou cinq individus.

Genre IX. — **Sanderling** (*Arenaria*).

207. — S. VARIABLE (*C. arenaria*, Illig.).

Très rare. On le voit sur le bord de nos rivières, ou isolé, ou en compagnie du bécasseau cocorli. Un individu a été tué, il y a quelques années, sur un des quais du Doubs, dans la ville même de Besançon. C'est un habitant des plages maritimes.

Genre X. — **Tourne-pierre** (*Strepsilas*).

208. — T.-P. A COLLIER (*S. collaris,* Temm.).

C'est un oiseau des bords de la mer, dont l'apparition sur les rives des fleuves de l'intérieur est extrêmement rare.

J'ai vu un individu isolé de cette espèce sur les bancs de sable qui séparent encore l'Ognon de la Saône, près du village d'Heuilley.

J'en ai trouvé un autre sur le marché de Besançon.

Genre XI. — **Phalarope** (*Phalaropus*).

209. — P. HYPERBORÉ (*P. hyperboreus,* Lath.).

C'est le plus petit de nos oiseaux nageurs, car sa longueur ne dépasse pas 16 centimètres. Ses doigts ne sont pas palmés comme ceux des canards, mais garnis de membranes festonées et dentelées sur leurs bords.

Son apparition sur nos rivières est tout à fait accidentelle. Le seul que j'aie vu, provenant de notre pays, fait partie de la collection Grandbesançon à Breurey. Il avait été tué par cet amateur sur la rivière de la Lanterne, en 1860. Sa véritable patrie est l'Ecosse.

10. — P. PLATYRHINQUE (*P. platyrinchus,* Temm.).

Plus grand que le précédent, dont il diffère encore par les caractères suivants : bec déprimé dans toute sa longueur, queue longue et très étagée.

Je n'ai jamais vu qu'une fois cet oiseau sur nos rivières ; c'était au mois de décembre, à la suite d'un débordement de l'Ognon. Il m'a semblé égaré, car j'ai pu l'approcher à dix pas et l'observer pendant plusieurs minutes. Il fendait l'eau avec une extrême rapidité, cherchant à saisir des insectes à la surface.

C'est un oiseau du nord de l'Europe.

D. — Echassiers macrodactyles.

FAMILLE VI.

RALLIDÉS.

Genre I. — Râle (*Rallus*).

211. — R. D'EAU (*R. aquaticus*, Linn.).

C'est l'espèce que les chasseurs désignent sous le nom de *grand râle,* ou *râle à bec rouge.* Il n'est pas rare, mais toujours isolé. C'est à la fin de l'automne qu'il se montre sur les rives boisées des rivières et des ruisseaux. On l'y voit même pendant tout l'hiver.

212. — R. DE GENÊT (*R. crex,* Linn.).

C'est l'oiseau connu de tous les chasseurs sous le nom de *roi de cailles.* Quelques couples nichent dans nos prairies basses et humides ; on m'en a apporté des jeunes au moment de la fauchaison. Il y a des années où il est très commun, et d'autres où l'on en voit fort peu. Pendant les nichées, il ne s'éloigne pas des prairies ; mais pendant la migration, on le rencontre partout. En sortant de l'œuf, les petits sont couverts d'un duvet noir.

213. — R. MAROUETTE (*R. porzana,* Linn.).

Plus petit que le précédent. C'est le plus commun du genre. Il habite les marais, où il niche. Son nid est placé dans une touffe d'herbe, à un pied du sol environ. C'est le *petit râle* des chasseurs.

214. — R. POUSSIN (*R. pusillus,* Pall.).

Beaucoup plus rare que le précédent, il est aussi beaucoup plus petit. Le mâle diffère de la femelle en ce que, chez le premier, les parties supérieures sont

olivâtres, chaque plume étant rayée de noir, et les inférieures d'un gris bleuâtre sans tache

La femelle est d'un brun roussâtre en dessus, et cendré en dessous.

Les pieds sont d'un beau vert clair.

Habite les mêmes localités que l'espèce précédente, mais niche rarement chez nous.

215. — R. BAILLON (*R. Baillonii*, Vieil.).

Cette espèce est encore plus petite que le R. Poussin. Elle lui ressemble par les couleurs du plumage et leur distribution, mais ses ailes sont plus courtes ; son bec est vert, et ses pieds sont couleur de chair.

La femelle ne diffère pas du mâle.

Elle est rare dans nos marais ; cependant j'en ai tué dans le temps des nichées, et j'en ai pris des jeunes dans les marais de Courchapon.

Genre II. — **Poule d'eau** (*Gallinula*).

216. — P. D'EAU ORDINAIRE (*G. chloropus*, Lath.).

La poule d'eau est encore assez commune sur les bords de l'Ognon, où elle niche dans les roseaux. Ce ne sont pas les chasseurs qui en font la plus grande destruction, mais bien les pêcheurs avec leur filet appelé *grippe-tout*. Ce filet est une nappe à triples mailles, ayant un mètre cinquante de hauteur et quatre-vingts mètres de longueur. On en entoure un massif de roseaux que l'on bat à coups de rames ou de perches pour faire entrer le poisson dans ce filet. Les oiseaux, qui partent difficilement, plongent et se prennent comme les poissons.

Genre III. — **Foulque** (*Fulica*).

217. — F. MACROULE (*F. atra*, Linn.).

Elle passe tous les ans sur nos rivières, mais en

petit nombre. Son nom vulgaire est *morelle*. Elle est très commune sur les étangs couverts de roseaux où elle niche. Elle se réunit pendant l'hiver en troupes considérables sur les étangs salés des bords de la Méditerranée. Là, on l'appelle *macreuse*.

ORDRE VI.

PALMIPÈDES.

A. — Palmipèdes longipennes.

FAMILLE I.

LARIDÉS.

GENRE I. — **Stercoraire** (*Stercorarius*).

218. — S. POMARIN (*S. pomarinus*, Vieill.).

L'apparition de cet oiseau, surtout à l'état adulte, est très rare chez nous.

J'en ai reçu de Port-sur-Saône deux individus de jeune âge; et il y a quatre ou cinq ans, j'en ai vu un autre sur l'Ognon, au mois de novembre, mais n'ai pas pu le tirer.

Dans cet état, son plumage est généralement d'un brun terne, chaque plume étant bordée de roux; les parties inférieures sont d'un brun cendré avec des zigzags roux.

219. — S. PARASITE (*S. parasiticus*, Linn.).

Cet oiseau, parfaitement adulte, a été tué à Port-sur-Saône en 1838. L'ami qui m'en a fait cadeau m'a raconté qu'après lui avoir cassé une aile, il avait eu beaucoup de peine à s'en emparer, par suite du cou-

rage qu'il déployait en se défendant contre son chien.

La tête, le dos et les ailes sont d'une couleur brune; la nuque, le cou et la poitrine d'un jaune ocre clair; les parties inférieures blanches. Les filets de la queue ont deux ou trois pouces. Longueur de l'oiseau sans les filets, 40 à 42 centimètres, et avec les filets, 70 à 72.

Un jeune de cette espèce m'a été envoyé en 1837 ou 38 par M. Martin, notaire à Champlitte. Il avait été abattu d'un coup de fouet par le conducteur d'une voiture faisant à cette époque le service de cette ville à Gray.

Son plumage est d'un gris brun, parsemé de taches ou de raies jaunâtres, ou couleur terre sombre. Les membranes qui réunissent les doigts sont moitié blanches et moitié noires.

Genre II. — Goëland (*Larus*).

220. — G. MARIN (*L. marinus*, Linn.).

(Goëland à manteau noir de Temminck).

Nous sommes trop loin de la mer pour que les oiseaux qui forment ce genre nous visitent souvent. Les jeunes seulement apparaissent parfois dans nos régions.

L'espèce dont il s'agit ici a été, à ma connaissance, tuée deux fois sur le Doubs.

Les jeunes ont les parties supérieures d'un blanc grisâtre parsemé de taches brunes; les supérieures sont d'un brun noirâtre, et l'extrémité des plumes est bordée de roux. Ils ne prennent le manteau noir qu'après l'âge de deux ans.

Longueur, 70 centimètres.

221. — G. BRUN (*L. fuscus*, Linn.).

(Goëland à pieds jaunes de Temminck).

Les jeunes de cette espèce, qui nous visitent acci-

dentellement, ressemblent à ceux du G. marin ; leur coloration est seulement plus foncée, et ils sont aussi d'une taille plus petite, 50 à 55 centimètres. Les pieds sont d'un jaune d'ocre.

Les vieux sont d'un blanc parfait, à l'exception du manteau qui est d'un noir d'ardoise.

Malgré leur bec, qui est gros, fort et recourbé à son extrémité, les goëlands sont des oiseaux lâches et incapables d'attaquer une proie qui peut leur résister. J'ai vu sur les bords de la mer une troupe de ces oiseaux entourer un canard blessé, dans l'intention de le dévorer ; mais il suffisait d'un mouvement offensif de ce canard pour les mettre tous en fuite. Leur nourriture consiste en poissons morts ou vivants.

222. — G. CENDRÉ (*L. canus*, Linn.).

(Goëland à pieds bleus de Temminck.)

Je n'ai jamais vu les jeunes de cette espèce, tandis que les vieux en plumage d'hiver ne sont pas rares ; j'en ai tué sur l'Ognon et sur la Saône.

Dans cet état, le manteau et les ailes sont d'un cendré bleuâtre, la nuque et les côtés du cou parsemés de nombreuses taches brunes ; le reste d'un blanc parfait. Pieds d'un bleu cendré. — Longueur, 45 centimètres.

223. — G. TRIDACTYLE (*L. tridactylus*, Linn.).

(Mouette tridactyle de Temminck.)

Il résulte des observations faites en 1844, 1852 et 1860 (1), qu'il y a eu un passage considérable de ces oiseaux, non-seulement dans nos départements, mais dans les départements voisins. Pendant ces passages, on a également signalé des cas nombreux où ces

---

(1) C'est en février que ce passage s'est fait dans la Côte-d'Or. — Voir notre Catal., p. 76. (*Note de l'Editeur.*)

oiseaux se sont laissé tuer à coups de bâton ou prendre par les chiens. Ces faits doivent-ils être attribués soit à la fatigue, soit aux suites d'un long jeûne? c'est ce dont il n'a pas été possible de s'assurer.

Lors de son passage habituel, qui n'est jamais abondant, mais toujours assez régulier, cet oiseau est fort difficile à approcher.

Cette espèce, plus petite que la précédente, est toujours facile à reconnaître par l'absence du doigt postérieur, qui est remplacé par un moignon sans ongle.

224. — G. ATRICILLE (*L. atricilla,* Linn.).

(Mouette à capuchon plombé de Temminck).

En 1844, dans le même temps que le passage de l'espèce précédente se faisait en aussi grand nombre, un de mes amis de Port-sur-Saône m'a envoyé deux G. atricilles.

Ce sont des oiseaux excessivement rares, qui ont été amenés dans notre pays avec leurs congénères, par suite des mêmes circonstances. Ils habitent l'Amérique septentrionale.

Un capuchon couleur de plomb couvre la tête et une partie du cou. Le dos et les ailes sont cendrés, et les parties inférieures d'une belle teinte rose clair. Cette couleur disparaît peu de temps après que l'oiseau est monté. — Longueur, 40 centim. environ.

225. — G. RIEUR (*L. ridibundus,* Linn.).

(Mouette rieuse de Buffon).

(Mouette à capuchon brun de Temminck).

Je ne sais quelles routes elle suit à son passage de septembre, car, à cette époque, on en voit très peu, tandis qu'au mois de mars, elle remonte nos rivières en troupes assez nombreuses. C'est à cette dernière époque qu'elle porte un capuchon brun qui recouvre la tête et le devant du cou. En automne, ces mêmes

parties sont blanches, avec le devant de la poitrine d'un beau blanc rosé. Son bec et ses pieds sont couleur de laque-vermillon.

226. — G. PYGMÉE (*L. minutus*, Linn.).

C'est par voie d'échange que j'ai obtenu cette mouette de M. Cadolini, naturaliste-préparateur à Besançon. Elle lui avait été donnée par un chasseur qui venait de la tuer sur le Doubs, près Casamène. C'est tout ce que je sais de cet oiseau, dont l'apparition dans notre pays est des plus rares.

La tête et le cou sont couverts d'un capuchon noir; le dos et les couvertures des ailes sont cendrés; les parties inférieures blanches. Tel est le sujet qui est en ma possession. — Longueur, 27 centimètres.

Genre III. — **Sterne** (*Sterna*).

227. — S. PIERRE-GARIN (*S. hirundo*, Linn.).

Dans ce genre et le suivant, nous sommes moins riches que le département de la Côte-d'Or. Cette infériorité n'a d'autre cause que le manque total d'observations faites sur les bords de la Saône, la seule de nos rivières qui offre des conditions favorables au passage et au séjour de ces espèces, par son cours étendu au milieu de vastes plaines, et par les larges bancs de sable qui garnissent ses bords.

Le petit nombre de ces oiseaux que j'ai pu me procurer, me vient surtout de Port-sur-Saône, où se trouve un gué ayant près d'un kilomètre de long, sur une largeur moyenne de 300 mètres, et parsemé de nombreux îlots et bancs de graviers.

Le pierre-garin est commun à son double passage, mais il ne niche pas chez nous. On le voit au contraire pendant tout l'été sur les bords du Rhin et de ses affluents.

228. — S. PETITE (*S. minuta,* Linn.).

Ce n'est que rarement et isolément que nous voyons cette espèce sur nos rivières. Elle n'est cependant pas rare sur le Rhin et sur la Loire. Son véritable *habitat* est sur les côtes maritimes de la France et de la Hollande.

229. — S. ÉPOUVANTAIL (*S. fissipes,* Linn.).

Assez commune sur nos rivières à son double passage.

Son plumage d'automne diffère beaucoup de celui du printemps. En septembre, elle a toutes les parties supérieures d'un cendré bleuâtre, avec la tête noire, et les parties inférieures blanches. Au mois de mai, elle est complétement noire.

Sa nourriture consiste en insectes ailés, libellules et sauterelles, qu'elle prend au vol. Elle niche dans les étangs, sur une touffe d'herbes ou sur les feuilles du nénuphar.

Genre IV. — **Thalassidrome** (*Thalassidroma*).

230. — T. TEMPÊTE (*T. pelagica*, Ch. Bon.).

C'est par hasard que j'ai eu connaissance de l'apparition de cet oiseau dans notre région. Un jour, un chasseur de Pesmes vint visiter ma collection et me demanda si j'avais l'*oiseau chauve-souris.* Sur ma réponse négative, il me dit avoir tué l'hiver précédent un oiseau tout noir, de la grosseur d'un moineau, avec les pattes d'un canard, et qu'il lui avait donné ce nom parce qu'il ne sortait que le soir des hangars à charbon des forges de Pesmes, où on l'avait observé depuis plusieurs jours. D'après cette description, il me fut tout d'abord difficile de me former une opinion; mais le fait que cet oiseau avait des pattes de canard m'ayant surtout frappé, je m'empressai de

faire voir à mon visiteur un Th. tempête, dans lequel il reconnut sur le champ son *oiseau chauve-souris*.

C'est sur cette donnée que je me suis décidé à inscrire cette espèce dans mon Catalogue, et aussi parce que je savais que sa présence avait été signalée plusieurs fois dans la Côte-d'Or (1).

B. — Palmipèdes totipalmes.

FAMILLE II.

PÉLÉCANIDÉS.

Genre I. — Pélican (*Pelicanus*).

231. — P. BLANC (*P. onocrotalus*, Linn.).

Je n'ai jamais vu cet oiseau dans notre pays ; il est cependant bien constaté aujourd'hui que, pendant l'hiver exceptionnel de 1830, il a dû en passer en France une assez grande quantité. A ma connaissance, trois individus ont été tués ou trouvés morts sur divers points du territoire.

La tête et les pieds d'un de ces oiseaux, qui avait été pris dans la glace en 1830, sont conservés à Scey-sur-Saône.

Un de mes collègues en tua un sur la Meuse. Je l'ai vu empaillé chez lui. Enfin, en 1831, M. Nodot, pharmacien à Semur (Côte-d'Or), me fit voir les pieds d'un troisième, qui avait été trouvé l'année précédente près du village d'Epoisses.

Dans son *Catalogue des oiseaux de la Côte-d'Or*, le docteur Marchant cite la capture de deux de ces oiseaux dans ce département, mais sans les dates.

J'ai vu à Besançon, il y a quelques années, dans

(1) Voir notre Catal., p. 77. (*Note de l'Editeur*.)

une maison particulière, un pélican empaillé; mais je ne sais où il avait été tué.

Genre II. — Cormoran (*Phalacrocorax*).

232. — C. ORDINAIRE (*P. carbo*, G. Cuv.).

Les cormorans nagent et plongent avec une étonnante facilité, et poursuivent entre deux eaux les poissons les plus agiles. En marchant, ils se tiennent dans une position encore plus verticale que les harles, leur longue queue garnie de pennes fortes et très élastiques leur servant de soutien.

Depuis plus de quinze ans que je parcours la vallée de l'Ognon, je n'en ai vu que deux, dont un a été tué sur un peuplier près du pont de Marnay.

Cet oiseau a une habitude que je ne crois pas avoir encore été signalée, et qui est des plus originales.

Il choisit ordinairement pour se reposer un point élevé, soit une éminence sur la berge, soit un piquet ou une branche d'arbre, mais dominant toujours l'eau. Lorsqu'il quitte cet endroit, soit de son propre mouvement, soit par la crainte d'un danger, il se jette toujours à l'eau, mais seulement pour y tremper son ventre et ses pattes, à la façon des hirondelles.

Toutes les fois que j'ai eu l'occasion d'en faire lever un, j'ai remarqué la même manœuvre, et cela m'est arrivé huit ou dix fois sur le golfe de Gascogne et sur les étangs Cazaux, très fréquentés par ces oiseaux.

Le plumage d'hiver est complétement d'un noir verdâtre en dessus, et d'un brun cendré et bronzé en dessous.

En été, il porte une huppe d'un vert foncé. Sur le sommet de la tête, les côtés du cou et sur les cuisses, quelques plumes d'un blanc pur. Les trois doigts antérieurs sont réunis par une membrane à celui de derrière. Bec assez long et crochu.

Les jeunes sont d'un brun foncé en dessus, et d'un gris brun en dessous.

Longueur, 27 à 29 pouces.

233. — C. HUPPÉ (*P. cristatus*, Fabr.).

Un individu jeune a été tué aux Verrières en 1856 ; il fait partie du musée de la ville de Besançon.

J'en possède un dans ma collection, en plumage d'hiver ; il a été pris sur la Marne en 1844.

Avec la livrée de cette saison, toutes les parties inférieures sont d'un noir verdâtre mat ; sur les côtés du cou, quelques plumes blanches fines et clairsemées ; le dos et les ailes d'un cendré foncé, chaque plume de ces parties étant bordée d'un noir profond.

En été, l'occiput est orné d'une huppe composée de longues plumes d'un vert foncé ; le sommet de la tête et le cou marqués de raies longitudinales noires et blanches ; parties inférieures d'un blanc pur ; le dos et les ailes, d'un brun roussâtre, parsemés d'une multitude de petites taches.

C'est à peu près le plumage des vieux, sauf une bande d'un roux marron vif que ces derniers portent sur le devant du cou.

Plus petit que le précédent (22 à 23 pouces).

C. — *Palmipèdes lamellirostres.*

FAMILLE III.

ANATIDÉS.

Genre I. — Oie (*Anser*).

234. — O. CENDRÉE ou PREMIÈRE (*A. ferus*, Linn.).

Cette espèce est la souche de toutes nos races do-

mestiques. Elle est bien plus rare que la suivante, car je n'en ai jamais vu que pendant les hivers rigoureux, et par petites troupes de trois ou quatre individus au plus.

Pendant la dernière invasion, j'en ai observé, à l'aide de ma longue-vue, qui ont séjourné dans la prairie de Marnay.

Elle diffère de l'oie vulgaire par son bec plus gros et tout entier d'un jaune orange, par ses pieds couleur de chair et son plumage d'un cendré clair.

Une femelle de cette espèce s'est accouplée avec un cygne domestique dans les fossés des fortifications de Vitry-le-Français. De ce croisement sont nés des métis inféconds d'une forte taille, mais ne différant de leur mère que par un bec très gros, complétement noir et tuberculé. Deux de ces métis font partie de ma collection.

235. — O. SAUVAGE ou VULGAIRE (A. *segetum*, Gmel.).

Commune dans nos contrées pendant certains hivers, tandis que dans d'autres on n'en voit passer que quelques bandes.

Elle diffère de la précédente par son bec long et déprimé, noir à sa base et jaune dans son milieu, et par ses pieds d'un rouge orange. La tête et le cou sont d'un cendré brun. Les parties supérieures sont plus foncées, chaque plume étant liserée de blanc. Croupion d'un brun noirâtre.

De passage périodique dans nos climats, mais niche dans le Nord.

236. — O. RIEUSE ou A FRONT BLANC (*A. albifrons*, Gmel.).

Beaucoup plus rare que l'espèce précédente, dont elle diffère, d'abord par sa plus petite taille, par son bec qui est tout entier d'un jaune orange, et par ses

pieds qui sont de la même couleur. Un grand espace blanc sur le front; les parties inférieures blanchâtres, parsemées de larges taches noires.

Elle ne nous visite que pendant les hivers rigoureux. J'en ai vu une à Marnay et une autre sur le marché de Besançon. Elle est assez commune sur les côtes maritimes de la France.

Genre II. — **Cygne** (*Cygnus*).

237. — C. SAUVAGE (*C. ferus*, Linn.).

Ne paraît dans nos départements que pendant les hivers rigoureux.

Pendant les derniers jours de janvier et une partie de février 1871, une vingtaine de ces oiseaux ont séjourné dans nos prairies. Cette station prolongée est probablement due à la sécurité dont ils jouissaient, protégés par la garnison prussienne de Marnay; car, pendant tout ce temps, ils n'ont pas été dérangés une seule fois. Tous les jours, je les voyais avec ma longue-vue, se promenant dans les prés, ou s'ébattant sur l'Ognon.

Je n'ai pas découvert dans cette troupe la nouvelle espèce désignée sous le nom de C. de Bewich. Je connais parfaitement cet oiseau, car j'en ai conservé un vivant pendant trois ans. Je m'en étais emparé après l'avoir légèrement blessé à l'aile, et, l'ayant apporté à la maison, il s'est montré de suite si familier, que je me suis décidé à le conserver vivant. Après un mois de captivité, il venait à la voix, et prenait dans la main la nourriture qu'on lui offrait.

Obligé de quitter Châlons-sur-Marne en 1844, j'ai dû le donner à un de mes amis, ce qui fait que cette espèce manque à ma collection.

Elle diffère de l'autre par sa taille plus petite, par

son bec plus gros à la base et plus élevé, et par les palmures de ses pieds qui sont plus larges.

Genre III. — Canard (*Anas*).

Section A. — DOIGT DE DERRIÈRE SANS MEMBRANE.

238. — C. SAUVAGE (*A. boschas*, Linn.).

Encore assez commun sur nos rivières à son double passage, mais bien moins qu'autrefois. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, les chasseurs de Marnay tuaient annuellement deux cents canards ; aujourd'hui ils en tuent à peine trente.

On a divisé les canards en deux sections : la première, qui pour notre pays comprend sept espèces, a pour caractère distinctif d'avoir le doigt postérieur ou pouce dépourvu de membrane.

Les huit espèces qui font partie de la seconde section portent à ce même doigt une large membrane.

C'est parmi les premiers que doivent choisir les gourmets pour avoir un bon rôti. Ils ne plongent jamais, à moins qu'ils ne soient blessés ou qu'ils ne jouent entre eux. Leur nourriture consiste en insectes et plantes aquatiques, et en toute espèce de graines.

Les seconds, au contraire, sont des oiseaux essentiellement plongeurs, se nourrissant surtout de petits poissons et de coquillages, ce qui donne à leur chair un goût de marais désagréable.

239. — C. CHIPEAU ou RIDENNE (*A. strepera*, Linn.).

Beaucoup plus rare que le précédent. Il est plus petit ; sa tête et son cou sont parsemés de points bruns sur fond gris ; le bas du cou, le dos et la poitrine marqués de croissants noirs en forme d'écailles ; sur les ailes une large tache d'un roux marron ; miroir blanc; pieds orange.

La femelle ressemble au mâle, mais les teintes sont moins tranchées.

240. — C. A LONGUE QUEUE ou PILET (*A. acuta*, Linn.).

Ce canard a le cou mince et très allongé. Il est facile de le reconnaître aux deux grands filets formés par les sections médianes de la queue.

La femelle a tout le plumage d'un gris roussâtre, et les filets sont moins longs que chez le mâle.

Il est commun sur l'Ognon à son double passage, mais surtout à celui du printemps.

241. — C. SIFFLEUR (*A. penelope*, Linn.).

C'est de nos canards celui qui a le plus petit bec, et dont la forme a quelque rapport avec celui de l'oie. Il est bleu avec la pointe noire.

Front blanc jaunâtre ; tête et cou d'un roux marron ; gorge noire ; poitrine couleur lie de vin. Le miroir de l'aile porte trois bandes, dont une verte au milieu et une noire de chaque côté.

Il nous visite par grandes bandes aux deux époques de son passage. Quelques couples nichent dans nos marais.

C'est, avec le milouin, celui que les chasseurs nomment *rougeot*.

242. — C. SOUCHET (*A. clypeata*, Linn.).

C'est un très joli canard, mais son long bec en forme de spatule le rend disgracieux. Sa tête et son cou sont d'un beau vert, sa poitrine d'un blanc pur ; ventre et flanc d'un roux marron ; couverture des ailes bleu clair ; miroir d'un vert foncé.

La femelle porte une livrée obscure, mais elle est toujours facilement reconnaissable à son bec.

Sa taille approche de celle du siffleur : 48 centim. Il niche dans nos marais et quelquefois dans nos

champs cultivés. On m'en a apporté des jeunes pris dans un champ de seigle.

243. — C. SARCELLE, (*A. querquedula*, Linn.).

(Sarcelle commune ou sarcelle d'été de Buffon).

Son nom de sarcelle d'été lui vient de ce qu'elle nichait autrefois dans nos marais; ce qui est rare aujourd'hui.

La chasse, qui reste ouverte jusqu'au 31 mars pour le marais, est la cause principale de la disparition de cette espèce, comme aussi de la poule d'eau, des râles et des bécassines.

On sait, en effet, que toutes ces espèces commencent à pondre dès les derniers jours de mars, comme la bécasse.

244. — C. SARCELLINE (*A. crecca*, Linn.).

(Petite sarcelle ou sarcelle d'hiver de Buffon.)

C'est le plus petit de nos canards, la sarcelle d'été étant un peu plus grosse. Elle niche rarement chez nous, mais elle y est très commune à l'époque des passages; il en reste même pendant tout l'hiver.

Elle diffère de l'autre par la taille, par la tête et le cou qui sont d'un roux marron. Sur les joues, une large bande d'un vert à reflets; ventre, poitrine et flancs marqués de zigzags blancs et noirs; miroir vert et noir.

La femelle est d'un brun roussâtre, plus foncé sur le dos. Longueur 35 centimètres. Les parties inférieures sont quelquefois d'un roux couleur de rouille, mais cette coloration est due à un séjour prolongé dans des marais ferrugineux. J'ai fait la même observation pour les bécasses.

Section B. — UNE MEMBRANE AU DOIGT POSTÉRIEUR.

245. — C. GARROT (*A. clangula*, Linn.).

Le garrot ne nous visite pas tous les ans. Il faut

une température très basse dans le Nord pour qu'il descende sur nos rivières. Il plonge encore plus fréquemment que le précédent, et paraît ne chercher sa nourriture qu'au fond de l'eau.

246. — C. MILOUINAN, (*A. marina*, Linn.).

Le milouinan, comme la plupart des canards de cette section, a des formes lourdes et disgracieuses, surtout quand il marche. La position de ses pieds, placés très en arrière, ne lui permet pas de s'élever perpendiculairement hors de l'eau. Il faut qu'il en rase la surface pendant plusieurs mètres pour pouvoir le faire, mais il nage bien et plonge longtemps.

Le mâle a la tête et toutes les parties antérieures d'un noir profond; les parties inférieures et le dos blancs rayés de zigzags noirs; bec bleu clair; iris jaune.

La femelle porte une large bande blanche autour du bec. Le reste du plumage est d'un brun clair finement liséré sur le dos.

De passage irrégulier sur nos rivières.

247. — C. MILOUIN (*A. ferina*, Linn.).

Comme couleur, il ne diffère du précédent que par la tête et le cou qui sont d'un roux rougeâtre.

Le bec est long et noir, traversé dans son milieu par une bande d'un bleu foncé.

La femelle est gris brun roussâtre uniforme. Les tarses et les doigts sont bleuâtres, et les membranes noires.

Il est assez commun dans notre pays, et je crois même qu'il y niche, car j'en ai tué de jeunes sur la petite rivière de Vesoul, et sur la Saône près Pontailler.

Un peu moins grand que le milouinan.

248. — C. DOUBLE MACREUSE (*A. fusca*, Linn.).

C'est un habitant des bords de la mer, et nous ne voyons ordinairement chez nous que les jeunes de cette espéce, surtout pendant les inondations succédant à des hivers rigoureux, au moment de la fonte des glaces.

C'est un gros canard dont tout le plumage est d'un noir profond, à l'exception d'un croissant blanc au-dessus des yeux et d'un miroir de même couleur sur les ailes. Le bec est moitié jaune et moitié noir; les doigts sont rouges et les membranes noires.

Les jeunes et les femelles sont d'un noir couleur de suie.

Tous les canards de cette section, comme nous l'avons déjà dit, sont des plongeurs infatigables.

249. — C. MACREUSE (*A. nigra,* Linn.).

Plus petit que le précédent. Tout le plumage, sans exception, d'un noir profond; sur le haut du bec, un tubercule jaune; le tour des narines orange; le reste noir. Les femelles et les jeunes sont d'un brun noirâtre taché de cendré.

Tout aussi rare chez nous que la double macreuse. Commun sur les côtes maritimes de France. Mêmes habitudes et même nourriture que le précédent.

250. — C. MORILLON (*A fuligula*, Linn.).

Assez commun à son double passage, qu'il effectue le plus souvent en rasant la surface de l'eau.

C'est un petit canard presque rond; du moins il paraît tel quand on l'observe sur l'eau. Il plonge aussi, mais moins souvent que le garrot.

La femelle est plus petite que le mâle.

251. — C. DE MICLON (*A. glacialis*, Linn.).

Ce canard a été tué sur l'Ognon en 1866, par un chasseur de Ruffey, et envoyé sur le marché de Be-

sançon, où heureusement il a été trouvé par M. Constantin à l'étalage d'un marchand de gibier. Il fait aujourd'hui partie du musée de la ville.

Cette espèce a la taille du siffleur. Son bec est très court, noir, avec une bande rouge au milieu ; la tête et le devant du cou blancs, la gorge et les joues cendrées; sur les côtés du cou une large tache d'un brun marron; la poitrine et le dos couleur de suie; les grandes couvertures des ailes blanches; deux filets très longs dépassent la queue de 10 centimètres.

La femelle a les teintes moins vives et les filets plus courts.

252. — C. NYROCA ou A IRIS BLANC (*A. leucophtalmos,* Bechst.).

Ce petit canard n'est pas commun. Je ne l'ai jamais tué que deux fois sur l'Ognon, et l'ai toujours vu isolé.

Tête, cou, poitrine d'un brun rougeâtre très vif; autour du cou un petit collier brun foncé; une petite tache blanche irrégulière sous le bec; les parties supérieures d'un brun noirâtre à reflets; parties inférieures d'un blanc pur; miroir de l'aile blanc; bec bleuâtre; iris blanc.

La femelle ressemble au mâle, mais avec les teintes beaucoup moins pures.

Comme le garrot, il fait entendre, en volant, un bruit d'ailes qui se perçoit de fort loin.

Sa taille est à peu près celle du morillon.

Genre IV. — Harle (*Mergus*).

253. — H. VULGAIRE (*M. merganser*, Linn.).

Les harles ressemblent beaucoup aux canards; mais leur bec est presque cylindrique, courbé à son extrémité, et dentelé en forme de scie. Les pieds sont

encore plus en arrière que chez les canards de la deuxième section.

Ils plongent facilement et longtemps. Leur nourriture consiste en poissons, dont ils font une grande destruction.

Dans l'espèce qui nous occupe, la tête est surmontée d'une grosse huppe très touffue, d'un noir verdâtre à reflets. La partie inférieure du cou[1], la poitrine, le ventre, les couvertures des ailes et les scapulaires sont d'un blanc jaune rosé. Le haut du dos est d'un noir profond; les grandes couvertures des ailes lisérées de noir. Queue cendrée. Bec et pieds rouges.

La femelle a la tête et le haut du cou roussâtres. Sa huppe est longue et effilée. Les parties supérieures sont d'un cendré foncé. Miroir blanc sans bandes transversales.

Dans les premiers jours de janvier 1838, j'en ai vu une grande quantité sur la Loire, et les marchés en étaient abondamment pourvus.

Comme toutes les espèces du genre, c'est un détestable gibier.

254. — H. HUPPÉ (*M. serrator*, Linn.).

Les individus adultes de cette espèce se montrent rarement sur nos rivières; cependant, en 1860, un vieux mâle et un autre à moitié adulte m'ont été envoyés par M. Galaire, de Port-sur-Saône.

Le mâle a toute la tête et une petite partie du cou d'un noir verdâtre. La huppe, au lieu d'être touffue comme dans le grand harle, est formée de longues plumes effilées; un collier blanc entoure le cou. La poitrine est roussâtre, marquée de taches noires. A l'insertion des ailes, quelques plumes blanches et noires forment une rosace. Parties supérieures d'un noir profond. Ventre et miroir blancs, ce dernier

coupé par une bande cendrée. Bec rouge, pieds orange.

La femelle a le cou et la tête roux ; poitrine, dos et ailes cendrés ; miroir blanc coupé par une bande cendrée.

255. — H. PIETTE (*M. albellus,* Linn.).

Il ne paraît sur nos rivières que pendant les hivers rigoureux.

J'ai tué une femelle sur le Durgeon, près Vesoul, en 1859, et un jeune mâle sur l'Ognon, en 1861.

Le mâle adulte porte une huppe touffue. Sur les côtés du bec une tache d'un noir verdâtre, et une semblable à l'occiput. La huppe, le cou, les scapulaires, les petites couvertures des ailes et toutes les parties inférieures d'un beau blanc. Deux croissants d'un noir profond sur les côtés de la poitrine. Queue cendrée. Bec et doigts d'un cendré bleuâtre. Membranes noires. Longueur 15 à 16 pouces.

La femelle a la tête d'un brun roux ; le cou blanc ; la poitrine et les flancs cendrés ; les parties supérieures de même, mais plus foncées sur le dos.

D. — Palmipèdes brachyptères.

FAMILLE IV.

COLYMBIDÉS.

Genre I. — **Plongeon** (*Colymbus*).

256. — P. IMBRIM (*C. glacialis,* Linn.).

Ces oiseaux ont, pour ainsi dire, les pieds dans l'abdomen, tant ils sont implantés à l'arrière du corps. Aussi quand ils sont à terre, ils ne peuvent garder l'équilibre qu'avec l'aide de leurs ailes dont ils

se servent comme d'un soutien. Si ce point d'appui vient à leur manquer, ils se laissent tomber sur le ventre.

Le genre grèbe est dans le même cas : aussi ces oiseaux ne viennent à terre que pour y faire leur ponte.

Les adultes diffèrent beaucoup des jeunes. Ces derniers, que nous voyons quelquefois sur nos étangs et sur nos rivières, ont la tête et la partie postérieure du cou d'un brun cendré; le devant du cou et toutes les parties inférieures d'un blanc pur; plumes du dos, des ailes et des flancs d'un brun foncé et bordées de cendré clair.

Les adultes ont la tête et le cou d'un vert foncé à reflets bleuâtres; une petite bande rayée de blanc et de noir au-dessous de la gorge; un large collier rayé longitudinalement de noir et de blanc à la partie postérieure du cou; le dos, les ailes et les flancs d'un noir profond; chaque plume marquée d'une tache carrée d'un blanc pur; parties inférieures blanches. Longueur 28 à 30 pouces.

J'en ai vu un jeune sur l'Ognon en 1863. Un autre a été tué sur la Saône, et un troisième a été pris sur le canal latéral de la Saône.

257. — P. LUME (*C. arcticus*, Linn.).

Les jeunes de cette espèce sont plus communs chez nous que ceux de l'espèce précédente. J'en ai vu plusieurs à l'état vivant, et d'autres montés par des chasseurs de ma connaissance.

Il ne m'en est arrivé qu'un ayant déjà une partie de la livrée de l'adulte, qui pouvait avoir de deux à trois ans. Il fait partie de ma collection.

Les vieux ont la tête et la nuque d'un cendré brun; gorge et devant du cou d'un noir violet à reflets; au-dessous de la gorge une bande blanche et noire; sur

les côtés du cou, une large bande rayée longitudinalement de noir et de blanc; parties inférieures d'un blanc parfait; dos, croupion et flancs d'un noir profond; parties supérieures noires et blanches; sur les ailes, douze à quinze bandes d'un blanc pur. Longueur : 24 à 26 pouces.

258. — P. CAT-MARIN (*C. septentrionalis*, Linn.).

Se rencontre aussi souvent que le précédent et dans les mêmes localités; mais ce sont toujours des jeunes de un à deux ans. Je n'en ai jamais vu un seul dans notre pays qui ait la gorge entièrement rousse.

A l'âge d'un an, les sujets de cette espèce ont déjà la tête et le cou cendrés ou couleur de souris; sommet de la tête marqué de taches noires; parties inférieures du cou rayées longitudinalement de noir et de blanc; parties supérieures d'un blanc pur; le dos et les ailes d'un brun noirâtre parsemé d'une multitude de petites taches blanches.

C'est à peu près la livrée des vieux, sauf une bande d'un roux marron vif que ces derniers portent sur le devant du cou.

Longueur : 23 à 24 pouces.

Genre II. — Grèbe (*Podiceps*).

259. — G. HUPPÉ (*P. cristatus*, Lath.).

Les grèbes sont en général des nageurs et des plongeurs excellents; en plongeant ils se servent de leurs ailes et semblent voler sous l'eau.

Le grèbe huppé est le plus grand du genre. Sa longueur totale est d'environ 48 centimètres.

Les vieux portent une huppe et une large fraise d'un noir lustré; toutes les parties inférieures sont blanches et argentées. Les jeunes n'ont ni huppe ni fraise.

N'est un peu commun que pendant les hivers rigoureux.

260. — G. JOUGRIS (*P. rubricollis*, Lath.).

Une huppe très courte, pas de fraise, mais les joues et la gorge d'un beau gris de souris; le devant du cou et la poitrine d'un roux couleur de rouille; les parties inférieures blanches.

Plus rare que le grèbe huppé.

Un chasseur de Marnay m'en a envoyé un, il y a quatre ou cinq ans, qui était à moilié adulte.

Les jeunes sont d'un blanc jaunâtre sur toutes les parties inférieures.

261. — G. ESCLAVON (*P. cornutus*, Lath.).

Toute la tête et la fraise qui entoure le cou, d'un noir profond. A l'état adulte, deux grandes touffes de plumes placées derrière les yeux sont d'un roux vif, ainsi que le cou et la poitrine.

Nous le voyons rarement avec cette livrée, tandis que les jeunes sont assez communs. Les uns et les autres se distinguent de l'espèce suivante par l'œil dont l'iris est double, c'est-à-dire que la prunelle est entourée d'un cercle jaune suivi d'un second cercle d'un rouge vif.

262. — G. OREILLARD (*P. auritus*, Lath.).

Huppe et fraise très courtes et d'un noir profond; derrière les yeux un pinceau de plumes effilées, longues et de couleur jaune et rousse; le cou et le haut de la poitrine noirs.

Les jeunes ont la gorge et toutes les parties inférieures blanches. Ils n'ont ni fraise ni huppe. Rare.

263. — G. CASTAGNEUX (*P. minor*, Lath.).

Trés commun sur nos rivières à son double paspassage. Il niche de préférence sur les étangs couverts

de roseaux ou de saules à demi-submergés. Les adultes nous quittent de très bonne heure, tandis que les jeunes ne partent que quand ils sont chassés par les glaces.

Les mâles et les femelles adultes se distinguent des jeunes par la tête qui est noire, par le cou marron et la poitrine noirâtre.

CONSULTATION DE CUJAS

SUR

L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU DROIT

A BESANÇON EN 1580

PUBLIÉE PAR

M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres)

Séance du 8 juillet 1876.

M. Henri Beaune a publié, d'abord dans la *Revue des sociétés savantes* (4e série, t. I, 1865, pp. 203-215), puis dans un volume fait en collaboration avec M. Jules d'Arbaumont (*Les Universités en Franche-Comté,* 1870, in-8), de curieux documents sur les tentatives de la ville de Besançon, au seizième siècle, pour ouvrir dans ses murs une université d'études. Ces documents, conservés au château de Grosbois-en-Montagne (Côte-d'Or), se composent d'extraits des délibérations communales de Besançon et de plusieurs pièces originales enlevées aux archives de cette ville. Telle est, entre autres, une lettre de Cujas, datée du 24 août 1566, dans laquelle le grand jurisconsulte, ne pouvant accepter les avances que lui faisait Besançon, indiquait à la municipalité de cette ville ceux à qui elle devrait recourir pour mettre en renom chez elle l'enseignement du droit.

Par quelques extraits des registres municipaux, on savait que, quatorze ans plus tard, la même ville, qui n'avait pas

eu à se louer du professeur François Baudoin, s'était encore adressée à Cujas pour obtenir l'indication de nouveaux oracles de la science juridique. D'après ces documents, Cujas aurait répondu par un refus poli, motivé sur ce que la ville de Besançon, pourvue d'une autorisation de l'Empereur, n'avait pas encore du Saint-Siége la permission nécessaire pour ouvrir une université.

Il y eut plus et mieux de la part de Cujas. Tout en faisant remarquer à la ville qu'elle manquait d'une pièce essentielle pour être en règle, il s'empressa de lui renouveler les plus affectueux conseils quant à la manière de composer un corps de professeurs en droit. Selon lui, il faut que la municipalité choisisse au moins quatre professeurs du pays, puis qu'elle appelle « deux estrangers qui soyent et ayent le bruict d'estre doctes et profons en ceste science, et, ce qui est le principal, qui soyent paisibles et de bonnes mœurs, et du tout dissemblables à ceux qui troublent aujourd'hui tout le monde. » Mais de tels hommes sont d'autant plus recherchés qu'ils sont plus rares, et il faudra de grands sacrifices d'argent pour les attirer. Quand il saura quelles offres la ville est en mesure de faire, il s'emploiera pour lui trouver deux professeurs et « les convier à prendre ceste charge, qui n'est pas petite, de bailler bruict à une université nouvelle. » En attendant ce renseignement, il jette déjà les yeux sur Roaldès, actuellement à Lyon, qu'il se fait fort de décider.

Ce qui précède est tiré d'une lettre autographe de Cujas, datée de Bourges le 10 août 1580. Cette pièce n'existant ni en original, ni en copie, au château de Grosbois, MM. Beaune et d'Arbaumont ne l'ont pas connue, et elle ne figure pas dans leur volume. Nous en donnons, ci-après, le texte inédit.

Il nous a paru intéressant d'y joindre : 1° la délibération municipale prescrivant la nouvelle démarche à faire auprès de Cujas; 2° une lettre du chanoine Pierre de Soye [1], résu-

---

(1) Pierre de Soye, docteur en théologie, chanoine de la collégiale de

mant la conversation qu'il a eue avec le docte jurisconsulte au sujet des désirs de la ville ; 3° la délibération municipale constatant la réception des deux lettres.

Dans la missive de Pierre de Soye, il est relaté que Cujas avait indiqué Claude Chifflet comme l'un des professeurs à choisir sur place pour jeter les bases de l'université projetée. Cette marque d'estime, venue d'un illustre maître, dut mettre en singulier relief le nom de celui qu'elle concernait. Comme toujours, la formule d'ébruitement exagéra les termes mêmes du rapport authentique. Il en résulta une légende, consignée dans toutes les *Biographies*, suivant laquelle Cujas, sollicité par les magistrats de Besançon de venir professer chez eux, aurait répondu en ces termes : *Habetis alterum me Claudium Chiffletium*. Or, comme on en jugera par la lettre que nous publions plus loin, Cujas se servait trop habilement de la langue française pour avoir jamais eu l'idée de correspondre en latin avec la municipalité de Besançon.

Sainte-Madeleine de Besançon, fut l'un des auxiliaires dévoués de l'établissement des Jésuites dans les deux Bourgognes. La délibération municipale du 2 août 1594, relative à la cession du collége de Besançon aux Jésuites, le mentionne comme ayant été « ci-devant économe ès colléges des Jésuites à Dijon et à Dole. » La délibération municipale suivante donne une idée des pieux sentiments qui animaient cet ecclésiastique :

« *Du samedy* XIe *de janvier* 1603.

» Hospital Sainct-Jacques.

» Vénérable messire Pierre de Soye, prestre, chanoine en l'église collégiale Saincte-Marie-Magdaleine, par une requeste sienne, a supplié Messieurs accepter une sienne dévotion de cent frans pour tirer rente annuelle à employer en huyle pour faire clairer la lampe posée devant le Sainct-Sacrement de l'Aultel qui repose en la chappelle dudict hospital, et durant le jour : laquelle dévotion Mesdissieurs ont loué et accepté, et pour ce député les sieurs Jaquelin, Varin et de Chavirey pour luy remercier et adviser d'en faire escript, selon qu'il semblera audict sieur de Soye, pour perpétuelle mémoire. »

I

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE CONCERNANT UNE DÉMARCHE A FAIRE AUPRÈS DE CUJAS DANS L'INTÉRÊT DE LA FUTURE UNIVERSITÉ DE BESANÇON.

Du samedy pénultième jour de juillet 1580.

Université.

Ce conseil a esté assemblé pour, suyvant plusieurs précédantes délibérations sur le faict de l'université concédée par Sa Majesté impériale à ceste cité, adviser moyens de l'encheminer, nonobstant toutes les traverses et empeschemens du costel de Dole.

Sur quoy, a esté résolu que l'on escriproit (et ce qu'a faict le secrétaire) à messieurs Cabet, docteur régent en l'université de Thoulouse, et Cujas, docteur régent en celle de Bourges, pour les prier d'avoir, s'ilz pouvoient treuver en leurs quartiers, deux bons docteurs, sçavans et catholiques, pour lire aux droictz, et l'on les stipendiera raisonablement, et à messire Pierre de Soye de à ce tenir main devers ledict sieur Cujas. Monsieur de Chavirey a prins charge de faire tenir lesdictes lettres.

II

RÉPONSE DE CUJAS A LA MUNICIPALITÉ DE BESANÇON QUI, POUR LA SECONDE FOIS, LUI AVAIT DEMANDÉ DES CONSEILS AU SUJET DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DU DROIT EN CETTE VILLE.

1580 — 10 août.

(*Archives de la ville de Besançon*).

Messieurs, j'ay esté très aise d'entendre par voz lettres le privilége qu'avés obtenu de Sa Majesté impériale pour dresser en vostre ville une université en droict et, comme je pense,

aussy en théologie, médicine et arts, ainsy qu'il en est aux aultres universités. J'en ay esté, dis-je, très aise, parce que je sçay bien que le lieu est digne et tout propre pour en avoir une bonne et bien peuplée d'escholiers, et que ce sera ung grand bien à vostre ville, lequel je vous ay tousjours désiré despuis le temps qu'il vous pleut me faire cest honneur d'envoyer icy vers moy monsieur Malarmey, mon bon et ancien amy, pour le mesme effect, lorsque j'avoye le pied à l'estrier pour m'en aller à Turin, ce qui feut cause que luy et moy ne peumes rien faire ensemble, d'aultant que j'avoye freschement receu exprès commandement de feu Madame de Savoye de me retirer audict Turin et lui avoye donné parole. Or, Messieurs, en ce faict, ce n'est pas assés d'avoir le privilége de l'Empereur, il le fault aussy avoir, si vous ne l'avés encor eu, de Nostre-S.-Père, comme je pense que sçavés trop mieux : et, après, choisir pour le moins quatre de vostre ville ou du pays qui soyent bien versés en droict pour jecter les premiers fondemens de ceste université et qui commencent à bastir le corps de la faculté, ausquels, comme avés advisé, vous pourrés après adjouster deux estrangers qui soyent et ayent le bruict d'estre doctes et profons en ceste science, et, ce qui est le principal, qui soyent paisibles et de bonnes mœurs, et du tout dissemblables à ceux qui troublent aujourd'huy tout le monde, comme vous avés prudemment cotté en vozdictes lettres. Je ne sçay pas quel fons vous avés, ny quels moyens de les entretenir, ny quelles offres vous leur voulés faire pour les convier à prendre ceste charge, qui n'est pas petite, de bailler bruict à une université nouvelle. Je sçay bien que sans un bon fons, à peine trouverés-vous personne qui soit pour fournir à cela. Car il y a si peu d'hommes aujourd'huy, que ceux qui peuvent quelque chose, tant plus ils sont requis, tant plus ils sont difficiles à recouvrer. Et vous diray au vray, sur ce propos, que, ceste année mesme, le duc de Lorraine a offert mille escus à un personnage de ce royaume pour l'avoir en son université, et le duc de Baviére douze cens escus, et

n'ont peu rien faire avec luy. Et partant, je seroye bien ayse, devant toute aultre chose, de sçavoir de vous quels moyens vous avés, ou quel entretenement vous avés intention de faire mesmement à ces deux que demandés, qui porteront aussy tout le faiz; et lors j'en pourray chercher et trouver de la qualité requise, ne pouvant aussy tout à coup vous en trouver deux, ny sonder si tost leur volunté parce qu'ils ne sont pas icy. Et ne sçauroye, pour le présent, vous en nommer qu'un, qui n'a point son pareil, nommé monsieur Roaldès, qui est à présent à Lyon et dans peu de jours doit estre en ceste ville, qui en cecy se gouvernera tousjours selon mon conseil, si vous monstrés à bonne escien qu'ayés affection de l'avoir, en l'accommodant de tout ce qu'il fault en ce cas et que l'on a acostumé nous fournir.

Et, sur ce, Messieurs, je me recommanderay très humblement à vostre bonne grâce, et prieray Dieu vous donner la sienne très saincte.

De Bourges, ce 10 aoust 1580.

Vostre bien humble serviteur,

JAC. DE CUIAS.

(Au dos) *A Messieurs Messieurs les Gouverneurs de la cité impériale de Besançon.*

(Au bas) *R[eçue] le* XXe *d'aoust 1580.*

III

LETTRE DU CHANOINE PIERRE DE SOYE, ACCOMPAGNANT UNE RÉPONSE DE CUJAS A LA MUNICIPALITÉ DE BESANÇON.

1580 — 13 août.

(*Archives de la ville de Besançon*).

Très honorez Seigneurs,

Suivant le contenu des lettres qu'il vous a pleu m'escripre,

j'ay délivré à monsieur Cujas la missive y mentionnée, lequel l'ayant leu avec bon visage, s'est monstré fort affable et de bonne volunté envers la cité ; et, entre plusieurs choses qu'il m'a communiqué en son logis, son advis est que monsieur le docteur Chifflet seroit bon pour estre l'ung de ceulx qui seront admis pour encheminer nostre dessaing et honeste entreprinse. Il dict aussy que pour avoir hommes fameux et renommez, il fauldra foncer bonne somme pour commancement. Du surplus, il escript à Voz Seigneuries ce que je leur envoye : que m'occasionnera finir cestes par humble salutation et actions de grâces que je leur offre pour m'avoir faict ce faveur m'emploier pour le service de la cité ; priant le Créateur de toutes choses, Messeigneurs, mectre à chief ce qu'il vous a pleu sagement commencer, préserver de tout danger la cité et accroistre voz biens et honneurs.

De Bourges, ce XIIIe en aost 1580.

De Voz Seigneuries
Très humble et dévot serviteur selon Dieu,
P. DE SOYE.

(Au dos) *A Messeigneurs Messieurs les Gouverneurs de la cité impériale de Besançon.*

(Au bas) *R[eçue] le* xxe *d'aoust 1580.*

IV

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE CONCERNANT LA RÉCEPTION DES RÉPONSES DE CUJAS ET DE PIERRE DE SOYE.

Du samedy xxe d'aoust 1580.

Université.

Messieurs ont receu responses à leurs lettres envoyées der-

nièrement à monsieur Cujas et à messire Pierre de Soye, contenant, entre aultres choses, celles dudict sieur Cujas que ce n'est assez d'avoir le privileige de l'Empereur, mais qu'il le fault aussi avoir de Nostre-S.-Père; et le reste comme par lesdictes lettres.

LES

PLAGIATS DE MIRABEAU

Par M. Edouard BESSON.

Séance du 8 juillet 1876.

Ne soyez pas surpris, Messieurs, si un Franc-Comtois vient aujourd'hui vous entretenir de Mirabeau. Outre que son existence à la fois si tourmentée et si remplie, et les graves événements auxquels il prit part, sont de nature à intéresser tout Français un peu curieux de l'histoire de son pays, le grand orateur se rattache spécialement à la Franche-Comté par sa captivité au fort de Joux et son séjour à Pontarlier, origine première de ses fautes et de ses malheurs, par des procès retentissants suivis de condamnations tragiques, et surtout par cette femme célèbre qui fut l'Héloïse du nouvel Abélard.

Ce travail n'a cependant pas pour objet de faire revivre le rôle agité et trop souvent coupable que l'amant de Sophie Monnier joua dans notre province. L'histoire et le roman ont popularisé les drames qui se rattachent à cette phase troublée de sa jeunesse, et il est désormais difficile de produire à cet égard quelque chose de bien neuf et de bien original.

Laissant donc de côté la vie privée de Mirabeau, je me propose d'examiner avec vous une question intimement liée à sa carrière politique, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de savoir si ses écrits, si ses discours, si ses opinions même lui appartinrent en propre, ou s'il les déroba à autrui avec la gloire qui y reste attachée; s'il fut enfin le grand tribun, l'éminent homme d'Etat que tout le monde connaît, ou simplement un vil plagiaire, un misérable comédien incapable

par lui-même d'aucune œuvre personnelle et originale, mais habile à faire valoir à la tribune les travaux de ses secrétaires.

Cette question, comme on voit, très importante, fit grand bruit dès son origine en France et même à l'étranger. Gœthe lui consacra quelques pages de ses *Entretiens avec Eckermann*. Elle prit naissance en 1832, époque à laquelle parurent les *Souvenirs* du commentateur de Bentham, le Genevois Etienne Dumont, qui avait été quelque temps secrétaire de Mirabeau. La publication de cet ouvrage eut lieu après la mort de son auteur et sur des notes qu'il n'avait pas revues. C'est ce que le fils adoptif de Mirabeau, M. Lucas Montigny, a mis hors de doute en réfutant le livre de Dumont (1). On comprend toutefois l'impression que durent produire les prétendues révélations de l'écrivain genevois. D'après lui, en effet, presque tous les discours que Mirabeau prononça à la Constituante étaient l'œuvre de ses secrétaires, et Dumont ne manquait pas de s'en attribuer la meilleure part. On s'étonna d'abord, on s'indigna ensuite de ce dénigrement posthume et systématique d'un ami auquel Dumont lui-même et plusieurs de ses compatriotes avaient des obligations considérables.

Chassés de Genève par une de ces révolutions qui y furent si fréquentes au dernier siècle, ils avaient trouvé à l'étranger et surtout en France l'accueil dû à leur malheur et à leurs mérites personnels. Ce n'étaient point, en effet, des hommes ordinaires que Dumont lui-même, Duroveray, l'ancien procureur général de Genève, Clavière, le futur ministre de la Gironde, et enfin Etienne-Salomon Reybaz sur lequel nous reviendrons particulièrement tout à l'heure. En 1789, ils prirent part au mouvement révolutionnaire et se rapprochèrent de l'homme qui le personnifiait dans sa grandeur et en avait pris la direction dès le début. Mirabeau, d'ailleurs, avait auparavant noué des relations avec Clavière à l'occasion des

(1) Voir ses *Mémoires de Mirabeau*.

questions de finance qu'il débattait dans le temps où il commençait à établir sa réputation. Trouvant chez les exilés genevois l'amour de la liberté qu'ils avaient puisé dans leur patrie, de rares talents politiques et des connaissances économiques alors fort peu répandues, il n'hésita pas à se les attacher en qualité de secrétaires. Toutefois, Reybaz ne l'aida pour la première fois dans ses travaux que vers la fin de 1789.

Mirabeau n'était point en retard de bons offices avec ses collaborateurs. Il leur prêtait à eux et à leur patrie l'appui de sa haute influence; et son cœur, qui ne savait se donner à moitié, leur était absolument acquis. Quand Etienne Dumont l'eut quitté en 1791 pour retourner à Genève, il lui écrivit une lettre touchante qu'on nous permettra de rapporter en partie. « Allez, mon cher Dumont, lui disait-il, car vous acquittez un grand et pénible devoir; mes vœux vous suivent, non pas comme ceux d'Horace accompagnèrent Virgile, mais comme ceux d'un enfant de la liberté qui voit partir celui de ses défenseurs dont il estime davantage les vertus et les talents. Je ne sais quel sort vous attend, mon ami, et moi particulièrement qui, si je réussis, tâcherai de soutenir la difficile épreuve de la prospérité comme Pison l'aurait soutenue. Mais, quoi qu'il arrive, je serai toute ma vie solidaire de votre bonheur et de vos succès. Je sais que qui sera pour vous m'aura pour lui, que qui sera contre vous m'aura contre lui. Je sais que ceux qui espéreraient asservir ou seulement dominer sous nos yeux, sur notre frontière, une ville où tant d'hommes estimables ont étudié la théorie de la liberté pour en établir le culte, une ville où j'ai connu personnellement d'excellents hommes, et trouvé des coopérateurs qui ont décuplé mes moyens et mes forces, sont des sacriléges insensés qui périraient dans leurs propres machinations..... »

Voilà l'homme, voilà l'ami sur le compte duquel Etienne Dumont n'a pas craint de s'exprimer dans ses *Souvenirs* avec une malveillance qui se traduit non-seulement par la nature de ses révélations posthumes, mais par le ton de dénigrement

général répandu dans tout son livre. Ces révélations eurent-elles été absolument vraies, qu'elles devaient encore être formulées en un tout autre langage. Le public ne s'y trompa point, et M. Jules Janin se fit l'interprète du sentiment général dans un article remarquable paru au *Journal des Débats.*

« Mirabeau, disait-il, empruntant son éloquence à quelqu'un, Mirabeau tendant la main au talent d'Etienne Dumont, Mirabeau fait orateur par les trois Genevois Dumont, Duroveray et l'autre (1) ! Mais, par le Ciel, qui le croirait? Mirabeau n'était-il pas orateur avant que personne le fût en France et même à Genève, excepté Jean-Jacques Rousseau? Mais songez donc à cela, vous tous que Mirabeau a volés et qui criez : au voleur! quand Mirabeau est mort, et quand vous-mêmes êtes morts, grands orateurs dont on n'a jamais parlé!...

» Lisez ses lettres du donjon : quoi qu'en dise M. Dumont, c'est de l'éloquence; lisez ses plaidoyers à M. Lenoir, c'est de l'éloquence, n'est-ce pas? et quand il est sorti du donjon, ses plaidoieries à Pontarlier quand il demande sa tête, et au parlement d'Aix quand il demande sa femme, n'est-ce pas de l'éloquence? Une vive, entraînante, soudaine, sympathique éloquence; l'éloquence du cœur, de l'âme, des sens, de la colère, de l'amour, de la pitié? Où donc étiez-vous, M. Dumont? et vous, M. Duroveray, et vous tous, collaborateurs de Mirabeau?..... Accusations banales! récriminations stupides! On ne tient pas compte de ses maçons à l'architecte, et l'on inquiète le génie sur ses manœuvres! Cela ne peut durer, en vérité, surtout pour un homme tel que Mirabeau, surtout pour une chose qu'on appelle éloquence (2)..... »

C'était là parler d'or, et la question semblait définitivement tranchée. Mais l'esprit de parti ne pouvait laisser tomber une

---

(1) L'autre désigne Clavière ou Reybaz.

(2) *Journal des Débats* du 21 août 1832.

accusation aussi grave pour la mémoire de Mirabeau, et les adversaires de sa politique s'empressèrent de se faire aussi les adversaires de son génie. Toutefois, la mémoire de notre grand tribun ne demeura point sans défenseurs. On vient de voir l'éloquente protestation de M. Jules Janin. M. Lucas Montigny ne tarda pas, lui aussi, à opposer aux assertions tranchantes de Dumont des dénégations non moins passionnées. Le débat restait donc pendant, sans qu'il parût possible, faute de preuves, de le trancher dans un sens ou dans l'autre.

Les choses étaient en cet état, et le temps semblait avoir fait l'oubli autour de cette question irritante, lorsque tout récemment une publication imprévue est venue la ranimer, en fournissant toutefois les éléments nécessaires à sa solution définitive. Parmi les collaborateurs de Mirabeau, nous avons nommé le Genevois Etienne-Salomon Reybaz. C'était un homme d'un grand mérite et qui ne joua pas un rôle sans importance dans les affaires de son pays et dans celles de la France elle-même. Sans parler de sa collaboration aux travaux de Mirabeau, il fut plus tard représentant de Genève auprès de la Convention et occupa ce poste d'une manière fort brillante. En 1789, il fut attiré auprès de Mirabeau par ses compatriotes Duroveray, Dumont et Clavière, occupés surtout alors de la rédaction du *Courrier de Provence*. Néanmoins le rapprochement ne se fit pas sans difficultés. Reybaz opposa aux prières de ses amis une résistance assez longue, dont ils ne triomphèrent que vers la fin de 89. Mais sa collaboration, une fois accordée, devint bientôt très active et dura jusqu'à la mort de Mirabeau en avril 1791. Celui-ci ne tarda pas à apprécier son nouveau coopérateur et à mettre ses talents à contribution. Il lui écrivit souvent, soit pour lui demander son aide, soit pour le remercier après l'avoir obtenue.

Les lettres formant cette correspondance avaient été mises en dépôt avec les autres papiers de Reybaz à la bibliothèque

de Genève par feu M. le doyen Baggesen, de Berne. Elles ont été récemment publiées avec une notice du savant bibliothécaire M. Plan (1), auquel nous empruntons tout ce qui a trait à Reybaz dans notre travail. On ne pouvait avoir sur la question qui nous occupe des documents plus complets et plus précis. Nous y trouvons toutes les indications désirables sur les rapports de Mirabeau et de ses collaborateurs, et sur la nature vraie de leur collaboration. — Il est d'abord parfaitement établi que Reybaz rédigea et rédigea fort bien plusieurs des discours de Mirabeau, et même de ceux qui ne comptent pas parmi ses moindres titres de gloire : citons notamment ses discours sur les assignats et celui que Talleyrand vint lire à la tribune de l'Assemblée, au lendemain de la mort de notre orateur, le fameux discours sur les testaments qui posa, suivant l'expression de M. Edgard Quinet (2), la pierre angulaire de la Révolution. Mais ces discours écrits par Reybaz, Mirabeau n'y avait-il aucune part ?

Voici quelques fragments de ces lettres qui répondent suffisamment à la question. Le 28 mai 1790, il demande à son ami un discours sur le mariage des prêtres, discours rédigé d'une manière fort remarquable, mais que l'on connaît peu, car il ne fut jamais porté à la tribune. « Ce que je voudrais bien montrer, écrit-il, c'est que permettre le mariage des prêtres est d'un côté le seul moyen de les faire entrer dans la révolution et de les y attacher, et de l'autre une bonne manière de donner des officiers de morale estimables à la société. Si je parlais à un homme moins accoutumé à la méditation de ces sortes de matières, je me permettrais d'indiquer quelques accessoires du sujet, et surtout ceux relatifs à la législation matrimoniale, qu'il sera bien utile de présenter du moins. Si je parlais à un homme d'un goût moins sûr, je re-

---

(1) *Un collaborateur de Mirabeau*; Paris, 1874, Sandoz et Fischbacher, éditeurs.

(2) *La Révolution.*

marquerais combien le tact des convenances oratoires est peut-être le premier gage du succès ; mais c'est à M. Reybaz que je m'adresse....., etc. »

Citons encore une lettre écrite par Mirabeau le 5 octobre 1791, relativement à l'éducation publique, lettre que nous n'hésitons pas à mettre à côté de ses plus beaux discours de tribune. Il rappelle à Reybaz une conversation qu'il avait eue avec lui sur ce sujet, et il ajoute : « Comment, avouant que vous avez été appelé dès l'aurore de votre raison à réfléchir sur l'éducation particulière et publique, et sur les meilleurs procédés que la législation pourrait employer pour changer l'esprit, la morale, les rites même d'une grande nation, vous refusez-vous à traiter un sujet si important et si neuf ? Si vous étiez sensible à la gloire, je vous dirais que c'est une des plus belles couronnes qu'il reste à la philosophie à décerner, que le mérite d'avoir enrichi l'esprit humain d'un tel ouvrage, et que j'aurais assez pour moi de la gloire d'avoir promulgué et défendu la loi qui en serait l'application et le résultat. Mais je sais trop bien que vous n'êtes pas tourmenté de votre talent autant qu'on l'est ordinairement avec autant de feu élémentaire que la nature en a versé chez vous, et l'habitude du recueillement et de la méditation qui condamne au besoin d'écrire presque autant qu'à celui de penser. Quelle fibre tâcherai-je donc de faire résonner chez vous ? Que vous dirai-je que vous ne sachiez mieux que moi sur l'importance de ce travail, complément de tous nos autres travaux, ancre de la révolution, si je puis parler ainsi, après la liberté de la presse, le seul palladium de la liberté publique ? Que vous dirai-je que vous ne sachiez mieux que moi sur l'incommensurable avantage, et tout à fait nouveau dans l'histoire des hommes, d'une éducation nationale formée d'après la conception d'une seule tête et non d'après le choc des hasards et à la lente ? Quant à ce que vous m'avez déjà dit, que l'on ne parviendrait pas à exécuter un plan d'éducation nationale tout d'un jet, je ne puis pas convenir qu'il ne fût praticable du moins d'assurer

les bases dont l'esprit des nouvelles institutions ne s'écarterait plus, et sur lesquelles la perfectibilité humaine rencontrerait les plus beaux développements.....

» Venez à notre aide; faites-le pour moi; faites-le pour la révolution; faites-le pour la grande famille dont vous êtes un des membres les plus éclairés, et je ne connais rien que vous n'ayez le droit de me demander en échange, rien que je ne tienne à faveur de m'entendre demander, rien que je ne tente, indépendamment de mon tribut personnel, pour que ce service soit aussi utile à vous et aux vôtres qu'il doit l'être à la régénération de la France et de l'Europe. »

Voilà les grandes pensées, les lumineuses indications, les généreux sentiments par lesquels Mirabeau savait inspirer les travaux de ses collaborateurs, les guider dans leur marche, et au besoin stimuler leur zèle. En somme, il bornait leur tâche à mettre en œuvre ses propres idées, à employer les matériaux qu'il leur fournissait, et, comme le disait M. Jules Janin, « on ne tient pas compte à l'architecte de ses maçons. »

Rien ne prouve qu'Etienne Dumont, en vue d'un but facile à saisir, n'ait pas exagéré de beaucoup le nombre des discours pour la composition desquels le maître emprunta la plume d'autrui. Mais tous ceux qui prirent part à ce travail d'arrangement presque mécanique, Etienne Dumont le premier, durent recevoir des inspirations semblables à celles que nous avons rencontrées dans les lettres précédentes. Et c'est de sa part une faute grave envers la mémoire de son ami de les avoir absolument omises dans ses prétendues révélations. Remarquons-le pourtant! Malgré le ton de dénigrement qui règne dans l'œuvre de l'écrivain genevois, il est facile de saisir la vérité sous le voile dont l'a couverte un amour-propre touchant au ridicule. Relativement aux travaux de Mirabeau antérieurs à la Révolution, qui lui appartiennent cependant bien moins que ses discours de tribune, Dumont, après les avoir attribués à divers auteurs, se hâte d'ajouter : « Il avait

le droit de se regarder comme le père de tous ces écrits, parce qu'il avait présidé à l'exécution, et que, sans son activité infatigable, ils n'auraient pas vu le jour. » Et Gœthe lui-même, tout en exagérant de beaucoup le rôle des coopérateurs de Mirabeau, ne peut s'empêcher de rendre justice à son génie. « Mirabeau, dit-il, avait parfaitement raison d'exploiter les forces qu'il trouvait présentes autour de lui. Il avait le don de discerner le talent, et le talent, fasciné par le démon de cette nature puissante, s'abandonnait volontairement à lui et à sa conduite. C'est ainsi qu'il était entouré par une multitude d'intelligences d'élite qu'il embrasait du feu dont il était animé, et qu'il mettait en mouvement pour accomplir ses grands desseins. C'est précisément parce qu'il s'entendait à agir par les autres et avec les autres qu'il avait du génie, de l'originalité et une grandeur à lui (1). »

Que Mirabeau ait eu des coopérateurs, il n'était pas besoin d'être devin pour l'affirmer sans crainte d'erreur, même en l'absence de tout document. La seule inspection des immenses travaux fournis par lui durant les deux années de sa vie publique, prouve assez qu'il ne put les exécuter seul ; sa correspondance aurait suffi à l'absorber tout entier. « Pendant les premiers jours de la tenue des Etats-généraux, raconte à cette occasion M. Lucas Montigny, c'est-à-dire à une époque où il n'était connu que comme écrivain politique, et où il n'avait pas encore pris de rôle ni par conséquent acquis d'influence dans l'Assemblée, il reçut un si grand nombre de lettres que le portier, hors d'état de faire l'avance des frais, dit au facteur d'apporter un mémoire ; au bout de huit jours, ce bordereau montait à plus de 1000 fr., et Mirabeau, à qui il fut présenté, écrivit au bas : « Je soussigné reconnais avoir reçu » les lettres dont le montant est ci-dessus, et je promets de » n'en jamais rien payer. » Le baron d'Oigny, intendant général des postes, alla porter au roi cette singulière quittance,

(1) *Entretiens de Gœthe avec Eckermann.*

et depuis lors il ne fut plus question pour Mirabeau de ports de lettres (1). »

On sait qu'il eut avec la Cour des rapports secrets sur lesquels la lumière n'a été faite que depuis peu. Ces rapports, qui durèrent moins d'un an, donnèrent naissance à une correspondance très active, mais aussi très délicate et très difficile à entretenir, par suite du mystère dont elle devait être enveloppée et de l'impossibilité manifeste où se trouvait Mirabeau de se faire aider ou suppléer par quelqu'un dans son rôle de conseiller de la couronne. Eh bien! ses lettres et instructions, aujourd'hui publiées (2), ne forment pas moins de trois gros volumes. Que l'on joigne à tout cela la rédaction d'un journal considérable, la composition de discours nombreux sur des questions très variées, aujourd'hui vulgarisées par une discussion quotidienne, mais alors absolument nouvelles et très difficiles à trancher dans une situation où tout était à faire, où un monde nouveau devait être créé de toutes pièces pour remplacer le vieux monde détruit, et l'on s'expliquera malaisément que des auteurs graves viennent vous signaler comme une surprenante découverte la part prise par des secrétaires aux travaux de Mirabeau.

Il dut évidemment avoir, et il eut en effet, de nombreux collaborateurs, même en dehors des quatre publicistes genevois. Citons notamment de Comps, qui tenta de se suicider après la mort de notre orateur; Frochot, le futur préfet de la Seine sous le premier empire; enfin et surtout le Marseillais Joachim Pellenc, à qui ses hautes facultés valurent plus tard de grandes situations dans la diplomatie. Il avait aidé Mirabeau dans son procès d'Aix contre les parents de sa femme; il avait énergiquement soutenu son élection en Provence; durant le cours de sa vie publique, il devint le plus actif et le

(1) *Mémoires de Mirabeau.*

(2) *Correspondance du comte de Mirabeau et du comte de Lamarck*; Paris, 1851.

plus employé de ses collaborateurs. Mais avec la modestie et le dévouement qui convenaient à un tel rôle, il ne chercha jamais qu'à s'effacer, et, jusqu'à sa mort, rendit constamment hommage au génie du maître qui l'avait associé à ses travaux.

Si ses collègues n'ont pas suivi cet excellent exemple, il ne faut pas que la mémoire de notre premier orateur politique en soit atteinte; il ne faut pas que la coopération d'autrui, coopération avouée, évidente, nécessaire, fasse perdre de vue les idées fournies, la direction imprimée au travail, l'art d'encourager, de soutenir les travailleurs, de leur inspirer l'ardeur et l'enthousiasme pour la cause à défendre. C'est pourtant ce qu'ont fait des esprits élevés troublés par la passion politique. Un éminent écrivain est allé jusqu'à dire : « Outre les contingents que Mirabeau recevait de ses coadjuteurs, il dérobait volontiers aux morts et mettait à contribution même les œuvres des vivants. L'académicien Garat avait fait sur les lettres écrites du donjon de Vincennes, si trivialement éditées par Manuel, un relevé curieux des plagiats passionnés. Le même travail de patience exécuté sur les autres productions littéraires de Mirabeau le convaincrait de longs et nombreux larcins (1). »

Ce travail, M. Marc Duffraisse n'hésite pas à le proposer à la critique; il voudrait voir « extraire du fouillis des emprunts de Mirabeau les pages, les lignes, les mots même qui ne seraient pas à lui (2). » Œuvre bien futile et bien vaine! nous le demandons de bonne foi à l'honorable auteur. Quelle gloire politique ou littéraire résisterait à une dissection semblable? Si l'on ôtait au premier de nos orateurs et de nos écrivains, à Bossuet, ce qu'il doit à l'antiquité, à la Bible et aux Pères de l'Eglise, que resterait-il de ses œuvres? Absolument rien. « Le choix des pensées, a fort bien dit Labruyère, est inven-

(1) M. Duffraisse, *Histoire du droit de paix et de guerre.*
(2) *Id.*

tion (1). » Une idée, en effet, ou même une phrase ne sont rien en elles-mêmes; elles ne valent que par l'usage qu'on en fait, le but auquel on les destine, l'enchaînement qu'on établit entre elles et celles qui les précèdent ou qui les suivent. Or, Mirabeau n'avait pris tout cela ni aux morts, ni aux contemporains. Sa gloire de penseur, d'écrivain et d'orateur reste donc intacte. Le penseur et l'écrivain nous sont apparus dans les lettres à Reybaz aussi profonds que dans pas un de ses ouvrages. L'orateur est au-dessus des critiques; car, remarquons-le bien, on le connaît surtout par ses improvisations.

Le fameux : « Allez dire à ceux qui vous envoient..... » ne fut pas composé dans le silence du cabinet, pas plus que l'interpellation qui suivit la prise de la Bastille : « Dites-lui, dites-lui bien que les hordes étrangères dont nous sommes investis.....; » pas plus surtout que le discours sur la banqueroute, l'un des plus beaux monuments oratoires qui figurent dans les annales parlementaires d'aucun peuple.

Tout le monde sait, en effet, dans quelles circonstances fut prononcé ce discours. Le 24 septembre 1789, pour faire face aux besoins pressants du trésor, Necker avait proposé une contribution extraordinaire du quart de tous les revenus. Le 26, le comité des finances conclut, par la bouche de son rapporteur, M. de Montesquiou, à l'adoption du projet. Une discussion très vive s'engage, à laquelle Mirabeau prend part avec la fougue et l'autorité de parole qui le distinguent. Malgré son inimitié connue à l'égard de Necker, il soutient le projet : suivant certains auteurs, notamment Mme de Staël, pour compromettre le ministre en lui créant de lourdes responsabilités; suivant d'autres, au contraire, pour se rapprocher de lui par une adroite flatterie. Cependant le débat se prolonge et dégénère en un violent tumulte, au milieu duquel le projet menace d'être oublié. Mirabeau, qui a déjà occupé

---

(1) *Des ouvrages de l'esprit.*

quatre fois la tribune, y reparaît en proie au trouble de la colère et de l'émotion oratoire. Il évoque aux yeux de ses collégues terrifiés le spectre de la banqueroute prêt à dévorer ses victimes. Il leur montre l'imminence du péril; il les conjure d'y faire face au nom de leur intérêt, de leur honneur et du salut de la patrie. L'Assemblée se lève tout entière. Un député qui veut répondre demeure sans voix, immobile, le bras étendu; et le projet est adopté par acclamation.

Tous les contemporains sont unanimes à reconnaître l'effet magique de ce discours. A la lecture, il est déjà profond, saisissant. Mais, comme l'a dit M. Victor Hugo, « Talma meurt tout entier, Mirabeau à demi (1). » C'est qu'en effet le grand orateur était aussi grand comédien. Sa science de la déclamation et de l'action oratoire eut ce jour même un beau témoignage. Quand il fut descendu de la tribune, le fameux Molé, premier acteur du Théâtre-Français, présent à la séance, vint lui faire cet étrange compliment : « Ah ! M. le comte, vous avez manqué votre vocation. » Tout cela est perdu pour nous; mais nous n'en comprenons pas moins l'aveu que l'admiration arrache à Etienne Dumont lui-même : « Depuis ce jour, dit-il, Mirabeau fut considéré comme un être unique; il n'eut plus de rival; il y avait bien d'autres orateurs, lui seul était éloquent; et l'impression fut d'autant plus vive, que ce discours était une réponse soudaine, qui ne pouvait pas être préparée, et qu'il devait tout entière à lui-même, dans le moment où il se montra supérieur à tout ce qu'on avait fait pour lui (2). »

Voilà qui est décisif et qui tranche absolument la question des plagiats de Mirabeau. Il eut un génie puissant et surtout personnel; il fut orateur dans le sens large et complet du mot, et d'autant plus orateur que son éloquence vient plus de lui-même, qu'il traduisit davantage à la tribune ses propres

---

(1) *Etude sur Mirabeau.*
(2) *Souvenirs sur Mirabeau.*

inspirations, et que la multiplicité jointe à la grandeur de ses travaux le força moins de recourir à la collaboration d'autrui. Que cette collaboration ait servi de prétexte à de misérables chicanes indignes de fixer l'attention de l'histoire, si elles ne risquaient d'induire de bons esprits en erreur, il ne faut pas s'en étonner. Le génie, en effet, n'échappe point à la loi commune. L'envie, la haine, l'ignorance et les passions intéressées l'attaquent vivant, et ne l'épargnent pas même au-delà de la tombe. Bien des gloires littéraires de premier ordre ont été longtemps méconnues ; que sera-ce pour les grands hommes politiques dont le passage soulève tant d'orages, et que la mort ne soustrait pas aux polémiques ardentes des partis ? — Mirabeau, qui fut en 89 le grand, le seul représentant de cette politique ferme et libérale, se préoccupant à la fois des nécessités de l'heure présente, de l'application des réformes qu'à certains moments l'opinion publique réclame avec une irrésistible énergie, comme aussi des réactions que ces réformes doivent soulever et dont il faut tenir compte, si l'on veut assurer l'avenir ; de cette politique vraiment scientifique, fondée, non pas sur des déductions plus ou moins rationnelles ou des idées métaphysiques et absolues, mais sur l'observation des faits, sur la connaissance du passé, sur l'étude approfondie des besoins de l'époque et du véritable état des esprits ; Mirabeau, dont le génie fier et original ne s'inféoda à aucun des partis qui divisaient alors la France, et dut tous les froisser, les écraser au besoin dans sa marche indépendante ; Mirabeau ne pouvait attendre justice d'aucun d'eux. Tous, en effet, lui ont prodigué la calomnie et l'injure pendant sa vie, et n'ont pas davantage épargné sa mémoire. On ne s'est point contenté d'exiger de lui, et de lui seul, une existence pure et sans taches, une moralité à toute épreuve dans le plus corrompu des siècles, de travestir indignement la nature, aujourd'hui pourtant si bien connue, de ses rapports avec la Cour ; on a contesté jusqu'à son éloquence, éloquence proverbiale et dont les grands accents sont dans toutes les bou-

ches. Ces critiques injustes et haineuses ne résistent pas au moindre examen. Le temps en effacera jusqu'à la trace, tandis qu'il consacrera de plus en plus la gloire de Mirabeau. Le grand orateur lui avait d'ailleurs confié son nom, sachant bien que seul il fait justice des calomnies et donne à chacun le rang qui lui appartient dans l'histoire. « Souvenez-vous, écrivait-il, que la seule dédicace qui nous soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne porte que ces mots : *Au temps*. Eh bien ! cette dédicace est la devise de quiconque aime sincèrement et avant tout la gloire ! Ils auront beau faire, ou je serai moissonné jeune et bientôt, ou le temps répondra pour moi ; car j'écris et j'écrirai pour le temps, et non pour les partis. »

NOTICE

SUR

LES BILLETS DE CONFIANCE DE LA VILLE DE GRAY

ÉMIS EN 1792

Par M. Ernest ANDRÉ

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE.

Séance du 13 janvier 1877.

Moins d'un siècle nous sépare de l'époque où les billets de confiance étaient répandus à profusion dans tous nos départements, et cependant leur souvenir s'est déjà effacé si complétement que bien peu de personnes connaissent leur existence et les motifs qui ont donné lieu à leur création.

La principale cause de l'oubli dans lequel ils sont tombés est la disparition presque complète des monuments originaux et l'extrême rareté de la plupart d'entr'eux. En effet, tandis que les assignats nationaux sont encore dans toutes les mains, les petits assignats communaux ou billets de confiance défient les recherches les plus actives des amateurs, et il serait impossible aujourd'hui de former une collection complète de ceux émis dans un seul département. Cette différence de rareté s'explique d'elle-même, quand on songe que les assignats nationaux, après avoir subi une dépréciation progressive et considérable, ont fini par n'avoir plus aucune valeur, mais sont restés entre les mains de leurs détenteurs qui les conservèrent, d'abord avec l'espoir de leur voir reprendre cours ou d'en obtenir le remboursement, et, plus tard, dans un simple but de curiosité. Ils ont été respectés par le fait même de la

nullité de leur valeur commerciale ou intrinsèque, de l'absence d'intérêt ou de profit que l'on aurait pu avoir à les aliéner ou à les détruire.

Les billets de confiance, au contraire, ne furent jamais dépréciés, et le décret de la Convention nationale qui mit fin à leur circulation accorda un délai suffisant pour que les citoyens porteurs de ces billets pussent les échanger contre des assignats auprès des caisses émissionnaires. On comprend que les détenteurs s'empressèrent de faire cet échange dans le délai prescrit, et, comme tous les billets rentrés étaient ou devaient être brûlés, il n'en échappa que bien peu; nous ne pouvons donc retrouver aujourd'hui que les rares spécimens sauvés de la destruction par l'insouciance ou l'oubli de nos pères.

Après avoir, dans un travail publié récemment, essayé de retracer l'histoire des billets de confiance du département de la Côte-d'Or, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt, pour les amateurs franc-comtois, de publier, en les coordonnant et en les condensant, les documents que j'ai pu recueillir dans les archives communales sur ceux de la ville de Gray.

Pour rendre intelligible cette petite monographie locale, j'ai cru nécessaire de la faire précéder d'un court aperçu sur les motifs qui ont amené la création, l'usage et la suppression des billets de confiance en général, et je reproduis à cet effet, dans les lignes qui suivent, les quelques considérations qui figurent en tête de ma notice sur les billets de la Côte-d'Or.

Dès le commencement de 1790, l'orage révolutionnaire s'amoncelait, et, comme il arrive toujours dans les temps de crise, le numéraire disparut. Les esprits inquiets ou clairvoyants songeaient à mettre leur fortune à l'abri de la tourmente, beaucoup de nobles émigraient, les transactions s'arrêtaient, l'or et l'argent passaient la frontière, et bientôt les assignats, créés par l'Assemblée nationale qui en décréta le cours forcé, devinrent la seule monnaie avec les espèces de

cuivre dont le nombre était même insuffisant. Mais il n'existait pas alors d'assignats au-dessous de 50 livres, et, comme la dépréciation n'en était pas arrivée, ainsi qu'on le vit plus tard en 1796, à assimiler le louis de 24 livres à plus de 17000 livres de papier-monnaie, ce qui aurait donné à l'assignat de 50 livres la valeur d'environ un sou et demi, il en résultait une gêne excessive pour le petit commerce et les transactions de peu d'importance. La création des assignats de 5 livres, qui eut lieu par décret du 6 mai 1791, ne mit pas un terme à la crise, car ils étaient encore d'une valeur trop élevée pour les menues dépenses de chaque jour.

C'est pour subvenir à ces besoins réels et pour éviter l'agiotage sur les échanges qui en était la conséquence que, dans beaucoup de villes, des sociétés de citoyens ou les municipalités elles-mêmes établirent des caisses de confiance où l'on échangeait, avec ou sans rétribution, les assignats nationaux contre de petites coupures créées par les caisses émissionnaires et qui étaient elles-mêmes contr'échangées à toute réquisition du porteur.

Ces établissements rendirent d'immenses services et furent accueillis avec joie par la population; mais, dans beaucoup de villes, et à Paris surtout, des abus nombreux ne tardèrent pas à s'y introduire et transformèrent en honteuse spéculation une institution toute philantropique. L'Assemblée législative s'en émut et rendit plusieurs décrets généraux de suppression qui, dépassant le but, ne furent pas exécutés. Enfin, après la mise en circulation des petits assignats nationaux de 15 sous et de 10 sous, la Convention décréta, le 8 novembre 1792, la suppression de toutes les caisses patriotiques et accorda, pour le retrait des billets émis par elles, un délai reconnu plus tard insuffisant, et prorogé en dernier lieu au 1er octobre 1793.

Après cet exposé préliminaire, j'arrive au sujet qui fait plus particulièrement l'objet de cette notice, et je dirai, une

fois pour toutes, que mes renseignements ont été, sans exception, puisés dans les archives et les registres municipaux de la ville de Gray.

Le 17 février 1792, M. Billardet, maire de Gray, exposa au Conseil général de la commune que la rareté du numéraire et surtout de la monnaie divisionnaire occasionnerait, sur l'échange des assignats, un agiotage très onéreux surtout pour la classe indigente, et proposa de créer, à l'exemple des villes voisines, des billets de confiance pour parer à cet abus et faciliter les transactions.

Le Conseil général, sur l'avis conforme du Procureur de la commune, reconnut l'opportunité de cette mesure et décida la mise en circulation, jusqu'à concurrence d'une somme de 6000 livres, de billets de confiance de cinq sous et de deux sous six deniers, en stipulant que ces billets, dont la forme et le mode d'émission devaient être déterminés par le Conseil municipal, n'auraient cours que jusqu'au 1er janvier suivant et seraient échangés contre des assignats de 50 livres et au-dessous.

Cette délibération fut approuvée par arrêté du Directoire du département en date du 24 février 1792, et, le 7 mars suivant, le Conseil municipal se réunit pour régler avec le sieur Barbizet, imprimeur, les détails relatifs à la fabrication des billets.

Voici les principales clauses du traité qui fut signé à cet égard entre l'imprimeur et la commune :

« Le sieur Barbizet devait, moyennant le prix de 100 livres et 6 livres de gratification au prote, fournir 36000 billets de confiance, dont 12000 de 5 sous et 24000 de 2 sous 6 deniers.

» L'impression devait être faite sous les 10 premières lettres de l'alphabet, de façon que, sous chacune d'elles, il fut imprimé 1200 billets de 5 sous et 2400 billets de 2 sous 6 deniers.

» Chacune des séries devait être numérotée de 1 à 1200 ou

à 2400, selon la nature des billets, et ce numérotage devait être fait à la main par un officier municipal.

» Pour éviter, autant que possible, la contrefaçon, les billets devaient porter diverses remarques secrètes ainsi convenues :

» 1° La lettre E du mot Echange n'aurait point d'onglet dans le bas.

» 2° La barre noire vis-à-vis la lettre Y, finale du mot Gray, et celle précédant la lettre G, initiale du même mot, porteraient un point restant de la couleur du papier.

» 3° Enfin la lettre T, terminale du mot Billet, serait sans onglet dans le bas, en dedans du mot (1). »

Tous ces billets devaient être revêtus de la griffe du maire Billardet et être signés, en outre, au revers par deux commissaires.

Des procès-verbaux de numérotage et de signature il résulte que les billets de 5 sous de couleur jaune et ceux de 2 sous 6 deniers de couleur rouge ont été signés, savoir :

1° *Les billets de 5 sous par :*

Série A	MM. Dupoirier et Myet	Série F	MM. Bisot et Fariney
— B	Bisot et Fariney	— G	id. id.
— C	id. id.	— H	Myet et Dupoirier
— D	id. id.	— I	Myet et Bridan
— E	id. id.	— K	Myet et Dupoirier

2° *Les billets de 2 sous 6 deniers par :*

Série A	MM. Myet et Raclot		1601 à 1610, 1951 à
— B	Rousset et Bridan		1956, et 2336, qui
— C	Bridan et Garnier		furent signés par
— D	Bridan et Dupoirier		MM. Dupoirier,
— E	Myet et Dupoirier		Myet et Garnier, et
— F	Dupoirier et Bridan		les n°s 981 à 1000
— G	Bisot et Fariney		signés par MM. Fa-
— H	Myet et Garnier cadet		riney et Bisot
— I	Myet et Dupoirier, à	Série K	MM. Garnier cadet et
	l'exception des n^{os}		Raclot.

(1) Ces remarques ne paraissent pas avoir été exécutées strictement : ainsi, dans les billets que j'ai pu voir, ce n'est pas l'initiale du mot

La distribution de ces billets était attendue avec une si grande impatience et ils répondirent à un besoin si réel que, bien que chaque chef de famille n'eût le droit d'en recevoir que pour la valeur d'un assignat de 5 livres, la totalité de l'émission fut épuisée avant la fin de la première journée et beaucoup de personnes ne purent même en obtenir. C'est ce que le maire Billardet exposa au Conseil municipal dans sa séance du 21 mars 1792, en demandant que, pour satisfaire aux besoins pressants de la population, il fut fait une nouvelle émission de billets de confiance semblables aux précédents, mais pour une somme double, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de 12000 livres. Le Conseil, après en avoir délibéré, chargea le Procureur de la commune de solliciter auprès du Directoire du département l'autorisation d'effectuer cette nouvelle émission.

Le Conseil général de la commune, par sa délibération du 3 avril 1792, et le Directoire du département, par son arrêté du 15 mai courant, donnèrent leur adhésion à cette nouvelle mesure. En conséquence, le 18 mai, le Conseil municipal assemblé remit au sieur Barbizet la planche ayant déjà servi à la première émission, ainsi que la quantité de papier nécessaire pour imprimer 24000 billets de 5 sous et 48000 billets de 2 sous 6 deniers, en stipulant que cette émission se ferait, comme la précédente, sous les 10 premières lettres de l'alphabet, en ajoutant seulement, sous chacune des lettres formant les séries, les chiffres 2 et 3.

Cette émission, comme la première, fut rapidement épuisée, et, sur les nouvelles instances des citoyens, le maire Billardet proposa, le 16 juin 1792, au Conseil municipal de voter une

---

Echange, mais celle du mot En qui ne porte pas d'onglet dans le bas. — Les barres qui devaient précéder et suivre le mot Gray n'existent pas dans les originaux. — La troisième remarque relative au T final du mot billet a été fidèlement reproduite.

troisième émission de billets de confiance. Le Conseil approuva cette demande qui fut soumise au Conseil général. Ce dernier, par sa délibération du 19 juin 1792, autorisa, jusqu'à concurrence de la somme de 12000 livres (1), une nouvelle émission de billets de confiance de 5 sous et de 2 sous 6 deniers, sur lesquels, au lieu de signature, il serait apposé seulement un timbre sec et la griffe du maire Billardet.

En exécution de ces délibérations et de l'arrêté du Directoire du 2 juillet suivant, le Conseil municipal se réunit le 4 du même mois, et, ayant fait appeler le sieur Barbiset, lui remit de nouveau la planche par lui faite et les feuilles nécessaires pour imprimer 36000 billets de 5 sous et 72000 de 2 sous 6 deniers qui devaient être faits dans la même forme que précédemment, à l'exception néanmoins qu'il serait apposé un timbre sec pour tenir lieu des signatures mises jusqu'alors au dos des billets. L'impression devait avoir lieu, comme pour les autres émissions, par séries sous les 10 premières lettres de l'alphabet, en ajoutant seulement, sous chacune d'elles, les chiffres 4, 5, etc.

L'institution des caisses de confiance qui, en général, rendit de si éminents services, touchait à sa fin. En effet, le 8 novembre 1792, la Convention nationale rendait un décret qui, en interdisant toute nouvelle émission, ordonnait la rentrée des billets en circulation dans le plus bref délai. L'article 6 de ce décret prescrivait que les planches ayant servi à la fabrication fussent brisées le jour même de la réception de la loi dans chaque localité émissionnaire. Ce décret ne fut pas exécuté strictement par toutes les communes intéressées, mais la ville de Gray se distingua par sa soumission à la loi; car nous voyons, le 19 décembre 1792, le Procureur de la commune faire connaître au Conseil municipal le décret en ques-

(1) Cette émission fut, en réalité, de 18,000 livres, si on s'en rapporte à la quantité de billets que le sieur Barbizet fut chargé d'imprimer.

tion qui lui avait été transmis officiellement la veille au soir, et requérir à l'instant même l'exécution de l'article 6 précité. En conséquence l'imprimeur Barbizet fut mandé sur-le-champ, et, en présence du Conseil et du public assemblé, il décomposa et brisa l'unique planche ayant servi à la fabrication des billets émis par la municipalité.

Résumant, en quelques mots, les documents qui précèdent, nous constatons :

Qu'il y eut à Gray trois émissions successives de billets de confiance, comprenant chacune des billets de 5 sous de couleur jaune et des billets de 2 sous 6 deniers de couleur rouge (1);

Que ces billets, tous au même type, ont été tirés sur la même planche et portent la griffe du maire Billardet;

Que ceux des deux premières émissions ne peuvent se distinguer que par le chiffre qui accompagne les lettres de série;

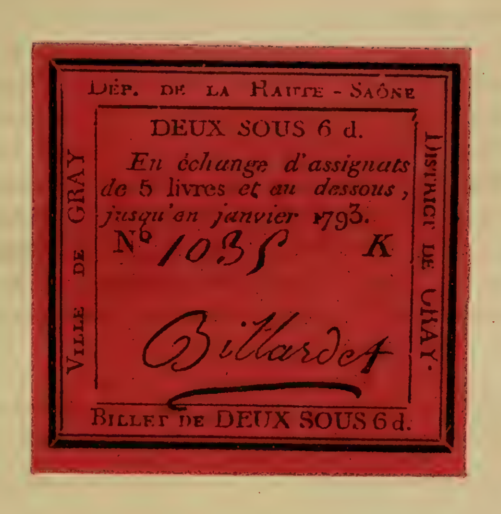
Et que, sur ceux de la troisième émission, les deux signatures manuscrites du revers ont été remplacées par un timbre sec (2).

J'ai représenté, sur la planche ci-jointe, le *fac-simile* du billet de 2 sous 6 deniers de la première émission.

---

(1) Une des pièces que j'ai consultées laisserait supposer qu'une partie des billets de 2 sous 6 deniers de la 3e émission ont été imprimés sur papier blanc ; mais tous les autres documents officiels ne parlent que de billets rouges, et les originaux que j'ai rencontrés étaient tous de cette couleur.

(2) M. le capitaine Colson, dans ses *Tableaux des billets de confiance émis dans les* 83 *départements*, publiés dans la *Revue numismatique française*, année 1852, mentionne des billets de 2, 5, 10, 20 et 30 sous qui n'ont jamais existé. Ces tableaux contiennent, au reste, de très nombreuses erreurs, imputables à l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé l'auteur de consulter les sources officielles pour un travail embrassant la France entière.



BILLET DE CONFIANCE DE LA VILLE DE GRAY

RENAUD DE BOURGOGNE

ET LES FRANCHISES MUNICIPALES DE MONTBÉLIARD

Par M. P.-Ed. TUEFFERD

Séance publique du 14 décembre 1876.

Le comte de Montbéliard Thierry III de Montfaucon, surnommé le *Grand Baron*, était arrivé à un âge avancé, et, sentant que la mort pourrait d'un jour à l'autre venir le frapper, il voulut faire ses dispositions dernières. Ayant perdu son fils unique, et désirant se donner pour successeur un brave et noble chevalier qui pût défendre ses Etats continuellement menacés par de puissants voisins, il maria son arrière-petite-fille, Guillemette de Neuchâtel en Suisse, qu'il aimait particulièrement, à Renaud de Bourgogne. En considération de ce mariage, il donna à celui-ci le comté de Montbéliard, après avoir fait renoncer préalablement à sa succession Amédée de Neuchâtel, père de Guillemette, Jean et Richard, oncles de cette dernière (15 mai 1282). Thierry III mourut trois ans après.

Renaud était le deuxième fils d'Alix de Méranie, comtesse de Bourgogne, et de Hugues de Chalon; il était le petit-fils de Jean de Chalon, surnommé l'*Antique*, « ce grand homme, dit M. le président Ed. Clerc, qui, dans le comté de Bourgogne, domina le treizième siècle. » C'est assez dire de quelle illustre famille descendait le comte Renaud.

En lui donnant le comté de Montbéliard, Thierry III avait choisi un successeur digne de lui au point de vue non-seulement de sa noble origine, mais encore des biens considérables

qu'il avait recueillis en 1279 dans la succession de sa mère. En effet, au mois de juin de cette année-là, Renaud avait conclu avec son frère aîné Othon, souverain du comté de Bourgogne, un arrangement qui lui attribuait, pour sa part de l'héritage maternel, le bourg de Lons-le-Saunier, une rente importante sur les sauneries de Salins, les seigneuries de Sellières, Marigny, Montaigu, Dramelay, Pimorin, Le Pin et Montfleur, ainsi que la garde des riches abbayes de Château-Chalon et de Baume-les-Moines : il avait été stipulé en outre que si le comte Othon décédait sans postérité, sa couronne reviendrait de plein droit à Renaud et à ses descendants.

On voit que, quoique Renaud n'eût point hérité du comté de Bourgogne, il reçut un fort beau lot qui, avec le comté de Montbéliard et ses dépendances, devait faire de lui un très puissant prince.

Renaud est le type parfait du *baron* du moyen âge, brave jusqu'à la témérité, ne connaissant de loi que son épée, grand batailleur, encore plus grand pillard, toujours à cheval et armé de pied en cap; ennemi des prêtres, des rois, de tout ce qui était son égal ou au-dessus de lui et qui faisait obstacle à ses projets ambitieux ; tantôt en guerre avec l'évêque de Bâle ou l'abbé de Murbach, tantôt avec l'empereur d'Allemagne ou le roi de France; plusieurs fois prisonnier; passant des traités avec ses adversaires, pour les violer le lendemain. Bref, c'était un homme fortement trempé, qui accomplit une foule d'actes appelés *exploits* à cette époque demi barbare, mais qui auraient un tout autre nom de nos jours. L'acte le plus remarquable de son règne fut, sans contredit, la concession qu'il fit aux habitants de Montbéliard des franchises dont ils jouirent jusqu'en 1793, époque où cette ville fut réunie à la France.

Aussitôt après avoir pris possession de Montbéliard, Renaud eut des difficultés avec l'évêque de Bâle au sujet de la terre de Porrentruy. Au mois de juin 1280, Thierry III, le Grand Baron, avait reçu de l'évêque Henri d'Isny les avo-

caties d'Ajoie et de Bure, mais sans avoir le droit de les aliéner ni de les transmettre à ses successeurs. Renaud n'avait donc rien à prétendre sur ces terres; néanmoins, il les conserva et éleva même des prétentions sur la seigneurie de Porrentruy. Il en résulta des difficultés entre lui et le prélat, qui s'en prétendait propriétaire en vertu de la cession qui lui en avait été faite, le 20 octobre 1281, par le comte Thiébaud de Ferrette. Dans le but d'arriver à un arrangement, ils se donnèrent rendez-vous le 4 septembre 1282, sous le tilleul de Courgenay, près du monument celtique de la *Pierre-Percée,* où se tenaient habituellement les *plaids* d'Ajoie et de la mairie de Bure. Là, ils convinrent de s'en rapporter à des arbitres pour trancher le différend; mais la guerre éclata avant même qu'ils se fussent prononcés.

Henri, évêque de Bâle, l'adversaire de Renaud de Bourgogne, avait été d'abord artisan à Isny, en Souabe, puis secrétaire et conseiller intime de Rodolphe de Habsbourg. Il savait mieux porter l'épée que la crosse, et un jour il avait même déposé sa mitre et sa croix pastorale pour revêtir l'armure des chevaliers et accompagner l'empereur dans une expédition contre Ottocar, roi de Bohême. Dans le combat, où celui-ci perdit la vie (à Marschfeld, près de Vienne en Autriche), Rodolphe de Habsbourg avait eu bien de la peine d'empêcher le belliqueux évêque de prendre part à la lutte.

Renaud de Bourgogne, n'attendant point que les arbitres eussent rendu leur décision, fit acte de souveraineté sur les terres litigieuses en en donnant une partie en fief, c'est-à-dire tout ce qui se trouvait entre Cornol et Montbéliard, à Thiébaud de Neufchâtel en Bourgogne, pour la somme de cent livres estevenantes (octobre 1282). Il s'empara aussi des châteaux de Porrentruy et de Milandre.

Henri d'Isny, ne se sentant pas assez fort pour lutter avec avantage contre Renaud de Montbéliard, appela à son secours son ancien maître Rodolphe de Habsbourg. Le monarque se rendit immédiatement à Bâle, où il réunit son armée aux

troupes des évêques de Bâle et de Strasbourg et du comte de Thierstein. Puis il se mit en marche dans les premiers jours de mars 1283, longea le revers septentrional du Jura, passa près de Ferrette, dont le comte fut obligé de prendre part à cette guerre, et vint camper à l'extrémité orientale de la plaine d'Ajoie, près de Charmoille. C'était la route que les Allemands avaient plusieurs fois suivie en pénétrant dans les Gaules. Renaud ne se laissa pas intimider, et comprenant toute l'importance de défendre Porrentruy, située à l'extrémité des chemins qui conduisent à Montbéliard, il se jeta dans la place avec de bonnes troupes et de vaillants chevaliers. Le château de Porrentruy soutint un siége de six semaines, et ne se rendit que le jeudi saint 16 avril; celui de Milandre eut le même sort.

Le comte de Montbéliard, forcé de demander la paix, passa, le 17 avril, avec Henri d'Isny une transaction en vertu de laquelle il reconnut que le château de Porrentruy, avec toutes ses dépendances, ainsi que les avocaties d'Ajoie et de Bure, appartenaient à l'évêque; il renonça, pour lui et ses héritiers, à tous droits et actions qu'il pourrait avoir sur ces terres; il promit, de plus, de ne jamais soulever de difficultés ni d'inquiéter l'église de Bâle à ce sujet, et de ne point empêcher l'évêque de construire des fortifications sur les terres de son diocèse.

A ce qu'il paraît, avant le siége de Porrentruy, Renaud avait eu aussi avec l'abbaye de Murbach une querelle qui fut suivie d'une guerre, dans laquelle il était tombé entre les mains de l'abbé, qui l'avait fait enfermer dans le château de Hugstein. Or, le jour où il fut obligé de traiter avec l'évêque de Bâle, il voulut terminer les différends qu'il avait eus avec Murbach, et dans ce but il convint avec l'abbé de nommer trois arbitres qui devaient, au plus tard à la Pentecôte suivante, donner une solution aux difficultés pendantes, d'après les titres que produiraient les deux parties. Nous ignorons ce que décidèrent les arbitres.

Au mois de mai 1283, Renaud de Bourgogne et Guillemette, sa femme, accordèrent des franchises aux habitants de Montbéliard. Cet acte est le plus important de leur règne et fait époque dans l'histoire de notre pays.

La bourgeoisie remonte au grand mouvement d'indépendance municipale qui débuta, à la fin du onzième siècle, en Italie, dans les villes de Toscane et de Lombardie, et se propagea au douzième dans le midi de la France. Vers la même époque, et comme spontanément, apparut dans le nord de la France la *commune jurée*. Dans le duché de Bourgogne, la ville de Dijon adopta, en 1187, l'organisation municipale de Soissons. La charte de Dijon servit à son tour de modèle à celles de Beaune, de Semur, de Montbard. Dans le comté de Bourgogne, la commune de Besançon était déjà constituée à la fin du douzième siècle; mais l'exemple de cette ville ne fut suivi dans le reste de la province qu'au commencement du treizième siècle, à Auxonne en 1229, à Salins (Bourg-Dessus) en 1249. Les chartes d'affranchissement ne devinrent fréquentes en Franche-Comté que dans la seconde moitié du treizième siècle. Le mouvement d'émancipation communale s'y produisit pacifiquement, contrairement à ce qui eut lieu dans le nord de la France, notamment à Laon.

La plupart des affranchissements qui eurent lieu dans le comté de Bourgogne proviennent des descendants de Jean de Chalon l'Antique. Son petit-fils Renaud de Bourgogne donna lui seul dix chartes de franchises, parmi lesquelles nous citerons, à côté de celle de Montbéliard, celles de Lons-le-Saunier (1295) et de Belfort (1307).

Ces affranchissements ne furent généralement pas inspirés aux seigneurs par des sentiments désintéressés et humanitaires, mais par l'espoir de voir leurs villes et leurs bourgs augmenter d'importance, et de tirer certains avantages pécuniaires des libertés qu'ils octroyaient à leurs sujets. Ainsi, Renaud de Bourgogne toucha 1,000 livres estevenantes des habitants de Montbéliard; Marguerite de Bade, 250 livres

bâloises de ses sujets de la seigneurie d'Héricourt qu'elle affranchit de la main-morte en 1361 ; la comtesse Henriette, 500 florins du Rhin des habitants des terres de Montbéliard, Bélieu et Etobon, qu'elle exonéra de la même servitude en 1431.

Il est à remarquer que le haut clergé se montra peu favorable aux affranchissements. « Il n'y eut, dit Augustin Thierry, d'opposition systématique à cette révolution continuée d'une manière paisible, que de la part du haut clergé, partout où ce corps possédait l'autorité temporelle et la seigneurie féodale. » Aussi, pour toute la Franche-Comté, ne compte-t-on que six actes de ce genre émanés des gens d'église, et encore n'affranchirent-ils leurs hommes que de la main-morte, en maintenant toutes les autres servitudes telles que les tailles, les corvées, etc. (1).

En Franche-Comté, la main-morte, ou incapacité de disposer de ses biens, n'existait plus en général dans les villes à l'époque des affranchissements; leurs habitants n'étaient pas *taillables* ou *exploitables* comme ceux des campagnes, et ils jouissaient de quelques libertés, tout en restant astreints à certaines charges qui pesaient sur les serfs, telles que les *corvées* et les *aides extraordinaires*. A la suite des affranchissements, ces redevances furent abolies ou plutôt converties en prestations régulières convenues entre le seigneur et ses bourgeois. Ceux qui jouissaient du titre de *bourgeois* possédaient certains priviléges énumérés dans les chartes communales; mais, tout en faisant ces concessions, les seigneurs se réservaient généralement le droit de *lods* ou *ventes*, de chasse, de pêche, de justice, de banalité, de *banvin*, l'*ost* et la *chevauchée*, le *guet* et l'*écharguet*, etc.

Suivant l'historien Duvernoy (*Annuaires du Doubs*, 1837,

---

(1) Les six chartes d'affranchissement concédées par le clergé sont : celles d'Etalans, Foucherans, etc., données par l'archevêque de Besançon en 1260; celle de Mouthe, par l'abbé de Saint-Oyan de Joux en

1838), les habitants de Montbéliard n'ont jamais été mainmortables. Quant à nous, nous pensons qu'ils durent suivre le sort commun à tous ceux qui avaient un seigneur; et s'ils n'étaient plus soumis à la main-morte, ce ne fut que vers l'époque des affranchissements, à la fin du treizième siècle. Il est vrai que certaines chartes du milieu du douzième siècle disent que notre ville avait un prévôt *(præpositus)* à sa tête, et un avoué *(advocatus)* chargé de la défense de ses droits. Dans une charte du comte Thierry III, du mois d'avril 1269, il est question de *deux prud'hommes bourgeois de Montbéliard.* On pourrait inférer de ces termes que les habitants de cette ville n'étaient plus sous la main-morte au treizième siècle; mais ils sont insuffisants pour permettre d'admettre l'affirmative, et dans le texte des franchises de 1283, que nous allons étudier, on ne trouve rien qui autorise une telle opinion.

En accordant des franchises à la ville de Montbéliard, Renaud de Bourgogne agissait d'abord en vue de la voir se développer, car elle ne consistait alors qu'en quelques maisons situées autour et au-dessous du château. Aussi, dans le préambule de la charte, concède-t-il à tous les habitants et à tous ceux qui viendront s'établir dans la ville un affranchissement complet de tous droits, charges ou corvées. Il avait encore un autre but, celui de s'assurer de l'aide ou de la neutralité des bourgeois dans la révolte qu'il méditait contre Rodolphe de Habsbourg, et en même temps d'obtenir d'eux 1,000 livres estevenantes, somme énorme pour l'époque.

Les dispositions de cette charte sont très larges et beaucoup plus libérales que toutes celles qui concernent la Franche-Comté. Renaud accorde aux habitants et à ceux qui viendront se fixer dans la ville pleine et entière franchise de tous droits, sans restriction, même du droit des *aides extraordi-*

1296; celle de Saint-Claude, par l'abbé de ce lieu en 1310; celle de Gy, par l'archevêque en 1347; celle de Noroy, par le même en 1360; et celle de Luxeuil, par l'abbé de cette ville en 1291.

naires (1), qui fut conservé ailleurs. En retour de cet abandon, il ne se réserve qu'un seul impôt, le *cens des toises*, dont il établit le mode de perception et qui fut toujours de 12 deniers estevenans par toise de façade de maison ou de *chésal* vide; ce qui était une somme très minime, surtout lorsque postérieurement l'argent eut beaucoup diminué de valeur.

Les bourgeois, tant dans leurs personnes que dans leurs biens meubles et immeubles, sont garantis et affranchis de toute servitude; ils en ont la libre disposition; le seigneur est exclu de leur succession, sauf lorsque le bâtard vient à décéder sans héritiers légitimes Renaud s'oblige à garantir la liberté et la sécurité des bourgeois; il doit prendre leur défense, au risque même d'avoir une guerre, lorsqu'ils ont été arrêtés soit pour leur propre fait, soit à cause de lui, soit à cause de la ville. Il n'est cependant pas tenu de payer leur rançon lorsqu'ils ont été arrêtés pour une action coupable commise par eux ou pour le fait de la ville : dans le premier cas, les bourgeois ainsi emprisonnés doivent eux-mêmes payer leur rançon; dans le deuxième cas, c'est la ville qui doit intervenir pour une somme déterminée par les neuf bourgeois jurés.

Le comte garantit la sécurité des bourgeois en toute circonstance, sauf dans des cas extraordinaires tels que la guerre. Ils peuvent quitter la ville et s'établir où bon leur semble, sans perdre cependant la libre disposition de leurs biens, pour lesquels ils doivent néanmoins payer les *usaiges*, *costumes* (coutumes) et *missions* (dépenses), comme s'ils étaient encore domiciliés à Montbéliard. Cela était juste : continuant de jouir des priviléges attachés au titre de bourgeois, ils devaient en acquitter les charges. — Les bourgeois qui avaient

---

(1) Il y avait lieu à aide extraordinaire : 1° lorsque le seigneur, ou on fils, était armé chevalier; 2° lorsqu'il mariait sa fille; 3° lorsqu'il partait pour la croisade; 4° lorsqu'il était fait prisonnier; 5° lorsqu'il achetait une terre considérable.

quitté la ville devaient venir chaque année s'y fixer pendant six semaines. Cette mesure avait été prise pour que la population ne diminuât pas.

Tous ceux qui renoncent à la bourgeoisie peuvent vendre, donner ou engager leurs biens, sauf à payer une certaine redevance au seigneur, comme cela résulte d'un acte du 25 mars 1340, d'après lequel il était dû à celui-ci un droit sur tout ce qui était vendu ou acheté à Montbéliard.

Tout bourgeois qui renonce au bénéfice de la franchise doit, avant son départ, prendre congé du comte ou du maire, sans toutefois y être absolument tenu. Mais il avait tout avantage à observer cette prescription, attendu que le seigneur était obligé de l'accompagner pendant un jour et une nuit.

Les bourgeois peuvent admettre parmi eux tous ceux qu'ils veulent, excepté les hommes taillables du comte. Celui-ci ne voulait pas permettre que des individus de cette condition pussent être émancipés sans son consentement.

Les bourgeois sont exempts de tout service militaire, chose qui n'existait nulle part ailleurs. Mais, par contre, ils doivent veiller eux-mêmes à la sûreté de la ville, faire le *guet* et l'*écharguet*, et payer des *guettes* ou veilleurs de nuit. Ils sont tenus aussi d'entourer la ville de murailles et de les construire à leurs frais.

Ces franchises furent accordées par Renaud et Guillemette, non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour leurs successeurs; et ils s'engagèrent par serment, dans le cas où ils se reconnaîtraient vassaux d'un autre seigneur, d'obtenir de celui ci la consécration des susdites franchises. Ils promirent en outre, sur les saints Evangiles, d'en observer religieusement les clauses, et stipulèrent que leurs successeurs, avant de prendre possession de Montbéliard, en maintiendraient et confirmeraient les priviléges par lettres spéciales; ce qui fut toujours observé. En faisant leur entrée à Montbéliard, nos comtes se rendaient d'abord à l'hôtel-de-ville; et là, en présence des bourgeois, juraient sur les Evangiles de respecter

les libertés municipales : acte en était dressé immédiatement et remis aux bourgeois, qui seulement alors les reconnaissaient comme seigneurs de Montbéliard.

Une des dispositions les plus importantes de ces franchises fut celle qui créa l'organisation municipale de la ville, organisation qui dura jusqu'en 1793. Les bourgeois eurent le droit d'élire chaque année, à la majorité des voix, neuf d'entre eux, appelés les *neuf bourgeois jurés,* qui avaient pour mission d'administrer la commune, et dont l'un prenait le titre de *maître bourgeois en chef.* Ce nombre neuf ne se rencontre point dans l'organisation municipale des communes de la Franche-Comté; il provenait de ce que la ville était divisée en neuf quartiers qui élisaient chacun un maître bourgeois. Lorsqu'ils entraient en fonctions, ils juraient de maintenir les droits du seigneur et de la ville.

Renaud de Bourgogne s'était réservé le droit de nommer un *maire* dans la ville, choisi parmi les bourgeois ou d'autres personnes, si les premiers refusaient ces fonctions. Le maire, qui ailleurs était appelé *bailli* ou *prévôt*, avait pour mission de percevoir les rentes et les redevances dues au seigneur. Il était encore chargé de présider la *justice de la mairie*, établie seulement pour les habitants de la commune. Le tribunal de la mairie était composé des neuf bourgeois jurés et de trois *chazés* (notables) demeurant à Montbéliard. Le maire, quoique président de ce tribunal, n'avait que voix consultative.

Ce tribunal ne pouvait prononcer d'amende supérieure à 60 sols, excepté lorsque le délit ou *forfait* avait été commis dans une foire ou un marché; l'amende était alors doublée. Lorsque la peine devait être plus forte, les neuf bourgeois étaient tenus de s'adjoindre trois chazés; et s'ils ne pouvaient tomber d'accord, le jugement était prononcé par le seigneur.

Comme nous venons de le voir, les neuf bourgeois jurés étaient nommés par tous les bourgeois de la commune; mais lorsque l'un d'eux venait à cesser ses fonctions avant l'expi-

ration de l'année, ses collègues avaient le droit de lui donner un successeur.

A côté du conseil des neuf bourgeois jurés fut établi celui des *dix-huit*. Ils étaient élus par les *chefs d'hostels* (chefs de famille) de la commune partagée en neufs *guets* ou quartiers. Cette élection avait lieu, chaque année, le jour de la saint Jean-Baptiste; mais à partir de 1709 jusqu'à la Révolution, elle se fit à la fin de l'année.

Aux seizième et dix-septième siècles, les dix-huit, après leur élection, se réunissaient dans le temple Saint-Martin, et au dix-huitième siècle, dans le *poêle* de l'hôtel-de-ville, sous la présidence du procureur général, pour choisir parmi eux les neuf bourgeois jurés.

Au nombre de ceux-ci devaient toujours siéger deux membres nouvellement élus. Les autres étaient pris parmi les anciens bourgeois jurés qui, lorsqu'ils ne faisaient plus partie de la municipalité, étaient désignés sous le nom de *notables*. Cette nouvelle magistrature devait entrer en fonctions le 1er janvier.

Le corps des dix-huit représentait la commune devant la municipalité. Le premier d'entre eux portait le nom de *maître de la commune*. Un secrétaire était chargé de la rédaction du procès-verbal des délibérations. Les dix-huit étaient les véritables électeurs des neuf bourgeois jurés.

Le corps des notables renfermait, comme nous l'avons dit, tous les bourgeois jurés hors de fonctions. Le plus âgé figurait en tête de la liste.

Aucune attribution spéciale n'était assignée au corps des dix-huit et des notables; ils pouvaient cependant se réunir, soit séparément, soit ensemble, aux membres de la municipalité, ou seulement par comités.

Le maître bourgeois en chef avait le droit de convoquer les bourgeois en assemblées générales; mais il était tenu d'instruire le maire du motif de ces réunions et du résultat des délibérations. Ce dernier n'y était pas admis.

Le maître bourgeois en chef présidait le conseil des neuf et administrait le domaine de la ville. Le second maître bourgeois, appelé *conforteur*, suppléait le précédent en cas d'empêchement; le troisième, ou *baumestre*, avait l'inspection des bâtiments communaux; le quatrième, ou *clerc du papier*, était le secrétaire du corps municipal; le cinquième, ou *clerc des décharges*, contrôlait les recettes et les dépenses de la ville; le sixième, ou *taxateur de la boucherie*, en avait la police; le septième, ou *taxateur du pain*, remplissait des fonctions analogues envers les boulangers; et les deux derniers, nommés *novices*, étaient sans fonctions spéciales.

Une amende d'une *pinte* de vin était infligée à celui d'entre eux qui, sans motif valable, se dispensait de paraître aux jours de tenues de justice et autres réunions.

Les élections des dix-huit et des neuf occasionnèrent souvent, si ce n'est presque toujours, des brigues ou intrigues et des dépenses d'argent de la part de ceux qui désiraient se faire élire.

Tout bourgeois était électeur et éligible; s'il cherchait, sans motif légitime, à décliner cette obligation, il était passible d'une amende.

Les bourgeois de chacun des neuf quartiers étaient convoqués par l'un d'eux, qui prenait le nom de *fidèle serviteur* et remplissait les fonctions d'appariteur. La veille du nouvel an, dès le matin, ils se réunissaient dans une auberge du quartier; le plus ancien maître bourgeois hors de service avait la présidence de la réunion, qui n'était que préparatoire. On y élisait six membres à la pluralité des voix, et les électeurs désignaient leurs candidats en faisant sur les manteaux de ceux-ci une marque à la craie blanche.

Les candidats choisis par chaque quartier étaient nommés les *six*. Après leur nomination, ils se rendaient à l'hôtel-de-ville où se trouvaient les membres de l'ancienne municipalité. Le maître bourgeois en chef appelait les quartiers dans leur ordre, et remettait à chacun un sac renfermant six boules

d'ivoire, quatre bleues et deux jaunes. Les six de chaque quartier mettaient alors un gant de peau et chacun extrayait une boule du sac. Les deux qui avaient la chance de tirer les boules jaunes étaient membres du corps des dix-huit.

Lorsque les six de chaque quartier avaient terminé le tirage au sort, le procureur général faisait prêter serment à ceux qui avaient été désignés par les boules jaunes, et leur faisait sentir l'importance des devoirs qu'ils avaient à remplir en choisissant les neuf membres de la municipalité. Puis il se rendaient dans la salle des dix-huit où ils restaient enfermés pendant tout le temps qu'ils procédaient à l'élection des neuf. Le maître de la commune présidait cette assemblée, et le secrétaire dressait le procès-verbal de l'élection.

Après le vote, on sonnait les cloches, et le corps des dix-huit présentait aux membres de l'ancienne municipalité les neuf qui allaient siéger. Les nouveaux magistrats étaient alors admis à prêter serment devant le procureur général; ils choisissaient ensuite parmi eux le maître bourgeois en chef.

Pendant tout le temps que duraient les élections, les quartiers restaient assemblés pour trancher, séance tenante, les difficultés qui pouvaient surgir.

Les avantages minimes qu'avaient les membres de la municipalité et le corps des dix-huit étaient balancés par les dépenses inhérentes à ces fonctions. Quant aux notables, ils n'avaient point d'émoluments à toucher ni de dépenses à faire.

Les revenus de la ville, dont le maître bourgeois en chef était le trésorier, étaient gérés par la municipalité. Les comptes étaient vérifiés en présence du maire, du procureur général, d'un commissaire et des trois corps de la bourgeoisie. Les revenus de l'hôpital furent aussi administrés par les neuf bourgeois jurés à partir de l'an 1450, époque où le comte Louis leur concéda à perpétuité la gestion de cet établissement.

Par ces dispositions très libérales, la charte d'affranchissement de Montbéliard laisse bien loin derrière elle tous les actes du même genre relatifs aux communes de la Franche-Comté. Aussi servit-elle de modèle aux franchises qui furent octroyées : en 1298, aux habitants de Saint-Hippolyte, par Jean de la Roche (qui se réserva cependant la justice); en 1306, au bourg de Montjoie; en 1315, aux habitants de Moron (château détruit près de Montjoie), par Guillaume de Glères (qui conserva les droits d'ost, de chevauchée et de justice); en 1314, au bourg de Belvoir, par Thiébaud, seigneur de ce lieu, et Jeanne de Montfaucon, sa femme; en 1374, à la ville d'Héricourt, par Albert et Léopold d'Autriche; en 1308, à Blamont, et en 1338, à Clémont, par Thiébaud V, sire de Neufchâtel en Bourgogne.

La charte de 1283 accorda aux bourgeois de Montbéliard la liberté civile la plus complète. Il n'est donc pas étonnant que cinq cents ans après, lorsque le conventionnel Bernard (de Saintes) vint au nom de la République française prendre possession de cette ville, en disant à la députation qui lui remettait les clefs : « *Je vous apporte la liberté;* » il n'est pas étonnant que Jacques-Frédéric Ferrand, alors maître bourgeois en chef, lui ait fait cette fière réponse : « *Vous vous trompez, nous la connaissons de plus longue date et aussi complète qu'elle est possible : elle a été un bienfait de nos princes; nous n'avons d'expression que pour les bénir.* » Le maître bourgeois ne se trompait pas en parlant de sa ville natale; mais il oubliait que le peuple des campagnes, à peu d'exceptions près, gémissait encore dans la servitude. Et ce fut sans contredit une des gloires de la Révolution de 1789 d'élever l'homme des champs au niveau politique de la bourgeoisie des villes.

Les libertés accordées par Renaud de Bourgogne à la ville de Montbéliard contribuèrent à en augmenter la population. Elles y attirèrent des habitants qui créèrent peu à peu les rues voisines du rocher sur lequel est situé le château. Sous l'influence bienfaisante de la liberté, l'aisance s'accrut avec la

population. Le pays était cependant aussi pauvre que l'ignorance était grande. Sauf quelques métiers sur lesquels on tissait de grossières étoffes de chanvre et de laine, l'industrie n'existait point encore. L'agriculture produisait à peine ce qui était nécessaire à la consommation des habitants; les disettes et les famines étaient fréquentes; le cultivateur, attaché à la glèbe, vêtu de toile grossière ou de peaux d'animaux, logé dans de misérables chaumières enfoncées dans la terre, épuisé par la misère et les privations sans nombre, ne travaillait qu'à regret pour un maître qui lui enlevait le produit de ses sueurs. Les habitants de la ville, couverts de *camelot* et de *droguet*, logeaient dans des maisons la plupart construites en bois, situées sur des rues non pavées et pleines d'immondices.

Quant à des écoles, il n'y en avait aucune dans toute la contrée, sauf celle de l'église Saint-Maimbeuf (ou du château), où un clerc, après les offices, apprenait aux enfants le *Credo*, le *Pater*, quelques prières latines et les premiers éléments de la lecture et de l'écriture. Aussi l'ignorance était-elle profonde. Les nobles ne savaient pas même apposer leur signature au bas des actes passés par eux et rédigés par des gens d'église; ils se contentaient d'y faire une croix et d'y mettre leur scel ou cachet. Les prêtres étaient les seuls lettrés de cette époque reculée; on doit leur être reconnaissant d'avoir sauvé de l'oubli et de la destruction tout ce que nous possédons encore de l'antiquité et du moyen âge; les moines, au fond de leurs couvents, s'occupaient de consigner dans des légendes ou des chroniques les événements dont ils avaient entendu parler ou auxquels ils avaient assisté.

Dans les temps de troubles qui précédèrent et suivirent l'avènement de Rodolphe de Habsbourg au trône d'Allemagne et obligèrent ce monarque à aller souvent faire la guerre aux frontières extrêmes de ses Etats, le lien vassalique avait perdu de sa force. Renaud de Bourgogne, qui n'avait pas oublié les dures conditions que lui avaient imposées

l'évêque de Bâle et l'empereur, voulut complétement secouer le joug de ce dernier et se mettre sous la dépendance de son frère Othon. En 1284, il y eut des démarches faites et des promesses écrites à ce sujet; mais Rodolphe de Habsbourg, plus capable que ses prédécesseurs de faire respecter ses droits de suzerain, ayant été informé de la félonie du comte Renaud, se rendit avec des forces imposantes devant Montbéliard, prononça la confiscation du comté de ce nom à son profit, et mit le rebelle au ban de l'Empire. Celui-ci, abandonné de son frère et ne se sentant pas assez fort pour lutter contre l'empereur, fit sa soumission.

Rodolphe de Habsbourg releva Renaud de la commise qu'il avait encourue; mais pensant qu'il était nécessaire de lui infliger une peine, il le condamna à une amende de 8,000 livres tournois, afin de le mettre dans l'impossibilité, pendant un certain temps, d'obéir à son humeur guerrière, et aussi pour se dédommager d'une partie des frais de cette campagne. L'évêque de Bâle, profitant de la défaite de Renaud, l'obligea à lui prêter foi et hommage pour la seigneurie de Blamont et à lui céder le château de Milandre et ses dépendances (avril 1284).

Mais quelques années après, Henry d'Isny ayant été promu à l'archevêché de Mayence et remplacé par Pierre Reich de Reichenstein, le comte de Montbéliard profita de cette circonstance pour tâcher de reprendre la seigneurie de Porrentruy et le pays d'Ajoie. Après avoir fait alliance avec Thiébaud de Neufchâtel en Bourgogne, il envahit les terres de l'évêque de Bâle (1287), tua quelques-uns de ses hommes et fit prisonniers douze de ses chevaliers. L'évêque, avec le comte Egon de Fribourg en Brisgau et un grand nombre de nobles et de bourgeois de Bâle, envahit à son tour le comté de Montbéliard, et, après avoir dévasté plusieurs villages, rencontra les troupes de Renaud qui étaient bien inférieures en nombre. « Le comte Egon, dit Urtisius dans sa *Chronique*, prit cependant la fuite à la vue de Renaud, et avec lui un grand nom-

bre de gens de l'évêque. Mais les citoyens de Bâle firent bonne contenance, ce qui n'empêcha point beaucoup d'entre eux de périr et cinquante des plus nobles d'être faits prisonniers. »

L'évêque, vaincu et se trouvant dans une situation très critique, appela à son aide Rodolphe de Habsbourg ; celui-ci traversa, à la tête d'une armée considérable, l'Alsace et le Jura, ravagea pendant plus de trois semaines les environs de Porrentruy, dont le château était occupé par Renaud, s'en empara, et, au mois de juillet 1288, vint mettre le siége devant Montbéliard, qu'il emporta d'assaut après une forte résistance. Renaud de Bourgogne fut obligé de transiger de nouveau avec l'évêque

L'année suivante (1289), l'empereur entra en Franche-Comté pour mettre à la raison le comte palatin Othon, qui inclinait du côté de la France et qui, pour se soustraire au vasselage de Rodolphe de Habsbourg, s'était mis en révolte ouverte contre lui. Othon avait pour alliés Thiébaud de Ferrette, Renaud de Bourgogne et l'abbé de Luxeuil; il comptait particulièrement sur l'appui de Philippe le Bel, roi de France. Mais il fut assiégé dans Besançon et contraint de mettre bas les armes avec ses alliés (1).

Dans la guerre qui éclata en 1295 entre les grands barons de la Franche-Comté et Philippe le Bel, auquel cette province venait d'être cédée par Othon de Bourgogne, le comte de Montbéliard joua un rôle important. Après plusieurs années d'une lutte acharnée, les confédérés furent vaincus et Renaud de Bourgogne obligé de prêter foi et hommage au roi de France (avril 1301) (2).

L'année suivante, Philippe le Bel convoqua pour le 10 avril,

---

(1) Voir *Le siége et le blocus de Besançon par Rodolphe de Habsbourg*, de M. A. Castan.

(2) Voir, à ce sujet, l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, par M. Ed. Clerc, t. I, p. 480 et suiv.

dans la basilique de Notre-Dame de Paris, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie de tout le royaume. Renaud de Bourgogne, qui était un des grands barons de la Franche-Comté pour les terres qu'il possédait dans cette province, se rendit à l'appel du roi. Le jour même de la réunion, Pierre Flotte, chancelier de France, attaqua la bulle du pape Boniface qui commençait par ces mots significatifs : *Dieu Nous a constitué au-dessus des rois et des royaumes;* puis il demanda si les Français pouvaient sans lâcheté consentir à ce que leur patrie, toujours libre et indépendante, fût ainsi placée sous le vasselage du pape. On fit alors signer aux nobles une lettre en langue vulgaire adressée non au pape, mais aux cardinaux. Dans cette longue épître, les seigneurs, après avoir souhaité à ces hauts dignitaires de l'Eglise *continuel accroissement de charité, d'amour et de toutes bonnes aventures à leur désir*, déclarèrent que quant aux dommages *que celuy qui en présent est ou siége du gouvernement de l'Eglise* dit être faits par le roi, ils ne veulent, *ne eux, ne les universités, ne li peuple du royaume, avoir ne correction, ne amende par autre fors que par ledit nostre sire le Roi.* Ils accusèrent le pape de tirer beaucoup d'argent de la collation des charges ecclésiastiques, quoique les peuples soient *grevez et rançonnez; ne li prélats ne poent donner leurs bénéfices aux nobles clercs et autres bien nez et bien lettrez de leurs diocèses, de qui antécessours les églises sont fondées.* Les nobles signèrent de grand cœur ces derniers mots qui insinuaient que les bénéfices, fondés par la plupart de leurs ancêtres, devaient être donnés à leurs cadets ou à leurs créatures. C'était attacher à la défaite du pape le retour à la noblesse des biens immenses dont elle s'était dépouillée pour l'Eglise dans les âges de ferveur religieuse. — Renaud de Bourgogne signa cette protestation (1).

Au mois de mai 1307, Renaud de Bourgogne, sa femme et son fils Othenin, accordèrent aux habitants de Belfort des

---

(1) Voyez Michelet, *Histoire de France*, t. III, pp. 71 et 72.

franchises semblables à celles de Montbéliard. Comme pour ces dernières, Renaud reçut 1,000 livres *estevenantes;* il concéda la même organisation municipale; toutefois, il se réserva la justice supérieure, toutes les affaires où une amende de 60 sols pouvait être prononcée, et le droit de punir sur leurs corps ou leurs biens les individus qui commettraient des attentats contre le comte, les membres de sa famille et ses successeurs. Il accordait aux bourgeois le droit de pouvoir se fixer partout où ils voudraient et de conserver à Belfort leurs biens; il leur interdisait cependant de reconnaître pour leurs seigneurs le roi d'Allemagne, le duc d'Autriche ou leurs héritiers et successeurs, et de vendre ou d'aliéner leurs biens à ces princes.

Après une carrière bien agitée, Renaud mourut à la fin de l'an 1321, laissant un fils imbécile et quatre filles, dont Agnès, l'aînée, apporta le comté de Montbéliard en dot à Henri de Montfaucon, son époux. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Baume-les-Moines, à côté de sa femme qui l'avait précédé dans la tombe. Leurs cœurs furent déposés dans un des caveaux de Saint-Maimbœuf de Montbéliard, où l'on érigea, à la mémoire de chacun d'eux, un mausolée. Renaud était représenté couché sur son tombeau, en chevalier armé de toutes pièces et un casque à ses pieds; son épouse, vêtue du costume de l'époque, tenait un chapelet entre ses mains et avait un chien à ses pieds. Ces mausolées furent détruits lors de la Révolution française.

LA SAONE

CONSIDÉRÉE COMME FRONTIÈRE NATURELLE

Par M. Jules FINOT

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Séance du 13 janvier 1877.

« Il est des choses, dit Montesquieu, à propos de l'opportunité de la marche d'Annibal sur Rome après Cannes, que tout le monde répète parce qu'elles ont été dites une fois. » Ces paroles de l'illustre penseur s'appliquent, on ne peut pas plus exactement, à cette sorte d'axiome de géographie historique qui prétend représenter la Saône comme ayant joué le rôle de frontière naturelle dans l'antiquité et au moyen âge.

Parce que César, arrivant dans des contrées inconnues qu'il tâcha de délimiter à grands traits, a dit que la Saône servait de séparation entre les Eduens et les Séquanais, cette rivière est devenue dans l'imagination des écrivains postérieurs une limite absolue non-seulement entre ces deux peuples, mais plus tard entre le royaume de France et l'empire d'Allemagne.

Après une longue étude de tous les textes historiques relatifs à la Saône, étude entreprise sans parti pris, avec le désir de rechercher la vérité seule et de lui donner le pas sur les sentiments de susceptibilité nationale que pouvait éveiller cette recherche, nous ne craignons pas de dire que jamais assertion historique ne fut plus erronée.

César lui-même, dont le témoignage a fait loi en quelque sorte sur ce point, reconnaît que le cours de cette rivière don-

nait lieu à de graves contestations entre les Eduens et les Séquanais, chacune de ces deux nations prétendant en avoir la propriété exclusive. Ce n'était donc pas une limite incontestée, puisqu'elle a été l'occasion d'une guerre qui a amené l'intervention romaine et la conquête de la Gaule. Nous savons, en outre, par Tite-Live, Strabon et Ptolémée, que, dès les temps les plus reculés, les Insubres en habitaient indistinctement les deux rives, et que plus tard les Eduens occupèrent sur celle de gauche le territoire correspondant à la plus grande partie de la Bresse actuelle. Ainsi à l'époque celtique, la Saône a-t-elle été une frontière naturelle entre les différentes *civitates* gauloises? Nous répondons, sans hésiter, non, fort du témoignage de Tite-Live, Strabon, Ptolémée et de César même.

Plus tard, sous la domination romaine, cette rivière sépare-t-elle les deux grandes provinces constituées alors, la Séquanaise et la première Lyonnaise? Non, puisque Ammien Marcellin dit positivement qu'elle traversait la première de ces provinces qu'il appelle la première Germanie, et que par conséquent elle ne pouvait la délimiter. De plus, les itinéraires et les notices de l'Empire, qui nous donnent l'énumération des villes de la Séquanie, en cite deux : Portus Abucinus et Segobodium, qui étaient situées à cheval sur le cours de la Saône, avec deux quartiers différents reliés par des ponts. Il est peu probable qu'une partie de ces villes ait dépendu de la Séquanie et l'autre de la première Lyonnaise.

D'ailleurs, lors de l'établissement du christianisme en Gaule, les diocèses empruntèrent, à peu d'exceptions près, les limites des circonscriptions administratives romaines, elles-mêmes généralement calquées sur celles des anciennes *civitates* gauloises; or, un simple coup-d'œil jeté sur la carte annexée au tome VI du *Gallia christiana* suffit pour convaincre que la Saône ne fut pas une limite absolue entre le diocèse de Besançon, sur la rive gauche, et ceux de Langres et de Chalon, sur la rive droite. Le diocèse de Besançon

comprit de nombreuses paroisses à l'ouest de la Saône, entre autres le fameux Albiniacum, devenu plus tard le prieuré de Saint-Marcel-lez-Jussey, et l'abbaye de Cherlieu; celui de Chalon s'étendit à l'est, dans toute la région connue autrefois sous le nom de *pagus Salmoringum* et maintenant sous celui de Bresse chalonnaise.

Quand les Burgondes envahirent la Gaule, au commencement du ve siècle, les historiens qui nous racontent leur établissement, Prosper d'Aquitaine, Grégoire de Tours, nous les montrent occupant indifféremment les deux rives de la Saône, puis descendant la vallée du Rhône, sans jamais toutefois passer sur la rive droite de ce fleuve qui resta, les textes le disent expressément, une barrière entre eux et les Wisigoths de la Narbonnaise.

Puis lorsque ce premier royaume de Bourgogne, comprenant les provinces qui devaient devenir le duché et le comté, tomba sous les coups des fils de Clovis, ceux-ci, en s'en partageant les dépouilles, tinrent-ils compte du cours de la Saône comme pouvant leur servir de ligne de démarcation? Nullement. Réunie à l'Austrasie, la Bourgogne forme, sous les Mérovingiens, un Etat comprenant indistinctement des *pagi* situés sur les deux rives de cette rivière.

Bien plus, si à l'aide des renséignements que fournissent les chroniques et les chartes du VIe au XIIe siècle sur l'étendue de ces circonscriptions administratives appelées *pagi*, qui devinrent les comtés du moyen âge dans les deux Bourgognes, on recherche les limites de ceux qui avoisinaient la Saône, les *pagi* de Colerensis, de Port, des Attuariens, d'Amaous, d'Oscarensis, etc., on s'aperçoit qu'ils étaient souvent traversés et rarement bornés par cette rivière.

Aussi, quand l'empire de Charlemagne fut démembré une première fois à Verdun, ce serait une erreur de croire que le royaume de Lothaire fut limité à l'ouest par la Saône d'une manière aussi absolue qu'on le trouve répété dans la plupart des ouvrages historiques; car ce royaume comprenait des *pagi*

à cheval sur son cours, celui de Port entre autres, et qui ne durent pas, par conséquent, être partagés.

Il en fut de même à Mersen, lors du partage des Etats de Lothaire II entre Charles le Chauve et Louis le Germanique. Par une bizarrerie qui prouve quel peu de cas on tenait alors des conditions géographiques des pays partagés, les *pagi* les plus orientaux du comté de Bourgogne furent attribués au roi de France, et les plus occidentaux à celui de Germanie.

Malgré l'obscurité qui règne sur l'établissement des royaumes de Provence, de Bourgogne cis-jurane, trans-jurane et d'Arles, nous pensons avec Adrien de Valois qu'ils s'étendirent au-delà de la Saône où ils comprirent, entre autres, le comté de Mâcon. D'ailleurs la souveraineté de ces régions était si incertaine, si contestée, qu'à quelques années d'intervalle seulement, on voit la même abbaye faire confirmer ses diplômes de donations par le roi de France, par ceux de Bourgogne et par les empereurs de Germanie.

Les véritables maîtres du pays étaient les ducs et les comtes, bénéficiaires d'abord, puis devenus héréditaires depuis le capitulaire de Kiersy-sur-Oise en 877. Leur pouvoir était tellement illimité, que les chroniques de Saint-Bénigne de Dijon et de Bèze n'hésitent pas à le qualifier de royal. Or nous voyons ces ducs et ces comtes, Richard le Justicier, Bozon son fils, Gislebert, Létalde et Otte-Guillaume, posséder au même titre les deux rives de la Saône.

Cette situation n'a pas été modifiée par la donation de Rodolphe le Fainéant, dernier roi d'Arles, à l'empereur Henri-le-Saint, car il ne put céder au monarque d'outre-Rhin qu'un droit aussi illusoire que l'autorité dont il jouissait sur ces contrées.

Nous ne nions pas toutefois que, pendant près de deux siècles, les souverains germaniques, invoquant leur titre de roi d'Arles, n'aient fait tous leurs efforts pour imposer leur suzeraineté au comté de Bourgogne. Quoique obligés quelquefois par la force des armes de reconnaître leur vassalité,

nos comtes restèrent en fait indépendants. L'un d'eux même, Renaud III, fut assez heureux pour s'affranchir complétement de la formalité de l'hommage. En agissant ainsi, il a traduit si fidèlement les aspirations d'indépendance des populations franc-comtoises vis-à-vis de l'Allemagne, que le peuple garde encore dans sa mémoire quelques vagues traits de la grande et énergique figure de Renaud le Franc-Comte.

Si un instant, par suite du fatal mariage de Béatrix, l'unique enfant de Renaud III, avec Frédéric Barberousse, notre province semble, sous cet empereur et ses successeurs immédiats, accepter le joug germanique, elle le secoue dès l'avènement des Habsbourg; et, pour mieux sauvegarder ses antiques libertés, tourne ses regards vers la France à laquelle elle est un instant réunie par son incorporation au duché. Malgré les circonstances politiques qui la détachent de nouveau à la fin du xve siècle de la monarchie capétienne, elle demeure française par les mœurs, le langage, les coutumes et les institutions judiciaires; et tout en faisant partie nominalement soit du vaste empire de Charles-Quint, soit du royaume de Philippe II et de ses successeurs, elle n'en conserve pas moins son autonomie, s'administrant elle-même, ne payant que les impôts votés par ses Etats et à condition qu'ils fussent employés exclusivement pour le service et l'utilité du comté de Bourgogne, formant en un mot un petit Etat indépendant. D'ailleurs, à cette époque, le souvenir de la souveraineté impériale s'était tellement affaibli que, pendant la guerre de Trente ans, le Parlement de Dole ayant reçu une lettre de l'empereur d'Allemagne dans laquelle les conseillers étaient traités de « *fideles et dilecti*, » dès la première ligne, le président Boyvin s'écria : « Nous sommes d'Espagne et la Franche-Comté n'est pas terre d'Empire. » Puis s'adressant au greffier de la cour : « Le clerc-juré, ajouta-t-il, écrira au dos de la lettre qu'elle est mise au rebus et hors archives. »

Pendant cette période de quatre siècles de lutte des comtes

de Bourgogne contre la suzeraineté germanique, est-ce la Saône qui servit de limite occidentale à la Franche-Comté? Un document célèbre est là pour répondre non. « Au-delà du chemin romain qui va de Besançon à Langres, dit l'acte d'accusation dans le procès de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent (19 décembre 1427), sont les gabelles, impôts et servitudes royales; en deçà les nobles libertés et droictures de la franche terre de Bourgongne. » Comment douter que ce chemin romain qui était encore frontière entre le duché et le comté au xv[e] siècle, ne l'ait pas été déjà dans les temps antérieurs? Ce n'était donc pas la Saône.

Enfin comment expliquer, si cette rivière eût joué le rôle de limite entre la France et l'Empire au moyen âge, cette chaîne de terres en surséance ou d'enclaves relevant du duché de Bourgogne et s'étendant sur sa rive gauche jusqu'aux deux tiers de son cours? Ce sont d'abord au nord : les terres de Vauvillers et de Saint-Loup, pendant longtemps de la mouvance des comtes de Bar; la prévôté de Conflans en Bassigny, avec Dampierre-lez-Conflans, Fontenois-la-Ville, Girefontaine et Hautevelle, qui ne cessa même pas, lorsque le Barois et le comté de Bourgogne eurent été réunis à la couronne de France, de dépendre de la généralité de Lorraine et de la subdélégation de Beaumont jusqu'en 1789; une quinzaine de lieues plus loin, la terre de Fresne-Saint-Mamès, démembrée du comté de Bourgogne dans le cours du xiii[e] siècle, pour être réunie au duché et qui en a toujours fait partie depuis cette époque jusqu'à la Révolution; ensuite, au sud de Gray, la vicomté d'Auxonne comprenant des terres situées les unes sur la rive droite, les autres sur la rive gauche, et qui releva successivement des ducs et des comtes de Bourgogne; les terres de Chaussin et de Foucherans, dont le démembrement est certainement antérieur à 1370, et qui dépendirent jusqu'en 1790 de la généralité du Parlement de Dijon, comme celle de Fresne-Saint-Mamès; le ressort de Saint-Laurent, l'ancien *pagus Salmoringum*, aujourd'hui la Bresse

chalonnaise, qui, quoique situé sur la rive gauche de la Saône, ne fit jamais partie de la Franche-Comté. Nous voyons aussi la seigneurie d'Apremont comprendre des terres sur les deux rives de la Saône; et d'autres, sises sur la rive droite, relever de nos comtes et non des ducs, entre autres celle de Champlitte.

Ce sont, dira-t-on, des exceptions qui confirment la règle. Mais il nous semble, après l'énumération que nous venons de donner, que ces exceptions sont si nombreuses, que la règle n'existe plus, ou plutôt pourrait être formulée ainsi : « La Saône a seulement servi de limite entre le duché et le comté de Bourgogne, depuis Gray jusqu'en amont d'Auxonne, puis plus bas entre le Mâconnais et les Dombes. » Il est à remarquer que ce n'est que sur ce point qu'elle sépare deux départements, ceux de Saône-et-Loire et de l'Ain. Partout ailleurs, avec raison, on n'a tenu nul compte de son cours lors de la division administrative de la France en 1790.

DEUX NOUVELLES RÉPLIQUES

AU SUJET DU *FRA-BARTOLOMMEO*

DE BESANÇON

Par M. Auguste CASTAN

Séances des 12 août 1876 et 14 avril 1877.

I

*A Monsieur le Gérant de l'*ANNÉE DOMINICAINE.

Besançon, le 12 août 1876.

MONSIEUR,

Permettez-moi de répondre à un article en treize pages à mon adresse qui se trouve dans le nº 194 de l'*Année Dominicaine*. Les allures passablement belliqueuses de cet article justifieraient bien quelques représailles de ma part : je ferai toutefois le possible pour n'être pas trop vif dans la forme et pour être quant au fond scrupuleusement équitable.

La cathédrale de Besançon possède un tableau de Fra-Bartolommeo, représentant la Vierge entourée de plusieurs saints, avec une figure agenouillée qui occupe la place réservée au *donateur* dans les compositions de ce genre. On connaissait par tradition l'auteur de cette peinture ; mais comme elle renferme, entre autres images de bienheureux, le corps à peu près nu de saint Sébastien, on la prenait pour le tableau de Fra-Bartolommeo qui est connu dans l'histoire sous le nom de *Saint-Sébastien*. Pour expliquer la présence d'une figure de donateur, on supposait que l'archidiacre Ferry Carondelet, acquéreur du tableau, y avait fait ajouter un portrait agenouillé, celui de son père, disait-on, ou de l'un de ses frères.

On avait donc à Besançon les deux renseignements essentiels concernant cette œuvre d'art, puisque l'on connaissait le nom de celui qui l'avait peinte et le nom de celui qui l'avait envoyée à Besançon. Il ne restait qu'à rectifier la tradition sur quelques points, puis à préciser l'époque de la confection de l'œuvre et celle de son arrivée à Besançon.

En 1868, le P. Bayonne, des Frères Prêcheurs, fut prié par le savant P. Marchese, biographe des artistes dominicains, de voir si Besançon possédait bien réellement le *Saint-Sébastien* de Fra-Bartolommeo. Le P. Bayonne s'adjoignit M. l'abbé de Beauséjour pour étudier cette question. De leur examen découlèrent les conclusions suivantes : 1° la figure de saint Sébastien ne jouant dans notre tableau qu'un rôle accessoire, ce n'est pas elle qui a pu servir à caractériser l'ouvrage ; 2° la figure en robe rouge, agenouillée au premier plan du tableau, n'est point une addition faite après coup, mais une partie essentielle et nécessaire de la conception primitive ; 3° cette même figure en robe rouge, occupant la place réservée habituellement au donateur, doit être celle de Ferry Carondelet (1).

Les deux collaborateurs venaient de rectifier utilement la tradition sur quelques points : ils voulurent faire davantage, c'est-à-dire préciser l'époque où le tableau avait été peint et celle où il avait été envoyé à Besançon. Pour résoudre cette seconde partie du problème, il fallait d'abord interroger les délibérations du chapitre métropolitain de Besançon, car ce corps illustre n'avait pu manquer d'enregistrer un cadeau de telle importance. Une mention de ce genre, tout en procurant la date de l'envoi de la peinture, aurait implicitement fixé l'époque de sa confection, car un tableau spécialement commandé pour une église ne se conserve pas dans un domicile privé avant d'être expédié à destination.

---

(1) *La Vierge de Carondelet :* deux articles publiés par M. P. de Beauséjour dans les *Annales franc-comtoises*, 6e année, t. XII (1869), p. 44-55, 132-142.

M. l'abbé de Beauséjour ayant affirmé au P. Bayonne que les registres capitulaires de Besançon ne faisaient aucune mention de notre peinture (1), l'honorable dominicain crut pouvoir se passer de cet élément pour résoudre la seconde partie du problème. Le P. Marchese avait édité un catalogue de toutes les peintures exécutées par Fra-Bartolommeo, depuis son entrée en religion jusqu'en 1516, c'est-à-dire jusqu'à l'année qui précéda celle de sa mort (2). Le P. Bayonne aborda ce document avec la ferme volonté d'y découvrir l'indication du tableau qui nous occupe. Le catalogue n'articulant ni le mot *Carondelet*, ni le mot *Besançon*, le chercheur aurait dû, ce semble, en conclure que la *Vierge* de Besançon était postérieure au dernier tableau mentionné par le catalogue, c'est-à-dire qu'elle avait été terminée et livrée après l'an 1516. Mais non ! Et n'est-il pas toujours possible de contraindre un texte à confesser ce qu'il se refuse à dire de bonne grâce ? Or le catalogue et les comptes du couvent de Florence parlent d'un important ouvrage commandé et payé, en 1511 et 1512, par un certain *monsieur Ferrino Anglais (messer Ferrino Inghilese)*, et envoyé en Flandre *(tavola che ando in Fiandria, tavola di Fiandria)*. Notre donateur Carondelet s'appelait Ferry ; il était né à Malines ; il avait la qualité de maître des requêtes au conseil souverain du pays que l'on appelait souvent *les Flandres*. Donc, suivant le P. Bayonne, le rédacteur du catalogue et des comptes a bien pu écrire *Ferrino* au lieu de *Ferrico*, *Inghilese* (Anglais) au lieu de *Mechlinese* (de Malines) ; et quant à l'envoi du tableau en Flandre, il s'explique par le fait que ce tableau était primitivement destiné à la Flandre. Comme tout cela est naturel ! Tel fut le système conçu par le P. Bayonne et exposé avec talent par M. l'abbé de Beauséjour.

---

(1) *La Vierge de Carondelet* : fin du deuxième article.

(2) *Sommario dei dipinti di Fra Bartolommeo, che dal* 1493 *si conduce fino al* 1516. (Marchese, *Memorie*, vol. II, pp. 143-146.)

A cette doctrine, qui me paraissait des plus invraisemblables, je faisais les objections que voici. En 1511 et 1512, Ferry Carondelet n'était pas en Flandre, mais précisément en Italie, où il avait été envoyé comme chargé, près la cour de Rome, des affaires politiques de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles d'Autriche. Comment admettre que le procureur des Dominicains de Florence ait ignoré les qualités et travesti le nom d'un personnage aussi notable? Passons sur l'irrégularité orthographique du nom : l'évêque d'Autun, dans le même catalogue, est appelé *Monsygnor di Otton;* mais le rédacteur n'a pas oublié d'inscrire que ce prélat était ambassadeur de France *(imbasciadore Franzese)*. Ferry Carondelet possédait un titre analogue, et on ne lui écrivait jamais sans le qualifier d'*archidiacre de Besançon* et de *légat en cour romaine* (1). Et l'on veut que ce haut dignitaire ait été qualifié de *quidam anglais* par un procureur de couvent! Et cet envoi en Flandre d'un tableau bien évidemment commandé pour Besançon et par un personnage qui était en Italie, comment lui trouver une raison plausible?

Toutefois, avant de mettre en forme ces objections, je désirai savoir si réellement, comme l'affirmait M. de Beauséjour, les délibérations du chapitre métropolitain ne contenaient pas l'acte de réception de notre tableau. « Rechercher cet acte, ai-je pu écrire, n'était pas une mince besogne; il fallait s'armer de paléographie et de patience, et se résigner à lire au moins deux registres — je dirais presque deux volumineux grimoires — des délibérations capitulaires. » Ainsi fut-il fait, et mes peines ne furent pas perdues; car je trouvai, sous la date du 26 mai 1518, l'autorisation donnée à Ferry Carondelet de placer à ses frais, sur l'autel dédié à la Vierge en l'église de Saint-Etienne, un tableau de figures peintes dont il faisait cadeau.

---

(1) Voir la suscription de la lettre que Ferry tient à la main dans son portrait peint par Raphaël.

Avec l'année 1518 comme date de l'arrivée de la peinture, le *monsieur Ferrino* de 1511 et 1512 n'avait plus rien à démêler avec elle. La *Vierge* de Besançon se trouvait classée dans ces ouvrages auxquels travaillait le maître quand la mort vint le surprendre, en 1517, et qui furent terminés par Fra-Paolino, son meilleur disciple. On s'expliquait ainsi comment ce tableau n'avait pu se trouver inscrit dans un catalogue s'arrêtant à l'année 1516; comment aussi la signature FR. BARTHOLOMEVS, qui se lit au bas de cette peinture, diffère essentiellement de celles tracées par Fra-Bartolommeo lui-même : le morceau, terminé après la mort du grand artiste, avait été signé *pour* lui et non *par* lui.

Ce fut là le thème d'un travail que je lus en séance publique de la Société d'Emulation du Doubs, le 18 décembre 1873, et qui fut reproduit au congrès de la Sorbonne du printemps suivant (1). Sur ce terrain, il eut à subir un assaut de M. le comte Clément de Ris, inventeur, lui aussi, d'un système suivant lequel la *Vierge* de Besançon aurait appartenu aux Dominicains de Pistoie avant de nous arriver. Il me fut aisé de réfuter cette doctrine, et les juges du camp me donnèrent raison sur mon contradicteur. Une seule de mes assertions leur parut contestable : ce fut celle concernant la figure qui occupe dans notre tableau la place du donateur. Comme cette figure fait pendant à un saint Jean-Baptiste qui semble intercéder pour elle auprès de la Vierge, je pensais que l'artiste avait voulu faire comprendre ainsi qu'il s'agissait d'un personnage ayant le prénom de Jean. Or Ferry Carondelet avait un frère aîné appelé Jean, et ce frère avait le titre de doyen dans l'église où Ferry n'était qu'archidiacre. Ces diverses circonstances me portaient à conjecturer que Ferry avait fait peindre son frère au lieu de lui-même dans le tableau destiné

---

(1) *La Vierge des Carondelet* (avec une planche lithographiée), dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. VIII (1874), pp. 129-156.

à Besançon. Mais M. Chabouillet, dont l'esprit net est servi par une érudition du meilleur aloi, M. Chabouillet, dis-je, me fit observer que cette substitution n'était guère dans les usages de l'époque, et que la figure en robe rouge ressemblait beaucoup plus à Ferry Carondelet qu'à son frère (1). C'était déjà l'opinion de quelques artistes consultés par M de Beauséjour. J'ai hâte de dire que je n'éprouve aucun embarras à accepter cet amendement : je n'ai nulle prétention à l'infaillibilité, et j'estime que tout problème un peu complexe a besoin, pour être résolu, d'être envisagé par des esprits diversement constitués.

N'est-ce pas graduellement et par le concours de plusieurs que les questions relatives à notre Fra-Bartolommeo ont été élucidées? Le P. Bayonne a démontré que cette œuvre était distincte du *Saint-Sébastien* peint par le même artiste. M. l'abbé de Beauséjour a prouvé que la composition de notre tableau était homogène et qu'il fallait voir Ferry Carondelet dans le personnage y figurant comme donateur. A mon tour, j'ai fourni la date précise de l'arrivée du tableau à Besançon et renversé les systèmes imaginés pour suppléer à l'absence de cette date.

Libre au P. Bayonne de prétendre que je n'ai rien fourni du tout, que je n'ai rien renversé de ce qu'il avait conçu, que je n'ai fait que copier M. de Beauséjour en réfutant M. Clément de Ris, que mes conclusions « ne reposent que sur des conjectures et des hypothèses en opposition flagrante avec la logique, la critique, l'histoire et même avec la simple vraisemblance. » On m'excusera de ne pouvoir faire concurrence à un tel *rosaire* d'aménités. Je ne puis cependant résister à la tentation charitable d'édifier les lecteurs du recueil sur la façon dont mon honorable contradicteur s'entend en logique, en critique, en histoire et en vraisemblance.

(1) *Compte-rendu des lectures faites à la section d'archéologie du congrès de la Sorbonne en* 1874, par M. Chabouillet; dans la *Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. XII, mars-avril 1874.

Chacun a plus ou moins appris ce que l'on appelle un *cercle vicieux,* « mauvais raisonnement, dit le *Dictionnaire,* consistant à donner pour preuve d'une proposition cette proposition même. » Exemple : il s'agit, pour le P. Bayonne, de prouver qu'un certain *monsieur Ferrino* et Ferry Carondelet sont le même personnage ; or, en argumentant contre moi pour établir cette preuve, on ne peut supposer l'identification démontrée et s'appuyer sur elle pour me mitrailler. J'ai dit que l'ambassade de Ferry Carondelet prit fin au printemps de 1512. Mais, objecte le P. Bayonne, « le 29 novembre il remettait à Fra-Bartolommeo 140 ducats d'or. » Un instant, répondrai-je : ce paiement fut fait par votre *monsieur Ferrino*, et, en amalgamant les actes de ce *monsieur* avec ceux de Ferry Carondelet, vous vous appuyez dans une démonstration sur ce qui est à démontrer, c'est-à-dire que vous faites un cercle vicieux. Voilà quelle est la logique de mon honorable contradicteur !

Voyons quelle est la force de sa critique. J'avais remarqué que le tableau qui nous occupe était signé d'une autre main que celle du peintre lui-même : d'où je concluais que l'achèvement de l'œuvre était postérieur à la mort du peintre, ce qui cadrait parfaitement avec l'arrivée du tableau à Besançon sept mois après ce décès. Le P. Bayonne, qui veut que le tableau ait été fait en 1511 et avec la collaboration de Mariotto, explique l'absence d'une signature autographe par cette considération que Fra-Bartolommeo « ne signait jamais les œuvres faites en collaboration avec son ami. » Et pourtant la *Vierge* de la cathédrale de Lucques, que le fameux catologue dit être l'œuvre des deux artistes, porte uniquement la signature du principal d'entre eux, Fra-Bartolommeo, signature dont voici la formule : FRATRIS BARTHOL. FLORENTINI ORDINIS PREDICATORUM OPUS, 1509. Est-ce clair ?

Quant à la façon dont le même écrivain manipule les sources historiques, voici un petit exemple, entre plusieurs, qui per-

mettra d'en juger. « L'histoire, dit le P. Bayonne, doit prouver non-seulement que Ferry Carondelet a séjourné en Italie de 1509 à 1513, mais encore qu'il a dû venir à Florence en 1511 et 1512. » Et comment le P. Bayonne, mandataire de l'histoire, prouve-t-il le séjour de Carondelet à Florence? C'est en relevant les formules de datation de dix-neuf lettres écrites d'Italie par ce dignitaire. Or les lettres en question sont datées de Bologne, de Faënza et de Rome. « Il s'arrête à Florence, » dit triomphalement le P. Bayonne. Et moi, je lui réponds modestement : « c'est bien possible qu'il s'y soit arrêté; mais des dépêches datées de Bologne, de Faënza et de Rome ne le prouvent nullement. »

Arrivons à l'article vraisemblance, et cherchons lequel de nos deux systèmes a le droit d'être placé sous ce vocable. Un tableau est donné, en 1518, à l'une des églises de Besançon; le peintre qui l'a exécuté est mort dès l'année précédente; la signature que porte l'ouvrage n'est pas de la main de cet artiste : donc, selon moi, c'est l'un des derniers ouvrages du maître, l'un de ceux qui furent terminés par l'héritier de ses pinceaux. Au contraire, le P. Bayonne veut que le tableau ait été exécuté en 1511; qu'il ait été d'abord envoyé en Flandre, puis offert sept ans plus tard à l'une des églises de Besançon. S'il s'agissait d'un petit tableau d'oratoire, la supposition serait à la rigueur admissible; mais il s'agit ici d'une grande peinture religieuse, d'un retable d'autel non logeable dans un appartement. En commandant une telle peinture, le donateur avait certainement en vue l'ornementation d'une église : or s'il en eût fait don, en 1512, à une église flamande, il n'aurait pu en opérer le retrait, en 1518, au profit de l'une des églises de Besançon.

J'en ai dit assez, ce me semble, pour montrer que si, dans les études relatives au Fra-Bartolommeo de Besançon, il y a eu des outrages faits à la logique, à la critique, à l'histoire et même à la vraisemblance, ce n'est pas à moi qu'il convient d'imputer les plus énormes de ces méfaits.

En vous priant d'insérer la présente lettre dans la prochaine livraison des *Annales Dominicaines*, j'ai l'honneur de me dire, Monsieur, votre très dévoué serviteur,

Auguste Castan,

Correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

II

A Monsieur le Directeur de la Semaine religieuse du diocèse de Besançon.

Besançon, le 19 mars 1877.

Monsieur,

Dans le dernier numéro paru de votre estimable recueil, je suis indiqué comme *soutenant* que Ferry Carondelet n'avait connu le peintre Fra-Bartolommeo, de Florence, qu'en 1514, tandis que des documents découverts ces jours derniers aux archives du département du Nord prouvent que notre archidiacre était revenu d'Italie en Flandre dès 1513.

La vérité est que j'avais *conjecturé*, il y a trois ans et demi, ce que l'on me reproche de *soutenir* présentement, et que ma conjecture, à l'époque où elle fut émise, était d'accord avec ce que l'on pouvait alors savoir sur les pérégrinations de Ferry Carondelet.

Mais tel n'avait pas été le but de mon travail de 1873. Ce but était de révéler la date précise de l'arrivée à Besançon du tableau exécuté par Fra-Bartolommeo sur la commande de Ferry Carondelet. Cette date est le 26 mai 1518. De là je déduisais logiquement que notre *Vierge* devait être rangée dans la catégorie des œuvres que le maître laissa inachevées et qui furent terminées par l'héritier de ses pinceaux. En effet, Fra-Bartolommeo était mort le 30 octobre 1517, c'est-à-dire près de sept mois avant le placement du tableau dans la cathédrale de Saint-Etienne de Besançon. J'expliquais ainsi com-

ment cette œuvre capitale ne porte pas la signature du maître, mais seulement son nom tracé par une main étrangère.

Cette découverte d'une simple date dérangeait tout un système récemment exposé, lequel consistait à dire que notre *Vierge* avait été peinte en 1511 par Fra-Bartolommeo, en collaboration avec Mariotto Albertinelli ; que ce tableau aurait été envoyé en Flandre chez Ferry Carondelet, puis réexpédié par celui-ci à Besançon. Mais, demandais-je, où se trouvent, dans le tableau, les signatures de Fra-Bartolommeo et de Mariotto? Il me fut répondu imperturbablement que les deux artistes ne signaient jamais les œuvres qu'ils confectionnaient en commun. Eh bien! répliquerai-je aujourd'hui, allez voir l'*Annonciation* du musée de Genève, et vous y lirez aisément la double signature que voici : FRIS BARTHO. OR. P. ET MARIOTTI FLORENTINOR. OPVS. 1511. Donc les tableaux que produisaient de concert Fra-Bartolommeo et Mariotto, en l'an de grâce 1511, portaient comme signatures la raison sociale des deux maîtres. D'autre part, que serait devenu le tableau pendant les sept ans écoulés entre son envoi en Flandre et sa réexpédition dans notre ville? De trois choses l'une : ou Ferry Carondelet avait commandé le tableau sans savoir le placement qu'il pourrait un jour lui assigner ; ou il voulait en gratifier une église de Flandre ; ou il le destinait dès le principe à Saint-Etienne de Besançon. La présence dans le tableau d'une figure de saint Etienne, c'est-à-dire du patron de l'église aimée par Ferry Carondelet, détruit la première de ces hypothèses et consolide la troisième. Quant à la supposition intermédiaire, le bon sens ne permet pas d'admettre que Ferry Carondelet ait déposé une œuvre d'art dans une église de la Flandre et qu'il l'en ait retirée ensuite au profit de Saint-Etienne de Besançon. Une circonstance à noter encore, c'est qu'en 1511 Carondelet était employé comme diplomate en Italie, et que l'on ne comprendrait pas comment il aurait fait tourner par la Flandre, en l'exposant à mille dangers, un tableau qui de Florence devait aller à Besançon.

Toutes ces considérations témoignent à l'envi que la *Vierge* de Besançon n'a pu être exécutée en 1511, qu'elle n'a conséquemment rien de commun avec le tableau exécuté à cette date par Fra-Bartolommeo, sur la commande d'un *messire Ferrino, Anglais,* tableau qui prit normalement la route de Flandre pour être dirigé de là sur l'Angleterre.

Que Ferry Carondelet ait connu Fra-Bartolommeo à telle ou telle date, c'est là un détail qui n'intéresse que très accessoirement l'histoire du tableau de Besançon. Il est incontestable que l'archidiacre et l'artiste ont eu l'occasion de se connaître, puisque l'un a commandé à l'autre une grande peinture. L'important devait être de préciser la date de la commande et le moment où le résultat de celle-ci avait été livré. Or, le tableau ayant été incontestablement composé et exécuté pour faire fonction de retable dans une chapelle dédiée à la Vierge en l'église de Saint-Etienne de Besançon, il était à présumer que la commande de cette œuvre avait été faite vers le moment où Ferry Carondelet, sur le point de prendre sa retraite en Franche-Comté, songeait à y amener des sculpteurs florentins pour ornementer délicieusement l'église abbatiale de Montbenoît et l'une des chapelles de notre Saint-Etienne. Cette période de l'existence de Ferry Carondelet n'englobe en aucune façon l'année 1511 : alors l'archidiacre était absorbé par les soucis de sa mission diplomatique, et le chapitre métropolitain de Besançon n'entendait guère parler de lui qu'à propos de la perception des fruits de sa prébende. En 1518, au contraire, il est préoccupé de l'éducation artistique de notre province : son envoi de la *Vierge* peinte par Fra-Bartolommeo est bientôt suivi d'une nouvelle peinture adressée à la même église de Saint-Etienne; enfin, dès le printemps de 1520, il est définitivement installé en Franche-Comté, dirigeant, tant à Montbenoît qu'à Besançon, les habiles artistes qu'il avait empruntés à Florence.

Donc, en retrouvant la date du 26 mai 1518 comme celle de l'arrivée à Besançon du tableau de Fra-Bartolommeo, je

n'ai fait que confirmer, quant à l'époque de l'exécution de ce chef-d'œuvre, ce qu'indiquaient déjà toutes les vraisemblances.

Veuillez, Monsieur, me faire l'honneur d'insérer cette lettre dans le prochain numéro de la *Semaine religieuse*, et croyez, je vous prie, à mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

Auguste Castan,

Correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR

LA MAISON D'ORSANS

EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. Léon VIELLARD

Séance du 8 mai 1875.

La famille d'Orsans tirait son nom d'un petit village du département du Doubs, où les dernières traces de son château ont disparu dans notre siècle. Sans avoir joué aucun rôle très important dans l'histoire de la Franche-Comté, elle pouvait compter parmi les races les plus anciennes et les plus nobles de cette province. Elle y posséda un certain nombre de seigneuries, les unes dans le comté de Bourgogne proprement dit, comme Orsans lui-même, Landresse (Doubs), Chariez (Haute-Saône) ; d'autres dans la partie de la Haute-Saône qui fut longtemps annexée au comté de Montbéliard : citons entre celles-ci Lomont (canton d'Héricourt), et Aynans (canton de Lure), qui donnèrent leur nom à la tige et à la principale branche de la maison d'Orsans. Au début du XIVe siècle, Hugues d'Orsans était l'époux de l'une des deux héritières de la famille qui tenait en fief de l'archevêque de Besançon l'office héréditaire de la *maréchaussée* (1). La possession de ce fief donna lieu à un débat assez vif entre Renaud d'Orsans et

---

(1) Pièce justificative n° II.

Etienne Arménier. Pacifié momentanément par l'archevêque Jean de la Rochetaillée, ce débat fut terminé en 1440, et le titre de maréchel appartint dès lors sans interruption aux d'Orsans, jusqu'au moment où ils le cédèrent au garde des sceaux Perrenot de Granvelle, le 23 mai 1557 (1). Les d'Orsans avaient leur demeure à Besançon, dans un hôtel qui s'appelait pompeusement, aux XVIe et XVIIe siècles, le *Palais de Lomont,* et qui, après avoir abrité un couvent de Bénédictines, est devenu le siége de la Direction du Génie (place de l'Etat-major). Dès le XIVe siècle, les d'Orsans possédèrent, outre leurs seigneuries de Franche-Comté, des fiefs dans les terres de l'évêché de Bâle; ils tenaient ceux-ci de la concession gracieuse d'un de leurs compatriotes, Jean de Vienne, qui occupa le trône pontifical de Bâle de 1365 à 1382 (2). Ces fiefs bâlois se transmirent de génération en génération jusqu'aux derniers descendants masculins de la famille d'Orsans, qui s'éteignirent sur les terres d'Alsace et de Suisse dans la première moitié du XVIIIe siècle. Dunod, qui n'avait pas consulté les archives du prince-évêque de Bâle, a imprimé dans son *Nobiliaire* (pp. 191-95) une généalogie de la maison d'Orsans qui ne va pas plus loin que la fin du seizième siècle. Un document très intéressant que nous avons trouvé aux archives de Porrentruy et dont nous avons pris copie, grâce à l'obligeante autorisation de M. Xavier Kohler, nous a permis de compléter ou de rectifier Dunod sur plusieurs points (3). Amené ainsi à consulter sur ce sujet bon nombre de généalogies imprimées ou manuscrites, notamment le *Nobiliaire*

---

(1) Dunod, *Nobiliaire,* p. 152; — A. Castan, *Origines de la commune de Besançon :* pièce justific. n° XXVI.

(2) Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'anc. Evêché de Bâle,* t. III. — Voir particulièrement un acte du 12 août 1376, où l'évêque Jean de Vienne appelle Guillaume d'Orsans « familiaris noster continuus et fidelis. » (p. 361).

(3) Voir ce document imprimé *in extenso* dans nos Pièces justificatives.

manuscrit de Duvernoy, et divers autres documents de la Bibliothèque de Besançon et des Archives du Doubs, nous avons pu dresser une table généalogique de la maison d'Orsans, que nous n'affirmons pas exempte d'erreur, mais que nous avons essayé de rendre aussi claire et aussi exacte que possible. Ce petit travail, et les quelques documents que nous y joignons, pourront peut-être quelque jour servir à ceux que tenterait l'histoire des seigneurs de la maison d'Orsans

La maison d'Orsans portait comme armoiries : *D'argent au sautoir de gueules;* timbre et couronne d'or *surhaussés d'un griffon d'or tenant un dard de même;* supports, *deux griffons.*

1088. Lambert d'Orsans.

1224. Anne d'Orsans, épouse d'Yves de La Tour-Saint-Quentin.

1258. Hugues d'Orsans, inhumé à la Grâce-Dieu.

1267. Vuillemin d'Orsans.

1295-1303. Jean.

1304-1339. Pierre ou Perrin d'Orsans, fils de feu Hugues (1305) ; écuyer, puis chevalier (1337) : son oncle Huot ou Huguenin (1305) ; son frère Jean, écuyer (1327). Sa femme était Simonnette, fille de Jean de Salley (?) (1304).

1313. Louis d'Orsans.

1319. Hugues d'Orsans, chanoine de Sainte-Madeleine.

1322-27. 1349. Jean d'Orsans, écuyer, châtelain de Réaumont, en 1349. Sa femme, Gilette des Roches, teste en 1328 ; inhumée à la Grâce-Dieu (1332).

1326. Guillaume, clerc, fils de Renaud d'Orsans.

Branche aînée dite des seigneurs de Lomont.

I. Guillaume I, seigneur d'Orsans, teste en 1319; inhumé à la Grâce-Dieu.

II. Hugues, dit *lou Buzon,* chevalier (1316-1339). Agnès, *la mareschaude de Besançon*, sa femme.

III. Pierre, seigneur de Lomont (1368), tient les fiefs de Lomont et de Moffans, dépendant de la seigneurie de Granges; il eut deux fils.

Jacques, dit de Bretigney, écuyer, seigneur de Lomont (1387-1428), mort sans descendants; teste en 1428.

IV. Guillaume II, marié à Isabelle de Roppe, morte le 8 janvier 1381, déjà veuve de son mari. Il avait ajouté à ses fiefs francs-comtois diverses terres dans l'Evêché de Bâle, à lui concédées, en retour d'importants services militaires, par l'évêque Jean de Vienne, son compatriote.

V. Guillaume III, marié successivement à Jacquette de La Tour-Saint-Quentin et à Catherine de Leugney. Il augmenta le nombre des fiefs de sa famille dans l'Evêché de Bâle et testa en 1420, voulant être inhumé auprès de ses prédécesseurs, à l'abbaye de la Grâce-Dieu. Il laissa trois fils et deux filles.

Renaud (1429-1446), tenant des fiefs à Saunot; mort sans postérité. Sa veuve, Jeannette de Lantenne, teste en 1456.

Simon, qui continua la lignée.

Pâris, obédiencier de Leugney en l'abbaye Saint-Paul de Besançon (1442); abbé de Goailles, de 1462 à 1480.

Huguette, mariée à Henri de Sapa ou Spebach (vers 1452).

Catherine, veuve d'Odat Mertel, de Sancey, testa en 1437.

VI. Simon (1420-1472), seigneur de Lomont, feudataire de l'Evêché de Bâle, échanson du duc de Bourgogne (1440), bailli de Champlitte (1452), maréchal de l'Archevêché de Besançon, par moitié dès 1435, en totalité dès 1440; testa en 1472, et voulut être enterré dans la chapelle de Sainte-Catherine fondée, par sa mère sans doute, en l'église de Vercel. Sa femme, Marie de Lantenne, lui donna trois fils et deux filles.

Henri, qui continua la lignée.

Jacques (1439-1472), chevalier, capitaine et prévôt de Montjustin (1460), chambellan du duc Charles, puis maître de son artillerie, tué devant Beauvais en 1472, laissa de son mariage avec Marguerite de Vellefaux trois enfants : *Pâris,* seigneur d'Orsans et du Vernois (en vertu du testament de son grand-père); *Gillette,* mariée à Jean Berchenet, seigneur de Beutal et Mathay ; *Jeannette.*

Nicolas (1456-1480), successivement chanoine de Champlitte (1456), chanoine de Besançon et prévôt du chapitre de Neuchâtel (1462), puis doyen du chapitre de Montbéliard ; abandonne ce dernier titre à son neveu Guillaume en 1479. Il teste en 1480.

Marie, femme de Nicolas de Lambrey, chevalier (1480).

Jacquette (1480-1487), femme de Jean de Lambrey, écuyer, teste en 1487.

VII. Henri, seigneur de Lomont (1451-1495), chevalier, cogouverneur à Besançon (1486), testa le 6 octobre 1494. Sa femme, Jeanne de Domprel, lui donna quatre fils et deux filles.

Etienne, qui continua la lignée.

Rodolphe fit souche à part et fut le chef de la branche

des seigneurs de Roset, qui se perpétua jusque dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Guillaume, doyen du chapitre de Montbéliard en 1479; reçut en 1482 l'autorisation de son chapitre d'aller à Paris pour *y obtenir science.*

Louis, qui fut la tige de la branche des seigneurs d'Aynans.

Simonne, femme de Georges de Montreux-en-Ferrette, seigneur de Melisey, qui, devenue veuve, testa en 1497.

Anne, femme de Jean-Guillaume de Roppe, écuyer.

VIII. ETIENNE, seigneur de Lomont, mort avant 1512; marié à Clauda de Grandvillars, dont il n'eut qu'un fils, *Pierre* qui suit, et une fille, *Jeanne*, mariée à Nicolas de Meligney, puis à Claude du Tartre.

IX. PIERRE, seigneur de Lomont (1523-1574), marié successivement à Jeanne d'Haraucourt, à Catherine de Vaudrey (fille de Lancelot) et à Anne Marmier. Du premier mariage, il eut une fille, *Eve,* mariée à Jean Vaudrey, seigneur de Valeroy-le-Bois; du troisième, il en eut une autre, *Lucrèce,* mariée, le 25 septembre 1584, à Erard du Chatelet, dont les descendants possédèrent dès lors la seigneurie de Lomont, érigée plus tard en comté en leur faveur. Lucrèce mourut avant 1635.

Branche puinée dite des seigneurs de Roset.

VIII. I. RODOLPHE I, écuyer, second fils d'Henri seigneur de Lomont, reçut de son père, mort en 1495, le fief de la maréchaussée de Besançon; il s'intitulait seigneur de Roset et de Lomont; mourut en 1524 et fut inhumé dans l'église de

Vercel. Sa femme, Isabelle de Chauvirey, épousa en secondes noces Claude de Cusance. Elle avait eu de son premier mari deux fils et une fille.

(II) Jean vendit, conjointement avec son frère qui suit, la maréchaussée de Besançon au garde des sceaux Perrenot de Granvelle, le 23 mai 1547. Il avait épousé Marie d'Eichstædt qui lui donna un fils, *Claude,* écuyer (1551-1578), mort sans hoirs, et trois filles, *Hélène, Isabeau* et *Elisabeth.*

Antoine, qui suit.

Adrienne (1514).

II. Antoine I, seigneur d'Orsans, Roset et Antorpe, cogouverneur à Besançon (1574-77), mort le 17 décembre 1577, laissant trois enfants.

(III) Antoine II, seigneur de Landresse, dit *le Vieux*, mort avant 1640, laissant d'Antoinette de Cléron, sa femme, un fils, *Marc-Antoine,* mort avant 1651 (laissant deux filles : *Anne-Françoise,* abbesse de N.-D. de Battant, 1675-1697, et *Elisabeth,* mariée, dit-on, à Jean-Claude de Poligny), et une fille, *Philiberte*, mariée à Adrien de Cléron.

Laurence, mariée à Jean de Grospain, écuyer.

III. Rodolphe II, mort en 1602, eut de Catherine Perrot un fils illégitime, légitimé ensuite.

IV. Antoine III, seigneur de Roset, dit *le Jeune*, mort avant 1630; marié à Angélique de Contienne, eut un fils.

V. Jean-Baptiste I, seigneur de Roset, mort au mois de mars 1702, laissant deux fils.

Claude, mort sans hoirs féodaux.

VI. Jean-Baptiste II, mort avant 1696, eut deux fils.

Pierre, mort avant 1725, sans hoirs féodaux.

VII. Jean-Baptiste III (1696-1737), mort sans descendants mâles.

Branche cadette dite des seigneurs d'Aynans.

VIII. I. Louis, écuyer, fils cadet de Henri seigneur de Lomont, fut seigneur d'Aynans et autres lieux dès 1495; épousa cette même année Philiberte de La Palud, puis se remaria avec Adrienne d'Achey, veuve dès 1522. Il en eut trois fils.

Georges, qui suit.

Adrien, mort sans postérité.

Richard, mort sans postérité.

II. Georges, écuyer, seigneur d'Aynans, fut marié à N. de Reinach, puis à Nicole de Boigne; mort avant 1551, et enterré aux Cordeliers de Chariez (Haute-Saône); Nicole de Boigne teste en 1560, laissant quatre enfants.

Antoine, qui continua la lignée.

Georges, mort sans postérité.

Georgette (1551-63), mariée à Henri de Pierrefontaine, seigneur de Voillans.

Guy (1544).

Antoinette (1567-1579), femme de Baptiste de Vandelincourt, seigneur d'Abévillers.

III. Antoine, chevalier, seigneur d'Aynans, bailli du Charolais par lettres patentes de Philippe II, de 1580; épouse Anne d'Achey (morte en 1636, et enterrée dans l'église d'Oiselay), dont il eut un fils, *François* (1582-84), et une fille, *Anne,* mariée à Ermenfroy-François, baron d'Oiselay, en 1594, morte avant 1640 (1).

Branche de filiation douteuse.

(Cette branche n'est mentionnée que dans les archives de l'Evêché de Bâle.)

I. N. d'Orsans, marié à N. de Mathenay.

II. Jean, mort avant 1529, marié à Jeanne de Tavanne (1507), n'eut que quatre filles : *Claude,* établie à Vienne en Autriche; *Sophie*, établie de même à Vienne, et mariée à Sigfried de Collonitsch; *Anne* et *Catherine.* D'autres généalogies l'appellent *Ferdinand* et nomment *Jeanne* sa fille mariée à Sigfried de Collonitsch.

---

(1) Deux très beaux portraits d'Anne d'Orsans et d'Ermenfroy d'Oiselay sont conservés au château de Bersaillin (Jura), chez M. le marquis de Froissard.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

GÉNÉALOGIE DE L'ANCIENNE ET TRÈS NOBLE FAMILLE D'ORSANS, DEPUIS L'ÉPOQUE DE SON INVESTITURE AUX FIEFS NOBLES QU'ELLE POSSÈDE A LA MOUVANCE DE L'ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE BALE, RELATIVEMENT AUX ACTES ET AUX TITRES QUI SE TROUVENT AUX ARCHIVES DUDIT ÉVÊCHÉ (1).

(*Archives de l'ancien Evêché de Bâle : Porrentruy, fiefs nobles,* 238; *liasses d'Orsans-Stammbaum.*)

Guillaume d'Orsans, chevalier, du diocèse de Besançon, est investi de ses fiefs nobles par l'évêque Jean III, connu sous le nom de Jean de Vienne, du consentement du grand chapitre de l'Eglise de Bâle, et ce, pour les bons et utiles services qu'il avoit rendus à l'Evêché. Les lettres en date du 10 août 1370.

Ce Guillaume, prenant le nom de *domicellus* (2), a délivré, le 11 octobre 1393, des lettres reversales pour raison de ses fiefs qu'il avoit repris de l'évêque Conrad Monck de Landscron. Il appert d'un acte du 26 avril 1452, que la dame son épouse étoit née demoiselle de Leugney, et que de leur mariage étoient issus deux fils et une fille, nommée Eugatte (Huguette) et mariée à Jean-Henri de Sapa (3), d'extraction noble.

(1) « Cette présente pièce extraite et copiée fidèlement, et translatée de l'allemand en françois, de la chancellerie de S. A. le Prince et souverain de Porrentruy, par son serviteur et sujet le sieur Philibert, son interprète des langues, le 9 septembre 1746. »

(2) Ce Guillaume *domzel* est le fils du chevalier ; l'*Obituaire* de Saint-Michel de Porrentruy, les dates, la qualité de *domzel*, et la généalogie de Dunod démontrent l'erreur de notre auteur.

(3) Ce Jean-Henri de Sapa est probablement Jean-Henri de Spebach, banni de Bâle en 1445, qui reçut des fiefs de l'évêque de Bâle, et mourut en 1471. Sa femme est nommée dame Gyotte dans un acte; et lui-même ou son fils, dans un acte fait après sa mort, est dit « le feu *donzel* Spappa, jadis escuier. »

Regnaut, fils de Guillaume, se nommant seigneur de Lomont, doit avoir eu des biens allodiaux à Budrich et a renoncé, à cause de ses infirmités, à ses fiefs en faveur de son frère Simon. Il ne paroit point qu'il ait eu de la postérité.

Simon, second fils de Guillaume, qualifié de bailly de Champlitte, reprend ses fiefs de l'évêque Arnoud le 2e mars 1452, et en donne des lettres reversales munies du cachet de ses armes.

Sa santé ne luy ayant pas permis de reprendre lui-même les fiefs de l'évêque Jean VI d'Omminges, il s'en acquitta par son fils Henry d'Orsans, porteur d'une procuration à cet effet, en datte du 15 janvier 1459; et celui-ci fit reprise, tant au nom du père qu'au sien et en celuy de Jacques son frère; la reversale qu'il en donna est expédiée sous le sceau de Bernard de Malrein le 23 janvier 1459.

Le 7 juin 1462, ce même Simon fit encore recevoir en sa main, par son fils Henry, différents fiefs modernes qui lui furent conférés par le même évêque Jean VI. Sur quoy lettres reversales furent expédiées sous le nom et le sceau dudit Henry.

Les fils de Simon sont :

Henry qui, à la mort de son père, reprit, tant en son nom qu'en celui de Pâris d'Orsans son neveu, les fiefs nobles de l'Evêché et en a donné des lettres reversales en datte du 14 novembre 1477, sous le sceau de ses armes. Au décès de l'évêque Jean VI, arrivé en 1478, et à l'élection de Gaspard zu Rhein, faitte en 1479, Henry d'Orsans étoit d'obligation de reprendre ses fiefs, mais il ne paroit pas qu'il l'ait fait.

En 1481, il reçut, à titre de fief, de l'évêque Gaspard, différents biens situés à Miestorff (Miécourt), à condition qu'il y fixeroit son domicile; mais il ne paroit pas qu'il ait conservé cette féodalité, puisqu'il résulte des actes que ces mêmes biens sont passés, dès l'année 1483, à la famille de Frunkilch et puis à celle de Spebach, qui les possèdent encore aujourd'hui. Il paroit, par son testament qu'il rédigea le 6 octobre 1494 et dans lequel il est qualifié de chevalier, seigneur de Laumont et autres lieux, qu'il étoit un riche et puissant seigneur, attendu qu'il dispose d'un grand nombre de seigneuries, maisons de campagne, dixmes et autres revenus (1).

A l'égard des fiefs relevant de l'Evêché, il les partagea entre tous ses fils, et ordonna que l'aîné en seroit le porteur. Il est à noter

---

(1) Voir ci-après un extrait de ce testament.

que, quoique depuis 1393 aucune mention n'ait été faite du château de Miécourt dans les aveux et dénombrements, cependant ce château se trouvoit encore dans les mains de la famille, puisque le testament en assuroit la possession au fils aîné (1) de Henry.

Sa femme étoit Jeanne de Domprel, avec laquelle il procréa cinq enfants : Etienne, Rudolphe, Louis, Simonette mariée avec messire Georges de Montreux, et Anne mariée avec Jean de Roppe, écuyer.

Jacques d'Orsans, fils puiné de Simon, n'est presque point mentionné dans les actes, si ce n'est par les lettres de 1459. Il a laissé un fils nommé Pàris d'Orsans, et il paroit qu'il est mort jeune.

Etienne d'Orsans, fils aîné d'Henry.

Rudolphe d'Orsans, second fils d'Henry; l'on ne sait point s'il a possédé les fiefs de sa famille, et, à la réserve du testament de son père, il n'est fait aucune mention de luy. Il paroit, par des lettres de fief du 16 mai 1528, qu'il a délaissé deux fils : Jean et Antoine.

Louis d'Orsans, troisième fils d'Henry, seigneur d'Ainans, n'est presque point connu par les actes et a délaissé trois fils : Jean, Adrien et Richard.

Paris d'Orsans, fils de Jacques : point d'autre mention de luy, sinon que son oncle Henry d'Orsans l'a fait insérer en qualité d'agnat et de cofeudataire dans ses lettres de reprises du 14 novembre 1477.

Pierre d'Orsans : sa filiation n'est pas bien certaine; mais il est à présumer qu'il étoit fils de Pàris, et il est dit par une lettre écrite à S. A. par Jean Reich de Reichenstein, du 9 août 1512, qu'il étoit tuteur des enfants mineurs d'Etienne d'Orsans.

Comme à la mort de Louis d'Orsans il étoit le plus ancien de la famille, il a repris les fiefs qui luy ont été accordés par l'évêque Philippe le 16 may 1528, tant pour lui-même que de Rudolphe et des enfants de Louis; et, au surplus, il n'est plus rien dit de luy. Il est à noter que la cour de Miestorff, comme aussi plusieurs autres biens immeubles, ont été ajoutés à la fin des lettres de fief.

Georges d'Orsans. Il n'est point certain de qui il est descendu; mais l'on présume que son père étoit Etienne d'Orsans, quoiqu'il ne soit point question de luy dans les lettres de 1528. Il est cepen-

---

(1) Erreur : ce château est au contraire attribué au plus *jeune* des fils du testateur.

dant vrai qu'il a beaucoup parlé dans les affaires féodales de la famille, ce qui fait croire qu'il étoit son porteur, surtout en 1545.

Au décès de Pierre d'Orsans, il étoit d'obligation de reprendre les fiefs, devoir qu'il négligea, non-seulement, mais il les hypotéqua encore, sans le consentement de son seigneur, pour trois cents crones (1) de Bâle à différents particuliers d'Erguel, ce qui avoit déterminé le Prince à le priver des dits fiefs, et il n'en doit la conservation qu'aux prières du noble de Reinach, son beau-frère, et à deux lettres d'intercession qu'il écrivit en sa faveur les 25 et 29 septembre 1545. Cependant Georges d'Orsans, après avoir longtemps cherché un achepteur pour ses fiefs et après avoir présenté un mémoire au Prince pour obtenir son consentement, et par lequel il proposa quatorze différents vassaux nobles du grand Chapitre qui vouloient les acquérir par portions, cet arrangement n'ayant point eu lieu, il les vendit enfin, par le ministère du noble et vénérable prieur de Port-sur-Saolne, le sieur Antoine de Vesoul, son mandataire, à messire Jean d'Orsans, pour la somme de cinq cents écus d'or : le contrat passé à Porrentruy le 4 juin 1547. Le même jour, l'acquéreur Jean d'Orsans fut mis en possession par l'évèque Philippe, tant pour luy que comme porteur de son frère Antoine.

Georges d'Orsans ayant différé quelque tems de ratifier ce contrat, il fallut pourtant en venir à ce parti, ce qu'il fit par acte du 8 may 1548. Et il se qualiffia d'écuyer, seigneur de Fonvel, de Vernoy, etc. Depuis ce tems là il n'est plus question de luy. Il paroist, par la lettre cy dessus alléguée, qu'il avoit des fils, qui, dans un acte postérieur, sont appelés Antoine et Guy ; et par les lettres des années 1547 et 1550, leur droit à la succession féodale est expressément réservé en cas d'extinction de l'autre branche.

Jean, fils de Rudolphe d'Orsans, ayant achepté, comme l'on vient de le voir, la portion de Georges, il s'est vu par ce moyen possesseur de la pluspart des fiefs de la famille ; non pas cependant de tous ceux que ses prédécesseurs avoient retenus.

C'est luy qui a intenté le procès aux nobles Rich de Richenstein, pour raison du quart de la dixme de Leimen. Sa femme étoit dame Marie de Hattstat, de laquelle il a procréé un fils nommé Claude.

Antoine d'Orsans, fils de Rudolphe. A la mort de son frère Jean

---

(1 *Crone*, en français *couronne*.

d'Orsans, il fit la reprise de l'évêque Philippe, tant en son nom qu'en celui de son neveu Claude.

Jean d'Orsans, fils de Louis, se trouve inséré dans les lettres de 1528 comme habile à la succession féodale. Un certain Jean d'Orsans avoit déjà reçu en fief, dès l'année 1507, différents fiefs dont il sera fait mention.

L'on pourroit douter si ce Jean étoit fils de Louis, attendu qu'il étoit déjà marié en 1507 avec Jeanne de Tavannes, ce qui suppose qu'il auroit été âgé d'environ 25 ans et par conséquent né vers 1482, et que son père, en lui prêtant aussi 25 ans à son mariage, seroit venu au monde en 1457, deux années avant la reprise faite par Simon au nom de son grand-père, ce qui ne paroit pas vraisemblable.

Quoy qu'il en soit de la filiation de ce Jean, il est prouvé qu'il avoit épousé une Jeanne de Dachsfelden, et qu'en cette qualité de mari il avoit repris de l'évêque Christophe, le 12 avril 1507, les fiefs que son beau-père avoit possédés et dont la famille de Gruel, de Porrentruy (1), avoit été investie par les comtes de Montbéliard : d'où il résulte que c'étoit un fief de quenouille qui n'a rien de commun avec les autres fiefs de la maison d'Orsans. L'on ne sait autre chose des revenus de ce fief, sinon qu'une partie d'iceux, suivant acte du 20 avril 1557, consistoit en cinq bichets de seigle et deux boisseaux d'avoine de rente annuelle, et que les descendants de Jean d'Orsans les affectèrent en 1543 à Jean Colinet, maire de Porrentruy, pour 177 livres, ce qui donna lieu à l'évêque Philippe de saisir le fief, et aux parties de commencer un procès dont l'on ne sait point la décision.

De ce mariage furent procréés quatre enfants, savoir : Claude, Sophie, Anne et Catherine, au nom desquels le sieur Walther de Wendelstorff reprit, le 17 septembre 1528, les fiefs de l'évêque Philippe après le décès de leur père. Il paroit, par l'acte de l'an 1557, ci-dessus allégué, que Claude et Sophie sont allés s'établir à Vienne, et que cette dernière a épousé Sigfrid de Collonitsch (2), conseiller de S. M. R.

---

(1) La famille de Gruel, à Porrentruy, nous est inconnue ; il s'agit probablement d'une branche de la famille de Coeuve, dite *La Grue,* dont l'auteur Henri de Coeuve vivait en 1386 et mourut avant 1399.

(2) Les généalogies allemandes de Bucelin *(Germania topo-chromo-stemmatographica sacra et prophana)* donnent (partis secund. pars III, p. 189 ; pars tertia, pp. 334 et 339) :

Adrien et Richard, fils de Louis d'Orsans, ne sont connus que parce que, dans les lettres de 1528, ils sont insérés comme agnats et hoirs fêodaux.

Claude d'Orsans, fils de Jean : après le décès d'Antoine, son cousin et son porteur, il fut admis à la succession féodale par l'évêque Jean, tant pour luy que pour certains fils d'Antoine porteur précédent, dont il délivre ses reversales, sous le sceau de ses armes, le 2 aoust 1568.

Pendant sa vie, il poursuivit vigoureusement le procès contre les Rich de Richenstein pour raison du quart de la dime de Leimen. A la mort de l'évêque Melchior, il reprit, ès mêmes noms, de l'évêque Jacques-Christophe, en donna ses reversales le 15 janvier 1578 et décéda sans héritiers mâles.

Antoine, après avoir été inséré, dans les lettres et reversales de 1568 et 1578, sur le pied d'un hoir féodal, reprit, à la mort de Claude son parent et porteur, possession des fiefs; mais à cette demande s'opposèrent Egmond de Reinach, en qualité de curateur de la douairière de Jean d'Orsans, née de Hattstat, et le sieur de Mandre, seigneur de Montreux et beau-frère et garant de feu Claude d'Orsans, sous le fondement de différentes prétentions qu'ils formoient sur partie des fiefs, et parce que le défunt avoit contribué, en 1547, au prix d'acquisition payé par Jean d'Orsans à Georges son cousin pour sa portion de fief, desquelles sommes ils n'avoient point encore été remboursés.

Ce nonobstant, il fut mis en possession des fiefs, tant de ceux contestés que de ceux qui ne l'étoient point, mais seullement par provision et sans préjudice des parties. Cet acte se passa le 28 juin 1585, et il en donna deux lettres reversales sous le cachet de ses armes : l'une en reconnaissance de la féodalité, et l'autre pour s'obliger de libérer les fiefs hipothéqués et de remplacer ceux qui

---

N ab Orschan N de Mathenay	Ferdinandus ab Orschan	Joanna ab Orschan uxor Sigfridi a Kolonitsch.
N de Dachsfeldt (Tavanne) N Stœhrin a Stœrenburg	N de Dachsfeldt	

Les prénoms ne sont pas les mêmes, ce qui ne détruit pas la concordance de ces deux renseignements. Les personnes ayant plusieurs prénoms étaient souvent désignées dans les actes et généalogies tantôt par un prénom, tantôt par l'autre, surtout en changeant de pays.

manquoient dans l'espace d'une année. Il laissa deux fils, Rudolphe et Antoine, et décéda peu après son acte de reprise.

RUDOLPHE d'Orsans, fils aîné d'Antoine. A la mort de son père, et après la décision d'un procès d'entre lui et son frère pour raison de la dixme de Brunstatt, il fut admis aux fiefs par l'évêque Jacques-Christophe et en donna des lettres reversales, promettant en même tems de représenter les dîmes contentieuses de Leimen et d'Aspach, et de faire renouveler les fiefs d'Erguel. Ces deux frères demandèrent, le 17 juin 1590, la permission de vendre leurs fiefs, si mieux n'aime le Prince les acheter; mais la proposition n'ayant point été acceptée, le renouvellement féodal a été commencé le 4 juin 1594. Sa femme étoit une nommée Catherine Perrot, de laquelle il a eu un fils nommé Antoine.

ANTOINE, fils d'Antoine. A la mort de Rudolphe son frère, il fut, sur sa réquisition, investi par l'évêque Jacques-Christophe, pour luy et ses enfants mâles, dont il donna ses lettres reversales munies du sceau de ses armes, le 12 mars 1602. Mais son neveu Antoine ayant appris cette investiture exclusive, il s'en plaignit par requête présentée le 28 octobre 1605, et demanda d'être inséré dans les actes de reprise comme un fils de Rudolphe, habile à posséder fiefs; et sur la communication qui fut donnée à Antoine le Vieux, transaction fut faite entre les parties, par laquelle celuy-cy promit à son neveu de le faire inscrire comme agnat féodal et de partager avec lui les revenus des fiefs.

Non obstant cette transaction, Antoine le Vieux présenta une requête répondue le 3 décembre 1605, par laquelle il expose que son neveu étoit le fruit d'un amour illégitime, né d'une mère ignoble, que par cette raison il avoit cru ne pas devoir reprendre en son nom, et qu'il s'en rapportoit à l'équité de Son Altesse de décider sur le mérite de sa naissance et s'il étoit habile de succéder aux fiefs de l'Evêché. Cette contre-requête ayant été communiquée à Antoine d'Orsans le Jeune, il y répliqua en justifiant de son mieux et la conduite et la naissance de sa mère, et demanda à ce que, vu qu'il est légitimé par mariage subséquent et qu'il a été déclaré tel par arrêt du tribunal souverain de sa province, la succession féodale lui soit adjugée.

Cette requête ayant été signifiée, Antoine le Vieux prit le parti de ratifier la transaction qui avoit été faitte le 16 novembre 1605 et de consentir aux conclusions de sa partie adverse; sur quoy

nouvelles lettres furent expédiées qui étendent la féodalité à l'un et l'autre Antoine.

C'est encore luy qui a donné, le 15 janvier 1609, la terre de Rondehalch en arrière-fief à la famille de Thelleing, ou Helling, pour une cense annuelle d'un écu d'or. Dans la transaction dont l'on vient de parler, Antoine le Vieux prit le titre de seigneur de Landresse, et son neveu celui de seigneur du Rosset. A l'élection de l'évêque Guillaume, en 1608, cet Antoine reprit encore une fois, tant en son nom que comme porteur de sondit neveu, dont il donna ses lettres reversales le 10 mars 1610, sous le sceau de ses armes.

Il paroit qu'il a donné, suivant qu'il s'y étoit engagé, quelques soins au remplacement de la dixme de Leimen. L'évêque Jean-Henry ayant été élevé à la principauté, il reprit encore, tant en son nom qu'en celui de son neveu, dont il déclina ses reversales scellées de ses armes, le 4 avril 1630. La dame son épouse étoit une Antoinette de Cléron, dont il eut un fils nommé Marc-Antoine, et il mourut avant l'année 1640.

Antoine d'Orsans, fils de Rudolphe et neveu du précédent. Outre ce qui a été dit de luy dans l'article ci dessus, il ne reste plus rien à observer à son sujet, attendu qu'il n'a jamais repris les fiefs par lui-même; c'est luy qui est l'auteur de la descendance moderne des d'Orsans, l'autre branche s'étant éteinte dès l'année 1651. Sa femme étoit Angélique de Contiene, avec laquelle il procréa un fils nommé Jean-Baptiste.

Marc-Antoine d'Orsans, fils d'Antoine le Vieux. Il n'est point avéré s'il a requis ou repris les fiefs à la mort de son père, son oncle Pierre de Cléron, *abbas Tullensis et Cariloccnsis* (1), ayant obtenu pour lui, pendant qu'il étoit à la guerre au service de l'Espagne en Italie, une investiture provisionnelle le 11 janvier 1647, et ayant donné procuration de faire la reprise au sieur Boudat en datte du 23 juin 1651. Il mourut dans le cours d'un voyage qu'il faisoit en Espagne, sans laisser des héritiers féodaux.

Jean-Baptiste, fils d'Antoine le Jeune, se qualiffiant de seigneur de Rosset, capitaine au service de France, etc. Après le décès de Marc-Antoine son cousin, il donna, le 21 août 1651, aux sieurs

(1) Theuley et Cherlieu.

Simon Boudat et Antoine Doyen, pouvoir de requérir les fiefs en son nom, attendu que le service ne luy permettoit pas de se présenter en personne; mais il luy fut répondu, par décret du 2 octobre 1652, de justiffier au préalable sa descendance du premier acquéreur.

En conséquence de ce décret, il produisit différents certifficats respectables, et en particulier une attestation du Parlement de Dole, en datte du 5 décembre de la même année; sur quoy on lui délivra un certificat de réquisition, avec les réserves cependant du renouvellement et autres obligations féodales. Le 5 octobre 1655, il fut investi deffinitivement dans la personne des sieurs Boudat et Antoine Doyen, ses mandataires, par le lieutenant et le conseil, au nom du Prince alors régnant : lettres reversales munies de la signature et du cachet du sieur Friderich Feinkel, qui avoit été substitué par lesdits mandataires.

A l'élection de Jean-Conrad, le sieur Jean-Baptiste d'Orsans requit, dès les 9 janvier et 27 may 1657, nouvelle investiture et donna sa procuration, le 10 may 1660, au sieur Luc-Antoine Doyen, ce qu'il obtint suivant les lettres reversales expédiées le 3 décembre 1661. Le 26 juin 1663, commission est émanée à sa requête au bailli d'Erguel pour renouveler les fiefs de cette famille, et, à cet effet, on luy donna communication des titres et dénombrements relatifs à cette partie.

A l'élection de l'évêque Guillaume-Jacques, il donna, en 1696, procuration à Jean-Jacques Watt, bourgeois de Bienne, de reprendre pour luy et ses hoirs féodaux, ce qui s'exécuta le 6 juin 1677, sous les reversales signées du mandataire et munies de son cachet. Il délaissa deux fils, Claude et Jean-Baptiste, et mourut au mois de mars 1702.

Claude d'Orsans, seigneur de Rosset, fils de Jean-Baptiste. Au décès du porteur précédent, celui-ci se présenta à Son Altesse avec un extrait mortuaire de son père, et fit la reprise pour lui et pour ses neveux Jean-Baptiste et Pierre d'Orsans, dont il donna ses lettres reversales sous le cachet de ses armes. A l'élection de l'évêque Jean-Conrad, les frères Jean-Jacques et Pierre Watt supplièrent S. A., en qualité de mandataires des sieurs d'Orsans, oncle et neveux, de leur octroyer un certificat de réquisition, ce qu'ils obtinrent sous datte du 6 août 1705.

Les choses restèrent en ces termes jusqu'en l'année 1725; auquel tems l'on procéda au renouvellement général des fiefs nobles

de la principauté ; mais Claude d'Orsans n'ayant pu, à cause de ses infirmités, comparoître en personne, est venu en son nom messire Jean-Baptiste d'Orsans, son neveu, qui fut investi et délivra ses lettres reversales le 23 octobre 1725. Ce Claude d'Orsans est mort peu de tems après, sans laisser d'hoirs féodaux.

Jean-Baptiste d'Orsans, fils puiné de Jean-Baptiste, n'a jamais été inséré nommément, mais seulement sous la désignation générale d'un héritier féodal de son père : il est mort fort jeune et avant la reprise de 1696 ; il a délaissé deux fils, savoir Jean-Baptiste et Pierre.

Jean-Baptiste, fils aîné, après avoir été inséré dans les lettres des années 1696, 1702 et 1705, comme héritier féodal, a repris (comme il a été remarqué ci dessus), le 23 octobre 1725, les fiefs au nom de son oncle et au sien, et en délivra ses lettres reversales : il est encore aujourd'huy possesseur de ces fiefs, qui sont déjà depuis 367 ans dans sa famille ; mais comme il n'a point eu jusqu'à présent des hoirs habiles à la succession féodale, il paroît que cette succession s'ouvrira à son décès au proffit de l'Evêché et du grand Chapitre.

Pierre d'Orsans, second fils de Jean-Baptiste, est mort avant la reprise de 1729, et il en est fait mention dans les actes précédents.

II

CONTRAT DE VENTE REÇU PAR LES HÉRITIÈRES DE LA *Maréchaussée* DE BESANÇON, GUILLEMETTE ET AGNÈS, CETTE DERNIÈRE AYANT ÉPOUSÉ HUGUES D'ORSANS.

1316. — 22 mars.

(*Bibliothèque de la ville de Besançon.*)

Nos Guillame et Annelx, suers, mareschaudes de Besençon, filles cayenerriers monseignour Henri, chevalier, mareschaut de Besençon, qui fui, faiçons savoir à touz cels qui verront et orront ces présentes lettres que, en nostre présence comme par devant les dames de la terre, pour çou en droit personalmant estaubli, Richars li genrres à Louvet et Jannate sa fame, citien de Besençon, hont vandu..... à damoiselle Johye de Vairre..... une lour maison essise à Besençon, desouz nostre seignorie, en la rue de Chatoil.....,

pour lou preix de cinquante livres d'estevenans bons et léalx, et pour les loux appartenanz à ladite vendue..... Et hont dénuncié lidit vendour à ladite Johie, en faiçant ladite vendue, ladite maison davoir chaucun an, en la maison dou Temple de Besençon jaidiz, vint solz censaulx à paier lou jour des Bordes, pour lesquex vint solz lidite maison, emsamble la vigne desdiz vendours, laquele lidite Johie a acheter auxi desdiz vendours, qui siet à Chappray....., sunt obligiées espécialmant; item et davoir encoir icelle maison à nos, comme ès dames de la terre d'icelle maison, trois solz de cens pourtanz loux et justise, à paier chaucun an tout lou mois de mai..... Et les dessusnomées Guillame et Annelx, en la seignorie desqueles pour raison de nostredite mareschaullie de Besençon ladite maison vendue est essise, à ladite vendue d'icelle maison, à l'obligation dessusdite et à toutes les choses dessusnomées nos sumes consentues et consentons, et ..... nostre loux en havons hahu et recehu de ladite Joye..... En tesmoingnaige de laquel chose, nos havons mis nos scelx pendanz en ces présentes lettres : c'est assavoir, je ladite Guillame lou mien propre seel, et je ladite Annelx lou seel de mon amei mari et seignour monseignour Hugue d'Ossans, maintenant chevalier, douquel seel audit mon mari, absent et fuer dou païs orendroit en lointainnes terres, je hai usei en cest fait et en cest caux pour bone et léale cause. Cou fui fait lou lundi aiprès lou dyemonche que l'on chante *Letare Jerusalem*, l'an Nostre-Seignour corrant per mil trois cens et quinze.

II

TESTAMENT DE HENRI D'ORSANS, SEIGNEUR DE LOMONT.

1494. — 6 octobre.

(*Bibliothèque de la ville de Besançon.*)

En nom de la saincte et indivisée Trinité du Père, du Filz et du benoist Sainct-Esperit. Amen. Je Henry d'Orssans, chevellier, seigneur de Lomont et citien de Besançon,..... je vuilz et eslit ma sépulture et vuilz estre mon corps inhumé, ou cas que je trespasseray de ce monde au lieu de Granges ou de Lomont, audit lieu de Lomont, en l'esglise parrochial d'illec et en ma chappelle estant en icelle esglise; et ou cas que je trespasseray à Vercel, en ma chappelle dudit Vercel fondée par mes prédécesseurs en l'onneur

de madame saincte Katherine ; et ou cas que je trespasseray en la cité de Besançon, je vuilz et ordonne estre enterré en l'esglise parrochial de Saint-Jehan-Baptiste de Besançon, dessoubz la tombe où sont enterrez nos prédécesseurs...... Item je donne et lègue par droit d'institution à dame Symonne d'Orssans, ma fille, femme de noble homme messire George de Monstureul, chevalier, seigneur de Melezey en partie, dix frans monnoye pour une fois. Et paroillement je donne et lègue par droit d'institution à ma fille Anne d'Orssans, femme de noble homme Jehan-Guillame de Roppe, escuier, dix frans monnoye pour une fois. Et veut qu'elles soient contentes, et en ce mesdites filles faiz mes héritières, et partant les prives et vuilz estre privées de ma sucession et hoirie ; et s'il leur est riens dehuz de leur doct et mariaiges, qu'elles soient payées, contentées et satiffaictes par mes héritiers cy-après nommez. Et vuilz et ordonne que mesdites filles succèdent l'une à l'aultre ou cas qu'elles n'auroient hoirs de leurs propres corps en léal mariaige procréé ; et ou cas qu'elles décéderoient sans hoirs de leurs propres corps en léal mariaige procréé, en icelluy cas je vuilz et ordonne que leurs chevances reviennent de plain droit à mes héritiers cy-après nommez. Item je donne et lègue par droit d'institution et hoirie à Estienne d'Orssans, mon aynnez filz, pour sa part, porcion et partaige tant paternel que maternel, tout ce que j'ay ès villes, fins, finaiges et territoires de Lomont, Lomontat, de Moffans, de Roye, de la Neufzvelle, de Melisey, de Fresse, d'Annegrey, de Sevrance, de Maigny-Euvrart, Rignovelle, de Quers, de Citers, de Genevrey, d'Adelans, de Bouhans ; trois charres de vin que j'avoye à Sarreney de rente, dont ledit Estienne, mondit filz, a remploier l'argent. Item, en oultre, je donne et lègue par droit d'institution audit Estienne le diesme de Maurevillers, le diesme de Scabourne-le-Bas, le diesme de vin et de grainne de Reugnesville, les diesmes de grainne et de vin de Bronstat ; sur lesquelx diesmes Loys d'Orssans, mon filz, prendra tous les ans trois charres de vin ; le demeurant dudit vin sera audit Estienne : et quant il l'y aura moings desditz trois charres de vin, ledit Loys portera la deffaillance et résidu dudit vin. Item paroillement je donne et lègue par droit d'institution audit Estienne le diesme de Grange-la-Ville et les six quartes de scel que je prens sur les meix Parrecel de Salnot. Item je donne et lègue audit Estienne la collacion de ma chappelle dudit Lomont, et sera tenu de payer le chappellain. Et sera aussi chargier de baillier tous les ans dix frans à madite fille de Melisey, à réachat de cent frans monnoye, pour le charre de vin que je luy

dois, assigné sur le Maigny-Euvrart. Item, oultre plus, je donne et lègue audit Estienne les réachetz de la grange et les estangs d'Oral, près Faulcogney, et du molin de Melisey que ma fille dame Symonne tient, assavoir les granges et estangs pour deux cens frans et le molin pour quarante florins d'or. Item je vuilz et ordonne que lesdiz Estienne et Loys d'Orssans, mesdiz filz, aient par ensamble le réachat du diesme d'Alenjoye et de toutes les rentes que j'ay audit lieu, que ma niepce Gille, femme de noble homme Jehan Berchenet de Mathay, tient à réachat de mille frans, ou le tiemdra le premier qui le pourra rambre jusques l'aultre l'aura rembourcer de cinq cens frans. Et veul et ordonne que ledit Estienne relièvе et preingne tout ce que m'est dehu par les maires, receveurs et bonnes gens de sondit partaige. Item je donne et lègue par droit d'institution et d'hoirie à Rodof d'Orssans, mon filz, pour tout son partaige paternel et maternel, tout ce que j'ay en la cité et banlieu de Besançon et ès villes, fins, finaiges et territoires de Thize et de Chaleseulles, ainsi que le compte de Besançon contient. Item aussi je donne et lègue audit Rodof tout ce que j'ay ès villes, finaiges et territoires d'Orssans, de Vercel, de Bremondans et alentour, de Bretegney, d'Yèvre, d'Aulthechault et d'Antuille, de Nam et delà alentour, tant en meix, maisons, rentes, censes, tailles, vignes que autrement; item tout ce que j'ay en villes, fins, finaiges et territoires de Roset, Fuans, Salans, Bians, Biez-Rengeart, Antorpes, Berthelanges et de Lavernay. Item je donne et lègue audit Rodof tout ce entièrement que j'ay ès villes, fins, finaiges et territoires de l'Estang, d'Esmaison et la grange dite du Preslot, près Champlite, laquelle grange ma seur de Vellefaulx tient, sa vie durant seullement, avec aultres choses pour son douhaire; item tout ce que j'ay en la ville, fin, finaige et territoire de Bussières et ce que j'ay ou villaige de Myon. Item je donne et lègue par droit d'institution audit Rodof cinq florins d'or de Rin de rente que j'ay sur noble homme Symon de Quingey, escuyer, chascun an, que sont au chappellain de la chappelle du secret de Vercel. Item je donne audit Rodof mes deux collacions que j'ay en mes deux chappelles de Vercel, l'une de la chappelle du secret et l'aultre de madame saincte Katherine; et parmy ce, sera tenu ledit Rodof, mondit filz, payer aux chappellains le résidu que n'est point assigné ausdites deux chappelles. Item je vuilz et ordonne, parmy les légaulx dessusdiz, que ledit Rodof soit entenu de payer ung chascun an doiresenavant à dame Loyse de Domprey, ma belle-seur, religieuse de Nostre-Dame de Baptant-lez-Besançon,

sa vie durant tant seulement, quatre florins monnoye courrant en Bourgoingne. Item paroillement sera tenu ledit Rodof de payer tous les ans à messieurs les chanoinnes de l'église de la Magdeleine dix frans dix gros à réachat de deux cens seize frans monnoye; et aussi sera tenu de payer à messieurs les curé et chappelains de l'église de Saint-Jehan-Baptiste de Besançon vingts solz estevenans pour l'anniversaire de fut sa mère, que Dieu pardoint, à réachat de vingt livres estevenantes, monnoye courrant en Bourgoingne. Item, en oultre, je donne et lègue par droit d'institution et hoirie audit Rodof la moitier de la rente que j'ay sur le chastellain, recepveur et habitans de Mandurre, ainsi que je l'ay acheptée de Charle de Vy, escuyer; et vuilz et ordonne que ledit Rodof preingne et relièvе tout ce que m'est deu par les maires, recepveurs et bonnes gens de sondit partaige. Item je donne et lègue par droit d'institution et d'hoirie à Loys d'Orssans, mon jeusne filz, pour tout son partaige paternel et maternel, tout ce que j'ay ès villes, fins, finaiges et territoires du Vernoy, de Mons, de Chariey et leurs appartenances, et avec ce tout ce que j'ay ès villes, fins, finaiges et territoires de Sambon près Jussey, de Vy et d'Ainnans près Montjustin. Item aussi luy donne le chastel de Salnot et tout ce que j'ay ès ville, fin, finaige et territoire d'illec et en la parroiche, excepté les six quartes de scel que j'ay jà donner et léguer cy devant audit Estienne, son frère. Item paroillement lui donne mes diesmes de Aspat, du Puys près Florimont et de Lesme près de Basle. Item luy donne le chasteaul emsamble ses appartenances de Myecourt, la gerberie de Pourrentru, les terres de Cuve, de Lousel et de Dampfereux. Item luy donne les diesmes et rentes de Pery, de la Heulte et d'Orvain près de Bienne. Item, oultre plus, donne et lègue audit Loys, mondit filz, tous les ans trois charres de vin sur mon diesme de Lioustat; et quant il aura moings ne aura que cela en sera; et quant il l'y aura plus de trois charres de vin, je vuilz que ledit Estienne, mon ainnez filz, aye le surplus de diesme de grainne cy-devant mentionnez et le surplus des trois charres de vin. Item je donne encour audit Loys l'aultre moitier de mes rentes de Mandurre que j'ay cy-devant mentionnez; et ce tant estoit qu'elle se réachetast, que l'argent soit remployer au prouffit desdiz Rodof et Loys, chascun en sa qualité, par moitié. Item je donne et lègue audit Loys la collacion de ma chappelle de Grange-la-Ville et celle de Sambon, et vuilz et ordonne que ledit Loys relièvе et preigne tout ce que m'est deu par les maires, recepveurs et bons hommes de sondit partaïge. Item je vuilz et

ordonne que mon aynnez filz repreingne et porte les fiedz envers monseigneur de Basle, et qui repreingne sur tous les hoirs masles en fied communalement..... Item au résidu et demeurant de tous et singuliers mes aultres biens meubles et immeubles quelxconques, en quelque part qu'il soient, dont je n'ay cy-dessus ordonnez ou ordonneray cy-après, je faiz, nomme et institue de ma propre bouche mes vrays héritiers universalx, seul et pour le tout, mesdiz biens amez filz lesdiz Estienne, Rodof et Loys d'Orssans, frères, ung chascun pour la tierce partie, par moy matrimoniellement procréez ou corps de damoiselle Jehanne de Domprey, jaidiz ma chière femme et compaigne, cuy Dieu pardoint, leur mère. Et ou cas que mesdiz filz et héritiers, ou l'ung d'eulx, iroit ou iroient de vie à trespas sans hoirs légitimement procréé en léal mariaige, je substitue le survivant ou survivans d'eulx l'ung à l'aultre en ligne directe masculine. Et ou cas que mesdiz filz n'auroient hoirs masle procréés de leurs propres corps en léal mariaige, et que se feussent filles, en icelluy cas, je vuilz et ordonne qu'elles soient mariées par l'advis de leurs [parents] et amis selon leur estat et qu'elles succèdent au deffault de hoirs masles, soyent aussi héritiers l'ung de l'aultre..... Fait, passé et donné en la cité de Besançon, et en l'ostel et domicille dudit testateur, le siziesme jour du moys d'octobre l'an mil quatre cens quatre vingts et quatorze. Présens : honnorables hommes Pierre Bergerot, marchant ; Nicolas Perrenot, mareschal ; Paris Bellebraye, cuturier ; Huguenin Aliet, corduannier ; Pierre Arnault aussi corduannier, citiens de Besançon ; Anthoinne Malermey, de Vercel, clerc, demeurant à Besançon ; Anthoinne Tixerand, de Lexeul, clerc ; et Perrot Poutier, serviteur dudit testateur, tesmoings ad ce appellez et espécialment requis.....

III

CONTRAT DU MARIAGE DE LOUIS D'ORSANS, SEIGNEUR D'AYNANS, AVEC PHILIBERTE DE LA PALUD.

1495. — 4 août.

(*Bibliothèque de la ville de Besançon.*)

..... En nom de Nostre-Seigneur. Amen. En traictant et pourparlant le mariaige et du mariaige affaire..... entre noble homme Loys d'Orssans, escüier, seigneur de Samboin, de Vy, d'Ainnans

près Montjustin, du Vernoy, de Mons près Chariey et de Salnot, de Granges en partie, filz de feu noble seigneur messire Henry d'Orssans, chevellier, seigneur de Lomont, d'une part; et noble damoiselle damoiselle Philiberte de la Palluz, fille de feu noble seigneur messire Philibert de la Palluz, jaidiz chevellier, seigneur de Saint-Julien, d'autre part; parsonnelment establitz et adce espécialment venans : ledit Loys d'Orssans, en présence de nobles hommes Estienne d'Orssans, seigneur de Lomont; Rodof d'Orssans, seigneur dudit lieu, ses frères naturelz et légitimes, a promis et promet par ces présentes de prendre par effect ladicte damoiselle Philiberte à sa léalle femme et espouse..... ; et semblablement ladicte damoiselle Philiberte a promis et promect par ces présentes, des congiez, licences, auctoritez, voluntez et consentements de nobles et puissans seigneurs monseigneur Claude de la Palluz, conte de la Roche, baron de Varambon, seigneur de Villersexel, de Sainct-Ypolite, de Maiches et du Chasteaul-Neuf-en-Vennes, et messire Jehan de la Palluz, par la grâce de Dieu et du Sainct-Siége apostolique, prothonotaire, prieur de Maral, abbé esleu de l'abbaye et monastère de Lexeul ou conté de Bourgoingne, de prendre par effect à son léal mari et espoux ledict Loys d'Orssans..... Item en faveur et contemplacion dudict mariaige advenir, ledict Loys d'Orssans c'est fait et faiz, par cesdictes présentes, bon de la tierce partie des chevance et haorie dudict feu messire Henry d'Orssans, son père que Dieu absoille. Item, aussi en faveur et contemplacion dudict marriaige advenir, mesdissieurs Claude de la Palluz et messire Jehan de la Palluz, frères, seront et sont tenus et obligez rendre, paier, baillier et délivrer audict Loys d'Orssans, présent et acceptant, pour lui, ses hoirs, successeurs et les aians cause de luy ou temps advenir, pour et en nom de ladicte damoiselle Philiberte de la Palluz, sa femme advenir, pour son doct et mariaige tant paternel que maternel et drois appartenans à elle, la somme de quinze cens frans monnoye courrant ou conté de Bourgoingne..... En tesmoingnaige desquelles choses, etc.....; que furent faictes et passez au lieu de Chastealneufz-en-Venne, le quatriesme jour du moys d'aoust l'an Nostre-Seigneur courrant mil quatre cens quatre vingts et quinze. Présens : nobles seigneurs messires Jehan-Horry de Roppe, seigneur de Ronchamps et dudict Roppe en partie, George de Monstureul, seigneur de Melisey, chevelliers; Jehan Ribodon de Grange, escuier, etc.

IV

DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES DE BESANÇON, RELATIVES AUX INCARTADES DES DEUX RODOLPHE D'ORSANS, AINSI QU'AU DÉCÈS DU COGOUVERNEUR ANTOINE D'ORSANS, FILS DU PREMIER RODOLPHE ET PÈRE DU SECOND.

1507-1594.

(*Archives de la ville de Besançon.*)

Aujourduy diemenche XXIe de novembre XVc et sept, Philibert de Chavirey, escuier, sieur de Colombié, a esté amener en l'ostel consistorial de ceste cité pour avoir blesser Jehan Grosclerc, citien de ladicte cité; et sont estez grands nombres de gens amassez en armes qui sont aller sarchier ledict escuier ou clouchier de Sainct-Poul; et pour ce que ledict escuier a craing estre invehir du peuple, a prier que l'on fist retirer icelluy peuple et qu'il viendroit à seurter oudict hostel devers Messieurs les Gouverneurs, ce qu'il a fait. Et c'est trouver oudict hostel ledict jour avec Rodulph d'Oussans, qui a dit ses descharges et a cogneu qu'il avoit frapper du plat de son espée ledict Grosclerc; et ledict sieur de Columbier a confesser qu'il avoit frapper d'une estoch ledict Grosclerc qu'est blesser; et, pour ce, ont estez constituez prisonniers.

Du vendredi IIIe *de décembre* XVc *et sept.*

Ledict jour, Jehannette, relicte de feu Jehan Grosclerc; François, filz dudict feu Jehan en premier lit; Guillemette et Pierrot, enffans de ladicte Jehannette, se sont douluz et plains à Messieurs les Gouverneurs de ceste cité de Besançon de la blessure faicte audict feu Jehan Grosclerc, dont il a terminer ses jours et est aller de vie à trespas, par Philibert de Chavirey, sieur de Colombier, et Rodulph d'Oussans, escuiers : dont acte leur est oultroyé; car, pour l'absence desdictz escuiers, l'on n'y peult aultrement apoincter.

Du vendredi premier de septembre XVc *et huit.*

Ledict jour, Rodulph d'Orsans, escuier, sieur de Lomont, a présenter à Messieurs les Gouverneurs, la teste nue et à genoulx, certainne grâce par luy obtenue de l'Empereur, nostre souverain sei-

gneur, de et sur le cas de crime et homicide perpétrer derrièrement à la persone de feu Jehan Grosclerc : laquelle grâce Mesdissieurs les Gouverneurs ont receue et vehue. Après la lecture d'icelle, l'on a constitué et arrester prisonnier ledict Rodulf, luy assignant journée à demain pour délibérer sur l'intérinement de ladicte grâce, après que partie du procureur et de la vefve dudict Grosclerc aura consentu ad ce.

Du sambedy IIe *de septembre* XVc *et* VIII.

Ledict jour, Rodulph d'Ossans, escuier, sieur de Lomont, estant en l'ostel consistorial de ceste cité de Besançon, par devant Messieurs les Gouverneurs, a prier Mesdissieurs leur bon vouloir et plaisir estre vouloir procéder à l'intérinement de ses lectres de grâce obtenues comme cy-dessus, se touteffois par les procureur de la cité et la partie grevée n'estoit dit chose par quoy ainsin faire ne se deust. Ledict procureur de ladicte cité a dit et proposer que pour le présent il ne seroit dire chose que deust empesché l'intérinement d'icelles lectres de grâce, reserver que à l'occasion de la blessure faicte à la persone de feu Jehan Grosclerc, dont deppendent lesdictes lectres de grâce, ladicte cité, tant en commung et particulier, avoit esté grandement intéressée et domaigée ; per quoy protestoit, comme a protesté de recouvrer à l'encontre sur ledict Rodulf iceulx domaiges et intérestz en temps et lieu ; et, sesdictes protestacions saulves, a consentu à l'entérinement d'icelles lectres quant audict Rodulf seullement. Pour quoy, parties oyes, Mesdissieurs les Gouverneurs ont procéder à l'entérinement d'icelles lectres, et les ont intérinées, en remectant ledict Rodulf en ses honneur, bon nom et fame, le tout selon la forme et teneur desdictes lectres de grâce : condemnant, comme ont condemnez Mesdissieurs lesdictz Rodulf et Philibert de Chavirey à payer VIc florins monnoie aux vefve et hoirs dudict Grosclerc, comprenant ledict Rodulf en deux cens florins, ledict Philibert à quatre-cent, et XX florins monnoie pour les despens ; lesdictes protestacions dudict procureur demeurans saulves, et sans préjudice d'icelles. Présens : Pancras de Petitepierre, Henry de Sceth, Jehan de Cléron et Estienne de Leugney, escuiers, et Anthoine de Clerevaulx, citien de Besançon, tesmoings.

Du mardy XVIIe *de décembre* 1577.

DÉCÈS DE M. D'ORSSANS.

Ce jourd'huy, noble sieur Anthoine d'Orssans, s^r^ audict lieu, Antorpes, Rozet, etc., après avoir par plusieurs années vertueusement et conscientieusement servir au gouvernement de la cité, environ la minuict a rendu le tribut de nature. Dieu par sa saincte grace ayt pitié de son âme et la veuille recepvoir au nombre des bienheureuses en son paradis! Amen.

Messieurs de Preigney, de Tresilley, de Chavirey et de Montcley sont commis pour porter le drap au deuil.

Du mercredy XVIIIe *de décembre* 1577.

Messieurs sont allez à l'honneur du deuil de feu monsieur d'Orssans, à son vivant leur confrère.

Du lundy XXIIIe *d'apvril* 1590.

RUDOLPHE D'ORSSANS ET SANSSON MALARMEY.

Pour tumultes, oultraiges et voyes de faict nocturnes hier au soir commis par lesdictz d'Orssans et Malarmey, en la Grande-Rue, contre certains Allemands, dont le repos publique fut troublé, Messieurs ont ordonné au syndique diligemment informer, et cependant faire saisir et admener prisonnier ledict d'Orssans en la conciergerie de céans, ledict Malarmey en la maison où il se trouveroit, et leurs serviteurs en prison ferme.

Du vendredy XIIe *de febvrier* 1593.

RUDOLPHE D'ORSSANS.

Veu certain procès du syndique contre ledit d'Orssans, a esté conclud qu'il seroit condemné pour blasphèmes à l'amende ordinaire, et pour l'insult et voye de faict à la personne de Claude-Françoys Duchamp de Dole, au logis du Portenseigne, à une amende de deux cens libvres et aux despens.

Du lundy xxiie *de novembre* 1593.

Rudolphe d'Orssans, escuyer, s^{r} de Roset, ensuite de la conclusion prinse le xiie de febvrier dernier, cy devant fol. $\overset{\text{xx}}{\text{iiii}}$ ix, pour blasphêmes a esté condemné à une amende de cent solz estevenans, et pour insult et oultraiges inférez en ung logis publique à la personne de Claude-Françoys Duchamp de Dole, à une aultre amende de deux cens libvres aussi estevenantes, applicables au proffit de la cité.

Du mercredy viie *de septembre* 1594.

RUDOLPHE D'ORSSANS, ESCUYER.

Veu certain procês du syndique contre ledit d'Orssans, s^{r} de Rozet, pour les exécrables blasphêmes, reniemens, tumulte et cas y portez et justiffiez, a esté conclud qu'il seroit condemné à une amende de quarante libvres estevenantes, oultre semblable amende jà déclairée pour ses deffaultz, applicables au proffit de la ville.

LA

CORRESPONDANCE DE P.-J. PROUDHON

DANS SES RAPPORTS AVEC LA FRANCHE-COMTÉ

Par M. Edouard BESSON

Séance du 12 mai 1877.

Messieurs,

En venant vous entretenir de Proudhon, je ne me propose pas de faire passer sous vos yeux une analyse complète de ses travaux économiques et de ses doctrines tant politiques que sociales. Certes, ce ne serait point là une œuvre inutile, encore moins une œuvre dangereuse. Le danger est quelquefois dans le silence; il n'est jamais dans la libre discussion. Tout homme, d'ailleurs, qui a laissé de lui dans le monde une trace bonne ou mauvaise, appartient à l'historien, et c'est pour celui-ci un droit et un devoir de le juger. Notre célèbre compatriote remua tout un monde d'idées : il fit jaillir des profondeurs de la métaphysique appliquée à la science sociale un grand nombre de principes parmi lesquels les uns sont excellents, tandis que les autres prêtent certainement à la critique; il disputa aux Allemands la gloire que leurs philosophes nous avaient ravie, au début de ce siècle, d'ouvrir à la pensée humaine de nouveaux horizons; son nom enfin jouit encore de ce singulier privilége, qui ne s'attache qu'à ce qui est grand, de produire dans les âmes des mouvements passionnés de haine ou d'enthousiasme. Qu'il se soit laissé entraîner à de regrettables écarts par la fougue de son caractère et les emportements de sa dialectique impitoyable, on ne

peut le nier; mais à côté de ses erreurs, que de vérités aussi hardies que nouvelles! N'eût-il fait que réfuter, avec une vigueur de logique et une élévation d'idées et de langage qu'on n'a pas surpassées, Saint-Simon, Fourier, Cabet, Pierre Leroux, et tant d'autres utopistes plus remarquables par l'originalité des conceptions que par le sens pratique et le souci de la dignité humaine; n'eût-il fait surtout qu'apprendre au peuple à agir et à penser par lui-même sans attendre le mot d'ordre du pouvoir, qu'établir ce principe évident et néanmoins mis en doute par des esprits qui se disent avancés, que toute réforme, pour être vraiment utile et libérale, doit être *proposée par en bas*, au lieu d'être *imposée par en haut*, c'en serait assez pour lui mériter l'indulgence, je dirai même un certain degré d'estime.

Ses erreurs sont d'ailleurs chez lui moins le fait de l'homme que celui de son éducation. On sait combien elle avait été difficile, combien hâtive, combien souvent interrompue. Fils d'ouvrier et d'abord ouvrier lui-même, il avait connu les misères du pauvre, et avec elles les vices de notre état social, qui seuls l'avaient frappé à un âge dont les impressions ne s'effacent pas. Cette situation précaire ne lui avait laissé ni le temps ni les moyens de se donner le fonds d'érudition, la somme de connaissances acquises indispensables à tout écrivain sérieux, quelque bien doué d'ailleurs qu'il soit de la nature. En revanche, sa jeunesse s'était passée à imprimer des œuvres de théologie scholastique. Plus tard, il avait été initié très rapidement aux mystères de la philosophie allemande, alors livrée à tous les hasards de ses glorieuses aventures. Thomas d'Aquin, Hégel, Kant, Feuerbach, voilà quels furent les premiers, presque les seuls instituteurs de sa pensée. On comprend qu'elle n'ait pas gardé d'un tel enseignement une tournure bien posée et bien pratique. De là vinrent les abus que notre compatriote fit du raisonnement dans un ordre d'idées où l'on doit avant tout s'appuyer sur l'expérience. Au point de vue logique, son œuvre est peut-être irréprochable;

elle ne pèche que par l'application. Aussi doit-on la juger comme une œuvre de théorie pure, analogue à la *République* de Platon, à l'*Utopie* de Thomas Morus, à la *Polysynodie* de l'abbé de Saint-Pierre, ou même à certaines parties du *Télémaque* de Fénelon, faite non pas pour notre société, ou pour l'une quelconque de celles qui ont laissé leurs traces dans l'histoire, mais pour une société idéale, telle qu'elle jaillit complétement organisée du cerveau du publiciste. Lui-même, à chaque page de ses écrits et de sa vaste correspondance, proteste contre l'application immédiate ou même prochaine de l'ensemble de ses doctrines. Aussi pensons-nous que jusqu'à présent il n'a pas été fait sur Proudhon d'étude vraiment sérieuse et utile. Panégyristes ou adversaires, économistes officiels ou réformateurs plus ou moins libéraux, tous se sont accordés à voir en lui ce qu'il n'était certainement pas, un agitateur, un démagogue habile à soulever la populace en excitant ses convoitises, et surtout un communiste. « Loin de moi, communistes, écrivait-il, votre présence m'est une puanteur, et votre vue me dégoûte ! » Non, Proudhon n'était pas un communiste, malgré son mot fameux sur la propriété, que personne n'a compris parce que tout le monde a préféré juger notre compatriote sur une phrase plutôt que de descendre à l'analyse minutieuse de son système.

C'est cette analyse, non encore faite, qui seule pourrait mettre dans son véritable jour une des figures les plus originales et les mieux accentuées qu'ait produites notre province et la France elle-même. Il faudrait extraire de l'œuvre de Proudhon les idées qui s'y trouvent comme noyées au milieu de termes nébuleux et barbares empruntés à la logomachie de la métaphysique allemande, et reconstituer ainsi un corps de doctrine accessible à toute intelligence et où tout esprit sérieux pourrait faire son choix.

Le travail de Sainte-Beuve ne va pas jusque-là. Tel qu'il est, cependant, il n'a pas moins une grande valeur, plus peut-être par l'audace de la critique que par *la délicatesse de touche*

et le fini de détails qui caractérisent toutes les œuvres de l'éminent écrivain. Un sénateur de l'Empire, hôte assidu, il est vrai, du Palais-Royal, osant écrire que Proudhon n'était pas un monstre, qu'il avait des côtés louables, excellents même : c'était prodigieux pour l'époque. Mais Sainte-Beuve se borne à juger l'homme et l'écrivain, il ne pénètre pas au fond de la doctrine. Un tel travail répugnait trop à son esprit avant tout artiste, et à ses habitudes de dilettantisme littéraire. Il y a donc là une lacune regrettable, et qui tôt ou tard sera comblée. Toutefois l'heure présente n'est pas propre à cette œuvre délicate et difficile. Il faut pour juger Proudhon, comme du reste tout penseur original, tout esprit novateur surtout en matière politique, un calme dans les idées et un apaisement dans les passions qui nous font absolument défaut. Ce n'est pas à une époque d'antagonisme social comme la nôtre que l'on peut sainement apprécier un des plus rudes athlètes qui soient jamais descendus dans l'arène des partis.

Aussi bien, le but de notre travail est infiniment plus restreint et plus modeste. En parcourant la correspondance de Proudhon, si vaste, si curieuse, qui à elle seule est un tableau vivant de l'Europe politique durant quarante années, et que l'on a pu comparer à celle de Voltaire, à la fois pour la multitude des faits et des idées qui s'y déroulent, et pour le talent purement littéraire de son auteur, nous avons été frappé d'y rencontrer un grand nombre de compatriotes, la plupart hommes éminents, qui entretinrent avec l'illustre socialiste des relations dont nous croyons utile de rechercher les traces.

Cette recherche n'a pas seulement pour nous l'intérêt qui s'attache aux choses et aux personnes de notre province ; elle nous offre aussi une riche matière d'observations psychologiques. Il est en effet curieux d'étudier, surtout chez un esprit supérieur, jusqu'à quel point se conserve, au milieu des influences diverses qui le modifient, ce caractère primitif qu'il tient de sa race et du lieu de sa naissance, et pour cela de le suivre dans ses rapports avec son pays et avec ses compa-

triotes, de voir les jugements qu'il porte sur l'un et sur les autres, les sentiments d'affection, d'indifférence ou de haine qu'il leur témoigne.

Ce qui caractérise d'ailleurs principalement l'illustre écrivain dont nous nous occupons, c'est qu'il est resté avant tout et toujours Franc-Comtois. On trouverait avec peine un type aussi complet de notre race si forte, si attachée au sol natal, si bien marquée de l'empreinte originelle qu'aucun frottement ne peut lui faire perdre, et cachant sous des dehors vulgaires, rustiques même, une remarquable finesse d'esprit et une pensée aussi pénétrante que compréhensive. Il appartenait à sa province non-seulement par la naissance, mais par l'éducation, par le long séjour qu'il y avait fait, surtout par le souvenir des épreuves subies, si cher aux âmes fortes et bien nées. Il l'aimait avec passion, avec orgueil, et souhaitait de se sacrifier lui-même à sa gloire. « Que périsse notre mémoire, écrivait-il tout jeune à M. Pérennès; mais que la Franche-Comté soit illustre! » Et il ajoutait : « La Franche-Comté peut devenir l'arche du genre humain. »

Son attachement au pays natal avait même quelque chose d'exclusif et le rendait parfois injuste. Il ne s'habitua que difficilement au séjour de Paris, et ne comprit jamais le rôle initiateur que la capitale joue et jouera encore longtemps en France. Comment croire, en effet, que les Franc-Comtois pussent avoir besoin d'une inspiration étrangère? J'imagine que de là lui vint sa théorie de la décentralisation, principe excellent qui a rallié les plus grands esprits du siècle, Royer-Collard, Tocqueville, Edgar Quinet, dont l'application la plus large pourrait seule arracher notre patrie à une prochaine décrépitude, mais qu'il poussait jusqu'à un excès dangereux, jusqu'au complet fédéralisme. On trouve de ses lettres où il ne propose rien moins que de détruire Paris, et de diviser la France en douze provinces indépendantes à peine unies entre elles par un lien purement nominal.

Et pourtant ce fut à ce Paris si détesté que notre fougueux

décentralisateur vint demander un mandat politique, lorsqu'entraîné par la fièvre générale, il voulut, en 1848, aller jouer dans les assemblées politiques un rôle pour lequel il n'était pas fait. Ses compatriotes lui avaient rendu l'excellent service de repousser presqu'unanimement sa candidature, qu'il avait tout d'abord posée dans le Doubs. On comprend d'ailleurs que nos paysans se fussent peu souciés d'avoir pour représentant l'auteur des *Mémoires sur la propriété*. Propriétaires pour la plupart, ils ne sont pas prêts d'admettre son étrange définition de ce qui leur tient le plus à cœur. En vain s'efforça-t-il d'en pallier l'effet dans ses lettres à ses amis et dans sa proclamation; en vain promit-il d'unir en lui « l'extrême de l'esprit conservateur à l'extrême de l'esprit radical, » le coup était porté et les électeurs ne voulurent rien entendre.

Proudhon n'avait pas toujours été si malheureux en élections dans sa province. Il avait débuté par emporter de haute lutte, à l'Académie de Besançon, la pension Suard qui est, comme on sait, élective. Nous n'insisterons pas d'ailleurs sur tout ce qui se rapporte à cet épisode des premières années de sa vie. Ce sont choses trop connues et surtout où se trouvèrent mêlées trop de personnalités encore vivantes, au moins par un récent souvenir, pour qu'il soit bon de les rappeler longuement. Toutefois pourrions-nous, en parlant de la jeunesse de Proudhon et de ses pénibles débuts, oublier son meilleur ami d'alors, un de ces amis des heures mauvaises dont il est si doux de rencontrer la main quand le malheur a fait le vide autour de nous? Gustave Fallot, de Montbéliard, avait connu Proudhon très jeune; il avait deviné son génie, et lui avait prédit ses grandes et orageuses destinées, alors que, simple ouvrier typographe, notre compatriote semblait devoir végéter toute sa vie dans une situation subalterne. Qu'on nous permette de citer, au moins en partie, une de ses lettres placée par extraordinaire dans la collection de celles de son ami. Ecrite par un jeune homme de vingt-quatre ans à un autre

de vingt-deux qui ne devait arriver que fort tard à la célébrité, elle est vraiment un prodige de divination. On y lit entre autres : « J.-J. Rousseau a tâtonné jusqu'à l'âge de quarante ans avant que son génie se révélât à lui. Vous n'êtes pas J.-J. Rousseau ; mais écoutez : je ne sais si j'aurais deviné l'auteur d'*Emile* à vingt ans, à supposer que j'eusse été son contemporain et que j'eusse eu l'honneur de le connaître. Mais je vous ai connu, vous, je vous ai aimé ; je vous ai deviné, si j'ose le dire ; pour la première fois de ma vie, je vais me hasarder à prédire l'avenir. Conservez cette lettre, relisez-la d'ici quinze ou vingt ans, vingt-cinq peut-être, et si alors la prédiction que je vais vous faire ne s'est pas accomplie, brûlez-la, comme d'un fou, par charité et par respect pour ma mémoire. Voici ma prédiction : Vous serez, Proudhon, malgré vous, inévitablement, par le fait de votre destinée, un écrivain, un auteur ; vous serez un philosophe, vous serez une des lumières du siècle, et votre nom tiendra sa place dans les fastes du XIXe siècle, comme ceux de Gassendi, de Descartes, de Mallebranche, de Bacon dans le XVIIe siècle, de Diderot, de Montesquieu, d'Helvétius, de Locke, d'Hume, de d'Holbach dans le XVIIIe. Tel sera votre sort. Maintenant agissez à votre guise ; composez des caractères d'imprimerie, élevez des bambins, enfouissez-vous dans une retraite profonde, recherchez des villages obscurs et écartés, tout cela m'est égal ; vous ne sauriez échapper à votre destinée ; vous ne sauriez vous dépouiller de la plus noble partie de vous-même, de cette intelligence active, forte, chercheuse, dont vous êtes doué ; votre place est marquée sur la terre et elle ne saurait rester vide. »

Cette amitié fut malheureusement de trop courte durée. Fallot mourut à vingt-neuf ans, déjà sous-bibliothécaire de l'Institut et secrétaire du Comité des monuments historiques, n'ayant encore qu'annoncé par d'excellents essais sur la linguistique ce que cette science eût pu attendre de ses travaux, si le temps, condition nécessaire des œuvres achevées, lui

avait été départi comme la force de l'intelligence. Proudhon ne se consola pas de ce malheur; jusqu'à la fin de sa vie il garda comme un précieux dépôt le souvenir de son ami, et n'en parla jamais qu'avec la plus vive émotion. « Quand j'appris la mort de Fallot, écrivait-il à M. Weiss, je sentis que la moitié de ma vie et de mon esprit m'était retranchée; je me trouvais seul au monde... » C'est qu'en effet c'était là pour lui une perte irréparable, non pas seulement au point de vue des sentiments du cœur, mais surtout parce qu'il allait se trouver privé d'un guide et du seul aux conseils duquel son esprit indépendant pouvait consentir à se plier.

Sans doute il lui restait M. Weiss, qui a été le mentor de toute la génération précédente. Mais si M. Weiss pouvait être pour lui un conseil, son âge l'empêchait d'être un ami. Proudhon n'en professait pas moins à l'égard du savant bibliothécaire des sentiments d'affection profonde et de haute estime qu'il conserva toute sa vie. « Je voudrais bien savoir, écrivait-il en 1860, depuis la Belgique où il était en exil, à son ami M. Maurice, ce que devient le père Weiss. J'ai regretté bien des fois de l'avoir si peu cultivé. Je crois vous avoir dit déjà mon opinion sur ce savant. Les imbéciles du pays en parlent comme d'une nécessité locale; les médiocrités envieuses le déprécient sans seulement savoir en quoi consiste son très rare mérite. Moi, je vous dis que M. Weiss est en son genre un des hommes les plus dignes, les plus savants, les plus spirituels de France, et l'un des derniers et des plus honorables représentants du dix-huitième siècle, qui, comme personnel, valait mieux que le dix-neuvième. »

On sait que quelques mois avant sa mort, et déjà miné par la maladie qui devait le conduire au tombeau, il vint faire un court séjour dans son pays natal, comme pour dire un suprême adieu à cette terre franc-comtoise qu'il avait tant aimée. Voici comme il raconte sa dernière entrevue avec M. Weiss. C'est une page charmante, que nous citons d'autant plus volontiers qu'elle tranche davantage avec les habi-

tudes du célèbre écrivain, plus enclin aux recherches purement scientifiques et aux sévères déductions de la métaphysique transcendante qu'aux doux épanchements du cœur. « J'ai visité la vallée du Doubs, de Besançon à Saint-Hippolyte ; je n'ai pas daigné aller voir à Besançon la statue du général Pajol ; mais j'ai été me jeter dans les bras du père Weiss, qui m'a reçu avec des larmes toutes paternelles. Cet excellent bibliothécaire est âgé de quatre-vingt-six ans ; il est sérieusement malade : ce qui ne l'empêche pas de travailler. Je lui ai dit en entrant dans son cabinet : Voici un de vos enfants prodigues qui demande à vous embrasser..... Et puis après la première effusion : Cher monsieur Weiss, vous êtes malgré tout un de mes pères spirituels. Vous êtes à mes yeux la dernière incarnation du dix-huitième siècle ; puissiez-vous me regarder à votre tour comme l'une des incarnations du dix-neuvième !... Le père Weiss a compris cela : il a compris que si du père au fils il y a souvent révolution, ce n'est pas une raison pour qu'ils se repoussent ; au contraire. Il m'a tendu la main, et a fini par me demander ma photographie avec un exemplaire de mes *Majorats littéraires*. Nous avons encore un peu causé des écrivains célèbres de l'époque, et je l'ai quitté le cœur content. Je tenais à l'embrasser avant qu'il ne mourût ; je suis content. »

Proudhon ne garda pas toujours la même fidélité à ses amis. La suite et la constance, dans les sentiments comme dans les idées, n'étaient point d'ailleurs ses qualités maîtresses. On sait que son principal ouvrage roule sur les *Contradictions économiques*. Trop souvent on pourrait intituler les diverses lettres qui forment sa correspondance : *Contradictions amicales*. Cet intraitable raisonneur soumet même les personnes qui lui sont unies par les liens les plus intimes aux procédés investigateurs de sa dangereuse dialectique. Pour employer son propre langage, il cherche leurs *antinomies*, et fait successivement sur elles la *thèse* et l'*antithèse*. La *synthèse* manque presque toujours. C'est peut-être là un excellent pro-

cédé d'analyse scientifique; mais il faut le laisser à la science : l'amitié ne s'en accommode pas.

L'homme auquel Proudhon l'appliqua d'abord et dans les plus larges proportions fut son compatriote l'historien philosophe Joseph Droz. On sait que les titulaires de la pension Suard doivent avoir à Paris un tuteur académique qui soit à la fois pour eux un surveillant et un appui. Droz joua ce rôle vis-à-vis de Proudhon lorsque celui-ci, grâce à un secours inespéré, put venir dans la capitale achever une éducation trop hâtive pour avoir été complète. Avouons qu'il eût été difficile de découvrir deux caractères et deux esprits divisés par de plus fortes antipathies que celles qui séparaient le savant académicien de son jeune protégé. Certes Joseph Droz n'était pas un esprit vulgaire : son *Histoire du règne de Louis XVI pendant le temps où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution,* si on excepte le titre qui, comme le remarquait déjà le grand publiciste Rossi, suppose ce qui est en question, à savoir si la Révolution pouvait être prévenue ou dirigée, est un modèle de narration simple et puisée aux meilleures sources. Ses traités de philosophie respirent une douce sagesse et la candeur d'une âme honnête. Mais Droz avait précisément les qualités qui manquaient à Proudhon, la mesure et la délicatesse, et n'avait pas cette vigueur de pensée et de style, cette énergie de tempérament si largement départies à son compatriote, et qui seules font l'écrivain vraiment supérieur. C'était un homme de juste milieu, éclectique en philosophie, centre-droit en politique, ultraclassique en littérature, compassé dans ses actes comme dans ses paroles, aussi incapable de comprendre les saillies et les emportements de l'esprit puissant, mais indompté, dont il devait être le modérateur, que celui-ci l'était de se plier à ses conseils.

La correspondance de Proudhon nous permet de suivre les fluctuations singulières que subirent ses rapports avec son tuteur académique. Nous y trouvons d'abord la *thèse :* « Je vais chez M. Droz deux fois par semaine..... M. Droz inspire

la vertu à tout ce qui l'approche. » Et ailleurs : « Je ne vais que dans deux maisons, les plus respectables peut-être de Paris, chez M. le pasteur protestant Cuvier et chez M. Droz. » Pourtant on pouvait apercevoir dès le début des symptômes de divergence qui ne devaient pas tarder à s'aggraver. Presque en arrivant à Paris, Proudhon écrivait à M. Pérennès : « J'ai déjà eu des conversations nombreuses et très longues avec M. Droz : ce qui paraît en être résulté pour lui, c'est que je suis un homme à paradoxes. Il ne se trompe pas. » Dans une lettre très peu postérieure, nous voyons que l'opinion de son tuteur ne lui est pas devenue plus favorable. « M. Droz m'a déjà répété plus de quatre fois qu'il ne peut s'imaginer par quel secret j'ai appris à écrire en français, et que tout ce qu'il voit de plus clair dans ma façon d'étudier, c'est que je perds mon temps. » Mais bientôt les antipathies s'accentuent, on touche à une rupture, et Proudhon nous offre l'*antithèse* de la *thèse* précédente. « Le père Droz est parti depuis le 7 juin, et ne rentrera à Paris qu'après mon départ : je ne le reverrai plus. Cet homme est bon, honnête et plein de bienveillance pour moi ; mais c'est bien l'esprit le plus antiphilosophique, le génie le moins scientifique qui fut jamais. Nous ne pouvons nous entendre. D'ailleurs il désespère de moi : je le vois, je le sais, il me le fait entendre assez clairement. Il m'est trop pénible de vivre avec des gens qui ne me rendront jamais justice, parce qu'ils ne comprendront jamais mes idées. »

La séparation fut définitive, et la publication du premier mémoire sur la propriété, qui suivit de très près, n'était pas de nature à y mettre un terme. Proudhon lui-même comprit que le docte académicien en serait singulièrement scandalisé ; il s'abstint de le lui soumettre avant de le livrer à son éditeur, comme il aurait dû faire en qualité de pensionnaire Suard, et ne voulut pas par la suite s'exposer à ses graves réprimandes. « Mme Droz est morte, écrivait-il quelque temps après à M. Tissot ; je ne vais plus dans cette maison, non

plus que chez M. Jouffroy. Après l'espèce de scandale que j'ai donné, je ne me soucie pas de me rencontrer avec des hommes avec qui il faudrait avoir des explications, qui me traitent en écolier, et que je regarde comme des pédants. »

Appliqué à Joseph Droz, le mot pédant peut déjà paraître excessif; mais il est vraiment étrange servant à qualifier un homme supérieur comme Jouffroy. Aussi Sainte-Beuve croit-il devoir reprocher à Proudhon de s'être montré injuste envers l'illustre philosophe. Mais Sainte-Beuve lui-même est injuste en cette circonstance, et cela pour ne s'attacher qu'à l'*antithèse,* sans égard à la *thèse* qui la contredit. S'il eût parcouru plus attentivement la correspondance qu'il étudiait, il eût vu dans les premières lettres que Jouffroy « était le seul philosophe en Europe qui fût digne de ce nom. » Proudhon, en effet, avait lui-même l'esprit trop vigoureux pour méconnaître absolument le grand mérite et la rare originalité de son compatriote. Il sentait bien l'incontestable supériorité de ses doctrines et de sa méthode sur la rhétorique creuse et l'éclectisme aussi énervant que ridicule de Victor Cousin. Il comprenait surtout la grandeur de ses luttes pour parvenir à la vérité au milieu des angoisses du doute, dont le moderne Pascal nous a laissé le déchirant tableau en une page immortelle. « J'ai remercié dans mon cœur Pierre Leroux, écrivait-il à M. Fleury, de la bonne œuvre qu'il a faite en tympanisant M. Cousin; mais je lui sais mauvais gré d'avoir dit que M. Jouffroy était sceptique, ce qui, selon moi, n'est pas exact. M. Jouffroy avouait que la philosophie n'avait résolu encore aucun des problèmes posés par la religion. Mais il croyait qu'elle était destinée à les résoudre, et il pensait en conséquence que son rôle à lui, et celui de notre génération, était de préparer cette solution. Voilà le caractère du savant qui plonge dans l'avenir de la science et ne se permet aucune hypothèse prématurée. Mais il y a loin de là au scepticisme. Dire qu'on ne sait pas encore, et dire qu'on ne saura jamais, diffèrent autant que la lumière des ténèbres. »

Excellente appréciation, et telle que pouvait seul la faire un homme qui avait lui-même largement usé du doute raisonné et philosophique. C'est là, en effet, qu'est à nos yeux le dernier mot de l'œuvre de Proudhon. Etudier les sciences sociales par les procédés de la métaphysique pure ; établir pour chacun de leurs principes, jusqu'à présent reconnus comme indiscutables, comme évidents par eux-mêmes, les contradictions, les idées antinomiques qu'il renferme ; montrer ainsi les *desiderata* de l'économie politique ; chercher ensuite la synthèse de ces contradictions, autrement dit la formule qui doit logiquement régler les rapports des hommes entre eux : voilà quel était son but, tel du moins qu'il ressort de la partie purement spéculative de ses écrits. En un mot, Proudhon voulait faire pour la politique ce que tous les grands sceptiques firent pour l'ordre d'idées où leur activité s'exerça, ce que, notamment au début de ce siècle, Kant entreprit pour la philosophie. Il produisit seulement plus de scandale et souleva plus de haines, parce qu'au lieu de s'en prendre aux idées, il s'attaqua aux intérêts.

Si son œuvre est restée incomplète, s'il y manque toute la partie synthétique ; si l'on a pu justement lui reprocher d'avoir tout démoli sans rien reconstruire, et dire de lui comme d'un réformateur plus illustre (1) : « Il a bien critiqué, mais pauvrement doctriné, » ce n'en est pas moins une absurdité insigne et une grave injustice de le ranger parmi les utopistes travaillant d'après un système formé de toutes pièces dans les rêves de leur imagination en délire, et voulant plier brusquement à ce système le monde et ses lois immuables.

Une telle manière de le juger l'irritait vivement. Il ne pouvait supporter surtout de se voir prendre pour un disciple de son compatriote Fourier, qu'il appelait « le plus fou et le plus fameux des réformateurs contemporains (2). » Cette erreur,

---

(1) Luther.

(2) *Contradictions économiques.*

que peut seule expliquer la communauté des origines et qui a été partagée par des esprits aussi remarquables que l'était Daniel Stern, l'éloquent historien de la révolution de 1848, ne résiste pas au moindre examen. Comment, en effet, confondre les doctrines toutes négatives qui forment le système de Proudhon, si système il y a, avec l'ensemble de principes dogmatiques et absolus sur lesquels repose l'institution du phalanstère? On ne peut pas même dire qu'il y ait rivalité entre les deux célèbres socialistes : toute rivalité suppose des points communs et il y a opposition complète.

Cette opposition, Proudhon la manifestait dès sa première jeunesse dans ses lettres à M. Muiron, qui sont les premières de sa correspondance. Plus il avança en âge et plus ses propres idées se fixèrent, plus aussi il marqua d'antipathie pour les doctrines phalanstériennes. « Crois bien, écrivait-il à M. Gauthier en 1841, que personne sur terre n'est capable, comme on l'a voulu dire de Saint-Simon et de Fourier, de donner un système formé de toutes pièces et complet, qu'on n'ait plus qu'à faire jouer. C'est le plus damné mensonge qu'on puisse présenter aux hommes, et c'est pour cela que je suis si fort opposé au fouriérisme. »

Cette lettre date de l'époque où Proudhon écrivait ses *Mémoires sur la propriété*, au cours desquels Fourier est souvent pris à partie. Mais nulle part son système n'est plus complétement mis en pièces que dans le passage suivant des *Confessions d'un révolutionnaire,* qu'on nous permettra de citer, bien qu'étranger à la correspondance : « Considerant et ses amis sollicitent depuis vingt ans un crédit de quatre millions et une lieue carrée de terrain pour organiser la commune modèle : ils se refusent à opérer sur le monde actuel, ils n'en peuvent rien tirer ; ils font de lui table rase. En sorte que, si la commune modèle réussissait, il faudrait que le genre humain tout entier fît son déménagement, ce qui serait, il faut l'avouer, une révolution sans exemple dans les fastes de l'humanité, à qui cependant n'ont pas manqué les innovations

et les métamorphoses. Que dis-je? Quatre millions et une lieue carrée de terrain ne suffisent point encore pour la fondation du phalanstère; il faut choisir, trier dans la jeune génération une colonie de quatre à cinq cents enfants qui n'aient reçu de la société civilisée aucune empreinte funeste. Le fouriérisme a besoin pour s'expérimenter d'âmes vierges qu'il lui soit possible de pétrir à sa guise; quant aux vieux adeptes dépravés par la civilisation, ils n'ont pas assez de foi en eux-mêmes, ils n'oseraient se prendre pour composer leur personnel d'essai. »

Sur le phalanstère et son inventeur, Proudhon ne varia jamais. En vain chercherait-on à cet égard, dans ses écrits, la *thèse* et l'*antithèse*. Même en 1848, à l'époque où, précipité dans les luttes politiques actives si peu faites pour un caractère absolu comme le sien, il s'était laissé entraîner au courant qui portait alors les meilleurs esprits vers le monde des utopies et avait embrassé celle de la *Banque du peuple*, il adressait à un de ses amis ces mots remarquables où se trouvent condamnées toutes les réformes sociales *à priori*: « Pour moi, je suis d'avis que le publiciste, l'homme d'Etat, le vrai réformateur ne doit jamais s'occuper que de la difficulté qu'il a devant lui et ne pas prétendre à résoudre d'un coup toutes les questions sociales possibles, attendu qu'il y a toujours une série infinie de questions qui restent inconnues. Aujourd'hui, je réponds à la question du crédit qui prime celle du phalanstère; demain, j'aurai à répondre à une autre qui primera encore l'utopie, et ainsi de suite à l'infini, si bien que le tour de Considerant et consorts n'arrivera jamais. »

Jamais! mot profond, mot grave, mais juste en la circonstance, qui même ne s'applique pas seulement à l'institution du phalanstère et au triomphe des idées communistes, dernier terme de toute science et de toute philosophie, écueil fatal où les plus grands esprits, Proudhon le premier, sont venus échouer! A quelle époque, en effet, l'humanité atteindra-t-elle le but que le célèbre écrivain assigne à sa pour-

suite ; trouvera-t-elle la synthèse de ses propres contradictions intellectuelles, morales, économiques ; à quelle époque se fera cette conciliation, cet apaisement général ? Ce sera sans doute quand les hommes auront cessé d'être faillibles et imparfaits, c'est-à-dire jamais.

Quoi qu'il en soit de cette question sur laquelle nous nous sommes interdit d'insister, ce qui ressort surtout des lettres précédentes, c'est l'admirable sens critique de leur auteur, c'est la facilité avec laquelle il saisit le fort et le faible d'un homme ou d'un système, le faible surtout, et met à nu leurs qualités et leurs défauts.

Outre ceux que nous venons d'apprécier, en contrôlant les jugements du grand écrivain, on rencontre encore dans sa correspondance beaucoup d'autres Franc-Comtois remarquables sans doute à certains égards, mais qui ne sont point parvenus à une célébrité aussi éclatante que les premiers.

Signalons d'abord Tissot, le savant professeur de la faculté de Dijon, que la mort vient d'enlever à l'une des carrières les plus actives et les plus laborieuses de notre époque. Proudhon commença par le mal juger. Il lui reprochait « sa passion exclusive pour l'œuvre de Kant, » qu'il appelait « une monomanie, » et « son mépris peu philosophique pour le mérite littéraire, » qu'il taxait de « faiblesse intellectuelle. » Mais il revint bientôt à des appréciations plus justes. La nature spéciale de ses études le rapprocha de ce fervent adepte de la philosophie allemande, et il se plut souvent à lui soumettre ses travaux et à solliciter ses conseils.

Citons encore les docteurs Maguet et Cretin, le dernier connu par d'intéressants travaux sur l'homéopathie, aux lumières desquels Proudhon avait souvent recours pour rétablir sa santé compromise par l'excès du travail ; l'orientaliste Pauthier, MM. Mathey et Maurice, et enfin ce malheureux Chaudey qui, successivement victime des commissions mixtes et de la Commune, vint, après une vie de luttes soutenues pour la cause de la liberté au barreau et dans la presse, ex-

pier à la Roquette, sous les balles des fédérés, de généreuses illusions. C'est peut-être le Franc-Comtois avec lequel Proudhon entretint les relations amicales les plus suivies. Il le soutenait de ses conseils et de ses encouragements, lorsque d'avocat devenu journaliste, Chaudey écrivait au *Courrier du Dimanche*, cette feuille célèbre à laquelle collaborèrent tant d'éminents publicistes, et qui porta de si rudes coups à l'Empire. Chaudey l'assistait aussi de sa science juridique dans les nombreux procès qu'il avait à soutenir : il le défendit notamment à propos de son livre *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise* et de sa pétition au sénat sur le même sujet, qui lui valurent une condamnation à trois ans de prison et quatre mille francs d'amende. L'avocat ne fut d'ailleurs pour rien dans ce verdict sévère ; on ne le laissa pas parler.

Chose curieuse ! Dans leurs rapports, c'était le journaliste, l'homme des luttes quotidiennes, qui jouait le rôle de la modération. Il donnait même à son ami l'excellent conseil d'abandonner la politique militante, et de se consacrer entièrement à la littérature. Il lui demandait un livre sur les philosophes du XVIIIe siècle, que Proudhon devait si bien comprendre, et en particulier sur Voltaire. Mais, aigri par les souffrances de l'exil et cédant à la fièvre de la polémique, le fougueux socialiste reprenait chaque jour l'apostolat de ses idées, dont il finissait pourtant par comprendre le vide. Surtout vers la fin de sa vie, il se sentait gagné, comme Jean-Jacques Rousseau, avec lequel du reste il a tant de points communs, par un amer découragement. On en trouve la trace dans une lettre qu'il adressait à Chaudey peu de temps avant de mourir. « Je reconnais volontiers, lui disait-il, que ma triste fortune est un peu de mon fait ; que j'ai gaspillé un joli capital de talent et d'intelligence ; que j'ai eu trop peu de soin de mes intérêts ; que j'ai travaillé avec emportement et précipitation. Mais cela ne fait pas que mes contemporains soient meilleurs, et qu'une époque où des fautes comme les

miennes sont si atrocement punies, tandis qu'un tas de fripons obtiennent des succès si faciles, soit une époque de progrès. »

Ici Proudhon exagérait une qualité qui pourtant n'était pas son fort, la modestie; ou plutôt le malheur lui faisait tenir un langage en désaccord complet avec la vérité et avec ses propres convictions. Il se montrait injuste envers lui-même et envers les autres. Non, tout n'était pas mauvais autour de lui; tout n'était pas mauvais dans sa personne et dans son œuvre. L'homme privé était et est resté supérieur aux attaques. Ses plus ardents adversaires ont constamment rendu hommage aux austères vertus de ce rude plébéien. Il n'avait pas non plus gaspillé complétement son intelligence; car il avait creusé dans le champ du travail et de la pensée un sillon profond et large. Même dans ses égarements, il avait gardé cette grandeur qui n'abandonne pas le génie, et qui le fait toujours reconnaître, comme on reconnaissait après sa chute l'ange maudit de Milton aux restes encore majestueux de sa beauté première.

Voilà pourquoi la mémoire de Proudhon a droit, surtout de la part de ses compatriotes, je ne dirai pas à l'admiration et au respect, mais à une critique impartiale. Son rare talent d'écrivain et l'âpre vigueur de sa dialectique lui font une place parmi les grands esprits qui depuis un siècle ont honoré notre province en si grand nombre. C'est donc aux Franc-Comtois à le juger, comme il les a du reste souvent jugés eux-mêmes. Pour nous, nous avons seulement voulu poser ici la première pierre d'un édifice que l'avenir achèvera d'élever.

NOTE

SUR UN MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE BOISSARD

DÉCOUVERT A LA BIBLIOTHÈQUE DE METZ

Par M. V. JACOB

ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE.

Séance du 14 avril 1877.

M. Jacquin, archiviste de la ville de Metz, a trouvé récemment dans les acquits de comptes municipaux, et a eu l'extrême obligeance de m'adresser, en copie, le curieux document que voici :

« Monsieur le recepueur, deliurez au sr Boissart | la somme de douze escus que luy auons | ordonné pour auoir faict ung petit liure | sur l'entrée de monseigneur le duc d'Espernon | en ceste ville, duquel l'on se pouroit | de beaucoup seruir à quelques aultres entrées | fust du Roy monseigneur ou quelques aultre | grand seigneur. En rapportant la | présente, la dite somme des dits douze escus | vous sera allouée en despense à la | reddition de voz comptes. Fait à Metz le IIIe jour de feburier | 1584.

» TRAUAULT *le maior* PRAILLON.

» Je soubsigné ay receu dudit seigneur | receueur lesditz douze escus qu'il a pleut ausdits seigneurs me donné, | le 4 martii M. D. LXXXIIII.

» J. BOISSARD. »

Portef. 813 (olim C. 38), pièce 532.

Trompé par le mot *livre*, je crus tout d'abord, je l'avoue,

que Boissard avait fait imprimer une relation de l'entrée dont il s'agit ; je ne connaissais pas, il est vrai, ce *livre*, mais ce n'était pas une raison pour qu'il n'existât pas dans quelque collection privée, et je songeais déjà au plaisir que j'aurais peut-être un jour à l'y rencontrer. En attendant, j'allai aux archives, d'abord pour remercier M. Jacquin, ensuite pour faire connaissance, en ma qualité d'amateur d'autographes, avec l'écriture de Boissard. Ma surprise fut grande : cette écriture ne m'était pas inconnue ! elle me rappela, sur le champ, celle d'un manuscrit de la bibliothèque de la ville, manuscrit contenant précisément la relation et les préparatifs de l'entrée du duc d'Epernon à Metz et à Marsal.

Je courus à la bibliothèque où, après une minutieuse vérification, j'acquis la preuve matérielle que j'avais bien sous les yeux un manuscrit autographe, texte et dessins, de Boissard.

Ce manuscrit est porté au catalogue Clercx sous le n° 114. C'est un petit in-4, sur papier, d'une hauteur de 0m 185, d'une largeur de 0m 143. Il se compose de 32 feuillets numérotés à l'encre rouge, au recto seulement pour les dessins, au recto et au verso pour le texte. Le texte est à longues lignes ; tous les dessins sont au trait et à l'encre.

L'auteur a divisé son travail en deux parties. Le titre de la première se trouve dans un portique monumental (f. 1) : PRÉPARATIFS | FAICTS TANT A METZ | QU'A MARSAL, POUR | LA VENUE DE MONSIEUR DE LA VALETTE | DUC D'ESPERNON | PAIR DE FRANCE | AU COMMENCEMENT DU | MOIS D'AOUST CIↃ. IↃ. LXXXIII. Suivent 4 ff. et demi de texte et deux dessins : portail du fort (f. 12) ; pyramide posée sur la place du Change (f. 13).

La seconde partie a également son titre dans un portique monumental (f. 14) : APREST | FAICTS A MARSAL | PAR MONSIEUR | DE LA ROUTE | GOUUERNEUR | DU DIT LIEU | POUR LA VENUE | DE MONSIEUR | DE LA VALETTE | DUC D'ESPERNON | PAIR DE FRANCE. Viennent ensuite 8 ff. de texte et 15 dessins.

L'exemplaire est cartonné ; il porte au bas du f. 1 l'indica-

tion imprimée : MONSIEUR DES CARTES, CONSEILLER AU PAR | LEMENT.

Le duc d'Epernon vint à Metz, mais n'alla pas à Marsal où il était cependant si magnifiquement attendu. Les détails de son voyage ont été publiés par M. d'Huart dans l'*Austrasie*, 1838, pp. 73 et suivantes.

Jean-Jacques Boissard naquit à Besançon en 1528 ; étudia successivement en Hollande, en Allemagne, en Italie ; embrassa la religion protestante ; se réfugia à Metz où il épousa la fille d'un orfèvre de Fournirue, Jean Aubry ; mourut enfin dans nos murs en 1602, laissant, comme poète, archéologue et dessinateur, un nom dont la postérité a consacré la célébrité. Sa vie accidentée a été souvent racontée.

Dans ces derniers temps, elle a fait l'objet d'une remarquable étude de M. Ch. Abel (*Préface du catalogue de la galerie archéologique des Musées de Metz*) et d'une excellente notice de M. Auguste Castan, bibliothécaire de Besançon (*Mémoire, de la Société d'Emulation du Doubs,* 1874, pp. 65-91).

En terminant ce petit travail, qu'il me soit permis de rendre hommage au savoir et à l'obligeance de M. Jacquin, toujours prêt à communiquer aux chercheurs les découvertes historiques qu'il fait dans les archives municipales ; aux lumières et à la parfaite complaisance de M. Schuster et de M. Burtin, bibliothécaires de la ville.

Metz 23 mars 1877.



NOTICE SUR QUELQUES ÉGLISES

DE

L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BALE

Par M. A. QUIQUEREZ

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE *(honoris causâ)* DE L'UNIVERSITÉ DE BERNE.

Séance du 10 novembre 1877.

En réunissant des matériaux pour l'histoire des monuments de l'ancien Evêché de Bâle, nous ne pouvions négliger les églises qui en forment un des plus intéressants sujets. Bien nous en a pris de commencer de bonne heure nos recherches, parce que plusieurs de ces monuments ont disparu depuis lors et ont été remplacés par des édifices qui ne rappellent plus rien de ceux primitifs.

I

Dans nos publications sur l'abbaye de Moutier-Grandval (1), nous avons établi le fait que l'église primitive de ce lieu avait été bâtie vers l'année 630, et qu'elle avait déjà été remplacée par une église plus grande vers le milieu du siècle suivant, soit avant l'année 769. La première, comme nous l'avons constaté par ses fondations, était petite et de forme basilicale. C'est sous son pavé que nous avons retrouvé des sarcophages en pierre, au nombre de plus de dix-sept, qui

---

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, années 1870, 1874 — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1859, 1861, 1874.

en remplissaient à peu près tout l'espace et qui y avaient été déposés entre les deux époques précitées.

L'église abbatiale dans laquelle on avait déjà transféré, en 769, le corps de saint Germain, primitivement déposé, vers 670, dans l'église de Saint-Pierre, avait, comme celle-ci, la forme basilicale, mais avec trois nefs terminées chacune par une abside semi-circulaire. Son architecture rappelait celle des Romains, et c'est à tort qu'on l'a dit de style roman. M. de Caumont, qui n'en avait pas étudié d'aussi anciennes que celle de Grandval, avait cependant fort bien ajouté un adjectif pour désigner les édifices plus anciens que ceux romans, et il les désigne sous le nom de *roman primaire*. A Grandval, les murailles, par la taille et l'arrangement des pierres et par le ciment qui les liait, offraient toutes les réminiscences romaines. Les cintres des portes et des fenêtres étaient formés de voussoirs en pierres de deux couleurs placées alternativement, comme on en voit à une des portes du théâtre de Mandeure et à d'autres monuments romains. Les arcades séparant les nefs reposaient sur des pieds-droits élevés et couronnés d'une simple corniche portant des voûtes à plein cintre. Les fenêtres étaient petites, comme toutes celles de cette époque, à raison de la rareté du verre. Cet édifice ne paraît pas avoir eu de clocher, et la tour dont nous avons vu les ruines n'avait été ajoutée qu'au xe siècle devant la façade occidentale, comme l'attestaient son architecture et la tradition qui en attribuait l'érection à Berthe, reine de Bourgogne. Cette tour ayant été endommagée par la foudre en 1571, on la restaura et on la couvrit d'une flèche. Nous croyons que cette forme de toiture fut empruntée à la tour primitive, parce que beaucoup d'églises de la contrée l'ont imitée, avant et après la date précitée.

C'est ainsi que dans divers pays on remarque que beaucoup de tours de clochers sont couronnées de toitures semblables à celle de l'église la plus en renom dans la contrée, soit celle diocésaine, ou de quelque grand monastère. Ce fait est très

remarquable dans le diocèse de Besançon, et nous l'avons encore observé ailleurs.

La forme basilicale employée aux VIIe et VIIIe siècles pour les deux églises de Grandval, fut adoptée de même pour les plus anciennes églises de la contrée. De là vient que dans la légende de saint Germain, premier abbé de Grandval, écrite par un de ses religieux, vers la fin du VIIe siècle, on nomme les églises des *basiliques*. Cette désignation se retrouve encore, dans les actes du siècle suivant, pour des églises que les documents postérieurs nomment *capella*. Quoique ce dernier mot ait été aussi employé alors pour désigner quelques fois de grands édifices, il n'indique, le plus souvent, chez nous que de petites églises paroissiales, de véritables chapelles, dont il reste quelques échantillons dans l'ancienne Prévôté de Moutier-Grandval, parce qu'après la Réformation on a peu agrandi ou construit d'églises.

Ces basiliques primitives n'étaient, en effet, que des chapelles de 15 mètres de long sur 9 de large, avec une abside semi-circulaire voûtée en conque. Ces édifices n'avaient que des plafonds en bois, avec de petits clochetons aussi en bois au-dessus du portail de l'ouest. On voit cependant quelquefois une petite tour en pierre placée devant ce même portail. Les fenêtres à pleins cintres étaient petites. Nous avons encore vu une de ces églises primitives près de Moutier, à Chalière, où existait jadis un village. On voit encore celle de Grandval, à une lieue de Moutier; mais elle a été agrandie, comme celles de Tavannes et de quelques autres localités, sans toutefois que toutes les traces de la basilique primitive y aient été effacées.

L'église collégiale de Saint-Imier a emprunté le plan et l'architecture de Moutier-Grandval, mais avec moins de réminiscences romaines. C'est déjà une transition entre le style latin ou roman primaire et le style roman secondaire.

Dans la partie catholique du Jura bernois, les églises ont été en général rebâties, plus ou moins souvent en détruisant

les traces des anciennes et même quelquefois en les changeant de place. Les anciennes étaient volontiers placées sur des éminences, pour rappeler le site du temple de Jérusalem. Plusieurs châteaux, bâtis sur des rochers ou des hauteurs, avaient des chapelles voisines, dont quelques-unes sont devenues des églises paroissiales. En général, l'architecture des monuments religieux dans l'ancien Evêché de Bâle était pauvre, comme celle des châteaux de la même contrée.

Notre volume sur les églises de cette région, dont on vient de résumer rapidement le contenu, est accompagné d'une cinquantaine de planches, dont vingt sont relatives à Moutier-Grandval, deux à Saint-Imier, vingt-deux à Saint-Ursanne et onze aux autres églises de la contrée. Les premières planches sont tout ce qui reste de Grandval et en partie de quelques antiquités qui lui ont survécu. Parmi ces antiquités, nous avons publié, dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, en 1866, une notice relative aux habits sacerdotaux du VIIe siècle encore conservés comme des reliques, et l'*Indicateur d'antiquités suisses* a inséré quelques autres de nos notices sur divers objets trouvés dans les ruines de Grandval. La *Revue suisse* de 1877 a publié notre opinion sur une bible célèbre provenant de Grandval et qui est attribuée à Alcuin. Celui-ci l'aurait offerte à Charlemagne le jour de son couronnement à Rome. Ce précieux manuscrit avait été relégué dans un galetas à Delémont. Il fut vendu au commencement de ce siècle pour 3 fr. 75, puis ensuite pour 600 fr., et il a fini par être payé à Londres une trentaine de mille francs. Nous étions trop jeune quand les deux premières ventes ont eu lieu, et nous n'avons pu que copier sur parchemin deux pages de ce livre aussi beau que précieux.

II

Nos planches relatives à la collégiale de Saint-Ursanne

donnent l'ensemble et les détails de ce beau monument, autrefois du diocèse de Besançon. Il existe encore : de telle sorte que l'on peut distinguer les diverses époques de sa construction. La partie orientale appartient au style roman secondaire ; nous plaçons sa construction entre le XIe siècle et le XIIe au plus tard. Le vaisseau de l'église représente la transition entre le style roman et le style ogival. La tour du clocher, qui s'était écroulée en 1441, fut rebâtie l'année suivante par les chanoines, qui avaient alors pour prévôt Jean-Luthold d'Asuel, en même temps chanoine de Besançon avec deux de ses frères. Ils furent tous trois des hommes de guerre plutôt que d'église, et Jean Luthold fut le dernier de ces hauts barons issus d'Amédée de Montfaucon et d'Himeline de Neuchâtel-sur-le-Lac, sœur de Rodolphe de Neuchâtel et de Bertholfe, évêque de Bâle (1123-1139). Ce prévôt guerrier laissa une fille naturelle, Gauthière d'Asuel, qu'il dota richement. Elle épousa Pierre du Vergier, gentilhomme franc-comtois, mais elle ne put hériter des fiefs que les barons d'Asuel avaient tenus de l'Eglise de Bâle pendant près de cinq siècles (1).

La porte méridionale de l'église de Saint-Ursanne rappelle celle dite de Saint-Gall, à la cathédrale de Bâle. Elle offre la plus grande analogie avec les portails que MM. de Caumont, Oudin et autres assignent aux Xe et XIe siècles et même au suivant. L'ouverture est rectangulaire, mais le linteau repose sur deux consoles. L'archivolte qui la recouvre est à plein cintre et s'appuie sur six colonnes cylindriques, à bases attiques, avec appendices, couronnées de chapiteaux historiés sur lesquels on va revenir. Le tympan présente un bas-relief où l'on voit le Christ imberbe, assis sur une chaise dont les bras sont terminés en tête de chien. Il tient un rouleau de la main droite et un livre de la gauche. Son auréole à trois rayons symbolise peut-être la Trinité. Ses habits sont à petits plis très serrés, comme tous ceux des statues ou figures qui

---

(1) *Histoire manuscrite du château et des barons d'Asuel.*

ornent ce portail. Il faut cependant remarquer que ce personnage pourrait aussi être Dieu-le-Père, représenté sans barbe jusqu'à la fin du xe siècle. Saint Pierre, tenant une clef, est debout à sa droite, et saint Paul, portant un livre, à sa gauche. Ce sont les patrons primitifs de l'église. Deux petites figures, probablement des anges, car ils ont des ailes et des auréoles, sont à genoux aux pieds du Seigneur, et six autres anges, dans des positions diverses, complètent ce tableau.

Les chapiteaux des colonnes offrent chacun un sujet différent : les trois de gauche et le suivant de droite représentent les figures symboliques des quatre évangélistes. L'idée de quatre animaux mystiques a été fournie par le premier chapitre d'Ezéchiel et le quatrième de l'Apocalypse; mais les artistes les ont traités avec plus ou moins de fantaisie. Saint Marc est représenté par un homme ailé, avec une tête de lion ou de chien, ressemblant à l'*Anubis* égyptien; il tient un livre ouvert devant lui. Son voisin, saint Mathieu, a la forme d'un ange, avec une tête d'oiseau : il a à sa droite un autre ange à tête de loup et à gauche un ange à tête humaine; tous trois tiennent des livres ouverts. Saint Luc emprunte la forme de deux bœufs qui se mordent la queue et qui appuient chacun un de leurs pieds sur un buste d'homme : ce chapiteau offre une analogie frappante avec celui occupant la même place au portail de Saint-Gall à la cathédrale de Bâle. Le quatrième est saint Jean, sous la forme de trois aigles aux ailes à demi déployées; il se voit également au portail de Bâle.

A droite, à côté du précédent, le chapiteau du milieu représente une femme assise qui n'a de voilé que la tête. Elle tient dans ses bras un enfant qu'elle allaite, mais son nourrisson n'a qu'une jambe et l'autre est remplacée par une queue de poisson. La mère a bien deux jambes, mais la partie inférieure de son buste se termine par deux fortes et longues queues de poissons. A sa droite, un homme demi-poisson

porte encore un autre poisson sur son épaule. Sur le côté opposé apparaît un ange, aussi à demi poisson, mais ayant des ailes et regardant la jeune mère d'un air narquois.

On sait que le poisson était emblématique de la qualité de chrétien, parce que le mot grec ΙΧΘΥΣ renferme les initiales des mots *Jesus Christus, Dei filius, Salvator.* Il était aussi emblématique du baptême dans les premiers siècles, parce que le poisson vit dans l'eau avec laquelle on donne le baptême qui nous rend chrétien [1]. M. Blavignac observe (p. 291) que la sirène se voit sur un grand nombre de monuments du xe siècle au xiie, avec une ou deux queues. Elle est parfois employée pour symbole de la duplicité et de la volupté, mais on la voit aussi tenant un poisson, et alors elle est considérée comme l'image de l'âme régénérée du chrétien. On lui donne encore diverses interprétations. Toutefois, à Saint-Ursanne, il ne s'agit pas d'une sirène seule, mais de toute une famille : la mère allaitant un enfant, le père apportant un poisson, et un ange ou un personnage ailé. Nous avons donc cru pouvoir lui donner l'interprétation admise par M. de Caumont.

Le chapiteau voisin est encore plus curieux, mais il offre un sujet tout différent, quoique non moins intéressant. L'artiste y a représenté deux scènes. Dans la première un moine imberbe est assis sur une chaise à croisillon, ou sur un pliant D'une main, il aide à soutenir un livre ouvert, et de l'autre, il montre du doigt les lettres minuscules *a b c*. Accroupi devant lui, un loup à demi vêtu en moine supporte aussi le livre de la patte gauche : de la droite, il tient un style pour montrer la première lettre *a*; mais il est distrait et il tourne la tête en arrière, en laissant voir sa gueule armée de dents formidables.

La seconde scène, occupant l'autre face du chapiteau, re-

---

(1) Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée*, p. 53, note 64; de Caumont, t. VI, p. 29.

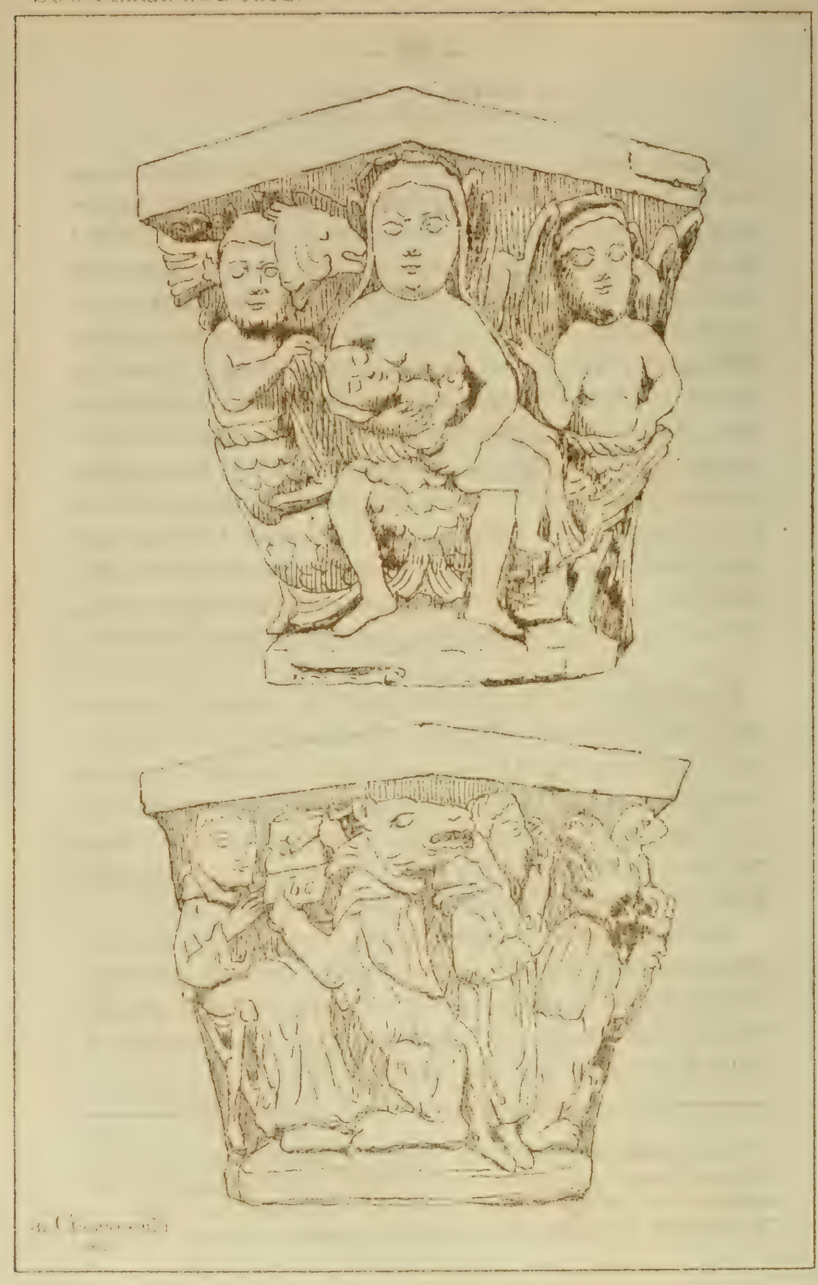
présente ce loup, *Isangrin*, qui a jeté son capuchon et qui emporte un bélier en regardant encore en arrière un moine barbu, à tête nue, qui menace du doigt l'écolier déserteur. Au pied de celui-ci gît un autre bélier.

Ces deux scènes représentent la fable du loup *Isangrin* à l'école, lorsque son père *Isambart* et sa mère *Herrat* voulurent faire donner quelque éducation à leur rejeton et l'envoyèrent chez maître *Ilias*, un savant professeur parisien qui fut ensuite évêque d'Angoulême et qui vivait en 1150. La fable du loup à l'école a été écrite en allemand au XIIIe siècle; mais comme l'aventure se passe à Paris, il est évident que le texte allemand n'est qu'une tradition d'une fable en français, qu'on trouve aussi chez les Arabes.

M. Hermann Hammann, dans un de ses *Portefeuilles artistiques et archéologiques de la Suisse*, a montré ce sujet représenté sur des briques du XIIIe siècle. On le voit pareillement sculpté à la porte de l'église de Fribourg en Brisgau, et à l'église de Saint-Paul, près de Rome. Cette sculpture prouve encore que la fable était fort répandue dans le monde chrétien, qui la regardait comme l'expression du mauvais instinct qui revient toujours. C'était l'image de l'homme vicieux et incorrigible, peut-être une critique de la noblesse si dédaigneuse de la science littéraire et dont les membres qu'on envoyait parfois aux écoles des monastères y portaient le trouble et le désordre. C'est ce que disait l'abbé Conrad de Lucelle à son collègue Conrad, abbé de Saint-Urbain, en 1196.

Ces sortes de sujets, tirés des fabliaux en vogue pour l'ornementation des églises, sont un fait d'ailleurs connu. Déjà Gauthier de Coinsi, prieur de Vic-sur-Aisne, mort en 1236, disait dans son poème intitulé *Miracles de la Vierge*, que plusieurs personnes faisaient peindre dans leurs appartements les aventures du *Roman du renard*, et que les prêtres les représentaient même dans les églises :

En leurs moustiers ne font pas faire
Sitost l'image Nostre Dame,



DEUX CHAPITEAUX DU PORTAIL MERIDIONAL
DE L'EGLISE DE SAINT-URSANNE
(Ancien diocèse de Besançon).

Com font Isangrin et sa fame
En leur chambre, où il reponnent.

Dans une niche, à gauche de l'archivolte de cette porte, on voit la Vierge Marie assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Elle est représentée dans le style oriental, rappelant d'une manière frappante la figure d'Isis. C'est au-dessous de cette statue que se trouve la figure égyptienne d'Anubis, censée indiquer saint Marc. Dans la niche de droite, on remarque un prêtre assis tenant un livre ouvert; la chaise est formée de croisillons, dont les bouts se terminent en têtes de chien. Cette statue paraît avoir été placée plus tard dans cette niche, comme l'indiquent les raccordements et deux colonnettes supportant un arc à plein cintre. Nous présumons qu'on a voulu représenter saint Ursanne, ou saint Vandrille qui organisa ensuite un monastère en ce lieu. Le premier est toujours gravé sur les anciens sceaux sous la figure d'un prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux, comme on le voit sur cette statue.

Remarquons également que toutes les figures et statues de ce portail ont des vêtements à plis serrés qu'on attribue aux xe et xie siècles. Ajoutons à cette circonstance une croix grecque qui se voit au portail du nord, la Vierge ressemblant à une Isis, saint Marc à Anubis, et quelques autres détails qui font penser que ces sujets ont été traités par des artistes grecs venus en Occident au xie siècle.

Toute la muraille de ce portail montre encore des restes de peintures, parmi lesquels on remarque un cavalier qui paraît être saint Martin coupant un pan de son manteau pour le donner à un mendiant. Ce même sujet est aussi peint sur la voûte de la crypte de la cathédrale de Bâle (1).

---

(1) Le résumé précédent, sur l'église de Saint-Ursanne, était déjà terminé lorsque nous avons reçu (20 octobre 1877) le tome XIII des *Mémoires de l'Institut national genevois*, renfermant une notice de M. Hermann Hammann sur deux des chapiteaux du portail de cette

III

De toutes les églises rurales de l'Evêché de Bâle, ou plutôt du Jura bernois, celle de Damphreux était naguère la plus curieuse; mais son architecture si remarquable, sa vénérable antiquité, n'ont pu trouver grâce devant le clergé bâtissant de nos jours. Cette église passait, à bon droit, pour la plus ancienne de la contrée, et, autour d'elle, on ne trouve plus que les filiales érigées successivement dans les villages voisins de Lugnez, Beurnevésain, Bonfol et Vendelincourt. Elle dépendait de l'église métropolitaine de Besançon, qui lui avait donné pour patrons saint Ferréol et saint Ferjeux, ces apôtres de la Séquanie. Le premier de ces apôtres, *dominus Ferreolus,* a laissé son nom à Damphreux : *Domphriol* en 1178.

C'est près de là, à Lugnez, que naquit saint Imier, vers l'année 600, et la chapelle bâtie en son honneur occupe l'emplacement d'une *villa* romaine, où demeurait peut-être la famille d'Imier qui était, d'après la légende, une maison noble de l'Elsgau.

Dès le XII[e] siècle, les chapitres de Grandval et de Saint-Ursanne eurent des terres et des droits à Damphreux, qu'ils se disputaient avec d'autres monastères. Le patronage de l'église appartenait cependant au chapitre métropolitain de Besançon.

L'église de Damphreux est sur une éminence dominant le village et la contrée. Depuis longtemps on lui faisait subir des modifications déplorables, limitées cependant entre son chevet et la tour qui lui servait de portail. Nous avons heureusement pu mesurer et dessiner ce monument en 1852, avant qu'on ait achevé de le détruire. Ce n'était du reste qu'une

---

église, que nous lui avions envoyés moulés en plâtre. Son mémoire, accompagné de savantes dissertations, confirme l'interprétation que nous avons donnée du chapiteau représentant la famille poisson, en même temps que l'âge que nous attribuons au portail de Saint-Ursanne.

petite église, dont la nef, éclairée seulement par deux fenêtres, avait été refaite en 1715 et son plafond rabaissé, en sorte que la voûte du chœur était plus élevée, contrairement à l'usage. La tour n'avait que onze pieds dans œuvre avec des murs de trois pieds. Ils étaient bâtis en pierres de moyen appareil, placées très régulièrement, avec un ciment fort dur, de couleur rose, pour recouvrir les joints et les faire ressortir. La toiture à quatre pans paraissait plus récente. Le clocher avait deux étages sur le rez-de-chaussée, comme la plupart des clochers des villages. Les fenêtres géminées à plein cintre, avec les détails de leur ornementation, appartenaient au xe siècle ou au xie. Il en était de même du portail, dont l'archivolte reposait sur des colonnes à chapiteaux historiés. Les voûtes du chœur, aussi à plein cintre, avaient leurs arêtes appuyées sur des colonnes cylindriques, à bases attiques, sans appendices, et à chapiteaux ornés de figures. Les tores des arêtes se rejoignaient à une clef de voûte représentant l'agneau pascal. De tout cela il ne reste que nos dessins : tout a disparu pour faire place à une église moderne sans style ni architecture.

On ne sait qui avait pu bâtir cet édifice primitif. Nous ne voyons que le haut chapitre de Besançon qui ait pu faire telle construction. On ne peut l'attribuer aux chapitres de Grandval et de Saint-Ursanne, qui ne possédaient pas cette église, ni aux anciens comtes de Montbéliard, principaux seigneurs de la contrée. On doit seulement observer qu'elle appartint à l'époque où les peuples sortant de l'épouvante répandue au xe siècle par l'annonce de la fin du monde fixée à l'an mille, se réveillèrent enfin quand ils virent que l'année fatale s'était écoulée sans l'arrivée de l'Antechrist. Alors on recommença à bâtir et à restaurer les églises fort négligées durant le siècle précédent; et celle de Damphreux est bien du commencement du xie siècle.

RÉSUMÉ.

Si l'on résume l'histoire des églises que nous avons étudiées, on remarque quelques faits intéressants. Trente de ces églises étaient situées sur des collines et seize près de manoirs féodaux. Dix-huit à vingt tours de clocher remontent du XIIe siécle au XIIIe au plus tard; elles se sont conservées jusqu'à nos jours, tandis que les églises ont été modifiées ou rebâties; elles ont presque toutes des toits à deux pans. Dix à douze églises, tout au plus, sont antérieures au XIIIe siècle; elles ont presque toutes disparu de notre souvenir, et la plupart des édifices actuels ne datent plus que des XVIIIe et XIXe siècles. Sept églises de villages ont restitué des sarcophages en pierre, mais plus de douze localités ont présenté des sépultures burgondes ou allemaniques. En général, l'architecture des campagnes était pauvre et sans ornementation, comme celle des châteaux du pays.

Le relevé des patrons qu'avaient les soixante-dix-neuf églises mentionnées dans notre travail d'ensemble, peut servir à fixer l'âge de ces monuments.

Neuf églises étaient dédiées à Notre-Dame; c'étaient surtout celles des monastères.

Neuf à saint Pierre et à saint Paul, princes des Apôtres.

Six à saint Martin, l'apôtre des Gaules.

Cinq à saint Etienne, premier martyr.

Qnatre à saint Germain de Grandval.

Trois à saint Maurice, chef de la légion thébaine.

Trois à saint Imier.

Deux à saint Ursanne.

Les autres sont sous le vocable de divers saints; deux seules, dans le val de Laufon, ont des saintes pour patronnes. En Ajoie, qui dépendait de l'archevêché de Besançon, les saints sont empruntés au martyrologe de ce diocèse.

Les huit patrons ci-dessus nommés ont été adoptés du VIIe

au xɪᵉ siècle. Si, pour quelques églises, on ne les trouve qu'au xɪɪᵉ, c'est par le motif que les actes antérieurs sont fort rares ou qu'ils ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

On doit remarquer que les localités où l'on a indiqué d'anciennes églises sont en général antérieures au xɪɪᵉ siècle, soit d'après les actes, soit d'après les monuments d'époques beaucoup plus reculées qu'elles renferment. Il y a donc lieu de présumer que le christianisme s'est introduit dans ces localités bien avant que les actes ne mentionnent leurs églises; et certes il n'a pu y arriver tout d'une pièce. La population primitive avait gardé une partie de ses croyances durant la période romaine : de là le culte de certaines roches, des arbres, des fontaines, qui a persisté jusqu'à nos jours. Nous n'avons trouvé que peu de traces des divinités grecques et romaines. Elles devaient être rares dans les campagnes, peuplées surtout d'indigènes. Les invasions des peuples germaniques et leur établissement dans notre contrée ont dû y introduire encore d'autres pratiques religieuses; de manière que, durant la période barbare, il y avait sans doute plusieurs restes de croyances diverses contre lesquelles le christianisme eut à lutter.

C'est ce que les légendes du vɪɪᵉ siècle nous apprennent pour diverses parties de la Suisse orientale, lorsque Colomban y arriva avec ses disciples. Ce qu'elles racontent des travaux de saint Gall et d'autres personnages est un indice de ce qui a dû se passer chez nous à cette époque, lorsque Imier, Ursanne, Germain s'y rendirent. C'est à peine si alors on entrevoit des évêques de Bâle ou de Raurica, et ce n'est que bien plus tard qu'ils figurent dans les affaires des trois grands établissements religieux fondés ou régis par les trois personnages précités.

L'érection des églises des campagnes paraît moins le fait des évêques que celui des monastères et du peuple même. L'action de la noblesse du pays sur la construction des églises ne se révèle guère que par la fondation ou la dotation de cha-

pelles ou d'autels, ce qui ne modifiait guère l'architecture des églises, et n'avait d'influence que sur les revenus du clergé qui s'en amélioraient. Les monastères avaient par contre de grandes terres et des droits considérables dans les villages; et ce fut pour s'assurer de leurs revenus et surtout des dîmes, qu'ils se chargèrent de la bâtisse et de l'entretien de certaines parties des églises. Durant tout le moyen âge, c'est la question matérielle, la levée des dîmes, la perception des droits et revenus attachés aux églises qui ressort dans les actes. Le zèle du clergé pour la culture intellectuelle et religieuse du peuple laisse peu de traces, tandis que les actes dénonçant les négligences et l'avarice du clergé abondent aux archives. Ce fut une des causes de l'introduction de la Réformation dans une partie des terres de l'Evêché de Bâle.

Quant à l'action du peuple sur la construction des églises, elle a rencontré à son tour de nombreuses difficultés. Les paroisses se composaient de plusieurs villages, plus ou moins distants les uns des autres. Ceux qui n'avaient pas d'église à proximité n'entendaient pas contribuer à la construction et à l'entretien d'édifices dont ils ne faisaient guère usage. Les populations étaient faibles, les églises peu fréquentées. On en voit la preuve dans les constitutions paroissiales remontant à une époque éloignée et qui sont restées en vigueur jusque fort tard. Elles renferment des dispositions qui rendent la fréquentation des églises obligatoire les fêtes et dimanches pour chaque chef de famille, sous peine d'une amende invariable de 60 sols de Bâle, au profit du curé; mais cette obligation n'était pas réciproque, en ce sens que beaucoup de paroisses desservies par les moines ne voyaient pas apparaître le desservant tous les dimanches. Son service, très irrégulier, se bornait à dire une messe le matin et pas toujours à chanter vêpres après midi. De catéchisme et de sermon, il n'en était guère question, et de la sorte les petites églises pouvaient être suffisantes. Cependant le peuple y suppléait quelquefois en se rendant aux églises des monastères les plus voisins. Aussi

vit-on, dans ces localités là, l'église paroissiale rester petite, tandis que celle du monastère accroissait ses dimensions pour recevoir la foule des pèlerins qui y accouraient rarement les mains vides.

Comme ensuite les populations rurales étaient pauvres et que la bâtisse des églises exigeait de l'argent et des corvées, on cherchait à diminuer ces deux charges en réduisant les édifices au strict nécessaire. Le clergé décimateur, tenu à contribuer à ces constructions, se gardait bien de demander des cathédrales, dont il aurait dû payer les frais.

En résumé, la contrée, sous le rapport de l'architecture, n'avait qu'un nombre restreint de monuments religieux bâtis avec quelque luxe, et c'étaient ceux des monastères, parce que ces derniers étaient riches, et que le luxe même de leurs édifices, attirant la foule, devenait une source de nouvelles richesses.

DE LA RÉGULARITÉ
ET
DE L'IRRÉGULARITÉ GÉOMÉTRIQUE
EN ARCHITECTURE

Par M. LISSAJOUS

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON
MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS ET DU COMITÉ NATIONAL
DES TRAVAUX HISTORIQUES.

Séance publique du 13 décembre 1877.

MESSIEURS,

Si jamais homme se trouva cruellement embarassé par la nécessité de faire honneur à sa parole, c'est certaiuement l'auteur de la communication que vous allez entendre.

Il eut l'imprudence, il y a quelques jours, de confier à deux des membres de cette Société quelques idées qui lui étaient venues en contemplant le plafond de son cabinet.

Ces rêveries parurent à MM. Castan et Marquiset (je cite mes parrains) présenter une certaine saveur d'originalité et des allures tant soit peu paradoxales ; cela suffit pour que je fusse immédiatement mis en demeure, très courtoisement du reste, de prendre la parole sur ce sujet dans la séance de ce jour.

Pouvais-je résister aux instances d'aimables ambassadeurs venant inviter le Recteur à cette fête annuelle qui commence avec le cérémonial académique dans la grande salle de l'hôtel de ville et se termine dans des allures plus gaies, mais non moins académiques, dans le salon du palais Granvelle ?

Après quelques hésitations, je cédai : si bien que me voici

arrivé à l'heure fatale où je dois payer publiquement la dette de ma témérité. Puisse, Messieurs, votre attention bienveillante me soutenir dans cette épreuve! Puissé-je, grâce à votre indulgence, ne pas me repentir d'avoir tenté la fortune, cette auxiliaire habituelle des audacieux !

La régularité géométrique paraît au premier abord s'imposer à l'architecte, comme la régularité du rythme s'impose au musicien.

Dans les maisons, les fenêtres sont régulièrement espacées. Les monuments nous présentent des séries de colonnes équidistantes, des entablements soutenus à intervalles égaux par des consoles de même forme, des arcades de même dimension placées à la suite les unes des autres. Cependant une succession trop prolongée de parties semblables produit à la longue une impression incontestable de monotonie; vous le savez :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Peu de personnes aujourd'hui s'extasient en présence de la rue de Rivoli, à Paris, dont l'interminable régularité était admirée à une autre époque, quand l'art avait des allures moins indépendantes et que, par principe ou par esprit d'imitation, on alignait des colonnes ou des piliers comme on alignait des soldats.

En fait, l'art décoratif n'a pas été voué de tout temps au culte de la régularité géométrique, et, dans des œuvres même ou cette régularité paraît au premier abord respectée, un examen attentif nous montre que l'artiste s'en est écarté volontairement, de quantités assez faibles pour ne pas attirer l'attention, et suffisantes cependant pour enlever à la décoration tout caractère de monotonie et donner à l'œil une satisfaction d'autant plus complète qu'il en jouit sans en soupçonner la cause.

La démonstration de ce principe s'est offerte à moi sans que je l'aie cherchée, et j'en ai trouvé les éléments dans les salons même de l'hôtel de l'Académie.

L'un de ces salons, après avoir servi de chambre à l'Abbé commendataire de Saint-Vincent, est aujourd'hui le cabinet du Recteur.

Ce salon a été décoré sous le règne de Louis XVI, et sa décoration est intacte; il est entouré de boiseries remarquables que couronne une frise richement ornée.

Bien des fois mes regards se sont portés vers ce plafond, sans que je me sois lassé de l'admirer, et c'est en l'étudiant en détail, en l'analysant en quelque sorte morceau par morceau, que j'ai compris pourquoi cette ornementation, dont les éléments sont identiques et se reproduisent sur tout le contour, ne donne pas à l'œil une impression de froideur et de monotonie.

M. Jeanneney, dont le mérite comme artiste et comme professeur vous est connu, a bien voulu sur ma demande esquisser à la hâte un fragment de cette corniche (fig. 1). Vous voyez là trois rangées d'ornements superposés :

— Au bas, des oves séparés par des dards;

— Dans le milieu, des consoles ou modillons en forme de feuilles d'acanthe séparées par de larges cannelures;

— Au-dessus, une élégante broderie formée par une succession de feuilles d'eau.

De ces trois lignes d'ornement, la ligne intermédiaire est la plus importante; c'est celle qui attire tout d'abord les regards : si nous la suivons de proche en proche, non pas sur ce dessin qui n'en reproduit qu'un très petit fragment, mais sur le plafond même, nous constatons que les palmes ne sont pas rigoureusement équidistantes et que les cannelures sont tantôt plus larges et tantôt plus étroites.

L'étude des deux autres lignes nous montre que chacune d'elles est d'une régularité parfaite; mais la dimension des ornements qui les constitue est telle qu'ils ne correspondent pas aux ornements de la ligne intermédiaire.

Malgré cette irrégularité incontestablement calculée, l'effet général est excellent.

Si l'irrégularité est la cause d'un effet agréable, la régularité doit produire l'effet contraire. J'ai eu la bonne fortune d'avoir sous la main les éléments de cette contre-épreuve.

A quelques mètres du cabinet du Recteur est le grand salon ou se tient le Conseil academique. Cette pièce a été construite et décorée en 1855. La décoration en est belle ; on y remarque aussi une frise richement ornée. Mais cette frise, dont les éléments sont empruntés aux modèles les plus corrects de l'art antique, produit, quand on sort de l'autre salon, une impression saisissante de froideur et de monotonie. Cet effet est dû à ce que tous les éléments de cette décoration se superposent rigoureusement et présentent dans leur succession horizontale une régularité désespérante et impitoyable.

L'art décoratif admet donc, si je ne me trompe, non-seulement l'irrégularité quand elle est assez peu sensible pour ne pas attirer l'attention ; mais il admet aussi le hors d'aplomb, et l'œil n'est pas plus choqué de voir deux ornements superposés ne pas se correspondre rigoureusement sur la même verticale, que de voir un visage, même régulier, surmonté d'une coiffure qui penche légèrement à droite ou à gauche.

Puisque j'ai l'honneur de parler devant des dames, pourquoi ne ferai-je pas appel à leur bon goût en faveur de la thèse que je défends ?

N'est-il pas vrai qu'indépendamment de tout caprice de mode, il existe une différence saisissante entre la dentelle faite à la main et la dentelle faite à la mécanique ? Et cependant la deuxiéme est un type de régularité géométrique, tandis que dans la dentelle faite à la main les irrégularités fourmillent.

Mais ce sont ces irrégularités mêmes qui lui donnent tout son prix, si bien que si jamais un fabricant voulait tromper des yeux exercés dans l'appréciation des œuvres de délicatesse et de goût, il faudrait qu'il inventât le moyen de réaliser mécaniquement des irrégularités préméditées ayant toutes les apparences d'irrégularités involontaires.

Ce problême n'a pas, que je sache, été abordé dans le tissage mécanique; mais il a été résolu dans les instruments faits pour débiter de la musique, comme certaines machines débitent du ruban ou du papier sans fin : je veux parler des orgues mécaniques appelés aussi orgues de Barbarie.

Dans ces instruments la pièce principale est, vous le savez, un cylindre auquel un moteur mécanique imprime un mouvement de rotation uniforme. Sur ce cylindre sont implantées à intervalles convenables des pièces saillantes en laiton de longueur variable. Ces saillies, en passant, pendant que le cylindre tourne, sous de petits leviers, soulèvent ceux-ci et ouvrent par leur intermédiaire des soupapes destinées à introduire le vent d'un soufflet dans des tuyaux. La position de ces saillies, leur longueur, leur espacement, sont déterminés par la valeur et la succession des notes du morceau et des silences, et assure à chacune de ces notes, à chacun de ces silences, leur durée nécessaire.

Le notage, le piquage de ces cylindres se fait par des procédés rigoureux et mécaniques, si bien que ces instruments, quand ils sont bien construits et mûs par un bon tournebroche, fournissent, au point de vue de l'exécution musicale, l'idéal de la régularité mathématique. Mais cette régularité même est la négation de l'art : en effet, qu'un instrumentiste ou un chanteur exécute un morceau dans un rythme rigoureusement uniforme, on n'hésite pas à dire, ce qui est loin d'être un éloge, qu'il chante ou joue comme un orgue de Barbarie.

Il semble donc que l'orgue mécanique soit, par sa construction même, condamné à une exécution régulière et par cela même monotone. Il n'en est rien. Un facteur dont le nom est resté célèbre, Davrainville, est arrivé, il y a trente ans, à éviter de la façon la plus heureuse cette monotonie, et par un léger déplacement des saillies implantées sur le cylindre de ses orgues, il a pu imiter aussi fidèlement que possible ces nuances délicates de mouvement qui sont un des caractères

d'une bonne exécution et un des éléments fondamentaux du style musical.

L'artiste, en effet, ne se borne pas à l'exécution servile de la note écrite. Tout en respectant le rythme, il sait en tempérer la rigueur monotone par des altérations de mouvemeut à peine sensibles, mais volontaires, obéissant ainsi dans l'interprétation de la phrase musicale à son goût et à son inspiration.

Loin de donner aux divers temps de la mesure cette identité de durée qui caractérise les battements d'une horloge, il laisse au gré de son sentiment le mouvement s'accélérer et se ralentir, comme, sous l'empire des impressions que notre âme éprouve, se ralentissent ou s'accélèrent les mouvements du cœur.

L'art musical, aussi bien que l'art décoratif, n'est donc pas astreint à la régularité mathémathique, et la recherche de l'irrégularité, quand elle est maintenue dans de sages limites, est profitable à l'un comme à l'autre de ces deux arts.

Il n'y a pas jusqu'à la musique d'ensemble dont l'exécution ne présente souvent, et sans que le sentiment artistique ait à en souffrir, un peu de ce hors d'aplomb que je signalais, il y a un instant, dans la décoration de certaines frises.

En effet, tout en étant liés par un rythme commun, les divers exécutants d'un morceau concertant gardent néanmoins leur indépendance dans l'interprétation de la partie confiée à chacun d'eux, ce qui permet à l'auditeur exercé non-seulement de jouir de l'effet produit par un ensemble harmonieux, mais de suivre à volonté le dessin méthodique de chaque instrument sans être gêné par l'audition des autres.

Etant par mes études étranger à l'histoire et aux règles de l'art, je me suis borné tout d'abord à l'analyse pure et simple des spécimens intéressants que j'avais sous les yeux. Mais, depuis que ces irrégularités ont attiré mes regards, il n'est pour ainsi dire pas de monuments où je n'en reconnaisse la présence.

A Besançon surtout les exemples abondent.

Parcourez les salons si remarquables que le dix-septième siècle et le dix-huitième vous ont légués, et vous y récolterez une abondante moisson de documents.

Entrez dans la cour de la Préfecture, et vous constaterez, si vous ne l'avez déjà fait, que les arcades des galeries latérales qui la bordent n'ont pas rigoureusement la même largeur : celle qui sert de passage au milieu de chacune des faces est de quelques centimètres plus large que les autres.

Enfin, si vous voulez être convaincu que l'irrégularité n'est pas antipathique à l'art, examinez dans ses détails l'admirable palais du chancelier Granvelle, et vous constaterez que la régularité en a été proscrite avec un parti pris qui semble un défi porté aux amateurs de dessin géométrique.

Dans la façade, les masses architecturales destinées à se faire pendant et à s'équilibrer en quelque sorte, sont inégales. D'un côté, au rez-de-chaussée et au premier étage, deux fenêtres égales; de l'autre, aux deux étages, une fenêtre large à côté d'une fenêtre étroite. Les fenêtres du second étage et celles du comble n'ont aucune relation de position avec celles des étages inférieurs.

Dans la cour apparaissent des irrégularités non moins frappantes : sur une des faces le cloître à 7 arcades et 7 fenêtres ; sur la face opposée, 7 arcades et 6 fenêtres ; et sur les deux autres faces, 6 arcades et 5 fenêtres.

Vous le voyez, Messieurs, ce n'est plus l'irrégularité timide et discrète qui échappe au premier coup d'œil, c'est l'irrégularité érigée en système et proclamée à la face de tous; et cependant, qui oserait donner tort à l'architecte?

C'est qu'en effet, Messieurs, les anciens, nos maîtres en matière d'art, les Grecs et les Romains, ont pratiqué par principe l'irrégularité.

Dans le Panthéon et dans la plupart des temples grecs, les colonnes d'angles étaient plus grosses que les autres, et leur distance aux colonnes voisines était moindre que l'intervalle

des colonnes intermédiaires. Vitruve recommande d'augmenter un peu la distance des colonnes qui occupent le milieu du péristyle et dont l'intervalle correspond à l'entrée du temple; et les mesures relevées sur les monuments antiques, aussi bien que sur ceux du moyen âge, nous révèlent à chaque instant l'existence d'irrégularités certainement préméditées et dont l'œil se montre satisfait.

Permettez-moi, Messieurs, d'attirer maintenant votre attention sur un genre particulier d'irrégularité dont les anciens salons de l'Académie m'ont également fourni deux exemples curieux. Dans ces deux pièces il existe au plafond des rosaces sculptées de grande dimension et d'un aspect très saisissant.

Je m'étais figuré depuis longtemps qu'une rosace devait présenter un nombre pair de branches, tel que quatre, huit, seize, trente-deux, de façon que cet ornement se rattachât par sa disposition à la symétrie quadrangulaire de la pièce. L'architecte qui a travaillé pour les Bénédictins m'a débarrassé à tout jamais de ces idées préconçues.

Les deux rosaces de l'Académie présentent en effet :

La première, 37 branches et non 36 ;

La deuxième, 31 branches et non 32.

L'architecte a donc choisi deux nombres impairs, 37 et 31. Mais il aurait pu prendre 35 et 33. Il ne l'a pas fait, sans doute parce que 35 peut se diviser par 5 et par 7, et que 33 est divisible par 3 et par 11, tandis que 37 et 31 ne sont divisibles par aucun autre nombre, sauf l'unité ; en un mot ce sont des nombres premiers. N'est-il pas manifeste que l'artiste a voulu construire une rosace formant avant tout un ensemble non régulier, dont les éléments ne pussent être répartis par l'œil en un certain nombre de groupes semblables ? Et ce choix de ces deux nombres, 37 et 31, l'un plus grand que le nombre satisfaisant à la symétrie de la pièce et l'autre plus petit, pour des ornements placés dans deux pièces contiguës, n'établit-il pas jusqu'à l'évidence la préméditation de l'architecte ?

Les artistes auxquels j'ai fait remarquer la disposition de ces rosaces en ont été très frappés, et, pour ajouter un élément de plus à la démonstration, j'ai prié M. Jeanneney de me dessiner quelques rosaces sur des nombres que je lui avais donnés à l'avance.

Je mets ces rosaces sous vos yeux. L'artiste habile qui les a dessinées a fait dans chacune plusieurs cercles concentriques d'ornements :

La 1re série [1] correspond aux nombres :

37	13	7
36	12	6
35	11	5

La 2e série correspond aux nombres :

24	12	24	fig. 4, *b*.
23	11	22	fig. 4, *a*.

La 3e série correspond aux nombres :

17	9	9	9	fig. 3, *a*.
16	8	8	8	fig. 3, *b*.

La 4e série correspond aux nombres :

13	13	3	fig. 2, *a*.
12	13	3	fig. 2, *b*.

Ces rosaces, vous le voyez, sont les unes régulières, les autres irrégulières. Je ne crains pas d'être démenti en disant que dans les deux cas l'effet est satisfaisant.

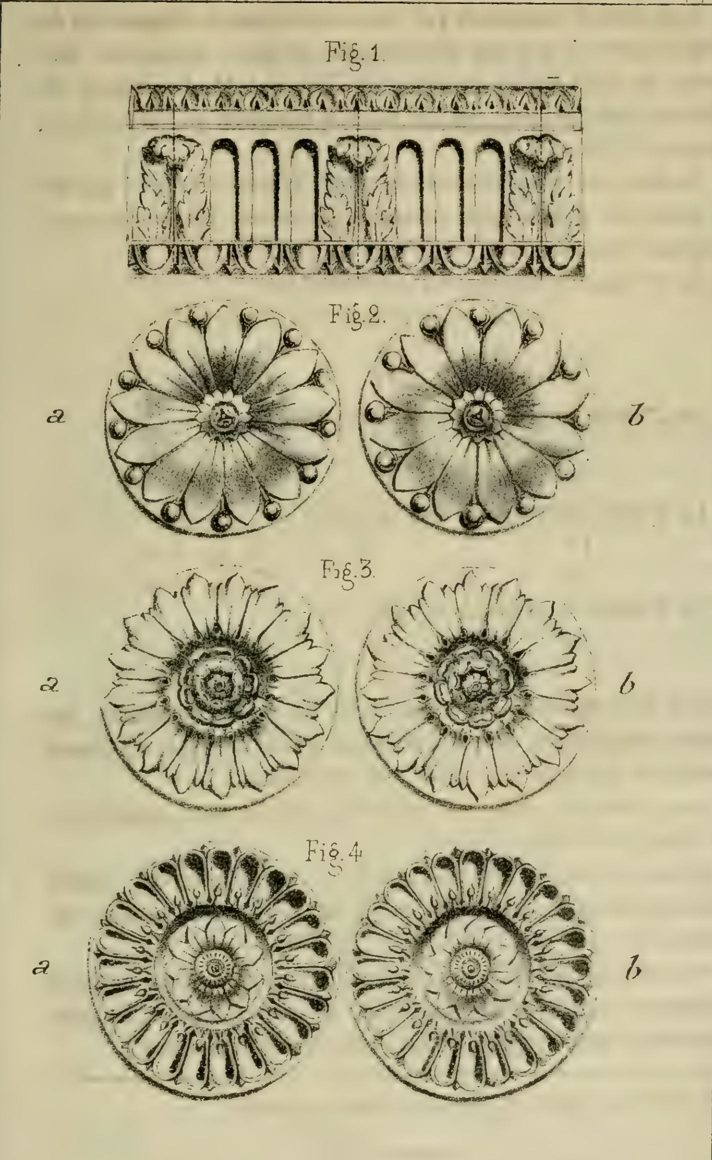
Les pièces du procès sont sous vos yeux. A vous, messieurs, de vous prononcer.

Quant à moi, je me garderai bien de me pourvoir contre votre jugement, quel qu'il soit : je vois trop d'artistes dans cet auditoire !

Puissent-ils m'excuser de ce que j'ai abordé, sans autorité suffisante, un sujet aussi délicat, ce qui constitue, au premier chef, une irrégularité en matière d'architecture.

---

(1) Celle-ci n'a pas été reproduite dans la planche.


Fig. 1.
Fig. 2.
a
b
Fig. 3.
a
b
Fig. 4
a
b

VESONTIO

COLONIE ROMAINE

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 10 mars 1877.

Pourquoi Vesontio, capitale d'une importante *civitas* de la Gaule romaine, conserva-t-elle son vieux nom d'*oppidum* celtique au lieu de prendre, comme la plupart de ses analogues, le nom de la peuplade dont elle était le centre administratif? Si elle compta parmi les exceptions à cette règle, elle le dut à sa situation de colonie romaine, qui lui créait une sorte d'autonomie dans le territoire soumis à sa juridiction. Cette explication, trouvée par M. Léon Renier et mise en lumière par M. Ernest Desjardins (1), nous a inspiré le désir d'étudier de près les trop rares monuments qui témoignent que Vesontio a été bien réellement colonie romaine : ce sera l'objet de la présente note.

La qualité coloniale de Vesontio n'étant mentionnée ni par les textes historiques ni par les documents géographiques concernant la Gaule romaine, il y avait lieu de présumer que ce changement de situation s'était produit assez tardivement, à ces époques où, suivant Aulu-Gelle, on ne savait plus au juste en quoi une colonie différait d'un municipe (2). Et pourtant Besançon conserve les vestiges de grands édifices

---

(1) Ernest DESJARDINS, *La table de Peutinger*, p. 71, col. 2.

(2) « Sic adeo et municipia quid, et quo jure sint, quantumque a colonia differant, ignoramus. » (*Noct. Attic.*, lib. XVI, c. XIII.)

gallo-romains, dont l'ensemble ne se rencontre guère que là où un établissement colonial sérieux a existé : arc de triomphe, amphithéâtre, théâtre et surtout capitole (1). Mais il faut aussi remarquer que tous ces édifices paraissent à peu près contemporains les uns des autres, que leur style indique le deuxième siècle de notre ère; que l'un d'eux enfin (le théâtre) est demeuré inachevé (2). De tout cela l'on pouvait déjà conjecturer, sinon conclure, que le régime colonial ne datait pour Vesontio que du deuxième siècle, qu'il y avait été un instant très actif et que sa désorganisation brusque avait été la conséquence de quelque catastrophe militaire (3). Ainsi et seulement ainsi pouvait s'expliquer la pénurie d'inscriptions romaines dans un sol si riche en autres débris antiques; car on sait que l'art épigraphique était particulièrement en honneur dans les colonies, même dans les plus petites d'entre elles. Si donc la colonie de Vesontio a légué si peu d'inscriptions lapidaires à la ville moderne de Besançon, c'est que les colons romains en étaient sortis avant l'achèvement de la plupart des édifices où ils auraient pu encastrer des inscriptions commémoratives ou dédicatoires.

En effet, c'est fort loin de Besançon que l'on a rencontré les deux inscriptions qui mentionnent la colonie de Vesontio : la première est l'épitaphe d'un tombeau, aujourd'hui perdu,

---

(1) Dans ma dissertation sur le *Capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain*, lue à la Sorbonne en 1868, j'ai émis cette proposition que les capitoles étaient exclusivement réservés aux villes ayant la qualité coloniale. Je citais vingt-quatre exemples à l'appui de ma proposition. Aujourd'hui je puis en invoquer deux nouveaux qui appartiennent à l'Espagne : Séville et Tarragone, colonies fondées par César et dont chacune a possédé un capitole (Æmil. Huebner, *Inscr. Hispan. latin.*, t. II du *Corpus Berolin.*, nos 1194 et 4079).

(2) *Le Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon*, dans les *Mémoires de la Soc. d'Emulat. du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, pp. 461-512 (5 planches). — *Découverte de la scène du Théâtre de Vesontio : ibid.*, t. X, 1875, pp. 495-504 (2 planches).

(3) C'est l'idée que nous avions exprimée dans notre mémoire sur le *Théâtre de Vesontio*.

qui se voyait à Rome près de la Minerve; la seconde est un *ex-voto* gravé sur bronze, placé jadis dans le temple de Jupiter Pœninus et conservé aujourd'hui à l'hôpital du Grand-Saint-Bernard. Chacun de ces monuments mérite l'examen que nous allons leur accorder.

Le tombeau dont il s'agit n'est plus connu que par un dessin de l'antiquaire Jean-Jacques Boissard (1), de Besançon, et par les reproductions qu'en ont faites Gruter (2) et Dunod (3). La face principale représente en bas-relief les bustes habillés d'un homme et d'une femme qui se regardent avec tendresse; au-dessous est une épitaphe dont Boissard a fourni la lecture suivante :

D. M.
PLOCVSAE SVAE
ALDVOVORIX
AVTV. COL. VIC.
SEQVAN.

« Il est difficile, dit Dunod, d'entendre la pénultième ligne de cette inscription. Scaliger a voulu qu'elle signifiât *Coloniæ vici Sequanorum*. Mais il n'explique pas le mot AVTV, et nous aurions une colonie dans un village? J'ai ouï dire à des sçavans du païs qu'il falloit lire *Coloniæ victricis Sequanorum;* mais quest-ce que cette *Colonia victrix?* »

Les mots *Colonia Sequanorum*, répondrons-nous, ne peuvent s'entendre que du chef-lieu de la *civitas* des Séquanes

---

(1) *Antiquitates romanæ*, pars V, pl. 59. — Consulté de ma part, au sujet de la confiance que mérite le dessin de Boissard, le savant épigraphiste M. Henzen a bien voulu répondre par la consultation suivante : « L'inscription n'est connue que par le livre de Boissard, et se trouve dans ses manuscrits parisiens à la page 669. Elle n'appartient pas cependant aux inscriptions fausses contenues dans cette partie des manuscrits, et elle n'offre aucun motif de soupçon. — W. Henzen. » — Je dois cette communication à l'obligeance de mon excellent ami et compatriote M. l'archiviste Tuetey.

(2) *Corpus inscript.*, DCCCXV, 10.

(3) *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 201.

transformé en colonie romaine. C'est ainsi que, dans les inscriptions, Aventicum est appelée *Colonia Helvetiorum* (1), que Térouanne est dénommée *Colonia Morinorum* (2), que Faléries a eu pour vocable *Colonia Faliscorum* (3). Quant à la traduction de la syllabe VIC par l'adjectif *Victricis*, c'était une très judicieuse interprétation fournie à Dunod par « des sçavans du païs. » En effet, on connaît jusqu'à neuf colonies ou municipes du monde romain ayant porté le qualificatif *Victrix* dans les inscriptions. Ce sont : en Espagne, Tarraco (*Colonia Julia Victrix Triumphalis* (4)), Celsa (*Colonia Victrix Julia Celsa* (5)), Osca (*Urbs Victrix Osca* (6)), Carthago-Nova (*Colonia Victrix Julia Nova Carthago* (7)), Julipa (*Municipium Victricense* (8)), Sæpo (*Respublica* seu *Municipium Victrix Sæponensium* (9)); en Italie, Castel di Sangro (*Colonia Victrix Aufidenatium* (10)); en Angleterre, Camulodunum (*Colonia Victrix seu Victricensis* (11)); en Macédoine, Philippes (*Colonia Victrix Philippensium* (12)). Pour ce qui est du mot AVTV, il y eu évidemment erreur de lecture; mais la rectification, indiquée par de nombreuses analogies, doit forcément consister dans la substitution de la lettre G à la lettre T. *Autu* n'avait aucun sens, tandis qu'*Augu* est une abréviation du mot *Augustalis*, si fréquent dans les inscriptions municipales et coloniales du monde romain. On sait que les augustaux formaient, dans toutes les villes de quelque importance, une catégorie sociale analogue à ce qu'étaient à Rome les chevaliers, c'est-à-dire

(1) Th. Mommsen, *Inscript. Helvet.*, nos 124, 164, 181.
(2) Gruter, *Corpus*, LXXX, no 6.
(3) Henzen, *Inscript. collect.*, no 5132.
(4) Æm. Huebner, *Inscript. Hisp. lat.* (t. II du *Corpus Berolin.*), p. 538.
(5) Eckhel, *Doctrina num. vet.*, t. I, p. 44-46; Huebner, p. 409.
(6) Eckhel, t. I, p. 53.
(7) Eckhel, t. I, p. 41; Huebner, p. 462.
(8) Huebner, no 2362.
(9) Huebner, nos 1339-41.
(10) Mommsen, *Inscript. Neapol.*, no 5144; Henzen, no 5170.
(11) Æm. Huebner, *Inscript. Britan. lat.*, pp. 33-34.
(12) Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 17.

une classe moyenne également distante de l'aristocratie sénatoriale et de la plèbe (1).

L'épitaphe qui nous occupe devra donc être lue ainsi qu'il suit :

D*is* M*anibus* PLOCVSAE SVAE ALDVOVORIX AVGV*stalis* COL*oniæ* VIC*tricis* SEQVAN*orum*.

Traduction : *Aux mânes de sa chère Plocusa, Alduovorix augustale de la Colonie Victorieuse des Séquanes.*

Ajoutons que les figures des deux époux ont toutes les affinités possibles avec celles de l'époque des Antonins.

Arrivons à notre seconde inscription. De celle-ci l'original existe, et nous avons pu en faire l'étude à loisir sur des estampages que nous a transmis avec un gracieux empressement le R. P. Bruchey, prieur de l'hospice du Grand-Saint-Bernard. C'est une plaque de bronze, large de 103 millimètres et haute de 65, dont les quatre coins sont échancrés de manière



(1) Voir un excellent résumé des travaux publiés sur l'augustalité, par M. Alph. de Boissieu (*Inscript. de Lyon*, pp. 169-219).

à procurer sur les flancs de l'objet deux sortes d'épanouissements en queue d'aronde. Un peu au-dessus de ces quatre échancrures sont des trous ayant servi à clouer la plaque. L'inscription, profondément gravée au burin, se lit de la manière suivante :

IOVI POENINO
Q SILVIVS PEREN
NIS TABELL COLON
SEQVANOR
V S L M

Interprétation : IOVI POENINO Q*uintus* SILVIVS PERENNIS TABELL*arius* COLON*iæ* SEQVANOR*um* V*otum* S*olvit* L*ibens* M*erito*.

Traduction : *A Jupiter de l'Apennin, Quintus Silvius Perennis, messager de la colonie des Séquanes, s'est acquitté volontairement d'un vœu.*

Il existait donc entre la colonie de Vesontio et la métropole romaine un service postal régulier, dont l'agent, Quintus Silvius Perennis, était un colon d'origine italique. Ce fonctionnaire avait certainement couru de graves dangers en franchissant le col appelé *Summus Pœninus*, puisqu'il s'était voué à la divinité protectrice de ceux qui fréquentaient ce passage (1). C'est là tout ce que dit notre inscription ; mais, par le style de sa gravure, cet *ex-voto* pourrait encore indiquer approximativement l'époque à laquelle les dépêches de la colonie de Vesontio étaient voiturées sous la conduite de Quintus Silvius Perennis.

Envisagé sous ce second aspect, le *titulus* du Grand-Saint-Bernard donne lieu aux remarques qui vont suivre : absence totale de points, non-seulement à la fin des mots complets, mais même après les sigles et les abréviations ; caractères généralement grêles et élancés ; forme ovale donnée aux

---

(1) Ed. Aubert, *Les voies romaines de la vallée d'Aoste*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. VI, 1862, pp. 65-80.

lettres circonférencielles; rondeurs du B, du P et de l'R nouées au-dessus du milieu de la haste de ces lettres. Tous ces indices témoignent que notre *ex-voto* appartient à une époque où le style épigraphique commençait à dégénérer : je dis *commençait*, car il y a encore fermeté et rectitude dans les caractères gravés sous la dictée du messager de la colonie de Vesontio. Or, l'époque où l'art romain inclinait vers la décadence, cette époque est celle des Antonins (1).

De nos deux inscriptions, à peu près contemporaines l'une de l'autre, découlent les enseignements que voici :

1° Vesontio a eu la qualité de colonie romaine au deuxième siècle de notre ère;

2° Cet établissement colonial a été sérieux, puisqu'il avait motivé un service spécial de poste aux lettres entre Vesontio et Rome;

3° La colonie de Vesontio était surnommée *Victrix*, c'est-à-dire *Victorieuse*.

Essayons, par quelques rapprochements, de consolider les données fournies par nos inscriptions et de suppléer, autant que possible, à leur laconisme.

Nous avons déjà dit que les grands édifices romains de Besançon paraissent appartenir tous à une même époque, qui serait celle de l'élévation de Vesontio au rang de colonie. L'arc de triomphe, aussi bien par son style architectural que par le caractère des figures de ses principaux bas-reliefs, se range parmi les monuments de l'époque des Antonins (2). Il en est de même des chapiteaux corinthiens du théâtre de Vesontio, car l'exubérance de leur feuillage et l'exagération des saillies de leurs volutes angulaires les classent au-dessous des types du premier siècle (3). Une monnaie de Marc-Aurèle a été

---

(1) AMPÈRE, *L'Empire romain à Rome*, t. II, p. 25.

(2) *Considérations sur l'arc antique de Porte-Noire à Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. II, 1866, pp. 420-29.

(3) *Le Théâtre de Vesontio et le squar archéologique de Besançon*,

trouvée dans la maçonnerie de l'aqueduc qui amenait à Vesontio la source d'Arcier (1). Enfin les quelques morceaux sculptés qui proviennent du capitole (2), de l'*ovile* (3) et des arènes (4) rappellent bien également la manière artistique du deuxième siècle. Il y a donc concordance, quant aux indications d'époque, entre les inscriptions semées au loin et les monuments érigés sur place par les membres de la colonie romaine de Vesontio.

D'où venait à cette colonie son surnom de *Victrix?* Pour résoudre ce problème, il faut se souvenir que les colonies romaines, au moins depuis la conquête des Gaules, étaient comme principe essentiellement militaires : leur organisation avait pour but de procurer des établissements aux vétérans des légions, comme aussi quelquefois de créer des postes fortifiés sur les frontières de l'empire ou au milieu des populations récemment conquises (5). Les cinq premières colonies fondées en Gaule eurent des surnoms empruntés aux numéros des légions dont elles avaient reçu les vétérans : *Narbo Decumanorum* (Narbonne) ; *Arelate Sextanorum* (Arles) ; *Bæterræ Septimanorum* (Béziers) ; *Arausio Secundanorum* (Orange) ; *Forum Julii Octavanorum* (Fréjus) (6). Si l'idolâtrie politique,

---

dans les *Mémoires de la Soc. d'Emulat. du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, pp. 461-512 (5 planches).

(1) Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, pp. 126-130; — A. Castan, *Le Champ de Mars de Vesontio*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. XXI, 1870, p. 94.

(2) *Le Capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1868 (archéologie), pp. 47-77, pl. VIII-X.

(3) *Le Champ de Mars de Vesontio*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. XXI, 1870, pp. 1-18, 94-103, pl. II-V.

(4) Bases de lourdes colonnes, dans le vestibule du musée d'antiquités de Besançon.

(5) Ch. Giraud, *Les bronzes d'Osuna*, dans le *Journal des savants*, 1875, p. 575; *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, 1876, 2e semestre, pp. 774-75.

(6) Allmer, *Inscriptions de Vienne*, t. II, pp. 101-105.

issue du régime impérial, fit ensuite imposer plus habituellement aux colonies un surnom rappelant le prince qui avait été leur fondateur, cet usage ne paraît pas avoir absolument détrôné le système primitif qui consistait à donner aux colonies nouvelles le surnom de la légion d'où provenaient les vétérans établis chez elles comme colons. Le surnom *Victrix* était commun à quatre légions : la sixième, la quatorzième, la vingtième et la trentième (1). Mais une seule d'entre elles, la sixième, paraît avoir eu des représentants dans la contrée qui nous occupe (2) : d'où je conclurais volontiers que la colonie de Vesontio fut peuplée de vétérans que l'on avait tirés de ce corps. La sixième légion dite *Victorieuse* était d'ailleurs grandement estimée d'Antonin et de Marc-Aurèle (3), et tout indique que notre colonie, créée au deuxième siècle, avait été l'œuvre du second de ces princes.

En effet, durant le deuxième siècle, un seul empereur est mentionné comme étant intervenu de sa personne en Séquanie, pour y rétablir l'autorité un instant méconnue, et cet empereur est Marc-Aurèle (4). Les troubles qu'il apaisa chez nous étaient sans doute la conséquence de cette formidable levée de boucliers que toutes les tribus germaniques coalisées effectuèrent, en 167 et 168, contre les frontières de l'empire romain (5). De même que, suivant les nécessités de la guerre, Marc-Aurèle avait changé la condition adminis-

---

(1) Henzen. *Inscription. collect.*, index VIII. — P.-Charles Robert, *Les armées romaines et leur emplacement pendant l'Empire romain*, dans les *Mélanges d'archéologie* du même auteur (1875), pp. 39-41. — Voir en outre, du même savant, l'article intitulé : *Inscription de Périgueux mentionnant les Primani*, dans la *Revue archéologique*, octobre 1877.

(2) Orelli, *Inscript. collect.*, nos 256, 5028 ; Henzen, no 5642 ; Mommsen, *Inscript. Helvet.*, nos 32 et 91.

(3) Orelli, *Inscript. collect.*, nos 845, 3186, 3388 ; Henzen, no 5825.

(4) « Res etiam in Sequanis turbatas censura et auctoritate repressit. » (Jul. Capitolini *M. Antoninus.*)

(5) Id., *ibid.* — Cf. Tillemont, *Histoire des empereurs*, 2e édit., t. II, pp. 356-59 ; Borghesi, *Œuvres épigraphiques*, I, pp. 116-117.

trative de certaines provinces (1), il put aussi transformer en colonie le municipe de Vesontio, afin de rendre plus étroitement dépendante de Rome une place que César jugeait de première importance dans la conduite de toute campagne contre la Germanie (2). La population de Vesontio ne paraît pas avoir été lésée par les mesures qu'édicta le sage empereur : bien au contraire, car elle lui vota une inscription dédicatoire qui était ainsi conçue (3) :

IMP. CAES. AVG	Aux empereurs Césars Augustes
M. AVR. ANTONINO	Marc Aurèle Antonin
ET L. AVR. VERO	et Lucius Aurelius Verus
CIVES VE	les citoyens de Vesontio.

Rapport de M. Chabouillet, *secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques.*

M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, m'ayant fait l'honneur de consacrer plusieurs pages de la *Revue des sociétés savantes* (4) à l'examen de *Vesontio colonie romaine*, j'ai cru devoir annexer à mon opuscule son savant commentaire. Je trouve ainsi l'occasion de faire acte de déférence envers des critiques de bon aloi, en même temps que je témoigne à M. Chabouillet ma haute estime pour la précieuse direction qu'il donne, de con-

(1) « Provincias ex proconsularibus consulares, aut ex consularibus proconsulares, aut prætorias, pro belli necessitate, fecit. » (Jul. Capitolini *M. Antoninus.*)

(2) Omnium rerum quæ ad bellum usui erant summa erat in eo oppido facultas; idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem. » (Cæsaris *Commentarii de Bello Gallico,* lib. I, c. xxxviii.)

(3) J.-J. Chifflet, *Vesontio*, I, p. 157; Gruter, *Corpus inscript.,* CCLVII, 4; Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I. p. 129.

(4) *Revue des sociétés savantes des départements*, 6e série, t. V, 1877, pp. 435-440.

cert avec MM. Léon Renier et Jules Quicherat, aux études archéologiques dans les départements. — A. C.

« M. Auguste Castan, secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, a envoyé à la Sorbonne une dissertation intitulée : *Vesontio colonie romaine,* dont, en son absence, M. Jules Quicherat a bien voulu donner lecture.

» Nous sommes encore sur le terrain de l'épigraphie. En effet, si l'on sait qu'il faut ranger Vesontio parmi les colonies romaines de la Gaule, on le doit à cette branche de l'archéologie, l'une de celles qui de notre temps ont fait le plus de progrès, et qui, devenant de moins en moins conjecturale, depuis qu'on lui a donné pour bases l'observation critique et l'étude approfondie des lois et des usages de l'antiquité, se rapproche tous les jours davantage des sciences dites exactes. Je n'ai pas à présenter M. Castan aux lecteurs de la *Revue des sociétés savantes;* ils n'ont pas oublié que le savant bibliothécaire de Besançon s'est imposé depuis plusieurs années la tâche pieuse de construire pierre à pierre l'édifice de l'histoire ancienne de sa ville natale et qu'il ne manque guère de donner la primeur de ses travaux à la Sorbonne. Cette fois, M. Castan a voulu serrer de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent la question de savoir pourquoi Besançon n'a pas échangé son nom gaulois de *Vesontio* contre un dérivé de celui des *Sequani* dont elle fut très probablement la capitale ; en un mot, pourquoi l'évolution qui presque partout a fait abandonner les noms gaulois des villes pour ceux des peuples, comme il arriva à Lutetia, à Cæsarodunum, devenues Paris et Tours, etc., ne s'est pas produite à Besançon. M. Castan ne prétend pas avoir trouvé la réponse à cette question ; dès sa première page il fait honneur de cette découverte à M. Léon Renier, cité à ce sujet par M. E. Desjardins dans ses *Observations particulières sur la Gaule d'après la carte de Peutinger* (1). Si Vesontio

(1) Voyez p. 71, col. 2, dans l'édition de la Table de Peutinger publiée par le savant académicien.

a gardé son nom au lieu de prendre celui des Sequani, c'est parce qu'elle eut le titre de *colonie romaine* comme Lugdunum, Nemausus, Vienna et tant d'autres villes qui ne changèrent pas non plus leurs noms pour des dérivés de ceux des *Segusiavi*, des *Arecomici*, des *Allobroges.*

» Ceci établi, M. Castan a rappelé que si les livres ne nous apprennent pas que Vesontio reçut le titre de colonie romaine, deux textes épigraphiques se rapportant à cette ville ne permettent pas de douter de ce fait, bien que son nom n'y soit pas écrit. Ces textes, M. Castan les cite et les commente, et grâce à des rapprochements fort bien groupés, il en a tiré sinon la démonstration formelle de la date de l'admission de Besançon parmi les colonies romaines, au moins la présomption que cet événement ne doit pas être placé avant le IIe siècle. Le savant bisontin ajoute que le régime colonial ne paraît pas avoir duré très longtemps à Vesontio et que sa brusque désorganisation fut sans doute la conséquence de quelque catastrophe militaire. C'est à cette brève durée du régime colonial à Besançon que M. Castan attribue la rareté des inscriptions romaines dans cette ville, rareté telle que c'est loin de ses murs, à Rome et sur le sommet du Grand-Saint-Bernard, qu'ont été découvertes celles sur lesquelles est mentionnée la colonie des Séquanes, c'est-à-dire Vesontio de l'aveu général.

» La première de ces inscriptions n'est plus connue que par le dessin, dû au bisontin Jean-Jacques Boissard (1), du cippe sur lequel elle était gravée, et par les reproductions de Gruter (2) et de Dunod (3).

» Sur la face principale de ce cippe étaient représentés en bas-relief les bustes habillés d'un homme et d'une femme se regardant avec tendresse ; au-dessus, on lisait :

---

(1) Voyez *Antiquitates romanæ*, pars V, pl. LIX. — M. Castan lisait en 1875, à la Sorbonne, une notice sur un portrait inédit de l'antiquaire J.-J. Boissard. Voyez *Revue des sociétés savantes*, 4e série, t. I, p. 350.

(2) *Corpus inscrip.*, DCCCXV, 10.

(3) *Histoire du comté de Bourgogne*, t. I, p. 201.

D. M
PLOCVSAE SVAE
ALDVOVORIX
AVTV. COL. VIC.
SEQVAN.

» M. Castan suppose, à la quatrième ligne, AVGV, pour Augustalis, au lieu de AVTV qui serait une mauvaise lecture de Boissard. J'ai quelques scrupules à l'endroit de cette correction : AVGV n'est pas l'abréviation probable d'AVGVSTALIS ; j'aime mieux l'hypothèse COLONIA VICTRIX SEQVANORVM proposée par M. Castan pour compléter les abréviations COL. VIC. SEQVAN.

» La seconde des inscriptions citées par M. Castan existe en original ; elle est gravée sur une tablette de bronze de 103 millimètres de largeur sur 65 de hauteur. C'est un *ex-voto* à ce Jupiter Penninus, à qui l'on faisait souvent des vœux *pro itu et reditu* lorsque l'on avait à passer le *Summus Penninus*, aujourd'hui le Grand-Saint-Bernard. En ce qui concerne la forme de ces monuments, dont le musée de l'hospice possède de nombreux spécimens, on peut consulter le beau et savant livre de M. Edouard Aubert sur la vallée d'Aoste (1).

» Voici le texte de celui de ces *ex-voto* que rend si précieux la mention de la colonie des Séquanes. M. Castan l'a relevé sur un estampage à lui courtoisement envoyé par le R. P. Bruchey, prieur de l'hospice.

IOVI POENINO
Q SILVIVS PEREN
NIS TABELL COLON
SEQVANOR
V S L M

---

(1) *La vallée d'Aoste*, par M. Edouard Aubert : un volume in-4°, publié en 1860, avec de nombreuses illustrations dues à l'auteur du texte. (Voyez p. 258, deux fac-simile de ces *ex-voto*.)

» Si j'ai transcrit ici cette inscription, bien qu'elle ne soit pas inédite, c'est parce que je crois qu'il y a lieu de faire une observation sur le commentaire de M. Castan, et surtout parce que le texte en a été donné inexactement dans le recueil si justement estimé d'Orelli, qui a joué de malheur avec ce monument. En effet, près de vingt ans après l'avoir publié d'après une copie inexacte dans l'*Amplissima collectio*, etc., lorsque le savant suisse donna dans les *Mélanges de la Société des antiquaires de Zurich* un recueil spécial des inscriptions de sa patrie, il eut l'imprudence de s'en rapporter de nouveau pour l'*ex-voto* de Perennis à une copie aussi défectueuse que la première. Dans le tome I[er] de l'*Amplissima collectio* publié à Zurich en 1828, p. 104, sous le n° 230, Orelli avait mal coupé les lignes de notre *ex-voto*, avait supposé entier le mot *tabellarius* et par contre avait représenté l'abréviation COLON uniquement par son initiale qu'il avait interprétée CIVITAS. En 1844, dans sa seconde publication (*Mél. de la Soc. des ant. de Zurich*), s'il corrigea cette dernière faute, ce fut pour en faire deux autres, dont une assez grave : au lieu de *Silvius*, il a lu *Siluvius*, et surtout au lieu de *tabell*, le barbarisme *stabell* dont il fit un équivalent de *stabularius* (1). Heureusement, dès 1854, ces inadvertances d'Orelli ont été corrigées par M. Th. Mommsen, qui, dans le même recueil, publia un nouveau *corpus* des inscriptions de la Suisse avec toute l'exactitude désirable (2). Là, l'*ex-voto* de Q. Silvius Perennis a été donné, mais sans un mot d'explication, comme nous le lisons dans le mémoire de M. Castan. Il ne sera donc pas inutile de rappeler une observation faite à la séance même par M. Léon Renier au sujet des conséquences que M. Castan a cru pouvoir tirer de la qualification de *tabellarius* donnée à Q. Sil-

(1) Voyez *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. II, publié en 1844, p. 125, n° 26.

(2) Voyez *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. X, publié en 1854. (Voy. p. 9, n° 42.)

vius Perennis. *Tabellarius* signifie *messager;* l'*ex-voto* consacré à Jupiter Penninus par Perennis nous apprend donc que ce messager passa une fois et heureusement le mont Saint-Bernard, mais non pas, comme le suppose M. Castan, que la colonie des Sequani ait entretenu un service postal régulier entre Besançon et Rome, et que Q. Silvius Perennis en ait été chargé. Ceci n'est du reste qu'une erreur de détail; le point important de la dissertation de M. Castan, c'est la recherche de l'époque à laquelle *Vesontio* peut avoir reçu le titre de colonie romaine.

» Se fondant sur le style des inscriptions de Besançon, et surtout sur ce fait que les grands édifices romains dont il a étudié les vestiges (1) paraissent appartenir à une même époque, celle des Antonins, c'est vers le règne de l'un des empereurs de cette famille que M. Castan place cet événement. Précisant encore davantage, M. Castan suppose que la colonie de Besançon fut créée par Marc-Aurèle, « le seul empereur, » dit-il, « qui soit mentionné comme étant intervenu de sa personne en Séquanie pour y rétablir l'autorité un instant méconnue. » A l'appui de cette assertion, M. Castan cite un passage de Capitolin : ce passage est-il concluant? Capitolin dit que Marc-Aurèle réprima des troubles chez les Séquanes *censura et auctoritate;* mais ces mots n'impliquent pas nécessairement le voyage de l'empereur en Franche-Comté que semble supposer M. Castan, ni même que ce soit par ce prince que la capitale de cette province ait été créée colonie romaine (2). Quoi qu'il en soit de ces réserves, l'époque de la

---

(1) Voyez, sur l'arc antique de Porte-Noire, à Besançon, sur le théâtre et le capitole de Vesontio, le champ de Mars de la même ville, les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, le Recueil des lectures de la Sorbonne et les Comptes-rendus des séances de lectures dans la *Revue des sociétés savantes* et dans la *Revue archéologique,* années 1866, 1868, 1870, 1872.

(2) Voici le texte de Capitolin (*Antonini philosophi vita,* XXII) : « Res etiam in Sequanis turbatas censura et auctoritate repressit. »

création de la colonie romaine de Vesontio paraît avoir été bien fixée, approximativement s'entend, par M. Castan. En terminant, le savant bisontin fait observer que la population de Vesontio ne paraît pas avoir été lésée par les mesures édictées par le sage empereur. « Bien au contraire, car elle lui vota une inscription dédicatoire qui était ainsi conçue : »

IMP. CAES. AVG
M.AVR. ANTONINO
ET L. AVR. VERO
CIVES VE

J'ai encore ici quelques scrupules : cette inscription est-elle authentique ?

» M. Castan nous apprend qu'on ne la connaît pas en original ; il la donne d'après le *Vesontio* de Chifflet (1), d'après Dunod (2), enfin d'après Gruter, qui la rapporte *è Roussati schedis* (3). La teneur de cette inscription est-elle conforme au protocole habituel ? Je ne sais si l'on trouverait un autre exemple du titre d'*Auguste* placé avant les noms du prince, comme nous le voyons ici ; et puis, à moins qu'on ne suppose que l'abréviation AVG doit être interprétée par AVGVSTIS, bien que rien n'y indique l'abréviation d'un pluriel, Verus, le collègue de Marc-Aurèle, n'aurait donc reçu aucun titre sur ce monument ? Enfin je n'aime pas l'abréviation VE pour *Vesontio;* il faudrait au moins VES pour que les citoyens de Vesontio fussent clairement désignés ; cette coupure n'est pas probable. M. Castan, en acceptant ce *titulus* sans le soumettre à un examen critique, aurait-il cédé à ce sentiment involontaire de patriotisme local qui entraîne trop

---

(1) I, p. 157.
(2) *Histoire du comté de Bourgogne*, I, 129.
(3) P. CCLVIII, n° 4. Gruter a donné le texte comme on le voit ici, excepté qu'il a rejeté à la troisième ligne la dernière syllabe du mot *Antonino*.

souvent les savants à ne pas scruter assez sévèrement un monument qui vient grossir le trésor, souvent très pauvre, des épaves que les siècles leur ont laissées pour reconstruire l'histoire de leur ville? Il faut avoir le courage de résister à cet entraînement, et il appartient aux érudits de bonne école, comme M. Castan, de donner l'exemple à cet égard. En ce qui me concerne, sans condamner formellement l'inscription de Marc-Aurèle (je n'ai pas qualité pour cela), j'attendrai, avant de l'accepter, que les maîtres de la science épigraphique aient prononcé à son sujet et que M. Castan ait examiné de nouveau la question sur laquelle je prends la liberté d'attirer son attention. »

Note additionnelle.

Je n'avais pas attendu la gracieuse provocation qui précède, pour éprouver moi-même quelques scrupules au sujet de l'inscription votive portant les noms de Marc-Aurèle et de Verus. Comme cette inscription était gravée sur une colonne de pierre, l'idée me vint un jour que ce pouvait être une dédicace mal lue de borne milliaire. Je mis à ce propos mon savoir en quête et mon imagination à la torture; mais il n'en résulta aucune hypothèse digne d'être prise en considération. Donc, si je tiens cette inscription pour bonne, c'est qu'elle a résisté à toutes les tentatives que j'ai faites pour l'invalider.

Malheureusement la pierre elle même ayant disparu, une discussion la concernant ne pourrait s'établir que sur des descriptions et des transcriptions, d'ailleurs toutes identiques. En attendant mieux, je ne crois pas inutile de faire connaître les époques et les circonstances de la découverte et de la disparition de ce morceau.

« Cette colonne, disait en 1618 Jean-Jacques Chifflet, surmontait une grande vasque de pierre, laquelle repose à côté de la colonne dans la salle capitulaire de Sainte-Madeleine,

au lieu même où la découverte en fut faite : on dirait plutôt un cénotaphe qu'un simple monument. L'inscription a été rapportée par Gruter, dans ses *Inscriptions antiques du monde entier,* d'après les notes de Roussat, lequel en avait eu communication par Jean Chifflet, mon père, qui, à l'époque où cette colonne fut exhumée, était l'un des deux gouverneurs municipaux pour la bannière de Charmont (1). »

Or, Jean Chifflet, docteur en médecine, ne fut cogouverneur pour la bannière de Charmont que pendant deux années consécutives seulement, c'est-à-dire depuis le 24 juin 1598 jusqu'au 23 juin 1600 (2). C'est donc dans ce laps de temps que le chapitre de Sainte-Madeleine, reconstruisant la salle de ses assemblées, fit sortir du sol la colonne et le bassin de pierre dont parle l'auteur du *Vesontio.* Je ne vois à cette époque aucun érudit de Besançon qui aurait pu trouver goût ou intérêt à fabriquer une inscription dans le style de l'antiquité.

A son tour, Dunod, dans le premier volume de son *Histoire du comté de Bourgogne*, publié en 1735, commente en ces termes la trouvaille relatée par J.-J. Chifflet : « L'on trouva, dit-il, auprès de la colonne sur laquelle cette inscription était gravée, un grand bassin de pierre, qui avoit probablement servi à une fontaine faite pour la commodité des temples et des maisons qui étoient aux environs du lieu où ce bassin a été découvert. C'est au delà du Doux, auprès de l'église de Sainte-Marie-Madelène. L'amphithéâtre n'en étoit pas éloi-

(1) « Columnæ illi vas lapideum vastum suppositum erat, quod juxta columnam servatur in D Magdalenæ capitulo, eodem quo erutum fuit loco; ex quo cenotaphium fuisse potius quam simplex monumentum facilè colligas. Hanc eamdem epigrapham retulit Gruterus in *Inscript. antiq. totius orbis*, è *Roussati* schedis, qui eam acceperat a *Joanne Chiffletio*, patre meo, tunc, dum effossa fuit columna illa, gubernatore civitatis, duumviro in tribu Charimontana. » (J.-J. Chifflet, *Vesontio*, I, c. xxxix.)

(2) *Registres des délibérations municipales de Besançon.*

gné ; il convenoit qu'il y eût des eaux, et celles d'Arcier pouvoient y être facilement conduites (1). »

Quand et comment l'inscription qui nous occupe est-elle sortie du lieu où elle avait été déposée dès sa découverte ? Une note manuscrite, en quatre pages, d'une grosse écriture du milieu du dix-septième siècle (2), répond à cette question. L'auteur y traite de quatre inscriptions antiques, trouvées à Besançon, qui existaient « dans le grand enclos de la maison de messire Pierre Mareschal, chevalier, sieur de Bouclans, d'Aigremont, d'Ambre, Glamondans, Deluz, ancien cogouverneur de ladite cité. » En ce qui concerne notre inscription, l'auteur s'exprime ainsi : « La troisième inscription ancienne estant en la maison du sieur de Bouclans, que le chapitre de Sainte-Marie-Magdeleine luy donna, se voit gravée à l'entour d'un pilier dressé par les citoyens de Besançon à l'honneur des empereurs Antonin le philosophe et L. Verus, par le tiltre suivant : IMP. CAES. AVG. M. AVR. ANTONINO ET L. AVR. VERO CIVES VE. »

L'hôtel de Bouclans et son vaste jardin étaient devenus, dès 1674, la propriété de Charles-François de la Baume, comte de Saint-Amour, héritier par les femmes de la maison de Granvelle (3) Ce personnage, qui avait gaspillé ou laissé dépérir les objets d'art et les précieux documents rassemblés par le garde des sceaux de Charles-Quint et le principal ministre de Philippe II (4), n'attacha pas la moindre importance aux inscriptions antiques de son nouveau logis. Ces monuments lapidaires furent à la disposition de qui voulut les utiliser. Un seul d'entre eux fut retrouvé en 1862, lors de la démolition de l'hôtel Saint-Amour et de l'ouverture des rues nou-

---

(1) Dunod, *Histoire des Séquanois et du comté de Bourgogne*, t. I, p. 129.

(2) Bibliothèque de la ville de Besançon.

(3) *Almanach historique de Besançon pour* 1773, p. 49.

(4) A. Castan, *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, ch. 3, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. II, 1866.

velles dans le jardin qui en dépendait : c'est l'épitaphe de *Geminia Titulla,* d'Orange, qui exerçait à Besançon l'office sacerdotal de *Mater sacrorum* (1). Cette inscription, sur pierre dure, avait été employée dans la construction d'un mur de hangar. Les trois autres, qui étaient probablement gravées sur pierre tendre, dite de *Vergenne,* auront été, comme tant d'objets de même nature, cassées et pilées pour procurer aux ménages circonvoisins du sable à écurer.

Besançon, 20 février 1878.

A. CASTAN.

---

(1) J'avais fait une note sur l'épitaphe gallo-romaine qui venait ainsi de revoir le jour ; cet opuscule, communiqué à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, doit se trouver dans les archives dudit Comité (Voir le tome IV, 3e série, 1864, de la *Revue des sociétés savantes,* p. 20).

AMÉDÉE THIERRY

A BESANÇON

Par M. Henry CHOTARD

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE CLERMONT-FERRAND
ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTE DE BESANÇON.

Séance du 12 décembre 1877.

Le 24 mars 1877, dans la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Mignet, secrétaire perpétuel, a lu une *Notice historique sur la vie et les ouvrages d'Amédée Thierry*. Cette notice, comme tous les ouvrages sortis de la plume d'un tel maître, est aussi remarquable par le fond des idées que par la forme sous laquelle elles se produisent. Du reste il était juste qu'Amédée Thierry fût apprécié et loué par un grand historien : aussi n'est-il pas un seul jugement de son biographe qu'il n'eût accepté. Depuis l'histoire résumée de la Guyenne jusqu'à l'histoire étendue de Nestorius et d'Eutychès, tous les ouvrages, dignes fruits de cinquante années d'étude et de travail pendant lesquelles, suivant l'heureuse expression de M. Mignet, la pénétration historique a grandi chez l'écrivain sans que le talent se ressentît des fatigues de l'âge, tous les ouvrages, dis-je, ont été caractérisés en traits vifs et lumineux. L'histoire de la Gaule indépendante, que la science exégétique a pu dépasser, mais dont elle n'a pas fait fléchir l'intérêt; le tableau de l'Empire romain, depuis la fondation de Rome jusqu'à la fin du gouvernement impérial en Occident, celui de la Gaule sous la domination romaine, ont été groupés comme dans une première époque où l'écrivain jeune et hardi se plaisait à embrasser non pas seulement de longues séries d'années,

mais de longues séries de siècles. Dans une seconde époque où l'écrivain, plus mûr et comme replié sur lui-même, aimait à pénétrer profondément dans une société vieillie et s'arrêtait volontiers, non plus sur un siècle, mais sur quelques années d'un siècle, ont été rangés ces beaux livres qui nous montrent et Rome finissant, et Constantinople lui succédant : c'est l'histoire d'Attila et la lutte contre les Barbares; Alaric, Placidie et la fin de l'empire d'Occident; puis les luttes religieuses, saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme, Nestorius et Eutychès. Si d'abord M. Mignet a loué l'universalité de la science, la force de la conception et l'éclat de l'exécution, plus tard il fait voir avec quelle mesure les croyances de l'Orient sont appréciées, avec quelle vérité les mœurs sont peintes et les hommes jugés, et avec quelle fidélité les événements sont racontés. Aussi l'entreprise serait-elle téméraire de refaire ce qui a été si bien fait; nous le voudrions que nous ne l'oserions pas.

Mais, dans la vie d'Amédée Thierry, il est un point qui a échappé à l'éminent panégyriste; nous parlons du séjour à Besançon, si peu prolongé que de loin il semble n'être qu'un passage, mais que la ville n'a pas oublié et dont elle s'honore encore aujourd'hui. M. Mignet ne voit Amédée Thierry qu'à Vesoul, après 1830, et il le juge comme préfet avec autant de justice et de vérité qu'il l'a jugé comme historien. « Il fut, dit-il, un préfet capable, bien qu'improvisé. Actif sans agitation, entreprenant avec mesure, il conduisit bien les affaires de son département et sut y exercer sagement l'autorité centrale dont il comprenait les devoirs et ne dépassait pas les limites. » Nous retenons cet éloge et nous sommes heureux de constater qu'Amédée Thierry répond à l'idéal que l'illustre Macaulay conçoit de l'historien quand il dit que, pour bien raconter la vie des peuples, il faut les avoir gouvernés, et que voir seulement d'un cabinet leurs passions et leurs luttes, c'est s'exposer aux erreurs les plus étranges. Mais, avant d'être préfet à Vesoul, Amédée Thierry avait été professeur à

Besançon, et c'est cet enseignement, quelque court qu'il ait été, que nous voulons ici rappeler et mettre en lumière.

Il est digne de remarque que les deux Thierry, qui tous deux occupent une haute place dans notre littérature, et que l'estime inspirée par leurs écrits a portés à l'Institut, se soient tournés, au commencement de leur carrière, vers l'enseignement. Augustin a été plus intimement attaché que son frère à l'Université : il est devenu, en 1811, élève de l'Ecole normale supérieure; et, pour cette docte maison, qui est le séminaire de l'instruction publique, et qui a donné à notre pays non-seulement de bons professeurs, mais de nombreux écrivains dont quelques-uns même sont illustres, il a conservé un souvenir persistant, on pourrait dire un véritable culte. Il n'a pas publié un seul ouvrage qu'il ne le lui ait adressé, avec cette suscription qui indique assez sa pensée : *Almæ matri.* Ce n'est pas sans émotion que l'on ouvre aujourd'hui ces livres et qu'on y retrouve la trace d'une main qui allait toujours s'affaiblissant. Il arrive un moment où ces mots touchants sont d'une main étrangère ; la maladie a saisi le corps, mais l'âme est toujours chaude et aimante. Qui le sait mieux que ceux qui, suivant une tradition qui sans doute est maintenue, allaient au renouvellement de l'année rendre hommage à d'anciens camarades dont l'illustration, en honorant l'école, jetait même un reflet sur les plus humbles de ses enfants. On revenait fier d'un accueil toujours bienveillant, et dans les veillées autour du poêle, dans la grande salle à peine éclairée, on redisait tous les incidents d'une visite à laquelle chacun aurait voulu assister et d'une conversation que chacun aurait voulu entendre ; et des sourires frais et jeunes répondaient au sourire pâle et faible qui, disait-on, avait éclairé d'un rayon de joie les traits fatigués de l'illustre paralytique.

Amédée n'est point élève de l'école, mais il a enseigné. Plus jeune que son frère, il a été saisi et entraîné par lui dans la vie et dans l'étude; la discipline du travail à laquelle l'aîné

s'est formé dans l'école, le cadet l'a pour ainsi dire reçue toute faite ; il n'a eu qu'à la reconnaître et à s'y plier ; et l'on pourrait dire qu'élève de son frère, il l'est encore de la maison où ce frère a vécu et où, par l'examen des sources, renaissait l'histoire. Mais comme ces jeunes gens ont marché vite ; et comme, agitée par la main de ces travailleurs intrépides, l'étincelle sacrée est devenue le brillant flambeau qui a éclairé nos origines ! L'histoire des Normands, d'Augustin, c'est en partie celle des Français ; et celle des Gaulois, d'Amédée, c'est la révélation de nos premiers titres à l'estime du monde. Ce livre des Gaulois a paru en 1828, et c'est cette même année que le ministère libéral de M. de Martignac envoya Amédée à Besançon et lui confia dans cette ville la chaire d'histoire de la Faculté des Lettres. L'historien déjà célèbre n'avait point les grades universitaires, mais il avait le talent qui les conquiert ; ses collègues le firent bientôt leur égal, et le nouveau docteur posséda sans conteste une place dont il était deux fois digne, et par son titre et par ses succès.

On se souvient encore à Besançon de son cours, car il est des auditeurs qui lui survivent. La salle était trop petite pour contenir tous ceux qui voulaient l'entendre, et l'opposition, sourde, il est vrai, mais réelle, qu'avait soulevée sa nomination, ne fit que rendre ses amis plus empressés, et ses admirateurs plus vifs et plus chauds. De quoi aurait-il parlé, si ce n'est des études qu'il avait déjà faites et qu'il poursuivait, de l'Empire romain, de la Gaule avant que cet empire l'eût conquise et de la Gaule après la conquête et la soumission ? Admirable sujet, bien digne de saisir les esprits dans une ville et dans un pays qui sont tout à la fois si celtiques et si romains, où l'on ne peut creuser le sol sans qu'on y découvre les traces des luttes de l'indépendance et les débris de cette civilisation puissante dont le nom dit assez pour la gloire des vaincus et des vainqueurs, de la civilisation gallo-romaine. M. Thierry enseignait au pied de l'ancien *oppidum*

des Séquanes, à peu de distance d'une voie romaine, d'un aqueduc, d'un Champ de Mars, d'un théâtre, bien mieux, d'un Capitole. Quelle admirable scène pour un jeune professeur de trente-un ans, dont le souffle puissant faisait revivre les anciens jours, en ranimait les héros et, avec eux, des hauts faits dignes d'une éternelle renommée !

Mais le maître avait la mémoire aussi vivace que les auditeurs. Nous l'avons vu dans un voyage qu'il fit à Besançon, quelques années avant sa mort, se donner le plaisir de remonter le cours de sa vie et assister de nouveau à une année de sa jeunesse. Il est venu à l'Académie universitaire ; il est entré dans la salle de la Faculté des Lettres, et il a dit joyeusement que rien n'y était changé : c'étaient bien les mêmes boiseries sans ornements, le même parquet mal joint et les mêmes chaises de bois pour un public que le luxe n'a jamais attiré. Il a gravi les trois marches de la vieille estrade, touché l'ancienne table et consulté de l'œil une pendule Louis XV, le joyau de la salle, qui, placée dès la création de la Faculté, a marqué et marque encore les heures de tous les cours, et que lui-même, tout en parlant, il avait sans doute plus d'une fois consultée du regard. Ainsi, comblé d'ans et d'honneurs, il se retrouvait au début de sa carrière : il se revoyait jeune, déjà connu par un heureux livre, écouté, applaudi par un public enthousiaste ; une joie sereine brillait dans ses yeux ; tout ce que la vie, quarante ans auparavant, lui avait promis, elle l'avait tenu ; sa féconde jeunesse avait dignement préparé la gloire de la maturité et de la vieillesse.

Créateur de l'enseignement de l'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, de l'enseignement supérieur, M. Thierry se rendait compte mieux que personne de cet enseignement. Son premier souci, en arrivant à la Faculté, avait été sans doute de devenir, par ses titres, l'égal de ses collègues ; mais il en avait eu un second, au moins aussi vif, celui d'étudier ce qu'ils faisaient, d'apprécier leur méthode et leur talent, de les juger en un mot, et, par suite, de se juger lui-même, de

bien établir ses forces et de déterminer la tâche que lui imposaient la chaire qu'il occupait, la confiance que lui avait témoignée le ministre, M. de Martignac, et l'attente d'un public qui, sur le bruit de son nom, se pressait au devant de lui. Je n'oserais dire qu'il voulût et qu'il pût faire mieux que les autres, bien que j'en sois tenté, mais au moins j'affirme qu'il fit bien ce qu'il avait à faire et que son cours fut vraiment supérieur. Au lieu même où il a enseigné, il nous disait quelles questions il s'était posées, avec quel soin il les avait méditées, et quelles solutions il s'était données à lui-même. C'était encore professer, et plus d'une fois depuis, à Paris, dans son salon, nous avons eu la bonne fortune de l'entendre revenir sur un sujet qui lui prenait le cœur, disait-il, et il nous félicitait de faire depuis longtemps et d'avoir longtemps encore à faire ce qu'il n'avait fait lui-même que trop peu de jours.

Avec quelle avidité on l'écoutait! C'est qu'en effet il traitait et décidait une question bien controversée dans notre cher pays, sur laquelle se produisent les idées les plus différentes et les plus autorisées; et combien était précieux l'avis qu'il motivait en racontant, avant de conclure, les phases diverses qu'avait suivies sa pensée, ou, pour mieux dire, la discussion qu'il avait ouverte en lui-même.

Il dégageait d'abord l'enseignement supérieur de l'histoire de tout ce qui n'est pas lui; et c'était l'occasion de marquer de traits incisifs les autres enseignements: le primaire, qui n'est que l'enchaînement bien régulier des faits principaux, la charpente, pour ainsi dire, de l'édifice; le secondaire, où les faits, plus complètement expliqués, s'entourent de leurs causes et de leurs conséquences, enseignement purement dogmatique, toutefois, où rien d'incertain, rien de discuté ne se rencontre; on affirme le vrai reconnu et rien autre. De jeunes esprits qui travaillent sont comme de jeunes arbres qui poussent; il leur faut, pour qu'ils ne dévient pas, des appuis bien droits qui s'élèvent sans courbures et sans nœuds.

Mais l'enseignement vraiment supérieur se rencontre-t-il immédiatement au delà de l'enseignement secondaire? On peut en douter. Un enseignement qui prend les jeunes gens au sortir des colléges, qui les prépare à une carrière, à une fonction, revêt un caractère professionnel, et quelqu'élevé qu'il soit, par le but pratique qu'il reconnaît, par l'utilité qu'il s'impose, il reste en dehors des pures et hautes spéculations. Il conduit à des examens, il a dès lors un programme à remplir; sa marche est tracée d'avance, et le besoin d'arriver presse toujours ses pas. Ce n'est plus de la science pure, désintéressée; c'est de la science nécessaire qui aboutit à un résultat; elle est contenue dans ses élans, dominée par l'attente d'une fin d'exercice: il y a un échec à éviter, un succès à obtenir. C'est l'enseignement de nos écoles spéciales dont il est inutile de rappeler les noms, glorieux du reste; c'est celui de nos Facultés de droit et de médecine, et dans une certaine mesure de nos Facultés des lettres et des sciences. M. Thierry proposait un mot nouveau que nous accepterions volontiers, il le disait secondaire-supérieur; et lui qui connaissait si bien l'Allemagne et ses maîtres, il ajoutait que c'était l'enseignement d'au delà du Rhin. Qui contredirait ce jugement parmi ceux qui savent que dans les pays allemands, qui manquent presqu'entièrement d'écoles spéciales et où les gymnases ne possèdent pas les hautes classes de nos lycées, les jeunes gens complètent et achèvent dans les Universités leurs études secondaires avant de se livrer aux études professionnelles? De là le grand nombre des étudiants, et cette prospérité scolaire que l'on envie pour nos Facultés.

On sait que les maîtres allemands se plaisent à initier leurs meilleurs élèves à leurs études personnelles, à leurs travaux de cabinet et de laboratoire. C'est ici plus que de l'enseignement, c'est une communion de recherches qui fait monter l'esprit jeune de l'élève à la hauteur de l'esprit mûri du maître, qui détermine des vocations, fait surgir le talent, parfois même le génie. Cette communion bienfaisante s'établit chez

nous comme à Berlin où à Tubingen; c'est elle qui excite aux nobles entreprises, qui facilite les grandes découvertes. La science passe comme un flambeau des mains du maître dans celles de l'élève, et toujours placée plus haut, elle brille d'un éclat d'autant plus vif qu'elle est plus solidement fixée, et ses rayons emplissent un domaine qui est mieux connu à mesure qu'il s'étend davantage.

Mais, ajoutait M. Thierry, c'est dans les cours publics que se produit réellement l'enseignement supérieur; là seulement on sait ce qu'il est, on le donne tel qu'il doit être; on n'a nul souci d'examen à passer, d'épreuves à subir, de recherches à faire sur tel ou tel point spécial L'enseignement consiste en un sujet bien choisi, bien limité, ni trop vaste ni trop restreint, qui n'est ni trop connu ni trop ignoré. On le prend au point où la science l'a porté; on s'entoure pour le traiter de toutes les ressources qui peuvent le féconder: documents originaux, travaux spéciaux, rien n'est omis; on utilise tout ce qu'ont fait les devanciers, et sur quelques endroits que l'on a fouillés soi-même, on s'applique à apporter quelque pierre nouvelle à l'édifice. On ne saurait traiter à nouveau tout le sujet; mais çà et là on établit une observation neuve, une explication inconnue; on répare un oubli, on corrige une inexactitude, et en définitive on imprime à l'ensemble du travail une marque personnelle. Suivant l'expression de M. Thierry, on organise un corps avec des lambeaux et on y fait descendre une âme

La tâche ainsi comprise n'a-t-elle pas son vrai mérite et son originalité propre, et en l'accomplissant ne rend-on pas de réels services? N'est-ce donc rien que de provoquer l'attention d'une ville intelligente sur une grande époque de l'histoire de l'humanité, d'éveiller la curiosité, d'exciter les esprits, de remuer des idées? Ne porte-t-on pas ainsi les hommes vers l'étude, ne les entraîne-t-on pas dans son propre mouvement, n'est-on pas leur guide, et parfois ne devient-on pas leur maître? Que de travaux, qui n'auraient jamais

vu le jour, sont ainsi déterminés! Tout au moins que de loisirs sont ainsi soudainement et bien remplis, que d'ennuis évités et que de peines épargnées! On n'a que quelques élèves, mais on a de nombreux amis, et il se forme une communauté d'impressions, de sentiments, d'idées qui, pour naître dans un cours public, n'en a pas moins du charme et de la durée.

Il est bien malheureux qu'une voix si bienfaisante soit trop tôt tombée; dans les temps que nous traversons, quelles n'auraient pas été sa puissance et son action! M. Thierry a eu sa place dans nos conseils et nos assemblées politiques; il s'y était fait homme d'Etat, et il y a défendu les plus nobles causes. Il aurait soutenu l'enseignement qu'il avait si bien compris et si bien pratiqué, et en acceptant d'heureuses améliorations, il aurait peut-être arrêté des changements trop prompts et calmé de trop vives impatiences, qui parfois détruisent au lieu de réformer. Son exemple aurait ouvert les yeux et convaincu les esprits.

Il fallait que M. Thierry fût naturellement professeur pour s'être tant attaché à l'enseignement, car il ne l'a exercé que quelques mois. Nommé par M. de Martignac, il est tombé avec lui; le nouveau ministère de M. de Polignac l'a mis en disgrâce; bien plus, il l'a persécuté. Les portes de la Faculté se sont fermées, puis celles de la ville, puis, il faut bien le dire, celles même de la France. L'ardent et généreux professeur dut chercher un asile en Suisse. La Révolution de 1830 l'a rappelé, et un nouveau ministre, professeur et historien lui-même, juste appréciateur du talent, M. Guizot, fit de l'exilé un préfet, et de l'homme de lettres un homme politique. Il avait lui-même un jour perdu sa chaire, et il offrit à son ancien collègue la revanche que lui-même avait prise.

Il s'était trouvé à Besançon des hommes assez jaloux pour précipiter le départ d'un rival en réputation; M. Thierry s'amusait à le rappeler, et, plus tard, quand il les rencontra à l'endroit même où s'était exercée leur mauvaise volonté, il sourit avec finesse et bienveillance. Il était membre de l'Insti-

tut, sénateur ; on s'inclinait alors devant lui, et les saluts empressés témoignaient sinon d'un sincère repentir, du moins d'une sincère confusion.

La persécution n'avait fait que consolider en M. Thierry son affection pour ses anciens auditeurs et leurs descendants. Il aimait les Bisontins ; il les attirait à lui et les soutenait dans leurs travaux. Il était entré dans la *Société d'Emulation* et s'honorait d'un titre qui lui avait été spontanément offert. Président de la section d'histoire dans la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, il encourageait tout ce qui venait de sa bonne ville, comme il disait : hommes et travaux étaient bien accueillis ; et quand les récompenses méritées avaient été reçues, les assises savantes terminées, après les réceptions officielles et complètes, il tenait chez lui une réception franc-comtoise où les travailleurs amis, réunis à sa table et dans son salon, recueillaient, dans ces causeries aimables où il excellait, des félicitations motivées pour le passé, et pour l'avenir des conseils, des encouragements efficaces, et de ces inspirations puissantes qui déterminent le travail. Qui ne le sait à Besançon, qui ne ressent en cette ville, pour l'homme et l'écrivain que nous regrettons, de l'affection, de la reconnaissance et de l'admiration ?

EN ALLEMAGNE

1877

Par M. Jules-F.-U. JURGENSEN.

Séance publique du 13 décembre 1877.

Un boulevardier prétendait, sous Louis-Philippe Ier, avoir découvert la rive gauche de la Seine parce qu'il hasarda sa promenade jusqu'à l'Odéon d'abord, puis à la rue Cassette.

Bien que le baron Haussmann ait quelque peu entamé la cuirasse classique du Paris de Saint-Sulpice, de Vaugirard, — de ce Paris de l'immobilité apparente, de la dévotion soigneuse, de la tranquillité relative, qui s'étend ou qui s'étendait depuis le quartier du Luxembourg jusques et y compris le faubourg Saint-Germain, — il ne lui a pas enlevé son antique physionomie.

Pour avoir constaté que ses congénères d'outre-Seine diffèrent essentiellement de mœurs et d'allures avec les naturels des arrondissements de la Bourse et de l'Opéra, le spirituel explorateur a-t-il poussé bien loin les recherches que comportaient ses découvertes ?

Et quand nous nous serons dit à satiété que la race allemande est, en divers sens, l'opposée de la nôtre — l'étude passera-t-elle pour achevée ?

I

Il ne s'agit pas de « découvrir » l'Allemagne......; mais on oublie vite en beau pays de France. Un peu de réflexion ne messied pas en certaines occurrences. — Les trop nombreux missionnaires envoyés par la Germanie ne nous dévoilent pas

les meilleurs secrets d'outre-Rhin ; ils s'abstiennent — et pour causes — de prêcher ici leurs maximes. Se bornant à les mettre en pratique, ils vivent bien — un peu à nos dépens — sans contredire à rien ouvertement et sans chercher à convertir personne. Ils ont souvent noté dans ce pays la configuration tout extérieure des choses et calculé leur valeur intrinsèque. Quant à leur portée extrinsèque, ils essaient de l'amoindrir en en prenant pour eux-mêmes, à l'ombre de leur gros sabre ou de leur feinte innocence, tout ce que leur robuste constitution leur permet d'en charger.

Solides et larges d'épaules, ils cachent un petit cœur dans un thorax puissant, n'ayant compris la France, en tant que peuple, qu'à partir de 1790 jusqu'à 1804 : alors la Révolution triomphante, personnifiée dans l'armée, leur apportait la délivrance. Ils profitèrent en ce temps du bienfait, quitte à renier tôt après le bienfaiteur.

L'égoïsme de cette nation est aussi profond qu'incurable ; s'il est cruel de périr ou de risquer de périr par excès de générosité, les revers de l'égoïste revêtent un reflet misérable qui devient, à lui seul, le plus inexorable des châtiments. Aussi que de soins pour se confiner dans le rôle de maître, dans le bien-être acquis ! — Que de précautions, que de cauteleuse prudence ! C'est à la fois admirable et effrayant.

Pendant que vous, Français, mes frères, vous vous divisez jusqu'à l'émiettement, nos voisins inquiets travaillent avec la plus incroyable minutie à se fortifier dans la position acquise. On le voit, on le sent sitôt sur la rive droite du « Nil de l'Occident (1). » — Ils en sont en 1790 quant au désir d'unité qui les travaille ; mais leur idéal, plus restreint que celui de nos pères, les porte à se retrancher dans leurs nouvelles lignes et à transformer la Germanie en un vaste fromage, y compris la Hollande et autres pays circonvoisins.

---

(1) Relire la *Marseillaise de la paix*, par Lamartine. — O poëte ! plein d'illusions fatales !.....

J'entends signaler parfois des socialistes allemands.......! Utopistes(1), que l'aristocratie militaire traite comme n'existant pas; car si quelques étudiants, cent rêveurs et cent mille déclassés, parlent de réformes sociales, s'ils envoient deux ou trois députés au Reichstag, ceux-ci n'y proclament qu'à de rares intervalles et timidement leurs principes. Il leur arrive même alors d'être utiles au pouvoir, car ils votent assez volontiers les dépenses indiquées par le ministre de la guerre. Les préoccupations sont tournées vers l'incessant désir de devenir encore plus redoutables, d'être mieux armés, de se maintenir à la tête de toutes les « améliorations » offensives et défensives.

Il y a, sur ce point, accord tacite et touchant entre les diverses classes de la société allemande. On gémit bien quelquefois — mais on paie, mais on approuve, mais on marche. Et quelle discipline, grands dieux ! — une passivité des subalternes à rendre jaloux des automates.

Nous ne serons pas assez injuste pour ne pas reconnaître que cet état de choses offre au pays des avantages appréciables. La régularité, par exemple, s'acclimate en Allemagne. Les administrations en général, celles des voies ferrées entre autres, sont citées comme modèles. La politesse y est enseignée, puis exigée de la part des employés. L'ordre règne dans ce monde-là. Cela se constate, cela s'éprouve. La rigidité prussienne a déteint sur tout ce qui porte l'uniforme, même le plus pacifique.

Quelque plainte se produit par-ci par-là, de timides regrets percent à l'occasion — mais, au fond, il n'y a aucune illusion à se faire : du nord au sud l'orgueil national se complaît dans le sentiment même de cette rigidité vigilante. On en subit les inconvénients avec une sorte de patriotique satisfaction.

Le moderne Germain sait qu'il détient des provinces mé-

---

(1) Les applications de leurs principes, heureusement, ratent comme leurs revolvers.

contentes de son joug. Il est de nature conquérante et absorbante (1), médite de prendre encore et de garder.

Le Slesvig n'a pas assouvi ses ambitions maritimes; la Silésie n'a pas oublié l'ancienne Pologne; la possession de l'Alsace-Lorraine n'a pas calmé une haine héréditaire. — Le martyre plus ou moins militant des prisonniers se dresse comme un garde-à-vous continuel qui tient le vainqueur en éveil.

On ne le saura jamais assez en France ni ailleurs, on n'y pensera jamais trop. L'Allemagne victorieuse est plus vindicative encore que l'Allemagne d'avant 1870. Semblable au tigre qui gronde pendant son repas, elle a des souvenirs qui l'irritent et de vagues appréhensions qui la tourmentent.

Partout des casernes, partout des champs de manœuvres. Le vieux roi de Prusse, jeune empereur, soldat à l'âge de treize ans, court, à quatre-vingts, de Cologne à Carlsruhe, à Francfort, à Berlin, pour y passer en un seul automne, en pleine paix, plus de deux cent mille hommes en revue. Et croyez qu'il ne s'agit nullement de fêtes militaires, mais d'exercices couronnant de longues et dures écoles et qui servent à l'enregistration de résultats dès longtemps préparés.

Le bon goût voulait qu'on crût, jadis, à la bonhomie allemande. L'avis a changé là-dessus — et par de trop bonnes raisons. Ressuscité, le *bonhomme* La Fontaine pourrait écrire une fable sur ce sujet, lui qui, semblablement, jouissait d'une réputation de bonté candide quelque peu usurpée. Il n'aurait qu'à se mettre en scène pour montrer qu'un mouton peut berner tout le monde.

A entendre la conversation des salons, des wagons, des chaumières, on garderait encore un reste d'illusions en ce

---

(1) Aux Etats-Unis, par exemple, il s'infiltre au cœur même du pays. Sous la pression de l'opinion allemande, le général Grant, en 1870 et 1871, prit ouvertement parti contre la France, et ne négligea pas une occasion d'offrir ses félicitations au vainqueur. Pourtant le peuple américain n'était certes pas hostile à ses anciens colibérateurs et alliés de 1776.

qui touche aux vertus humanitaires du peuple allemand, à son constant amour de la paix. Ils se disent, en effet, avec spontanéité, *animés des meilleures intentions*. Cent fois interrogé à cet égard — ayant eu constamment l'honneur d'être reconnu comme Français pendant mon voyage — je n'ai entendu que des protestations de sincère amitié. J'y ai répondu avec une politesse si imperturbable qu'elle ne pouvait décourager les manifestations, sans me donner l'air d'y ajouter toutefois une croyance absolue. Et les protestations de recommencer alors! — Si jamais vous vous trouvez à semblable aventure, je pense que vos réponses définitives ressembleront fort aux miennes, à savoir que si réellement la cordialité allemande à l'endroit de ses voisins était sincère, c'en serait fait pour toujours des querelles d'antan, car la France, elle aussi, aime la paix et la souhaite éternelle.

Alors se produisait — inévitablement — une dernière question, toujours identiquement posée : « — Mais l'Alsace-Lor-» raine? » — « Vous êtes trop avancés en esprit démocratique » pour détenir perpétuellement des provinces qui regimbent » contre votre autorité — et trop intelligents de vos intérêts » directs pour créer le dangereux parti des *Allemands malgré » eux*.

» L'Alsace, la Lorraine, le Slesvig redeviendront libres de » leurs destinées, parce que vous le voudrez vous-mêmes. »

Une invariable grimace répondait seule à l'énoncé d'un aphorisme que le temps seul viendra confirmer.

Et je pensais au mot prêté à Pitt : « Si la France marchait » cent ans dans sa voie, sans révolutions, elle serait assez riche » pour acheter le monde. »

II

Y a-t-il ce qu'on est convenu d'appeler des *vertus allemandes*? Les uns répondent : c'est selon. Pour moi, j'y crois; j'affirme leur existence.

Y a-t-il des *vices allemands?* Oui — si l'égoïsme national et individuel, poussés à l'extrême, peuvent être rangés parmi les vices. — Cet égoïsme engendre une vanité puérile, sotte et tenace, d'un genre très particulier.

« Nos amis les ennemis » (ainsi qu'en sa bonne humeur les appelait Béranger) monopolisent à leur façon le privilége de la vertu par excellence. Il n'y a pas pour eux la Foi, l'Espérance et la Charité. Il y a une Foi allemande, une Charité allemande, une Espérance allemande. Il y a la candeur allemande, la simplicité allemande, la bravoure allemande, symbolysée par l'artillerie Krupp probablement; la sobriété allemande, la bonne foi allemande, la fidélité allemande et cent autres qualités — nationalisées, germanisées à leur profit et à leur usage exclusif.

Je n'ai pas ouï parler du désintéressement allemand. Peut-être sont-ils trop modestes pour l'afficher, car il y a aussi une modestie allemande. Veuillez m'en croire néanmoins, elle cache mal une suffisance aveugle.

Leur foi allemande s'étaye de sabres et de canons d'acier fondu, bravement exposés à Paris en 1867 et qu'on a jugés inutiles pour l'exposition de 1878 — leurs mérites étant connus.

La charité allemande n'a de rapport avec celle de saint Martin qu'en ce que ses adeptes prennent tout entier le manteau du voisin pour en couvrir la nudité allemande, moins belle à voir que beaucoup d'autres.

Quant à leur espérance, elle n'a que des objectifs très directs, leur saint Martin à eux, je veux dire Martin Luther, ayant préparé une religion allemande qui a surtout servi des intérêts allemands.

La candeur des naïves paysannes badoises, bavaroises ou hessoises laisse un tantinet à désirer, si l'on en juge par de brutales statistiques, récemment et officiellement publiées (1).

---

(1) Les districts où le quart, le cinquième et le dixième des nou-

Il est de notoriété constante que dans les campagnes, une fiancée, digne protectrice des petits Romulus et Remus de la contrée, apporte souvent en dot ses gains deux ou trois fois répétés. — L'époux sait que l'heure du berger a sonné pour d'autres aux clochers d'alentour. Il n'en promet pas moins, au moment psychologique attendu par lui, d'être un digne champion de la fidélité allemande. — Ne tâte-t-il pas l'argent?

La simplicité et la sobriété risqueraient fort de se démoder si le pays était plus réellement riche qu'il ne l'est. On se contente de ce qu'on a. Mais je me suis laissé conter que des flots de la liqueur blonde (il y a aussi une boisson nationale) ne remplacent que très imparfaitement les libations de 1870 et 1871 en pays envahi. Les souvenirs qui hantent les gosiers tudesques, souvenirs dont s'entretiennent ceux-là même qui n'ont appris l'histoire contemporaine que par les récits des camarades, constituent pour la France un danger doublé d'une menace. Le phylloxera fait trembler par contre-coup les citoyens du pays où ne fleurit pas l'oranger et où coule avare le jus de la treille. — En passant, notons que les vignobles rhénans et wurtembergeois n'ont été qu'effleurés par l'insecte ennemi de Bacchus. — La culture, en Allemagne, presque partout, est soigneusement conduite. Certes, on donne à la terre des soins laborieux et entendus — mais le sol, en Prusse, dans les Saxes, au nord de la Bavière, n'a pas la richesse de celui de Baden et du bassin rhénan. — Le froment se récolte, mais il est court de tige, étiolé. Les fruits

---

veaux-nés sont inscrits sous la rubrique : « enfants naturels » ne sont pas rares.

A Berlin, un cinquième environ depuis 25 ans. A Munich, de 1854 à 1864, sur 49512 naissances, les illégitimes figurent pour 23714.

A Berlin, à Dresde, à Leipzig — la prostitution, le commerce des livres et images obscènes, revêtent un caractère audacieusement scandaleux. A Francfort, les maisons de « tolérance, » quatre fois fermées ou interdites, vont être rétablies, ce qui est considéré comme un progrès relatif, à juste titre.

sont moins beaux qu'en France, à peine comparables comme taille et comme saveur. Le gibier poilu pullule presque partout. On voit les lièvres courir devant les bataillons qui exécutent les manœuvres d'automne, dans la campagne, cela à deux ou trois kilomètres d'une ville. — Les chasses se louent assez cher, mais le paysan se plaint quand même. Il aide nuitamment aux dégâts des chevreuils et des lièvres pour se faire indemniser après expertise. Malgré cela, les fermiers de chasse font encore de jolies affaires et vendent pour Paris, à la saison, des centaines de cerfs et de chevreuils, des milliers de lièvres. Les seigneurs afferment volontiers leurs domaines aux riches bourgeois des villes, et ceux-ci mènent joyeusement, de septembre en janvier, une plantureuse vie cynégétique : le costume tyrolien demeure en faveur auprès des Nemrods de la Zeil (1), du Jungferstig (2), des Linden (3) et de la Bismark's-strasse (4).

Un avantage précieux dont jouissent les citadins de maintes résidences allemandes, c'est celui de se promener librement dans les parcs royaux ou ducaux qui se comptent par centaines de Hambourg à Vienne, de Dantzig à Bâle. — Plantés d'arbres séculaires, merveilleusement entretenus, coupés de ruisseaux et d'étangs, ornés de coquettes maisons garnies d'écorce, ils affectent pourtant de libres allures de grande forêt et conservent une crânerie, un air de liberté. Celui de Weimar, tout ému, peuplé encore des souvenirs se rattachant à Gœthe, à Schiller, à Charles-Auguste et aux femmes charmantes qu'aimaient ces hommes de génie, est splendide entre tous. Je m'attarderais volontiers avec vous sous ces ombrages historiques, sous lesquels je me répétais l'alexandrin du sublime poète des *Contemplations :*

« Etant partout chez Dieu, je suis partout chez moi. »

---

(1) Principale rue commerçante de Francfort.
(2) Quais du Hambourg élégant.
(3) A Berlin.
(4) A Carlsruhe.

J'aurais peut-être d'intéressantes choses à vous narrer....; ce sera pour une autre fois. Occupons-nous d'observations moins attrayantes — mais plus directement utiles.

III

Nous savons tous dès l'enfance qu'il existe une science allemande, placée à part de la *science* proprement dite. Il y a, par-dessus le marché, une philosophie à l'allemande, qui laisse place à d'autres consolations. On en use sans en abuser, de l'autre côté du Rhin, opposant système à système, car on y prise surtout les réalités. Elles compensent les ennuis causés par la nébulosité de maintes théories hégeliennes ou sous-hégeliennes. Mon lecteur a pu s'apercevoir de mes soins à rendre hommage à qui de droit. S'il me suit jusqu'au bout, il verra que je sais m'incliner devant les supériorités ennemies.

Toutefois, si les établissements scientifiques abondent, si bon nombre d'entre les Universités jouissent d'une juste renommée, si la plupart des écoles secondaires sont à la hauteur de leur mission, il ne semble pas moins équitable et nécessaire d'énoncer à ce propos deux restrictions.

Par le monde, de regrettables préjugés ont cours.

Il a été constaté, en Suisse peut-être mieux et plus sûrement qu'ailleurs, combien les licences accordées en Allemagne le sont quelquefois à trop bon marché et dans quelle proportion les bataillons de docteurs munis de titres universitaires ronflants comptent les médiocrités notoires. M. V. Tissot, auquel je vous renvoie, est fort édifiant à lire.

Mais il est un autre point, non moins grave, à relever. L'Allemagne du Nord, les Saxes, la Prusse en particulier, ont été données comme réalisant l'idéal d'une excellente instruction primaire. De l'Autriche, de la Bavière, de l'est du Wurtemberg, il n'était pas question, puisque ces pays comptent jusqu'à 70 p. 0/0 d'illettrés (1).

(1) D'après le Dr Scherr, professeur au Polytechnicum fédéral, à Zurich

Or, ma surprise a été complète lorsque j'ai dû me convaincre : la réputation allemande, sous ce rapport, en France et à l'étranger, est usurpée (1).

Mes visites dans les villages m'ont édifié et je m'inscris en faux contre les vanteries imméritées prodiguées aux écoles prussiennes. Si l'on peut en signaler de bonnes — et en quantité — il y en a de pitoyables, et il n'y en a point du tout dans un grand nombre de districts et de cercles.

L'instituteur, chichement payé, n'occupe pas, dans la hiérarchie sociale, la place à laquelle il a droit. Il ne sait, dès lors, pas inculquer à ses élèves le sentiment de vulgaire dignité qui semble parfois manquer à la population des classes inférieures.

Même dans les pays riches comme Baden, les Hesses, Nassau, le paysan reste affaissé, passif, craintif, imbu de terreur féodale sous le fil télégraphique dominant le sillon. Ses enfants courent nu-pieds avec les troupeaux d'oies pataugeant dans les mares du village.

La maison rurale ne revêt que dans certaines régions rhénanes, autrichiennes ou bavaroises, un aspect d'aisance et de gaîté. Dans les Saxes, Weimar, la Prusse presqu'entière, elle est pauvre, souvent misérable à contempler.

Parcourant le grand-duché de Baden, un voyageur apprenait du postillon qui le conduisait à travers le pays que tel propriétaire mal vêtu et tristement assis au milieu d'une cabane bâtie avec de la boue pétrie et couverte de chaume, possédait une fortune de 80,000 florins.

Gœthe — génie cosmopolite et, en un sens, sans égal — fut frappé de l'état moral inférieur et précaire dans lequel s'agitaient les paysans, sujets de son ami le prince Charles-Auguste.

---

(1) Les plus avancés d'entre les pays européens, sous ce rapport' sont : le Danemark, la Suède, la Norvège, la Hollande, la Suisse et quelques provinces prusso-allemandes.

Né à Francfort en 1749, reçu docteur à Strasbourg, c'est-à-dire sous Louis XV, il fut frappé, dis-je, peu après son arrivée à la cour de Weimar, de la différence de vie, d'aptitudes, de caractère entre les populations d'Alsace et de l'ouest et celles du cœur et de l'est de l'empire. Adressant un mémoire au souverain, il lui proposait des réformes et des moyens de réforme ; mais, plusieurs années ensuite, il jetait le manche après la cognée, déclarant cette race de vassaux incurablement bête (dùmm).

Suivez à pied ou en carriole (1) la route qui mène de Weimar à Apolda et Iéna. A l'ombre d'assez vilains donjons mal recrépis, s'agite la gent agricole. Le village est sale, la femme négligée. Les enfants errent, jambes nues et sans couvre-chef ; le bétail malingre sort d'une écurie mal tenue ; le fumier, entassé à la diable, s'éparpille à quinze mètres de son centre.

Le paysan possède peu de terres à lui et, je ne sais pourquoi, souvent très distantes de son habitation. Le pays, monotone, appartient à perte de vue à l'être multiple qui s'appelle « herr baron, » et le baron fait travailler à la tâche ou à la journée hommes, femmes et enfants. Les machines agricoles, d'usage plus ou moins récent, lui appartiennent : les faucheuses à vapeur, les batteuses à vapeur fonctionnent en plein champ.

— « Sont-ce pour vous de bonnes amies, de véritables auxiliaires ? » demandai-je à plusieurs travailleurs.

— « Ach nein, im gegentheil » — « Non, bien au con-» traire, » répondirent-ils tous. — « Nous étions mieux payés » jadis et avions plus de journées fructueuses chez le sei-» gneur. »

Ce peuple, quoi qu'on en dise, est de plusieurs générations

(1) Une particularité à noter. Les véhicules de cette contrée, munis d'un timon à branche centrale unique, sont traînés par un seul cheval. attelé de côté.

en retard sur le nôtre, et l'inexorable et rude servage militaire auquel il est soumis ne le déniaisera pas. Le sergent-instructeur redresse le paysan sous la tunique de drap bleu, à coups de sévérité et à force de bourrades; on avachit son intelligence. Raide comme un piquet dans la cour de sa caserne, tendant la jambe et bombant le thorax quand on le pose sur le terrain de manœuvres, il sent au-dessus de lui, au camp comme aux champs, « herr baron, » le maître.

Personne ne regimbe. La classe moyenne maugrée faiblement, se soumet, en somme, par patriotisme ou par intérêt.

Voilà le triomphe visible et palpable de la manière forte, voilà comment on constitue un gouvernement solide au dedans et redoutable au dehors, conduit par un burgrave modernisé qui sait encore mieux qu'il ne le dit combien « la force prime le droit. »

Une parenthèse est ici nécessaire, sous peine d'être mal compris. Je m'explique donc.

Cette noblesse, dira-t-on, ne la représentez-vous pas tyrannique à plaisir?

Elle ne l'est pas, répondrai-je, dans ses actes directs et de par la loi. Au contraire, le souffle de la grande réforme sociale, les principes de 89 l'ont remise à sa place. Il y a des impossibilités de temps et d'époque qu'on éprouve malgré soi; on les subit, en bas comme en haut. Les classes élevées, en Allemagne aussi forcément qu'ailleurs, ont cédé, et souvent de bonne grâce, aux nécessités nouvelles. Mais la masse entière suit le mouvement sans l'avoir provoqué ni toujours compris. L'Allemand, taillant depuis plus de deux siècles ses habits à la française, taille aujourd'hui ses constitutions et ses codes à la moderne.

Les vieilles traditions, les habitudes féodales subsistent. « Enrichissez-vous! » s'écriait un jour le ministre Guizot parlant aux classes laborieuses. Or, même en France, chacun n'a pas saisi le sens intime de sa pensée.

J'ose la traduire : « *Emancipez-vous* toujours plus et tou-
« jours mieux par le travail libre, égaux en droits. »

Et cette parole s'adressait vraiment à des émancipés. Il matérialisait le « *sursum corda*, » moralisant l'idée de richesse et de propriété.

Le paysan français se sent-il inférieur, en tant que personne morale, à ses concitoyens de n'importe quel degré de l'échelle sociale ? N'est-il pas roi sur sa terre, dans sa maison, au sein de sa famille et ne se sent-il pas du bois dont on fait les maires, les conseillers municipaux, mieux encore peut-être? Son fils, appelé sous les drapeaux, n'a-t-il pas son bâton de maréchal dans sa giberne, presque un sceptre? *Ipsius atavus.*

Grande puissance, messieurs, que cette possession intime et fière de soi-même, cette altière conscience du *moi*, sans immixtion du *non-moi*, que ce sentiment inéluctable de sa valeur individuelle, que cette assurance profonde et digne de ses droits. Ceux qui savent y ajouter l'esprit du devoir ét l'abnégation patriotique sont les véritables fils des gentilshommes qui surent abandonner leurs priviléges particuliers pour en enrichir la France, et des citoyens qui voulurent servir la liberté sans en avilir l'usage.

Le peuple allemand a bénéficié sans lutte des conquêtes préparées par d'autres au nom de l'éternel Progrès; il ne se les est qu'imparfaitement appropriées.

S'agit-il d'une indignité de race?

Pas le moins du monde.

Et j'en fournis l'irréfragable preuve en citant le Suisse des cantons allemands ou le Tyrolien.

Le paysan schvytzois ou glaronnais garde une fierté native, fruit d'une longue pratique de la liberté, un esprit d'indépendance, un courage dans les jours malheureux qui l'élèvent à des sommets moraux éclatants comme les cimes immaculées de ses Alpes.

Avez-vous jamais observé au Hâvre, à Hambourg, un départ d'émigrants? Rien qu'à l'expression des visages, à la

sûreté du regard, à la flasque et passive résignation des uns, à l'esprit d'initiative des autres, vous reconnaîtriez à quel point les descendants de Tell sont demeurés des libérés de l'Empire, à l'âme indomptée — et vous ferez le triage.

IV

Le Saint-Empire ressuscité n'a pas pu, n'a pas su ou n'a pas voulu anéantir dans son sein tout vestige de la vie provinciale, non plus que la souveraineté de quelques-uns d'entre les anciens confédérés du royaume de Prusse. D'ailleurs l'expérience faite au Hanovre doit le rendre prudent. La capitale du roi Georges présente aux yeux de l'étranger, à son arrivée depuis la gare, l'une des plus majestueuses places de l'Europe. Palais, jardins, statues, jets-d'eau, perspectives, rien n'y manque. Par une rue vraiment imposante, on débouche dans cet admirable square. Par une voie non moins splendide, on en peut sortir. Mais si, las d'admirer, et tout entiers sous le charme de votre première impression, vous tenez à visiter d'autres quartiers de la ville, votre déception sera d'autant plus marquée que le début vous aura promis autre chose; le reste est pauvre, mesquin; de la brique partout, des chevrons penchés, c'est quasi lamentable.

Au point de vue politique, même phénomène. L'armée prussienne, l'administration prussienne, les effigies prussiennes partout. La plèbe est soumise, elle affecte l'air résigné... Elle hait le conquérant, elle le conspue, elle l'habille volontiers des épithètes les moins flatteuses.

Le manuel de géographie distribué à plusieurs cent mille exemplaires dans les collèges primaires prussiens dit textuellement : « La Belgique, le Luxembourg, la Suisse, la Prin-
» cipauté de Lichtenstein, le Danemark et l'Autriche alle-
» mande, sont des annexes de l'Allemagne, ayant appartenu
» jadis à la confédération germanique et constituant, en outre,
» ses frontières naturelles. »

Ces prétentions exorbitantes, ces allégués mensongers (en ce qui concerne la Belgique et le Danemark, tout au moins, puisque ces royaumes n'ont jamais scellé de lien politique avec la diète de Francfort) ces prétentions ambitieuses, dis-je, tombent devant l'opiniâtreté de certains princes et de certaines provinces englobées à l'heure présente. La Prusse s'en console, parce qu'il lui reste les hommes qui deviennent ses soldats et qu'elle perçoit les principales contributions. Au prix de ces avantages, elle abandonne volontiers aux anciens titulaires couronnés l'innocente administration de vastes étendues de territoire.

Le Wurtemberg, la Saxe et la Bavière gardent encore des semblants de rois. Je sais aussi des ducs et des grands-ducs auxquels leurs soucis de généraux laissent des loisirs qu'ils occupent en signant, *motu proprio*, des décrets princiers. Fantômes de souverains! ordonnances puériles ou grotesques! Et leur peuple lit sans rire, et les sujets obéissent sans murmurer! Cela pèse si peu!

D'ailleurs, à Munich, à Gotha, à Weimar, à Dresde, le foyer des théâtres, les salles de concerts, les brasseries, les hôtels, n'ont-ils pas, à côté des bustes ou des vastes portraits lithographiés du kaiser Guillaume et de son auguste fils, l'ancien hôte des Tuileries en costume de feld-maréchal, de petites photographies du cru représentant le duc, le roi, en costumes prussiens? Ces images établissent la juste proportionnalité des choses.

Pendant mon séjour à Weimar, il parut une ordonnance édictant une amende (assez forte pour les récidivistes) frappant les pianistes qui se permettraient de faire entendre leur instrument les fenêtres ouvertes. M. A. Karr, que le meuble sonore chéri des portières agaçait au point de l'avoir incité à fulminer une sortie contre le piano-*morbus*, M. Karr applaudirait peut-être..... Pourtant M. l'abbé Liszt habite Weimar. Mais enfin, n'est-ce pas du dernier bouffon? Voici qui l'est moins : de par la volonté expresse du *souverain*, défense ab-

solue de bâtir une seule fabrique dans la ville et dans un périmètre de plusieurs lieues. Le successeur de Charles-Auguste, l'ami de Gœthe, n'aime pas l'odeur de la houille et la vue des longues cheminées.

Eh bien, le peuple obéit, la Chambre obéit (oui, messieurs, la Chambre !) C'est concluant, n'est-il pas vrai ? Les incidents parlementaires n'ont pas de gravité là-bas.

Je sens, pour mon compte, qu'en présence d'une interdiction pareille, grâce à mon sang normand, deux fois mélangé de sang gaulois, je finirais par trouver des charmes à la *Mandolinata* exécutée à quatre mains et de sérieuses beautés architecturales aux plus méchantes usines.

A Gotha, le théâtre n'ouvre ses portes que le jour même de l'arrivée du duc et les ferme le lendemain de son départ.

S. A. Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, compositeur de musique, passe trois mois de l'an à Gotha, trois à Cobourg, trois en villégiature à Reinhardsbrunnen ou autres châteaux d'été, et le reste du temps en voyages artistiques. Il a séjourné pendant plusieurs semaines à Paris, au printemps dernier, avec son directeur des beaux-arts, pour adapter le genre du Louvre à un musée récemment édifié. Le duc Ernest obtint à l'Opéra français et à la Monnaie de Bruxelles des succès d'artiste dont il a fait hommage aux collections de ses Etats, leur livrant une couronne d'or et de lauriers à lui gracieusement offerte par ses interprètes français.

Par une série des plus étranges coïncidences, il ne se trouve jamais dans aucune de ses résidences officielles lorsque ses suzerains de Prusse y passent. Juste comme cela se pratique entre le kaiser de Berlin et le roi de Bavière qui, lui aussi, est fanatique de la musique, de celle de M. R. Wagner presque exclusivement.

On a l'admiration féroce outre-Rhin. Il est de mode, de bon ton suprême, dans le cénacle des admirateurs du dieu de Beyreuth, d'affecter pour Mozart, Haydn et Beethoven le plus transcendant dédain.

A Francfort, l'enthousiasme des spectateurs du *Tannhauser*, que j'y vis représenter le 4 septembre de la présente année (1877), atteint à des élans, à un paroxysme, d'un comique achevé. Au théâtre, c'est supportable, mais dans les salons quelques femmes expriment leur fanatisme par des phrases et des poses aussi neuves qu'hyperboliques. Et pourtant! et pourtant!!... Je vous jure que je ne pourrai plus revoir la Wartburg, même depuis Eisenach, sans pouffer de rire au souvenir des sept concurrents alignés, devant le prince et sa fille Elisabeth de Thuringe, pour disputer le prix de poésie amoureuse. Il y avait surtout, dans la collection, un certain prétendant aux faveurs de la noble héritière, costumé en roi de carreau, qui aurait déridé un condamné à mort. Daigne, mon bon ange, me garder de me poser en juge! mais, profane, je déclare qu'après l'ouverture, originale et dramatique, défalqués deux ou trois passages tirés à part (1) dans l'œuvre même, on ne peut, à l'audition et à la vue du *Tannhauser*, se sauver de l'ennui que par le grotesque des situations. Le dernier tableau, cynique imitation de l'acte final de la *Lucie* de Donizetti, sous le rapport des effets extérieurs et de la mise en scène, offre, musicalement parlant, une telle accumulation de cris, de dissonnances, d'exagérations maladives, que les auditeurs ne peuvent plus se regarder sans sourire.

M. R. Wagner s'est posé en contempteur de la France. Il affiche contre elle une haine qu'on prétend être comprise dans son système artistique et nécessaire à la perpétuation de son école. Pendant le siége de Paris, au bruit du sifflement des bombes, on a célébré le centenaire de Beethoven (2) en très grande solennité.

---

(1) La romance de l'*Etoile*, entre autres, page de la plus haute et de la plus suave inspiration. La *marche* et le *chœur* des Pèlerins trahissent une vulgarité de facture à laquelle l'auteur n'échappe qu'en devenant excentrique.

(2) Ce que je n'ai jamais compris — la plupart des biographes s'accordant à faire naître Beethoven à Bonn, en 1772.

Il y a un cosmopolitisme de bon aloi. Le génie a toujours droit au respect. Je suis heureux de nous sentir absolument dispensés d'en témoigner à l'auteur de pastiches incohérents, prétentieux, illustrés par une musique aux teintes baroques.

Je sais qu'on nous assomme d'un mot : « Vous admireriez, » si vous aviez compris. » Dieu sait pourtant qu'il serait doux de comprendre ; j'y tâchai sincèrement. En tout cas, je me console, puisque, sans le moindre effort, avec une joie sans cesse rajeunie, j'entends Mozart me parler, Beethoven m'enseigner, Haydn m'encourager, Schumann même me gourmander, puis me convaincre.

Admirateurs de Wagner, si votre dieu représente quelque chose, gageons qu'il pourrait bien s'agir de vos anciennes monnaies, dans l'inextricable dédale de vos délimitations intérieures.

Pour comprendre, j'attends donc une lumière nouvelle — cela sans la moindre impatience.

V

La monnaie d'empire existe, en effet : l'argent allemand, frappes récentes. Le système décimal est implanté dans les Etats soumis au sceptre de Berlin. Le mark vaut, au cours moyen, 25 sous. Il y avait, il y a encore des pièces de deux marks (les bis-marks), les thalers et la pièce de 20 marks, qui correspond au sovereign anglais.

Pendant la guerre, Francfort profita largement, par contrecoup, des embarras français et devint héritière de Paris, comme place de banque et de change (1). Il eût donc été plus simple et plus avantageux d'adopter le système français et d'entrer dans la convention monétaire qui étend ses effets en Grèce, en Italie, en Suisse, en Belgique et en France (2). Des

---

(1) Avec Bâle, Zurich, Genève, Bruxelles et Anvers.

(2) Avec le franc, l'Allemagne pouvait conserver ses relations nou-

considérations puériles firent rejeter cette solution, au détriment des véritables intérêts du pays. Les voisins n'ont rien perdu à cela, au contraire; mais cette consolation n'est suffisante pour personne. Vers 1871 et 1872, la frénésie du *génie* allemand ne connut plus de bornes. Ce fut épique. Le terrible chancelier, l'épée du cuirassier remise au fourreau, déclara une guerre implacable aux ennemis des siècles antérieurs; il s'en prit même aux vocables latins, celtes ou gaulois, subrepticement germanisés.

Défense à l'administration centrale des Postes de tolérer le mot *franco* sur les lettres et sur les paquets; prière transmise aux marchands de remplacer par des expressions tudesques les « délicatesses » françaises peintes sur leurs enseignes (c'eût été dommage, c'est parfois si réjouissant); défense aux coiffeurs de parler de « frisure, » aux « raseurs » de balbutier les syllabes exprimant le mot « perruque » et aux diplomates étrangers et indigènes de correspondre autrement que dans la langue de Heine (1), le célèbre hambourgeois.

Dans cette campagne, la victoire, un moment douteuse, finit par rester au bon sens. Le prince Gortschakoff répondit en langue russe aux dépêches écrites en allemand, et tout rentra dans l'ancien ordre. A Francfort, la bonne moitié des enseignes sont calquées sur les parisiennes, moyen commode de s'y renseigner, lorsqu'on est né sur les bords de la Garonne, et de repasser son vocabulaire quand, sur les rives de la Sprée, du Mein ou du Neckar, on fréquente assidument un cours de langue ennemie.

---

velles. Les deux Amériques, la Russie, etc., ont tôt après repris leurs correspondants parisiens.

(1) Né à Dusseldorf le 1er janvier 1800. « C'est pourquoi, disait-il, je suis le premier homme de mon siècle. » Henri Heine, célèbre littérateur, israélite d'origine, puis protestant. Il vécut à Paris pendant vingt-cinq ans, écrivit notre langue avec élégance. Il professait pour la France une vive et sincère amitié, ne ménageant pas les avertissements à l'égard de ses compatriotes.

C'est alors aussi qu'on créa l'Olympe germain, le peuplant des ombres de la reine Louise, du baron de Steinn, de Korner, de Blücher et *tutti quanti*, avec le Grand Frédéric pour Jupiter. On y réintroduisit jusqu'au farouche Arminius, ce protégé d'Auguste, cet ami de Varus, qui tailla ses légions en pièces après avoir joui sous son toit de l'hospitalité romaine (1). On voua aux gémonies la mémoire de l'empereur Henri IV pour s'être humilié aux pieds du trône pontifical. « Nous n'irons plus à Canossa ! » car les lauriers sont reconquis ! s'écria-t-on (2).

Les femmes partageaient à l'envi ces beaux élans. C'est dans cette période que l'une d'elles, entendant lire dans le VIIe chapitre de l'Ecclésiaste ce mélancolique aveu du Roi : « .. J'ai trouvé un homme entre mille, mais pas *une* femme » entre elles toutes, » exclama : « Quel dommage que Salo- » mon n'ait pas connu les Allemandes ! »

En dépit du mérite de ces dames, les Français, cela est constaté, ne voyagent presque plus en Allemagne depuis la guerre. Baden-Baden, Hombourg, Wiesbaden, etc., sont retombés en possession de leurs légitimes habitants. Affaire de tact et de convenance : la beauté des sites rhénans s'est, pour nous tous, voilée d'un crêpe.

Je n'ai pas rencontré un seul, je dis un seul, touriste français pendant mon voyage. Cependant la France est honorablement et laborieusement représentée là-bas. On m'assure

(1) Arminius tailla en pièces les légions de Varus dans les défilés du Teutbourg, contraignit Germanicus à abandonner la Germanie. L'an 19 de l'ère chrétienne, à l'âge de 37 ans, il fut empoisonné par l'un de ses compatriotes, son compétiteur. Il fut élevé au rang de dieu, sous le nom d'Irminsul.

(2) Querelle des investitures, en 1077. L'empereur d'Allemagne, Henri IV, fit d'abord déposer le pape Grégoire VII, en 1076, par la diète de Worms. — Excommunié, il vint implorer son pardon aux pieds du Saint-Père ; mais voyant celui-ci soutenir Rodolphe de Souabe, nommé empereur à sa place, il se vengea en créant un anti-pape, sous le nom de Clément III, en 1080, et prit Rome en 1082.

que pour la décoration des apppartements et des façades, l'ajustement des glaces, des lustres, des appliques diverses, et pour tout ce qui touche à l'ameublement des riches maisons récemment installées, on ne veut employer que des ouvriers de Paris. A Berlin et à Francfort, entre autres villes, on en compte actuellement un assez grand nombre.

A Francfort, les quartiers nouveaux ont un aspect tout parisien. Remarquons plusieurs hôtels construits en pierre blanche provenant des carrières de la Seine et de Seine-et-Oise.

Luxe inouï, exagéré sans doute, car le délire qui suivit le paiement des cinq milliards a été cause de plus d'une méprise, chèrement expiée ensuite. Le prix des immeubles, dans les centres importants, atteignit un taux exorbitant. L'esprit de spéculation se fourvoya, encouragea maintes tentatives insensées. L'amour d'un luxe faux nourrit la manie des jeux de bourse. Il a fallu en rabattre. Les maisons vides ou à vendre 25, 30 p. 0/0 meilleur marché qu'elles n'ont coûté se désignent par séries.

D'ici à deux ans, le théâtre neuf pourra s'inaugurer à Francfort. L'architecture en est assez réussie. Une ligne de fenêtres d'atelier, sous le dôme, dépare néanmoins cette construction. Un Pégase à larges ailes, en marbre de Carrare, couronne audacieusement, plutôt que gracieusement, l'édifice.

A propos de théâtre en construction, il m'a passé par le cerveau une idée originale. Est-elle venue à d'autres? Je ne sais.

Si, au lieu de toile, ou en substitution de celle-ci, on installait dans une rainure à double coulisse et formant bordure dorée, un miroir qui descendrait en guise de rideau, jouant dans ses portants, le spectacle des spectateurs, de la salle et des lumières, deux fois reproduit, aurait, je pense, un attrait singulier. Saint-Gobain fabrique aujourd'hui des pièces de vaste dimension ; on n'y jugerait pas impossible la réalisation de cette innovation.

Le directeur qui risquerait l'aventure pourrait braver la chance de monter une œuvre médiocre, car les entr'actes sauveraient peut-être le menu de la soirée, surtout en temps d'Exposition universelle !

Excusez cette digression qui n'a, je l'avoue, qu'un rapport très indirect avec mon sujet.

Du théâtre aux mœurs, il n'y a que la main. Je serai bref sur ce chapitre, pour n'avoir pas à tout dire. La vertueuse Allemagne devrait rabattre de ses prétentions à la supériorité sous ce rapport.

Demandez à un Leipzigois sincère si les aventures fournies à la chronique galante par les classes aristocratiques sont moins retentissantes à Berlin, à Munich, à Dresde, qu'ailleurs !

Demandez-lui encore si la vénalité des femmes n'est pas scandaleusement avérée dans les grandes villes !

Questionnez-le, de plus, sur les habitudes universitaires !

Interrogez une maîtresse de maison dans n'importe quelle ville de garnison (et Dieu sait qu'il ne manque de garnison nulle part !) Informez-vous au sujet des relations soutenues par les bonnes et les cuisinières avec les Prussiens de l'endroit !

Ces gens-là répondront à l'enquête et vous renseigneront s'ils le veulent. Je suis édifié pour ma part et ne tiens pas à vous faire partager ce genre d'édification-là.

Au reste, reconnaissons que le militaire est cent fois plus avenant que le paysan.

Aux champs, si vous rencontrez un homme et une femme travaillant de concert, celle-ci porte le plus lourd fardeau, pousse la plus pesante brouette ; pour elle, le travail le plus pénible.

Si le soldat, en promenade de congé, devait cheminer avec son fusil, il est probable qu'il en chargerait son amoureuse. Mais comme il doit garder son sabre au côté, il faut voir de quel air allégrement vainqueur sa belle, allégée et restoupée,

est pendue à son bras(1). Comme ils fêtent langoureusement l'anniversaire de Sedan ! Car on fête Sedan, à grand renfort de musique, de pétards, de drapeaux et de feux d'artifice ; le tout précédé de services religieux, célébrés dans les églises appartenant aux différents cultes.

J'ai même éprouvé, à ce propos, une assez cruelle déception. Au matin du dimanche qui précédait la fête, je m'étais rendu à la messe dans la chapelle catholique-romaine de la ville où j'étais alors. Je me rapprochais volontiers d'une forme de culte pratiqué nationalement par l'immense majorité des Français. Sur terre germaine, le luthérianisme me paraissait accuser davantage sa complicité de race (2). Il me parut, d'autre part, que la messe me rappellerait les parfums de France.

Ce fut vrai, en un sens; mais un désappointement soudain me réveilla lorsqu'à la fin de l'office le prêtre annonça, en langue vulgaire, la solennité patriotique du dimanche suivant. Ce mot de Sedan, « Sedan's feier, » inattendu, brutal, jeté en coup de clairon après une prière, remua tout mon être. J'éprouvai comme une sorte de révolte intérieure, je me crus trahi par quelque divinité pernicieuse.

O faiblesse humaine ! ô fragilité des choses de la terre ! Pourquoi cet étonnement douloureux et ces plaintes ?

A tout prendre, à tout bien considérer, je n'avais là qu'une manifestation de la vanité humaine, qui va partout quêtant, pour dorer ses misères, les complaisances célestes.

---

(1) Une spirituelle Anglaise, qui sait que les familles allemandes envoient de préférence leurs servantes malades à l'hôpital de la ville, où elles sont soignées par les Sœurs de Charité (barmherzige Schvester), nous disait malicieusement : « Les frères de Charité (barmherjige Brüder) se chargent d'elles en temps ordinaires. » — Elle désignait ainsi les soldats.

(2) Est-il besoin de dire que *la religion*, l'esprit religieux, n'est point en cause ici, pas plus dans le sens catholique que dans le protestant, mais qu'il ne s'agit que de l'aide accordée aux tendances politiques par diverses formes de culte.

Elever la journée de Sedan au rang de fête nationale renouvelée tous les ans, c'est une idée bizarrement cruelle.

Que de jours à chômer, s'il plaisait à la France de solenniser le souvenir du quart de ses victoires seulement!

En cas de choix forcé, j'aimerais mieux la Commune cherchant à effacer la mémoire de nos anciennes luttes internationales.

Etant donnés le moment et les moyens opportuns pour répondre, par le volontaire oubli des victoires passées, aux haines de l'étranger victorieux, il y aurait eu peut-être un embryon d'idée généreuse à relever dans l'acte accompli à Paris par les utopistes de 1871.

Jamais l'égoïsme prussien ne comprendra cette folie-là. Jugez-en plutôt!

On a popularisé par la lithographie, à Düsseldorf, un dessin qui s'étale aux murs des brasseries et devant les boutiques. L'Allemagne, personnifiée par une gaillarde aux fortes mamelles, aux bras solides, armés l'un du glaive et l'autre du bouclier, entourée de guerriers de toutes armes en kolbacks de uhlans ou coiffés du casque à pointe, l'Allemagne donc foule aux pieds la France étendue sur le dos, les yeux fermés, mal défendue par un turco et un tourlourou déjà transpercé d'un coup d'épée. La pauvre déesse terrassée porte aux poignets et aux bras des anneaux sur lesquels on lit : *corruption, ignorance, démoralisation*, etc.

Qui donc a prétendu que les Gascons sont vantards? Après ceci, je les tiens pour modestes; et ils sont si braves, si confiants!

La première fois que je vis cette gravure, cette insanité, c'était dans une élégante brasserie, fréquentée par la société la plus huppée de la ville, dames comprises. Sur la table d'acajou j'avisai, servant de coupe à recueillir les cendres de pipe, une demi-bombe danoise, trophée ramené de Duppel. Une plaque gravée et vissée sur le socle en bois dur racontait les hauts faits de l'Allemagne contre le Danemark. A vrai dire,

la résistance de un contre vingt a largement valu l'attaque. Istedt adoucit Duppel, comme le souvenir d'Iéna tempère l'amertume causée par Sedan.

L'étonnant, pour en finir avec la lithographie dont j'ai parlé, l'étonnant n'est pas qu'il se soit rencontré un fou méchant pour en vulgariser le dessin, mais bien que sa spéculation ait trouvé des milliers d'acheteurs, des admirateurs, par conséquent.

La victoire peut devenir, cela saute aux yeux, mauvaise conseillère. Est-ce à cette orgie d'orgueil que doit s'abandonner un grand peuple?

Jamais en France on ne s'est livré, à l'égard d'adversaires, à cette débauche de haine et d'insultes, pas plus après la guerre qu'avant. Et ce sera son éternel honneur.

On nous méconnaît en Allemagne jusqu'à n'étaler dans les librairies et dans les gares, en fait de littérature française, que ce que celle-ci a produit de moins avouable : originales ou traduites, les *Aventures de Faublas;* de prétendues *Confidences* d'actrices; toute la série des Paul de Kock, ornent lés étalages élégants.

Et cela se vend beaucoup, m'ont dit les marchands. Il faut avouer qu'on se donne singulièrement le droit de crier à l'immoralité française! C'est se montrer pudibond sans vergogne.

VI

L'esprit de malveillance a été absolument étranger à l'élaboration des pages qui précèdent. J'ai conscience de n'avoir affirmé que ce que j'ai pesé, vu, analysé, reconnu.

En terminant, je me reprocherais de ne pas insister sur quelques points tout à l'honneur de nos voisins et sur quelques réflexions qui pourraient tourner à leur louange.

J'ai rappelé que la régularité dans les services publics est remarquable. J'ai dit la politesse des employés sur les lignes ferrées et dans les administrations.

Il serait injuste de ne pas se déclarer satisfait encore des prévenances que les douaniers eux-mêmes témoignent aux voyageurs : pas d'insistance, pas de visites importunes. Et, pour passer des choses particulières aux idées générales, pourquoi ne nous montrerions-nous pas touchés de la serviabilité si volontiers témoignée par les gens du peuple envers l'étranger ?

Malgré tout le mal qu'ils en disent et qu'ils en pensent, sans doute, les Allemands de bonne société sont pourtant mieux que polis à l'égard du Français sur terre germaine; ils le préviennent avec déférence, parlent sa langue avec empressement et cherchent à paraître aimables, presque réconciliés.

Il se glisse malgré eux dans leur cœur une sorte de pitié admirative pour cette fière et brillante nation, récemment si malheureuse et tombée de si haut; pour cette nation à laquelle tant de déboires et de déceptions laissent encore la force de se faire du mal à elle-même et d'oublier celui que les autres lui ont voulu.

Schiller a chanté la liberté et glorifié Guillaume Tell. Son drame *die Iungfrau von Orléans* (Jeanne d'Arc est un chant de triomphe pour le royaume des Valois chassant l'envahisseur anglais)... Comment se peut-il que Schiller, génie tout à la fois très allemand et superbement cosmopolite, n'ait pas eu d'imitateurs ou d'adeptes ? Serait-ce parce que la Convention lui décerna le titre de citoyen français?

Un peuple qui se vante de n'être pas insensible aux conquêtes humanitaires, qui a eu des penseurs et des poètes de premier ordre; un peuple qui a su inscrire quelques lois éminemment démocratiques dans sa Constitution (ainsi l'exonération d'impôt pour tout revenu inférieur à cent thalers, sans privation de droits civiques) ne doit pas, nouveau Narcisse parmi les nations, s'absorber en lui-même, concentrer sur lui-même toutes ses préoccupations, tous ses enthousiasmes.

Il est beau, sans conteste, d'aimer ardemment sa patrie,

d'élever le respect de son prince à la hauteur d'une vertu, d'honorer hautement ceux qui se sont dévoués pour le salut commun.

Il serait grand de ne pas se perdre dans de trop exclusifs calculs, de reléguer à leur rang les devoirs militaires, qui sont parfois primés par d'autres, et de proclamer sans arrière-pensée la liberté des annexés, le respect des traités, l'amour de la paix.

En face de la France, hélas si divisée! en présence du monde troublé, l'Allemagne pourrait, dans un esprit de prudente et sage générosité, rendre à tous la sécurité et augmenter, avec l'aide de ses voisins, sa prospérité agricole, commerciale et industrielle.

La France le ferait... la France l'a fait jadis. Mais il n'y a qu'une France!

LE MÉDECIN-PHILOSOPHE
LÉLUT

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

Par M. Ludovic CARRAU.

Séance publique du 13 décembre 1877.

Messieurs,

Permettez-moi de vous entretenir quelques instants d'un enfant du pays, qui fut en même temps un savant distingué et un homme de bien, le médecin-philosophe Lélut.

Louis-François Lélut est né à Gy, le 15 avril 1803. Son père était médecin, et le jeune Lélut embrassa de bonne heure une profession qui semblait héréditaire dans sa famille. Il fit à Paris ses études médicales, et suivit de préférence les cliniques des maladies mentales. Ses remarquables aptitudes lui valurent au bout de peu de temps la direction du service de Bicêtre, puis celui de la Salpétrière. D'importants travaux, dont nous dirons un mot tout à l'heure, lui ouvrirent en 1844 les portes de l'Académie des sciences morales et politiques, où, malgré la vive opposition des philosophes de l'école éclectique, il fut élu à la place de M. de Gérando. Cette haute distinction, son amour pour le pays natal, qui ne se démentit jamais, le désignèrent, en 1848, aux suffrages des électeurs de son département; il fut nommé député à l'Assemblée constituante. Il siégea sur les bancs du parti modéré et appuya d'abord la politique du général Cavaignac. Il fut successivement réélu en 1852, puis en 1857. Il contribua pour une large part à l'adoption en France du système cellulaire, et

fut, en 1855, rapporteur de la loi relative à la taxe municipale des chiens, dont il proclamait l'utililité comme moyen de prévenir les cas toujours trop nombreux d'hydrophobie.

M. Lélut a été membre du conseil général de la Haute-Saône, pour le canton de Gy, depuis 1852 jusqu'à 1870, et il a présidé cette assemblée de 1864 à 1867. Il n'a cessé de rendre les plus signalés services au canton de Gy, à l'arrondissement de Gray, au département tout entier. La ville de Gray lui doit en grande partie son chemin de fer de Saint-Dizier ; la ville de Vesoul, l'érection de son collége en lycée. Pendant le choléra qui sévit si cruellement à Gy, sa conduite fut au-dessus de tout éloge. Il revint de Paris, s'installa au foyer même du mal, et quoiqu'il eût depuis longtemps abandonné la pratique de la médecine, il donna l'exemple d'un dévoûment qui ne connaissait ni dangers ni fatigues. Jusqu'à sa mort, il n'a cessé de mettre son influence au service de toutes les demandes qui lui paraissaient justes ; le nombre de ceux qu'il a obligés est incalculable. J'aurai tout dit en ajoutant qu'au témoignage de tous ceux qui l'ont connu, les qualités du cœur n'étaient pas en lui inférieures à celles de l'intelligence.

Après cette courte esquisse de la vie de M. Lélut et du rôle qu'il a joué dans nos assemblées délibérantes, j'arrive à l'examen de ses ouvrages.

Ils sont aussi nombreux que variés. A la fois médecin, physiologiste, psychologue, moraliste, poète même, M. Lélut a montré, dans des directions aussi diverses, la même supériorité de raison, la même ténacité de labeur. Il a été l'un des premiers, le premier peut-être, à comprendre que la science de l'homme moral ne peut absolument s'isoler de celle de l'homme physique, et que si l'observation du *moi* par la conscience est indispensable, il n'est pas mauvais non plus de savoir quelque chose de la nature et du fonctionnement des organes, et particulièrement de cet organe mystérieux et merveilleux, le cerveau. L'une des questions qui le préoccupa

tout d'abord, dans cet ordre de connaissances, ce fut celle des facultés de l'âme.

A cette époque, Messieurs, les phrénologues faisaient grand bruit. Les *bosses* étaient à la mode ; savants et gens du monde promenaient des doigts curieux sur les crânes, et l'on se faisait fort de découvrir les aptitudes, les qualités, les vices de chacun d'après la conformation de sa boîte osseuse. Une sorte de géographie avait été instituée. Telle petite province de quelques millimètres de superficie marquait le domaine où régnait l'amour de la progéniture; sur ce sommet, presqu'insensible au tact le plus complaisant, trônait la religiosité. Les mots les plus baroques faient irruption dans la langue; la faculté de l'attention s'appelait la *concentrativité* ; le bourgeois le plus inoffensif se sentait pousser des instincts batailleurs en apprenant qu'il était remarquablement doué pour la *combativité*; un buste d'Anacréon révélait chez le gracieux poète un un émule inattendu de Lavoisier et de Berzélius, par une saillie très accentualité de l'organe de la *chimicalité*. C'étaient là, Messieurs, les côtés ridicules de la phrénologie, ceux peut-être auxquels elle dut sa vogue; car sans un peu de charlatanisme, une théorie scientifique pénètre rarement jusqu'au grand public. Elle en avait de plus sérieux auxquels M. Lélut rendit pleinement hommage; il alla jusqu'à proclamer que les phrénologues avaient plus fait pour la psychologie, et singulièrement pour la détermination des facultés de l'âme, que tous les philosophes ensemble; c'était aller trop loin. Lui-même reconnut plus tard qu'il avait attribué à la phrénologie une importance scientifique qu'elle n'avait pas. Il la jugea sévèrement, et la critique qu'il en a faite, supérieure même à celle de Flourens, est décisive. Il a fait remarquer que si les facultés sont vraiment cantonnées dans les protubérances du cerveau, extérieurement indiquées par celles du crâne, tout animal ayant des facultés doit par cela même posséder des circonvolutions cérébrales; or, les reptiles, les oiseaux, ont incontestablement des ins-

tincts, quelques-uns fort développés; mais sur ces pauvres petits cerveaux, la meilleure volonté du monde ne réussit pas à découvrir le moindre pli ! Que dire de l'oie, fort simplette, comme chacun sait, et sur le cerveau de laquelle (cerveau qui en long et en large ne mesure pas trois centimètres) la phrénologie constate libéralement jusqu'à vingt-neuf organes de facultés différentes ? Il y a plus : là où les circonvolutions apparaissent, leur nombre et leur profondeur sont loin d'être en rapport avec le développement de l'intelligence. De par la phrénologie, l'âne, brave et honnête personne assurément, mais qui ne passe pas pour très spirituelle, aurait beaucoup plus d'esprit que le chien ; l'homme même ne serait qu'un usurpateur : le roi légitime de la création, ce serait l'éléphant. Inutile d'insister. Tous ces faits, M. Lélut les a mis dans une impitoyable lumière, et il en a tiré contre la méthode et le principe de la phrénologie une condamnation dont elle ne s'est pas relevée.

L'examen de la phrénologie le conduisait tout naturellement à l'étude des rapports qui existent entre le cerveau et la pensée : étude attrayante et décevante entre toutes, à laquelle personne n'était mieux préparé que lui. Il y consacra le meilleur de sa vie et en a condensé les résultats dans deux volumes intitulés : *Physiologie de la pensée.* Me sera-t-il permis de dire que l'esprit dont ce livre est animé ne me semble pas de tout point irréprochable ? On serait tenté, après l'avoir lu, de croire que toute investigation scientifique de la structure et des fonctions du cerveau est fatalement illusoire et que tous les grands explorateurs de ces régions inconnues, depuis Spallanzani et Vicq-d'Azyr jusqu'à Flourens et M. Luys, n'ont rien rapporté de leurs voyages ? Je ne puis souscrire à cette décourageante conclusion, et malgré le scepticisme trop radical de M. Lélut, je m'obstine dans l'espérance qu'un jour ou l'autre l'anatomie et la physiologie cérébrales auront quelque chose à nous dire des conditions physiologiques de la pensée. Mais, somme toute, c'est encore rendre service à la

science que de lui montrer l'inanité des solutions superficielles et trop hâtives; ce service, M. Lélut le lui a largement rendu. A ceux, par exemple, qui veulent que l'intelligence soit proportionnelle au poids du cerveau, il fait remarquer que les crânes de Raphaël, de Voltaire, de Napoléon, étaient remarquablement petits, et n'ont pu contenir qu'une quantité de cervelle au-dessous de la moyenne. Et si l'on invoque le cas de Cuvier dont le cerveau, paraît-il, pesait près d'une livre de plus que les plus lourds, il prouve que l'opération a été mal faite et qu'on n'en saurait accepter les résultats. Veut-on que le phosphore contenu dans la matière cérébrale explique à lui tout seul l'intelligence, et soutient-on, avec je ne sais plus quel Allemand, que la purée de pois, en nous mettant un peu plus de phosphore dans la tête, nous rendrait plus spirituels, tandis que la pomme de terre, qui nous en ôte, nous abrutit? M. Lélut fait aisément justice de cette chimie fantaisiste; il n'a pas de peine à démontrer que ni le phosphore ne mérite cet excès d'honneur, ni la pomme de terre cette indignité. Et quand, en désespoir de cause, on prétend ramener tous les phénomènes intellectuels à des courants et à des décharges électriques, M. Lélut, sans contester les expériences qui établissent l'existence d'une électricité nerveuse, répond qu'on n'est pas plus avancé pour cela; que si le cerveau est une pile, c'est tout au moins une pile d'une espèce bien particulière, puisque cette pile pense et parle, veut et ne veut pas, fait le bien ou le mal, est capable de justice, de vertu, de sainteté. Entre Newton et un idiot, Lacenaire et saint Vincent de Paul, croit-on que toute différence tienne à quelques grammes de matière cérébrale en moins ou en plus, à une dose plus ou moins forte de phosphore, à une intensité plus ou moins grande de courants électriques, et ne faut-il pas en arriver toujours à reconnaître qu'il y a là quelque chose qui échappe et qui échappera toujours au scalpel comme à la balance, aux réactifs chimiques comme au galvanomètre, quelque chose qui, dans son essence, est immatériel

et qui, loin d'être un produit du cerveau, le forme, au contraire, l'anime, le met en branle, réagit contre ses impulsions, s'en sert ainsi que d'un instrument qui, sans doute, ne fonctionne pas toujours à souhait, mais dont on peut faire lentement l'apprentissage, qu'on brise si l'on veut, et auquel on survit.

Je n'oserais dire que M. Lélut fût spiritualiste, au sens où les philosophes entendent ce mot : il se défiait trop, pour cela, de la métaphysique ; mais, à coup sûr, il était un adversaire déclaré du matérialisme et lui a porté les coups les plus sensibles, en montrant qu'il ne pouvait invoquer aucun fait décisif en sa faveur, et qu'il était incapable de rien expliquer. De telles réfutations, venant de gens dont le siége n'est pas fait à l'avance, qui n'ont aucune thèse à prouver et ne se soucient que de la rigueur scientifique, sont peut-être les plus utiles ; on ne peut mettre en doute ni leur compétence, ni leur impartialité. A ce point de vue, M. Lélut tient une place distinguée parmi les philosophes de notre temps.

L'étude des rapports entre le cerveau et la pensée, dans les conditions normales, conduisait M. Lélut à chercher l'explication de certains cas où quelque trouble cérébral se traduit par une perturbation corrélative des fonctions intellectuelles. L'un des cas les plus intéressants et les plus mystérieux est celui de l'hallucination. M. Lélut en a présenté une théorie qui, sans être irréprochable, est une des meilleures que la science ait encore proposées. Mais dans cet ordre de travaux, il s'est surtout rendu célèbre par la tentative hardie de faire pénétrer dans l'histoire les lumières douteuses de la physiologie pathologique. Ses deux monographies, *le Démon de Socrate* et *l'Amulette de Pascal,* ont soulevé des protestations violentes. Nombre de gens en furent scandalisés. Et, certes, il y avait un peu de quoi. Textes en main, M. Lélut prétendait nous contraindre à ne plus voir dans ces deux grands hommes que des hallucinés, c'est-à-dire des malades comme ceux qui peuplent nos asiles. Socrate croyait entendre une

voix qui lui dictait impérieusement, dans les circonstances graves de sa vie, ce qu'il devait faire ou éviter ; cette voix, où l'on s'accordait à reconnaître les inspirations de la conscience morale, n'est pour M. Lélut qu'une hallucination de l'ouïe. Quant à Pascal, il fut victime d'une hallucination de la vue. Sa constitution, maladive dès l'enfance, son système nerveux, irréparablement ébranlé par l'accident du pont de Neuilly, l'y prédisposaient. Un soir de novembre, que la nature était en deuil, que le vent poussait au dehors ses lugubres plaintes et heurtait les vitres de la chambre où pensait, solitaire, ce douloureux génie, de dix heures et demie à minuit, un globe de feu surmonté d'une croix lui apparut, et, dans l'effarement de cette vision, Pascal jeta sur un papier quelques mots incohérents où il exprimait, avec une sorte de saint délire, sa renonciation totale et douce, sa soumission totale à Jésus-Christ et à son directeur. Ce lambeau de papier, Pascal le porta sur sa poitrine pendant huit ans, le cousant et le recousant de ses propres mains, chaque fois qu'il était dans la nécessité de remplacer un vieux pourpoint par un neuf (1). Ce n'est qu'à sa mort que l'on découvrit l'*amulette* du grand halluciné.

Je suis très loin d'accepter, pour ma part, l'explication de M. Lélut ; je voudrais seulement le justifier de l'accusation qu'on lui adresse d'ordinaire, d'avoir rangé Socrate et Pascal parmi les fous. Un aliéniste éminent, M. Parchappe, a posé ce principe, généralement accepté aujourd'hui, que l'hallucination n'est nullement incompatible avec l'intégrité de la raison. Il n'en est pas moins vrai que M. Lélut a, sans le vouloir, ouvert la voie à ces théories aventureuses pour lesquelles le génie est une maladie cérébrale, ou, pour prendre le mot technique, une névrose. Souhaitons, messieurs, que cette maladie ne soit pas trop rare ; que nos médecins surtout ne s'avisent pas de la guérir !

---

(1) V. *Les médecins-philosophes : Etude sur M. Lélut*, par M. Chauvet.

L'homme tout entier, physique et moral, tel fut l'objet constant des études de M. Lélut. Aussi ne pouvait-il rester indifférent aux grandes questions sociales, dont la solution intéresse si directement le bonheur et la dignité de chacun. De là le traité de l'*Egalité*, qu'il donna dans cette collection de mémoires publiés, sur l'invitation du général Cavaignac, par l'Académie des sciences morales et politiques, et où les plus grandes intelligences d'alors, les Thiers, les Cousin, prirent corps à corps quelques-uns des sophismes qui firent tant de ravage peu après la Révolution de février. Pendant que M. Thiers, dans un livre resté célèbre, défendait le principe de la propriété, que Victor Cousin marquait une fois de plus, et avec une précision supérieure, les caractères éternels des notions de justice et de charité, M. Lélut s'efforçait de distinguer la vraie égalité de la fausse, celle qui est légitime de cette autre qui n'est qu'une dangereuse et coupable chimère. Egalité devant la loi, égalité de droits politiques, voilà ce que la société est tenue d'assurer à chacun de ses membres, et, depuis le Code civil et l'institution du suffrage universel, nulle revendication ne saurait plus s'élever en France sur ces deux points. Quant à l'égalité sociale, celle qui prétendrait niveler toutes les fortunes, M. Lélut n'a pas de peine à montrer qu'elle serait à la fois souverainement inique et souverainement absurde, et que toute tentative pour réaliser cet impraticable rêve nous ramènerait par le plus court chemin à un état social pire que celui des tribus sauvages les plus abjectes.

Dans cet ordre de questions, il en était une que peu d'hommes pouvaient aborder avec autant de compétence que M. Lélut; c'est celle du meilleur système de répression pénale. M. Lélut se déclara un des plus ardents adversaires de l'emprisonnement en commun et de la déportation, et l'un des plus chauds partisans de l'emprisonnement cellulaire. L'objection la plus grave contre ce dernier mode de pénalité, c'était qu'il conduisait rapidement à la folie. Comme méde-

cin aliéniste, M. Lélut avait toute autorité pour combattre cette prévention. Chiffres en main, il établit que l'isolement des prisonniers ne compromet en rien leur santé intellectuelle et diminue notablement le taux de la mortalité; quant aux heureux effets d'un tel système pour l'amélioration morale des criminels, ils étaient trop évidents pour qu'on songeât à les contester.

J'ai parlé du physiologiste, du psychologue, du moraliste; je serais incomplet si je ne vous disais en terminant quelques mots du poète. Je ne veux pas affirmer que cette partie de son œuvre soit à la hauteur des autres : lui-même, sans doute, n'en jugeait pas ainsi; mais on est surpris autant que charmé de voir que cette sérieuse intelligence, éprise de science positive, d'observation exacte, de résultats pratiques, fut, presque jusqu'à la fin, en commerce assidu, et parfois heureux, avec la Muse. Son vers, correct, élégant, fait entendre, de temps à autre, l'accent d'une émotion vraie. Je n'en veux, pour preuve, que ces quelques fragments d'une pièce intitulée *Epître à mon violon*, la dernière qu'il ait composée :

A toi, mon vieil ami, compagnon de ma vie,
A toi ces derniers fruits de ma veine affaiblie,
A toi, dont chaque jour les fidèles accords
De mon esprit lassé détendaient les ressorts.
Combien sont désormais lointaines les années
Où le vieil Apollon, joignant nos destinées,
Te mit entre mes mains, presqu'aussi haut que moi!
Le dieu du violon et du bal est encor

. . . .

Le dieu savant d'un art plus grave, qui du corps
Recherche, reconnaît, adoucit la misère;
Cet art était celui que pratiquait mon père,
Il le fit mien aussi, fut mon maître, par là
Me donna deux patrons en un seul, et voilà
Comment d'un blason neuf si j'eusse fait l'emplette,
On verrait s'y croiser l'archet et la lancette.
La lancette, pourtant, ne fut jamais mon fort,
Et ce ne fut jamais sans un pénible effort
Que, bravant les lazzis de Molière et Lesage,
De l'eau claire aux mourants je prescrivis l'usage
Aussi, par Apollon, ne fus-je pas longtemps

A laisser là l'eau claire et ses équipollents,
Et, fuyant Esculape et sa noire séquelle,
A bannir de chez moi l'affreuse clientèle.
Mes clients désormais furent le travail, l'art,
La science, surtout celle qui pour sa part
De l'humaine nature abordant les problèmes,
Et de l'âme et du corps rapprochant les extrêmes,
Inscrit sur son drapeau le vieux nom d'Anthropos.

. . . .

Tu le sais, tu l'as vu, tu sais par quels efforts,
A travers quels écueils aux périlleux abords,
Sur ces obscurités de l'humaine science
J'ai peut-être conquis le droit à l'ignorance.
Ainsi se resserra l'harmonieux lien
Qui, dès lors, unissant ton avenir au mien,
Te fit de mon labeur l'utile auxiliaire...

. . . .

Cette douce union a duré bien longtemps,
Un demi-siècle et plus : aussi la main du temps
Déjà sur tous mes sens s'est-elle appesantie.
Sous son âpre contact la mienne s'est raidie,
Mes doigts sont moins hardis, leur toucher est moins sûr.
Bientôt viendra le temps où, sur le fruit trop mûr,
Au souffle des autans se referme la terre;
Nous nous séparerons. A ma trame éphémère
La tienne survivra. Bien des lustres encor
Tu garderas ta forme et suivras ton essor;
Ton *âme* formera des amitiés nouvelles,
Tandis que, s'envolant aux voûtes éternelles,
La mienne, sous le feu des regards tout-puissants,
Des choses d'ici-bas ira chercher le sens,
Dans ce monde mortel sans plus laisser de trace
Que le son sans écho qui s'éteint dans l'espace.

Cette sérénité virile et souriante en face du grand inconnu, M. Lélut la conserva jusqu'au dernier moment. Ses longues souffrances, adoucies d'ailleurs par les soins les plus tendres, n'eurent pas raison de son courage. Sa mort fut éclairée de ces espérances immortelles que trouvent toujours à leur chevet le sage et le chrétien. Par ses travaux, par ses exemples, il est un de ceux qui ont ajouté quelque chose au vieux patrimoine d'honneur de la Franche-Comté.

LE FORUM DE VESONTIO

ET LA FÊTE DES FOUS

A BESANÇON

Par M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

Séance du 10 février 1877.

Au mois de décembre 1876, la chronique locale se mit à chuchoter à mes oreilles que ma découverte du Théâtre de Vesontio allait être contestée publiquement, sous les auspices de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, par un mien collègue et collaborateur. Cette rumeur me causa si peu d'émotion, que je n'eus pas l'idée de demander au jouteur lui-même quel bon argument il pouvait avoir rencontré. J'attendis très patiemment la communication préalable qu'il devait faire de son œuvre à la docte Compagnie, me réservant d'obtenir après lui un tour de parole publique, dans le cas où l'attaque serait assez sérieuse pour mériter la peine d'une grave discussion. On va voir si j'ai eu raison de ne pas juger utile de descendre dans l'arène académique.

Le morceau dont il s'agit a pour titre et pour objet : *La Fête des Fous au chapitre métropolitain de Besançon.* Comment, à propos d'une mascarade ecclésiastique du moyen âge, amener sur le tapis une question de topographie de l'époque romaine? Voilà ce que je n'aurais pas cru possible : aussi, comme pendant les neuf dixièmes de la lecture aucun symptôme de polémique ne se manifesta, j'eus lieu de croire que la chronique

m avait trompé. Mais voici que tout à coup la batterie se *démasque*, naturellement quand le narré du carnaval est fini, mais beaucoup moins naturellement à propos des conséquences archéologiques à déduire de ce carnaval.

La Fête des Fous était une solennité burlesque qui se célébrait, entre le jour des Innocents et celui de la Circoncision, dans la plupart des églises cathédrales de la chrétienté (1). Après divers offices où les enfants de chœur parodiaient les fonctions ecclésiastiques les plus éminentes, celles des évêques, des cardinaux et du pape, il s'organisait une cavalcade dont chez nous, au XVe siècle, les chanoines eux-mêmes durent faire partie sous peine d'amende (2). Le but de cette cavalcade était de prélever sur les églises inférieures de la ville et de la banlieue des redevances en victuailles pour un grand banquet qui avait lieu le soir.

On considère généralement la Fête des Fous comme un vestige des réjouissances appelées *Saturnales*, qui avaient lieu chez les Romains dans la seconde quinzaine de décembre. C'était bien du même ordre de sentiments que procédaient les deux institutions : en effet, durant les Saturnales romaines, les domestiques avaient le droit de s'asseoir à la table des maîtres, comme pendant la Fête des Fous, les enfants de chœur pouvaient envahir les stalles des chanoines et jusqu'au trône de l'évêque. Mais à cette relation de principe se borne l'analogie des deux réjouissances : leurs mises en scène respectives ne se ressemblent à aucun égard. « Vainement, dit le savant théologien Bergier, l'on a voulu chercher l'origine de ces absurdités (de la Fête des Fous) dans les Saturnales du paganisme : nos ancêtres ne les connaissaient pas ; les hommes

---

(1) Voir, quant aux variations de ce burlesque cérémonial, l'ouvrage si connu de DU TILLOT (*Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Foux*, 1741, in-4°, et 1751, in-8°), ainsi que le tome IX de la *Collection des meilleurs traités relatifs à l'histoire de France*, par C. LEBER, 1826.

(2) A. CASTAN, *Notice sur Hugolin Folain*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1864 : vol. d'histoire, p. 67.

n'ont pas besoin de modèle pour imaginer des folies. La même cause qui avait fait instituer celles du paganisme dans des temps très grossiers, avait suggéré au peuple celles qui s'introduisirent dans le christianisme (1). » Malgré l'impossibilité, pour tout esprit doué de critique, d'établir l'ombre d'une filiation entre la fête civile des Saturnales et la débauche cléricale de la Fête des Fous, mon honorable collègue n'hésite pas à faire de celle-ci la descendante directe de la première. Il suppose donc que les Saturnales romaines auraient donné lieu dans notre ville à une cavalcade, et que le parcours de cette cavalcade aurait été rigoureusement reproduit par l'itinéraire de la mascarade ecclésiastique du moyen âge. Cherchant à consolider cette hypothèse, il montre la cavalcade des Fous ne stationnant dans la ville que sur les points où des monuments publics de l'époque romaine avaient existé : Saint-Paul, église bâtie sur les ruines du *Palatium*, résidence de fonctionnaires que les cortéges burlesques ont de tout temps exploités ; Sainte-Madeleine, en partie construite avec les matériaux des Arènes, lieu de divertissements populaires à l'époque de l'antiquité ; Saint-Vincent, abbaye située non loin du Champ de Mars de Vesontio ; Jusan-Moutier, prieuré assis tout contre un rocher dont la plate-forme était déjà la citadelle de la ville romaine. Qu'avait été le point où se rassemblait au départ et où se débandait au retour un cortége si imbu de solide érudition ? Ce point, Messieurs, avait été *évidemment* le Forum de la ville romaine, Forum d'abord très vaste (2), puis rétréci par l'implantation d'un Théâtre lorsque les empereurs

---

(1) *Dictionnaire de Théologie :* à l'article *Fêtes de l'Ane, des Fous, des Innocents.*

(2) Les architectes de l'antiquité avaient horreur de créer des places publiques qui auraient risqué de paraître désertes. Aussi VITRUVE dit-il que « les dimensions des Forum doivent être en rapport avec le nombre des habitants, car s'il faut à ceux-ci l'espace nécessaire, il est à éviter également qu'un Forum semble vaste pour n'être pas assez peuplé. » (*De architectura*, lib. V, c. I.)

romains eurent *pacifié l'éloquence politique*. Ainsi se concilieraient les énonciations de la légende de saint Maximin avec de récentes découvertes archéologiques par lesquelles on a prétendu ruiner la valeur historique de ce morceau de liturgie.

En supposant, pourrais-je dire à mon tour, que les prêtres des divers temples romains de Vesontio aient organisé en cette ville une procession générale; en admettant que cette procession antique ait fait des stations sur son parcours; en se figurant que notre procession générale de la Fête-Dieu pourrait bien être le calque de celle des prêtres romains, alors les emplacements traditionnels des reposoirs de la procession moderne indiqueraient les emplacements des temples antiques. Et voyez : l'un de ces reposoirs se fait sur la place Saint-Pierre, et ladite place n'est pas très éloignée du Capitole de Vesontio. L'autre reposoir, qui se fait en un lieu appelé place Bacchus, marque *évidemment* le terrain où s'élevait jadis un temple de Bacchus. Malheureusement, ce qui serait surtout *évident*, c'est que le raisonnement qui précède n'a pas le sens commun, vu que trois hypothèses échafaudées n'engendreront jamais une conclusion logique. Rien ne prouve, en effet, que le clergé gallo-romain de Vesontio ait admis dans ses rites une procession générale; d'autre part, il est certain que notre procession de la Fête-Dieu n'a été instituée qu'en l'an de grâce 1264 et qu'elle ne saurait avoir aucune analogie avec un cérémonial religieux quelconque de l'antiquité; en troisième lieu, il est positif que la place Bacchus doit son nom à la statue d'une fontaine publique qui y fut érigée en 1579.

Je me garderai bien de réfuter en ces termes mon honorable contradicteur, car je lui dois une gratitude réelle pour l'attention qu'il a eue d'écarter de sa lecture, par égard pour ma présence, tels ou tels traits fins que je ne devrais pas soupçonner. Je tiens donc à lui accorder une réciprocité de condescendance, et l'on conviendra que j'irais bien loin sous ce rapport si je me déclarais convaincu, ne fût-ce que pen-

dant cinq minutes, par son curieux raisonnement. Eh bien oui! j'admettrai pour un instant qu'il se faisait à Vesontio une procession à propos des Saturnales, que cette procession partait du Forum et y revenait après des stations devant les monuments publics de la ville, enfin que le cortége de la Fête des Fous reproduisait fidèlement l'itinéraire de la procession antique. Il faudra seulement que mon honorable contradicteur veuille bien être d'accord avec moi sur un principe élémentaire de critique, à savoir que plus un document se rapproche comme date du fait pour lequel on invoque son témoignage, plus ce document mérite d'être pris en considération. Voilà ce qui peut s'appeler un principe indiscutable. Or, dans la lecture académique, on affirme que les plus anciens documents sur l'ordre et la marche du cortége des Fous à Besançon datent de la fin du quatorzième siècle. J'en connais un pourtant qui a été écrit au milieu du treizième siècle, c'est-à-dire un siècle et demi auparavant, et je vais en donner la traduction française : « Le *Pape* (des Fous) doit dire (à Saint-Etienne) l'oraison dans la chaire archiépiscopale..... Chaque habitant du mont (de la citadelle) doit au *Pape* le pain et le vin, suivant la coutume reçue. Le *Pape* doit chevaucher avec ses cardinaux, revêtu des insignes de sa dignité, comme il l'était (la veille) aux vêpres, et il doit porter une rose d'or. A Saint-Paul, on lui doit le vin pour boire. Après la bénédiction donnée à Saint-Vincent, on lui doit le pain. A Jusan-Moutier et à Battant, il lui est dû le vin pour boire, et à Bregille le pain..... Si l'*Archevêque* que l'on élit à Saint-Jean, l'*Evêque* que l'on élit à Sainte-Madeleine et le *Cardinal* que l'on élit à Saint-Paul vont au-devant du *Pape*, ils doivent se prosterner devant lui et recevoir sa bénédiction. On revient pour les vêpres à Saint-Etienne et on les chante suivant la coutume. Le *Cardinal* et les enfants qui ont chevauché peuvent seuls manger avec le *Pape;* la chandelle pour ce dîner leur est fournie par le chapitre. Trois domestiques de l'église leur présentent le pain et le vin. Ce même jour (des Saints

Innocents), avant vêpres, se célèbre en chapitre l'élection du futur *Pape* (des Fous) (1)..... »

Donc, au milieu du treizième siècle, la portion principale et essentielle de la cavalcade des Fous était fournie par le bas clergé de Saint-Etienne, celle de nos cathédrales qui s'élevait sur la plate-forme rocheuse de la citadelle. De là partait le cortége *papal*, qui, réuni plus bas au cortége *archiépiscopal* de Saint-Jean, visitait et rançonnait, dans l'intérieur de la ville, les églises de Saint-Paul, de Saint-Vincent et de Jusan-Moutier, puis allait dans la banlieue exploiter de même l'abbaye de Battant (à la Mouillère actuelle) et l'église du village de Bregille. Après cette tournée, chaque section des chevaucheurs rentrait dans son église pour y chanter les vêpres.

Si j'ai bien voulu adopter théoriquement, pour quelques minutes, la doctrine de mon honorable contradicteur, j'ai acquis le droit de baser l'application de cette doctrine sur mon document qui prime tous les siens. Cette doctrine consiste à dire que la cavalcade des Fous marquait, par ses stations, les endroits de la ville où des monuments publics de l'époque romaine avaient existé ; de plus que le lieu d'où elle partait et où elle revenait avait été *évidemment* le Forum de Vesontio. Donc, en vertu de l'itinéraire du treizième siècle, nous voilà contraints de trouver des monuments publics de l'époque romaine à la Mouillère et à Bregille ; et voilà le Forum qui va se camper *évidemment* au sommet de la citadelle, à moins que mon savant contradicteur ne préfère lui donner pour siége le mont de Bregille !

---

(1) Voir, à la suite de cette dissertation, le texte latin qui correspond au passage que nous venons de traduire. Ce passage est extrait d'un Rituel manuscrit du milieu du XIII[e] siècle, déjà cité par J.-J. CHIFFLET (*De linteis sepulchralibus Christi*, pp. 53-54) et indiqué à plusieurs reprises par moi-même comme étant conservé à la Bibliothèque de Besançon (*Mémoires lus à la Sorbonne en* 1868, vol. d'archéologie, p. 56. *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4[e] série, t. IV, 1868, pp. 211-212 ; *Revue historique*, t. I, 1876, p. 101).

Sur la question de l'emplacement normal d'un Forum dans une ville romaine, il y a une autorité qui peut contrebalancer avec avantage celle du Pape des Fous. Il s'agit de Vitruve, l'architecte de l'empereur Auguste, artiste qui avait vu bien des Forum et avait certainement fourni le tracé de plusieurs d'entre eux. Voici comment il s'exprime sur cet article : « Si la ville a des remparts qui bordent la mer, on choisira pour le Forum une place rapprochée du port ; s'il s'agit d'une ville située au milieu des terres, le Forum devra être établi au point central (1). » Malgré ce texte, ou plutôt dans l'ignorance où l'on était de ce texte, le Forum de Vesontio passait pour avoir existé en face du palais archiépiscopal actuel, sur un terrain en pente et à l'une des extrémités de la ville. Une légende du bréviaire de Besançon et un contrat du moyen âge qualifiaient ce terrain de *Forum ;* de plus une estrade curviligne, dont un morceau se voyait dans la cave des Frères de Marie, était réputée l'entourage circulaire de cette place publique : autre contradiction avec Vitruve qui dit positivement que les Forum étaient oblongs et rectangulaires (2). De très longue date, cette attribution me paraissait radicalement erronée. En effet, le Forum était le lieu de rendez-vous des causeurs et des gens d'affaires. Pour supposer celui de Vesontio établi sur les pentes de la citadelle, il faudrait imaginer préalablement que la ville romaine était assise, au moins en grande partie, sur la montagne qui sert d'isthme à notre presqu'île. Or la description de César repousse absolument cette hypothèse (3), et

---

(1) « Et si erunt mœnia secundum mare, area ubi forum constituatur eligenda proxime portum : sin autem mediterranea, in oppido medio. » (*De architectura*, lib. I, c. VII.)

(2) « Latitudo autem ita finiatur, uti longitudo in tres partes cum divisa fuerit, ex his duæ partes ei dentur. Ita enim oblonga erit ejus formatio..... » (*De architectura*, lib. V, c. I.)

(3) « Hunc (montem) murus circumdatus arcem efficit, et cum oppido conjungit. » (*Bell. Gall.*, lib. I, c. XXXVIII). Donc, au temps de César comme aujourd'hui, la citadelle (*arx*) était sur l'isthme et les habitations (*oppidum*) dans la presqu'île.

les fouilles de ces dernières années sont d'accord avec les *Commentaires* pour témoigner que la presqu'île fut de toute antiquité l'assiette de Vesontio. Comment se fait-il alors que certains textes appellent *Forum* l'endroit où j'ai retrouvé les vestiges d'un Théâtre (1)? Tout simplement parce que le marché aux grains de la ville se tenait en ce lieu à l'époque où les textes en question furent rédigés, et parce que dans la langue latine que l'on écrivait alors, un *marché* s'appelait un *forum* (2). Mais l'un de ces textes n'est rien moins que la légende de saint Maximin! Il y a, répondrai-je, légende et légende. Celle-ci concerne un saint qui n'a de culte dans le diocèse de Besançon que depuis 1410, car je défie que l'on trouve antérieurement à cette date la qualité d'*évêque de Besançon* accolée au nom de saint Maximin. La rédaction de notre légende est donc postérieure à 1410 : d'ailleurs les Bollandistes, bons connaisseurs en cette matière, l'ont exclue de leur recueil comme texte apocryphe, et ce n'est qu'en 1653 qu'elle a été admise dans le bréviaire de Besançon (3). Il est évident qu'un pareil texte ne saurait être invoqué quand il s'agit d'une question de topographie de l'époque romaine.

Les mêmes besoins, quand ils sont de nécessité première, imposent à toutes les époques des solutions identiques. Ce principe étant admis, et l'assiette de la partie essentielle du Besançon moderne ne différant pas de celle qu'avait eue Ve-

---

(1) *Le Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, pp. 461-512, avec 5 pl.; *Découverte de la scène du Théâtre de Vesontio*, même recueil, t. X, 1875, pp. 495-504, avec 2 pl.

(2) Aux textes que j'ai déjà cités pour faire cette démonstration (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, p. 464), j'ajouterai le passage suivant d'un acte passé à Gendrey, village du Jura : « ..... in loco publico, videlicet in aula in qua FORUM seu nundine..... teneri dignoscuntur. » (*Charte du* 17 *janvier* 1332, *aux Archives de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon*, boîte 43.)

(3) Voir ma dissertation sur la valeur historique de la légende de saint Maximin, dans les *Mémoires de la Soc, d'Em. du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, pp. 484-486.

sontio, le Forum antique devra être cherché non loin des lieux où se font aujourd'hui les assemblées publiques et les transactions commerciales. Ces endroits sont la place Saint-Pierre, en face de l'hôtel de ville, et la place Labourey, située au débouché du pont principal qui est encore celui de l'époque romaine. Or, dans la même région que ces deux places, il existe une rue qui s'embranche en biais sur la grande voie de l'époque antique, et qui, avant de s'appeler rue des Chambrettes, portait le nom de *Vicus de Foro*, sans qu'aucun marché du moyen âge lui ait imposé ce vocable (1). Sous le sol de cette rue on a constaté une colonnade de l'époque romaine (2), et l'on sait, encore par Vitruve, que les Forum étaient bordés de portiques (3). Cet emplacement réunissait le double avantage de n'être pas trop éloigné du centre de la ville et de se trouver rapproché du Doubs, fleuve qui, à l'époque romaine, était une importante artère commerciale.

En 1867, j'avais fait toucher du doigt les ruines du Capitole de Vesontio, situées au cœur de la partie plane de notre presqu'île, démontrant ainsi que ce temple magnifique était bien loin de la place Saint-Quentin, où on l'avait supposé

---

(1) Voir ma note sur l'emplacement du Forum de Vesontio, dans les *Mém. de la Soc. d'Em. du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, pp. 486-488. — Depuis, j'ai acquis la certitude que le vocable *Puits du marché*, qui s'emploie quelquefois pour désigner le débouché sur la Grande-Rue de la rue des Chambrettes, résulte d'une extension abusive, et relativement très moderne, du nom primitif de la Place Labourey (*Mém. de la Soc. d'Em. du Doubs*, 5e série, t. I, 1876, pp. 508-522). Cette constatation se renforce encore par le texte que voici : « Feu advenu la nuit passée en un corps de logis *derrier* de la maison du sieur d'Ancier, du costel du *Puits du Marchef.* » (12 janvier 1605.) Or, le derrière de la maison d'Ancier (Grande-Rue, n° 13) regarde la Place Labourey actuelle, primitivement dite *Place du Puits du Marché*. Donc rien n'indique qu'il se soit tenu, durant le moyen âge, un marché quelconque au débouché de la rue des Chambrettes.

(2) Marnotte, *Mémoire sur la voie romaine qui traversait Besançon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, août 1852.

(3) *De architectura*, lib. V, c. I.

jusqu'alors (1). En 1870, je pris l'engagement de faire voir que la place Saint-Jean, voisine de l'autre, recouvrait les restes d'un Théâtre romain, et non les vestiges d'un Forum (2) : des fouilles mémorables me donnèrent raison (3). En même temps, un creusage municipal montra qu'à l'époque romaine des maisons s'alignaient sans discontinuer sur les deux rives du haut de la Grande-Rue, ce qui acheva de détruire l'hypothèse d'un Capitole romain à retrouver sous une place publique de création toute moderne. Donc la légende de saint Maximin n'avait fourni que des indications erronées, et le motif en était bien simple : ce texte s'exprimait en latin du quinzième siècle, époque où le mot *Forum* signifiait *marché* et où le mot *capitole* voulait dire *citadelle*, et on avait eu le tort d'accorder à ces mots la valeur qu'ils auraient eue dans une phrase de Cicéron ou de César.

De ce que j'avais rasé le Forum imaginaire de la place Saint-Jean, il ne s'ensuivait nullement que Vesontio n'avait pas eu de Forum réel. Je me mis donc en quête de ce Forum, et je crus pouvoir l'indiquer sous le sol de la rue des Chambrettes, lieu propice à un tel établissement et ayant d'ailleurs porté jadis le nom de *Forum* dans des chartes où l'on n'avait pu vouloir désigner l'emplacement d'un marché du moyen âge. On tente aujourd'hui de ramener le Forum sur le plan incliné d'où je l'ai fait glisser dans la plaine. Mais comme la place est occupée par les vestiges d'un Théâtre romain bien et dûment incontestable, on se prend à rêver d'un vaste Forum qui primitivement aurait englobé les places Saint-Jean

---

(1) *Le Capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain*. dans les *Mém. de la Soc. d'Em. du Doubs*, 4e série, t. IV, 1868, pp. 201-235, avec 3 pl.

(2) *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs* : procès-verbal de la séance du 12 février 1870.

(3) *Le Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon* (1872) ; *Découverte de la scène du Théâtre de Vesontio* (1875) : *Mémoires de la Soc. d'Em. du Doubs*, 4e série, t. VII et X.

et Saint-Quentin, plus les terrains de l'archevêché, et qui ensuite aurait été amoindri pour loger un monument scénique lorsque les empereurs romains eurent *pacifié l'éloquence politique*. Mais, mon jeune confrère, vous oubliez que les Forum des villes de la Gaule sont postérieurs à la conversion de ce pays aux mœurs romaines, et qu'à l'époque où cette conversion produisit ses effets, la tribune aux harangues de Rome elle-même n'avait déjà plus besoin d'être pacifiée !

Ce n'est pas la première fois que, dans l'arène académique des sciences, belles-lettres et arts, on essaie son adresse en prenant pour cible mes découvertes archéologiques. Dès 1869, l'un des doyens de la docte Compagnie, se constituant le procureur de saint Maximin, déposait des conclusions contre mon Capitole, obtenait sans difficulté l'impression de son réquisitoire, mais ne tardait pas à en solliciter lui-même la mise au pilon (1). En 1877, c'est le plus jeune de nos immortels qui réveille le Pape des Fous pour lui faire donner de la marotte sur mon Forum. Mais qui sait si le burlesque pontife n'aurait pas commis la fourberie d'introduire, pour un instant, cette même marotte sous le couvre-chef de son compagnon d'escapade ? Je soupçonnai cette noire malice quand j'entendis mon estimable confrère, ordinairement si érudit, se déclarer incapable d'expliquer pourquoi l'office de la fête des Fous s'appelait l'office de la *Teilleur*. La *Teilleur!*..... mais c'est un terme de formation analogue à celle du mot *Chandeleur :* ici l'on allumait des chandelles, là on faisait flamber des *teilles* ou chènevottes ; et ce feu de paille avait pour objet sans doute d'enseigner au Pape des Fous que les satisfactions des oublieux et les triomphes des étourdis s'éteignent comme les flammèches et s'évanouissent comme la fumée.

---

(1) L'auteur, qui ne pouvait prévoir cette dure nécessité, avait cité d'avance son travail comme ayant vu le jour. Cette citation forme la note 1 de la page 548 dans la 2e édition corrigée et considérablement *augmentée* du premier volume de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté,* 1870, gr. in-8. La note dont il s'agit est ainsi conçue : « Voy.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Cérémonial de l'exaltation annuelle du Pape des Fous par le bas clergé de l'église cathédrale de Saint-Etienne de Besançon : extrait d'un Rituel manuscrit du milieu du treizième siècle (1).

Johannis apostoli et ewangeliste. — ..... Vespere fiunt de sancto Johanne, more solito. Postea itur in capitulo. Candele dantur omnibus, nisi canonicis et presbiteris. *Papa* portatur ad processionem a tribus famulis ecclesie, cantando *In circuitu.* Versus cantatur a pueris. *Papa* debet esse indutus amito et alba parata, et dalmatica vel capa rubea, cum gannis, mitra et sandalis. Vespere ille cantantur a *Papa*. Canonici debent portare thuribulum et candelabra ad processionem ante *Papam*, ad matutinas, ad missam et ad vesperas.

Sanctorum Innocentum. — Postea vadunt in cancellario, cantantes responsum *Beata Dei.* Versus dicitur a pueris. *Papa* debet dicere orationem in cathedra episcopali. Postea itur ad collationem, si sit copia. Duo pueri debent regere chorum. *Papa* debet [habere] menaydas integras et duplicem distributionem, et pueri choriales simplicem. Clerici qui non sunt in sacris debent percipere in hac die sicut canonici distributiones. Quilibet commorans in monte debet *Pape* panem et vinum secundum consuetudinem approbatam. *Papa* debet

---

notre *Mémoire sur le véritable emplacement du Capitole de Besançon* (Recueil de l'Académie de Besançon, 1869.) » C'est là une *augmentation* dont la 2e édition de l'*Essai* aurait pu se passer avec avantage,

(1) Ce Rituel, conservé à la Bibliothèque de Besançon, forme un volume petit in-4° de 78 feuillets en parchemin. Il date d'une époque où les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Etienne, préposés à la desserte des deux cathédrales, étaient encore distincts, mais où leur fusion paraissait imminente. On y lit, en effet : « Stephanienses canonici, pro bono ecclesie sue meditantes quod si esset facta unio ecclesiarum Sancti-Stephani et Sancti-Johannis nichil possent per se facere.,... » L'union ainsi prévue fut décrétée en 1253 par le cardinal-légat Hugues de Saint-Cher : donc notre Rituel appartient bien à la période moyenne du treizième siècle.

equitare cum cardinalibus suis, indutus indumentis papalibus sicut fuit in vesperis, et debet portare rosam auream. Ad Sanctum-Paulum, debetur eis vinum ad potandum. Post factam benedictionem ad Sanctum-Vincencium, debetur panis. Ad Jusanum-Monasterium et ad Batentum, vinum ad potandum. Apud Burgeilles, panis; et si Archiepiscopus sit presens, debetur eis panis et vinum. Si *Archiepiscopus* Sancti-Johannis, *Episcopus* Beate-Magdalenes et *Cardinalis* Sancti-Pauli obviaverint *Pape,* debent ipsum inclinare et ab eo recipere benedictionem. In vesperis redeunt, et cantantur more solito. *Cardinalis* et pueri equitantes, solum et non alii, debent comedere cum *Papa :* debetur eis candela ad convivium a capitulo. Tres famuli ecclesie debent ei presentare panem et vinum. Eadem die, ante vesperas, debet celebrari electio de *Papa* futuro in capitulo, invocata prius gratia Spiritus-Sancti, procedendo per communem electionem vel per compromissum, seu per scrutinium. *Papa* creatus debet consecrari a *Papa* antiquo. Ad interrogationes que sibi fiunt, debet respondere : Volo. Post consecrationem, debet portari a famulis in choro, et ibi dat suam benedictionem. Et fiunt interrogationes sic : « Vis fieri *Papa?* Volo. — Vis regere et defendere sanctam romanam Ecclesiam cum filiabus suis? Volo. — Vis esse bone indolis, prudens et castus? Volo. — Vis confirmari? Volo. — Et ego confirmo te in nomine Patris et Filii et Spiritus-Sancti. » Postea dicit benedictionem, que sic incipit *Papa* creatus : « Dominus omnipotens. » Post cantant completorium.

Circoncisio Domini. — ..... Dies ista appellatur *Festum Stultorum.* Debent esse quatuor choriales induti capis pro voluntate sua, et omnes alii deferunt qualia volunt indumenta, preterquam presbiter qui cantat horas.....

Octave Innocentum. — ..... *Papa* cantat horas et percipit duplex in distributionibus.....

II

Cérémonial de la création annuelle de l'Archevêque des Fous par le bas clergé de l'église cathédrale de Saint-Jean de Besançon : extrait d'un Rituel manuscrit rédigé au treizième siècle et copié au quinzième (1).

Johannis apostoli et ewangeliste. — ..... Vespere fiunt de Sancto-

---

(1) Ce Rituel, qui appartient à la Bibliothèque de Besançon, forme

Johanne, sicut in *Ordinario* continetur. Post vesperas, itur in capitulo, et fit processio puerorum. *Archiepiscopus* portatur ad processionem a quatuor personis ecclesie, cantando responsum *In circuitu*. Versus cantatur a pueris. *Archiepiscopus* debet esse indutus capa rubea cum gannis et mitra. Vespere ille cantantur ab *Archiepiscopo*. Canonici debent portare turribulum et candelabra ad processionem ante *Archiepiscopum*, ad matutinas, ad missam et ad vesperas.

Sanctorum Innocentium. — Totum duplex. Ad matutinas non dicitur *Te Deum*, nec ad missam *Gloria*. *Archiepiscopus* ista die debet dicere horas. Duo pueri debent regere chorum. *Archiepiscopo* debetur una menayda, et pueri coriales [habent] simplicem distributionem. Ista die, Jo. de Roseriis vel qui tenet serjantiam debet *Archiepiscopo* unum panem galicè *Cugno* et unum quartale vini. Debet equitare cum suis secundum consuetudinem, et debetur ei ad Jusanum-Monasterium unus panis albus galicè *Cugno*, et ad Sanctum-Vincentium similiter. Et debet ire apud Burgilles; et si Archiepiscopus sit presens, debetur eis panis et vinum. In vesperis redeunt et cantantur more solito. Coriales et pueri equitantes, solum et non alii, debent comedere cum *Archiepiscopo*. Die festi sancti Johannis, ante vesperas, debet ire *Archiepiscopus* et alii pueri de choro in palatio domini Archiepiscopi Bisuntini et facere tabulam diei; et debetur eis collatio vini domini Archiepiscopi.

Circoncisio Domini. — ..... Dies ista appellatur *Festum Stultorum*. Debent esse quatuor choriales induti capis pro voluntate sua, et omnes alii deferunt qualia volunt indumenta.....

Octave Innocentium. — ..... *Archiepiscopus Innocentium* cantat horas, et fiunt tres lectiones.....

---

un petit volume in-folio de 60 feuillets en parchemin. Construit rigoureusement sur le même plan que celui de Saint-Etienne, sa rédaction me paraît remonter également au milieu du treizième siècle.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ EN 1877.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique...	400 f.
Par le Département du Doubs..................	500
Par la Ville de Besançon.....................	600

Par M. le Ministre de l'Instruction publique : *Revue des sociétés savantes des départements*, 6e série, t. III (mai-décembre 1876). — *Revue historique*, 2e ann., 1877, livr. 1 et 2, t. IV (mai-août 1877) ; t. V (septembre-décembre).

Par le Conseil général du Doubs : *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. IV-VII, in-8.

Par le Conseil général de l'Aisne et M. Edouard Fleury : *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, 1re partie; Paris et Laon 1877, 1 vol. gr. in-4.

Par la Chambre de commerce de Besançon : son *Compte-rendu de* 1876, 17e année.

Par MM.

Reboul de Neyrol, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, ses brochures intitulées : 1° *La ligue de Stellinga ou des rénovateurs;* 1876, in-8 ; 2° le *Baccalauréat et l'Université dans les services de l'Etat en Alsace-Loraine, sous le régime allemand, et en France;* Vesoul, 1877, in-8.

Méhu (Adolphe), membre correspondant, ses brochures intitulées : *Etude économique sur l'art du brandevinier dans l Beaujolais* (en collaboration avec M. Ch. Blondeau), 1870; *Herborisation faite à Nolay* (Côte-d'Or), 1870; *Herborisations*

Par MM.

dans la Campine limbourgeoise (Belgique), 1874; *Herborisation à la montagne de Séuse et découverte du Tulipa præcox à Marcy-sur-Anse* (Rhône), 1874; *Herborisations dans les montagnes d'Hauteville et du Colombier du Bugey* (en collaboration avec M. J. Saint-Lager), 1876; Note sur la *Florule de la prairie de Bourdelans et sur la bibliothèque botanique de l'auteur*, 1877, in-8.

Bousson (le docteur), de Poligny, membre correspondant, ses *Conférences agricoles*, *suivies d'un traité sur la fabrication du fromage façon Gruyère*, 1876, in-12.

Drapeyron (Ludovic), membre correspondant, son *Essai sur le caractère de la lutte de l'Aquitaine et de l'Austrasie sous les Mérovingiens et les Carolingiens,* (lectures faites à l'Académie des sciences morales et politiques), Paris, 1877, in-8; sa brochure intitulée : *M. Thiers historien*, *géographe et homme d'Etat,* 1877, in-8.

Saint-Paul (Anthyme), sa brochure intitulée : *Les écoles d'architecture romane au* XIIe *siècle,* 1876, in-12.

Vaillandet, membre correspondant, son *Discours prononcé aux obsèques du colonel Paris à Pin-l'Emagny, le* 21 *avril* 1876; broch. in-8.

Marchant (le docteur Louis), membre correspondant, ses sept brochures intitulées : 1° *Notice sur une parure en coquillage trouvée à Dijon*, gr. in-4, 2 pl. lithogr.; 2° *Description de disques en pierre de diverses localités*, gr. in-4, 1 pl. lithog.; 3° *Notice sur divers instruments en pierre, os et corne de cerf trouvés dans la Saône*, gr. in-4, 3 pl. lithog.; 4° *Note sur des hameçons en bronze trouvés dans la Saône*, gr. in-4, 1 pl. lithog.; 5° *Note sur un ornement de tête en forme de diadème, trouvé dans la Saône,* gr. in-4, 1 pl. lith.; 6° *Ampoules de pèlerinages en plomb, trouvées en Bourgogne*, in-4, 1 pl.; 7° *Eloge de M. Brullé*, *doyen de la Faculté des sciences de Dijon*, discours de réception à l'Académie de cette ville, in-8.

Par MM.

Moreau (Frédéric, père et fils), leur *Album des principaux objets recueillis dans les sépultures de Caranda* (Aisne) *pendant les années* 1873, 1874 et 1875; Saint-Quentin, 1877, in-4.

Vivien de Saint-Martin, membre correspondant, les fascicules 1-4 de son *Nouveau dictionnaire de Géographie universelle*, in-4.

Benoit (Emile), membre correspondant, sa *Note sur une expansion des glaciers dans le Jura central par Pontarlier :* extrait du Bulletin de la Société géologique de France, 1876.

Hild, membre résidant, son volume intitulé : *Belfort et les bataillons mobiles de la Haute-Saône*, *examen critique des opérations du siége de* 1870-71; Vesoul, 1872, in-8, avec 5 portraits lithographiés par M. Victor Jeanneney, membre correspondant.

Bizos (Gaston), membre résidant, ses thèses pour le doctorat ès-lettres, intitulées : *Flori historici, vel potius rhetoris, de vero nomine, ætate qua vixerit et scriptis*, 1877, in-8; *Etude sur la vie et les œuvres de Jean de Mairet*, 1877, in-8.

Michel (Auguste fils), *Notice biographique sur Jean-Auguste Michel,* lue à la Société industrielle de Mulhouse, par Auguste Stœber; 1877, in-8.

Dollfus (Gustave), de Riedisheim, *Matériaux pour l'étude des glaciers, par* Dollfus-Ausset; *Paris-Strasbourg*, 1863-1872, 15 vol. gr. in-8, et atlas in-fol. de 40 pl.

André (Ernest), membre correspondant, sa *Notice sur les billets de confiance du département de la Côte-d'Or, émis pendant la période révolutionnaire, en* 1791 *et* 1792; 1877, in-8, 4 pl.

Millescamps (Gustave), sa brochure intitulée : *Des monuments mégalithiques de Timécourt*, *près Luzarches* (Seine-et-Oise), 1878, in-8.

Jurgensen (Jules), membre correspondant, sa brochure intitulée : *De l'emploi des machines en horlogerie, spécialement*

MM.

dans la fabrication des montres de poche : leur principal inventeur, M. P.-F. Ingold; Neuchâtel, 1877, gr. in-8.

Thierry (Jacques-Amédée), membre correspondant : *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Amédée Thierry*, par M. Mignet, 1877, gr. in-8.

Garnier (Georges), membre correspondant, *Almanach du Sonnet*, 4e année, 1877, in-12.

Hennequin (Frédéric), membre correspondant, sa *Communication sur l'importance de la topographie,* faite en Sorbonne, comme délégué de la Société d'Emulation du Doubs, le 4 avril 1877, in-8.

Guillemot, membre correspondant, ses *Documents inédits pour servir à l'histoire des industries thiernoises*, 1877, in-8.

Demongeot, membre résidant, son *Rapport sur l'instruction primaire dans la ville de Besançon et banlieue pour l'année* 1876, in-4.

Quiquerez, membre correspondant, son *Histoire des institutions politiques, constitutionnelles et juridiques de l'Evêché de Bâle,* 1877, in-8.

Richard (Ferdinand), sa *Notice sur La Sagne,* lue à la réunion annuelle de la Société d'histoire de Neuchâtel, le 26 juin 1877 ; gr. in-8.

Schuermans, conseiller à la Cour d'appel de Liége, son *Etude sur les remparts d'Arlon et de Tongres,* 1877, in-8.

Perruche de Velna, membre résidant, son *Discours sur le droit de propriété*, prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Besançon le 3 novembre 1877, in-8.

Quicherat (Louis), membre de l'Institut, son *Discours prononcé aux obsèques de Charles-André-Joseph Paravey*, le 20 octobre 1877, in-8.

Par MM.

PIERSON (Octave), membre correspondant, un polypier fossile trouvé à Myon, lieudit *Sur-le-Peu*.

RACINE (Louis), 69 oiseaux d'Europe et d'Amérique, empaillés, avec trois globes de verre servant à en abriter plusieurs groupes. — Deux couvoirs pour l'éclosion des œufs. — Un fusil à vent d'une élégante facture.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES EN 1877.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, 4e série, t. VII, 1876.

Association scientifique de France, bulletin hebdomadaire nos 476-520, 17 décembre 1876-21 octobre 1877.

Revue Savoisienne, 17e année, no 12 (30 décembre 1876); 18e année, nos 1-9 (janvier-septembre 1877).

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 2e série, tome XVI (XXVe de la collection), 3e et 4e trimestres de 1876.

Société académique de Saint-Quentin : Don Juan et Haïdée, par Edmond Delière, cantate couronnée en 1876.

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 4e série, t. VII, 1874.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 4e série, t. VII, 1874.

Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie, t. V, 1874.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz, 2e série, 13e et 14e cahiers, 1874-1876.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1875-1876.

Revue Africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, 20e année, juillet-août 1876; 21e année, janvier-juin 1877.

Bulletin de la Société Dunoise, janvier 1877.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 17e année (1876), nos 8-12; 18e année (1877), nos 1-7.

Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois, compte-rendu de 1876.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 2e série, t. II, 1876.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 7, 1877.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 3e série, t. I, 1877 (*Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, par M. E. Tuefferd).

Journal d'agriculture de la Côte-d'Or, 1876.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 3e série, t. II (1874), t. III (1875-76).

Congrès archéologique de France, 42e session à Châlons-sur-Marne, 1875.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat (Allier), compte-rendu de 1875-1876, 30e année.

Bulletin de la Société des sciences, arts et lettres de Pau, 2e sér., t. V, 1875-1877.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. XI, 3e et 4e livraisons, 1876. — *Bulletin*, 21 mars 1876-13 mars 1877.

Mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, t. V, 1876.

Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t. II, 1875-1876.

Société des sciences naturelles de Cherbourg, compte-rendu du 25e anniversaire de sa fondation, 30 décembre 1876.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1873.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Cherbourg, 3e série, t. XIV, 1877.

Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, 3e série, tome V (XVIe de la collection), 1876.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, n° 10, 1876.

Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 2e série, tome VIII (1873-1874); t. IX (1874-1875); t. X (1875-1876).

Bulletin de la Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg), 2e série, t. II, fascicule V, 9e année, 1876.

Académie de Marseille : ses origines, ses publications, ses archives, ses membres, avec 4 pl., par l'abbé Dassy, 1877.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXVII.

Bulletin de la Société de Géographie de Marseille, nos 1-3, janvier-mars, 1877.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 3e série, t. V (1876) ; — *Bulletin*, t. XII (1874-1876), pp. 385-444 (fin du volume) ; année 1877, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 47e année, 2e semest. de 1876.

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne, tome XX, 1876.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XIX, 1872 ; t. XX, 1876.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, t. V, 1875.

Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, 1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXIV (2e série, t. II), 1876.

Société archéologique de Bordeaux, t. III, fasc. 1-3, mars-octobre 1876.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, 2e série, t. II (1er cahier), 1877.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, 1876.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1876, t. XXX (3e série, t. X) ; t. XXXI, 1877 (3e série, t. XI).

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, nos 11 et 12, 1877 ; — *Bulletin*, nos 4-6 (1873-1877).

Mémoires de la Société académique de l'Aube, 3e série, t. XIII (XLe de la collection), 1876.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1875.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1875-1876.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n°s 89-91, 1876, 2e-4e trimestres.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1877.

Société de secours des amis des sciences, compte-rendu de la 18e séance publique annuelle, tenue le 31 mai 1877.

Mémoires de l'Académie de Montpellier : section des lettres, t. VI, 1er et 2e fascicules (1875-1876); section des sciences, t. IX, 1er fascicule (1876).

L'Emulation Jurassienne, revue mensuelle publiée par la *Société Jurassienne d'Emulation* à Porrentruy : septembre-décembre 1876; janvier-juillet 1877.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIX, 1877, livr. 2.

Mémoires de l'Institut national Genevois, t. XIII, 1869-1877.

Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles, 2e série, t. XV, 1877.

Verhandlungen des schweizerischen naturforschenden Gesellschaft in Basel, 21-23 august 1876, in-8. — *Mittheilungen des naturforschenden Gesellschaft in Bern*, 1876, in-8; — *Nouveaux mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles (Zürich)*, t. XXVII, fasc. 2, 1877, in-4.

Mittheilungen der antiquarishen Gesellschaft in Zürich : n° XL (*Die alammanischen Denkmaeler in der Schweiz :* Schluss, von G. Meyer von Knonau, mit 4 Taf.); n° XLI (*Lebensbild des heiligen Notker von S. Gallen*, von G. Meyer von Knonau, mit 2 Taf.).

Carte géologique du Grand-Duché de Luxembourg, publiée sous les auspices de la *Société des sciences naturelles et mathématiques de Luxembourg*, par N. Wies et P.-M. Siegen : 9 feuilles gr. in-fol., lithogr. en couleurs; avec un *Guide de la carte géologique du Grand-Duché de Luxembourg*, par N. Wies, in-8.

Memoirs of the litterary and philosophical Society of Manches-

ter, third series, vol. V, 1876; — *Proceedings*, vol. XIII (1873-74), XIV (1874-75), XV (1875-76); — *Catalogue of the books in the library of the Society*, 1875.

Boston Society of natural history : Memoirs, vol. II, part. IV, numb. 2, 3, 4; — *Occasional papers*, numb. II (*the Spiders of United-States*, by Nicholas-Marcellus HENTZ); — *Proceedings*, vol. XVII, part. III et IV (december 1874-april 1875), vol. XVIII, part. I-II (may 1875-january 1876).

Annual report of the Smithsonian Institution, 1875.

Oberhessische Gesellschaft für Natur-und Heilkunde : Bericht XV, 1876; XVI, 1877.

Envoi de l'*Université royale de Norvège*, à Christiania :

De VI *logicæ rationis in describenda philosophiæ historia*, auct. M.-J. MONRAD, *Christianiæ*, 1860, in-8; — *Ezechiels syner og Chaldæernes Astrolab*, *af* C.-A. HOLMBOE, *Christiania*, 1866, in-4 (1 pl.); — *Forekomster af kise i visse skifere i Norge*, af Amund HELLAND, udgivet ved E.-B. MUNSTER, *Christiania*, 1873, in-4 (3 pl.); — *Jættegryder og Gamle strandlinier i fast Klippe*, af S.-A. SEXE, *Christiania*, 1874, in-4 (3 pl.); — *Grundtrækkene : I den ældste norke Procès*, af Ebbe HERTZBERG, udgivet ved Fr. BRAND, *Christiania*, 1874, in-8.

Kongliga svenska Vetenskaps-Akademiens Handlingar (*Mémoires de l'Académie royale des sciences de Suède*), in-4, Bd. XIII (1874), XIV, 1 (1875); — *Bihang* (*Supplément aux Mémoires*), in-8, Bd. III, 2; — *Ofversigt* (*Bulletin*), in-8, Bd. XXIII, 1876.

Jahrbuch der k.-k. geologischen Reichsanstalt in Wien, Bd. XXVI, 1876; Bd. XXVII, 1877 (janner-marz); — *Verhandlungen*, 1876, 1877 (nos 1-6, jan.-marz); — *Catalog. der Ausstellungs-Gegenstande bei der wiener Welstausstellung*, 1873.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er juin 1878.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1878.

Président.................... MM. SIRE (Georges);
Premier Vice-Président........ SAILLARD (Albin);
Deuxième Vice-Président....... BESSON (Edouard);
Secrétaire décennal............ CASTAN (Auguste);
Vice-Secrétaire et contrôleur des dépenses.................... FAIVRE (Adolphe);
Trésorier.................... KLEIN (Auguste);
Trésorier-adjoint............. DE PRINSAC (le baron);
Archiviste.................... VAISSIER (Alfred).

Secrétaire honoraire.......... M. BAVOUX (Vital).

Membres honoraires (24).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée et la 7e division militaire (S. A. Mgr le DUC D'AUMALE).

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon (M. LOISEAU).

MM.

L'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Paulinier).

Le Préfet du département du Doubs (M. Eugène Poubelle).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Lissajous).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Périvier).

Le Maire de la ville de Besançon (M. le sénateur Oudet).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Duparay).

Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Coquand, Henri, professeur de géologie; Marseille. — 1850.

Deville, Henri-Sainte-Claire, membre de l'Institut (Académie des sciences); Paris, rue Taranne, 7. — 1847.

Devoisins, ancien sous-préfet; Paris, rue Monsieur-le-Prince, 48. — 1842.

Doubleday, Henri, entomologiste; Epping, comté d'Essex (Angleterre). — 1853.

Duruy, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académie des inscriptions); Paris, rue de Médicis, 5. — 1869.

Gouget, docteur en médecine; Dole (Jura). — 1852.

Grenier, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, rue Jacob, 3, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

Lissajous, recteur de l'Académie de Besançon. — 1878.

Marcou, Jules, géologue; Salins (Jura). — 1845.

Martin, Henri, sénateur, membre de l'Institut (Académie des sciences morales); Paris-Passy, rue du Ranelagh, 74. — 1865.

Quicherat, Jules, directeur de l'Ecole nationale des Chartes, vice-président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques; Paris, rue de Tournon, 16. — 1859.

MM.

Résal, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue Saint-André-des-Arts, 58. — 1853.

Servaux, sous-directeur des sciences et lettres au ministère de l'Instruction publique; Paris, boulevard Courcelles, 1. — 1873.

Wey, Francis, inspecteur général des archives de France; Saint-Germain-en-Laye, rue de Mareil, 57, et Paris, rue Joubert, 28. — 1860.

Membres résidants (262) (1).

MM.

Alexandre, Charles, secrétaire du conseil des prud'hommes, rue d'Anvers, 4. — 1866.

Alexandre, Henri, libraire, rue des Chambrettes, 8.— 1875.

Alviset, Charles, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 1. — 1874.

Amberger, Lucien, pharmacien, rue Morand, 7. — 1874.

André, Louis-Joseph, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

Androt (Girolet, Louis, dit), peintre-décorateur; à la Croix-d'Arènes. — 1866.

d'Arbaumont, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue du Chateur, 18. — 1857.

Arnal, Alexis, économe du Lycée. — 1858.

Arnal, Amédée, avocat, membre du conseil d'arrondissement, rue Neuve-Saint-Pierre, 20. — 1872.

Auscher, Jacques, rabbin, rue Proudhon, 6. — 1875.

Bader, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidants* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

* Bailly (l'abbé), maître des cérémonies de la cathédrale. — 1865.

Barbaud, Auguste, ancien premier adjoint au maire, rue Saint-Vincent, 43. — 1857.

Barbier, Léon, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Bavoux, Vital, receveur principal des douanes; Longwy (Meurthe-et-Moselle). — 1853.

Bellair, médecin-vétérinaire, rue de la Bouteille, 7.— 1865.

Belot père, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1855.

Belot, Edmond, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1878.

Berquet, ingénieur des ponts et chaussées, rue Proudhon, 6. — 1875.

Berthelin, Charles, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Glères, 23. — 1858.

Bertin, négociant, membre du conseil municipal; rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1863.

* Bertrand, docteur en médecine, rue des Granges, 9. — 1855.

Besson, avoué, place Saint-Pierre, 17. — 1855.

Besson, Edouard, avocat, rue Saint-Vincent, 27. — 1875.

Beuret, François-Xavier, voyer de la ville, rue des Granges, 47. — 1873.

Beurnier, conservateur des forêts, rue de la Préfecture, 23. — 1874.

Bichet, Jules, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue du Mont-Sainte-Marie, 17. — 1873.

Bizos, professeur de littérature française à la Faculté d'Aix. — 1874.

Blanc, Justin, négociant, place Labourey. — 1876.

Blanchard, professeur de dessin au Lycée, rue Morand, 12. — 1877.

MM.

Blondeau, Charles, entrepreneur de menuiserie, président du conseil des prud'hommes, rue Saint-Paul, 57. — 1854.

Blondon, docteur en médecine, rue des Granges, 68. — 1851.

Boillot, Constant, graveur, place Saint-Amour, 7. — 1870.

Boname, Albert, photographe, rue Mairet, 1. — 1874.

Bossy, Xavier, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1867.

Boudot, Emile, négociant, rue Battant, 64. — 1876.

Bourcheriette dit Pourcheresse, propriétaire, rue des Chambrettes, 8. — 1859.

Bourdy, Pierre, essayeur du commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale de dessin, Grande-Rue, 96. — 1874.

Bouttey, Paul, fabricant d'horlogerie, juge au tribunal de commerce, rue Moncey, 12. — 1859.

Bouvard, Louis, avocat, membre du conseil municipal, rue des Granges, 62. — 1868.

Boysson d'Ecole, trésorier-payeur général en retraite, rue de la Préfecture, 22. — 1852.

Bretillot, Eugène, propriétaire, rue des Granges, 46. — 1840.

Bretillot, Léon, banquier, ancien maire de la ville, président de la chambre de commerce, rue de la Préfecture, 21. — 1853.

Bretillot, Maurice, propriétaire, rue Saint-Vincent, 18. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, rue des Granges, 16. — 1860.

Brulard, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

MM.

Brunswick, Léon, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 28. — 1859.

Brusset, notaire, membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. — 1870.

Bucaille, Paul, avocat, rue Neuve, 18. — 1877.

Burin du Buisson, préfet honoraire, rue Sainte-Anne, 8. — 1878.

de Buyer, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 102. — 1874.

Canel, chef de bureau à la préfecture. — 1862.

Carrau, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, place Saint-Amour, 3. — 1871.

Castan, Auguste, bibliothécaire, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité national des travaux historiques, Grande-Rue, 86. — 1856.

Chapoy, Léon, docteur en médecine, rue des Granges, 3. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, rue du Chateur, 20. — 1856.

Charles, Félix, directeur de la Société générale, Grande-Rue, 72. — 1873.

Charlet, Alcide, avocat, rue des Chambrettes, 10. — 1872.

Chatelain, Paul, élève en pharmacie, rue Morand, 7. — 1876.

Chevandier, Georges, propriétaire, au château du Grand-Vaire, près Besançon. — 1876.

Cheviet, François, propriétaire, rue des Granges, 19. — 1876.

Chipon, Maurice, substitut du procureur de la République près le tribunal civil, rue du Chateur, 25. — 1878.

* Chotard, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

Clerc, Gustave, banquier, Grande-Rue, 6. — 1877.

Coindre, Gaston, artiste-graveur, Grande-Rue, 12. — 1876.

MM.

Colisson, Alexandre, conseiller d'arrondissement, rue de la Préfecture, 8. — 1878.

Colombain, Jules, relieur de livres, Grande-Rue, 58. — 1875.

Contet, François, comptable et propriétaire, rue Rivotte, 22. — 1878.

Cornet, Antoine, avoué près la Cour d'appel, place Saint-Amour, 14. — 1875.

Coste, Léandre, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

Coulaud, Adolphe, comptable, rue Rivotte, 17 *ter*. — 1875.

Coulon, Henri, avocat, bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtier, négociant, rue Battant, 18. — 1876.

Courtot, Théodule, commis-greffier de la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Coutenot, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

Cretin, Emile, professeur de mathématiques spéciales au Lycée, Grande-Rue, 126. — 1876.

Croullebois, Marcel, professeur de physique à la Faculté des sciences. — 1878.

Cuenin, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 40. — 1863.

Cuillier, relieur de livres, rue Granvelle, 30. — 1870.

Daclin (le baron), conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue de la Préfecture, 23. — 1865.

Daubian-Delisle, Henri, directeur des contributions directes, rue Neuve, 4. — 1874.

David, notaire, premier adjoint au maire, Grande-Rue, 33. — 1858.

Debauchey, ancien pharmacien; aux Chaprais. — 1871.

Delagrange, Charles, imprimeur-lithographe, Grande-Rue, 73. — 1872.

MM.

Delavelle, Aristide, notaire, adjoint au maire de Besançon, Grande-Rue, 64. — 1856.

Delavelle, Victor, rue de la Préfecture, 16. — 1873.

Demongeot, inspecteur des écoles communales, rue Neuve, 24 *bis*. — 1872.

Denizot, receveur de l'Asile départemental, rue des Granges, 60. — 1871.

Détrey, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

Diétrich, Bernard, négociant, membre du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 71. — 1859.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

Dubost, Jules, maître de forges, rue Sainte-Anne, 2. — 1840.

Ducat, Alfred, architecte des bâtiments de l'Etat, rue Saint-Pierre, 19. — 1853.

Dunod de Charnage, avocat, rue des Chambrettes, 8. — 1863.

Duret, géomètre, rue Neuve, 28. — 1858.

Durupt, notaire, rue des Granges, 46. — 1875.

Ethis, Edmond, propriétaire, membre du conseil municipal, rue Morand, 6. — 1860.

Fady, directeur d'usine, rue Neuve-Saint-Pierre, 13. — 1871.

Faivre, Adolphe, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 76. — 1862.

Faucompré, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

Fernier, Albert, négociant, Grande-Rue, 59. — 1876.

Fernier, Louis, fabricant d'horlogerie, ancien maire de la ville et ancien député à l'Assemblée nationale, rue Ronchaux, 3. — 1859.

Fitsch, Léon, entrepreneur de maçonnerie, membre du conseil des prud'hommes, rue du Clos, 12. — 1865.

Flagey, Camille, ingénieur, membre du conseil général du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1877.

Foin, agent principal d'assurances, Grande-Rue, 107. — 1865.

MM.

* Fortuné, Pierre-Félix, chef du service commercial des forges de Franche-Comté, rue Granvelle, 17. — 1865.

Fouin, Auguste, mécanicien, rue de l'Arsenal, 9.— 1862.

* Gallotti, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde). — 1866.

Fournier, Louis, employé des ponts et chaussées, Grande-Rue, 111. — 1872.

de Gassowski, artiste peintre, rue Neuve, 36. — 1875.

Gauffre, receveur principal des postes en retraite, rue Morand, 11. — 1862.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Neuve, 8. — 1866.

Gigandet, propriétaire, faubourg Tarragnoz. — 1872.

Girardot, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 11. — 1876.

Girardot, Régis, banquier, rue Saint-Vincent, 15. — 1857.

Girod, Achille, propriétaire; Saint-Claude (banlieue). — 1856.

Girod, avoué, rue Moncey, 5. — 1856.

Girod, Victor, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 70. — 1859.

Glorget, Pierre, huissier, rue Saint-Vincent, 9. — 1859.

de Goumois, Charles, directeur d'usine ; à la Butte (banlieue). — 1862.

Grand, Charles, directeur de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue, 86. — 1852.

Grand, Jean-Antoine, greffier de paix du canton sud de Besançon, rue Morand, 12. — 1868.

Gresset, Félix, général commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, rue Neuve, 3. — 1866.

Grévy, Albert, avocat, député du Doubs ; Paris. — 1870.

Grosjean, Alexandre, avocat, rue Neuve-Saint-Pierre, 9. — 1876.

MM.

Grosjean, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

Grosrichard, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

Gschwind, ancien notaire, Grande-Rue, 73. — 1873.

Guenot, Auguste, négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

Guichard, Albert, pharmacien, rue d'Anvers, 3. — 1853.

Guienet, ingénieur des forges de Gouille. — 1873.

Guillemin, ingénieur-constructeur, rue Battant, 37. — 1840.

Guillin, libraire, rue Battant, 3. — 1870.

Haldy, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

Henricolas, inspecteur des contributions directes, rue Saint-Antoine, 4. — 1878.

Henry, Jean, docteur ès sciences, professeur de physique au Lycée, place Saint-Amour, 12. — 1857.

Henry, (le baron Edouard), littérateur, rue de la Préfecture, 29. — 1876.

Henry, (le baron Gaston), ancien élève de l'Ecole polytechnique, capitaine d'artillerie de réserve, rue de la Préfecture, 29. — 1876.

Hézard, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 15. — 1876.

Hild, Antoine, professeur agrégé au Lycée, rue Morand, 9. — 1877.

Huart, Arthur, avocat-général près la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 13. — 1870.

Jeannolle, Charles, élève en pharmacie, rue du Chateur, 16. — 1876.

Jégo, contrôleur des bois de la marine, rue de la Préfecture, 25. — 1872.

de Jouffroy (le comte Joseph), membre du conseil général; au château d'Abbans-Dessous et à Besançon, rue du Chapitre, 1. — 1853.

de Jouffroy (le vicomte Louis), rue du Chapitre, 1. — 1871.

MM.

Klein, Auguste, propriétaire, rue Saint-Vincent, 28. — 1858.

Lacoste, archiviste-adjoint du département du Doubs, rue Rivotte, 10. — 1870.

Lambert, Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue Moncey, 12. — 1852.

* de Laubespin (le comte Léonel Mouchet de Battefort); Paris, rue de l'Université, 78. — 1878.

Laurens, Paul, président de la Société d'agriculture du Doubs, ancien adjoint au maire, rue de la Préfecture, 15. — 1854.

* Lebeau, négociant, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

Le Bleu, Louis, avocat, rue Neuve, 28. — 1877.

Lebreton, direct. de l'usine à gaz, Grande-Rue, 97. — 1866.

Ledoux, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Legras, Armand, négociant, Grande-Rue, 32. — 1872.

Le Grix, Victor, substitut du procureur général, rue du Clos, 31. — 1876.

Lehrs, Jacob, propriétaire; à la Grette (banlieue de Besançon). — 1875.

Lépagnole, médecin; Saint-Ferjeux (banlieue). — 1873.

Lesbros, fabricant d'horlogerie, rue Morand, 16. — 1876.

Lhomme, Louis, surnuméraire de l'enregistrement, rue Neuve, 5. — 1876.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Neuve, 11. — 1864.

de Longeville (le comte), propriétaire, rue Neuve, 7. — 1855.

Louvot, Hubert, notaire, Grande-Rue, 48. — 1860.

Louvot (l'abbé Fernand), professeur d'histoire au collége Saint-François-Xavier. — 1876.

Maire, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 15. — 1851.

Maire, Alfred, avocat, ancien magistrat, rue du Chateur, 12. — 1878.

MM.

Mairot, Félix, banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Mairot, Edouard, propriétaire, Grande-Rue, 86. — 1865.

Maisonnet, Auguste, négociant, rue Saint-Pierre, 13. — 1869.

Marion, Olympe, mécanicien; Casamène (banlieue). — 1857.

Marion, Charles, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1868.

Marquiset, Léon, ancien magistrat, membre du conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28. — 1874.

Marteau, professeur de comptabilité, Grande-Rue, 86. — 1875.

Martin, Jules, manufacturier; Casamène (banlieue). — 1870.

Martin, Léonce, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 13. — 1874.

Mazoyhie, ancien notaire, rue des Chambrettes, 12. — 1840.

Métin, Georges, agent voyer d'arrondissement, rue du Chateur, 7. — 1868.

Meynier, Joseph, médecin-major au 3e bataillon de chasseurs à pied, rue Neuve, 17. — 1876.

Micaud, Jules, directeur en retraite de la succursale de la Banque, ancien juge au tribunal de commerce, place Saint-Amour, 3. — 1855.

Michel, Brice, architecte paysager; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1865.

Miot, Camille, négociant, Grande-Rue, 62. — 1872.

Monnier, Louis, pharmacien, rue Ronchaux, 23. — 1876.

Monnier, Paul, correcteur d'imprimerie, rue de Glères, 8. — 1860.

Monnot, Laurent, propriétaire, Grande-Rue, 100. — 1875.

Moquin-Tandon, Gaston, professeur à la Faculté des sciences, rue d'Anvers, 2. — 1875.

Morel, Ernest, docteur en méd., rue Moncey, 12. — 1863.

Moschenros, professeur d'allemand au Lycée, rue Moncey, 2. — 1874.

MM.

Mourot, Léonce, percepteur, rue Neuve, 8. — 1876.

Moutrille, Alf., banquier, rue de la Préfecture, 31.— 1856.

Musselin, comptable, Grande-Rue, 82. — 1872.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, rue de la Madeleine, 2. — 1875.

Olivier, Ernest, naturaliste, rue du Clos, 27. — 1878.

Ordinaire, Olivier, imprimeur et publiciste, Grande-Rue, 6. — 1876.

d'Orival, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

d'Orival, Paul, président à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

Oudet, Gustave, avocat, maire de la ville, sénateur, rue Moncey, 2. — 1855.

Ourson, Gustave, directeur de la succursale de la Banque, rue de la Préfecture, 19. — 1873.

Outhenin-Chalandre, Joseph, ancien juge au tribunal de commerce, Grande-Rue, 73. — 1858.

Paillot, Justin, pharmacien; aux Chaprais. — 1857.

Parguez (le baron), docteur en médecine, adjoint au maire, Grande-Rue, 106. — 1857.

Pernard, manufacturier, rue de Chartres, 8. — 1868.

Perruche de Velna, substitut du procureur général, rue du Clos, 8. — 1870.

Pétey, chirurgien-dentiste, Grande-Rue, 70. — 1842.

Petitcuenot, Paul, avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

Picard, Arthur, chef de bataillon de l'armée territoriale, Grande-Rue, 48. — 1867.

Pierre, Albert, professeur agrégé au Lycée de Besançon, rue Granvelle, 24. — 1876.

Piguet, Emmanuel, fabricant d'horlog., place Saint-Pierre, 9. — 1856.

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74. — 1874.

MM.

Polin, docteur en médecine, médecin aide-major à l'hôpital militaire. — 1877.

Potier, Joseph, entrepreneur de plâtrerie, rue Ronchaux, 8. — 1870.

Poulet, Emile, négociant, juge au tribunal de commerce, rue de la Lue, 6. — 1877.

de Prinsac (le baron), employé des télégraphes, rue de la Préfecture, 2. — 1873.

Proudhon, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

Rascol, Léon, ingénieur des ponts et chaussées, Grande-Rue, 86. — 1874.

Ravier, François-Joseph, ancien avoué; Saint-Claude (banlieue). — 1858.

Reboul, doyen de la Faculté des sciences et professeur à l'Ecole de médecine, rue des Martelots, 8. — 1861.

* Renaud, Alphonse, docteur en droit, rédacteur à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue d'Amsterdam, 69. — 1869.

Renaud, François, négociant, abbaye Saint-Paul. — 1859.

Renaud, Victor, agent comptable de la caisse d'épargne, rue de la Préfecture, 15. — 1865.

Retrouvey, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

Reynaud-Ducreux, professeur à l'Ecole d'artillerie, rue Ronchaux, 22. — 1840.

Richard, Auguste, pharmacien, rue du Chateur, 16. — 1876.

Ripps, Paul, architecte, rue d'Anvers, 4. — 1873.

Rondot, Alcide, notaire, Grande-Rue, 113. — 1874.

Roux, Auguste, conseiller de préfecture, Grande-Rue, 86. — 1878.

Rouzet, Louis, ingénieur voyer de la ville, Grande-Rue, 96. — 1874.

Saillard, Albin, professeur à l'Ecole de médecine et chirurgien des hospices, Grande-Rue, 136. — 1866.

MM.

Saillard, Francis, bijoutier, rue de la Préfecture, 2. — 1874.

Saillard, Léon, négociant, rue des Granges, 39. — 1877.

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue Granvelle, 28. — 1866.

de Saint-Juan (le baron Charles), rue des Granges, 4. — 1869.

Saint-Loup, Louis, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 9. — 1872.

de Sainte-Agathe, Louis, ancien adjoint au maire, président du conseil d'administration des forges de Franche-Comté, rue d'Anvers, 1. — 1851.

Sancey, Alfred, négociant, Grande-Rue, 9. — 1878.

* Sancey, Louis, comptable, rue Neuve, 26.— 1855.

Savourey, Charles-Arthur, fabricant de boîtes de montres en or, rue des Martelots, 7. — 1874.

Sire, Georges, docteur ès sciences, essayeur de la garantie, rue des Chambrettes, 15. — 1847.

de Soultrait (le comte Georges), trésorier payeur général du Doubs, membre non résidant du Comité national des travaux historiques, rue de la Préfecture, 31. — 1877.

Tailleur, propriétaire, rue d'Arènes, 33. — 1858.

Tailleur, Louis, attaché au secrétariat de l'Académie universitaire, rue d'Arènes, 33. — 1868.

Tissot, économe de l'Asile départemental, rue des Granges, 23. — 1868.

Titon, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 2. — 1874.

Tivier, Henri, doyen de la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 19. — 1873.

Tridon, Mathieu, censeur honoraire du Lycée, rue du Lycée, 11. — 1878.

Vaissier, Alfred, propriétaire, Grande-Rue, 109. — 1876.

Valluet, imprimeur, rue de Glères, 23. — 1874.

Valtefaugle, directeur des forges de Gouille. — 1873.

MM.

Vermot, Théodore, entrepreneur de maçonnerie; à la Mouillère (banlieue). — 1873.

de Vezet (le comte Edouard), lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Neuve, 17 *ter*. — 1870.

Vézian, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 21. — 1860.

Viancin, Laurent, doct. en méd., Grande-Rue, 49. — 1875.

Viennet, surveillant général au Lycée. — 1869.

Voirin, Jules, pharmacien, quai de Strasbourg, 1. — 1876.

Voisin, Pierre, propriétaire; Montrapon (banlieue). — 1855.

Vouzeau, conservateur des forêts en retraite, rue des Granges, 38. — 1856.

* Vuillemot, Albert, licencié en droit, avoué, rue Saint-Vincent, 41. — 1876.

Vuillermoz, procureur de la République près le tribunal civil, Grande-Rue, 61. — 1878.

Werlein, Amédée, négociant, rue des Granges, 44. — 1870.

Zorn, Auguste, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie, place Saint-Amour, 7. — 1877.

Membres correspondants (221).

MM.

André, Ernest, notaire; Gray (Haute-Saône). — 1877.

Armbruster, chargé des fonctions d'inspecteur d'Académie, à Belfort. — 1875.

Baille, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

Bailly, inspecteur d'Académie en retraite, membre du conseil général de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Balanche, Stanislas, ingénieur-chimiste; au Houlme, près Malaunay (Seine-Inférieure). — 1868.

de Bancenel, chef de bataillon du génie en retraite; Liesle (Doubs). — 1851.

MM.

Barral, pharmacien, ancien maire de la ville de Morteau (Doubs). — 1864.

Bataille, Paul, ingénieur des ponts et chaussées; Autun Saône-et-Loire). — 1870.

Baudrand, Joseph, sculpteur; Dole (Jura). — 1874.

Benoît, Claude-Emile, vérificateur des douanes; Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 188. — 1854.

Benoît, vérificateur des poids et mesures; Dole (Jura). — 1870.

* Berthaud, professeur de physique au Lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1860.

* Besson, ingénieur; Salins (Jura), rue d'Orgemont, 4. — 1859.

Bettend, Abel, imprim.-lithogr.; Lure (Hte-Saône). — 1862.

* Beuque, triangulateur au service de la topographie algérienne; Constantine. — 1853.

Bey, Jules, horticulteur; Marnay (Haute-Saône). — 1871.

Bixio, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, rue de Rennes, 93. — 1866.

de Blondeau, Stanislas, membre du conseil général du Doubs et maire de Saint-Hippolyte. — 1871.

Bobillier, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

Boisselet, archéologue; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

Boisson, Emile, propriétaire; Moncley (Doubs). — 1865.

* Bossu (l'abbé Léon); Vuillafans (Doubs). — 1875.

Bouillerot, Achille, archéologue; Cintrey (Haute-Saône). — 1874.

* Bouillet, Apollon; Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 18. — 1860.

Boulay (l'abbé), botaniste, professeur à l'école Belzunce; Marseille (Bouches-du-Rhône). — 1875.

Boullet, inspecteur de l'Académie de Paris, en résidence à Melun (Seine-et-Marne). — 1863.

MM.

BOURCHERIETTE, Célestin, élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures; Paris. — 1876.

BOUSSON, docteur en médecine; Poligny (Jura). — 1877.

BOUTHENOT-PEUGEOT, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard; Audincourt (Doubs). — 1869.

* BREDIN, professeur au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

* BUCHET, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône). — 1859.

CARDOT DE LA BURTHE, bibliophile; Paris, avenue de Neuilly (Batignolles), et au Val-Saint-Eloy (Haute-Saône). — 1873.

CARLET, Joseph, ingénieur des ponts et chaussées; Beaune (Côte-d'Or). — 1858.

CARME, conducteur de travaux de chemin de fer; Cercy-la-Tour (Nièvre). — 1856.

CARPENTIER, Louis, propriétaire; Baume-les-Dames (Doubs). — 1874.

CARTEREAU, docteur en médecine; Bar-sur-Seine (Aube). — 1858.

CASTAN, Francis, chef d'escadron d'artillerie à la poudrerie du Bouchet (Seine-et-Oise). — 1860.

* CHAMPIN, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

CHAPOY, Henri, professeur; Melun (Seine-et-Marne). — 1875.

CHAPUIS, Louis, pharmacien; Chaussin (Jura). — 1869.

CHARPY, Léon, archéologue; Saint-Amour (Jura). — 1870.

CHATELET, curé de Cussey-sur-l'Ognon (Doubs). — 1868.

* CHAZAUD, archiviste du département de l'Allier; Moulins. — 1865.

* CHOFFAT, Paul, professeur de géologie; Zurich (Suisse), Hottinger-Strasse, 22. — 1869.

CLAUDON, Félix, curé de Lods (Doubs). — 1873.

* CLOZ, Louis, peintre; Lons-le-Saunier (Jura). — 1863.

MM.

Colard, Charles, architecte; Lure (Haute-Saône). — 1864.

Colin, Gustave, député et membre du conseil général du Doubs; Pontarlier. — 1864.

* Contejean, Charles, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1851.

Cordier, Jules-Joseph, vérificateur des douanes; Saint-Nazaire (Loire-inférieure). — 1862.

Coste, docteur en médecine et pharmacien de première classe; Salins (Jura). — 1866.

* Cotteau, juge au tribunal de première instance; Auxerre (Yonne). — 1860.

Courbe, imprimeur-lithographe; Dole (Jura). — 1875.

Courbet, Ernest, chef de bureau à la Préfecture de la Seine; Paris, rue de Lille, 30. — 1874.

* Coutherut, Aristide, notaire; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Crébely, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

Delacroix, Adrien-Emile, chimiste; la Froidière, commune de Rozet-Fluans (Doubs). — 1877.

Deleule, instituteur; Jougne (Doubs). — 1863.

Dépierres, Auguste, avocat, bibliothécaire de la ville de Lure (Haute-Saône). — 1859.

Deroze (l'abbé), curé de Chargey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1877.

* Dessertine, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

Detzem, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Niort (Deux-Sèvres). — 1851.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

Devarenne, Ulysse, capitaine de vaisseau de la marine nationale; Toulon (Var). — 1867.

Devaux, ancien pharmacien; Gy (Haute-Saône). — 1860.

Doinet, chef de service de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon; Paris, rue Richer, 4. — 1857.

MM.

* Dornier, pharmacien ; Morteau (Doubs). — 1873.

Dramard, président du tribunal civil d'Arbois (Jura). — 1878.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie;* Paris, rue des Feuillantines, 69. — 1866.

Droz, Edouard, professeur de rhétorique au Lycée de Belfort. — 1877.

Druhen, Alphonse, juge d'instruction à Montbéliard (Doubs). — 1875.

Ducat, Auguste, docteur en médecine, médecin du bureau de bienfaisance du 19e arrondissement de Paris. — 1873.

Dufay, Jules, notaire ; Salins (Jura). — 1875.

Dumortier, Eugène, négociant ; Lyon, avenue de Saxe, 97. — 1857.

Ethis, Léon, inspecteur des forêts ; Bonneville (Haute-Savoie). — 1868.

* Fallot fils, architecte ; Montbéliard (Doubs). — 1858.

* Favre, Alphonse, professeur à l'Académie de Genève (Suisse). — 1862.

Feuvrier (l'abbé), curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Foltête, (l'abbé), curé de Verne (Doubs). — 1858.

François, Camille, censeur des études au Lycée de Laval (Mayenne). — 1873.

* de Fromentel, docteur en médecine ; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Galmiche, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; Vesoul. — 1875.

Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon. — 1868.

Garnier, Georges, avocat ; Bayeux (Calvados). — 1867.

Garnier de Falletans, Charles, garde général des forêts ; Gannat (Allier). — 1874.

MM.

Gascon, Edouard, agent voyer principal; Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

Gassmann, Emile, rédacteur au *Moniteur universel;* Paris. — 1867.

Gauthier, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

Gérard, Edouard, ancien adjoint au maire de Besançon; château de Thoraise (Doubs). — 1854.

Gérard, Jules, professeur à la Faculté des lettres de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1865.

Gevrey, Alfred, procureur de la République; Aurillac (Cantal). — 1860.

* Girardier, agent voyer d'arrondissement; Pontarlier (Doubs). — 1856.

Girod, Léon, receveur de l'enregistrement; Audincourt (Doubs). — 1870.

* Girod, Louis, architecte, membre du conseil général du Doubs; Pontarlier (Doubs). — 1851.

Girod, Louis, docteur en méd.; Pontarlier (Doubs). — 1870.

* Godron, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1843.

* Goguel, Charles, manufacturier; Montbéliard, bassin du canal. — 1856.

Goguel, médecin-major de 1re classe au 134e de ligne; Lyon. — 1875.

* Grandmougin, architecte de la ville et des bains de Luxeuil (Haute-Saône). — 1858.

Guillemin, Louis, attaché au ministère des affaires étrangères; Rougemont (Doubs). — 1873.

* Guillemot, Antoine, entomologiste; Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Guinand, Jules-Albin, essayeur-juré du bureau de contrôle de Neuchâtel (Suisse). — 1875.

MM.

Hennequin, Frédéric, président de la Société de topographie; Paris, rue de Verneuil, 43. — 1876.

Hoffmann, imprimeur; Montbéliard (Doubs). — 1873.

* Jaccard, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

Janet, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1877.

Javel, Emir, imprimeur; Arbois (Jura). — 1875.

Jeanneney, Victor, professeur de dessin au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1858.

Jeannin (l'abbé), curé de Déservillers (Doubs). — 1872.

Jobez, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

Jobin, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

Joliet, Gaston, avocat, docteur en droit; Dijon. — 1877.

Julhiet, président à la Cour d'appel de Dijon. — 1877.

Jung, Théodore, chef d'escadron d'état-major; Lille (Nord). — 1872.

* Jurgensen, Jules, littérateur; au Locle (Suisse). — 1872.

* Kœchlin, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace). — 1858.

Kohler, Xavier, président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy (Suisse). — 1864.

* Kohlmann, ancien receveur du timbre; Angers (Maine-et-Loire). — 1861.

* Koller, Charles, constructeur; Jougne (Doubs). — 1856.

* Lamotte, directeur de hauts-fourneaux; Ottange, par Aumetz (Lorraine). — 1859.

* Langlois, juge de paix; Dole (Jura). — 1854.

Lanternier, chef du dépôt des forges de Larians; Lyon, rue Sainte-Hélène, 14. — 1855.

* Laurent, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

Lebault, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

Le Chatelier, Henry, professeur à l'Ecole des mines; Paris, rue du Cherche-Midi, 33. — 1875.

MM.

Leclerc, François, archéologue et naturaliste; Seurre (Côte-d'Or) — 1866.

Le Mire, Paul-Noël, avocat; Lyon. — 1876.

Le Monnier, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1875.

* Leras, inspecteur d'académie; Auxerre (Yonne). — 1857.

Lhomme, Victor, directeur des douanes en retraite; Paris, boulevard Péreire, 191. — 1842.

Lhomme, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône). — 1875.

* Ligier, Arthur, pharmacien; Salins (Jura). — 1863.

Longin, Emile, avocat; Dijon, rue Chabot-Charny, 40. — 1874.

Lory, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Grenoble (Isère).— 1857.

Lourdel, vétérinaire en premier au 5e régiment d'artillerie. — 1874.

Lumière, photographe; Lyon, rue de la Barre, près de l'Ecole de médecine. — 1869.

Lyautey, Claude-Baptiste, professeur de langue française, à Odessa (Russie). — 1874.

Machard, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris. — 1866.

* Maillard, docteur en médec.; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

Mairey (l'abbé), professeur au séminaire de Vesoul. — 1874.

Maisonnet (l'abbé), curé de Chaucenne (Doubs). — 1856.

* de Mandrot, colonel fédéral; Neuchâtel (Suisse). — 1866.

Marchant, Louis, docteur en médecine, conservateur du musée d'histoire naturelle; rue Berbisey, 31, Dijon (Côte-d'Or). — 1877.

Marlet, Adolphe, conseiller de préfecture; Dijon (Côte-d'Or). — 1852.

de Marmier (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; Paris, rue de l'Université, 39. — 1867.

MM.

Marquiset, Gaston, député de la Haute-Saône; Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône), et Paris, rue de Chateaubriand, 17. — 1858.

Martin, docteur en médecine; Aumessas (Gard). — 1855.

* Mathey, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

Méhu, Adolphe, pharmacien de 1re classe; Villefranche (Rhône). — 1876.

de Menthon (le comte René), botaniste; Menthon (Haute-Savoie). — 1854.

Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Paris, rue de la Chaise, 24. — 1858.

Mignard, correspondant du ministère de l'Instruction publique; Dijon (Côte-d'Or). — 1868.

* Monnier, Eugène, membre de la Société centrale des architectes; Paris, rue Billault, 19. — 1866.

Morétin, doct. en médec.; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

Mourot, instituteur public; Saône (Doubs). — 1870.

de Moustier (le marquis), membre du conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, rue de l'Université, 82. — 1874.

Mugnier, Henri-Auguste, ingénieur-architecte; Paris, rue de Lafayette, 163. — 1868.

Munier, médecin; Foncine-le-Haut (Jura). — 1847.

de Nervaux, Edmond, directeur honoraire de l'Assistance publique; Paris. — 1856.

Ordinaire de Lacolonge, chef d'escadron d'artillerie en retraite; Bordeaux (Gironde). — 1856.

* Parandier, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura). — 1852.

Paris, docteur en médec.; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

Parisot, Louis, pharmacien et maire de Belfort. — 1855.

Perron, Charles, doct. en médec, membre du conseil municipal de Besançon; route de Baume (banlieue). — 1877.

MM.

* PERRON, conservateur du musée de la ville de Gray (Haute-Saône). — 1857.

* PESSIÈRES, architecte ; Pontarlier (Doubs). — 1853.

PETIT, Jean, statuaire ; Paris, rue d'Enfer, 89. — 1866.

PIERSON, Octave, instituteur public ; Cussey-sur-Lison (Doubs). — 1877.

PINAIRE, Jules, juge de paix ; Clerval (Doubs). — 1868.

POLY, négociant ; Breuches (Haute-Saône). — 1869.

PÔNE, docteur en médecine ; Pontarlier (Doubs). — 1875.

PROST, Bernard, archiviste du Jura, correspondant du ministère de l'Instruction publique ; Lons-le-Saunier (Jura). — 1857.

PROUDHON, Hippolyte, membre du conseil d'arrondissement, maire d'Ornans (Doubs). — 1856.

PROUDHON, Léon, ancien maire de la ville de Besançon ; Ornans (Doubs). — 1856.

* QUÉLET, Lucien, docteur en médecine ; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

QUIQUEREZ, ancien préfet de Delémont ; Bellerive, canton de Berne (Suisse). — 1864.

QUIVOGNE, vétérinaire et archéologue ; Lyon, place Perrache, 16. — 1877.

* RECEVEUR, Jules, notaire ; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

* RENAUD, Alphonse, officier principal d'administration des hôpitaux militaires en retraite ; Paris, rue d'Amsterdam, 69. — 1855.

* RENAUD, Edouard, chef de bataillon d'infanterie. — 1868.

RENAUD, doct. en médec. ; Goux-lez-Usiers (Doubs). — 1854.

RENAULT, Ferdinand, botaniste, lieutenant au dépôt de remonte ; Tarbes (Hautes-Pyrénées). — 1875.

REVON, Pierre, banquier ; Gray (Haute-Saône). — 1858.

RICHARD, Ch., docteur en médecine ; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

MM.

Ringuelet, Eusèbe, industriel; Trécourt (H^{te}-Saône). — 1873.

Romanowski, photographe; Montpellier, rue Saint-Guilhelm, 42. — 1874.

Rouget, docteur en médecine; Arbois (Jura). — 1856.

Roy, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue Monge, 50. — 1867.

Saglio, Camille, ingénieur aux forges d'Audincourt (Doubs). — 1871.

* Saillard, Armand, négociant; Villers-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

* de Saussure, Henri, naturaliste; château de la Charnéa, près Bonne-sur-Ménage (Haute-Savoie). — 1854.

Sautier, chef de bataillon du génie en retraite; Vesoul (Haute-Saône). — 1848.

Sicard, Jules, négociant; Dijon (Côte-d'Or). — 1875.

Taillard, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement de Montbéliard; Maîche (Doubs). — 1877.

* Thénard (le baron), membre de l'Institut (Académie des sciences); Talmay (Côte-d'Or). — 1851.

Thierry, Jacques-Amédée, capitaine d'état-major; Clermont-Ferrand. — 1873.

Thuriet, Charles, juge de paix; Rougemont (Doubs). — 1869.

Toubin, Charles, professeur au collége arabe d'Alger. — 1856.

Tourgnol, principal du collége de Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Tournier, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Vaugirard, 92. — 1854.

Travelet, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* Travers, Emile, conseiller de préfecture; Caen (Calvados). — 1869.

* Tripplin, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine à Londres (Hart street Bloomsbury, 13). — 1868.

MM.

TRUCHELUT, photographe; Paris, rue Richelieu, 98. — 1854.

TUETEY, Alexandre, archiviste aux Archives nationales; Paris, place Wagram, 4. — 1863.

VALFREY, Jules, sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue de Rivoli, 180. — 1860.

VAILLANDET, médecin; Pin-l'Emagny (Haute-Saône). — 1876.

VAISSIER, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

VARAIGNE, sous-directeur des contributions indirectes; Versailles (Seine-et-Oise). — 1856.

VAUTHERIN, Francis, propriétaire; Fraisans (Jura). — 1875.

VENDRELY, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

VIARD, Alexandre, notaire et maire, à Hortes (Haute-Marne). — 1872.

VIEILLE, Emile, libraire, maison Victor Masson; Paris, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17. — 1862.

VIELLARD, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (Haut-Rhin). — 1872.

* DE VIGNAUD, Eugène, littérateur; Paris, rue des Francs-Bourgeois, 34. — 1875.

VOISIN, Honoré, ingénieur des mines; Moulins (Allier) — 1874.

* WALLON, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 4. — 1868.

* WILLERME, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite. — 1869.

ZAREMBA, vérificateur de l'enregistrement; Pontarlier (Doubs). — 1869.

ZELLER, professeur d'histoire au Lycée de Nancy. — 1871.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (106).

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique *(deux exemplaires des Mémoires)*.......................... 1856

Ain

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg............... 1860

Aisne

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.......... 1862

Allier

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat...................................... 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins.. 1860

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice.. 1867

Ardèche

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche; Privas.................................. 1863

Aube

Société académique de l'Aube; Troyes.............. 1867

Aveyron

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez.................................. 1876

Bouches-du-Rhône

Société de statistique de Marseille.................. 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de géographie de Marseille................. 1877

Calvados

Société Linnéenne de Normandie; Caen............ 1857
Académie de Caen.................................. 1868

Cher.

Société des antiquaires du Centre; Bourges......... 1876

Côte-d'Or

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.. 1856
Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or; Dijon...................... 1861
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon.................................. 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune.................................... 1877

Doubs

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon...................................... 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon................. 1841
Société d'Emulation de Montbéliard.............. .. 1854
Société de médecine de Besançon........... 1861
Société de lecture de Besançon....................... 1865
Association scientifique des pharmaciens de Besançon. 1875

Eure-et-Loir

Société Dunoise; Châteaudun.......................... 1867

Finistère.

Société académique de Brest........................ 1875

Gard

Académie du Gard ; Nîmes....................... 1866

Garonne (Haute-)

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. 1872

Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.. 1875

Gironde

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux 1867

Société d'archéologie de Bordeaux................. 1875

Hérault

Académie de Montpellier........................... 1869

Société archéologique de Montpellier............... 1869

Ille-et-Vilaine

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; Rennes..... 1877

Indre-et-Loire

Société française d'archéologie; Tours.............. 1861

Isère

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble....................... 1857

Jura

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny..... 1860

Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois...... 1877

Loire

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne.. 1866

Loiret

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans........ 1851

Maine-et-Loire

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers.................... 1855

Société académique de Maine-et-Loire; Angers...... 1857

Manche

Société des sciences naturelles de Cherbourg......... 1854

Société académique de Cherbourg.................. 1877

Marne

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons............... 1856

Marne (Haute-)

Société archéologique de Langres.................. 1874

Meurthe-et-Moselle

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg)................ 1866

Meuse

Société philomathique de Verdun.................. 1851

Morbihan

Société polymathique du Morbihan; Vannes...... .. 1864

Pyrénées (Basses-)

Société des sciences, lettres et arts de Pau........... 1873

Pyrénées-Orientales

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan.......................... 1856

Rhin (Haut-)

Société Belfortaine d'Emulation........................ 1872

Rhône

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.. 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.. 1866

Saône-et-Loire

Société Eduenne; Autun........................... 1846
Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône........... 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône.............................. 1877

Saône (Haute-)

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.............................. 1861

Sarthe

Société d'agriculture, sciences et arts; Le Mans...... 1869

Savoie

Académie de Savoie; Chambéry 1869

Savoie (Haute-)

Société Florimontane; Annecy.................... 1871

Seine

Académie des sciences de l'Institut de France. 1872
Société de secours des amis des sciences; Paris...... 1863
Association scientifique de France; Paris........... 1866
Société des antiquaires de France; Paris 1867
Société française de numismatique et d'archéologie; Paris.. 1877
Revue historique; rue d'Assas, 76, Paris........... 1877
Nouvelle revue historique du droit français et étranger; rue Soufflot, 22, Paris...................... 1878

Seine-Inférieure

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen........................... 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1878

Somme

Société des antiquaires de Picardie; Amiens........ 1869

Var

Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.... 1870

Vienne (Haute-)

Société archéologique et historique du Limousin; Limoges................................ 1852

Vosges

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal...................................... 1855
Société philomatique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre............................ 1852
Société d'agriculture de Joigny..................... 1865

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Metz................ 1845
Société d'histoire naturelle de Colmar.............. 1860

ALGÉRIE

Société de climatologie algérienne; Alger........... 1867
Société historique algérienne; Alger................ 1870

ALLEMAGNE

Académie royale des sciences de Bavière à Munich (Kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu

München), représentée par M. Scheuring, libraire à Lyon 1865

Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen)............... 1866

Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde); Giessen......................... 1858

Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse........................... 1861

AUTRICHE

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich geologische Reichsanstalt); Vienne........................... 1855

AMÉRIQUE

Société d'histoire naturelle de Boston, représentée par MM. Gustave Bossange et Cie, libraires, quai Voltaire, 25, Paris................................... 1865

Institut Smithsonien de Washington, représenté par MM. Gustave Bossange et Cie..................... 1869

ANGLETERRE

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester)... 1859

BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles............ 1868

Société géologique de Belgique; Liége.............. 1876

LUXEMBOURG

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; Luxembourg......................... 1854

SUÈDE ET NORVÈGE

Académie royale des sciences de Stockholm, représen-

SUISSE

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES (19)

Ayant droit à un exemplaire des Mémoires.

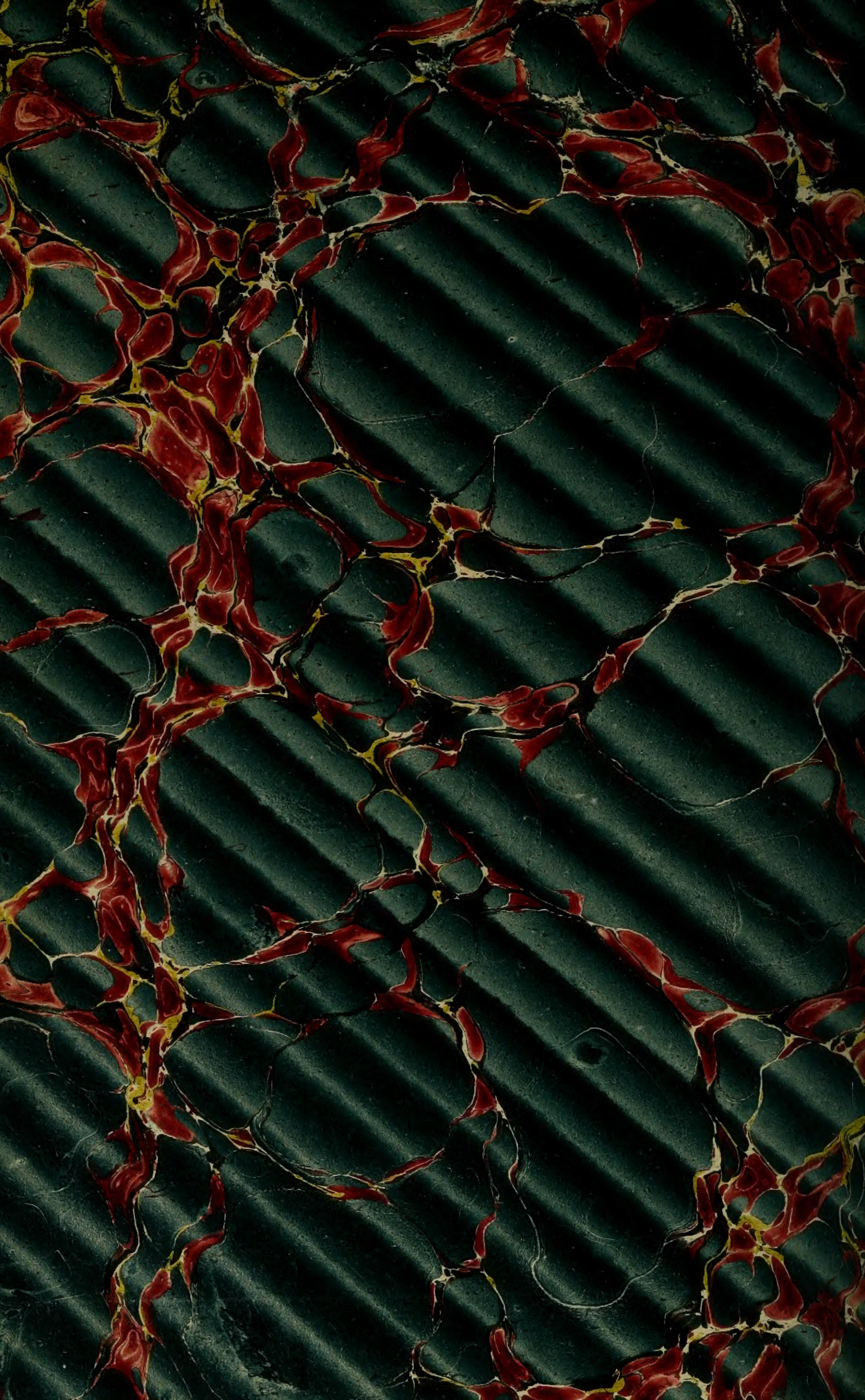
Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. de la Faculté des sciences de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

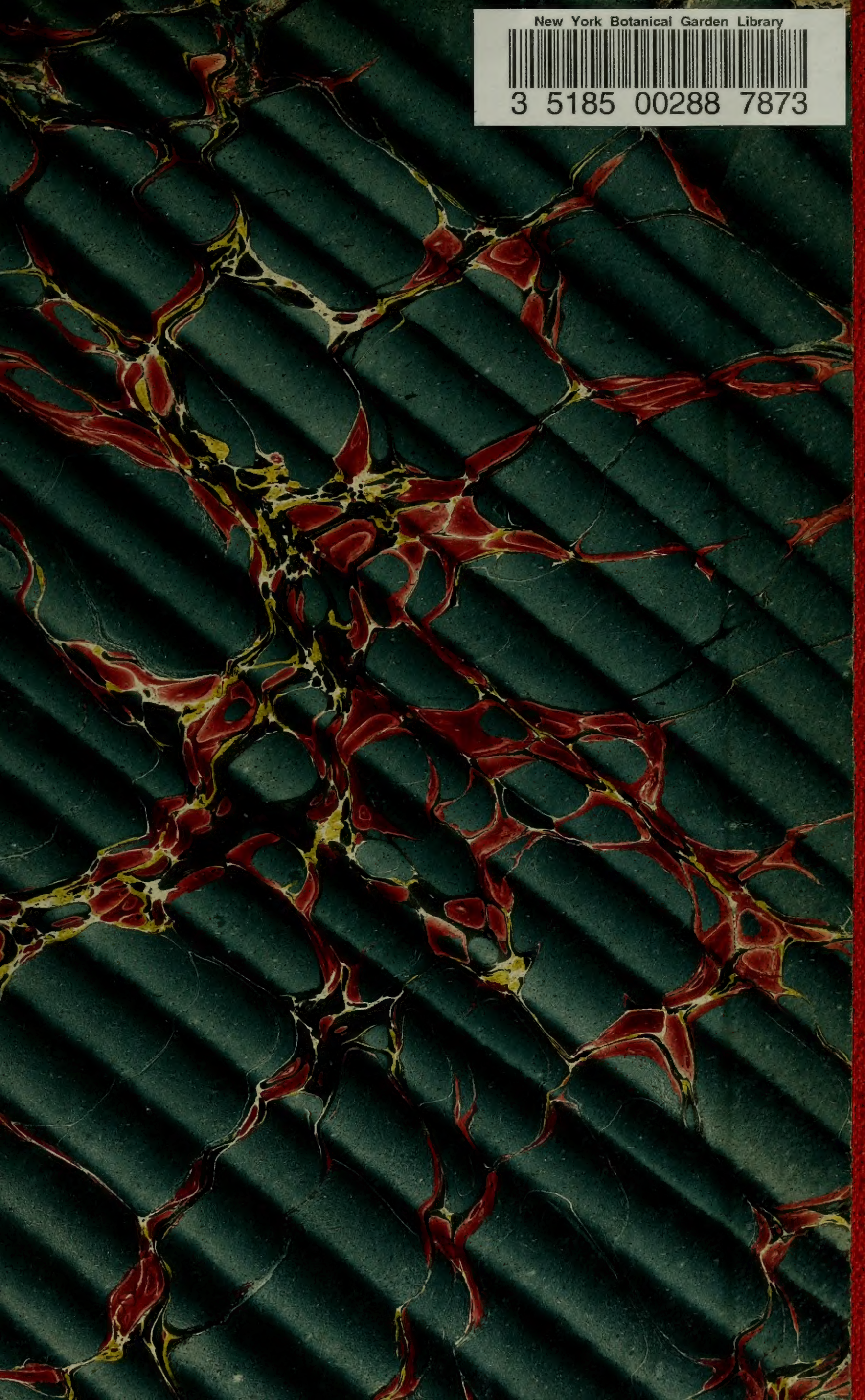
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie. GRANDE-RUE, 87.




New York Botanical Garden Library
3 5185 00288 7873

